UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
3 1761 01925534 8

ST. MICHAEL'S COLLEGE
LIBRARY

ŒUVRES COMPLÈTES

DE

SAINT FRANÇOIS

DE SALES

ŒUVRES COMPLÈTES

DE

SAINT FRANÇOIS DE SALES

ÉVÊQUE ET PRINCE DE GENÈVE

PUBLIÉES D'APRÈS

LES MANUSCRITS ET LES ÉDITIONS LES PLUS CORRECTES

AVEC UN GRAND NOMBRE DE PIÈCES INÉDITES

PRÉCÉDÉES DE SA VIE

Et ornées de son portrait et d'un fac-simile de son écriture

HUITIÈME ÉDITION

TOME XI

LETTRES SPIRITUELLES

PARIS

LOUIS VIVÈS, LIBRAIRE-ÉDITEUR

13, RUE DELAMBRE, 13

1899

THE INSTITUTE OF MEDIAEVAL STUDIES
ST. MICHAEL'S COLLEGE
LIBRARY

OCT -4 1933

637D

ST. MICHAEL'S COLLEGE
LIBRARY

SEP 6 1955

ŒUVRES

DE

SAINT FRANÇOIS DE SALES

LETTRES SPIRITUELLES

(Reprise et suite).

I

BILLET[1]

Écrit de la main de saint FRANÇOIS DE SALES, et trouvé après sa mort parmi ses écrits.

19 avril.

Amor meus, furor meus. Mon amour est toute ma fureur. Il me semble en effect, que mon zele se soit changé en une fureur pour mon Bien-aymé ; et je dois redire souvent ces petits vers :

Est-ce l'amour, ou la fureur,
Qui me presse, o divin Sauveur ?
Ouy, mon Dieu, ce sont tous les deux :
Car je brusle, quand je vous veux.

[1] Extrait de l'*Année Sainte de la Visitation*, tome 1er, page 488, où on rapporte la date de ce billet à quelqu'une des années (peut-être 1595) de la mission de notre Saint dans le Chablais. On ajoute : « Le marquis » de Lullin, chevalier de l'ordre de l'Annonciade, et un des premiers » Seigneurs de Savoie, estimoit si fort ce billet, qu'il crût de ne pouvoir » présenter rien de plus prétieux à l'Infante d'Espagne Claire-Eugenie, » Régente dans les Païs-Bas ; et en éfet cette illustre Princesse le reçût » avec des sentimens d'une vénération particulière, et le mit dans le » trésor de ses reliques. »

II

BILLET[1]

Trouvé écrit de la main de saint FRANÇOIS DE SALES.

25 mars 1599.

Ayant receu la sainte Eucharistie de la main du souverain Pontife le jour de l'Annonciation, mon ame fut fort consolée interieurement ; et Dieu me fit la grace de me donner de grandes lumieres sur le mistere de l'Incarnation, me faisant connoistre d'une maniere inexpliquable, comme le Verbe prit un corps, par la puissance du Pere et par l'operation du saint Esprit, dans le chaste sein de Marie, le voulant bien lui-mesme, pour habiter parmi nous, dés qu'il seroit homme, comme nous. Cet homme Dieu m'a aussi donné une connoissance fort eslevée et savoureuse sur la Transsubstantiation, sur son entrée en mon ame, et sur le ministere des Pasteurs de l'Eglise.

[1] Tiré de l'*Année Sainte de la Visitation*, tome 1er, page 368.

III

LETTRE[1]

A SON COUSIN LOUIS DE SALES, MISSIONNAIRE DES PAYS DE GEX ET DE CHABLAIS

Il l'informe de l'heureux succès de l'examen qu'il venoit de subir à Rome.

Rome, 26 mars 1599.

Je vous confesse ingenuement que Dieu n'a pas permis que nous ayons esté confus dans l'examen, quoy qu'en ne regardant que moy-mesme, je n'attendis que cela. Je vous asseure que M. le grand Vicaire[2] est sorty du consistoire plus joyeux que moy : ce fidele amy ne s'empressera que trop pour escrire en Savoye les signes de bonté paternelle dont le Pape m'a honoré, qui m'obligent d'estre plus que jamais bon enfant et bon serviteur de la sainte Eglise Romaine ; mais quoy que nos amys escrivent, souvenés-vous que nos amys exagerent aussi souvent nostre bien, que nos ennemys exagerent nos maux, et qu'enfin nous ne sommes que ce que nous sommes devant Dieu.

[1] Tirée de l'*Année Sainte de la Visitation*, tome 1er, page 373.
[2] L'abbé de Chissé, neveu de M. Granier, évêque de Genève.

IV

LETTRE[1]

A SAINTE JEANNE-FRANÇOISE DE CHANTAL

Le Saint consent à ce qu'une affaire projetée entre elle et lui soit remise à un autre temps.

Jeudi, 16 août 1617[2].

Ma tres chere Fille,

A ce que vous me dites, je voy qu'il sera mieux de remettre jusques a lundy : vous seriés trop precipitées toutes, et eux aussi, comme je pense, et je seray bien aise de ne point rompre l'assignation aux bonnes seurs de sainte Claire, qui ont demain leur grande feste, ni au catechisme de nostre Dame, où il faut que je sois catechiste, estant invité il y a dix ou douze jours a mon gré (pour) la veille de nostre Dame.

[1] C'est la 654e de la collection-Blaise.

[2] Cette lettre n'a point de date dans les éditions de Blaise ; mais la veille de la fête de Notre-Dame devant être un dimanche cette année-là, puisque le saint évêque devait y faire le catéchisme, et la fête de sainte Claire, qui est le 12 août, devant par conséquent tomber le vendredi, il s'ensuit que comme cette lettre a dû être écrite d'Annecy à Annecy, elle doit l'avoir été le 11 août 1616, la seule année de l'épiscopat de notre Saint où sainte Jeanne-Françoise de Chantal ait pu se trouver en même temps que lui à Annecy un dimanche 14. Voir les tables du calendrier perpétuel dans *l'Art de vérifier les dates.*

V

LETTRE[1]

A S. A. CHARLES-EMMANUEL Ier, DUC DE SAVOIE

Saint François offre à Son Altesse le *Traité de l'Amour de Dieu.*

Le 6 septembre 1616.

Monseigneur,

J'offre a V. A. un *Traité de l'Amour de Dieu* que j'ay mis en lumiere ces jours passés, non que je l'estime digne des yeux d'un si grand prince, mais affin qu'en ce que je puis je face hommage a V. A. luy presentant les fruitz de mes labeurs, comme issus d'une personne qui ne pensera jamais d'avoir rien de plus cher en ce monde que l'honneur d'estre advoué,

Monseigneur,

Vostre tres humble, tres obeissant et tres fidele orateur et serviteur,

FRANÇOIS, Evesque de Geneve.

[1] Tirée du registre des lettres de saint François de Sales, conservé aux archives de la cour de Turin. C'est la 194e inédite de la collection-Blaise.

VI

LETTRE[1]

A UNE SUPÉRIEURE DE LA VISITATION

Considérations sur la Nativité de Notre-Dame.

7 septembre 1616.

Je vis en esperance, ma tres chere Fille, que si mon ingratitude ne me forclot point du Paradis, je jouiray un jour par complaysance de la gloire eternelle, en laquelle vous vous plairés par jouyssance, après avoir saintement porté la croix en cette vie, que le Sauveur vous a imposée du soin de le servir fidelement en vostre personne, et en la personne de tant de cheres seurs, qu'il veut estre vos filles en ses entrailles.

Je les salue, ces tres cheres filles, en l'amour de la tres sainte Vierge, sur le berceau de laquelle je les invite de jeter tous les matins des fleurs pendant cette sainte octave des saintz soucys de la bien imiter, des pensées de la servir a jamais, et sur tout des lis et des roses de pureté et ardente charité, avec les violettes de la tres sacrée et tres desirable humilité et simplicité.

[1] C'est la 379e de la collection-Blaise, et la 51e du livre VII des anciennes éditions.

VII

LETTRE[1]

A UNE SUPÉRIEURE DE LA VISITATION

Il l'exhorte à supporter le prochain.

8 octobre 1616.

Ma tres chere Fille,

Les aversions et repugnances dequoy on nous escrit nous exercent un peu. O Dieu! quand sera-ce que le support du prochain aura sa force dans nos cœurs! C'est la derniere et la plus excellente leçon de la doctrine des Saintz : bienheureux l'esprit qui le sçayt! Nous désirons du support en nos miseres, que nous treuvons tous-jours dignes d'estre tolerées : celles du prochain nous semblent tous-jours plus grandes et pesantes.

Dieu vous face sainte, ma tres chere Fille, et toute vostre chere trouppe. Dieu soit exalté en vos miseres, sur le throne de sa bonté, et le theastre de nostre pure et syncere humilité. Dieu vous face tout faire pour sa gloire, affin qu'un jour vous en soyés couronnée. Ma tres chere Fille, vous estes la fille de mon cœur, et je ne laisseray jamais de souhaitter que vous soyés la fille du cœur de Dieu, qui nous a donné des cœurs affin que nous fussions ses enfans, en l'aymant, benissant et servant ès siecles des siecles. Vive Jesus.

[1] C'est la 381e de la collection-Blaise, et la 43e (*aliàs* 38e) du livre VI des anciennes éditions.

VIII

LETTRE[1]

A UNE COUSINE NOUVELLEMENT MARIÉE

Avis à une nouvelle mariée, obligée de vivre avec le père et la mère d'elle-même ou de son mari.

10 novembre 1616.

Encor ne vous escris-je pas a loysir, ma tres chere Fille, bien que je responde tard a vostre lettre.

Or sus, vous voyla donq dans le mesnage, et il n'y a remede : il faut que vous soyés ce que vous estes, mere de famille, puis que vous avés un mary et des enfants ; et il faut l'estre de bon cœur et avec l'amour de Dieu, ains pour l'amour de Dieu, ainsy que je le dis assés clairement a Philothée, sans s'inquieter ni empresser que le moins qu'il sera possible.

Mais je voy bien, chere Fille, qu'il est un peu mal-aysé d'avoir soin du mesnage en une mayson où il y a mere et pere ; car je n'ay jamais veu que les peres, et sur tout les meres, laissent le gouvernement entier aux filles, encor que quelquefois il seroit expedient. Pour moy, je vous conseille de faire le plus doucement et sagement que vous pourrés ce qui est recommandé, sans jamais rompre la paix avec ce pere et cette mere ; car il vaut mieux que les affaires n'aillent pas si bien, et que ce a qui on a tant de devoirs soyent contens.

Et puis, si je ne me trompe, vostre humeur n'est pas faite pour la conteste. La paix vaut mieux qu'une che-

[1] C'est la 383e de la collection-Blaise, et la 74e (*al.* 70e) du livre III des anciennes éditions.

vance. Ce que vous verres pouvoir estre fait avec amour, il le faut procurer ; ce qui ne se peut faire que par le débat doit estre laissé. Quand on a affaire avec des personnes de si grand respect, je ne doute point qu'il ne se passe des aversions et repugnance en vostre esprit : mais ma tres chere Fille, ce sont autant d'occasions d'exercer la vraye vertu de douceur ; car il faut faire bien, et sainement, et amoureusement, ce que nous devons a un chacun, quoy que ce soit a contre-cœur et sans goust.

Voyla, ma tres chere Fille, ce que je vous puis dire pour le present, adjoustant seulement que je vous conjure de croire fermement que je vous cheris d'une dilection parfaite et vrayment paternelle, puisqu'il a pleu à Dieu de vous donner envers moy une confiance si entiere et filiale; mais continués donq bien, ma tres chere Fille, a m'aymer cordialement.

Faites bien la sainte orayson ; jettés souvent vostre cœur entre les mains de Dieu, reposés vostre ame en sa bonté, et mettés vostre soin sous sa protection, soit pour le voyage du cher mary, soit pour le reste de vos affaires. Faites bien ce que vous pourrés ; et le reste, laissés-le a Dieu, qui le fera ou tost ou tard, selon la disposition de sa providence.

Je voudrois bien sçavoir qui sont ces curés desquelz on murmure contre moy et mon frere ; car, tant qu'il nous sera possible, nous tascherons de remedier aux desordres, s'ilz se treuvent. Je suis cependant bien ayse que le vostre soit honneste homme et sage.

En somme, soyés a jamais toute a Dieu, ma tres chere Fille, et je suis tout en luy vostre, etc.

IX

LETTRE[1]

A MADAME D'AIGUEBELLETTE

Sur l'éternité ; et sur l'état de santé de Madame de Chantal.

Fin de décembre 1619.

Or bien, ma tres chere Fille, nous finissons cett' année en un jour. A la suite de la bonne dame de Fruite, nous finirons nos années pour commencer nostre eternité.

Ah ! ma Fille, c'est cett' eternité que sur tout je vous souhaite tres heureuse, et a cause d'elle vous vivés tousjours presente a mon cœur, qui se resjouit de voir que vous perseverés a vouloir de tout le vostre servir sa Divine Majesté en sainteté et pureté. Faites bien cela, ma chere Fille, et parmi les orages des affaires importuns de ce miserable siecle, affermissés-vous souvent aupres de ce Sauveur qui est venu apporter la paix, la douceur, la tranquillité aux gens de bonne volonté. Nostre pauvre Mme de Chantal a eu un' attaque pareille a celle du moys d'aoust dernier, mais maintenant elle est presque guerie. Et toute cette petite trouppe fait bien devant Dieu et devant les hommes. Nostre Chatel particulierement la chere cousine fait de mesme, et je ne manqueray pas a luy faire vos recommandations.

Bon jour et tres bon an, ma tres chere Fille ; je vous escris sans haleyne et loysir et suis entierement tout vostre, etc.

[1] L'original en étoit conservé chez la dame Sophie de La Pierre, à Turin. C'est la 203e inédite de la collection-Blaise.

X

LETTRE[1]

A MADAME DE LA FLÉCHÈRE

Saint François se réjouit de son arrivée, et l'excite à l'amour de Dieu.

1616.

Cette digne porteuse vous dira comme je vous escris a l'improuveu, ma tres chere Fille, et si soudainement que je ne sçai que dire, sinon que vous serés la tres bien venue ; que c'est un grand bien a nostre Charles d'avoir un bon maistre, que je suis plus vostre que mien, et ne cesse jamais de vous souhaiter mille et mille faveurs du Ciel, sur tout le saint, puissant, doux et tranquille amour de nostre Dieu. Nostre madame de Chantal, vous desire. La derniere fois qu'elle me parla, vous voulant nommer, et vostre nom ne luy venant pas en bouche : *La chere seur*, dit-elle, *qui vous ayme si parfaitement.* Je vous demande qui eust entendu ce langage, sinon moy qui vous nommay d'abord ? Or sus, tout est pour Dieu, l'amour et le cœur qui ayme; a Dieu soit honneur, gloire et louange eternellement.

Voyla une lettre pour la seur, qui est vieille, mays elle a besoin de l'avoir ; je la luy envoyay par un prestre de Seyserieu, qui l'ayant treuvée partie, me la rapporta, et maintenant je ne puis luy escrire.

Vive Jesus !

[1] L'original en est conservé dans les archives de la Visitation d'Annecy. C'est la 204e inédite de la collection-Blaise.

XI

FRAGMENT D'UNE LETTRE[1]

Adressée à la mère Favre, Supérieure de la Visitation à Lyon.

†

Apportés moy toutes les lettres et memoyres que ie vous ay iamais envoyé, si vous les avés encor (ce que ie dis a cause du naufrage que vous fistes a Vandanges) par ce que s'il faut reimprimer l'Introduction, cela me deschargera beaucoup, y treuvant plusieurs choses pour ce sujet, puisque l'on ne m'a encor corrigé pour la substance de ce livre-la que de m'estre trop peu estendu. La bonne M. (madame) de Charmoysi[2] fait prou : vous la treuverés bien auancee aux affections et aux effectz de la vraye devotion. Mais, mon Dieu ! la voyla l'un des pieds sur le sueil de la porte de la cour : J'espère que Dieu la tiendra par tout de sa main ; au moins il luy donne des bonnes resolutions.

Je sçai que v^re^ venue luy sera. . . . . .

[1] Ce fragment de lettre est publié ici pour la première fois, copié sur l'autographe qu'en possède le couvent de la Visitation de Sainte-Marie de Reims. Il est renfermé dans une enveloppe qui porte pour suscription ces mots : † *A ma tres chere seur en N. S. ma seur Marie Jaqueline Faure Superieure de Sainte Marie. A Lyon. Soit remise a Monsieur Jaquet maistre des postes qui pour la consideration de Monsieur de Montolon en aura soin s'il luy plait.*

Pour plus ample éclaircissement, voir la lettre du 4 octobre 1615, tome VII, page 283.

[2] Née Louise de Châtel, et Normande d'origine, la même pour qui avoit été composée par parties détachées *l'Introduction à la vie dévote*, et à qui nous devons principalement la publication de ce dernier ouvrage.

XII

LETTRE[1]

A UNE DAME MARIÉE

Le Saint lui indique des remèdes contre la trop grande crainte de la mort, qui est un obstacle à l'amour de Dieu.

7 avril 1617.

Madame,

A cette premiere commodité que j'ay de vous escrire, je tiens ma promesse, et vous presente quelques moyens par lesquelz vous pourrés addoucir la crainte de la mort, qui vous donne de si grands effroys en vos maladies et enfantemens : en quoy, bien qu'il n'y ayt aucun peché, si est-ce qu'il y a du dommage pour vostre cœur, lequel, troublé de cette passion, ne peut pas si bien se joindre par amour avec son Dieu, comme il feroit s'il n'estoit pas si fort tourmenté.

Premierement donq, je vous asseure que si vous perseverés a l'exercice de devotion, comme je voy que vous faites, vous vous treuverés petit a petit grandement allegée de ce tourment ; d'autant que vostre ame se tenant ainsi exempte de mauvaises affections, et s'unissant de plus en plus a Dieu, elle se treuvera moins attachée a cette vie mortelle et aux vaines complaysances que l'on y prend.

Continués donq en la vie devote, selon que vous avés

[1] C'est la 390e de la collection-Blaise, et la 31e du livre V des anciennes éditions.

commencé, et allés tous-jours de bien en mieux au chemin dans lequel vous estes ; et vous verrés que dans quelque tems ces terreurs s'affoibliront, et ne vous inquieteront plus si fort.

Secondement, exercés-vous souvent és pensées de la grande douceur et misericorde avec laquelle Dieu nostre Sauveur reçoit les ames en leur trespas, quand elles se sont confiées en luy pendant leur vie, et qu'elles se sont essayées de le servir et aymer, chascune en sa vocation. *O que vous estes bon, Seigneur, a ceux qui ont le cœur droit*[1] !

3° Relevés souvent vostre cœur par une sainte confiance, meslée d'une profonde humilité envers nostre Redempteur ; comme disant : *Je suis miserable, Seigneur, et vous recevrés ma misere dans le sein de vos misericordes, et vous me tirerés de vostre main paternelle a la jouissance de votre heritage. Je suis chetive, et vile, et abjecte ; mais vous m'aymerés en ce jour, parce que j'ay esperé en vous, et ay desiré d'este vostre.*

4° Excités en vous, le plus que vous pourrés, l'amour du paradis et de la vie celeste, et faites plusieurs considerations sur ce sujet, lesquelles vous treuverés suffisamment marquées au livre de l'*Introduction a la vie devote*, en la meditation de la gloire du Ciel, et au choix du Paradis : car a mesure que vous estimerés et aymerés la felicité eternelle, vous aurés moins d'apprehension de quitter la vie mortelle et perissable.

5° Ne lisés point les livres ou les endroitz des livres esquelz il est parlé de la mort, du jugement et de l'enfer : car, graces a Dieu, vous avés bien resolu de vivre chrestiennement, et n'avés point besoin d'y estre poussée par les motifs de la frayeur et de l'espouvantement.

6° Faites souvent des actes d'amour envers nostre Dame, les Saintz, et les Anges celestes ; apprivoisés-vous

[1] Quàm bonus Israel Deus his, qui recto sunt corde ! Ps. LXXIII, 1.

avec eux, leur addressant souvent des paroles de louange et de dilection : car, ayant beaucoup d'acces avec les citoyens de la divine Jerusalem celeste, il vous faschera moins de quitter ceux de la terrestre, ou basse cité du monde.

7° Adorés souvent, loués et benissés la tres sainte mort de nostre Seigneur crucifié, et mettés toute vostre confiance en son merite, par lequel vostre mort sera rendue heureuse ; et dites souvent : *O divine mort de mon doux Jesus, vous benirés la mienne, et elle sera bénite ; je vous benis, et vous me benirez, o mort plus aymable que la vie !* Ainsy S. Charles, en la maladie de laquelle il mourut, fit mettre a sa veuë l'image de la sepulture de nostre Seigneur, et celle de l'orayson qu'il fit au mont des Olives, pour se consoler en cet article, sur la mort et la passion de son Redempteur.

8° Faites quelquefois reflexion sur ce que vous estes fille de l'Eglise catholique, et vous resjouissés de cela : car les enfans de cette mere qui desirent de vivre selon ses loix, meurent tous-jours bienheureux ; et, comme dit la bienheureuse mere Terese, c'est une grande consolation a l'heure de la mort, d'estre fille de la sainte Eglise.

9° Finissés toutes vos oraysons en confiance, comme disant : *Seigneur, vous estes mon esperance ; en vous j'ay jetté ma confiance*[1]. *Dieu, qui espera jamais en vous, lequel ait esté confondu*[2]? *J'espere en vous, o Seigneur, et je ne seray point confondu eternellement*[3]. En vos oraysons jaculatoi-

[1] Miserere meî, Deus meus, miserere meî, quoniam in te confidit anima mea. Ps. LVI, 2.

[2] Respicite, filii, nationes hominum, et scitote quia nullus speravit in Domino, et confusus est. Quis enim permansit in mandatis ejus, et derelictus est? aut quis invocavit eum, et despexit illum ? Eccli. II, 11 et 12.

[3] In te, Domine, speravi ; non confundar in æternum. Ps. XXX et LVI, 2.

res, parmi la journée, et en la reception du tres saint Sacrement, usés toujours de paroles d'amour et d'esperance envers nostre Seigneur, comme : *Vous estes mon pere, o Seigneur ! O Dieu, vous l'espoux de mon ame : vous estes le roy de mon amour, et le bien-aymé de mon ame ! O doux Jesus, vous estes mon cher maistre, mon secours, mon refuge !*

10° Considerés souvent les personnes que vous aymés le plus, et desquelles il vous fascheroit d'estre separée, comme des personnes avec lesquelles vous serés eternellement au Ciel ; par exemple, vostre mary, vostre petit Jean, Monsieur vostre pere. *O ce petit garçon, qui sera, Dieu aydant, un jour bienheureux en cette vie éternelle, en laquelle il jouyra de ma félicité, et s'en resjouyra ; et je jouyrai de la sienne, et m'en resjouiray, sans jamais plus nous separer !* Ainsy du mary, ainsy du pere et des autres : vous aurés d'autant plus de facilité, que tous vos plus chers servent Dieu et le craignent.

Et parce que vous estes un peu melancholique, voyés au livre de l'*Introduction a la vie devote* ce que je dis de la tristesse et des remedes contre icelle.

Voyla, ma chere Dame, ce que pour le present je vous puis dire sur ce sujet, que je vous dis avec un cœur grandement affectionné au vostre, lequel je conjure de m'aymer et recommander souvent a la misericorde divine, comme reciproquement je ne cesseray jamais de la supplier qu'elle vous benisse.

Vivés heureuse et joyeuse en la dilection celeste, et je suis vostre, etc.

XIII

LETTRE[1]

A SAINTE JEANNE-FRANÇOISE DE CHANTAL

Règle de vie, et considérations sur l'adoration du Seigneur.

Annecy, 26 avril 1617.

Je respons a vostre lettre du 14[2], ma tres chere Fille: 1° Dites a cette chere B. Marie qui m'ayme tant, et que j'ayme encore plus, qu'elle parle librement de Dieu par tout où elle pensera que cela soit utile, renonçant de bon cœur a tout ce que ceux qui l'escoutent peuvent penser ou dire d'elle; en un mot, je luy ay dit jadis qu'il ne faut rien faire ni rien dire pour en estre loué, et ce n'est pas estre hypocrite, de ne faire pas si bien que l'on parle, car

[1] L'autographe en appartient au monastère de la Visitation de Chambéry. C'est la 216e soi-disant inédite de M. Blaise, et tout à la fois la 313e de sa grande collection, en même temps que la 27e (*al.* 25e) du livre II des anciennes éditions, où elle porte pour suscription : *A une Religieuse.* Une note manuscrite de l'exemplaire de 1626, venu de la bibliothèque de l'ancien couvent de Sainte-Claire de Reims, et possédé présentement par le monastère de la Visitation de la même ville, porte que cette religieuse étoit *la bienheureuse mere de Chantal*, et tout porte en effet à croire que c'est à Sainte Jeanne-Françoise de Chantal que cette lettre avoit été adressée. C'est aussi le sentiment qu'avoit suivi M. Blaise dans sa grande collection, en donnant cette lettre sous la date de décembre 1614; et nous ne savons pourquoi, en la reproduisant parmi les *inédites*, comme s'il ne l'avoit pas d'avance rééditée lui-même, comme si elle ne se trouvoit pas déjà éditée depuis plus de deux siècles, il lui donne pour adresse : *A madame la Présidente de Mions.* Cette erreur, si c'en est une, ne viendroit-elle pas de ce que cette lettre auroit appartenu quelque temps à cette dame, avant de devenir la propriété de la Visitation de Chambéry?

[2] Au lieu de *lettre du* 14, toutes les éditions antérieures aux *lettres inédites* de M. Blaise portent *lettre quatorzième*, ce qui est une erreur visible : car il est inouï que les lettres que recevoit saint François de Sales fussent ainsi numérotées par ses correspondantes et surtout par lui-même.

Seigneur Dieu a quoy en serions-nous? Il faudroit donq que je me teusse de peur d'estre hypocrite, puisque si je parlois de la perfection, il s'ensuivroit que je penserois estre parfait. Non certes, ma tres chere Fille, je ne pense pas estre parfait, parlant de la perfection; non plus que je ne pense estre Italien, parlant italien. Mais je pense sçavoir le langage de la perfection, l'ayant appris de ceux avec qui j'ay conversé, qui le parloyent. 2° Dites-luy qu'elle poudre ses cheveux, puisque son intention est droite, car les cogitations qui viennent sur cela ne sont nullement considerables: il ne faut pas entortiller vostre esprit parmi ces toiles d'araignées. Les cheveux de l'esprit de cette fille sont encor plus desliés que ceux de sa teste, et c'est pourquoy elle s'en embarrasse: il ne faut pas estre si pointilleuse, ni s'amuser a tant de repliques, ausquelles nostre Seigneur n'a point d'esgard. Dites-luy donq qu'elle marche a la bonne foy, par le milieu des belles vertus de la simplicité et humilité: et non par les extremités de tant de subtilités de discours et de considerations. Qu'elle poudre hardiment sa teste, car les faysans gentilz poudrent bien leurs pennages, de peur que les poux ne s'y engendrent. 3° Qu'elle ne perde pas le sermon, ou quelque bonne œuvre, faute de dire *Hastés-vous*; mais qu'elle le dise doucement et tranquillement. Si elle est a table, et (que) le Saint-Sacrement passe, qu'elle l'accompaigne en esprit s'il y a d'autres gens a table avec elle. S'il n'y a personne, qu'elle l'accompaigne, si sans s'empresser elle peut y estre assés tost, et puis qu'elle retourne doucement prendre sa refection; car N. S. ne vouloit pas mesme que Marthe le servist avec empressement. 4° Je luy ay dit qu'elle pouvoit parler fortement et resolument és occasions où il est requis pour retenir en devoir la personne qu'elle sçait, mays que la force estoit plus forte quand ell' estoit tranquille, et qu'on la faysoit naistre de la rayson sans meslange de

passion. 5° La societé des Douze ne sçauroit estre mauvaise, car l'exercice duquel elle se sert est bon, mays il faut que cette B. M., qui ne veut point de *peut-estre*, souffre celuy-ci, que peut-estre cette societé est veritable, car n'estant nullement tesmoignée par aucun preslat, ni aucune personne digne de foy, nous ne sçaurions estre asseurés qu'elle ayt esté instituée, le livret qui le dit n'alleguant ni autheur ni tesmoins qui en asseure : ce qui ne peut nuire et peut profiter, est neanmoins bon. 6° Qu'elle marche en orayson ou par pointz, comme nous avions dit, ou selon son accoustumée, il importe peu. Ains nous nous souvenons bien que nous luy dismes que seulement elle preparast les points et s'essayast, au commencement de l'orayson, de les savourer, et si elle les savoure, c'est signe que Dieu veut qu'elle suive cette methode au moins alhors ; que si neanmoins la douce presence accoustumée l'occupoit par apres, elle s'y laissast aller, et aux colloques aussy qu'elle fait par Dieu mesme, qui sont bons en la sorte qu'elle me les represente en vostre lettre ; mays pourtant il faut aussy quelque fois parler a ce grand tout, comme voulant que nostre rien face quelque chose. Or, puis que vous lisés nos livres, je n'adjouteray rien, sinon que vous ailliés simplement, rondement, franchement et avec la naïfveté des enfans, tantost entre les bras du Pere Celeste, tantost tenu par sa main. Quant a Madame de***, s'il y a apparence qu'on puisse eriger une mayson par dela, il la faut faire venir icy, car il y aura plus de facilité de la renvoyer. Si moins, je persevere qu'elle suive sa premiere visée ; mais au premier cas je vous laisseray mesnager l'affaire pour Lyon, non pas envers ma seur Favre qui sera tous-jours contente de ce que nous ferons, estant si grandement nostre fille, et seur comme elle est, mais ailleurs a Lyon [1] où vous sçavés. Or de cecy faites en

[1] Les anciennes éditions portent *allons comme*, au lieu de : *à Lyon où*,

la response a M. de Bogneron[1] s'il vous plait en cas que je ne puisse pas luy escrire, car je suis tres pressé certes, et par consequent je ne sçaurois escrire a M. de Saint-André pour ce coup. Si vous luy faites voir la copie de ce que j'escrivois a M. de Viellieu[2], cela suffiroit pour un tems. Je suis bien ayse que mes livres ont treuvé de l'acces en vostre esprit, qui estoit si brave que de croire qu'il se suffisoit a soy mesme. Mays ce sont les livres du pere et du cœur du quel vous estes la chere fille, puisqu'ainsy il a pleu a Dieu, auquel soit a jamais honneur et gloire.

N. B. *Ce qui suit*[3] *se trouve rayé dans l'autographe* :

Je n'escris donq a personne qu'a vous, mays je desire bien pourtant que par vostre entremise je puisse saluer madame de Saint-André et madame de Virieu que vous cherissés si ardamment. Et puis madame Odeyer qui m'a bien escrit une lettre fort devote, dont je suis bien consolé, car je luy souhaitte beaucoup de bonheur spirituel. Et madame de Bogneron, et puis enfin la bonne mere ; et nostre bon M. d'Orne, que mon ame honore et ayme parfaitement. J'envoyeray les regles de la Visitation au premier jour, je les avois fait des-ja transcrire, mays il les faut renvoyer a Thurin où l'on pense a l'erection d'une mayson puissamment. Le President qui a tué sa femme estoit un bon homme, mays colere. L'abbé qui a esté blessé n'estoit pas prestre, ni ordonné és ordres sacrés, mays possedoit le benefice de son abbaye, pour estre de grande mayson : on dispute qui avoit le tort. Helas ! je les regrette tous, car

qui est la vraie leçon. — [1] Au lieu de *Bogneron*, les autres éditions portent *Boqueron*.

[2] Les anciennes éditions portent *j'escrivois à madame de Viellieu*. Les plus récentes portent *Vissilieu* au lieu de *Viellieu*.

[3] Ce post-scriptum et les quelques corrections que nous avons signalées, sont tout ce qu'il y a de véritablement inédit dans cette publication de M. Blaise.

je pense qu'ilz l'avoient tous. O ! que les enfans du monde sont sages ! ce dit-on. O ! qu'ils sont folz, ce dit Dieu ; bienheureux sont les enfans de Dieu, car ilz s'ayment, et sont aymés de luy.

XIV

LETTRE[1]

A MADAME DE LA VALBONNE[2]

Exhortation à la persévérance dans la pratique des vertus. Avis sur les distractions et les sécheresses ; la communion en est le remède ; sa privation doit être supportée avec soumission. Il ne faut point se troubler, lorsqu'on ne se souvient pas de ses fautes légères pour s'en confesser.

Annecy, 15 mai 1617.

Dieu vous benisse, ma tres chere niece, ma Fille, dequoy vous perseverés tous-jours au soin de luy garder les plus pretieuses affections de vostre cœur. Que vous serés heureuse, si cette perseverance dure jusques a la fin de cette miserable vie ! car ainsy cette fin sera le sacré commencement d'une belle et tres sainte eternité.

Il faut bien tous-jours tenir ferme en nos deux cheres vertus, la douceur envers le prochain, et la tres aymable humilité envers Dieu : et j'espere qu'il sera ainsy ; car ce grand Dieu, qui vous a prise par la main pour vous tirer a

[1] C'est la 392e de la collection-Blaise, et la 53e (*al.* 47e) du livre II des anciennes éditions.

[2] Madame de la Valbonne, épouse de M. René Favre de La Valbonne, sénateur de Chambéri, et président au conseil de Genevois. Ce dernier étoit fils du président Antoine Favre, ami intime de S. François de Sales, qui lui écrivoit si souvent. S. François appelle ici Mme de La Valbonne sa nièce, par suite de ce qu'il appeloit son frère le beau-père de cette dame.

soy, ne vous abandonnera point qu'il ne vous ayt logée en son tabernacle eternel. Il faut arracher tout a fait le soin des preseances, puis que mesme on ne possede jamais tant l'honneur qu'en le mesprisant, et que cela trouble le cœur, et nous fait faire des eschappées contre la douceur et l'humilité.

Ne vous estonnés nullement de vos distractions, froideurs et secheresses : car tout cela se passe en vous du costé des sens, et en la partie de vostre cœur qui n'est pas entierement a vostre disposition : mais, a ce que je voy, vostre courage est immobile et invariable és resolutions que Dieu vous a données. Vrayment, ma chere Fille, il ne faut pas laisser la sainte communion pour cette sorte de mal ; car rien ne ramassera mieux votre esprit que son Roy, rien ne l'eschauffera tant que son soleil, rien ne le destrempera si souefvement que son baume.

Il n'y a remede, ma tres chere Fille : nous avons renoncé aux consolations mondaines, et non contens de cela, encor nous faut-il renoncer aux spirituelles, puis que telle est la volonté de celuy pour lequel nous devons vivre et mourir.

Pensés si nostre mere[1] eust fait une grande feste de vous voir a la Visitation, et si vostre consolation m'en eust donné une excellente ! Mais puis que le mary ni le confesseur ne l'ont pas treuvé bon, il faut demeurer en paix.

Comme aussi aux retranchemens des communions, je ne scai pas leurs motifs en cela ; et ne les sachant pas, il ne faut pas que j'en die autre chose : ilz ne sçavent peut-estre pas aussi les miens, et c'est pourquoy ilz ne les jugent pas dignes d'estre suivis. En cela, chacun a son goust particulier : mais pour vous, je vous asseure bien que vous ne perdrés rien ; car ce que vous ne gaignerés pas en la suavité de la Communion, vous le treuverés en l'humilité

[1] Madame de Chantal.

de vostre soumission, si vous acquiescés simplement a leurs volontés.

Mais de cette crainte qu'on vous donne que vos frequentes communions vous pourroyent tourner a mal, je pense que vous ne vous en devés point mettre en peyne, et qu'on ne vous a pas dit cela par discernement de l'estat de vostre cœur, mais pour vous mortifier, ou peut-estre simplement par maniere de defaite, comme quelquefois il arrive aux personnes mesme fort sages de ne peser pas bien toutes choses.

[[1] Quand Madame la presidente viendra, au moins alhors nous verrons-nous; et cependant] vivés toute humble, toute douce, toute passionnée de l'amour sacré de l'espoux celeste. Je suis en luy, ma tres chere Fille, tout parfaitement vostre.

P. S. Et ne vous troublés point dequoy vous ne remarqués point toutes vos menues cheutes pour vous en confesser: non, ma Fille; car comme vous tombés souvent sans vous en appercevoir, aussi vous vous relevés sans vous en appercevoir. Aussi n'est-il pas dit au passage que vous m'avés allegué, que le juste se voit ou sent tomber sept fois le jour; mais qu'*il tombe sept fois, aussi il se releve* [2] sans attention a ses relevées. Ne vous mettés donc pas en peyne pour cela; mais allés humblement et franchement dire ce que vous aurés remarqué: et ce que vous n'aurés pas remarqué, remettés-le a la douce misericorde de celuy-la *qui met la main au-dessous de ceux qui tombent* sans malice, affin qu'*ilz ne se froissent* [3] point, et les releve si vistement et doucement, qu'ilz ne s'apperçoivent pas ni d'estre tombés, parce que la main de Dieu les a recueillis en leur

[1] Ce qui est entre deux crochets n'est point dans les livres imprimés. *Note de M. Blaise.*

[2] Septies cadet justus, et resurget. Prov., XXIV, 15.

[3] Cùm ceciderit, non collidetur; quia Dominus supponit manum suam. Ps. XXXVI, 24.

cheute, ni d'estre relevés, parce qu'elle les a retirés si soudain qu'ilz n'y ont point pensé.

A Dieu, ma tres chere Fille, ma niece ; conservés tousjours bien vostre ame bien-aymée, et ne tenés pas grand conte de ces années qui passent, sinon pour gaigner la tres sainte eternité.

XV

FRAGMENT D'UNE LETTRE [1]

A MADAME LA PRÉSIDENTE FAVRE DE LA VALBONNE [2].

Il lui conseille la dévotion à Saint François de Paule pour obtenir de Dieu des enfants.

J'ay mille fois pensé pourquoy les fidèles invoquent cet admirable vierge et austere hermite pour avoir des enfans, et en fin j'ay creu que parce qu'il a tant aymé la simplicité, la petitesse et les petitz, Dieu accorde ordinairement des petitz enfans a ses devotz, quand ilz les demandent dans l'esprit du Saint, pour la gloire de Dieu, le salut des ames et la paix des familles.

XVI

LETTRE [3]

A MADAME DE CORNILLON, SA SŒUR

Le Saint la console sur la mort de M. le baron de Thorenc, leur frère.

Après le 27 mai 1617.

O Dieu ! ma pauvre tres chere seur, que j'ay de peyne pour le desplaysir que vostre cœur souffrira sur le trespas

[1] Tiré de l'*Année sainte de la Visitation*, tome I, page 406

[2] La même à qui a été adressée la lettre précédente.

[3] C'est la 394e de la collection-Blaise, et la 68e (*al.* 66e) du livre V des anciennes éditions.

de ce pauvre frere, qui nous estoit a tous si cher ! Mais il n'y a remede : il faut arrester nos volontés en celle de Dieu, qui, a bien considerer toutes choses, a grandement favorisé ce pauvre defunt, de l'avoir osté d'un siecle et d'une vocation où il y a tant de danger de se damner.

Pour moy, ma chere Fille, j'ay pleuré plus d'une fois en cette occasion, car j'aymois tendrement ce frere, et n'ay sceu m'empescher d'avoir les ressentimens de douleur que la nature m'a causés ; mais pourtant je suis maintenant tout resolu et consolé, ayant sceu combien il est trespassé devotement entre les bras de nos Peres Barnabites, de nostre chevalier [1], apres avoir fait sa confession generale, s'estre reconcilié troys fois, avoir receu la Communion et l'extreme onction fort pieusement.

Que luy peut-on desirer de mieux selon l'ame ? Et selon le cors, il a esté assisté en sorte que rien ne luy a manqué.

Monseigneur le Prince Cardinal et Madame la Princesse [2] l'envoyerent visiter, et les Dames de la Cour luy envoyerent des presens pour sa bouche : et en fin Monseigneur le Prince Cardinal, apres son trespas, envoya douze flambeaux avec les armoiries de son Altesse, pour honnorer son ensevelissement.

Dieu donq soit a jamais benit, pour le soin qu'il a eu de recueillir cette ame entre ses eslus : car en somme, que devons-nous pretendre autre chose ?

Il ne se peut dire combien la pauvre petite vefve a tesmoigné de vertu en cette occasion. Nous la garderons encor icy [3], quelques jours, jusques a ce qu'elle soit bien rassise. Jamais homme ne fut plus generalement regretté

[1] Janus de Sales, frère du saint évêque, chevalier de Malte, gentilhomme ordinaire de la chambre de son altesse royale de Savoie, son lieutenant au château de Nice, etc.

[2] Ce sont les deux enfants de son altesse le duc de Savoie.

[3] Au monastère de la Visitation, d'où S. François écrivoit cette lettre sans date.

que celuy-ci. Or sus, ma tres chere Fille, consolons nos cœurs le mieux que nous sçaurons, et tenons pour bon tout ce qu'il a pleu a Dieu de faire; car aussi tout ce qu'il a fait est tres bon.

Je rens cette lettre commune a mon tres chere frere[1], et a vous, dans l'esperance de vous voir bientost. Dieu benisse a jamais vostre cœur, ma tres chere seur, ma Fille, et je suis sans fin tres parfaitement tout vostre, et vostre plus humble frere et serviteur, etc.

XVII

LETTRE[2].

A UNE RELIGIEUSE DE LA VISITATION

Le Saint la console sur la mort de son père.

29 mai 1617.

Ma tres chere Fille,

Hier nostre mere me fit voir vostre derniere lettre, et la nouvelle du trespas de Monsieur vostre pere. Ne doutés point que je ne prie pour luy, car c'estoit le pere de ma tres chere fille, qui m'est, je vous asseure, infiniment chere, et aux desplaysirs et playsirs de laquelle mon cœur participe tres affectionnément. Mais icy, hors le sentiment naturel, il y a occasion de sainte consolation, puisque ce bon gentil-homme s'en est allé en une bonne vieillesse, et, ce qui importe, en une bonne disposition spirituelle. Donq, ma tres chere Fille, demeurés consolée, et nous rendés la pareille par vos prieres pour mon pauvre cher frere de Thorenc, lequel estant allé en Piedmont avec un regiment

[1] M. de Cornillon, beau-frère du Saint.

[2] C'est la 395e de la collection-Blaise, et la 85e (*al.* 82e) du livre V des anciennes éditions.

de mille hommes, y fut enseveli mardy [1], passé, comme on vient de m'escrire, et comme je m'attendois, il y a trois jours, sachant la qualité de la maladie. Or, pensés, ma tres chere Fille, où cette affliction me touche, et voyés si la mienne n'est pas surchargée de celle de sa pauvre petite [2], et de nostre mere [3], à qui il faut que ce mattin j'aille oster le peu d'esperance qui leur estoit restée apres les premieres nouvelles de cet accident, sur lesquelles nous avons mille et mille fois adoré le decret de la providence divine, et avons jetté nos cœurs entre les mains de Dieu avec esprit et soumission, repetant : *Ouy, Seigneur; car ainsy il a esté aggreable devant vous* [4]. Et nous n'avons aussi a dire autre chose en tout ce que Dieu fait, sinon, Amen.

Ce pauvre garçon est mort le premier jour de son arrivée en ce païs-là, d'une fievre pestilentielle, dans le sein de l'Eglise, muny des Sacrements receus avec de grans sentimens de religion, sous la direction du bon Pere dom Juste [5]. Helas ! qu'il est heureux, ce me semble ! Mais il est pourtant impossible que je ne pleure sur luy. Vous ne sçauriés croire combien il estoit accomply, combien il s'estoit rendu aymable a chacun, combien il s'estoit signalé aux yeux du prince, en l'occasion de l'année passée : et sur cela le voyla emporté. Mais Dieu est bon, et fait toutes choses en sa bonté. A luy soit honneur, gloire et benediction.

Le pauvre Chevalier [6], est encore la, qui aura esté spectateur de ce triste trespas, et peut estre en sera-il le sectateur.

[1] Le mardi après le dimanche de la Trinité, 23 mai cette année-là.

[2] Son épouse, madame la baronne de Thorenc, âgée seulement de dix-neuf ans.

[3] Madame de Chantal, mère de la jeune veuve.

[4] Ita, pater, quoniam sic fuit placitum ante te. Matt., XII, 26.

[5] Barnabite qui a été depuis évêque de Genève, et deuxième successeur du Saint, dont il étoit parent.

[6] Janus de Sales.

Dieu soit benit en la vie et en la mort des siens. *Amen.*

Vostre tres-affectionné serviteur,

FRANÇOIS, Ev. de Geneve.

Cette lettre, ma tres chere Fille, a esté escritte a troys reprises, et je la ferme ce jourd'huy 29 may, 1617.

XVIII

LETTRE[1]

A M. AIMÉ DE CHIVRON, BARON DE VILLETTE, SON ONCLE

Il répond aux compliments de condoléance que celui-ci lui avoit faits au sujet de la mort de M. de Thorenc, son frère.

30 mai 1617.

Monsieur mon Oncle,

Helas! il n'est que trop vray que vous avés perdu un tres humble nepveu et fidele serviteur, et moy mon tres cher frere, que j'aymois incroyablement pour plusieurs bonnes raysons, outre celle du sang. C'est quasi un songe de gens qui veillent, de sçavoir ce pauvre garçon mort aussitost qu'arrivé en ce païs-la, et sans avoir eu le loysir d'avoir veu le Prince, auquel il alloit consacrer sa vie et son courage.

Or, apres toutes les idées que le desplaysir me donne, je conclus que Dieu l'ayant voulu, ç'a esté le mieux. Que son nom soit benit, et les decretz de sa volonté adorés és siecles des siecles. Amen.

Certes, je crois bien que M. de Giez, mon cousin, M. le baron de Bonvilaret, et mon neveu du Vuaz[2], auront res-

[1] C'est la 396e de la collection-Blaise, et la 66e (*al.* 64e) du livre V des anciennes éditions.

[2] C'est le fils de M. Louis de Sales, et le frère d'Auguste de Sales, qui

senti grandement cette perte, comme sachant que ce pauvre trespassé les cherissoit et honnoroit tres particulierement, selon que la nature et plusieurs considerations l'y obligeoient : mais s'il leur manque, ce n'est pas par son eslection, ni par sa faute. Dieu par sa bonté les veuille protéger et conduire parmi les hasards où cette guerre les porte.

Ma pauvre chere seur [1], tesmoigne entre ses pleurs et regretz la plus aymable, constante et religieuse pieté qu'il est possible de dire : en quoy elle nous contente extremement, pour le desir que nous avons qu'elle conserve l'enfant que nous croyons par bonnes conjectures avoir esté laissé en ses flancs par le defunt, comme pour quelque sorte d'allegement a ses freres.

Que vous diray-je plus, Monsieur mon cher Oncle ? Ce pauvre garçon decedé s'estoit destiné a la vie militaire, et pouvoit mourir de cent façons plus lamentables que celle de laquelle il est mort. Benit soit Dieu qui l'a ravy devant les duelz, les mutineries, les desespoirs, et en somme devant ces innombrables occasions d'offenser Dieu, que cette espece de vocation donne en ce miserable eage.

Et pour tout, je ne puis dire autre chose, sinon, *Ita, pater, quoniam sic fuit placitum ante te* [2] : j'acquiesce et dis *Amen*, non seulement sur les paroles, mais aussi sur les œuvres de Dieu ; le suppliant qu'il vous conserve, et demeurant pour jamais, Monsieur, vostre tres humble nepveu et fidele serviteur, etc.

fut depuis évêque de Genève, et troisième successeur du Saint, et à qui nous devons une vie de son oncle.

[1] Madame la baronne de Thorenc, née Marie-Aimée de Chantal.

[2] Oui, mon père, je le veux, puisque c'est votre volonté. Matt., XI, 26.

XIX

LETTRE [1]

A UNE RELIGIEUSE DE LA VISITATION

Il faut servir et aimer Dieu parfaitement, sans s'étonner des difficultés.

30 juin 1617.

Vous pouvés penser, ma tres chere Fille, ma Seur, et je croy que vostre cœur vous le dit assés, que j'ay une extreme consolation dans le mien, quand vous m'escrivés de vos nouvelles ; car puis qu'il a pleu a Dieu, je suis le cher frere et le pere tout ensemble, mais le plus affectionné et sincere que vous sceussiés imaginer.

Or, faites bien, ma chere ame, vos petitz efforts doux, paysibles et amiables, pour servir cette souveraine bonté, qui vous y a tant obligée par les attraitz et bienfaitz dont elle vous a favorisée jusques a present : et ne vous estonnés point des difficultés ; car, ma tres chere Fille, que peut-on avoir de pretieux sans un peu de soin et de peyne? Il faut seulement tenir ferme a pretendre a la perfection du saint amour, affin que l'amour soit parfait ; l'amour qui cherche moins que la perfection, ne pouvant qu'estre imparfait.

Je vous escriray souvent ; car vous sçavés le rang que vous tenés dans mon esprit, le tout joignant nostre mere [2], a laquelle je vous prie de me recommander : car bien que je luy escrive, si est-ce qu'il faut un peu employer vostre

[1] C'est la 397e de la collection-Blaise, et la 87e (*al.* 73e) du titre IV des anciennes éditions.

[2] Madame de Chantal.

entremise pour la recreer et resjouir; d'autant qu'elle prend playsir a sçavoir que vous estes tres parfaitement ma tres chere Fille, et que vous me cherissés en cette qualité-la. Dieu soit au milieu de vostre cœur, et de celuy de nostre chere seur, qui est, certes, ma fille de tout mon cœur, au moins je le croy et le veux tous-jours croire pour mon contentement.

XX

LETTRE[1]

A UNE DAME

Avantage qu'il y a d'être tout à Dieu. Exhortation à la joie spirituelle.

Annecy, 7 août 1617.

Quel bonheur, Madame, d'estre toute a Dieu ! car il ayme les siens, il les protege, il les conduit, il les met au port de la desirable eternité. Demeurés donq ainsy, et ne permettés jamais a vostre ame qu'elle s'attriste, ni vive en amertume d'esprit, ou en scrupule ; puisque celuy qui l'a aymée, et qui est mort pour la faire vivre, est si bon, si doux, si aymable.

Il a voulu, ce grand Dieu, que vous fussiés sienne, et vous l'a fait vouloir, et vous l'avés voulu ; et il vous a fait prendre tous les vrays moyens pour le devenir. Vous l'estes donq sans doute, ma tres chere Fille, dont je me resjouys infiniment, et en benis sa misericorde, comme estant en elle sans fin, Madame, vostre plus humble et tres affectionné serviteur, etc.

[1] C'est la 399e de la collection-Blaise, et la 59e (*al.* 52e) du titre IV des anciennes éditions.

XXI

LETTRE[1]

A UNE SUPÉRIEURE DE LA VISITATION

Exhortation à la pureté d'intention et à une courageuse humilité.

Avant le 30 août 1617.

Ma tres chere Fille,

Ce m'a esté une grande satisfaction de vous sçavoir aupres de ma seur N., où vous estes cooperatrice en l'establissement de cette nouvelle mayson. Tenés vostre courage humblement eslevé en Dieu, ma tres chere Fille : servés-le fidelement, faites toutes vos œuvres pour son bon playsir : car a cela estes vous appellée. Donnés, le plus que vous pourrés, l'esprit d'une tres humble, mais courageuse simplicité, et de l'amour de la Croix a ces ames que vous nourrissés, affin qu'elles soyent aggreables a celuy qui desire les rendre ses espouses. Dieu soit au milieu de vostre ame, ma tres chere Fille, et je suis en luy vostre tres humble frere et serviteur, etc.

[1] C'est la 400e de la collection-Blaise, et la 115e (*al.* 85e) du livre IV des anciennes éditions.

XXII

LETTRE[1]

A UNE SUPÉRIEURE DE LA VISITATION

Exhortation à se rendre conforme à la volonté de Dieu.

Annecy, 30 août 1617.

Que faites-vous, ma tres chere Fille ? car voyla le mot que vous voulés. Mon cœur pense souvent au vostre : et si, vous demande si vous estes tous-jours au pied de la Croix, où je vous laissay, c'est a dire, tous-jours attachée a la tres sainte volonté de Dieu, pour ne fourvoyer ni a droite ni a gauche (ni aux contentemens ni aux afflictions, ni entre les amys ni entre les ennemys) du chemin de ses ordonnances. Je le croy, certes, ma tres chere Fille : hé ! je vous en conjure. Ces jours s'escoulent, l'eternité s'approche : passons si droit, qu'elle nous soit heureuse. Ce sont les souhaitz que je fay sur vous, ma tres chere Fille, a qui je suis fort affectionnément vostre, etc.

[1] C'est la 401e de la collection-Blaise, et la 116e du livre IV des anciennes éditions.

XXIII

ACTE[1]

DE PROFESSION RELIGIEUSE DE LA BARONNE DE THORENC.

7 septembré 1617.

Marie Aymée de Rabutin, fille de nostre mere, et vefve de Bernard de Sales, baron dudit lieu et de Thorenc, apres mille et mille souhaitz d'estre receue dans la congregation de ceans, estant tombée malade, et saisie d'un soudain accident en cette mayson, pleyne d'une nompareille resignation, d'une rare douceur, et d'une profonde humilité avec un esprit extremement tranquille, d'une parole extremement distincte, suave et claire, apres avoir fait sa confession et receu l'absolution sacramentelle, demanda l'habit de la Visitation, qui luy fut accordé pour la grande devotion qu'elle avoit tesmoignée ; et ayant receu la sainte Extreme onction, requiert de pouvoir faire les vœux ; ce qui luy ayant esté aussi concedé, elle les fit d'un courage nompareil, et troys heures apres elle expira, ayant continuellement, jusques au dernier soupir, prononcé tres suavement et devotement le mot de Vive Jesus ! Elle fut admise a l'habit et a la profession par son Evesque, frere de son feu mary, par sa mere, superieure de la congregation, et par toutes les seurs qui furent presentes a son devot et aimable trespas, le VI septembre 1197 : car ce jour-la elle tomba en cet accident mortel a huit heures de nuict ; a

[1] Ecrit de la main de Saint François de Sales, parmi les registres mortuaires du monastère de la Visitation Sainte-Marie d'Annecy ; extrait des notes mises à la suite des mémoires de la mère de Chaugy, page 523, édition de Paris, 1842.

neuf, elle fut receu a l'habit; a dix elle fit profession, et entre une et deux heures apres minuict le septieme jour dudit moys, qui estoit la veille de la Nativité de nostre Dame, elle passa a une meilleure vie, laissant un rare exemple de devotion et une consolation spirituelle incomparable, a ceux qui d'ailleurs marris de son decés, en virent et admirerent les pieuses circonstances.

FRANÇOIS, Evesque de Geneve,

qui confessa, communia, donna l'Extreme onction, et admit les vœux de cette aymable seur trespassée eagée de dix neuf ans, deux moys et six jours.

Seur Jeanne Françoise Fremiot, Superieure.

XXIV

LETTRE[1]

A MADAME DE MONTFORT, SA COUSINE

Le Saint la console sur la mort du baron et de la baronne de Thorenc.

Septembre 1617.

Mon esprit ne peut cesser de penser a vous, ma tres chere cousine, ma Fille, et ne voudroit faire autre chose que de vous parler en la façon qu'il peut, et ne sçait neanmoins que vous dire, estant, comme le vostre, encor tout estonné; sinon, ma tres chere Fille, que le divin espoux de nos ames veut que nous regardions tous nos evenemens dans le sein de sa celeste providence, et que nous jettions nos affections en l'eternité, où nous nous reverrons tous, pour ne jamais plus estre separés.

[1] C'est la 403e de la collection-Blaise, et la 72e (*al.* 70e) du livre V des anciennes éditions.

Oh ma Fille! pourquoy nous sommes-nous jamais asseurés et confiés en la vanité de cette vie perissable? Nos pretentions sont au dela, où il faut donq lancer nos affections. En somme, nous voyla, ma tres chere Fille, au vray essay de la fidelité que vous devés a Dieu, auquel vous avés si souvent resigné toutes vos adventures. Ma tres chere Cousine, tenés vostre cœur en haut, et mettés le sacré crucifix sur vostre poictrine, affin qu'il accoise vos sanglotz et souspirs. Soyés bien toute sienne, et croyés-moy, il sera tout vostre. Pour moy, je ne puis pas dire plus que jamais; s'il se pouvoit dire, certes, je dirois qu'inseparablement, plus que jamais, je suis tout vostre, sans condition ni reserve.

XXV

LETTRE[1]

DE SAINTE JEANNE-FRANÇOISE DE CHANTAL A SAINT FRANÇOIS DE SALES

Sa résignation sur la mort de madame la baronne de Thorenc, sa fille.

Après le 10 septembre 1617.

La paix de nostre Seigneur, avec son eternelle benediction, soit tous-jours au milieu de vostre cœur, mon vray tres cher Pere. Certes, la medecine spirituelle que ce bon Sauveur nous a donnée, a fait encor aujourd'hui son effect avec la corporelle; mais l'une et l'autre avec tant de douceur, que je n'en ressens que fort peu de lassitude. Je me sens mesme soulagée, mon unique Pere, de ces maux de cœur, et mon esprit demeure tout plein de douceur et de

[1] Tirée des lettres de madame de Chantal. C'est la 40e de la collection de Blaise.

suavité dans sa sousmission et son amour pour la volonté divine, laquelle j'ay tous-jours plus de desir de voir regner souverainement en nostre sainte unité.

Mais, mon Dieu ! nonobstant cela, je vois et je sens combien cette fille estoit veritablement l'enfant parfaitement aymée de nostre cœur, combien elle le sera tous-jours et avec justice, ce me semble. C'est un soulagement nompareil pour moy dans cette douleur, de sentir cet amour où vous l'avés placée, comme une goutte d'eau precieuse dans un grand ocean.

Je me soulage encore de vous dire cecy, mon unique et tres bon Pere : Dieu soit loué ! mais je le dis de toute mon ame, en paix et en douceur, et avec une tres grande connoissance et reconnoissance de la grace que sa bonté nous a faite de nous donner une telle enfant, et de l'avoir attirée a soy si heureusement. Vrayment, cette croix est precieuse, et celle de Madame la Duchesse bien riche, et pour sa valeur, et pour l'honneur du tesmoignage de sa protection. Je veux le bien dire a tout le monde ; car il nous sera utile, mais pour un peu de temps.

Il me semble que je devrois me retrancher de parler tant de feu nostre pauvre petite ; car, le contentement que j'y prends me laisse tous-jours de l'attendrissement, mon Pere, mon unique Pere, et tout ce que vous sçavés que vous m'estes. Cecy me sera un petit restaurant de vous avoir un peu parlé ; car en fin, tout ce qui est icy bas de creé n'est maintenant rien du tout pour moy en comparayson de mon Pere tres cher, Monseigneur, vostre tres humble, etc.

XXVI

LETTRE[1]

DE S. FRANÇOIS DE SALES A LA MÈRE FAVRE

Il lui fait part de la mort de sa belle-sœur la baronne de Thorenc, et lui en rapporte quelques circonstances.

12 septembre 1667.

Vous vous imaginerés bien de quelle sorte nous avons esté touchés ces jours passés, ma tres chere Fille. Ce n'est pas la Madame de Thorenc que vous avés veuë, quoy que celle-la fust fort aymable : c'est une Madame de Thorenc toute dédiée a Dieu, toute relevée au dessein de ne vivre qu'a Dieu, toute pleine de clarté és choses spirituelles, et de la connoissance de Dieu et de soy-mesme, et telle que l'on pouvoit esperer que dans quelque tems elle seroit une autre nostre mere.

Je ne vous diray rien de sa fin tres sainte. Entre ceux qui la virent, il y en eut qui, le jour suyvant, me vindrent demander congé de l'invoquer : et d'autres qui vindrent renouveller leurs propos, esmeus du spectacle de cette mort toute pleyne de douleur extreme, et douleur toute parsemée de *Vive Jesus ! Seigneur Jesus, tirés-moy a vous. O passion et mort de mon Sauveur ! je vous embrasse, je vous ayme, je vous adore, vous estes mon esperance. Vive Jesus et Marie, que j'ayme plus que ma vie.* Et cela prononcé si suavement, que merveilles. Or sus, ma tres chere Fille, il m'a fait grand bien de vous dire ces quatre motz, qui sont un eschantillon de la pieté de cette mort. Elle est morte seur et fille de la Visitation. Je suis infiniment vostre.

[1] C'est la 405e de la collection-Blaise, et la 90e (*al.* 79e) du livre VI des anciennes éditions.

XXVII

LETTRE[1]

A UNE DAME

Le Saint l'exhorte à la douceur et à la simplicité et à ne pas se décourager pour ses imperfections.

12 septembre 1617.

J'ay vrayement esté malade, ma tres chere Fille, et bien malade, mais sans peril. Qu'eussiés-vous fait de plus, sachant le mal que j'avois ? car, comme je voy, vous priés tous-jours nostre Seignèur pour moy, qui reciproquement ne manque jamais a vous faire part des chetives oraysons et de la tres sainte Messe que je celebre. Je vay encor un peu trainant, et ne suis pas si parfaitement remis que je ne porte les marques du mal passé ; je le suis toutesfois assés pour faire mes exercices ordinaires.

Tenés ferme, ma chere Fille, entreprenés d'estre parfaitement, le plus que vous pourrés, servante de Dieu, selon les advis du livre ; car ce sera bien suffisamment pour attirer plus de perfection encor que je n'en ay pas sceu enseigner. Ayés soin de la douceur. Je ne vous dis pas que vous aymiés ce que vous devés aymer, car je sçai que vous le faites ; mais je vous dis que vous soyés esgale, patiente et douce. Reprimés les saillies de vostre naturel, un peu trop vif et ardant.

Je ne sçai quel mescontentement vous pouvés avoir de vos confessions, car vous les faites tres bien. Or sus, demeurés en

[1] C'est la 406e de la collection-Blaise, et la 4e du livre II des anciennes éditions.

paix devant nostre Seigneur, qui vous aymeil y a longtems, vous donnant la tres sainte crainte et le desir de son amour. Que si vous n'avés pas bien correspondu jusques a present, il y a bon remede, car il faut bien correspondre d'ores-en-avant. Vos miseres et infirmités ne vous doivent pas estonner : Dieu en a bien veu d'autres, et sa misericorde ne rejette pas les miserables, ains s'exerce a leur faire du bien, faisant le sujet de sa gloire sur leur abjection.

Je voudrois avoir un bon marteau pour esmousser la pointe de vostre esprit, qui est trop subtil és pensées de vostre advancement. Je vous ay dit si souvent qu'il faut aller a la bonne foy en la devotion, et, comme l'on dit, a la grosse mode[1]. Si vous faites bien, loués Dieu, Si vous faites mal, humiliés-vous. Je sçai bien que de faire mal de guet-a-pans, vous ne le voulés pas ; les autres maux ne servent qu'a nous humilier.

Ne craignés donq plus, et ne soyés plus a picoter sur votre chere conscience ; car vous sçavés bien qu'apres vos diligences il ne vous reste plus rien a faire aupres de nostre Seigneur, qu'a reclamer son amour, qui ne desire de vous que le vostre.

Faites ainsy, ma tres chere Fille, et cultivés soigneusement la douceur et l'humilité intérieure. Je fais incessamment mille souhaitz de benediction sur vous ; et sur tout que vous soyés humble, douce et toute succrée, et que vous faciés profit de vos peynes, les acceptant amoureusement pour l'amour de celuy qui pour l'amour de vous en a tant souffert. Je suis, ma tres chere fille, en luy tres affectionné, tout vostre, etc.

[1] Grosso modo.

XXVIII

LETTRE [1]

A UN ECCLÉSIASTIQUE DE DISTINCTION

L'une des principales propriétés de l'amitié est la constance. Avantage de l'amitié chrétienne sur celle des enfants du siècle ; tendresse du Saint.

Septembre 1617.

Entre les incertitudes du bien aymé voyage qui nous devoit assembler pour plusieurs moys, Monsieur mon tres cher Frere, je ne regrette rien tant que de voir differer le bonheur que nos cœurs se promettoyent de se pouvoir entretenir a souhait sur leurs saintes pretentions ; mais le monde et toutes ses affaires sont tellement sujetz aux loix de l'inconstance, qu'il nous en faut souffrir l'incommodité, tandis que nos cœurs disent, *Non movebor in æternum* [2]. Non, rien ne nous esbranlera en l'amour de la Croix, et en la chere union que le Crucifix a faite de nos espritz. Mais voyci le tems qu'il faut employer l'advantage de nostre amitié au dessus de celle des enfans de ce monde, et la faire vivre et regner glorieusement, nonobstant l'absence et division des sejours ; et cela a cause que son autheur n'est point lié au tems ni au lieu. Certes, mon tres cher Frere, ces amitiés sacrées que Dieu a faites sont independantes de tout ce qui est hors de Dieu.

Or, si j'estois veritablement Theophile, comme vostre grand Prelat m'appelle, plus selon la grandeur de sa charité que selon la connoissance qu'il a de mes infirmités,

[1] C'est la 409e de la collection-Blaise, et la 10e du livre VI des anciennes éditions.

[2] Je ne serai jamais ébranlé. Ps. XXIX, 7.

que je vous serois aggreable, mon tres cher Frere ! Mais si vous ne me pouvés aymer, parce que je ne le suis pas, aymés-moy affin que je le sois, priant nostre grand Androphile qu'il me rende par ses prieres son Theophile. J'espere d'aller faire dans quelques jours un peu de saint repos aupres de luy, qui est nostre commun phœnix, pour odorer les bluettes de cinnamome dans lesquelles il veut mourir, pour plus heureusement revivre parmi les flammes de l'amour sacré, duquel il escrit les saintes propriétés dans une histoire qu'il compose.

Mais qui vous a peu dire que nos bonnes seurs de la Visitation ont esté traversées pour leurs places et bastimens ! O mon cher Frere ! *Dominus refugium factus est nobis*[1] : Nostre Seigneur est le refuge de leur esprit ; ne sont-elles pas trop heureuses ? et comme nostre bonne mere, toute vigoureusement languissante, me dit hier, si les seurs de nostre Congregation sont bien humbles et fideles a Dieu, elles auront le cœur de Jesus, leur espoux crucifié, pour demeure et sejour en ce monde, et son palais celeste pour habitation eternelle.

Il faut que je die a l'oreille de vostre cœur, si amoureusement aymé du mien, que j'ay une suavité d'esprit inexplicable, de voir la moderation de cette chere mere, et le desengagement total des choses de la terre qu'elle a tesmoigné parmi toutes ces petites traverses[2]. Je dis cecy a vostre cœur seulement ; car j'ay fait resolution de ne rien dire de celle qui a entendu la voix du Dieu d'Abraham : *Egredere de terra tua, et de cognatione tua, et de domo patris tui, et veni in terram quam monstrabo tibi*[3].

[1] Ps. XXXIX, 1..

[2] La mort de madame la baronne de Thorenc, qui arriva au mois de septembre de l'année 1617.

[3] Sortez de votre patrie, de votre parenté et de la maison de votre père, et venez dans la terre que je vous montrerai. Gen., XII, 1.

En vérité, elle le fait, et plus que cela. Or, il me reste de la recommander a vos prieres, parce que les frequens assautz de ses maladies nous donnent souvent des assautz d'apprehensions, bien que je ne cesse d'esperer que le Dieu de nos peres multipliera sa devote semence [3], comme les estoilles du ciel et le sablon qui se void sur l'arene des mers.

Mais, mon Dieu ! c'est trop dire en ce sujet, où je ne voulois rien dire ; toutesfois c'est a vous, a qui toutes choses peuvent estre dites, puis que vous avés un cœur incomparable en dilection pour celuy qui, avec un amoureux respect, vous proteste qu'il est incomparablement, Monsieur, etc.

XXIX

LETTRE [1]

A UNE DAME MARIÉE

Le Saint lui recommande la paix de l'âme et la confiance en Dieu.

Octobre 1617.

Je croy fermement, ma tres chere Fille, que vostre cœur reçoit de la consolation de mes lettres, qui vous sont aussi escrittes d'une affection nompareille, puis qu'il a pleu a Dieu que ma dilection envers vous fust toute paternelle, selon laquelle je ne cesse de vous souhaitter le comble de toutes benedictions : tenés bien vostre courage relevé.

Je vous supplie, ma tres chere Fille, en la confiance que

[1] C'est-à-dire, ses dévotes filles, comme les étoiles du ciel et le sable qui est sur le bord de la mer. Gen., XXII, 17.

[2] C'est la 412e de la collection-Blaise, et la 25e du livre IV des anciennes éditions.

vous devés avoir en nostre Seigneur, qui vous a cherie, vous donnant tant d'humbles attraitz a son service, et vous cherit en vous les continuant, et vous cherira en vous donnant la sainte perseverance.

Je ne sçai, certes, comment les ames qui se sont données a la divine bonté, ne sont tous-jours joyeuses : car y a-il bonheur esgal a celuy-la ? Ni les imperfections qui vous arrivent ne vous doivent point troubler ; car nous ne les voulons point entretenir, et ne voulons jamais y arrester nos affections. Demeurés donq bien en paix, et vivés en douceur et humilité de cœur.

Vous avés bien sceu, ma tres chere Fille, toutes nos petites afflictions, lesquelles j'aurois bien sujet de nommer grandes, si je n'eusse veu un amour special de Dieu envers les ames qu'il a retirées d'entre nous : car mon frere mourut comme un religieux entre les soldatz ; ma seur, comme une sainte entre les religieuses. C'est seulement pour les recommander a vos prieres que j'en touche ce mot.

Monsieur vostre mary a bien rayson, s'il m'ayme ; car je le veux a jamais honnorer : et vous, ma tres chere Fille, je m'imagine que vous m'affectionnés tous-jours cordialement, et vostre ame vous respondra pour moy que je suis vostre, puisque nostre Seigneur et Createur de nos espritz a mis cette lyaison spirituelle entre nous. Qu'a jamais son saint nom soit benit, et vous rende eternellement sienne, qui est le souhait continuel, ma tres chere Fille, de vostre, etc.

XXX

LETTRE[1]

A MADAME FRANÇOISE-ANGÉLIQUE DE SAINT-HERMAND

Il marque son inquiétude sur la santé de madame de Chantal, alors dangereusement malade.

Grenoble, 4 décembre 1617.

s dirois-je, ma tres chere Fille? Certes, je me porte bien, mais tous-jours en peyne de nostre mere, que je laissay un peu mieux qu'elle n'estoit il y a dix ou douze jours, mais tous-jours, en danger. Et pensés si, ayant demeuré depuis la veille de S. André sans sçavoir en sorte que ce soit de ses nouvelles, je dois estre peyné! La volonté de Dieu soit a jamais l'unique refuge de la nostre, et son accomplissement nostre consolation.

Je suis icy receu avec joye, et ne nous manque que nostre seur Barbe-Marie, laquelle sachant vers vous, je ne vous requiers point. Ma tres chere Fille, je vous salue de tout mon cœur, et suis tres parfaitement vostre. Nostre pere se porte bien ; le frere et la seur vont a Metz, trop heureux que sera ce peuple de les voir. Je salue nos cheres seurs et ma seur Marie-Aymée tres parfaitement, avec ma seur Jeanne-Françoise, et ma seur Marie-Catherine, et ma seur Françoise-Hieronyme, en somme, toutes sans reserve, et ma seur Colin. Dieu soit a jamais au milieu de leurs ames. *Amen.*

[1] Tirée du monastère de la Visitation de Chaillot. C'est la 416e de la collection-Blaise.

XXXI

LETTRE[1] OU BILLET

A SAINTE JEANNE-FRANÇOISE DE CHANTAL

Marques d'amitié.

4 décembre 1617.

Dieu par sa bonté vous conserve, ma tres chere Mere ; mon cœur vous salue infiniment, et a tous-jours le vostre au dessus de toutes ses affections. Qu'a jamais soyés-vous benie, ma tres chere Mere. Vive Jesus.

XXXII

LETTRE[2]

A LA MÊME

Il se réjouit en Dieu de sa convalescence, et lui souhaite une vie longue, saine et heureuse.

Jour de la Conception de Notre-Dame, 1617.

Au nom de la tres sainte Trinité, troys paroles a ma tres chere mere. Je suis allé tout gay, comme un petit oyseau, dans ma chaire, où j'ay chanté plus joyeusement que l'ordinaire a l'honneur de ce grand Dieu, *qui a racheté*

[1] Tirée du monastère de la Visitation de la ville d'Alby. C'est la 417e de la collection-Blaise.

[2] C'est la 418e de la collection-Blaise, et la 18e du livre V des anciennes éditions.

ma vie de la mort, et qui me couronnera en sa misericorde et ses miserations [1]. Ouy, ma chere Fille ; car S. Paul disoit bien a ses enfans, *ma joye et ma couronne* [2], composée des misericordes divines.

Soyons a jamais tout a Dieu : benissons son saint nom, et exaltons le throsne de son amour sacré dans nostre ame ; elle vivra jusques aux siecles des siecles. *Dieu donq soit a jamais benit, qui nous console en toutes nos tribulations* [3]. Dieu donq soit a jamais benit, et veuille de plus en plus establir l'esperance qu'il nous donne de la guerison de ma tres aymée mere et fille. Dieu soit benit, et me donne la grace de luy rendre quelque service icy, et par tout il luy plaira de m'appeller, sur tout en mon Diocese ; puisqu'il luy a pleu de m'en charger, et du costé duquel, où que j'aille, mon cœur se tourne a tous momens.

La glorieuse Vierge soit a jamais honnorée, qui est nostre Dame et Reyne de dilection : c'est aujourd'huy sa premiere feste, qui m'est signalée [4]; et je viens de l'eglise des Peres Recolletz, qui est dediée au mystere qui se celebre. O Dieu, Sauveur de nostre ame, qui estes le jour de la clarté eternelle, donnés ce jour temporel, et dix mille apres, bons et utiles, sains et aggreables a la fille bien aymée qu'il vous a pleu rendre mienne, et pretieuse a mon cœur comme moy-mesme.

[1] Benedic, anima, mea Domino... qui redimit de interitu vitam tuam, qui coronat te in misericordia et miserationibus. Ps. CII, 1, 4.

[2] Gaudium meum, et corona mea. Philipp., IV, 1.

[3] Benedictus Deus.., qui consolatur nos in omni tribulatione nostra. II. Cor., 1, 3 et 4.

[4] Cette fête est celle de la Conception immaculée de la très-sainte Vierge, mystère auquel le saint prélat a toujours eu une grande dévotion ; d'ailleurs c'est ce jour-là même qu'il avoit reçu la consecration épiscopale.

XXXIII

LETTRE [1]

A MADEMOISELLE DE CHAILLOT, A BRIANÇON

Félicitations sur son mariage ; conseils pour vivre chrétiennement.

Le jour de S. Jean l'Evangéliste, 27 décembre 1617.

Mademoyselle, [2]

Les marques d'une vraye vertu et pieté que j'ay veuës en vostre ame, et l'estime que je fay de vostre merite, ne permettront jamais que je cesse de vous honnorer et cherir parfaitement. C'est pourquoy, bien que par les projectz de l'année passée, je devois m'imaginer que vous n'estiés plus icy, si est-ce que je n'ay peu m'empescher que d'abord mon cœur ne vous cherchast autour de Madame vostre mere, et je ne vous ay *cherchée que* [3] pour premierement me resjouir avec vous de vostre heureux mariage; car on m'en dit beaucoup de bien ; que vous avés tant de contentement, et que vous en rendés tant ; que Monsieur vostre mary est si vertueux, et que le lien d'une sainte et forte amitié vous tient unis ensemble ; en somme, que vous avés toute occasion de louer Dieu, qui vous a fait rencontrer si favorablement le soin de Monsieur vostre pere et de Madame vostre mere.

[1] Tirée du monastère de la Visitation de Grenoble. C'est la 419e de la collection-Blaise.

[2] On appeloit alors du nom de *demoiselles* les femmes mariées, même dans les familles nobles, qui n'avoient pas de grandes terres ou de grandes charges.

[3] Les deux mots mis ici en lettres italiques sont pour remplir une lacune que présente la pièce originale.

Et puis me resouvenant que vous avés esté un peu ma fille spirituelle, je vous supplie de vivre bien conformement a la grace que nostre Seigneur vous a faite, et de correspondre fidelement a la lumiere qu'il vous a envoyée par tant d'instructions qu'il vous a fait donner.

Souvenés-vous, Madamoyselle, de vivre tous les jours en l'humilité, affin que Dieu vous benisse et toute vostre mayson, puisqu'il est certain que *Dieu resiste aux superbes* et vains, *et donne aux humbles sa grace* [1]. Rien ne vous honnorera tant que cette humilité; car *Dieu exalte les humbles* [2]; elle vous acquerra [toutes sortes de benedictions [3].]

Souvenés-vous encor de bien employer le tems ; il n'y a rien qui fasse tant arriver d'honneur, de reputation et de bonheur sur nous, que de ne point s'amuser.

Je ne vous dis rien de la sainte devotion, qui est desirable en tous tems et tous lieux; car, comme vous sçavés, parmi les joyes et contentemens, elle modere nos espritz ; entre les adversités, elle nous sert de refuge et nous délasse ; et, quoy qu'il nous arrive, elle nous fait benir Dieu, qui est meilleur que tout [ce qu'on peut desirer [2].] Elle rend la jeunesse et plus sage, et plus aymable, et la vieillesse moins insupportable et ennuyeuse.

Voyés, je vous supplie, ce que j'ay marqué au livre de l'*Introduction a la vie devote*, de la douceur et suavité que l'on doit soigneusement nourrir au mariage ; et pour bien apprendre a practiquer les enseignemens que vous y treuverés, il faut commencer dés maintenant d'en essayer en faysant faire l'exercice du matin et du soir; et quand vous serés quelquefois en prieres, priés, je vous supplie, un peu

[1] Deus superbis resistit, humilibus autem dat gratiam. Jac., IV, 6.

[2] Exaltavit humiles. Luc., I, 52.

[3] Ce qui est entre deux crochets n'est point dans la copie qu'on m'a envoyée, je l'ai suppléé du mieux que j'ai pu. Bl.

pour moy, qui de tout mon cœur vous souhaitte et a Monsieur vostre mary, que je veux honnorer de toute ma force, mille et mille benedictions, demeurant, Madamoyselle, vostre, etc.

XXXIV

LETTRE[1]

A SAINTE JEANNE-FRANÇOISE DE CHANTAL

Sur la future profession de la sœur Humbert.

La lettre est arrivée assés tost, car je n'envoyeray les miennes que demain, n'ayant sceu gaigner de les faire hier, ni ce matin. Mon sentiment a moy, est que si on retarde l'oblation de ma sœur Humbert[2] directement, on la mettra au hasard d'un grand murmurement, car ilz croiront que c'est parce qu'ilz donnent chichement la dot de cette fille ; mays on pourra indirectement différer, sur ce que sa dot et les autres choses requises ne sont pas encor prestes, et on pourra les retarder par divers moyens, et pendant ce retardement on taschera de donner ayde a son esprit pour le mieux disposer ; mais nous en parlerons au premier jour plus au long. Je m'en vay confesser un homme estranger, dire la messe, desjeusner, et monter le plus tost que je pourray a sainte Catherine pour revenir de bonne heure. Bon jour, ma tres chere Mere, que je cheris tout comme moy-mesme és entrailles de notre Seigneur.

[1] L'original en appartenoit autrefois à un évêque d'Aoste. C'est la 307e inédite de la collection-Blaise.

[2] On trouvera plus loin une lettre adressée à la sœur Humbert.

XXXV

LETTRE[1]

A UNE DAME

Il l'exhorte à conserver la paix intérieure.

Annecy, 18 janvier 1618.

Madame,

Conservés-le donq bien, ce cœur, en ce juste contentement qu'il a de se sentir en paix avec Dieu ; paix de laquelle le prix n'est point au monde, non plus que la recompense, puisqu'elle vous est acquise par le merite du sang de nostre Sauveur, et qu'elle vous acquerra le Paradis eternel, si vous la gardés bien.

Faites-le donq, ma tres chere Fille, et ne fuyés rien tant que ce qui la vous peut oster. Et vous le ferés, je le sçai bien ; car vous invoquerés Dieu, affin qu'il vous en continue la grace, et prendrés soin de bien practiquer ce que je vous ay conseillé, que j'espere de confirmer par mon retour ; puisque, comme j'ay opinion, le voyage de ce prince que je devois accompaigner est retardé. Cependant, faites-moy part a vos prières, puisque je ne cesseray jamais de vous souhaiter toutes sortes de bonheur, et seray toute ma vie, ma tres chere Fille, vostre, etc.

[1] C'est la 421e de la collection-Blaise, et la 117e du livre IV des anciennes éditions.

XXXVI

LETTRE[1]

A UNE DAME

Il s'excuse auprès d'elle de ne l'avoir pas nommée sa fille, sur le respect qu'il lui portoit, et lui promet de le faire à sa prière. Fondation de la Visitation de Grenoble. Les bonnes œuvres sont sujettes à des contradictions.

Annecy, 18 janvier 1618

Madame,

Si jamais ma bouche a refusé de vous nommer ma fille, ç'a esté sans le consentement de mon cœur, qui dés le premier abord du vostre, sentit bien que Dieu luy donnoit une forte et invariable affection toute vrayement paternelle pour vous ; mais on n'ose pas tous-jours parler comme on desireroit, sur tout quand on doit du respect a ceux qui portent les mesmes tiltres [2] que nous voudrions avoir. Certes, puis que vous le voulés, je ne sçaurois aussi plus me priver de ce contentement ; et je vous diray donq, ma tres chere Fille, que je suis bien ayse que ces filles [3] soyent venues faire icy l'apprentissage du sacré mestier

[1] Tirée des Œuvres du Saint. Paris, Léonard, 1663, tom. II. C'est la 422e de la collection-Blaise.

[2] Le Saint veut sans doute parler des titres de sainteté et de vertu, comme s'il en étoit dépourvu.

[3] Madame de Chantal alla travailler à la fondation de Grenoble, par l'ordre de son saint évêque qui y étoit pour lors, accompagnée de plusieurs de ses religieuses et de quatre novices du même lieu, qui avoient pris l'habit à Annecy. Elle y arriva le 7 avril, veille des Rameaux, 1618, et y fut reçue par tout le peuple avec des applaudissements extraordinaires. Le lendemain... on fit la cérémonie de l'établissement... Elle donna place à quelques filles, et laissa pour supérieure la mère P. M. de Chastel. *Voyez* page 58 de ce volume.

que par apres elles yront exercer, comme j'espere, dedans le pays de leur naissance et de mon affection : pour moy, je n'en puis plus douter, voyant cette generale concurrence des souhaitz que font tant de gens de bien. Cependant il est fort certain, comme vous dites, que ce bon œuvre ne se fera pas sans quelques contradictions ; car comme seroit-il bon autrement ? Mais pour cette Dame, je ne crois pas qu'elle la face longue, puis qu'elle est vertueuse et de bon esprit, et puis que Dieu dissipe les contagions humaines par la science celeste.

Or sus, ma tres chere Fille, continués tous-jours a servir ce divin Maistre et Sauveur de vostre ame, en pureté et douceur d'esprit : c'est l'unique bonheur que nous pouvons pretendre ; et l'infaillible asseurance de le posseder eternellement consiste a l'aymer en ce monde fidelement et confidemment. Je ne suis pas hors d'esperance de vous revoir ce caresme[1], et de vous dire de vive voix, comme je le dis de tout mon cœur, que je suis, ma tres chere Fille, vostre tres humble et tres affectionné serviteur, etc.

XXXVII

LETTRE[1]

A UNE SUPÉRIEURE DE LA VISITATION

Les dames de la Visitation ne doivent pas recevoir de jeunes personnes avant qu'elles aient l'âge compétent ; leur institut n'est pas pour l'éducation des petites filles.

23 janvier 1618.

Ma tres chere Fille,

Il faut demeurer coy en ce que Dieu dispose et ordonne : nous l'avons mesme fait cejourd'huy ; a sept heures du ma-

[1] S. François devoit prêcher le carême à Grenoble cette année 1618.

[2] C'est la 424e de la collection-Blaise, et la 31e du livre VI des anciennes éditions.

tin, nous avons perdu pour cette vie le Pere Dom Simplician, et a trois heures le bon M. de sainte Catherine, deux grans serviteurs de Dieu, sans qu'il y ayt presque aucun malade en cette ville. O providence celeste ! sans esplucher vos effectz, je les adore et embrasse de tout mon cœur, et acquiesce a tous les evenemens qui en succedent par vostre volonté.

Ma tres chere Fille, il faut tout a fait esviter de recevoir des filles avant l'eage ; car Dieu n'a pas esleu vostre Institut pour l'education des petites filles, ains pour la perfection des femmes et filles qui, en eage de pouvoir discerner ce qu'elles font, y sont appellées ; et non seulement l'experience, mais la rayson nous apprend que les filles si jeunes estant reduites sous la discipline d'un monastere, qui est ordinairement trop disproportionnée a leur enfance, la hayssent et prennent a contre-cœur ; et si elles desirent par apres de prendre l'habit, ce n'est pas par le vray et pur motif que requiert la sainteté de l'Institut ; et ne s'ensuit pas que ce qui se fait pour cette fois, il le faille faire pour autres, non plus qu'il ne s'en suit pas qu'un homme s'estant chargé d'une juste charge pour un amy, il doit se surcharger d'une seconde charge pour un second amy ; et ceux qui seront amys de nostre Institut auront patience jusques a ce que leurs enfants soyent d'eage convenable.

O ma tres chere Fille, que les cogitations des hommes sont inesgales ! que de gens crient, quand on reçoit leurs enfants grands, meurs et rassis, et que de gens voudroyent les donner dés le berceau !

XXXVIII

LETTRE[1]

A UNE SUPÉRIEURE DE LA VISITATION

Dieu nous regarde avec amour, pourvu que nous ayons bonne volonté quand même nous serions de grands pécheurs. Le cœur de Jésus doit être l'objet de notre amour et de notre complaisance. Le véritable amour de Dieu ne consiste pas dans les consolations. Nos imperfections ne doivent ni nous plaire, ni nous étonner, ni nous décourager. Dieu aime l'homme imparfait, quoiqu'il n'aime pas ses imperfections.

Annecy, 18 février 1618.

Ce m'eust esté une consolation sans pair, de vous voir toutes en passant ; mais Dieu ne l'ayant pas voulu, je m'arreste a cela ; et cependant, ma tres chere Fille, tres volontiers je lis vos lettres et y respons.

O nostre Dame, ma tres chere Fille, si nostre Seigneur pense en vous, et s'il vous regarde avec amour ? Oui, ma tres chere Fille, il pense en vous ; et non seulement en vous, mais au moindre cheveu de vostre teste[2] : c'est un article de foy, et n'en faut nullement douter ; mais je sçai bien aussi que vous n'en doutés pas, ains seulement vous exprimés ainsy l'aridité, secheresse et insensibilité en laquelle la portion inferieure de vostre ame se treuve maintenant. *Vrayement Dieu est en ce lieu, et je n'en sçavois rien*[3], disoit Jacob ; c'est a dire, je ne m'en appercevois pas, je n'en avois nul sentiment, il ne me le sembloit pas. J'ay parlé de cecy au livre

[1] C'est la 428e de la collection-Blaise, et la 65e (*al.* 61e) du livre III des anciennes éditions.

[2] Vestri capilli capitis omnes numerati sunt. Matt., X, 30.
Capillus de capite vestro non peribit. Luc., XXI, 18.

[3] Verè Dominus est in loco isto, et ego nesciebam. Gen., XXII, 16.

de l'amour de Dieu, traittant de la mort de la volonté et des resignations : je ne me souviens pas en quel livre[1]. Et que Dieu vous regarde avec amour, vous n'avés nul sujet d'en douter ; car il void amoureusement les plus horribles pecheurs du monde, pour peu de vray desir qu'ilz ayent de se convertir. Et dites-moy, ma tres chere Fille, n'avez-vous pas intention d'estre a Dieu ? ne voudriés-vous pas le servir fidellement ? Et qui vous donne ce désir et cette intention, sinon luy-mesme en son regard amoureux ? D'examiner si vostre cœur lui plait, il ne le faut pas faire, mais ouy bien, si son cœur vous plait : et si vous regardés son cœur, il sera impossible qu'il ne vous plaise ; car c'est un cœur si doux, si suave, si condescendant, si amoureux des chetives creatures, pourveu qu'elles reconnoissent leur misere, si gracieux envers les miserables, si bon envers les penitens ! et qui n'aymeroit ce cœur royal paternellement maternel envers nous ?

Vous dites bien, ma tres chere Fille, que ces tentations vous arrivent, parce que vostre cœur est sans tendreté envers Dieu : car c'est la verité que si vous aviés de la tendreté, vous auriés de la consolation, et si vous aviés de la consolation, vous ne seriés plus en peyne. Mais, ma Fille, l'amour de Dieu ne consiste point en consolations ni en tendretés : autrement nostre Seigneur n'eust pas aymé son pere, lorsqu'il estoit triste jusques a la mort[2], et qu'il crioit : *Mon Pere, mon pere, pourquoy m'as-tu abandonné*[3] ? Et c'estoit lhors toutesfois qu'il faysoit le plus grand acte d'amour qu'il est possible d'imaginer.

En somme, nous voudrions tous-jours avoir un peu de consolation et de sucre sur nos viandes, c'est a dire avoir

[1] C'est au livre IX, ch. III, XII, XIII, XIV, XV et XVI.
[2] Tristis est anima mea usque ad mortem. Matth., XXVI, 38.
[3] Deus, Deus meus, ut quid dereliquisti me ? Math., XXVII, 46.

le sentiment de l'amour et la tendreté, et par consequent la consolation ; et pareillement nous voudrions bien estre sans imperfection ; mais, ma tres chere Fille, il faut avoir patience d'estre de la nature humaine, et non de l'angelique.

Nos imperfections ne nous doivent pas plaire ; ains nous devons dire avec le grand Apostre : *O moy miserable ! qui me delivrera du cors de cette mort*[1] ? Mais elles ne nous doivent pas ni estonner, ni oster le courage ; nous en devons voirement tirer la soumission, humilité et desfiance de nous-mesmes ; mais non pas le descouragement, en l'affliction du cœur, ni beaucoup moins la desfiance de l'amour de Dieu envers nous. Ainsy Dieu n'ayme pas nos imperfections et pechés venielz, mais il nous ayme bien nonobstant iceux. Ainsy, comme la foiblesse et infirmité de l'enfant desplait a la mere, et pourtant non seulement ne laisse pas pour cela de l'aymer, ains l'ayme tendrement et avec compassion : de mesme, bien que Dieu n'ayme pas nos imperfections et pechés venielz, il ne laisse pas de nous aymer tendrement : de sorte que David eut rayson de dire a nostre Seigneur : *Ayés misericorde, Seigneur, parce que je suis infirme*[2].

Or sus, c'est assés, ma tres chere Fille ; vivés joyeuse : nostre Seigneur vous regarde, et vous regarde avec amour, et avec d'autant plus de tendreté que vous avés d'imbécillité. Ne permettés jamais a vostre esprit de nourrir volontairement des pensées contraires ; et quand elles vous arriveront, ne les regardés point elles-mesmes, destournés vos yeux de leur iniquité, etre tournés devers Dieu avec une courageuse humilité, pour luy parler de sa bonté ineffable, par laquelle il ayme nostre chetive, pauvre et abjecte nature humaine, nonosbtant ses infirmités.

[1] Infelix ego homo ! Quis me liberabit de corpore mortis hujus? Rom. VII, 24.

[2] Miserere mei, Domine, quoniam infirmus sum. Ps. VI, 3.

Priés pour mon ame, ma tres chere Fille, et me recommandés a vos cheres Novices, lesquelles je connois toutes, fors que ma seur Collin.

Je suis entierement vostre en nostre Seigneur, qui vive a tout jamais en vos cœurs ! Amen.

FRANÇOIS, Ev. de Geneve.

A Nessy, ce XVIII février 1618.

XXXIV

LETTRE[1]

A SAINTE JEANNE-FRANÇOISE DE CHANTAL

Il lui annonce la prochaine érection d'un monastère de sa congrégation à Grenoble.

Grenoble, le 11 mars 1618.

En fin, ma chere Fille, nous venons de conclure avec nos bonnes Dames l'establissement de nostre monastere. Tout le monde applaudit a ce dessein, nostre bonne Dame la Presidente le Blanc a eu une sainte ardeur pour cela, et moy j'ay une esperance tres douce que Dieu benira ses intentions, si nous sommes si heureux de nous humilier comme il faut devant luy, qui veut bien se glorifier en nostre petitesse. Je vous prie, ma tres chere Mere, de preparer doucement nos petites avettes, pour faire une sortie au premier beau tems, et venir travailler dans la nouvelle ruche pour laquelle le Ciel prepare bien de la rosée.

[1] Tirée de l'*Année sainte de la Visitation*, tom. Ier, pag. 302.

XL

LETTRE[1]

A UN ABBÉ DE SES AMIS

Le Saint l'assure de la constance et de la solidité de son amitié, et lui envoie son portrait qu'il lui avoit demandé.

Mon tres chere Frere,

Voyci la question que vous me faites : Vostre cœur n'aymera-il pas le mien, et tous-jours en toutes saysons ? Et voyci ma responce : O mon tres cher frere ! c'est une maxime de trois grans amans, tous trois saints, tous trois docteurs de l'église, tous trois grands amys, tous trois grans maistres de la theologie morale, S. Ambroise, S. Hierosme, S. Augustin : *Amicitia quæ desinere potuit nunquam vera fuit*[2]. Tenés, mon chere Frere, voyla l'oracle sacré qui vous annonce la loy invariable de l'eternité de nostre amitié, puis qu'elle est sainte et non feinte, fondée sur la verité et non sur la vanité, sur la communication des biens spirituelz, et non sur l'interest et le commerce des biens temporelz : bien aymer, et pouvoir cesser de vous aymer, sont deux choses incompatibles.

Les amitiés des enfans du monde sont de la nature du monde ; le monde passe, et toutes ses amitiés passent : mais la nostre, elle est de Dieu, en Dieu, et pour Dieu : *Ipse*

[1] C'est la 641e de Blaise, et la 63e du livre VII des anciennes éditions. Saint François de Sales, d'après ses historiens, ayant laissé faire son portrait pour la première fois au commencement de l'année 1618, nous ne croyons pas être loin de l'époque où a été écrite cette lettre laissée sans date, en la plaçant entre mars et avril de cette même annee.

[2] Toute amitié qui a pu cesser n'a jamais été véritable.

autem idem ipse est, et anni ejus non deficient. Mundus perit, et concupiscentia ejus ; Christus non perit, nec dilectio ejus[1]. Consequence infaillible.

La chere Seur m'escrit tous-jours avec tant d'effusion de son cher amour, qu'en verité elle m'oste le pouvoir de la bien remercier. J'en dis de mesme de vous, vous suppliant de vous remercier tous les deux l'un et l'autre des contentemens que vous me donnés.

Au reste, voyla donq l'image de cet homme terrestre, tant je suis hors de tout pouvoir de refuser chose quelconque a vostre desir.

On me dit que jamais je n'ay esté bien peint, et je croy qu'il importe peu. *In imagine pertransit homo ; sed et frustra conturbatur*[2]. Je l'ay empruntée pour vous la donner ; car je n'en ay point a moy. Helas! si celle de mon Createur estoit en son lustre dans mon esprit, que vous la verriés de bon cœur ! *O Jesu ! tuo lumine, tuo redemptos sanguine sana, refove, perfice, tibis conformes effice. Amen.*

FRANÇOIS, Ev. de Geneve.

[1] Dieu est toujours le même, et ses années ne finiront point. Le monde passe, et les objets de sa concupiscence passent avec lui ; mais Jésus-Christ ne périt pas, non plus que sa charité.

[2] L'homme passe comme une ombre et un fantôme, et sa vie comme une vaine représentation de théâtre : c'est donc bien en vain qu'il se trouble et qu'il s'inquiète, comme il fait, pour des choses de néant.

XLI

LETTRE

A SAINTE JEANNE-FRANÇOISE DE CHANTAL

Le Saint lui parle de ses prédications du carême à Grenoble. Il la félicite d'avoir choisi Jésus-Christ pour son époux, au lieu de celui qu'elle a perdu.

Mars 1618.

Ma chere Fille,

Cette nuict parmi mes reveilz j'ay eu mille bonnes pensées pour la predication ; mais les forces m'ont manqué en l'enfantement. Dieu sçayt tout, et j'addresse tout a sa plus grande gloire ; et, adorant sa providence, je demeure en paix. Il n'y a remede : *il faut que je face ce que je ne veux pas ; et le bien que je veux, je ne le fais pas*[2]. Me voyci au milieu des predications et d'un grand peuple, et plus grand que je ne pensois pas ; mais si je n'y fais rien, ce me sera peu de consolation.

Croyés que cependant je pense a tous momens a vous et a vostre ame, pour laquelle je jette incessamment mes souhaitz devant Dieu et ses Anges, affin que de plus en plus elle soit remplie de l'abondance de ses graces. Ma tres chere Fille, que j'ay d'ardeur, ce me semble, pour vostre advancement au tres saint amour celeste, auquel, en celebrant ce mattin, je vous ay de rechef dediée et offerte, m'estant advis que je vous eslevois sur mes bras comme

[1] C'est la 430e de la collection-Blaise, et la 64e (*al.* 60e) du livre III des anciennes éditions.

[2] Non quod volo bonum hoc facio, sed quod nolo malum hoc ago. Rom., VII, 19.

on fait les petitz enfans, et les grans encor quand on est assés fort pour les lever. Voyés un peu quelles imaginations nostre cœur fait sur les occurrences. Vrayment je luy en sçai bon gré d'employer ains toutes choses pour la suavité de son incomparable affection, en les rapportant aux choses saintes.

Je n'ay manqué de faire une speciale memoire du cher mary defunt. Ha ! que vous fistes neanmoins un heureux eschange en ce jour-la, embrassant l'estat de cette parfaite resignation, auquel avec tant de consolation je vous ay treuvée ! et vostre ame, prenant un espoux de si haute condition, a bien rayson d'avoir une extreme joye en la commemoration de l'heure de vostre fiancement avec luy. Or sus, il est vray, ma tres chere Fille, nostre unité est toute consacrée a la souveraine unité ; et je sens tousjours plus vivement la verité de nostre cordiale conjonction, qui me gardera bien de vous oublier jamais, qu'apres, et long-tems apres que je me seray oublié de moymesme, pour tant mieux m'attacher a la Croix. Je dois a jamais tascher de vous tenir hautement et constamment dans le siege que Dieu vous a donné en mon ame, qui est establi a la Croix.

Au demeurant, allés de plus en plus, ma chere Fille, establissant vos bons propos, vos saintes resolutions ; approfondissés de plus en plus vostre consideration dans les playes de nostre Seigneur, où vous treuverés un abysme de rayson qui vous confirmeront en vostre genereuse entreprise, et vous feront sentir combien est vain et vil le cœur qui fait ailleurs sa demeure, et qui niche sur un autre arbre que sur celuy de la Croix. O mon Dieu ! que nous serons heureux, si nous vivons et mourons en ce saint tabernacle ! Non, rien, rien du monde n'est digne de nostre amour : il le faut tout a ce sauveur qui nous a tout donné le sien.

Vrayement j'ay eu de grans sentimens ces jours passés, des infinies obligations que j'ay a Dieu ; et avec mille douceurs, j'ay resolu de rechef de le servir avec plus de fidelité qu'il me sera possible, et tenir mon ame plus continuellement en sa divine presence ; et avec tout cela, je me sens une certaine allegresse, non point impetueuse, mais, ce me semble, efficace pour entreprendre ce mien amendement. N'en serés-vous pas bien ayse, ma chere Fille, si un jour vous me voyés bien fait au service de nostre Seigneur ? Ouy, ma chere fille ; car nos biens interieurs sont inseparablement et indivisiblement unis. Vous me souhaités perpetuellement beaucoup de graces ; et moy, avec ardeur nompareille, je prie Dieu qu'il vous rende tres absolument toute sienne.

Mon Dieu ! tres chere Fille de mon ame, que je voudrois volontier mourir pour l'amour de mon Sauveur ! Mais au moins, si je ne puis mourir pour cela, que je vive pour cela seul. O ma Fille, je suis fort pressé : que vous puis-je plus dire, sinon que ce mesme Dieu vous benisse de sa grande benediction ?

A Dieu, ma chere Fille : pressés fort ce cher Crucifié sur vostre poictrine. Je le supplie qu'il vous serre et unisse de plus en plus en luy. A Dieu encor, ma tres cher Fille ; me voyci bien avant dans la nuict, mais plus avant dans la consolation que j'ay de m'imaginer le doux Jesus assis sur vostre cœur. Je le prie qu'il y demeure au grand jamais. A Dieu encor une fois, ma bonne, ma chere Fille, ma Seur, que je cheris incomparablement en nostre Seigneur, qui vit et regne és siecles des siecles. Amen.

Vive Jesus.

FRANÇOIS, Ev. de Geneve.

XLI

LETTRE[1]

A UNE DAME

Il blâme une de ses filles spirituelles qui, en parlant de lui, disoit des choses outrées à son avantage ; il charge une dame de lui en faire une charitable réprimande.

22 avril 1618.

Ma tres chere Fille de mon cœur,

Sachés que j'ay une fille, laquelle m'escrit que mon esloignement a fait approcher ses douleurs ; que si elle ne tenoit ses yeux, ilz verseroient autant de larmes que le ciel jette de gouttes d'eau, pour pleurer mon depart, et semblables belles paroles. Mais elle passe bien plus avant : car elle dit que je ne suis pas homme, mais quelque divinité envoyée pour se faire aymer et admirer ; et, ce qui importe, elle dit qu'elle passeroit bien plus outre, si elle osoit.

Que dites-vous, ma tres chere Fille : vous semble-il qu'elle n'ayt pas tort de parler ainsy ? Ne sont-ce pas des paroles excessives ? Rien ne les peut excuser, que l'amour qu'elle me porte, lequel est certes tout saint, mais exprimé par des termes mondains.

Or, dites-luy, ma tres chere Fille, qu'il ne faut jamais attribuer, ni en une façon ni en l'autre, la divinité aux chetives creatures ; et que penser encor de pouvoir passer plus outre en la louange, c'est une pensée desreiglée ; ou au

[1] C'est la 431e de la collection-Blaise, et la 35e (*al.* 32e) du livre III des anciennes éditions.

moins de le dire, ce sont des paroles desordonnées , qu'il faut avoir plus de soin d'eviter la vanité és paroles qu'és cheveux et habitz ; que desormais son langage soit simple, sans estre frisé. Mais pourtant dites-le luy si doucement, amiablement et saintement, qu'elle treuve bonne cette reprimande, laquelle part du cœur plus que paternel que vous connoissés comme fille certes tres chere de mon cœur, mais fille en laquelle j'ay mis toute confiance. Dieu soit a jamais nostre amour, ma tres chere Fille, et vivés en luy et pour luy eternellement. Amen.

XLIII

LETTRE[1]

A UNE DAME

Il lui marque la peine qu'il a des difficultés qu'on trouve dans un mariage.

Annecy, 10 mai 1618.

Madame,

J'ay sceu par une lettre de Madame de Chantal, que le desirable mariage qui fut conclu en mon logis se treuvoit plein de difficultés en l'esclaircissement des articles particuliers ; et je confesse que, le croyant si convenable et propre au contentement des parties et de leurs amys, je ne puis m'empescher d'en estre en peyne.

En suitte de quoy, comme je conseille a Madame de Chantal de ne point s'arrester a la diminution des esperances que nous avions des biens, aussi vous commis-je, Madame, d'apporter de vostre costé tout ce qui peut faciliter et rendre douce et aggreable l'execution d'une si bonne œuvre, et de prendre la méthode la plus claire et

[1] Tirée du monastère de la Visitation du faubourg St-Jacques. C'est la 431e de la collection-Blaise.

franche; et cependant je demeure tres assiduement, Madame, vostre, etc.

Je souhaitte mille et mille benedictions a Mesdamoiselles vos filles, que je cheris et honnore de tout mon cœur, et suis leur serviteur.

XLIV

LETTRE[1]

A LA MÈRE PÉRONNE-MARIE DE CHASTEL, SUPÉRIEURE DU MONASTÈRE DE LA VISITATION DE SAINTE-MARIE A GRENOBLE

Le Saint approuve le choix qu'elle avoit fait d'un confesseur à Grenoble.

Après le 10 mai 1618.

Je vous dis, ma tres chere Fille, que non seulement vous pourrés, mais encor que vous ferés parfaitement bien d'ouvrir vostre cœur au Reverend Pere Isnard tout candidement : il est non seulement docte et religieux, mais il est encor tout spirituel et tout de Dieu ; vostre cœur bien-aymé aura de la consolation et du profit a recevoir ses advis.

Il faut que je vous die, ma chere Fille, que gardant vostre liberté, je treuve qu'en plusieurs rencontres il y peut avoir un incomparable avantage, sans s'attacher toutefois a des directions singulieres, de faire passer le jugement de quelqu'un par dessus le vostre pour vostre conduite interieure.

[1] Tirée de la Vie de madame de Chantal, par la mère de Chaugy. C'est la 436e de la collection-Blaise.

XLV

LETTRE[1]

A UNE TANTE

Il console une de ses tantes dans les afflictions, par les motifs ordinaires.

20 mai 1618.

Madame,

J'ay regardé avec compassion l'estat de vostre cœur, dés que j'ay sceu le desplaisir qu'il a receu ces jours passés : car, encor que je sache bien que, graces a Dieu, l'experience et accoustumance que vous avés faite, dés quelques années en ça, a souffrir les mescontentemens, aura affermy vostre ame et animé vostre courage ; et pour n'estre plus si extraordinairement sensible a ces coups inevitables de nostre condition mortelle, si est-ce que d'ailleurs je crains que ces charges si frequentes n'estonnent vostre resolution.

Mais toutesfois, Madame, je ne laisse pas d'esperer qu'apres tant de considerations que vous avés faites sur la vanité de cette vie, et sur la verité de la future, apres tant de protestations de vouloir estre irrevocablement attachée a la suitte de la Providence celeste, vous ne treuviés une parfaite consolation au pied de la croix de nostre Seigneur, où la mort nous a esté rendue meilleure que la vie ; et cette illusion de la vie de ce monde n'aura pas eu le crédit, je m'asseure, de vous faire desmarcher des resolutions que Dieu vous fit prendre sur les evenemens d'autrefois.

En somme, Madame, il faut s'accommoder a la neces-

[1] C'est la 438e de la collection-Blaise, et la 22e (*al.* 23e) du livre V des anciennes éditions.

sité, et la rendre utile a nostre felicité future, a laquelle nous ne devons ni pouvons aspirer que par ce chemin de croix, d'espines, d'afflictions. Et en verité, il importe peu, ains il importe beaucoup a ceux que nous cherissons, que leur sejour soit court parmi les tracas et les miseres de cette vie. Et quant a nous, cela ne nous toucheroit point, si nous sçavions considerer que c'est la seule eternité a laquelle nous devons dresser tous nos desirs pour Dieu.

Ma tres chere tante, et certes, pour parler selon mon cœur, ma tres chere Fille, ne vous laissés pas emporter au torrent des adversités, ains attachés-vous aux piés de nostre Seigneur, et dites-luy que vous estes sienne ; qu'il dispose de vous, et de ce qu'il a voulu estre vostre, a son gré, en vous asseurant, et a vous et aux vostres, la tres sainte eternité de son amour : ces momens ne meritent pas qu'on y pense, sinon pour parvenir a ce bien. Je suis, Madame, vostre, etc.

XLVI

LETTRE[1]

A UNE DAME

L'union spirituelle qui est fondée en Dieu durera éternellement.

30 mai 1618.

Je vous diray, Madame, mais aussi, s'il vous plait, ma tres chere Fille, qu'il est impossible de n'avoir pas de ressentiment de douleurs en ces separations : car, encor qu'il semble que les unions qui ne tiennent qu'au cœur et a l'esprit, ne soyent pas sujettes a ces separations exterieures, ni aux desplaysirs qui en procedent ; si est-ce que,

[1] C'est la 440e de la collection-Blaise, et la 72e du livre VII des anciennes éditions.

tandis que nous sommes en cette vie mortelle, nous les sentons, d'autant que la distance des lieux empesche la libre communication des ames, qui ne peuvent plus s'entrevoir ni s'entretenir que par cet office des lettres.

Mais pourtant, ma tres chere Fille, il y a bien de quoy vivre content en la tres sainte dilection que Dieu donne aux ames unies a mesme dessein de le servir, puis que le lien en est indissoluble, et que rien, non pas mesme la mort, ne le peut rompre, demeurant eternellement ferme sur son immuable fondement, qui est le cœur de Dieu, pour lequel et par lequel nous nous cherissons.

Et vous voyés, ce me semble, des-ja en ces paroles le desir que j'ay que vous vous serviés de mon ame avec confiance et sans reserve. Que si de m'escrire souvent de ce qui regarde la vostre vous sert de consolation, comme vous me le signifiés, faites-le confidemment ; car je vous asseure que la consolation sera bien reciproque ; et que cela soit dit une fois pour toutes.

Certes, je le dis en verité, je vous cheris tres particulierement, dés que je vis en vostre cœur les arrhes du saint amour de Dieu envers vous, tesmoignées par les attraitz qu'il vous fait a son service. Bienheureuse que vous serés, si, comme vous estes resolue de faire, vous les recevés humblement, et les practiqués fidellement, ainsy que de toute mon affection je le souhaitte, demeurant a jamais, ma tres chere Fille, et d'un cœur vrayement paternel, vostre, etc.

XLVII

LETTRE[1]

A UNE DAME

Le plus grand secret de l'oraison est de suivre les attraits de la grâce avec simplicité de cœur; il faut s'acquitter fidèlement de ses devoirs domestiques.

20 juin 1618.

Par cette si asseurée commodité, je vous diray, ma tres chere Fille, que nostre mere[2] dit la verité. Je suis extremement accablé, non tant d'affaires comme d'empeschemens, mays d'empeschemens dont je ne me puis desprendre. Néanmoins je ne voudrois certes pas, ma tres chere Fille, que pour cela vous laissassiés de m'escrire quand il vous plaira : car la reception de vos lettrès me delasse et me recrée beaucoup. Seulement faut-il que vous me soyés un peu bonne en m'excusant, quand je seray un peu tardif a respondre ; puis que je vous puis asseurer que ce ne sera jamais que par necessité que je differeray, mon esprit prenant bien playsir a visiter le vostre.

Je ne vous sçaurois rien refuser, ma tres chere Fille ; et partant, les deux pourtraictz que vous desirés se feront. Que n'ay-je desiré de conserver l'image de nostre Pere celeste en mon ame, avec l'integrité de sa ressemblance ! Ma tres chere Fille, vous m'ayderés bien a demander la grace qu'elle soit reparée en moy.

Vostre sorte d'orayson est tres bonne ; ains beaucoup meilleure que si vous y fassiés des considerations et discours, puisque les considerations et les discours ne ser-

[1] C'est la 443e de la collection-Blaise, et la 35e (*al.* 29e) du livre II des anciennes éditions.

[2] Madame de Chantal.

vent que pour exciter les affections : de sorte que s'il plait a Dieu de nous donner les affections sans discours ni considerations, ce nous est une grande grace. Le secret *des secrets*[1] en l'orayson, c'est de suivre les attraictz en simplicité de cœur. Prenés la peine, ou de lire, ou de vous faire lire, si vos yeux ne peuvent fournir a cela, le septieme livre du *Traité de l'Amour de Dieu*, et vous y treuverés tout ce qu'il vous sera necessaire de connoistre de l'orayson.

Je me resouviens fort bien qu'un jour en la confession vous me distes comme vous faysiés, et je vous dis que cela alloit fort bien ; et qu'encor qu'il fallust porter un point, si toutefois Dieu vous tiroit a quelques affections, soudain que vous seriés en sa presence, il ne falloit point s'attacher au point, ains suivre l'affection ; et quand elle sera plus simple et plus tranquille, elle sera meilleure, car elle attache plus fortement l'esprit a son objet.

Mais, ma tres chere Fille, estant une fois resolue de cela, ne vous amusés point, au tems de l'orayson, a vouloir sçavoir ce que vous faites, et comme vous priés ; car la meilleure priere ou orayson, c'est celle qui nous tient si bien employés en Dieu, que nous ne pensons point en nous-mesmes, ni en ce que nous faysons. En somme, il faut aller la simplement, a la bonne foy et sans art ; pour estre aupres de Dieu, pour l'aymer, pour s'unir a luy. Le vray amour n'a gueres de methode.

Demeurés en paix, ma tres chere Fille, marchés fidellement au chemin auquel Dieu vous a mise : ayés bien soin de contenter saintement celuy qu'il vous a associé ; et comme une petite mouche a miel, en faysant soigneuse-

[1] Le mot que nous mettons ici en italique a été omis dans l'édition de 1663, quoiqu'il s'y lise en marge sous forme de sommaire ; mais il fait partie du texte dans l'édition de 1626, la plus ancienne de toutes, et par là-même, toutes choses égales d'ailleurs, la plus authentique.

ment le miel de la sacrée devotion, faites encor bien la cire de vos affaires domestiques; car si l'un est doux au goust de nostre Seigneur, qui estant en ce monde, *mangea le beurre et le miel*[1], l'autre aussi est a son honneur, puis qu'il sert a faire les cierges allumés de l'edification du prochain.

Dieu qui vous a prise par la main, vous conduise, ma tres chere Fille, que je cheris tendrement, et plus que paternellement, vostre ame et vostre cœur, que Dieu veuille de plus en plus rendre sien. Amen. Vive Jesus.

XLVIII

LETTRE[2]

A MADAME DE GRANIEU, A GRENOBLE

Saint François lui parle de la confession.

Annecy, 19 juillet 1618.

Je vous escris, ma tres chere Fille, a mesure que je vay monter sur le bateau pour aller visiter un Monastere de Religieux reformés des quelz pour le present j'ay charge. Mais ce gentil-homme, qui est et mon parent et mon grand amy, allant vers Monsieur le Mareschal, il faut a quelque prix que ce soit, qu'il vous porte de mes nouvelles, puis que mesme il reviendra et m'en pourra rapporter des vostres.

Or je respons a vos deux derniers billetz, les quelz, comme tout ce qui vient de vous, m'ont donné une consolation nompareille. Vray Dieu, ma tres chere Fille, que sera-ce quand nous verrons eternellement la face du Pere Eternel en elle-mesme, puisque le pourtraict mort et muet d'un chetif homme resjouit le cœur d'une fille qui l'aime?

[1] Butyrum et mel comedet. Is., VII, 15.

[2] L'original s'en conserve dans le monastère de la Visitation d'Annecy. C'est la 234e inédite de la collection-Blaise.

Mais, ce me dites-vous, ce pourtraict n'est pas muet, car il parle a vostre esprit et luy dit de bonnes paroles ; or bien c'est a vos seules aureilles qui escoutent si delicatement, que sans dire mot il parle, vous remettant en imagination ce que je disois lhors qu'en chaire je vous representois la volonté de Dieu, qui est vostre sanctification. Mais laissons cela : communiés tous-jours comme vous faites : confessés-vous hardiment a M. d'Aouste ; en ce parquet-la il n'y a point recusation a craindre. Vrayement il faut que je die a ma tres chere Fille, que ma mere avant que mourir fit sa confession generale a moy, et me rendoit depuis tous les ans conte de sa vie, avec une grande humilité : et ma pauvre belle seur, de la sainte mort de la quelle ma seur Geromne-Marie vous tesmoignera, en fit de mesme. Il n'y a donq point de danger en ce que vous faites devant un tel cousin. Vous pourrés neanmoins rendre conte a vostre ancien professeur de tems en tems, pour luy tesmoigner que vous le respectés tous-jours.

Ne vous mettés nullement en peyne de n'avoir pas la memoire si tenante en sa recherche de vos fautes, car ce n'est pas le manquement de memoire qui desplait a Dieu, c'est le manquement de volonté, et graces a sa bonté celeste, vous ne manqués pas en cecy.

Il est vray, je suis debiteur a M. d'Aouste et a M. de La Gran, de je ne sçai quoy, que je leur promis, mais je ne tarderay pas de m'en acquitter a mon premier loysir.

Vivés tous-jours toute en Dieu, ma tres chere Fille, et je vous asseure que puisqu'il luy plait, et je sens bien qu'il luy plait et luy plaira tous-jours, je suis parfaitement vostre et de tout mon cœur. Je salue la chere mere de dela qui est bien ma Fille, raccommandés tous-jours mon cœur a la misericorde de nostre Seigneur, que je supplie vous combler de sa benediction avec Monsieur vostre cher mary et toute vostre famille.

XLIX

LETTRE[1]

A MADAME LA PRÉSIDENTE FAVRE

Témoignage de l'amitié sainte qu'il lui portoit.

Annecy, 10 août 1618.

Madame,

Ce porteur m'a fort obligé par la peyne qu'il a prise de me venir voir, mais encor plus par le soin qu'il a eu de me dire de vos nouvelles, puis qu'elles sont toutes bonnes, et qu'avec cela, pour me donner plus de gloire et de contentement, il m'a dit que vous aviés souvent memoire de moy. Car je confesse franchement que ce bonheur m'est grandement pretieux, selon l'extreme affection que je sens en mon ame a cherir et honnorer singulierement la vostre, qui m'est tous-jours presente, je vous asseure, au moins en mes principales prieres, qui sont celles de la sainte Messe ; et aussi, certes serois-je extremement ingrat, si je ne respondois de tout mon cœur a la sainte confiance que le vostre a prise en moy. Dieu par sa bonté vous veuille combler de ses plus desirables benedictions, ma tres chere Fille, et vous rende de plus en plus toute parfaitement sienne.

En cette esperance, vivés joyeuse, et en fin eternellement sans fin, ma tres chere Fille, selon le souhait continuel de vostre, etc.

[1] Tirée du premier monastère de la Visitation de la ville de Grenoble. C'est la 447e de la collection-Blaise.

L

LETTRE [1]

A UNE DEMOISELLE

Dieu bénit l'obéissance que l'on rend à ses confesseurs en ce qui regarde la communion ; avis sur les revues annuelles ; l'amour divin adoucit toutes choses.

14 août 1618.

Vous le voyés bien, ma tres chere Fille, si l'obeissance est aymable : vous y alliés avec un peu de repugnance, et vous y avés treuvé la permission de recueillir force manne celeste. Or ainsy soit-il, et a la tres bonne heure que tous-jours, quand vous obeirés, vous vous treuviés de plus en plus unie a nostre Sauveur. Vous avés donq extremement bien fait d'obeir a vostre confesseur, et vostre confesseur a bien fait de vous imposer l'obeissance en un sujet si aggreable. Je ne seray jamais celuy qui vous ostera vostre pain quotidien, tandis que vous serés bien obeissante. Je vous diray, ma tres chere Fille, que vous communiés hardiment tous-jours, quand ceux a qui vous vous confessés diront ouy, outre les communions ordinaires que je vous ay marquées.

Quand je vous escrivis que vous rendissiés conte de tems en tems a vostre confesseur, je ne voulois pas dire que vous fissiés des reveuës ; car il suffit que ce soit d'année en année a celuy que vous voudrés : mais je voulois dire que vous allassiés vous representer a luy, pour luy

[1] C'est la 448e de la collection-Blaise, et la 46e (*al.* 40e) du livre II des anciennes éditions.

faire connoistre la continuation de vostre soumission, partie pour vous humilier, partie pour le consoler.

Je suis bien ayse que vous ayés une parfaite confiance a la mere de dela ; je croy qu'elle vous sera utile : et c'est une mere qui est toute ma tres chere fille, et en laquelle j'ay toute confiance : et sans cette confiance je luy escrirois plus souvent ; mais je m'en dispense, comme je ferai de vous a qui j'escris maintenant par rencontre, et j'en suis bien ayse.

Mon Dieu ! ma tres chere Fille, que l'amour celeste est aymable, voire mesme quand il est exercé icy bas, parmi les miseres de nostre mortalité ! la distance des lieux, ni rien du monde ne luy peut oster sa suavité. Ainsy me semble-il que je suis tous-jours avec vostre cœur, et avec celuy de cette chere mere, et que nos cœurs s'entretiennent les uns aux autres, et ainsy ne font qu'un cœur, qui de toute sa force veut aimer Dieu, et ne l'aimer qu'en Dieu et pour Dieu.

La tres sainte vierge, nostre Dame et Maistresse, et notre sainte Abbesse, soit a jamais nostre mere et directrice. Et je cesse de vous escrire davantage malgré mon inclination, pour aller penser comme elle mourut d'amour, et comme elle est couronnée de son amour au ciel, pour en parler demain a mon cher peuple de cette ville, qui s'y attend. Dieu soit a jamais nostre tout amour.

Ce XIV aoust, 1618.

LI

LETTRE[1]

A UNE RELIGIEUSE DE LA VISITATION, QUI ÉTOIT SUPÉRIEURE

Les aridités ne sont point contraires à l'amour de Dieu, et nos imperfections mêmes produisent l'humilité. Priviléges des fondatrices, tant séculières que religieuses, de la Visitation.

Annecy, 19 août 1618.

Dites-moy, ma tres chere Fille, vostre cœur que fait-il ? Il est, je m'asseure, plus brave que l'ordinaire en cette sainte Octave, en laquelle on celebre les triomphes de nostre Reyne, en la protection de laquelle nostre esprit repose, et nostre petite Congregation respire. O ma Fille ! il le faut tenir haut eslevé ce cœur, et ne permettre point qu'aucun accident de secheresse, d'empressement ou d'ennuy l'estonne, puis que, encor que cela le puisse esloigner de la consolation sensible de la charité, il ne le peut toutefois esloigner de la veritable charité, qui est la souveraine grace de Dieu envers nous pendant cette vie mortelle.

Nos imperfections a traitter des affaires tant interieures qu'exterieures sont un grand sujet d'humilité, et l'humilité produit et nourrit la generosité.

Mais quel privilege ont les fondatrices devant Dieu ? Leurs privileges sont grans, car elles participent en une façon particuliere a tous les biens qui se font au monastere et a l'occasion du monastere. C'est un œuvre de charité presque le plus excellent qu'on puisse faire ; bien plus grand sans comparayson que de bastir un hospital, recevoir les pelerins, nourrir les orphelins.

[1] C'est la 449e de la collection-Blaise et la 33e (*al.* 28e) du livre VI des anciennes éditions.

Mais devant les hommes, il n'y a point de privilege que celuy d'estre supportées et assistées et honnorées au monastere, dans lequel les fondatrices seculieres obtiennent ordinairement l'entrée, et apres la mort, des services particuliers.

Or cette fille yci, voulant estre Religieuse, establira quant a elle son privilege, je m'asseure, a mieux obeir, si elle peut, que les autres, et a faire le plus de progres qu'elle pourra en l'humilité, pureté de cœur, douceur, modestie et obeissance ; puis que le privilege des vrayes Religieuses est d'abonder en l'amour du celeste Espoux.

Au reste, je me resjouys que cette fille face une si bonne eslection, et que, quittant les amours peu aymables des hommes, elle se consacre a l'amour tres aymable de son Dieu, vray espoux des ames genereuses.

LII

LETTRE[1]

A UNE DAME

Saint François se réserve d'écrire à Monseigneur le Prince en son temps, et lui envoie la règle des sœurs de la Visitation.

Quand il en sera tems, Madame, j'escriray a monseigneur le Prince, pour la prosperité du quel et de toute la mayson nous faysons de speciales et continuelles prieres tant publiques que particulieres, en quoy nous obeissons avec anticipation de soumission aux desirs des Ser. Infantes.

Madame de Bressieu, qui est la, m'a fait grandement presser d'envoyer ces regles ; c'est pourquoi je n'ay pas

[1] L'original en existe au monastère de la Visitation de Pignerol. C'est la 318e inédite de la collection-Blaise.

pris le loysir de les faire mieux escrire, dont je vous supplie de m'escuser.

LIII

LETTRE[1]

A MADAME DE BRECHARD, SUPÉRIEURE DE LA VISITATION A MOULINS

Vers 1618.

Ma chere Mere, Ma chere Fille,

Ce n'est que pour simplement vous saluer et asseurer que je me presseray le plus que je pourray pour bientost vous revoir, et espere que ce sera avec nostre mutuelle consolation et de toutes nos seurs mes cheres Filles. Cependant perseveres courageusement a porter et supporter celles qui se treuveront foibles ; et croyes moy, ma chere Fille, ma Mere, que N. S. a qui vous estes toute, vous en

[1] Cette lettre étoit restée inédite jusqu'à ce jour. Elle nous a été communiquée par M. Houet, aumônier du Sacré Cœur à Rennes, qui l'a copiée sur l'original même que possède aujourd'hui M. Guilloux, curé de Corps-Nuds. M. l'abbé Guillouy tient cet autographe, ainsi que celui de la lettre n° CXIV, page 335 du tome précédent, de la main de M. l'abbé Bossard, ancien Supérieur du Séminaire de Grenoble, et décédé Chanoine de cette ville en 1833. Voir sur l'abbé Bossard l'*Ami de la Religion*, tomes XXXII et LXXXII.

Sur le verso du deuxième feuillet de la lettre autographe, se lit l'adresse, écrite de la même main : †

A Madame
Madame de
Brechard
à la Visitation.

Sur le verso du 1er feuillet on a écrit : Laitre escripte de la min du bienheureux François de Sales. Elle est du reste sans aucune date.

On ignore ce que veut dire *a Bons*, par où se termine la lettre, telle qu'elle nous a été transcrite, et que nous la reproduisons ici. Il est fait mention cependant d'une dame de Bons, qualifiée de *Madame nostre seur*, dans la lettre du 13 juin 1614 (voyez, tome VII, page 251) ; ailleurs, d'une fille de Bons, etc. Voyez ce mot à la *Table générale des matières*.

sçaura un grand gré. Je le supplie qu'il vous comble de force, de douceur et de benediction, et toute cette chere trouppe de Filles qui me sont pretieuses comme la prunelle de mes yeux. A Dieu donq, ma tres chere Fille, ma Mere, continues d'aymer en N. S. celuy qui est en luy tres cordialement tout vostre

F. a Bons[1].

LIV

LETTRE[2]

A MADAME DE MAYRENS[3]

Saint François s'excuse d'être parti de la Savoie sans l'avoir vue, et la prie de n'attribuer l'omission de ce devoir qu'à la force des circonstances et non à un sentiment d'ingratitude.

Madame ma Seur,

Ne pensés pas, je vous supplie, que je sois party de Savoye sans vous voir ni par bravade ni par mesconnoissance du devoir que je vous ay ; non, ce fut par contraincte et pour ne pouvoir pas fayre autrement. Treuvés bonne cette excuse, et ne laissés pas de continuer a m'aymer et a prier pour moy et pour mon retour, qui sera quant et quant que j'auray donné soin aux affaires que je suis venu traitter en cette cour. Tenés vous allegre et me tenés en vostre bonne grace et en celle de... Monsieur mon frere.

Je souhaitte mille benedictions a mon petit neveu et a

[1] Ou peut-être *Paris*, ce mot est à peu près illisible.

[2] Communiquée par M. le comte de Sales, ambassadeur de Sardaigne près la cour de France. C'est la 327e inédite de la collection-Blaise. Quoique cette lettre soit sans date, nous jugeons convenable de la rapporter à l'époque du dernier voyage du saint évêque à Paris.

[3] La même que madame de Cornillon. Voyez *la Maison naturelle de S. Franç. de Sales.*

vous aussi qui estes ma bonne seur, et je suis, s'il vous plait,

Madame,

Vostre tres humble et affectionné frere et serviteur,

FRANÇOIS DE SALES.

P. S. Quand vous verrés mesdames de La Faverge et de Limognon, de grace, salués les bien humblement de ma part, et dittes a madame de La Faverge que M. l'Evesque a receu nouvelles des affayres de mon cousin son fils.

LV

LETTRE [1]

A UNE RELIGIEUSE DE LA VISITATION

Le Saint se réjouit des progrès de l'ordre de la Visitation, et annonce le projet d'un établissement d'une maison à Turin.

3 décembre 1618.

Je salue vostre cœur de tout le mien, et vous prie d'aymer tous-jours bien ce vieux pere, qui vous cher it, certes, de tout son cœur, de plus en plus, ma tres chere Fille, et se resjouyt d'apprendre que, graces a Dieu, cette mayson-la s'advance en humilité, douceur, paix et amour divin. Qu'a jamais l'eternelle bonté soit benie.

On parle fort de faire un monastere de la Visitation a Turin. Voyla, ma tres chere Fille, comme Dieu multiplie et benit l'œuvre qu'il luy a pleu de faire commencer par la petitesse et abjection de troys petites creatures, les-

[1] C'est la 453e de la collection-Blaise, et la 62e (*al.* 74) du livre IV des anciennes éditions.

quelles pour cela doivent s'esvertuer d'estre de plus en plus toutes a la divine Majesté, et a cette vocation, pour la rendre tous les jours plus aggreable a Dieu.

Je vous escris selon mon sentiment present; car il faut que j'escrive ainsy a l'ame de ma tres chere Fille, priant Dieu qu'il la face sainte, et moy aussi, qui suis si esloigné de ce bonheur.

Encor vous faut-il dire ce mot, ma tres chere Fille : si vous n'estes pas favorisée, aymés bien cette abjection. Croyés-moy, Dieu void volontier ce qui est mesprisé [1], et la bassesse aggreée luy fut tous-jours aggreable. Dieu est si bon, qu'il visitera interieurement nostre Visitation, la fortifiera, et l'establira a la solide humilité, simplicité et mortification.

Vivés joyeuse, tant que vous pourrés, de cette joye paisible et devote de laquelle l'amour de nostre abjection est la racine. Ma tres chere Fille, je vous salue d'un esprit qui est inseparablement vostre. Vive Jesus. Amen.

LVI

LETTRE [2]

A SAINTE JEANNE-FRANÇOISE DE CHANTAL

Saint François la console au sujet de son fils, et l'encourage à se détacher de plus en plus de toutes les créatures.

Paris, 3 janvier 1619.

Vous aurés, je m'asseure, receu deux lettres, ma tres chere Mere, quand celle-cy arrivera, et croyés que je ne

[1] Excelsus Dominus, et humilia respicit. Ps. CXXXVII, 6.

[2] Tirée de la copie authentique conservée dans les archives de la maison Verri, à Milan. C'est la 241e inédite de la collect.-Bl. et la même

perdray desormais null'occasion. Je suis grandement en peine de vostre affliction, bien que je n'en sache pas les particularités ; mais je voy bien par ce peu de paroles que vous m'escrivés que vous la sentés vivement. Ma tres chere Mere, cette vie mortelle est toute pleine de telz accidens, et les douleurs de l'enfantement durent souvent plus que les sages-femmes ne pensent. En quelles occurrences pouvons-nous faire les grans actes de l'invariable union de nostre cœur a la volonté de Dieu, de la mortification de nostre propre amour, et de l'amour de nostre propre abjection, et en somme de nostre crucifixion, sinon en ces si aspres assautz ? Ma tres chere mere, vous ay-je pas souvent intimé la nudité de toutes les creatures, pour se revestir de nostre Seigneur crucifié ?

pour le fond que la 454e du même éditeur, ou la 19e du livre V des anciennes éditions. L'identité est ici évidente. Il est vrai que la lettre que produisoient les anciennes éditions porte pour date le 11 janvier 1619 au lieu du 3 ; mais comme saint François de Sales se servoit des chiffres romains pour dater ses lettres, n'auroit-ou pas confondu le signe III avec le signe II, et puis le signe II en chiffres romains avec le signe 11 en chiffres arabes ? Ce qui confirme cette conjecture, c'est que la lettre a été imprimée pour la première fois en 1626, c'est-à-dire du vivant de sainte Chantal, et sans doute d'après la copie fournie par elle-même, avec cette simple inscription : *Epistre dix-neufviésme, à une religieuse de la Visitation* ; et on conçoit sans peine pourquoi la Sainte crut devoir supprimer ou corriger à sa manière les passages qui l'eussent trop clairement désignée, ou qui eussent pu compromettre la réputation de son fils. Mais on sut dans la suite que cette *religieuse de la Visitation* étoit madame de Chantal elle-même : à cette époque, celle-ci n'étoit encore déclarée que *vénérable*, de là vient que l'on commença dès-lors à intituler la lettre : A LA VÉNÉRABLE MÈRE DE CHANTAL A BOURGES ; titre que les éditeurs subséquents, et même M. Blaise, par une distraction singulière, ont conservé jusqu'ici. M. Blaise, en publiant le premier la lettre prise sur l'autographe même, ne s'est pas encore aperçu que cette lettre s'adressoit à madame de Chantal, mais il l'a intitulée simplement : A UNE DAME ; puis il lui donne pour sommaire ces mots : *Saint François la console des afflictions que lui causent les désordres de son fils.* En changeant ce sommaire, et en nommant sainte Jeanne-Françoise de Chantal, nous croyons avoir établi avec le plus de convenance possible l'exacte vérité.

Or sus, Dieu sera au milieu de vostre cœur, qui vous affermira, et j'espere qu'il conduira ce filz a bon port et que vous aurés encor la consolation interieure de le sçavoir. Je me porte fort bien, et je pense qu'aujourd'huy on resoudra sur nostre affaire, qui a esté grandement agitée. Plus je vay avant en la connoissance du monde, plus j'estime heureux ceux qui sont a Jesus-Christ, quoy qu'ilz endurent pour luy. Je n'ay seulement pas loysir de revoir vostre lettre pour voir si j'y oublie rien. A Annessi tout va bien, graces a Dieu. Le bon M. de Forax est un peu malade et grandement en peine sur le sujet de sa pretention. C'est, a mon gré, le plus digne d'amitié qu'il est possible de voir. Mon frere est encor aussi un peu mal de son pied. J'ay eu un certain engourdissement de jambes qui passa, et ne m'a nullement empescher d'aller et faire tout ce que j'ay voulu ; j'avois grand desir de voir Monseigneur nostre Archevesque [1], mais puisqu'il ne vient pas, je me resjouis en la consolation que vous avés de sa presence. Je luy baise tres humblement les mains, et salue de tout mon cœur nos tres cheres seurs. Qui suis infiniment, ainsy que vous sçavés, ma tres chere Mere, mesme en une façon incomparable,

Tres vostre,

FRANÇOIS, Evesque de Geneve.

[1] Il s'agit de l'archevêque de Bourges, frère de la sainte, et chez qui elle se trouvoit pour le moment, tout occupée de donner de solides bases au couvent de la Visitation nouvellement érigé en cette ville.

LVII

LETTRE [1]

A UNE DAME

La vie mortelle nous est donnée pour acquérir l'éternelle ; le moyen de vivre content est de s'abandonner à la Providence.

Paris, 16 janvier 1619.

Il me semble, ma tres chere Fille, que vostre cœur est tellement asseuré de l'invariable affection que j'ay pour luy, qu'il ne sçauroit meshuy plus en douter : ce que Dieu fait est bien fait. Que si j'ay retardé a vous escrire, attribués-le, je vous prie, a ce tracas insupportable, parmi lequel il faut faire plus qu'on ne peut et qu'on ne veut, et ne faire pas ce que l'on veut, encor que l'on le peut.

J'ay bien apprehendé ci devant que la maladie de Monsieur vostre pere ne vous tinst en peine; mais maintenant que, graces a Dieu, il reprend force et santé, je suis bien fort soulagé de ce costé-la.

O Dieu, ma tres chere Fille, que c'est une lecon digne d'estre bien entendue, que cette vie ne nous est donnée que pour acquerir l'eternelle ! Faute de cette connoissance, nous establirons nos affections en ce qui est de ce monde dans lequel nous passons; et quand il le faut quitter, nous sommes tout estonnés et effrayés.

Croyés-moy, ma tres chere Fille, pour vivre content au pelerinage, il faut tenir presente a nos yeux l'esperance de l'arrivée en nostre patrie, où eternellement nous arresterons, et cependant croire fermement; car il est vray que Dieu, qui nous appelle a soy, regarde comme nous y

[1] C'est la 455e de la collection-Blaise, et la 70e du livre VI des anciennes éditions.

allons, et ne permettra jamais que rien nous advienne que pour nostre plus grand bien : il sçayt qui nous sommes, et nous tendra sa main paternelle es mauvais pas, affin que rien ne nous arreste.

Mais pour bien juger de cette grace, il faut avoir une entiere confiance en luy.

Ne prevenés point les accidens de cette vie par apprehension, ains prevenés-les par une parfaite esperance, qu'a mesure qu'ilz arriveront, Dieu, a qui vous estes, vous delivrera: il vous a gardée jusques a present; tenés-vous seulement bien a la main de sa providence, et il vous assistera en toutes occasions; et où vous ne pourrés pas marcher, il vous portera. Que devés-vous craindre, ma tres chere Fille, estant a Dieu, qui nous a si fortement asseurés *qu'a ceux qui l'ayment tout revient a bonheur*[1]? Ne pensés point a ce qui vous arrivera demain; car le mesme Pere eternel qui a soin aujourd'huy de vous, en aura soin demain et tous-jours : ou il ne vous donnera pas de mal, ou, s'il vous en donne, il vous donnera un courage invincible pour le supporter.

Demeurés en paix, ma tres chere Fille ; ostés de vostre imagination ce qui vous peut troubler, et dites souvent a nostre Seigneur : *O Dieu! vous estes mon Dieu, et je me confieray en vous : vous m'assisterés et serés mon refuge, et je ne craindray rien*[2]; car non seulement vous estes avec moy, mais vous estes en moy, et moy en vous. Que peut craindre l'enfant entre les bras d'un tel pere? Soyés bien un enfant, ma tres chere Fille : comme vous sçavés, les enfans ne pensent pas a tant d'affaires ; ilz ont qui y pense pour eux ; ilz songent[3], seulement trop fort s'ilz demeurent avec leur

[1] Diligentibus Deum omnia cooperantur in bonum. Rom., VIII, 28.

[2] Dominus firmamentum meum, et liberator meus ; Deus meus adjutor meus, et sperabo in eum. Ps. XXVII, 3.

[3] Au lieu de *songent*, toutes les éditions antérieures portoient *sont*, ce qui est inintelligible.

pere. Faites donq bien ainsy, ma tres chere Fille, et vous serés en paix. Amen. Vostre, etc.

LVIII

LETTRE[1]

AU PÈRE AIRAND,

SON ANCIEN CONDISCIPLE, ET ALORS RECTEUR DU COLLÈGE DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS A DOLE.

Témoignages d'amitié.

Après le 21 janvier 1619.

Mon Reverend Pere,

J'ay receu en Bauce l'honneur de la lettre que M. Favreau et M. Dathame me rendirent de vostre part; car outre la douceur que je prens a me ramentevoir le tems auquel nous estions compaignons d'eschole, vos merites me font grandement estimer tous les tesmoignages qu'il vous plait me donner de vostre bienveuillance, laquelle je vous conjure de vouloir bien me continuer par vostre amytié, bien ayse de sçavoir, que vous soyés arresté en nostre voysinage, sous l'esperance que par ce moyen il se pourra bien faire que j'aye encor un jour le bonheur

[1] Tirée du monastère de la Visitation de la ville d'Angers. C'est la 653e de la collection-Blaise. Si c'est en *Beauce*, et non pas plutôt en *Bresse* que le Saint dit avoit reçu la lettre du père Airand, il dut la recevoir dans le cours du voyage qu'il fit de Paris à Bourges, ou de Bourges à Paris vers le milieu de l'hiver de 1619, ou à l'époque de son retour pour Annecy vers la mi-septembre de cette même année. Mais il nous semble que cette réponse du Saint au Père Airand a dû être écrite d'Annecy, plutôt que de Paris ou de Bourges. Si cette conjecture est fondée, il faudra lire à la première ligne *Bresse* plutôt que *Beauce*; et lui donner pour date l'une des années 1620, 1621 ou 1622, plutôt que 1619.

de vous revoir ; et cependant je cheriray de tout mon cœur tout ce qu'il vous plaira de me commander, comme je fay le sujet d'avoir soin plus particulier de ces deux damoyselles, desquelles l'une, madamoyselle Favreau, qui est des-ja voylée, et l'autre le sera soudain que je seray de retour d'un voyage que je veux faire a Thonon ; et espere que l'une et l'autre donneront et recevront reciproquement de l'edification et consolation en la Congregation en laquelle elles ont esté appellées, puis qu'a ce commencement Dieu leur en donne de si bonne heure. Playse a la divine bonté de vous conserver et prosperer de plus en plus en son saint service, et je suis de tout mon cœur, mon reverend Pere, vostre, etc.

LIX

LETTRE [1]

A SAINTE JEANNE-FRANÇOISE DE CHANTAL

Cette lettre semble avoir pour objet l'établissement de la Visitation à Bourges.

Ma tres chere Mere,

Je m'en vay a la reception de la Religieuse; de la je vay disner avec M. vostre frere chez M. Dorigni; de la a l'assemblée qui se fait pour nos affaires où j'aurois besoin d'une regle, car on en parlera, et je n'en ay plus. Recommandés l'affaire a nostre Seigneur, et m'envoyés donques encor une de ces regles, et bon jour de tout mon cœur.

[1] L'original en est conservé à l'évêché d'Annecy. C'est la 302e des lettres inédites de la collection-Blaise. Le frère de sainte Jeanne-Françoise étant André Frémiot archevêque de Bourges, nous inférons de là que ce billet a été écrit par le Saint tandis qu'il se trouvoit à Bourges avec la sainte fondatrice, c'est-à-dire vers février 1619.

LX

LETTRE[1]

A UNE DAME

Le Saint lui inspire une grande confiance en la Providence divine.

Paris, 26 avril 1619.

Madame,

Ce me sera tous-jours une fort particuliere consolation quand j'auray le bonheur de recevoir de vos lettres ; car en verité je vous cheris et honnore parfaitement, puisqu'il a pleu a nostre Seigneur de me faire voir vostre cœur, et au milieu d'iceluy le sacré desir d'aymer invariablement cette divine bonté, en comparayson de laquelle comme il n'y a rien de bon, aussi n'y a-il rien d'aymable.

Mais croyés bien, ma tres chere Fille (car je ne puis empescher mon cœur de pousser ce mot cordial), croyés, je vous supplie, que si mes souhaitz sont exaucés, vous ferés un continuel progres en cette sainte dilection ; car je n'oublierai jamais d'en supplier Dieu, et de luy offrir plusieurs sacrifices a cette intention. Mais il faut dire quelque chose sur vostre lettre.

Vous voyés comme la providence celeste est douce envers vous, et qu'elle ne differe son secours que pour provoquer nostre confiance. L'enfant ne perira jamais, qui demeurera entre les bras d'un pere qui est tout-puissant. Si nostre Dieu ne nous donne pas tous-jours ce que nous luy demandons, c'est pour nous retenir aupres de luy, et nous donner sujet de le presser et contraindre par une

[1] C'est la 457e de la collection-Blaise, et la 2e du livre IV des anciennes éditions.

amoureuse violence, ainsy qu'il fit voir en Emmaüs avec ces deux pelerins avec lesquelz il ne s'arresta que sur la fin de la journée, et bien tard, quand ilz le forcerent. En somme, il est gracieux et debonnaire ; car soudain que nous nous humilions sous sa volonté, il s'accommode a la nostre.

Taschés donq, ma tres chere Fille, a fortifier de plus en plus vostre confiance en cette sainte Providence, et l'adorés frequemment en vos retraittes spirituelles, et par ces regars interieurs dont nous parlons en la pratique [1].

Je loue Dieu que vous soyés plus constante, nonobstant vos perpetuelz tracas domestiques, parmi lesquelz il faut faire valoir vostre dilection, comme le courage és batailles.

Madame de Chantal est icy avec sa petite troupe. Le vingt-huitieme avril, elles commenceront a chanter les offices en public, ayant treuvé beaucoup plus de faveur en l'ame de Monsieur le Cardinal, que les premieres apparences ne promettoient.

Je ne manqueray pas d'imprimer un singulier amour pour vostre personne en cette Congregation, specialement au cœur de Madame de Chantal; vous asseurant que je desire grandement que vous soyés toute comblée de cette pure charité, qui vous rende a jamais aggreable a Dieu et a toutes les creatures qui le servent. Ainsi soit-il. Et je suis, sans fin, vostre tres humble et tres certain serviteur et frere, etc.

[1] C'est apparemment quelque pratique de piété que le saint Evêque avoit donnée à part à la dame à qui il écrit.

LXI

LETTRE[1]

A UNE DAME

Le Saint la console sur la mort de son père.

A Paris, le mardi-saint, 26 avril 1619.

Ma tres chere Fille,

Si j'estois aupres de vous, je vous dirois bien plus de choses que je n'en sçaurois escrire, et si j'estois en un autre lieu, je vous escrirois plus amplement que je ne puis faire en celuy-cy. Ces quatre lignes partent de mon cœur, pour faire sçavoir au vostre que si je ne l'ay visité de presence en son affliction, ç'a esté, je vous asseure, d'une affection grande et avec beaucoup de sentimens.

Mais enfin ce pere est trespassé, en sorte que si la foy de la vie eternelle regne en nos espritz, comme elle doit, nous devons estre grandement consolés. Petit a petit Dieu nous sevre des contentemens de ce monde. O ma tres chere Fille, il faut donq plus ardamment aspirer à ceux de l'immortalité, tenir nos cœurs eslevés au ciel où sont nos pretentions, et où nous avons meshuy une grande partie des ames que nous cherissons le plus.

Qu'a jamais soit benit le nom de nostre Seigneur, et que son amour vive et regne au milieu de nos ames! La mienne salue cordialement la vostre ; et suis, ma tres chere Fille, tres parfaitement vostre tres humble serviteur, etc.

[1] C'est la 458e de la collection-Blaise, et la 58e du livre V des anciennes éditions.

LXII

LETTRE[1]

A UNE DAME

Sujet tout semblable à celui de la précédente.

Paris, 17 mai 1619.

Madame et bien-aymée Fille en Jesus-Christ, voicy qu'en fin l'heure derniere de M. le Comte vostre pere est sonnée en l'horloge de la Providence divine, pour retourner en la main de son Createur. Il est heureusement trespassé, puis qu'apres avoir receu le benefice de l'absolution de ses pechés au sacrement de penitence, et la sainte communion quinze ou vingt jours devant son trespas, il en fit depuis une autre, et continua presque tous les jours a se confesser, selon que ses fautes luy revenoyent en memoire.

Il me voulut voir et communiquer la façon qu'il jugeoit la meilleure pour asseurer sa conscience ; et certes, depuis que je l'eus visité, il me parloit avec un amour tout plein de respect qu'il portoit a la dignité de laquelle je suis chargé, quoy qu'indigne ; en quoy il monstroit bien sa pieté et religion.

Il me tendoit la main, la teste descouverte, demandant la benediction ; et comme le tems approchoit de luy donner le saint Viatique, on voulut que je l'y disposasse, comme je fis ; en sorte qu'il le receut de ma main, d'un desir de devotion admirable ; et tandis qu'il eut l'usage de ses sentimens il monstra d'avoir tous-jours son cœur en Dieu. Bref, quoy que je l'eusse veu fort peu d'heures devant son

[1] Tirée du monastère de la Visitation de la ville de Rouen. C'est la 459e de la collection-Blaise.

deces, je ne me treuvay toutesfois present quand il rendit l'ame ; ce fut mon frere qui eut ce bonheur de luy donner la derniere benediction. Je vous ay voulu escrire cecy, estimant que la conclusion de S. Paul est bonne a ce propos : *Consolés-vous donq en ces paroles*[1] ; que cette consolation est suffisante aux enfants de Dieu, que les mortz ayent receu les remedes efficaces de la sainte Eglise devant que de mourir : et j'adjouste pour vous la consolation du glorieux S. François, que, n'ayant meshuy de pere temporel, vous puissiés d'autant plus librement dire, *Nostre pere qui estes aux cieux*[2], au nom duquel Pere celeste j'ai commencé de vous appeller ma Fille bien-aymée. Je le prie de vous combler de ses saintes benedictions, et suis a jamais, Madame, vostre tres humble, etc.

LXIII

LETTRE[3]

A UNE ABBESSE

Il n'est pas nécessaire d'agir contre ses inclinations lorsqu'elles ne sont pas mauvaises : quand est-ce que nous pouvons suivre nos inclinations naturelles.

Paris, 25 mai 1619.

Madame,

Non, je vous supplie, ne soyés jamais en crainte de m'importuner par vos lettres ; car je vous dis en vraye vérité qu'elles me donneront tous-jours une tres grande consolation, tandis que Dieu me fera la grace d'avoir le cœur en

[1] Itaque consolamini invicem in verbis istis. I. Thess., IV, 17.

[2] Pater noster qui es in cœlis.

[3] C'est la 461e de la collection-Blaise, et la 54e (*al.* 50e) du livre III des anciennes éditions.

sa dilection, ou du moins desireux de la posseder. Or, cela soit dit pour une bonne fois. Il est vray, sans doute, ma tres chere Mere, que si je ne fusse pas venu en cette ville [1], mal-aysément eussiés-vous peu communiquer vos affaires spirituelles avec moy ; mais puisqu'il a pleu a la Providence celeste que j'y sois, il n'y a nul inconvenient que vous employés cette occasion, si vous pensés qu'il soit a propos.

Et ne croyés nullement que j'aye cette cogitation, que vous recherchiés l'excellence du personnage ; car, bien que cette sorte de pensée est grandement convenable a ma misere, si est-ce qu'en telles rencontres elle ne me vient pas, ains au contraire il n'y a peut estre rien qui soit plus capable de m'acheminer à l'humilité, admirant que tant de serviteurs et servantes de nostre Seigneur ayent une si grande confiance en un esprit si imparfait, comme est le mien ; et je prends un grand courage sur cela de devenir tel qu'on m'estime, et espere que Dieu me donnant la sainte amitié de ses enfans, me donnera la sienne tres sainte, selon sa misericorde, apres qu'il m'aura fait faire une penitence convenable a mon mal.

Mais j'ay quasi tort de vous dire tout cecy ; c'est donq ce meschant esprit, qui, a jamais privé d'amour sacré, voudroit empescher que nous jouyssions des fruitz de celuy que le Saint Esprit veut estre practiqué entre nous ; affin que, par les reciproques communications saintes, nous ayons moyen de croistre en sa celeste volonté.

Il est mal-aysé, ma tres chere Seur, de treuver des espritz universelz, qui puissent esgalement bien discerner en toutes matieres : aussi n'est-il pas requis d'en avoir de telz, pour estre bien conduit ; et n'y a point de mal, ce me semble, de recueillir de plusieurs fleurs le miel qu'on ne peut pas treuver sur une seule.

[1] De Paris.

Ouy ; mais, ce me dites-vous, cependant je vay dextrement favorisant mes inclinations et humeurs.

Ma chere seur, je ne vois pas qu'il y ait grand danger en cela, puisque vous ne voulés pas suyvre vos inclinations qu'elles ne soyent appreuvées ; et quoy que vous cherchiés des juges favorables, si est-ce toutesfois que, les prenant bons, sages et doctes, vous ne sçauriés mal faire de suivre leurs opinions, bien que desirées par vous, pourveu qu'au reste vous proposiés naifvement vos affaires et les difficultés que vous avés.

Il suffit, ma tres chere Seur, de se soumettre aux advis ; et n'est pas si necessaire ni expedient de les desirer contraires a nos inclinations, ains seulement de les vouloir conformes a la loy et doctrine celeste. Pour moy, je pense que nous ne devons pas appeler les amertumes en nos cœurs, comme fit nostre Seigneur, car nous ne les pouvons pas gouverner comme luy , il suffit que nous les souffrions patiemment. C'est pourquoy il n'est pas requis que nous marchions tous-jours contre nos inclinations, quand elle ne sont pas mauvaises, et qu'ayant esté examinées elles ont esté treuvées bonnes.

Il n'y a pas grand mal d'ouyr les personnes et les affaires du monde, quand c'est pour y mettre du bien, et ne faut point estre pointilleuse en l'examen qu'on en fait ; car c'est chose moralement impossible de demeurer beaucoup au fin point de la moderation.

Mais, ma tres chere Seur, je ne voudrois pas que vous manquassiés a l'orayson, au moins d'une demy heure ; sinon que ce fust pour des occasions violentes, ou quand l'infirmité corporelle vous tient.

Au reste, je vous supplie de croire que rien ne m'empeschera d'avoir le contentement de vous revoir, que l'impossibilité ; et prendray tout le loysir que vous desirerés : tant il es vray que je desire infiniment le vostre, et que Dieu

m'a donné une tres singuliere affection pour vostre cœur, que sa divine Majesté veuille combler ses benedictions. Alhors donq nous parlerons a souhait de vostre conduite, et de tout ce qu'il vous plaira me proposer, sans que je m'excuse de rien, sinon quand je n'auray pas la lumiere requise pour vous respondre. Demeurés donq toute a Dieu, et en luy je seray a jamais, ma tres chere Fille, sans reserve et de toute mon ame, vostre tres humble, etc.

LXIV

LETTRE [1]

A L'ABBESSE DE PORT-ROYAL [2], ALORS A MAUBUISSON.

Il reçoit la confession générale d'une personne à Paris. Il exhorte l'abbesse à qui il écrit, à une douce paisible et forte humilité, et à la fréquente communion. Il enseigne ce que c'est que de communier selon l'esprit.

25 juin 1619.

Je ne vous escris pas, ma tres chere Fille, car je n'en ay pas le loysir ce matin, une ame pressée de retourner aux champs, et venant faire sa confession generale a la desrobée, m'ostant cette commodité. Je salue cherement vostre chere ame, a laquelle il ne se peut dire combien la mienne chetive est affectionnée, ne cessant de luy desirer la perfection du divin amour, et vrayement je la reverray avant mon depart[3], s'il se peut, affin que, la connoissant encor plus particulierement, je puisse, si Dieu en dispose ainsy, la servir plus a son souhait és occurrences.

[1] C'est la 462e de la collection-Blaise, et la 65e (*al.* 57e) du livre IV des anciennes éditions.

[2] La mère Angélique Arnauld.

[3] De Paris.

Dites cependant a cette Fille bien aymée que je vous ay tant recommandée, et que j'ay tant a cœur, que je persevere a luy dire que Dieu la veut tirer a une excellente sorte de vie, dont elle doit benir cette infinie bonté, qui l'a regardée de son œil amiable ; mais je luy dit aussi que le chemin par lequel elle doit suyvre cette vocation n'est point extraordinaire ; car, ma chere Fille, c'est une douce, paysible et forte humilité, et une tres humble, forte et paysible douceur. Dites-luy, ma tres chere Fille, qu'elle ne doit en sorte quelconque penser si elle sera des ames basses ou des hautes ; ains qu'elle suive la voye que je luy ay marquée, et qu'elle se repose en Dieu, qu'elle marche devant iceluy en simplicité et humilité.

Qu'elle ne regarde point où elle va, mais avec qui elle va : or, j'entens qu'elle va avec son Roy, son Espoux et son Dieu crucifié. Où qu'elle aille, elle sera bienheureuse. C'est aller avec l'Espoux crucifié, que de s'abbaisser et s'humilier, se mépriser soy-mesme jusques a la mort de toutes nos passions, et je dis jusques a la mort de la croix. Mais, ma tres chere Fille, notés que je replique que cet abbaissement, cette humilité, ce mespris de soy-mesme doit estre practiqué doucement, paisiblement, constamment, et non seulement suavement, mais allegrement et joyeusement.

Dites-luy qu'elle communie hardiement, en paix, avec toute humilité, pour correspondre a cet Espoux qui, pour s'unir a nous, s'est aneanti et suavement abbaissé jusques a se rendre nostre viande et pasture, de nous qui sommes la pasture et viande des vers. O ma Fille ! qui se communie selon l'esprit de l'Espoux s'aneantit soy-mesme, et dit a nostre Seigneur : Maschés-moy, digerés-moi, aneantissés-moy, et convertissés-moy en vous.

Je ne treuve rien au monde dequoy nous ayons plus de possession et sur quoy nous ayons tant de domination, que la viande que nous aneantissons pour nous conserver ; et

nostre Seigneur est venu jusques a cet exces d'amour, que de se rendre viande pour nous : et nous, que ne devons-nous pas faire, affin qu'il nous possede, qu'il nous mange, qu'il nous masche, qu'il nous avale et ravale, qu'il face de nous a son gré. Si l'on murmure, sentés-le humblement et amoureusement : les murmurations se convertiront en benedictions. Du reste, je vous en parleray en presence.

Ne prenés point garde a bien bastir vos lettres pour me les envoyer : car je ne cherche point les beaux edifices ni le langage des Anges, ains le nid des colombes et le langage de la dilection. Vivés toute a Dieu, ma tres chere Fille, et recommandés souvent a sa bonté l'ame de celuy qui, d'une affection invariable, est tout dedié a la vostre.

FRANÇOIS, Ev. de Geneve.

Je pensois ne vous escrire que pour vous saluer, mais insensiblement je vous ay escrit.

Mon frere vous salue tres humblement, et moy nos tres cheres seurs. Je salue la petite seur, fille de M. Thonzé, et luy souhaite une heureuse perseverance.

LXV

LETTRE

A. M.

Le Saint annonce le prochain succès d'une affaire qui semble l'intéresser, ainsi que la personne à laquelle la présente est adressée.

Vers 1619.

Monsieur de la Pause me parla hier, et espere de conduire l'affaire a bon port. Il me dit toutefois que monsieur

[1] Communiquée par M. Jules Gossin, ancien conseiller à la cour royale

de la Rochefoucaud vouloit assembler un conseil de conscience pour se determiner, et peut estre pour cela que le P. superieur de S. Louys vous veut parler. Moy je me porte bien, et hier je n'eus nulle peine, sinon en la si longue attente qu'on fit faire aux auditeurs, qui me donna certes de l'inquietude, et m'osta un peu l'asseurance ; mais, comme vous sçavés, ces choses-la sont de peu de consideration en moy, qui suis, certes, tous-jours de plus en plus vostre en Jesus-Christ.

J'eus le bien d'entretenir un peu monsieur d'Ayre. Mon Dieu, que c'est un digne prelat ! Or sus, nostre Seigneur soit a jamais au milieu de vostre cœur. *Amen.*

LXVI

LETTRE[1]

A. M.

Le Saint témoigne son regret du retard qu'il a mis à donner réponse, quoiqu'il y fût porté par diverses circonstances.

Monsieur,

Avec cette commodité, je m'excuse, s'il vous plait, de quoy ayant esté si souvent remis en memoire de mettre une fin, s'il se peut, en l'affaire que vous avés avec les dames de sainte Catherine et le sieur prieur de Rumilly, je n'ay neanmoins encor rien terminé. C'est, Monsieur, que,

de Paris. C'est la 22e des nouvelles lettres inédites de la collection-Blaise. Le contenu de cette lettre démontre évidemment qu'elle a été écrite par le Saint lorsqu'il était à Paris, et sans doute pendant le séjour qu'il y fit en 1618 et 1619.

[1] Communiquée par M. Jules Gossin, ancien conseiller à la cour royale de Paris. C'est la 23e des nouvelles lettres inédites de la collection-Blaise.

partie mes distractions, partie celles des parties mesmes, m'ont apporté de l'empeschement jusques a cette heure ; mais ce caresme passé, le bon monsieur de Charnancy, qui n'a point de part en cette negligence, ains qui est extremement affectionné a vostre service, et moy, qui ayant la coulpe de cette lenteur, suis tres fort tout dedié a vous servir et honnorer ; je suis..

LXVII

LETTRE[1]

A MADEMOISELLE DE LA MOIGNON

Le Saint la prie de faire passer une lettre incluse à une dame.

Paris, 7 août 1619.

Voyla, ma tres chere Fille, pour la bonne Madame de Vaugrenant, a laquelle j'ay beaucoup de compassion, la considerant ainsy environnée d'affaires, elle qui, a mon advis, n'est pas accoustumée a cela. Mais Dieu l'assistera et la tiendra de sa main, ainsy que j'en supplie sa souveraine bonté, que je ne cesseray jamais non plus de vous souhaiter propice et secourable, ma tres chere Fille, demeurant a jamais vostre tres humble, etc.

[1] Tirée du monastère de la Visitation du faubourg Saint-Jacques. C'est la 467e de la collection-Blaise.

THE INSTITUTE OF MEDIAEVAL STUDIES
ST. MICHAEL'S COLLEGE
LIBRARY

LXVIII

LETTRE[1]

A UNE SUPÉRIEURE[2] DE LA VISITATION, QU'IL APPELOIT SA NIÈCE

Il lui recommande une dame qui, étant demeurée veuve[3], avoit résolu de ne plus s'engager dans le mariage, et qui, sentant de l'inclination à être religieuse, vouloit, dans une vie retirée, éprouver si c'étoit la volonté de Dieu.

Paris, vers le 8 août 1619.

Ma tres chere Fille,

Vous recevrés cette lettre, Dieu aydant, par les mains de Madamoyselle du N., grandement bien apparentée en cette ville, laquelle estant demeurée vefve depuis peu, et s'estant resolue a ne plus rentrer dans les liens du mariage, a creu ne pouvoir mieux conserver sa resolution que dans l'estat religieux, auquel neanmoins ne sentant pas encor une si forte affection qu'elle souhaiteroit pour pouvoir d'abord s'y engager, elle a nonobstant un grand desir de s'y voir arrestée, qu'elle veut rechercher cette grace de Dieu és lieux où elle espere qu'elle luy sera plus facilement accordée. Et pour cela elle a choysi entre toutes les Congretions celle de la Visitation, où elle pretend qu'estant retirée, Dieu l'inspirera plus fortement qu'ailleurs, et que la cordiale douceur et charité dont on y fait profession servira de moyens a la divine Providence pour cet effect.

A cette occasion donq, ma tres chere Fille, nostre bonne mere[4] et moy vous l'envoyons, et avons fait cette eslection

[1] C'est la 468e de la collection-Blaise et la 17e du livre II des anciennes édit.

[2] La mère de Brechart, supérieure de Sainte-Marie de Moulins.

[3] Voyez la lettre du 9 juin 1620, à la fin de laquelle il est parlé de cette jeune veuve.

[4] Madame de Chantal, qui étoit aussi à Paris.

pour elle comme la plus convenable, dont elle-mesme vous dira franchement toutes les autres raysons , mais je vous diray celle-cy, que vous ne croiriés pas si aysément de sa bouche. C'est que nous desirons grandement qu'elle soit conduite a la vraye connoissance et practique de la vie devote : et parce que jusques apresent elle a esté maistresse de soy-mesme, et que, pour la bien et utilement mettre au vray chemin de la vie spirituelle, il faut doucement, amoureusement et prudemment la delivrer de cette ancienne et tyrannique sujettion, plus luy imposer le joug et la douce maistrise que le saint Esprit veut avoir sur son ame, nous avons pris cette confiance en vostre charité, que vous prendriés volontier ce soin, et sçauriés y employer les moyens convenables. Je la voy toute franche, toute desireuse de reposer en la grace de Dieu, toute desireuse de se laisser gouverner a quelque main amie, et lasse de se gouverner soy-mesme. En somme, j'ayme en elle certaine marque de bonté, qui me fait esperer qu'un jour elle sera bonne servante de Dieu. Elle ne demandera point d'exception, ni pour la rigueur de la clausure, ni pour toute la bienseance qu'on doit observer en vostre Mayson a parler aux estrangers, donner ou recevoir des lettres, ni pour telles occasions qui sont requises d'estre soigneusement gardées.

En fin, je vous dis trop de choses, a vous qui m'entendés si bien, ma tres chere Fille. Je la recommande en un mot a vostre douceur et prudence, a vostre zele et condescendance, a vostre vigilance et gracieuse conduite.

Monsieur de N. m'a envoyé une requeste pour estre presenté au Roy de vostre part. Je ne lay sçeu faire jusques a present ; mais si je puis, pensés si je le feray de tout mon cœur, tout tel que je suis, qui ne suis ni bon demandeur, ni bon deffendeur. Je vous escris a moitié malade, avec tant de distractions que je ne sçai si vous m'entendrés bien. Nostre Mere suppleera par la sienne.

Dieu soit a jamais au milieu de vostre cœur, de vostre petit trouppeau, et de toute cette Congregation. Je suis en luy vostre tres humble frere, oncle et serviteur,

FRANÇOIS, Ev. de Geneve.

Encor faut-il que je vous die, que la retraicte de cette Damoiselle en cette Congregation a esté appreuvée par tout le Conseil de Monseigneur le Cardinal, luy absent, et notamment par le R. P. B., bien qu'elle ayt declaré, qu'elle n'avoit que le desir d'estre inspirée a demeurer en l'estat religieux : et si la mayson d'icy n'eust esté toute en Noviciat, incommodée de logis, et embarrassée de tant de visites, nous l'eussions retenue tres volontier.

LXIX

LETTRE[1]

A UNE ABBESSE

Avis touchant une confession.

8 août 1619.

Dieu soit benit, ma tres chere Fille, de la tres sainte bonté qu'il exerce envers vostre cœur, que le mien cherit en verité, ce me semble, tout incomparable et vrayement comme soy-mesme.

Au premier point, je dis que vous faciés donq cette confession ; au second, que vous vous y prepariés par maniere d'une amoureuse humilité ; au troysieme, si vous voulés faire quelques marques sur le papier, que je l'appreuverois, mais sans anxieté ; au quatrieme, que cela se face en un

[1] C'est la 469e de Blaise, et la 10e (*al.* 9e) du livre IV des anciennes édit.

jour, c'est a dire en troys ou quatre heures d'un jour, car cela suffit ; au cinquieme, que vous changiés de motif, car je vous connois, a mon advis, fort entierement : faites-le donq pour cette bien-aymée humilité ; et, pour animer d'une forte resolution l'offrande et totale remise de vostre esprit és mains du Pere eternel, il ne faut point d'autre preparation qu'une humble mais noble et courageuse confirmation des mouvemens, resolutions et propositions que nos exercices ont excités en nostre esprit.

Je ne suis ni guery, ni malade ; mais je pense que bientost je seray tout a fait le premier. O mon Dieu ! ma tres chere Fille, il faut laisser nostre vie, et tout ce que nous sommes, a la pure disposition de la Providence ; car en somme nous ne sommes plus a nous-mesmes, ains a celuy qui pour nous rendre siens a voulu d'une façon si amoureuse estre tout a fait nostre.

J'attens response de Monsieur le pere de P. et j'espere que ce sera pour mon retour, auquel mon ame me presse grandement a cause de mon devoir ; et ne puis m'imaginer que ni retour, ni chose quelconque me puisse jamais separer de vous ; non, ni mesme la mort, puis que nostre union est en celuy qui ne meurt plus ; mais tous-jours je vous iray voir, ou avec M. ou seul ; car il faut que je le face ; et tandis, Dieu soit a jamais au milieu de vostre cœur, et suis invariablement vostre tres humble frere et serviteur, etc.

LXX

LETTRE[1]

A SAINTE JEANNE-FRANÇOISE DE CHANTAL, SUPÉRIEURE DE LA VISITATION, A PARIS

Le Saint l'exhorte à la pratique du renoncement de soi-même. Ce renoncement consiste dans une parfaite indifférence à toutes choses, et dans un acquiescement entier à la volonté de Dieu.

Paris, 8 août 1619.

Ma tres chere Mere,

Je sçai bien qu'il me faudra demeurer encor aujourd'huy en solitude[2] et silence, et peut-estre demain : si ce n'est, je prepareray mon ame, comme la vostre, ainsy que je vous dis.

Je veux bien que vous continuiés l'exercice du despouillement de vous-mesme, vous deslaissant a nostre Seigneur et a moy. Mais, ma tres chere Mere, entrejettés, je vous prie, quelques actes de vostre part, par maniere d'oraysons jaculatoires, en approbation du despouillement, comme par exemple : Je le veux bien, Seigneur, tirés, tirés hardiement tout ce qui revest mon cœur. O Seigneur, non, je n'excepte rien, arrachés-moy a moy-mesme. O moy-mesme, je te quitte pour jamais, jusques a ce que mon Seigneur me commande de te reprendre. Cela doit estre doucement entrejetté, mais fortement.

Encor ne faut-il pas, s'il vous plait, ma tres chere Mere, prendre aucune nourrice ; ains, comme vous voyés, il

[1] C'est la 470e de la collection-Blaise, et la 88e (*al.* 74e) du livre IV des anciennes éditions.

[2] Saint François étoit obligé de garder la chambre pour cause de maladie, et Madame de Chantal étoit en retraite.

faut quitter celle que neanmoins vous aurés, et demeurer comme une pauvre petite chetive creature devant le throsne de la misericorde divine, et demeurer toute nue, sans demander jamais, ni action, ni affection quelconque pour la creature : et neanmoins vous rendre indifferente a toutes celles qu'il luy plaira de vous ordonner, sans vous amuser a considerer que ce sera moy qui vous serviray de nourrice ; car autrement, prenant une nourrice a vostre gré, vous ne sortirés pas de vous-mesme, ains auriés-vous tous-jours vostre compte : qui est neanmoins ce qu'il faut fuyr sur toutes choses.

Les renoncemens sont admirables de sa propre estime, mesme de ce que l'on estoit selon le monde (ce qui n'estoit en verité rien, sinon en comparaison des miserables), de sa propre volonté, de sa complaysance en toutes creatures, et en l'amour naturel, et en somme de tout soy-mesme, qu'il faut ensevelir dans un eternel abandonnement, pour ne le voir ni sçavoir jamais plus, comme nous l'avons veu et sceu, ains seulement quand Dieu le nous ordonnera, et selon qu'il le nous ordonnera.

Escrivés-moy comme vous treuverés bonne cette leçon. Dieu me veuille a jamais posseder, *Amen* : car je suis sien yci, et la où je suis en vous, comme vous sçavés, tres parfaitement ; car vous m'estes indivisible, horsmis en l'exercice et pratique du renoncement de tout nous mesmes pour Dieu.

LXXI

LETTRE[1]

DE SAINTE JEANNE-FRANÇOISE DE CHANTAL
A SAINT FRANÇOIS DE SALES

Réponse à la précédente.

9 août 1619.

Helas ! mon unique Pere, qne cette chere lettre me fait de bien ! Beny soit celuy qui vous l'inspira, et que beny soit aussi le cœur de mon Pere dans les siecles des siecles.

Certes, j'ay un extreme desir, et, ce me semble, je suis dans une ferme resolution, de demeurer dans ma nudité, moyennant la grace de mon Dieu ; et j'espere qu'il m'aydera. Je sens mon esprit tout libre, et avec je ne sçai quelle infinie et profonde consolation de se voir ainsi entre les mains de Dieu. Il est vray que tout le reste demeure fort estonné tous-jours ; mais faisant bien ce que vous me dittes, mon unique Pere, comme je feray sans doute Dieu m'aydant, tout ira tous-jours mieux.

Il faut que je vous dise... mon cœur chercheroit, si je le voulois laisser faire, de se revestir des affections et pretentions qu'il luy semble que nostre Seigneur luy donnera, mais je ne le luy permets nullement ; de sorte que ces propositions ne se voyent que de loin ; car enfin il me semble que je ne dois plus rien penser, desirer ni prendre, que ce que nostre Seigneur me fera penser, aymer et vouloir, ainsi que la nourrice qu'il me donnera, me l'ordonnera ; car je suis exacte a ne la point regarder.

Que mon Dieu nous veüille fortifier par sa douce bonté,

[1] Tirée des lettres de madame de Chantal. C'est la 471e de la collection-Blaise des lettres de saint François de Sales.

et faire accomplir parfaitement ce qu'il desire de nous, mon tres cher Pere ; que Jesus fasse un grand saint, et je le crois ainsi. Benite soit sa bonté de vostre guerison et bon repos. Bon jour, mon vray Pere; ce soir je vous manderay de mes nouvelles.

LXXII

LETTRE [1]

DE S. FRANÇOIS DE SALES A SAINTE JEANNE-FRANÇOISE DE CHANTAL

Sur le même sujet. Combien le Saint étoit porté au renoncement à soi-même. Avantages de cette vertu. Divers exemples de dépouillement ; exhortation et pratique.

9 août 1619.

O Jesus ! que de benedictions et de consolations a mon ame de sçavoir ma mere toute desnuée devant Dieu ! Il y a long-tems que j'ay une suavité nompareille quand je chante ces respons [2] : *Nud je suis sorty du ventre de ma mere, et nud je retourneray la. Le Seigneur me l'a donné, le Seigneur me l'a osté : le nom du Seigneur soit benit* [3].

Quel contentement a S. Joseph et a la glorieuse Vierge allant en Egypte, lhors qu'en la plus part du chemin ilz ne voyent chose quelconque, sinon le doux Jesus ! C'est la fin de la transfiguration, ma tres chere Mere, de ne voir plus ni Moyse, ni Elie, mais le seul Jesus. C'est la gloire de la sacrée Sulamite, de pouvoir estre seule avec son seul Roy, pour luy dire : *Mon bien-aymé est a moy, et*

[1] C'est la 472e de la collection-Blaise, et la 89e (*alias* 75e) du livre IV des anciennes éditions.

[2] Ce sont des répons de l'office divin.

[3] Nudus egressus sum de utero matris meæ, et nudus revertar illuc. Dominus dedit, Dominus abstulit : sit nomen Domini benedictum. Job. I, 21.

moy je suis a luy[1]. Il faut donq demeurer a jamais toute nue, ma tres chere Mere, quant a l'affection, bien qu'en effect nous nous revestions ; car il faut avoir nostre affection si simplement et absolument unie a Dieu, que rien ne s'attache a nous. O que bienheureux fut Joseph l'Ancien, qui n'avoit ni boutonné ni aggrafé sa robe, de sorte que quand on le voulut attraper par icelle, il la lascha en un moment[2].

J'admire avec suavité le Sauveur de nos ames, sorty nud du ventre et du sein de sa mere, et mourant tout nud sur la Croix, puis remis dans le giron de sa mere pour estre ensevely. J'admire sa glorieuse mere qui nasquit nue de maternité, et fut desnuée de cette maternité au pied de la Croix, et pouvoit bien dire : Nue j'estois de mon plus grand bonheur quand mon fils vint en mes entrailles, et nue je suis quand mort je le reçois dans mon sein. *Le Seigneur me l'a donné, le Seigneur me l'a osté : le nom du Seigneur soit benit.* Je vous dis donq, ma tres chere Mere, que benit soit le Seigneur qui vous a despouillée. O que mon cœur est content de vous sçavoir en cet estat si desirable ! et je vous dis comme il fut dit a Isaye[3] : Marchés et prophetisés toute nue ces troys jours : perseverés en cette nudité de demeurer aupres de nostre Seigneur ; il n'est plus besoin que vous faciés des actes, s'il ne vous vient au cœur ; ains que seulement vous chantiés, si vous pouvés, doucement le cantique de vostre nudité : *Nue je suis née du ventre de ma mere,* et ce qui s'ensuit.

[1] Dilectus meus mihi, et ego illi. Cant., II, 16.

[2] Accidit ut intraret Joseph domum, et operis quippiam absque arbitro faceret ; et illa (hera ejus), apprehensa lacinia vestimenti ejus diceret : Dormi mecum. Qui relicto in manu ejus pallio, fugit, et egressus est foras. Gen., XXXIX, 11 et 12.

[3] Locutus est Dominus in manu Isaiæ filii Amos, dicens : Vade et solve saccum de lumbis tuis, et calceamenta tolle de pedibus tuis. Et fecit sic, vadens nudus et discalceatus. Is., XX, 2.

Ne faites plus aucun effort; mais, fondée sur la resolution d'hier, allés, ma tres chere Fille, et *ouyés et inclinés vostre aureille; oubliés toute la peuplade* des autres affections, et *la mayson de vostre pere: car le Roy a convoité*[1] vostre nudité et simplicité. Demeurés en repos la en esprit de tres simple confiance, sans seulement regarder où sont vos vestemens; je dis, regarder avec attention ou soin quelconque.

Bonjour, ma tres chere Mere. Vive Jesus desnué de pere et de mere sur la croix: vive sa tres sainte nudité: vive Marie desnuée de filz au pied de la Croix.

Faites doucement les insensibles acquiescemens de vostre nudité; ne faites plus d'effortz, soulagés vostre corps suavement. Vive Jesus! Amen.

LXXIII

LETTRE[2]

DE SAINTE JEANNE-FRANÇOISE DE CHANTAL
A S. FRANÇOIS DE SALES

Elle notifie au Saint les ordres du médecin au sujet de sa santé, et lui déclare les vues qu'elle a sur le dépouillement intérieur que Dieu vouloit faire en elle.

9 août 1619.

Mon unique Pere,

M. Grandis[3] m'a dit aujourd'huy que nous eussions encor bien soin de vous; que vous ne deviés plus faire une si grande diete; qu'il falloit vous bien tenir et contre

[1] Audi, filia, et vide, et inclina aurem tuam, et obliviscere populum tuum, et domum patris tui: et concupiscet Rex decorem tuum. Ps. XLIV, 11 et 12.

[2] Tirée des lettres de madame de Chantal. C'est la 473e de la collection des lettres de saint François de Sales de M. Blaise.

[3] C'est le nom du médecin qui voyoit le Saint dans sa maladie.

garder, a cause de la fluxion qu'il faut craindre. Je suis bien ayse de toutes ces ordonnances, et que vous gardiez vostre solitude, puisqu'elle sera encore employée au service de vostre cher esprit : je n'ai sceu dire *nostre,* car il me semble n'y avoir plus de part, tant je me vois nüe et despouillée de tout ce qui m'estoit le plus precieux.

Mon Dieu ! mon vray Pere, que le rasoir a penetré avant ! Pourrois-je demeurer longuement en ce sentiment ? Au moins nostre bon Dieu me tiendra dans mes resolutions, s'il luy plait, comme je le desire. Hé ! que vos paroles ont donné une grande force a mon ame ! Que celles-cy m'ont touchée et consolée, quand vous me dites : *Que de benedictions et consolations vostre ame a receues, de me sçavoir toute desnuée devant Dieu !* O Jesus ! vous veuille continuer cette consolation, et a moy ce bonheur.

Je suis pleine de bonne esperance et de courage bien paisible et bien tranquille : graces a Dieu, je ne suis pas pressée de regarder ce que j'ai dévestu ; je demeure assez simple, je le voy comme une chose esloignée ; il ne laisse pas de me venir toucher, soudain je me destourne.

Que beny soit celuy qui m'a despouillée : que sa bonté me confirme et fortifie a l'exécution, quand la voudra. Quand nostre Seigneur me donna cette douce pensée, que je vous manday mardy de me laisser a luy, helas ! je ne pensois point qu'il commenceroit a me despouiller par moy-mesme, me faisant ainsi mettre la main à l'œuvre : il soit beny de tout, et me veuille fortifier.

Je ne vous disois pas que je suis avec peu de lumiere et de consolation interieure : je suis seulement paisible par tout, et semble mesme que nostre Seigneur, tous ces jours passés, avoit un peu retiré cette petite douceur et suavité que donne le sentiment de sa chere presence ; aujourd'hui encor plus ou moins. Il me reste fort peu pour appuyer ou reposer mon esprit ; peut-estre que ce bon Seigneur

veut mettre sa sainte main par tous les endroits de mon cœur, pour y prendre, le despouiller de tout. Sa tres sainte volonté soit faite.

Helas! mon unique Pere, il m'est venu aujourd'huy en la memoire, qu'un jour vous me commandiés de me despouiller. Je dis : Je ne sçai plus dequoy; et vous me dittes : *Ne vous l'avois-je pas bien dit, ma Fille, que je vous despouillerois de tout?* O Dieu, qu'il nous est aisé de quitter ce qui est autour de nous! Mais quitter nostre peau, nostre chair, nos os, et penetrer dans l'interieur et jusques a la moelle, qui est ce que nous avons fait, ce me semble, c'est une chose grande, difficile et impossible a autre qu'a la grace de Dieu. A luy seul donc est deuë la gloire, et qu'elle luy soit renduë a jamais.

Mon vray Pere, n'est-ce point me revestir de la consolation que j'ay a vous entretenir, que de la prendre sans vostre permission! Il me semble que je ne dois plus rien faire, et que je ne dois plus avoir ni pensée, ni affection, ni volonté, qu'autant que toutes ces choses me seront commandées.

Je finis donc en vous donnant mille bons soirs, et vous disant ce qu'il m'est venu dans l'esprit. Il me semble que je vois les deux portions de nostre[1] ame n'en faire plus qu'une, uniquement abandonnée et remise a Dieu. Ainsi-soit-il, mon tres cher Pere. Et que Jesus vive et regne a jamais. *Amen.* Ne vous exposés pas a vous lever trop tost; je crains que cette sainte feste[2] ne vous fasse faire un excez. Dieu vous conduise en tout.

[1] Elle parle de son âme et de celle de son saint père, comme d'une seule âme.

[2] C'est sans doute la fête de l'Assomption de la très-sainte Vierge.

LXXIV

LETTRE [1]

DE SAINT FRANÇOIS DE SALES A SAINTE JEANNE-FRANÇOISE DE CHANTAL

Réponse à la précédente. Avantages du parfait renoncement à soi-même. Quel en est le souverain degré.

9 août 1619.

Je vous donne tres affectionnement le bon soir, ma tres chere Mere, priant Dieu que vous ayant reduite à l'amiable tres sainte pureté et nudité des enfans, il vous prenne meshuy entre ses bras comme S. Martial [2], pour vous porter a son gré a l'extreme perfection de son amour.

Et prenés courage : car s'il vous a desnuée de consolations et sentimens de sa presence, c'est afin que sa presence mesme ne tienne plus vostre cœur, mais luy et son playsir, comme il fit a celle qui, le voulant embrasser et se tenir a ses piés, fut renvoyée ailleurs. *Ne me touche point*, luy dit-il, *mais va, dis-le a Simon et a mes freres* [3].

[1] C'est la 471e de la collection-Blaise, et la 90e (*al.* 76e) du livre VI des anciennes éditions.

[2] S. Martial, apôtre d'Aquitaine, et premier évêque de Limoges, selon une ancienne tradition, est cet enfant que notre Seigneur prit entre ses bras, lorsque les apôtres, par un motif d'ambition, lui demandèrent qui étoit le plus grand dans le royaume des cieux*. Jésus leur dit : Si vous ne vous convertissez, et si vous ne devenez semblables à des petits enfants, vous n'entrerez point dans le royaume des cieux.

[3] Conversa illa (Maria Magdalena) dicit ei (Jesu) : Rabboni ; quod dicitur Magister. Dicit ei Jesus : Noli me tangere ; nondùm enim ascendi ad Patrem meum : vade autem ad fratres meos, et dic eis. Joan., XX, 16.

* « Accesserunt discipuli ad Jesum, dicentes : Quis putas, major est in regno cœlorum ? Et advocans Jesus parvulum, statuit in medio eorum, et dixit : Amen dico » vobis ; nisi conversi fueritis, et efficiamini sicut parvuli, non intrabitis in regnum » cœlorum. Quicumque ergo humiliaverit se sicut parvulus iste, hic major est in re» gno cœlorum » Matth., XVIII, 1, 2, 3 et 4.

Or sus, nous en parlerons. Bienheureux sont les nuds : car nostre Seigneur les revestira. Cette bonté ne veuille pas permettre que j'aye si peu de sainteté en une profession et en un eage où j'en devrois tant avoir. Ma mere, vivés toute gaye devant Dieu, et le benissés avec moy és siecles des siecles. Ainsy soit-il.

LXXV

LETTRE[1]

DU MÊME A LA MÊME

Acte héroïque de renoncement à soi-même, et d'abandon à Dieu. Conseils d'une haute perfection, et disposition du cœur du Saint au sujet de cette vertu.

10 août 1619.

Tout cela va fort bien, ma tres chere Mere : c'est la vérité, il faut demeurer dans cette sainte nudité jusque a ce que Dieu vous reveste. *Demeurés la,* dit nostre Seigneur a ses Apostres, *jusques a ce que d'en haut vous soyés revestus de vertu*[2]. Vostre solitude[3] ne doit point estre interrompue jusques a demain apres la Messe.

Ma tres chere Mere, il est vray, vostre imagination a tort de vous representer que vous n'avés pas osté et quitté le soin de vous-mesme, et l'affection aux choses spirituelles : car n'avés-vous pas tout quitté et tout oublié ? Dites ce soir que vous renoncés a toutes les vertus, n'en voulant qu'a mesure que Dieu vous les donnera ; ni ne voulant

[1] C'est la 475e de la collection-Blaise, et la 91e (*al.* 77e) du livre IV des anciennes éditions.

[2] Sedete in civitate, quoadusque induamini virtute ex alto. Luc., XXIV, 49.

[3] *Voyez* la note qui est à la fin de cette lettre.

avoir aucun soin de les acquérir, qu'a mesure que sa bonté vous employera a cela pour son bon playsir.

Nostre Seigneur vous ayme, ma Mere ; il vous veut toute sienne ; n'ayés plus d'autres bras pour vous porter que les siens, ni d'autre sein pour vous reposer que le sien et sa providence : n'estendés vostre veuë ailleurs, et n'arrestés vostre esprit qu'en luy seul : tenés vostre volonté si simplement unie a la sienne, que rien ne soit entre deux.

Ne pensés plus ni a l'amitié, ni a l'unité que Dieu a faite entre nous, ni a vos enfans, ni a vostre cœur, ni a vostre ame, enfin a chose quelconque : car vous avés tout remis a Dieu. Revestés-vous de nostre Seigneur crucifié, aimés-le en ses souffrances, faites des oraysons jaculatoires la dessus : ce qu'il faut que vous faciés, ne le faites plus parce que c'est vostre inclination, mais purement parce que c'est la volonté de Dieu.

Je me porte fort bien, graces a Dieu. Ce matin j'ay fait commencement a ma reveüe que j'acheveray demain.

Je sens insensiblement au fond de mon cœur une nouvelle confiance [1] de mieux servir Dieu en sainteté et justice tous les jours de ma vie ; et si, je me treuve aussi nud, graces a celuy qui est mort nud pour nous faire entreprendre de vivre nuds. O ma Mere, qu'Adam et Eve estoient heureux, tandis qu'ils n'eurent point d'habitz ! Vivés toutes heureusement paysibles, ma tres chere Mere, et soyés revestues de Jesus-Christ nostre Seigneur. Amen [2].

[1] Serviamus illi in sanctitate et justitia coram ipso, omnibus diebus nostris Luc., I, 74 et 75.

[2] Ce fut dans le temps de cette retraite de la mère de Chantal, que le bienheureux évêque résolut son retour en Savoie ; et en conséquence des avis du Saint, elle fit les résolutions suivantes, que l'on a trouvées écrites de sa propre main :

« Non, mon Dieu, que je n'aye plus de confiance en chose aucune que

LXXVI

LETTRE[1]

A UNE DAME

Le Saint lui donne des marques de son amitié et de son souvenir.

20 août 1619.

Je me blasmerois moy-mesme, ma tres chere Fille, si je laissois partir cette chere Seur sans luy donner en ces troys lignes ce foible, mais asseuré tesmoignage de la souvenance que j'ay de vous et de vostre cœur que je cheris parfaitement, avec mille desirs qu'il se perfectionne de plus en plus en douceur et humilité, affin qu'il vive tout selon le cœur de nostre Seigneur, auquel je recommande incessamment, et tout ce qui vous est plus aggreable, demeurant a jamais et invariablement, ma chere Fille, vostre tres humble serviteur, etc.

» je puisse vouloir pour moy ; mon Sauveur, voulez, voulez tout ce » qu'il vous plaira de vouloir : car c'est ce que je veux, puisque tout » mon bien est et consiste à vous contenter. Ne veuillez point me satis- » faire : non, mon Dieu, ni accomplir ce que mon desir vous demande ; » mais, Seigneur, par vostre providence prouvoyez aux moyens qui me » sont nécessaires, à fin que mon âme vous serve plus à votre goût que » non pas au sien. Ne me châtiez point me demandant ce que je désire, » si votre amour, vivant éternellement en moi, le veut ainsi. Que désor- » mais ce soi-même meure tout-à-fait ; et qu'au lieu de moi-même, vive » un autre vous-même qui est plus que moi, afin que je le puisse servir. » Qu'il vive, qu'il règne en moi ; que je sois son esclave, et que mon » âme ne veuille aucun bonheur que celui de lui être vraiment aban- » donnée ; et que pour cet effet je sois marquée à sa marque, qui est la » croix, afin qu'avec elle je me puisse même rendre esclave de tout le » monde, ainsi que vous l'avez été, mon Dieu. Faites-le, Seigneur, » puisque je vous ai donné et sacrifié ma liberté ; car en cela vous ne » me ferez point de tort, mais beaucoup de grâces. Ainsi soit-il. »

[1] Tirée du monastère de la Visitation de la rue Saint-Antoine, et communiquée depuis par M. l'abbé Lacoste. C'est la 476e de la collection de Blaise, et la 35e des nouvelles lettres inédites du même Editeur.

LXXVII

LETTRE[1]

A UNE DAME

Consolations à une mère sur la mort de son fils.

23 août 1619.

Ayant sceu vostre affliction, ma tres chere Fille, mon ame en a esté touchée de la mesure de l'amour cordial que Dieu m'a donné pour vous: car je vous vois, ce me semble, grandement assaillie de desplaysir, comme une mere qui est separée de son filz unique, et certes bien aymable.

Je ne doute pas pourtant que vous ne pensiés bien et ne soyés tres asseurée que cette separation ne soit pas de longue durée puisque tous nous allons a grans pas où ce filz se retreuve, entre les bras, comme nous devons esperer, de la misericorde de Dieu. C'est pourquoy vous devés mitiger et adoucir, tant qu'il vous sera possible, par la rayson, la douleur que la nature vous donne.

Mais je vous parle trop reservément, ma tres chere Fille. Il y a si long-tems que vous avés desiré de servir Dieu, et que vous estes apprise a l'eschole de la Croix, que non seulement vous acceptés celle-cy patiemment, mais je m'asseure, doucement et amoureusement, en consideration de celuy qui porta la sienne jusques a la mort, et de celle qui n'ayant qu'un filz, mais filz d'amour incomparable, le vit mourir sur la croix avec des yeux pleins de larmes, et un cœur plein de douleur, mais de douleur suave et douce, en faveur de vostre salut et de celuy de de tout le monde.

[1] C'est la 477e de la collection-Blaise, et la 70e (*al.* 68e) du livre V des anciennes éditions.

En fin, ma tres chere Fille, vous voyla despouillée et desnuée du vestement le plus pretieux que vous eussiés. Benissés le nom de Dieu, qui vous l'avoit donné, et l'a repris ; et sa divine Majesté vous tiendra lieu d'enfant. Pour moy, j'ay des-ja prié Dieu pour ce défunt, et continueray selon le grand desir que j'ay a vostre ame, laquelle je prie la bonté eternelle de nostre Seigneur vouloir remplir de benedictions : et suis sans reserve tout vostre, ma tres chere fille, et vostre serviteur plus humble, etc.

LXXVIII

LETTRE[1]

A LA MÈRE ANGÉLIQUE ARNAULD, ABBESSE DE PORT-ROYAL ALORS A MAUBUISSON

Il lui écrit de Paris au retour du voyage d'Andilly, où il avoit béni la famille de M. Arnauld.

3 septembre 1619.

Si faut-il, ma tres chere Fille, que je vous die que nous sommes arrivés ici joyeusement. Et comme se pouvoit-il faire autrement, apres tant de caresses receuës a Andilly, et par M. vostre pere en cette ville ? Car a mon advis, il m'a veu et entretenu de bon cœur, et croy qu'en fin j'aurois grand accés en son amitié, si son loysir et mon sejour me permettoyent de le voir souvent. Je vous escriray sur ce sujet mes pensées, avant que je parte. Cependant ce

[1] Cette lettre, et quelques autres renvoyées plus loin, sont tirées d'un recueil intitulé : *Lettres aux religieuses de la Visitation du monastère de Paris, pour la justification des religieuses de Port-Royal, contre l'auteur de la vie de la R. mère Eugénie Defontaine*, etc. ; sans nom de lieu d'impression, MDCXCVII, 1 vol. in-12 de 213 pages. (*Voyez*, à la Bibliothèque Mazarine, n° 32343, A.) La lettre que nous donnons ici est la 478e dans la collection de Blaise.

billet vous porte une tres intime et tres chere salutation de la part de mon ame, qui vous void incessamment, et ayme tout uniquement la vostre. O Dieu eternel, benissés l'ame de cette Fille qu'il vous a pleu lier a la mienne, et respandre sur elle vostre grace en affluence, affin qu'elle vous serve en l'esprit de la dilection des espouses eternel lement. Je salue tendrement nos cheres seurs Marie et Marie-Eugénie, et leur souhaite mille benedictions. Amen.

LXXIX

LETTRE [1]

A UNE DAME MARIÉE

Recommandation de la lecture de l'*Introduction à la Vie dévote* aux personnes du monde. Exercices et vertus qu'elles peuvent pratiquer.

Paris, 4 septembre 1619.

Ma tres chere Fille,

L'*Introduction a la Vie devote* ayant esté faite pour des ames de vostre condition, je vous en supplie de la lire et observer au plus pres que vous pourrés ; car elle vous fournira presque tous les advis qui vous sont necessaires. Seulement j'adjouste en particulier, que vous devés apprendre a faire vos exercices courtz, d'autant que vous n'avés pas tous-jours le loysir requis pour vous dilater en iceux.

Le matin demy petit quart d'heure suffira. Quand vous pourrés ouyr la sainte Messe, faites-le : quand vous ne pourrés pas l'ouyr, faites une demy heure de priere, unissant vostre esprit a la tres sainte Eglise, en l'adoration de ce saint sacrifice, et du Redempteur de nos ames qui y

[1] C'est la 479e de la collection-Blaise, et la 57e (*al.* 50e) du livre II des anciennes éditions.

est connu. Ayés grand soin d'estre attentive en toutes vos prieres de tenir vostre cors en reverence devant Dieu ; en sorte que le prochain voye que c'est a sa divine Majesté que vous parlés. Soyés humble et douce envers tous ; car ainsy Dieu vous exaltera au jour de sa visitation[1].

Priés souvent pour les ames desvoyées de la vraye foy, et benissés souvent Dieu de sa grace avec laquelle il vous a maintenue en icelle.

Tout passe, ma tres chere Fille ; apres le peu de jours de cette vie mortelle qui nous reste, viendra l'infinie éternité. Peu nous importe que nous ayons des commodités ou incommodités, pourveu qu'a toute eternité nous soyons bienheureux.

Cette eternité sainte qui nous attend soit vostre consolation, et d'estre chrestienne, fille de Jesus-Christ, regenerée en son sang ; car en cela seul gist nostre gloire, que ce divin Sauveur est mort pour nous.

Au reste, bien que je m'en aille sans esperance apparente de jamais vous revoir en terre, la dilection que Dieu m'a donnée pour vostre ame ne recevra aucune diminution, ainsi demeurera ferme, stable et invariable ; et ne cesseray jamais de souhaitter que vous viviés saintement en ce monde, et tres heureusement en l'autre. En attendant de nous revoir par sa misericorde divine, je seray, ma tres chere Fille, vostre, etc.

[1] Humiliamini sub potenti manu Dei, ut vos exaltet in tempore visitationis I. Petr., V, 6.

LXXX

LETTRE[1]

A UNE DEMOISELLE

Le Saint l'exhorte à se donner toute à Dieu, et lui apprend ce que c'est que cet état.

La veille de Notre-Dame, en septembre 1619.

Ma tres chere Fille,

Je vous dis de tout mon cœur adieu : a Dieu soyés-vous a jamais en cette vie mortelle, le servant fidellement entre les peynes que l'on y a de porter la croix en sa suitte, et en la vie eternelle le benissant eternellement avec toute la cour celeste. C'est le grand bien de nos ames d'estre a Dieu, et le tres grand bien de n'estre qu'a Dieu.

Qui n'est qu'a Dieu, ne se contriste jamais, sinon d'avoir offensé Dieu ; et sa tristesse pour cela se passe en une profonde, mais tranquille et paysible humilité et sousmission, apres laquelle on se releve en la bonté divine, par une douce et parfaitte confiance, sans chagrin ni despit.

Qui n'est qu'a Dieu, ne cherche que luy ; et parce qu'il n'est pas moins en la tribulation qu'en la prosperité, on demeure en paix parmi les adversités.

Qui n'est qu'a Dieu, pense souvent a luy parmi toutes les occupations de cette vie.

Qui n'est qu'a Dieu, veut bien que chascun sache qu'il le veut servir, et se veut essayer de faire les exercices convenables pour demeurer uny a iceluy.

[1] C'est la 480e de la collection-Blaise, et la 75e (*al.* 67e) du livre VI des anciennes éditions.

Soyés donq toute a Dieu, ma tres chere Fille, et ne soyés qu'a luy, ne desirant que de luy plaire, et a ses creatures en luy, selon luy et pour luy. Quelle benediction plus grande vous puis-je souhaiter? Ainsy donq par ce souhait que je feray incessamment sur vostre ame, ma tres chere Fille, je vous dis adieu : et vous priant de me recommander souvent a sa misericorde, je demeure vostre plus humble serviteur, etc.

LXXXI

LETTRE[1]

A UNE RELIGIEUSE

Le monastère est un hôpital spirituel. Il faut souffrir ce qui est nécessaire à la guérison de l'âme. Remède contre la crainte des esprits.

9 septembre 1619.

Ma tres chere Fille,

Depuis que j'ay veu vostre cœur, je l'ay aymé, et le recommande a Dieu de tout le mien, et vous conjure d'en avoir soin. Taschés, ma chere Fille, a le tenir en paix par l'esgalité des humeurs. Je ne dis pas : Tenés-le en paix ; mais je dis : Taschés de le faire ; que ce soit vostre principal soucy. Et gardés bien de prendre occasion de vous troubler de quoy vous ne pouvés si soudainement accoiser la varieté des sentimens de vos humeurs.

Sçavés-vous ce que c'est que le monastere? C'est l'academie de la correction exacte, où chaque ame doit apprendre a se laisser traitter, raboter et polir; affin qu'estant bien lissée et explanée, elle puisse estre jointe, unie et

[1] C'est la 481e de la collection-Blaise, et la 57 (*al.* 52e) du livre VI des anciennes éditions.

collée plus justement a la volonté de Dieu. C'est le signe evident de sa perfection, de vouloir estre corrigée ; car c'est le principal fruit de l'humanité, qui nous fait connoistre que nous en avons besoin.

Le Monastere, c'est un hopital de malades spirituelz qui veulent estre gueris, et pour l'estre, s'exposent a souffrir la saignée, la lancette, le rasoir, la sonde, le fer, le feu, et toutes les amertumes des medicamens. Et au commencement de l'Eglise, on appeloit les religieux d'un nom qui signifioit guerisseur[1]. O ma Fille! soyons bien cela, et ne tenés conte de tout ce que l'amour propre vous dira au contraire ; mais prenés doucement, amiablement et amoureusement cette resolution. Ou mourir, ou guerir, et puisque je ne veux pas mourir spirituellement, je veux guerir ; et pour guerir, je veux souffrir la cure et la correction, et supplier les medecins de ne point espargner ce que je dois souffrir pour guerir.

Au reste, ma tres chere Fille, on me dit que vous craignés les espritz. Le souverain esprit de nostre Dieu est par tout, sans la volonté et permission duquel nul esprit ne se meut. Qui a la crainte de ce divin esprit, ne doit craindre aucun autre esprit. Vous estes dessous ses aisles comme un petit poussin : que craignés-vous ? J'ay, estant jeune, esté touché de cette fantasie, et pour m'en desfaire, je me forçois petit a petit d'aller seul, le cœur armé de la confiance en Dieu, és lieux où mon imagination me menaçoit de la crainte : et en fin je me suis tellement affermy, que les tenebres et la solitude de la nuict me sont a delices, a cause de cette toute-presence de Dieu, de laquelle on jouyt plus a souhait dans cette solitude.

[1] *Thérapeute*, qui vient de θεραπεύω, je guéris, ou plutôt, je sers (les malades), ou de θεράπων, serviteur : de sorte que ce nom de *thérapeute* pouvoit signifier indifféremment *guérisseur de malades* ou *serviteur de Dieu*.

Les bons Anges sont autour de vous comme une compaignie de soldatz de garde. *La verité de Dieu*, dit le Psalme, *vous environne et couvre de son bouclier : vous ne devés pas craindre des craintes nocturnes*[1]. Cette asseurance s'acquerra petit a petit, a mesure que la grace de Dieu croistra en vous; car la grace engendre la confiance, *et la confiance n'est point confondue*[2].

Dieu soit a jamais au milieu de vostre cœur, ma tres chere Fille, pour y regner eternellement. Je suis en luy vostre plus humble frere et serviteur, etc.

LXXXII

LETTRE[3]

A MADAME LELOUP DE MONTFANT[4].

Il s'agit d'une veuve qui vouloit entrer en religion. Le Saint, consulté par la mère de cette veuve, pour savoir si cette vocation lui paroissoit véritable, répond affirmativement.

Avant le 12 septembre 1619.

Madame,

Les plus courtes responces sont ordinairement les meilleures; et avec cela, pressé de mon depart de cette cour, et du désir de depescher vostre homme, qui me conjure ardamment de ne le point retenir davantage. Or, je ne diray rien des tiltres d'honneur et de faveur dont vous

[1] Scuto circumdabit te veritas ejus ; non timebis à timore nocturno Ps. XC, 5.

[2] Spes autem non confundit. Rom., V, 5.

[3] C'est la 483e de la collection-Blaise, et la 45e du livre III des anciennes éditions.

[4] Charlotte de Beaufort de Camilla, épouse de Gaspard Leloup de Montfant, et mère de madame la comtesse d'Alet, qui a été religieuse de la Visitation et fondatrice du monastère de Montferrant.

estes si liberale envers moy, sinon que je ne cesseray jamais de vous souhaiter toute sorte de bonne consolation et quelque digne occasion de vous tesmoigner combien je vous honnore.

Je ne vous diray donq pas autre chose sur le dessein que Madame N., vostre Fille, a de se retirer dans le Monastere, sinon que je croy fermement que c'est une veritable inspiration divine, ne voyant tout a fait aucune rayson contraire, puisque, graces a Dieu, elle a de si justes et dignes garans de la personne et des biens de ses enfans, pourveu qu'il vous playse et a Monsieur de vous charger de cette peyne; et affin qu'il vous playse, je ne veux point user de lons discours, ains seulement dire que si vous le faites vous ferés une chose infiniment aggreable a Dieu; car cela suffit a une ame genereuse pour luy faire prendre toutes sortes de resolutions.

Je voy bien qu'il y a plusieurs repliques a ce que je dis; mais je croy bien aussi qu'en ces occurrences il n'est pas question de contester et de disputer, ains de considerer les maximes de l'Evangile, qui sans doute nous conduisent au parfait despouillement, et au mespris de la sagesse temporelle, qui ne s'arreste a la sagesse de la vertu, qui requiert l'excellente et l'eminence de l'amour celeste.

Mais, Madame, si cette chere Fille de vostre cœur s'arreste dans les bornes que vostre autorité luy prefixe, de n'estre au monastere que comme fondatrice sans changement d'habit ni de condition exterieure, je ne croy pas que la plus sage sagesse humaine puisse sagement gronder, ni, je m'asseure, probablement murmurer. Car, presupposé la charité de Monsieur vostre mary et la vostre envers vos petitz, pour avoir soin d'eux et de leurs affaires, et asseurer Madame vostre fille pour avoir la commodité de vivre plus parfaitement sous l'ombre de la croix; que peut-on dire autre chose sinon que Dieu a donné l'inspiration a la

fille de se retirer, et au pere et a la mere de luy en donner les moyens? Je sçai qu'a faire ces grandes et heroïques vertus il y a de l'effort; mais c'est aussi de la où elles tirent leur plus grande gloire.

Vous me marqués, Madame, un defaut de cette fille, qui est qu'elle jure sous equivoque; a quoy, ce me dites-vous, vous ne vous entendés point. C'est une des plus aymables conditions que vous puissiés jamais avoir, je le confesse; mais il faut adjouster une autre grandement pretieuse, qui est de ne point user de vostre autorité maternelle contre cet esprit, qui, pour eviter le coup, se desrobe plustost que de (le) parer.

Mais quant a moy, Madame, je vous proteste que je n'use point d'equivoque quand je vous prometz en bonne foy que de mon costé je ne consentiray point que Madame N. prenne l'habit de la Visitation, que quand, par une veritable attestation, j'auray esté asseuré de vostre consentement. De cela je vous prie de le bien croire, je vous en donne ma parole plus clairement. Je n'ay nulle autorité sur les Monasteres de la Visitation qui sont hors de mon Diocese, de sorte que je ne puis m'obliger, sinon a ne point consentir, ains a faire tout ce que je pourray, non point par autorité, mais par credit que j'espere d'avoir envers les Superieures de ces monasteres, et particulierement avec Madame N., de laquelle je suis grandement certain qu'elle suivra en cela ma direction; et, partant, Madame, je vous donne de rechef asseurance de ce que dessus, et signe expres sur la promesse que je vous en fais.

LXXXIII

LETTRE[1]

A LA MÈRE ANGÉLIQUE, DE PORT-ROYAL

Amitié forte et sainte du saint prélat. Il parle de son départ de Paris, en 1619, qui étoit prochain, mais encore incertain. Il la porte à répondre aux desseins de Dieu, qui vouloit l'employer à des choses importantes. Au sujet d'un livre qu'on lui portoit, il soutient qu'on peut passer un jour sans commettre de péchés véniels, dont on puisse s'accuser en confession et qu'il en a même l'expérience. Il lui conseille de ne point se charger de trop d'austérités, mais d'aller au port royal de la vie religieuse par l'amour de Dieu et du prochain, l'humilité, la douceur, etc.

Avant le 12 septembre 1619.

Il n'y aura donq plus en moy de *Monsieur* pour vous, ni en vous de *Madame* pour moy ; les anciens cordiaux et charitables noms de pere et de fille sont plus chrestiens, plus doux, et d'une plus grande force pour tesmoigner la dilection sacrée que nostre Seigneur a voulu estre entre nous. Je dis ainsy hardiement que Dieu a voulu estre en nous, parce que je le sens puissamment, et ne croy pas que ce sentiment puisse venir d'ailleurs. Et de plus je connois qu'il m'est profitable, et qu'il m'encourage a mieux faire : c'est pourquoy je le conserveray soigneusement. De vous dire que vous en faciés de mesme, je ne le feray pas ; car s'il plait a Dieu, il vous l'inspirera, et je ne puis douter qu'il ne le face.

Or sus donq, ma tres chere Fille, c'est la verité que je suis meshuy en si grande incertitude du tems de mon depart, que je n'ose plus me promettre la consolation de vous revoir de mes yeux mortelz : mais si j'en ay le loysir, je le feray tres affectueusement ; et si je croy que vostre

[1] C'est la 484e de la collection-Blaise, et la 66e (*al.* 58e) du livre IV des anciennes éditions.

cœur bien-aymé en doive recevoir quelque notable utilité, je feray tout ce que je pourray pour cela.

Cependant, ma tres chere Fille, souvenés-vous de ce que je vous ay dit : Dieu a jetté les yeux sur vous pour se servir de vous en choses de consequence, et vous tirer a une excellente sorte de vie. Portés donq respect a son eslection, et suivés fidelement son intention. Animés continuellement vostre courage d'humilité ; et vostre humilité et le desir d'estre humble, animés-les de confiance en Dieu, en sorte que vostre courage soit humble, et vostre humilité courageuse.

Parsemés toutes les pieces de vostre conversation, tant interieure qu'exterieure, de sincerité, douceur et allegresse, suivant l'advis de l'Apostre [1] : *Resjouysséz-vous tous-jours en nostre Seigneur* ; *je vous dis de rechef, resjouysséz-vous. Que vostre modestie soit connue a tous les hommes.* Et s'il est possible, soyés esgale en humeur, et que toutes vos actions se ressentent de la resolution que vous avés faite d'aymer constamment l'amour de Dieu.

Ce bon porteur, que j'ayme cordialement parce qu'il est tout vostre, vous porte le livre du Pere Dom Sans general des Fueillans, où il y a une grande et profonde doctrine spirituelle pleine de maximes tres importantes. S'il vous sembloit qu'il vous portast hors de la sainte allegresse que je vous conseille si fort, croyés que ce n'est point sa pretention, mais seulement de rendre serieuse et grave cette joye, comme il faut aussi qu'elle soit : et quand je dis grave, je ne dis pas morne, ni affectée, ni sombre, ni desdaigneuse, ni altiere, mais je veux dire sainte et charitable.

[[2] Le bon Pere [3] a une opinion, fondée en sa vertu et

[1] Gaudete in Domino semper ; iterùm dico, gaudete. Modestia vestra nota sit omnibus hominibus. Phil., IV, 5.

[2] Ce qui est ici marqué entre crochets ne se trouve point dans les anciennes éditions. — [3] C'est le père Dom Sans.

humilité, qu'on ne puisse pas passer un jour sans peché veniel dont on se puisse accuser en confession. Mais l'experience en cecy m'a fait voir le contraire : car j'ay veu plusieurs ames bien examinées ne dire rien que je puisse remarquer estre peché, et entre autres l'heureuse servante de Dieu, madamoyselle Acarie. Je ne dis pas que peut-estre il ne se passast quelques coulpes venielles ; mais je dis qu'elle ne les pouvoit remarquer en son examen, ni moy reconnoistre en sa confession, et que partant j'avois rayson de luy faire repeter l'accusation de quelque coulpe ancienne.

Vous ne dirés point cecy a personne [1], s'il vous plait, ma tres chere Fille : car je revere si hautement ce bon Pere, et tout ce qu'il dit, que je ne voudrois pas qu'on sceust qu'en cecy mesme je me retirasse de luy. Outre que je ne sçai pas comme il aura touché cet article, ne l'ayant pas leu en son livre que je n'ay point veu encor, ains seulement le luy ayant ouy dire ; et que je parle a vostre cœur confidemment.]

Ne vous chargés pas trop de veilles ni d'austerités, et croyés-moy, ma tres chere Fille ; car j'entens bien ce que je dis en cecy. Mais allés au port royal de la vie religieuse par le chemin royal de la dilection de Dieu et du prochain, de l'humilité et de la debonnaireté.

[2] [Si jamais vous m'escrivés des nouvelles de vostre cœur, vous n'avés pas besoin de vous signer, ni de marquer le lieu d'où vous m'escrirés, ni de parler de vous ; ains seulement de la fille que je vous ay recommandée. Je ne sçai pourquoy je vous escris si largement, c'est mon cœur qui ne se lasse pas de parler au vostre ; mais il faut

[1] La précaution que prend le Saint pour ne condamner personne, et sa délicatesse de conscience, sont à remarquer.

[2] Ce qui est entre deux crochets a paru pour la première fois dans l'édition-Blaise de 1834.

que je finisse pour entrer au bain, puisque je suis entre les mains du Medecin.] Dieu soit a jamais au milieu de vostre cœur, ma tres chere Fille, et je suis de tout le mien invariablement [1] vostre pere et serviteur.

LXXXIV

LETTRE [2]

A LA MÈRE ANGÉLIQUE DE PORT-ROYAL

Nos misères spirituelles ne sont point à craindre, tant que nous ne les aimons pas.

Avant le 12 septembre 1619.

Ce n'est pas escrire que d'escrire si peu, ma tres chere Fille ; mais c'est pourtant faire en partie ce que l'on doit, quand on fait ce que l'on peut. J'ay dit a M. Michel Favre [3], mon assistant continuel, que, s'il se pouvoit, il vous allast voir de ma part : car si je pouvois, j'irois moy-mesme, et m'en estimerois plus heureux, ayant tous-jours une tres singuliere complaysance et consolation a seulement penser que vous estes ma tres chere fille ; et imaginés-vous que M. ayant demeuré icy huit jours, ce n'a pas esté sans faire mention de vous, mais non pas, certes, assés selon mon gré.

Or, je ne crains point toutes ces miseres dont vous m'escrivés que vous estes accablée, tandis que, comme vous faites et ferés tous-jours, vous ne les aimerés pas et ne les nourrirés pas ; car petit a petit vostre esprit se fortifiera contre vostre sens, la grace contre la nature, vos resolutions sacrées contre vos indignations.

[1] Un des exemplaires quî ont paru antérieurement, porte : Votre très humble et très affectionnée frère et serviteur.

[2] C'est la 485e de la collection-Blaise, et la 110e du livre IV des anciennes éditions.

[3] Aumônier de M. l'évêque de Genève.

Envoyés-moy bien de vos nouvelles, ma tres chere Fille, et ne vous mettés point en despense[1] pour me faire des exhortations a ne point m'incommoder pour vous respondre : car je vous asseure que je ne m'incommode point, ains je m'accommode grandement quand le loysir me le permet.

A la premiere occasion, j'escriray a la chere seur Catherine de Genes, qui m'est, je vous asseure, toute cherement chere : la pauvre fille, helas ! elle est du vray monastere de la Croix et volonté de Dieu. Ma tres chere Fille, Dieu m'a rendu vostre, et je le seray invariablement a jamais et tout a fait sans reserve ; il est vray, ma tres chere Fille, je le suis plus qu'il ne se peut dire.

LXXXV

LETTRE[2]

A UNE DAME

Le Saint rend réponse à une dame qui avoit demandé de faire quelque séjour à la Visitation de la Rue Saint-Antoine, à Paris ; il lui dit qu'il y avoit des difficultés, parce que M. l'évêque[3] de Paris avoit défendu les entrées dans le monastère, à moins que ce ne fût pour être religieuse.

Avant le 12 septembre 1619.

Madame,

J'ay promis a Madame Goulay de vous tenir advertie de ce que j'aurois fait en son affaire, et je tiens parole. Je n'ay encor rien sceu apprendre distinctement de la resolution prise par messieurs du conseil de Monseigneur le cardinal

[1] Au lieu de ce mot : *despense*, toutes les autres éditions portent : *des pensées*.

[2] Tirée du monastère de la Visitation, rue du Bac. C'est la 486e de la collection-Blaise.

[3] Le siége épiscopal de Paris n'est devenu archevêché qu'à partir du 20 octobre 1622.

de Retz. Je crois neanmoins que je le sçauray ce soir, ayant supplié M. de Pierrevint, son vicaire general, de m'en esclaircir.

Mais pourtant les seurs de la Visitation disent qu'elles se sont apperceuës que ledit conseil ne trouve nullement convenable qu'elles reçoivent cette bonne Dame, parce que leur Monastere est tout composé de novices, et si recent en cette ville, que la reputation en est delicate, comme regardé curieusement en ce commencement, et regardé de beaucoup d'espritz fort tendres ; que de plus ledit conseil a mis en consideration que mondit seigneur le cardinal avoit tous-jours declaré qu'il ne souffriroit jamais qu'on y entrast, sinon pour y vouloir demeurer tout a fait : qu'ensuitte de cela il fut conclu qu'on ne la recevroit point pour quelque tems ; mais que si elle estoit bien tendre, et qu'elle voulust estre religieuse a bon escient, on la pourroit recevoir. Comme vous me dites, vous l'aymés : qu'on auroit bien espreuvé sa vocation ; et qu'une des bonnes marques seroit qu'elle se contentast d'aller pour quelque tems en quelqu'un des monasteres de France, pour ensuitte revenir yci. Voyla en substance ce que j'en appris hier de la mere superieure, laquelle me nomma son autheur bien digne de foy ; mais parce qu'il n'est pas du Conseil, je m'adressay hier a M. de Pierrevint, qui, je m'asseure, me donnera plus de clarté.

Cependant, Madame, vous jugerés que si la chose est telle, je ne dois rien dire sur ces messieurs, estant les interpretes du Prelat ; et n'estant yci qu'en attente de mon depart, je dois en tout et par tout suyvre leurs sentimens, outre que ce seul bruit donne tant d'apprehensions a ces seurs, que s'il est vray, je n'oserois leur persuader une reception de laquelle elles auroyent tant de degoust. Vous mesnagerés s'il vous plait cet advis, en attendant celuy que je vous donneray soudain que j'auray receu response

de monsieur le grand Vicaire ; et tenés-moy, je vous en supplie, Madame, pour vostre bien humble, etc.

LXXXVI

LETTRE [1]

A LA MÈRE ANGÉLIQUE DE PORT-ROYAL

Le Saint lui donne avis de son départ de Paris. Il la rassure sur la crainte qu'elle avoit que sa ferveur ne durât pas. Il lui recommande d'éviter les paroles injurieuses, de modérer ses vivacités, etc. Il l'encourage à souffrir avec patience les épreuves que Dieu lui envoie, et lui donne des conseils pour en profiter.

Paris, 12 septembre 1619.

Je pars en fin demain matin, ma tres chere Fille, puis que telle est la volonté de celuy auquel nous sommes, nous vivons et nous mourons. O qu'il soit loué, ce grand Dieu eternel, pour les misericordes qu'il exerce envers nous ! Vostre consolation console mon cœur, qui est si fort uny avec le vostre, que rien ne sera jamais receu en l'un que l'autre n'y ayt sa part, ains le tout, puis qu'en verité ilz sont en communauté, ce me semble, parfaite : et qu'il me soit loysible d'user du langage de la primitive Eglise, *un cœur et une ame* [2].

Cecy estoit escrit quand j'ay receu vostre seconde lettre ; mais je poursuis a vous respondre a la premiere.

J'espere que Dieu vous fortifiera de plus en plus : et a la pensée ou plustost tentation de tristesse sur la crainte que vostre ferveur et attention presente ne durera pas, respondés une fois pour toutes, que ceux qui se confient en Dieu ne sont jamais confondus [3] ; et que tant selon l'es-

[1] C'est la 487e de la collection-Blaise, et la 48e (*al.* 44e) du livre III des anciennes éditions.

[2] Cor unum et anima una. Act., IV, 32.

[3] Nullus speravit in Domino et confusus est. Eccl., II, 11.

prit, que selon le temporel, vous avés jetté vostre soin sur le Seigneur, et il vous nourrira[1]. Servons bien Dieu aujourd'huy, demain Dieu y pourvoira. Chaque jour doit porter son soucy. N'ayés point de soucy du lendemain ; car Dieu qui regne aujourd'huy regnera demain. Si sa bonté eust pensé, ou pour mieux dire conneu que vous eussiés besoin d'une assistance plus presente que celle que je vous puis rendre de si loin, il vous en eust donné, et vous en donnera tous-jours, quand il sera requis de suppleer au manquement de la mienne. Demeurés en paix, ma tres chere Fille. *Dieu opere de loin et de pres, et appelle les choses esloignées au service de ceux qui le servent*[2], *sans les approcher, absent de corps, présent d'esprit*, dit l'Apostre.

J'espere que j'entendray bien ce que vous me dirés de vostre orayson, en laquelle pourtant je ne desire pas que vous soyés curieuse de regarder vostre procedé et façon de faire : car il suffit que tout bonnement vous m'en faciés sçavoir la mutation plus remarquable, selon que vous en avés souvenance apres l'avoir faite. Je treuve bon que vous escriviés selon les occurrences pour m'envoyer par apres selon que vous estimerés estre convenable, sans crainte de m'ennuyer ; car vous ne m'ennuyerés jamais.

Prenés garde, ma tres chere Fille, a ces motz de sot et de sotte, et souvenés-vous de la parole de nostre Seigneur : *Qui dira a son frere : Racca* (qui est une parole qui ne veut rien dire, ains tesmoignage seulement quelque indignation, *il sera coupable de conseil*[5] : c'est a dire, on déliberera comme il faudra le chastier. Apprivoisés petit a petit la vivacité de vostre esprit a la patience, douceur, et affabi-

[1] Jacta in Domino curam tuam, et ipse te enutriet. Ps. LIV, 23.

[2] Nolite solliciti esse in crastinum ; crastinus enim dies sollicitus erit sibi ipsi, sufficit diei malitia sua. Matth., VI, 34.

[3] Vocat ea quæ non sunt, tanquam ea quæ sunt. Rom., IV, 14.

[4] Ego quidem absens corpore, præsens autem spiritu. I Cor., V, 23.

[5] Qui dixerit fratri suo, Raca, reus erit concilio. Matth., V, 22.

lité parmi les nyaiseries, enfances et imperfections feminines des Seurs qui sont tendres sur elles-mesmes, et sujettes a tracasser autour des aureilles des meres. Ne vous glorifiés point en l'affection des Peres qui sont en terre et de terre, mais en celle du Pere celeste qui vous a aymée, et donné sa vie pour vous.

Dormés bien : petit a petit vous reviendrés aux six heures, puisque vous le désirés. Manger peu, travailler beaucoup, avoir beaucoup de tracas d'esprit, et refuser le dormir au corps, c'est vouloir tirer beaucoup de service d'un cheval qui est efflanqué, et sans le faire repaistre.

Pour la seconde lettre : Ne falloit-il pas que vous fussiés espreuvée en ce commencement de plus grandes pretentions? Or sus, il n'y a rien en cela que des traitz de la providence de Dieu, qui a abandonné cette pauvre creature, affin de faire que ses pechés soyent plus fortement chastiés, et que par ce moyen elle revienne a soy et a Dieu, duquel il y a si long-tems qu'elle s'est départie. J'eusse voulu que vous ne vous fussiés pas raillée et mocquée de ces gens-la ; mais qu'avec une modeste simplicité vous les eussiés edifiés par la compassion dont ilz sont dignes, selon que nostre Seigneur nous a enseigné en sa passion : neanmoins Dieu soit benit de quoy encor la chose est ainsy passée avec tant d'edification des autres prochains, selon que le bon M. du V. escrit.

Ma chere Fille, je vous dis adieu, et conjure vostre cœur de croire que jamais le mien ne se separera de luy : il est impossible ; ce que Dieu unit est inseparable. Tenés vostre courage haut eslevé en cette eternelle Providence, qui vous a nommée par vostre nom, et vous porte gravée en sa poictrine maternellement paternelle, et en cette grandeur de confiance et de courage practiqués soigneusement l'humilité et debonnaireté : ainsy soit-il. Je suis incomparablement vostre, ma tres chere Fille. Demeurés en Dieu.

Amen. Je pars un peu plus a la haste, parce que la R. desire que je luy face la response avant mon retour. Ce qui n'est point Dieu doit estre peu en nostre estime. Dieu soit vostre protection. Amen.

LXXXVII

LETTRE[1]

A SAINTE JEANNE-FRANÇOISE DE CHANTAL

Il lui donne des nouvelles de son voyage.

Tours, 18 septembre 1619.

Ma tres chere Mere,

Voyla vostre bon Monsieur le Collateral[2] qui vous va revoir pour soudain nous venir rencontrer en chemin. Je luy porte envie; et si j'estois aussi gaillard que luy pour courir la poste, je ne sçay si je ne ferois point comme luy. Je ne vous escriray gueres, car je n'en puis plus du grand tracas que nous avons fait. Seulement je vous supplie de faire tenir les lettres cy-joinctes où elle s'adressent, et de joindre a celle de Madame Godeau une copie de l'exercice; car je n'en ay sceu faire aucune pendant le chemin, que j'ay eu assés a faire a escrire toutes ces lettres que pour bonne consideration j'ay voulu faire. Nous partons Samedy, et allons droit a Bourges, puis a Moulins, de sorte que nous verrons toutes nos Seurs.

La Reyne mere m'a fait caresse ; et si, je n'en suis point

[1] Tirée du monastère de la Visitation du faubourg St-Jacques. C'est la 488e de la collection-Blaise.

[2] Collatéral signifie conseiller ou assesseur. On présume que celui dont il s'agit ici est Antoine Favre, qui vint en France avec le cardinal de Savoie, pour lui servir de conseil avec le saint prélat, et qui apparemment retourna de Tours à Paris pour quelque affaire qui étoit survenue, et devoit venir rejoindre son ami.

plus glorieux pour cela : la veuë de ses grandeurs du monde me fait paroistre plus grande la grandeur des vertus chrestiennes, et me fait estimer davantage leur mespris. Quelle difference, ma tres chere Mere, entre cette assemblée de divers pretendans, car la cour est cela, et n'est que cela, l'assemblée des Dames Religieuses qui n'ont point de pretentions qu'au Ciel ! O ! si nous sçavions en quoi consiste le vray bien !

Or sus, je vous escriray de Bourges, et de Moulins, et de Rouanne, et de Lyon, et tous-jours, Dieu aydant, que je me porte bien. Dieu soit a jamais au milieu de vostre cœur ma tres chere Mere, et tres uniquement chere Mere. Je saluë nos Seurs, et suis vostre de la façon que Dieu sçait.

LXXXVIII

LETTRE [1]

A LA MÈRE ANGÉLIQUE ARNAULD, ABBESSE DE PORT-ROYAL, ALORS A MAUBUISSON.

Mépris du Saint pour les grandeurs mondaines ; préférence qu'il donne à l'état ecclésiastique et à l'état religieux sur toutes les conditions du siècle. Il lui marque son empressement pour voir M. d'Andilly, son frère qui étoit à Tours à la suite du roi. Son dégoût de la cour. Son affection pour cette abbesse et pour ses sœurs.

Tours, jeudi 19 septembre 1619 [2].

Le second jour se passe, ma tres chere Fille, de nostre arrivée en ce lieu ; et je n'ay encor sceu voir M. d'Andilly,

[1] C'est la 489e de la collection-Blaise, et la 82e du livre III des anciennes éditions.

[2] L'événement dont il est fait mention dans cette lettre est raconté avec beaucoup de détails par J. Racine dans son Histoire du Port-Royal. (*Voyez* tome VI, page 256 et suivantes, Paris, H. Agasse, 1807.)

Cependant il faut remarquer qu'il le place en l'année 1618, et que

quoy que je l'aye desiré : ce sera, Dieu aydant, demain ; mais en attendant faut-il pas que mon cœur salue le vostre?

Je sceu a mon depart de Paris que vous estiés rentrée dans Maubuisson avec vostre petite chere troupe ; mais je n'ay pas peu sçavoir si vous aviés treuvé vos papiers, vos meubles de devotion, et vostre argenterie sacrée : car celle[1] qui s'est elle-mesme desrobée a Dieu, pourquoy ne desroberoit-elle pas toute autre chose ?

Or sus, ma tres chere Fille, parmi toutes ces grandeurs de la cour (où il faut que je vous die que je suis fort caressé) je n'estime rien tant que nostre condition ecclesiastique. O Dieu ! que c'est bien autre chose de voir un train d'avettes qui toutes concourent a fournir une ruche de miel, et un amas de guespes qui sont acharnées sur un cors mort, pour parler honnestement ?

Je vous escriray avant mon depart de ce lieu, apres que j'auray veu ce cher frere ; et croyés-moy, ma tres chere Fille, mon ame se console a vous escrire, tant il est vray que Dieu veut que mon ame regarde la vostre, la cherisse, et soit parfaitement vostre. Je salue les cheres Seurs Ca-

cette lettre, insérée dans un recueil imprimé en 1697 (*Lettres aux religieuses de la Visitation du monastère de Paris*, etc. ; *voyez*, pour le détail du titre, la note de la lettre du 3 septembre 1619), y est portée à la date du 19 septembre 1619.

Il est facile de se convaincre qu'elle n'a pu être écrite qu'à cette dernière époque, car elle est datée de Tours ; or la visite de S. François de Sales à Maubuisson n'a pu avoir lieu eu 1618, comme l'indique Racine, puisque S. François de Sales ne vint en France qu'en 1619 ; c'est donc dans cette année 1619 qu'il faut placer la visite dont S. François de Sales honora cette abbaye. Il y fut conduit le 5 avril par M. de Bonneuil, introducteur des ambassadeurs, pour y donner la confirmation à sa fille, religieuse des Clairets, que la mère Angélique Arnauld avoit reçue à Maubuisson avec vingt-huit ou trente religieuses, qu'elle emmena depuis à l'abbaye de Port-Royal quand elle y retourna. Ce fut alors que se formèrent entre lui et la mère Angélique les nœuds de cette sainte amitié dont on trouve la preuve dans les lettres 478, 491, 501, 517, 534, 592 et la note, et 740 de ce recueil. (*Blaise.*)

[1] Il s'agit d'une religieuse qui s'étoit évadée.

therine, Agnes, Marie et Anne, et nostre bonne seculiere qui m'est si chere, ma Seur Catherine de Genes. En somme, mon cœur se retourne a tous momens de vostre costé, et ne cesse point de respandre des souhaitz pour vostre advancement au pur et courageux, mais humble et doux amour divin.

FRANÇOIS, Evesque de Geneve.

LXXXIX

LETTRE[1]

A UNE VEUVE

Consolations à une dame sur la mort de son neveu.

Amboise, 22 septembre 1619.

Que vous diray-je, ma Fille, vous voyant parmi cette amertume? O ! courage, je vous prie ; l'espoux que vous avés choisi dés que vous fustes separée de celuy qu'on vous avoit choysi, est un faisceau de myrrhe : quiconque l'ayme, ne peut n'aymer pas l'amertume ; et ceux qu'il favorise de son plus estroit amour, sont tous-jours piqués de tribulations. Comme pouvoit-on serrer sur la poictrine nostre Seigneur crucifié, sans que les cloux et les espines qui le transpercent, ne vous percent?

O le brave et bon frere que vous avés icy ! Helas ! le depart de son pauvre petit François ne l'a touché que comme un pere qui voit partir son filz de sa mayson, de s'esloigner de luy pour approcher un grand Roy, et recevoir ses faveurs. Voyla, certes, comme il faut vivre en cette vie si pleyne d'inconstances et d'evenemens divers. Mais quand ce frere a sceu vostre maladie, et celle de nostre seur Marie, son cœur s'est attendry, et son sentiment a paru sur

[1] C'est la 490e de la collection-Blaise, et la 8e du livre V des anciennes éditions.

ses yeux ; et toutesfois il demeure ferme et sans trouble, tant il est vertueux et vertueusement chrestien.

Et moy, ma tres chere Fille, j'espere que Dieu ayant receu en sacrifice de suavité l'acquiescement de ce pere et le vostre, et celuy du grand pere et de la grand'mere, et des tantes, il ne permettra pas que la tribulation face plus de progrés : ainsy je l'en supplie, et qu'il vous face sainte.

Le grand S. Maurice, patron de la Touraine, dont on fait aujourd'huy la feste, vit tuer toute sa chere legion devant ses yeux ; et on peut dire qu'il souffroit autant de fois le martyre du cœur, comme il vit martyriser et meurtrir. Quand pour l'amour de Dieu nous voyons mourir, acquiesçons à la mort de ceux que nous cherissons. Or sus, que puis-je dire davantage ? Celle qui vit mourir le plus aymable filz de tous les filz, vous envoyera les consolations qui vous seront convenables, et a Monsieur vostre pere et a Madamoyselle vostre mere.

Je porte au milieu de mon cœur la memoire de Madamoyselle N. vostre chere cousine et ma tres chere fille, et voudrois bien luy escrire ; mais je ne puis parmi ces tintamarres de cette presse, qui a peyne m'a peu permettre de vous escrire ces lignes. Salués-la cherement de ma part, je vous supplie, et l'asseurés que je ne passeray pas Bourges, où nous nous acheminons demain matin, sans que je luy envoye une de mes lettres. Aymés cette chere ame, et l'appuyés de vostre conversation ; affin que, selon ses inclinations bonnes et vertueuses, elle serve Dieu de mieux en mieux.

Je n'escris point non plus a Madamyoselle vostre mere, car je sçai bien qu'elle se contente que ce soit a vous, a qui je dis que je suis finalement vostre serviteur tres humble. Ma tres chere Fille, demeurés ferme et forte en l'amour de de nostre Seigneur, qui m'a rendu, sans que jamais je varie, parfaitement tout vostre.

XC

LETTRE[1]

A LA MÈRE ANGÉLIQUE ARNAULD, ABBESSE DE PORT-ROYAL

Pour avoir part à la gloire de Jésus-Christ, il faut avoir part à ses souffrances.

22 septembre 1619.

A mesure que je m'esloigne de vous, ma tres chere Fille, selon les lieux, je me sens interieurement de plus en plus joinct et uny a vostre cœur selon l'esprit : et connois bien par la que c'est le bon playsir de Dieu, que nous ayons ce sentiment de veritable et sincere dilection. J'ay veu en fin Monsieur vostre frere[2], que je proteste estre l'un des aymables personnages que j'aye veus jamais, pour la bonté et pieté de cœur que Dieu lui a donnée. Le jour precedent il avoit eu l'advis du depart de son pauvre petit François, et neanmoins son esprit estoit en une tranquillité parfaite, et avec un certain repos en la volonté de Dieu, qu'autre que Dieu mesme ne peut luy avoir donné.

J'avois escrit jusques icy, ma tres chere Fille, quand j'ay esté emporté du tracas a la cour, et apres disné j'ay receu ce cher frere tous-jours plus ferme de courage, quoy qu'attendry jusques aux yeux sur la maladie de nos seurs Catherine de Genes et Marie.

O ma Fille ! Dieu me soit en ayde : a peu que je ne luy ay dit les paroles de cet ancien prophete : *Hé ! comment, Seigneur, vous affligés donc encor ces filles, qui pour l'amour*

[1] C'est la 491e de la collection-Blaise, et la 40e du livre V des anciennes éditions.

[2] M. d'Andilly.

de vous m'ont repeu et nourri[1] ? Mais non, ma Fille toute tres chere, j'ayme mieux avec l'autre prophete dire : *Je suis muet sous vos verges, et n'ouvre nullement ma bouche : car c'est vous qui faites cela*[2]. En somme, il sera tous-jours vray que ceux qui pretendent d'avoir part avec Jesus glorifié, doivent premierement avoir part avec Jesus crucifié[3]. Or sus, ma Fille, tenés vostre courage haut eslevé en Dieu, en sa providence, en l'eternité. Amen.

Je suis ce que ce mesme Dieu veut et sçayt que je suis pour vous, et je ne le saurois mieux dire qu'ainsy. Je vous escriray a toutes rencontres, estimant qu'en contentant mon ame en cela, je le feray selon le gré de la vostre, que je prie nostre Seigneur de rendre toute sainte. Amen.

[1] C'est le prophète Elie. *Voyez*, pour le trait d'histoire suivant le passage latin.

Elie ayant été nourri à Sarepta, dans le temps d'une famine, par une veuve pleine de foi, qui lui fit un pain du peu qui lui restoit de farine, et devoit mourir de faim ensuite sans un miracle, la Providence fit ce miracle en sa faveur, et la farine ne diminua point pendant tout le temps que dura la famine. Mais Dieu, voulant de nouveau éprouver la foi de sa servante, permit que son fils unique, qui lui étoit très-cher, lui fût enlevé par la mort. Alors, pleine de confiance dans l'intercession du prophète, elle vint lui en faire ses plaintes. Elie, touché de compassion, adressa à Dieu ces paroles, dont notre saint prélat s'est servi : *Seigneur mon Dieu, avez-vous ainsi affligé cette bonne veuve qui a soin de me nourrir, jusqu'à faire mourir son fils?* Domine Deus meus, etiamne viduam apud quam ego utcumque sustentor, afflixisti ? III. Reg., XVII, 2. Le fruit de cette prière, et de la foi de cette pauvre femme, fut la résurrection de l'enfant.

[2] Obmutui, et non aperui os meum ; quoniam tu fecisti. Ps. XXXVIII, 10.)

[3] Si tamen compatimur, ut et conglorificemur. Rom., VIII; 17.

XCI

LETTRE[1]

A M. ARNAULD LE PÈRE[2]

Il le console sur quelques sujets d'affliction, lui témoigne son affection toute particulière pour lui et pour toute sa famille, l'exhorte à se ménager et à modérer son travail.

Amboise, 22 septembre 1619.

Monsieur,

Je vous regarde de bien loin selon le cors, mais de bien pres selon l'esprit, et voy vostre cœur paternel affligé de plusieurs accidens survenus depuis mon depart. Mais je voy encor, ce me semble, que Dieu, vostre bon Ange, vostre prudence et vostre courage, vous soulagent et fortifient parmi toutes ces secousses. Vous sçavés trop bien la condition de cette miserable vie, que nous menons en ce monde, pour estre estonné des evenemens qui y arrivent de diverses sortes. Que vous puis-je donq dire en cette occasion ? Laissons prendre a Dieu ce qu'il luy plait, et le remercions de ce qu'il nous laisse, et encor plus de ce qu'il nous rendra le tout avec une usure nompareille, au jour auquel nous verrons sa face. J'ay et auray a jamais part a vos contentemens et a vos desplaysirs, puisque je suis inseparable d'affection d'avec vous et vostre famille benite de Dieu, laquelle en la personne de M. d'Andilly et de moy, vous conjure d'avoir bien soin de vostre personne pour ne point tant travailler desormais, qu'a mesure que l'eage decline vous devés vous soulager par un juste repos. Vous ferés incomparablement plus en dix ans de labeur mo-

[1] C'est la 492e de la collection-Blaise.

[2] Voir la note de la lettre DCCXLII (478 de la collect.-Bl.)

deré, qu'en un ou deux de peyne excessive. Il faut, certes, diminuer la charge a mesure que le tems amoindrit les forces. Me promettant que vous prendrés en bonne part cette cordiale remonstrance, je vous supplie, Monsieur, de bien perseverer a m'aymer, comme sans fin je seray vostre, etc.

XCII

LETTRE[1]

A UNE SUPÉRIEURE DE LA VISITATION

Avis à une supérieure sur ses devoirs.

2 octobre 1619.

Ma tres chere Fille,

Gardés-vous bien de tomber en aucun descouragement, pour voir quelque petite murmuration, ou quelque sorte de reprehension qui vous soit faite. Non, ma tres chere Fille ; car je vous asseure que le mestier de reprendre est fort aysé, et celuy de faire mieux difficile. Il ne faut gueres de capacité pour treuver les defautz, et ce qu'il y a a redire en ceux qui gouvernent, ou en leur gouvernement : et quand on nous reprend, ou qu'on nous veut marquer nos imperfections en la conduicte, nous devons doucement tout ouyr, et puis proposer cela a Dieu, et nous en conseiller avec nos Aides ou Coadjutrices ; et apres cela faire ce qui est estimé a propos, avec une sainte confiance que la divine Providence reduira tout a sa gloire.

Ne soyés pas prompte a promettre ; mais demandés du loysir pour vous resoudre és choses de quelque consequence.

[1] C'est la 493e de la collection-Blaise, et la 48e (*al.* 43e) du livre VI des anciennes éditions.

Cela est propre pour bien asseurer nos affaires, et pour nourrir l'humilité. S. Bernard escrivant a l'un de mes predecesseurs, Arducius, Evesque de Geneve : *Fais*, dit-il, *toutes choses avec conseil, mais conseil de peu de gens, qui soyent paysibles, sages et bons.* Faites si suavement cela, que vos inferieures ne prennent point occasion de perdre le respect qui est deu a vostre charge, ni de penser que vous ayés besoin d'elles pour gouverner : faites-leur connoistre doucement, sans le dire, que vous faites ainsy pour suyvre la regle de la modestie et humilité, et ce qui est porté par les Constitutions. Car, voyés-vous, ma chere Fille, il faut, tant qu'il est possible, faire que le respect de nos inferieurs envers nous ne diminue point l'amour, et que l'amour ne diminue point le respect.

Ne vous troublés point d'estre un peu controolée par cette bonne ame de dehors ; mais passés outre en paix, ou a faire son advis és choses esquelles il n'y a point de danger de la contenter, ou a faire autrement quand la plus grande gloire de Dieu le requerra ; et alors il faut, le plus dextrement qu'on pourra, la gaigner, affin qu'elle le treuve bon.

S'il y a quelque Seur qui ne vous craigne pas avec assés de respect, faites-le luy sçavoir par celle des autres que vous jugerés la plus propre a cela ; non comme de vostre part, mais comme de la sienne. Et affin qu'en toute façon vostre douceur ne ressemble point a la timidité, et ne soit point traittée comme cela, quand vous verriés une Seur qui feroit profession de n'observer pas ce respect, il faudroit doucement et a part vous-mesme luy remonstrer qu'elle doit honnorer vostre office, et cooperer avec les autres a conserver en dignité la charge qui lie toute la congregation en un cors et un esprit.

Or sus, ma tres chere Fille, tenés-vous bien toute en Dieu, et soyés humblement courageuse pour son service ; et recommandés-luy souvent mon ame, qui de toutes ses

affections cherit tres parfaitement la vostre, et luy souhaite mille et mille benedictions.

Quand je vous dis : Ne monstrés pas cette lettre, je veux dire : Ne la monstrés pas indifferemment ; car si c'est vostre consolation de la monstrer a quelqu'une, je le veux bien. Vostre tres affectionné pere et serviteur, etc.

XCIII

LETTRE[1]

A M. LAURAY[2], NOMMÉ A L'ABBAYE D'HŒLE.

Eloignement qu'un évêque doit avoir pour la Cour.

En fin, Monsieur mon tres chere Frere, voyla, comme je pense, l'esperance de nostre voyage, ou plustost de nostre conversation au voyage, tout a fait dissipée : mais quel remede ? Demeurés en paix, mon tres cher Frere ; et demeurons, malgré la distance des lieux, tous-jours tres unanimement serrés ensemble par ce lien indissoluble de nostre sainte amitié, que Dieu a faite et rendue exempte de tout le deschet que la distance et absence a accoustumé de faire sur les amitiés humaines et transitoires : n'est-ce pas, mon tres cher Frere ?

Mais me voicy encor en une autre peine ; c'est que je ne sçai si son Altesse ne voudra point que j'aille faire une residence de quelques mois aupres de Madame, tandis que mon frere viendra aussi commencer la sienne.

[1] C'est la 642e de Blaise, et la 109e du livre IV des anciennes éditions. Cette lettre sans date ayant été écrite à l'époque où le frère du Saint devoit commencer sa résidence auprès de *Madame* (Christine, princesse de Piémont), doit donc l'avoir été vers octobre ou novembre 1619.

[2] Marc-François Malarmay de Lauray.

En somme, Monsieur mon Frere, si Dieu n'y met sa bonne main, voyla la moitié de ma liberté engagée dans cette cour [1], où de ma vie je n'eus un seul brin de dessein de vivre, ni en aucune autre, mon ame estant tout a fait antipathique a cette sorte de train.

J'espere pourtant que je pourray un jour en cette vie mortelle chanter : *Dirupisti vincula mea ; tibi sacrificabo hostiam laudis*[2]. Et si ce bien-la m'arrive, mon tres chere Frere, vous m'aiderés de pouvoir adjouster a la suite plus hardiment qu'a cette heure, *Et nomen Domini invocabo*[3]. Vivés tout a fait a jamais, comme vous faites, en cet amour celeste, Monsieur mon tres cher Frere, et aymés celui qui est de tout son cœur inviolablement vostre, etc.

XCIV

LETTRE[4]

A SAINTE JEANNE-FRANÇOISE DE CHANTAL, ALORS A PARIS

Courage et résignation de notre Saint à la volonté de Dieu ; mépris pour les honneurs du monde et le séjour de la cour.

30 novenbre 1619.

Je vois, ma tres ehere Mere, par la derniere de vos lettres du 12 du passé [5], que M. N. est tous-jours en peyne, et que je suis exposé a divers jugements pour son mariage. Pour luy, je n'ay rien a dire, sinon que *bienheureux sont*

[1] De Savoie.

[2] Seigneur, vous avez rompu mes liens, et je vous offrirai pour cette raison un sacrifice de louanges. Ps. CXV, 19.

[3] Et j'invoquerai le nom du Seigneur. Ps. CXV, 19.

[4] C'est la 494e de la collection-Blaise, et la 71e (*al.* 67e) du livre III des anciennes éditions.

[5] 1619.

ceux qui ont faim et soif de justice ; car ilz seront rassasiés[1]. Et bien que ce rassasiement s'entende pour le jour du jugement auquel on fera justice a tous ceux a qui elle a manqué, et qui par consequent en ont eu faim et soif en ce monde : si est-ce que j'espere que le Parlement en fin rassasiera ce personnage, apres qu'il aura eu faim et soif de justice : et Dieu veuille pardonner a ceux qui le persecutent. Pour moy, je dis qu'il faut que je practique l'enseignement de saint Paul : *Ne vous defendés point, mes bien-aymés ; mais laissés le passage a la passion*[2].

Et neanmoins, puisque vous le treuvés a propos, j'escriray au premier jour a M. Bergier, affin qu'il ayt dequoy rejetter la calomnie, asseuré de sa parfaite charité pour moy qui l'estime et honore plus qu'il ne se peut dire.

Demeurés en paix, ma tres chere Mere, sur tout cela. La Providence supreme sçayt la mesure de la reputation qui m'est necessaire pour bien faire le service auquel elle me veut employer, et je n'en veux ni plus ni moins que ce qu'il luy plaira que j'en aye. Or sus, c'est assés pour ce coup.

Madame, S. A. et M. le Prince ont voulu que je fusse le grand aumosnier de madite Dame : et vous me croirés, je pense, aysément, quand je vous diray que je n'ay directement ni indirectement ambitionné cette charge : non, veritablement, ma tres chere Mere ; car je ne sens nulle sorte d'ambition, que celle de pouvoir utilement employer le reste de mes jours au service de nostre Seigneur. Non certes, la Cour m'est en souverain mespris, parce que ce sont les souveraines delices du monde, que j'abhorre de plus en plus, et luy, et son esprit, et ses maximes, et toutes ses nyaiseries.

[1] Beati qui esuriunt et sitiunt justitiam, quoniam ipsi saturabuntur. Matth., V, 6.

[2] Non vosmetipsos defendentes, charissimi ; sed date locum iræ. Epist. ad Romanos, XII, 19.

Soyés a jamais benite, ma tres chere Mere ; et que vostre cœur et le mien soyent a jamais remplis du divin et tres pur amour, que la divine bonté vous a fait la grace de vouloir parfaitement aymer.

XCV

LETTRE[1]

A UNE DAME

Consolations à une mère sur la mort de son enfant. Avantage de la résignation.

Annecy, 2 décembre 1619.

Le Pere confesseur de sainte Claire de Grenoble me vient de dire que vous avés esté extremement malade, ma tres chere Fille, apres que vous avés veu passer le cher N., et guerie d'une grande infirmité. Je voy parmi tout cela vostre cœur bien-aymé, qui, avec une grande sousmission a la divine Providence, dit que tout cela est bon, puis que la main paternelle de cette supreme bonté a donné tous ces coups.

O que cet enfant est heureux d'estre volé au ciel comme un petit Ange, avant que d'avoir presque touché la terre ! Quel gage avés-vous la haut, ma tres chere Fille ! Mais vous aurés, je m'asseure, traitté cœur a cœur avec nostre Sauveur de cette affaire ; et il aura des-ja saintement accoisé la tendreté naturelle de vostre maternité, et vous aurés des-ja plusieurs fois prononcé de tout vostre cœur la protestation filiale que nostre Seigneur nous a ensei-

[1] C'est la 495e de la collection-Blaise, et la 55e (*al.* 54e) du livre V des anciennes éditions.

gnée : *Ouy pere* eternel ; *car ainsi vous a-t-il pleu de faire, et il est bon qu'il soit ainsy*[1].

O ma Fille, si vous avés fait comme cela, *vous estes* heureusement *morte* en ce divin Sauveur avec cet enfant, *et vostre vie est cachée avec luy en Dieu* ; *et quand le Sauveur paroistra, qui est vostre vie, alors vous paroistrés avec luy en gloire*[2]. C'est la façon de parler du saint Esprit en l'Escriture.

Nous patissons, nous souffrons, nous mourons avec ceux que nous aymons par la dilection qui nous tient a eux ; et quand ilz souffrent et meurent en nostre Seigneur, et que nous acquiesçons en patience a leurs souffrances et trespas pour l'amour de celuy qui, pour nostre amour, a voulu souffrir et mourir, nous souffrons et mourons avec eux : tout cela bien ramassé, ma tres chere Fille, sont des richesses spirituelles incomparables ; et nous les connoistrons un jour, quand pour ces legers travaux nous verrons des recompenses eternelles.

Cependant, ma tres chere Fille, puis que vous avés esté volontier malade, tandis que Dieu a voulu que vous le fussiés, guerissés ainsy maintenant de bon cœur, puisqu'il veut que vous guerissiés. Aussi je le supplie continuellement, ma tres chere Fille, que nous soyons a luy sans reserve ni exception en santé et en maladie, en tribulation et en prosperité, en la vie et en la mort, au tems et a l'eternité. Je salue vostre cœur filial, et suis vostre.

[1] Ita, Pater, quoniam sic fuit placitum ante te. Matth., XI, 26.

[2] Mortui estis, et vita vestra abscondita est cum Christo in Deo. Cûm Christus apparuerit vita vestra, tunc ipsi apparebitis cum ipso in gloria. Coloss., III, 3 et 4.

XCVI

LETTRE[1]

A UN AMI

Au sujet de bruits calomnieux qui couroient sur son propre compte.

On m'escrit de Paris que l'on m'y rase la barbe de si pres que l'on peut ; mais Dieu la fera recroistre plus peuplée que jamais quand sa Providence le jugera a propos.

XCVII

LETTRE[2]

A SAINTE JEANNE-FRANÇOISE DE CHANTAL, A PARIS.

L'on ne doit pas se conduire selon les règles de la prudence humaine, mais par les maximes de l'Evangile.

Annecy, 13 décembre 1619.

Vive Jesus, auquel, et pour lequel, et par lequel je suis parfaitement vostre, ma tres chere Mere. Je viens d'escrire troys grandes lettres, que je vous envoye ouvertes, affin que vous les voyés, et en icelles plusieurs choses qu'il faudrois que je vous escrivisse : et je n'en ay pas le loysir, estant bien tard.

En fin donq j'escris a M. de Montelon ; mais avant que

[1] Tirée de la Vie du Saint par Ch.-Aug. de Sales, tom. II, p. 198.

[2] C'est la 499e de la collection-Blaise, et la 44e (*al.* 41e) du livre III des anciennes éditions.

de luy envoyer ma lettre, faites-la voir, s'il vous plait, a M. des Hayes, et considerée s'il sera a propos qu'elle luy soit rendue ; car quant a moy, ma tres chere Mere, j'ay remis tous ces mauvais vens a la providence de Dieu : qu'ilz soufflent ou qu'ilz s'accoisent, selon qu'il luy plaira ; la tempeste et la bonace me sont indifferentes. *Bienheureux serés-vous, quand les hommes diront tout mal contre vous pour l'amour de moy en mentant*[1]. Si le monde ne treuvoit a redire sur nous, nous ne serions pas bonnement serviteurs de Dieu.

L'autre jour, nommant saint Joseph a la Messe, je me resouvins de cette souveraine moderation dont il usa, voyant son incomparable espouse toute enceinte, laquelle il avoit creu estre toute Vierge. Et je luy recommanday l'esprit et la langue de ces bons Messieurs, affin qu'il leur impetrast un peu de cette douceur et debonnaireté : et tost apres il me vint en l'esprit que nostre Dame en cette perplexité ne dit mot, ne s'excusa point, ne se troubla point, et la providence de Dieu la delivra ; et je luy recommanday cette affaire, et me resolus de luy en laisser le soin, et de me tenir coy : aussi bien que gaigne-on de s'opposer aux vens et aux vagues, sinon de l'escume?

O ma chere Mere ! il ne faut pas estre si tendre sur moy. Il faut bien vouloir qu'on me censure : si je ne le merite pas d'une façon, je le merite de l'autre. La mere de celuy qui meritoit une eternelle adoration, ne dit jamais un seul mot, quand on le couvroit d'opprobres et d'ignominies. Aux patiens et debonnaires demeurent la terre et le ciel[2]. Ma Mere, vous estes trop sensible pour ce qui me regarde. Et donq, faut-il que moy seule au monde je sois exempt d'op-

[1] Beati estis cum maledixerint vobis, et persecuti vos fuerint, et dixerint omne malum adversùm vos, mentientes, propter me. Matt., V. 11.

[2] Beati mites, quoniam ipsi possidebunt terram. Matth., V, 4.

Beati qui persecutionem patiuntur propter justitiam, quoniam ipsorum est regnum cœlorum. *Ibid.*, 10.

probres? Je vous asseure que rien ne m'a autant touché en cette occasion que de vous voir touchée. Demeurés en paix, et le Dieu de paix sera avec vous, et il foulera les aspics et les basilics; et rien ne troublera nostre paix, si nous sommes ses serviteurs. Ma chere Mere, il y a bien de l'amour propre a vouloir que tout le monde nous ayme, que tout nous soit a gloire.

Je presche yci[1] les Advens les commandemens de Dieu, qu'ilz ont desiré ouyr de moy, et je suis merveilleusement escouté: mais aussi je presche de tout mon cœur, duquel cœur je vous diray, ma tres chere Mere, que Dieu par sa bonté infinie le favorise fort, luy donnant beaucoup d'amour des maximes du christianisme, et cela en suitte des clartés qu'il me donne de leur beauté, et de l'amour que tous les Saintz leur portent au ciel, m'estant advis que la haut on chante avec une joie incomparable : *Bienheureux les pauvres d'esprit, car a eux appartient le royaume des cieux*[2].

Sur le commencement de la semaine qui vient, je feray ma reveuë pour un renouvellement extraordinaire que nostre Seigneur m'invite de faire, affin qu'a mesure que ces années perissables passeront, je me prepare aux eternelles.

Nos Seurs d'yci[3] font fort bien ; il n'y a rien a redire, sinon qu'elles veulent trop bien faire, affin que nostre Mere revenant treuve que tout va bien : cela les presse un peu. Hier nous fismes un entretien où je m'essayay de les mettre un peu au large.

Je salue nos tres cheres seurs Anne Catherine et Jeanne Marie. Je leur escriray aussi troys motz au premier jour, s'il plait a Dieu ; et a nostre seur Marie[4] Anastase mille salutations. C'est une petite jacobite[5]; car nostre Seigneur l'a

[1] A Annecy.

[2] Beati pauperes spiritu, quoniam ipsorum est regnum cœlorum. Math., V, 3.

[3] D'Annecy. — [4] Au lieu de *Marie*, l'édition de 1626 porte *Madame*.

[5] C'est une allusion au patriarche Jacob, qui, ayant lutté pendant toute

touchée a la cuisse : et elle ira mieux boiteuse au chemin de la perfection, qu'elle n'eust fait autrement, comme j'espere. Je salue nostre tres grande novice, et toutes tant qu'elles sont mes tres cheres seurs et filles en nostre Seigneur. Je n'escriray point pour ce coup a ces Dames, que j'honnore tant, et que Dieu veut que j'honnore de plus en plus : salués-les toutes cherement és occurrences. Dieu les veuille combler de ses graces.

XCVIII

LETTRE [1]

A LA MÈRE ANGÉLIQUE ARNAULD, ABBESSE DE PORT-ROYAL

Une grande perfection ne s'acquiert pas en un jour. Le Saint s'abandonne à la Providence pour le temporel ; il ne veut pas retourner à Paris, malgré la perspective qu'il avoit d'en devenir évêque. Sa compassion pour les âmes.

16 décembre 1619.

Je commence par où vous finissés, ma tres chere et tres veritablement bien-aymée Fille ; car vostre derniere lettre entre celles que j'ay receuës finit ainsy : je croy que vous me connoissés bien. Or il est vray, certes, je vous connois bien, et que vous avés tous-jours dedans le cœur une invariable resolution de vivre toute a Dieu, mais aussi que cette grande activité naturelle vous fait sentir une grande vicissitude de saillies.

O ma Fille ! non, je vous prie, ne croyés pas que l'œuvre que nous avons entrepris de faire en vous puisse estre sitost faite.

la nuit avec un ange, en fut touché à la cuisse, et en demeura boiteux.

[1] C'est la 501e de la collection-Blaise, et la 47e (*al.* 43e) du livre III des anciennes éditions.

Les cerisiers portent bien-tost leurs fruitz, parce que leurs fruitz ne sont que des cerises de peu de durée ; mais les palmiers, princes des arbres, ne portent leurs dattes que cent ans apres qu'on les a plantés, ce dit-on. Une mediocre vie se peut acquerir en un an ; mais la perfection a laquelle nous pretendons, o Dieu ! ma chere Fille, elle ne peut venir qu'en plusieurs années, parlant de la voye ordinaire.

Dites bien encore cecy a cette Fille, que je vous ay tant recommandée, qu'en verité je ne la puis oublier ni jour, ni nuict, mon ame reclamant incessamment la grace de Dieu sur elle, et dites-luy hardiment que non. Je ne m'estonneray jamais de ses foiblesses et imperfections. Ne serois-je pas un desloyal arrogant, si je ne la regardois en douceur parmi les effortz qu'elle fait de s'affermir en la douceur, en l'humilité, en la simplicité ? Qu'elle continue fidelement ses poursuittes, et je continueray sans cesse de souspirer et respirer pour son bien et advancement. Le bon P. me remercie si bonnement de la dilection que je porte a cette chere Fille, sans considerer que c'est une affection qui m'est si pretieuse et tellement naturalisée en mon ame, que personne ne m'en doit sçavoir non plus de gré que dequoy je me souhaitte du bien a moy-mesme.

Mais dites-luy, a cette chere fille, qu'en l'exercice du matin elle mette son cœur en posture d'humilité, de douceur et de tranquillité, et qu'elle s'y remette apres disner, pendant graces, et a vespres, et le soir ; et que parmi la journée elle se souvienne que je le luy ai dit.

Dites-luy que je demeure icy en mon Diocese, tandis qu'il plait a Dieu ; et que comme rien ne m'en peut tirer que quelque particuliere occasion que je croiray estre a la gloire de nostre Seigneur, aussi, cela se presentant, je n'auray non plus de difficulté de me desprendre maintenant des faveurs que je reçois, qu'auparavant qu'elles me fussent données. Je suis et seray, et veux estre a jamais

a la mercy de la providence de Dieu, sans que je veüille que ma volonté y tienne autre rang que de suivante. Vous sçavez tous-jours tout, mais menagés-le.

On m'invite d'aller de rechef a Paris en une aggreable condition. J'ay dit : Je n'iray point la, ni ne demeureray icy, sinon en suitte du bon playsir celeste. Ce païs est ma patrie, selon ma naissance naturelle : selon ma naissance spirituelle, c'est l'Eglise. Par tout où je penseray mieux servir celle-cy, j'y seray volontier, sans m'attachera celle-la.

Non, ma Fille, ne laissés pas l'orayson, que pour des occasions qu'il est presque impossible de recouvrer. Il n'y a point de mal, ains du bien, a traitter avec nostre bon Ange.

Mais disons un mot de nos cheres Filles. Helas ! la pauvre N. perdra-elle aussi le fruit de sa vocation ? O mon Dieu ! ne le permettés pas. Sa pauvre seur est en grand danger, a ce qu'on m'escrit; et je vous asseure que mon ame en est toute affligée ; et voudrois, si je pouvois, beaucoup faire pour retenir ces deux seurs pour Dieu, qui les veut, pourveu qu'elles ne resistent.

Je n'escris point pour le present a nostre chere sœur Catherine de Genes. Je croy que l'assemblée de L. n'aura rien peu contre elle, puisque vous ne m'en dites rien. O non ; car Dieu protegera cette chere ame, et ne permettra pas qu'une si rude tempeste la vienne accabler. Qu'elle reprenne ses espritz, et qu'elle vive joyeuse.

Quant a la C., il ne faut pas treuver estrange le refus qu'on en a fait : le bien qui en doit reuscir est trop grand pour n'avoir point de difficulté et de contradiction. M. reviendra a soy ; certes, je ne me suis sceu empescher de luy escrire bien amplement, encor que je ne le connoisse point, m'estant advis que je le devois pour le bien des affaires de nostre Seigneur.

Demeurés en paix, ma tres chere Fille, et priés souvent

pour mon amendement, affin que je sois sauvé, et qu'un jour nous tressaillions en la joye eternelle, nous resouvenant des attraitz dont Dieu nous a favorisés, et des reciproques consolations qu'il a voulu que nous eussions en parlant de luy en ce monde. O ma Fille, il soit a jamais l'unique pretention de nos cœurs ! Amen.

XCIX

LETTRE[1]

A UNE RELIGIEUSE DE LA VISITATION

Exhortation à adorer notre Seigneur, et à célébrer la fête du jour de sa naissance.

18 décembre 1619.

Ma tres chere Fille,

Voyla le tant aymable petit Jesus qui va naistre en nostre commemoration ces festes-cy prochaines ; et puisqu'il naist pour nous visiter de la part de son Pere eternel, et que les pasteurs et les Roys le viendront reciproquement visiter au berceau, je croy qu'il est le pere et l'enfant tout ensemble de sainte Marie de la Visitation.

Or sus, caressés-le bien ; faites-luy bien l'hospitalité avec toutes nos Seurs ; chantés-luy bien des beaux cantiques, et sur tout adorés-le bien fortement et doucement, et en luy sa pauvreté, son humilité, son obeissance et sa douceur, a l'imitation de sa tres sainte mere et de saint Joseph : et prenés-luy une de ses cheres larmes, douce rosée du ciel, et la mettés sur vostre cœur, affin qu'il n'ayt jamais de tristesse que celle qui resjouyt ce doux enfant ; et quand vous luy recommanderés vostre ame, recommandéz-luy quand et quand la mienne, qui est certes toute vostre.

[1] C'est la 502e de la collection-Blaise, et la 1re du livre VII des anciennes éditions.

Je salue cherement la chere trouppe de nos Seurs, que je regarde comme de simples bergeres veillant sur leurs trouppeaux, c'est a dire sur leurs affections; qui adverties par l'Ange vont faire l'hommage au divin Enfant, et pour gage de leur eternelle servitude luy offrent le plus beau de leurs aigneaux, qui est leur amour sans reserve ni exception. Vostre tres affectionné pere et serviteur, etc.

C

LETTRE [1]

A UNE RELIGIEUSE SUPÉRIEURE DE LA VISITATION

Le Saint l'exhorte à régler son zèle, en le rendant doux et paisible, en supportant les défauts d'autrui, et en se gardant d'un zèle amer, inquiet et empressé.

19 décembre 1619.

O ma Fille ! Dieu vous a fait une grande misericorde, d'avoir rappellé vostre cœur au gracieux support du prochain, et d'avoir saintement jetté le baume de la suavité de cœur envers autruy dans le vin de vostre zele. Voyez-vous, en fin je respons, quoy que tard, a la lettre que vous m'escriviés apres mon passage; et respons courtement, simplement, amoureusement, comme a ma tres chere Fille, que j'ay aymée presque des le berceau, parce que Dieu l'avoit ainsy disposé.

Il ne vous falloit que cela, ma tres chere Fille: vostre zele estoit tout bon; mais il avoit ce defaut d'estre un peu amer, un peu pressant, un peu pointilleux. Or le voyla purifié de cela; il sera desormais doux, benin, gracieux,

[1] C'est la 503e de la collection-Blaise, et la 85e (*al.* 71e) du livre IV des anciennes éditions.

paisible, supportant. Hé ! qui void le cher petit enfant de Betlehem, duquel le zele pour nos ames est incomparable ? car il vient pour mourir, affin de les sauver. Il est si humble, si doux, si amiable !

Vivés joyeuse et courageuse, ma chere Fille, je dis en la portion superieure de vostre ame ; car l'Ange, qui preconise la naissance de nostre petit Maistre, annonce en chantant, et chante en annonçant qu'il publie une joye, une paix, un bonheur aux hommes de bonne volonté ; affin que personne n'ignore qu'il suffit, pour recevoir cet enfant, d'estre de bonne volonté, encor que jusques icy on n'ait pas esté de bon effect ; car il est venu benir les bonnes volontés, et petit a petit il les rendra fructueuses et de bon effect, pourveu qu'on les luy laisse gouverner, comme j'espere que nous ferons les nostres, ma tres chere Fille. Ainsy-soit-il.

Je suis en suitte tout entierement vostre, etc.

CI

LETTRE [1]

A UNE DEMOISELLE

Le Saint l'engage à suivre l'inspiration de Dieu, qui l'invitoit à se consacrer à lui.

1619.

Madamoyselle,

Vous me le fistes promettre, et je le fais soigneusement. Je prie Dieu qu'il vous donne sa sainte force, affin que vous rompiés genereusement tous les liens qui empeschent vostre cœur de suyvre ses celestes attraictz. Mon Dieu ! il faut dire la verité ; c'est pitié de voir une aymable avette

[1] C'est la 504e de la collection-Blaise, et la 51e (*al.* 47e) du livre III des anciennes éditions.

embarrassée parmi les viles toiles des araignées; mais si un vent favorable rompt cette chetive trame et ces fascheux filetz, pourquoy est-ce que cette chere avette ne prend cette occasion pour se demesler et desprendre de ces pieges, et pour aller faire son doux miel ?

Vous voyés, ma tres chere Fille, mes pensées : faites voir les vostres a ce sauveur qui vous semond. Je ne puis n'aymer pas vostre ame que je connois estre bonne, et ne puis le luy souhaitter le tres desirable amour de la genereuse perfection, me ressouvenant des larmes que vos yeux respandirent, lorsque vous disant a Dieu, je vous desirois a Dieu ; et que pour estre plus a Dieu, vous disiés adieu a tout ce qui n'est pas pour Dieu. Je vous asseure cependant, ma tres chere Fille, que je suis grandement vostre serviteur en Dieu.

CII

LETTRE [1]

A SAINTE JEANNE FRANÇOISE DE CHANTAL A PARIS

Le Saint lui témoigne son dégoût pour le séjour de la Cour et la condition de courtisan. Il place bien au-dessus de tout cela la vie chrétienne et religieuse.

29 décembre 1619.

Je vous asseure, ma tres bonne et tres chere Mere, que la veuë des grandeurs de ce monde me fait paroistre plus grande la grandeur des vertus chrestiennes, et me fait estimer d'avoir davantage leur mespris. Quelle difference, ma tres chere Mere, entre cette assemblée de divers pretendans

[1] C'est la 505e de la collection-Blaise, et la 62e (*al.* 58e) du livre VI des anciennes éditions.

(car la Cour est cela et n'est que cela), et l'assemblée des ames religieuses, qui n'ont point de pretention qu'au ciel ! O ! si nous sçavions en quoy consiste le vray bien [1] !

Ne croyés pas, ma tres chere Mere, qu'aucune faveur de la Cour me puisse engager. O Dieu ! que c'est chose bien plus desirable d'estre pauvre en la Mayson de Dieu, que d'habiter dans les grands palais des Roys [2] ! Je fais yci le Novitiat de la Cour ; mais jamais je n'y feray profession, Dieu aydant. La veille de Noël, je preschay devant la Reyne aux Capucines, où elle fit sa communion ; mais je vous asseure que je ne preschay ni mieux, ni de meilleur cœur devant tous ces Princes et Princesses, que je fay en nostre pauvre petite Visitation de Nessy.

O Dieu ! ma tres chere Mere, il faut bien mettre son cœur en Dieu, et ne point jamais l'en oster. Il est luy seul nostre paix, nostre consolation et nostre gloire : que reste-il sinon que nous nous unissions de plus en plus a ce Sauveur, afin que nous portions bon fruit [3] ? Ne sommes-nous pas bien heureux, ma chere Mere, de pouvoir enter nos cœurs sur celuy du Sauveur, qui est enté sur la Divinité ? Car ainsy cette infiniment souveraine essence est la racine de l'arbre,

[1] Tout ce commencement n'est que la répétition de ce qu'on a déjà lu dans la lettre du 18 septembre ; ce qui nous porte à croire que l'une de ces deux lettres a été interpolée, ou, ce qui est assez vraisemblable, que madame de Chantal, sous les yeux de laquelle a pu être composée l'édition de 1626, où se trouve rapportée seulement la lettre du 29 décembre, avoit jugé à propos, tout en supprimant les détails personnels que contient la lettre du 18 septembre, d'en détacher du moins la réflexion morale qui s'y trouvoit, pour la publier dans celle-ci.

[2] Elegi abjectus esse in domo Dei mei, magis quam habitare in tabernaculis peccatorum. Ps. LXXXIII, 11.

[3] Ego sum vitis vera... manete in me, et ego in vobis. Sicut palmes non potest ferre fructum à semetipso, nisi manserit in vite ; sic nec vos, nisi in me manseritis. Ego sum vitis, vos palmites : qui manet in me, et ego in eo, hic fert fructum multum ; quia sine me nihil potestis facere. Joan., XV, 1, 4 et 5.

duquel nous sommes les branches, et nos amours les fruitz : ç'a esté le subject de ce matin.

Courage, ma cherement unique Mere, ne cessons point d'eslancer nos cœurs en Dieu ; ce sont ces pommes de senteur qu'il se plait a manier ; laissons-les luy donq manier a son gré. Ouy, Seigneur Jesus, faites tout a vostre gré de nostre cœur ; car nous n'y voulons ni part, ni portion ; ains le vous donnons, consacrons et sacrifions pour jamais. Or sus, demeurés, tous-jours bien en paix entre les bras du Sauveur, qui nous ayme cherement, et duquel le seul amour nous doit servir de rendés-vous general pour toutes nos consolations : ce saint amour, ma Mere, sur lequel le nostre est fondé, enraciné, creu, nourry, sera eternellement parfait et perdurable.

Je salue cherement nos Sœurs. Je suis marry que nostre seur N. ayt la fantaisie de changer de Mayson. Quand sera-ce que nous ne voudrons rien, ains laisserons entierement le soin a ceux a qui il appartient de vouloir pour nous ce qu'il faut ? Mais il n'y a remede : la propre volonté est bridée par l'obeyssance, et toutesfois on ne peut l'empescher de regimber et faire des caprices. Il faut supporter cette infirmité : il y va bien du temps avant que nous soyons du tout despoüillés de nous-mesmes, et du pretendu droit de juger ce qui nous est meilleur, et de le desirer. J'admire le petit enfant de Bethlehem, qui sçavoit tant, qui pouvoit tant, et, sans dire mot quelconque, se laissoit manier, et bander, et attacher, et envelopper comme on vouloit. Dieu soit a jamais au milieu de vostre cœur et du mien, ma tres chere Mere.

CIII

LETTRE[1]

A LA MÈRE ANGÉLIQUE ARNAULD, ABBESSE DE PORT-ROYAL

Le Saint l'exhorte à vaincre ses mauvaises inclinations, et à ne s'en point troubler, puisque c'est la condition de cette vie. Il faut fuir l'affectation dans les conversations. Les fautes vénielles ne nous privent poin du fruit de nos résolutions. Il ne faut ni s'excuser ni s'accuser qu'avec justice. On ne doit pas trop atténuer son corps, afin de pouvoir vaquer mieux à ses exercices spirituels et à l'observation de ses règles.

Je voy clairement cette formiliere d'inclinations que l'amour propre nourrit et jette sur vostre cœur, ma tres chere Fille, et sçai fort bien que la condition de vostre esprit subtil, delicat et fertile, contribue a cela ; mais pourtant, ma tres chere Fille, enfin ce ne sont que des inclinations, desquelles puisque vous sentés l'importunité, et que vostre cœur s'en plaint, il n'y a pas de l'apparence qu'elles soyent acceptées par aucun consentement deliberé. Non, maîtres chere Fille ; vostre chere ame, ayant conceu le grand desir que Dieu luy a inspiré de n'estre qu'a luy, ne vous rendés pas aysée a croire qu'elle preste son consentement a ces mouvemens contraires. Vostre cœur peut estre tremoussé par le mouvement de ses passions ; mais je pense que rarement il peche par le consentement.

O moy miserable homme, disoit le grand Apostre[2], *qui me delivrera du corps de cette mort ?* Il sentoit un corps d'armée composée de ses humeurs, aversions, habitudes et in-

[1] C'est la 737e de la collection-Blaise, et la 22e (*al.* 17e) du livre IV des anciennes éditions.

[2] Infelix ego homo ! quis me liberabit de corpore mortis hujus ? Gratia Dei per Jesum Christum. Rom. VII, 24.

clinations naturelles, qui avoit conspiré sa mort spirituelle ; et parce qu'il les craint, il tesmoigne qu'il les hait ; et parce qu'il les hait, il ne les peut supporter sans douleur ; et sa douleur luy fait faire cet eslan d'exclamation, a laquelle il respond luy-mesme que *la grace de Dieu par Jesus-Christ le garantira*, non de la crainte, non de la frayeur, non de l'alarme, non du combat, mais ouy bien de la desfaite, et l'empeschera d'estre vaincu.

Ma Fille, estre en ce monde et ne sentir pas ces mouvemens de passions sont choses incompatibles. Nostre glorieux S. Bernard dit que c'est heresie de dires que nous puissions perseverer en un mesme estat icy bas, d'autant que le saint Esprit a dit par Job, parlant de l'homme, que *jamais il n'est au mesme esta*[1]. C'est pour respondre a ce que vous dites de la legereté et inconstance de vostre ame ; car je le croy fermement, qu'elle est continuellement agitée des vens de ses passions, et que par consequent elle est tous-jours en branle ; mais je croy aussi fermement que la grace de Dieu, et la resolution qu'elle vous a donnée, demeure continuellement en la pointe de vostre esprit, où l'estendard de la croix est tous-jours arboré, et où la foy, l'esperance et la charité prononcent tous-jours hautement, *Vive Jesus !*

Voyés-vous, ma Fille, ces inclinations d'orgueil, de vanité de l'amour propre se meslent par tout, et fourrent insensiblement et sensiblement leurs sentimens presque en toutes nos actions ; mais pour cela ce ne sont pas les motifs de nos actions. Saint Bernard les sentant un jour qu'elles le faschoient, tandis qu'il preschoit, « Retire-toy de moy, Satan, » dit-il ; « je n'ay pas commencé pour toy, et ne finiray pas pour toy. »

Une seule chose ay-je a vous dire, ma tres chere Fille sur ce que vous m'escrivés que vous fomentés vostre orgueil

[1] Numquam in eodem statu permanet. Job, XIV, 2.

par des affectations en discours et en lettres. Es discours certes quelquefois l'affectation passe si insensiblement, qu'on ne s'en apperçoit presque pas ; mais si pourtant on s'en apperçoit, il faut soudain changer de stile : mais és lettres, a la verité cela est un peu, ains beaucoup plus insupportable ; car on void mieux ce que l'on fait, et si on s'apperçoit d'une notable affectation, il faut punir la main qui l'a escrite, luy faysant escrire une autre lettre d'autre façon.

Au reste, ma tres chere Flle, je ne doute point que parmi cette si grande quantité de tours et de retours de cœur, il ne se glisse par cy par la quelques fautes venielles ; mais pourtant, comme estans passageres, elle ne nous privent pas du fruit de nos resolutions, ains seulement de la douceur qu'il y auroit de ne point faire ces manquemens, si l'estat de cette vie le permettoit.

Or sus, soyés juste : n'excusés ni n'accusés aussi qu'avec meure consideration vostre pauvre ame, de peur que si vous l'excusés sans fondement, vous ne la rendiés insolente, et si vous l'accusés legerement, vous ne luy abbatiés le courage, et la rendiés pusillanime.

Marchés simplement, et vous marcherés confidemment[1].

Encor faut-il que j'adjouste en ce bout de papier ce mot important. Ne chargés point vostre foible corps d'aucune autre austerité que de celle que la Regle vous impose ; gardés vos forces corporelles pour en servir Dieu és pratiques spirituelles que souvent nous sommes contraintz de laisser quand nous avons indiscrettement surchargée celuy qui avec l'ame les doit exercer.

Escrivés-moy quand il vous plaira, sans ceremonie ni crainte ; n'employés point le respect contre l'amour que Dieu veut estre entre nous, selon lequel je suis a jamais invariablement vostre tres humble frere et serviteur, etc.

[1] Qui ambulat simpliciter, ambulat confidenter. Prov., X, 9.

CIV

LETTRE [1]

A UNE RELIGIEUSE DE LA VISITATION [2]

Dieu veut être servi parfaitement ; pour y parvenir, il faut le regarder en toutes choses ; l'unique moyen d'obtenir le don d'oraison, c'est d'avoir de l'humilité : une aumône promise pour un lieu, et non délivrée, peut changer de destination, lorsque le bien est égal de part et d'autre.

1620.

O combien de benedictions Dieu respandra-il sur vostre cœur, et que de consolations sur le mien, si vous allés croissant en la practique parfaite du divin amour, ma tres chere Fille ! Le saint Esprit tient quelquefois la methode d'inspirer par parties ce qu'il veut faire du tout, et ses vocations ont accoustumé d'estre grandement solides.

Ce bon homme de l'Evangile ayant deux garçons, dit a l'un d'yceux[2] : *Va, mon enfant, en ma vigne pour y travailler. Et il dit : Je n'en feray rien. Puis* faisant reflexion et *revenant a soy, il y alla,* et travailla tres bien. *Puis* le pere *dit a l'autre : Mon enfant, va travailler en ma vigne. Et il respondit : Je m'y en vays. Et* neanmoins *il n'en fit rien.* Or, dit (nostre Seigneur) *lequel des deux a fait la volonte du pere ?* Sans doute *le premier,* ma tres chere Fille.

[1] C'est la 507e de la collection-Blaise, et la 24e du livre II des anciennes éditions.

[2] Quid vobis videtur ? Homo quidam habebat duos filios ; et accedens ad primum, dixit : Fili, vade hodie, operare in vineâ meâ. Ille autem respondens, ait : Nolo ; postea autem pœnitentiâ motus, abiit. Accedens autem ad alterum, dixit similiter. At ille respondens, ait : Eo, Domine ; et non ivit. Quis ex duobus fecit voluntatem patris ? Dicunt ei : Primus. Matth., XXI, 28, 29, 30 et 31.

Vous avés le courage trop bon pour ne pas faire parfaitement ce qu'il faut faire pour l'amour de celuy qui ne veut estre aymé que totalement ; marchés donq bien ainsy, ma tres chere Fille, l'esprit relevé en Dieu, et qui ne regarde que le visage et les yeux de l'Espoux celeste, pour faire toutes choses a son gré ; et ne doutés point qu'il ne respande sur vous sa tres sainte grace, pour vous donner des forces esgales au courage qu'il vous a inspiré.

Le don sacré de l'orayson est tout prest en la main droite du Sauveur, soudain que vous serés vuide de vous-mesme, c'est a dire, de cet amour de vostre corps et de vostre volonté propre ; c'est a dire, quand vous serés bien humble, il le versera dedans vostre cœur. Ayés patience d'aller le petit pas jusques a ce que vous ayés des jambes a courir, ou plustost des aisles a voler. Soyés volontier pour encor une petite nymphe[1], bientost vous deviendrés une brave avette.

Humiliés-vous amoureusement devant Dieu et les hommes ; car Dieu parle aux aureilles abbaissées. *Escoute*, dit-il a son Espouse, *et considere, et abbaisse ton aureille ; et oublie ton peuple, et la mayson de ton pere*[2]. Ainsy le filz bien-aymé se prosterne sur sa face quand il parle a son Pere eternel, et qu'il attend la response de son oracle. Dieu remplira vostre vaisseau de son baume, quand il le verra vuide des parfums de ce monde ; et quand vous serés humble, il vous exaltera. Mais, ma tres chere Fille, ne dites pas comme le jeune filz de cet homme : J'iray travailler, qu'avec un ferme desir d'y aller.

Or sus, c'est la verité que j'ay escrit une seule fois a N. qu'une aumosne voüée, et non delivrée, pouvoit estre en quelque sorte transferée d'un lieu auquel elle estoit desti-

[1] On appelle *nymphes* les abeilles nouvellement écloses et non développées : quand elles ont leurs ailes, S. François de Sales les appelle *avettes*, du mot latin *apicula*.

[2] Audi, filia, et vide, et inclina aurem tuam ; et oblivicere populum tuum, et domum patris tui. Ps. XLIV, 11.

née, en un autre d'esgale pieté ; mais qu'estant voüée, delivrée et executée, on ne pouvoit plus s'en desdire, puisqu'une aumosne delivrée n'est plus a celuy qui l'a faite, mais de plein droit et tres certainement appartient a celuy qui l'a receuë, et sur tout quand il la receuë sans condition, ou avec une condition qu'il est prest de son costé a executer.

Mais que je me sois plaint de vous, certes, je ne l'ay jamais fait, ni n'ay nullement inculpé mon advis, qui est l'advis de tous les Theologiens. Voyla cependant qui va le mieux du monde, que vous le veuillés suivre, nonobstant ce que le monde voudroit dire : aussi vous est-il esgale de donner ou icy, ou la, puisque le Dieu du Monastere de N. est le Dieu du Monastere de N., et que toutes les deux Maysons sont esgalement a la tres sainte Vierge, et a vous, matres chere Fille, que je conjure de perseverer a m'aymer constamment en nostre Seigneur, comme tres invariablement je suis a jamais et sans reserve vostre, et ne cesse point de supplier la tres sainte Vierge, la plus aymée Dame du Ciel et de la terre, qu'elle vous ayme et vous rende toute bien-aymée de son Filz, par les continuelles inspirations qu'elle vous impetrera de sa Majesté divine. Vostre plus humble pere et serviteur, etc.

CV

LETTRE[1]

A SAINTE JEANNE FRANÇOISE DE CHANTAL

Lettre écrite dans l'octave de l'Epiphanie. M. l'évêque de Genève est fait roi de la fève dans le couvent de la Visitation. Les sœurs lui font leur protestation de soumission, et lui demandent quelques nouvelles lois qu'il leur promet. Il a l'inspiration de se renouveler dans la ferveur par une revue de sa vie, pour se préparer à l'éternité. Il blâme l'entêtement d'une fille scrupuleuse. Il parle de son frère, qui étoit à la cour, et que l'on veut faire son coadjuteur. La cour, école de mortification. Le Saint ne respire que la croix, et fait estime singulière de la pauvreté.

8 janvier 1620.

O ma tres chere Mere ! Dieu par sa bonté soit a jamais au milieu de nostre cœur, pour y vivre et regner selon son bon playsir. Que diray-je a ce commencement d'année ! Je suis Roy de bon jeu en vostre Mayson, et nos Seurs en sont fort contentes, et m'ont envoyé par escrit une grande protestation de leur soumission et obeyssance, et m'ont demandé quelques nouvelles loix, selon lesquelles elles vivront : et je les mediteray pour leur en porter, quand je pourray leur faire une exhortation que je m'essayeray de faire dans cette octave le plus gracieusement que je sçauray ; car j'ay des-ja une idée aggreable pour cela.

Sur le commencement de la semaine qui vient, je feray ma reveuë pour un renouvellement extraordinaire, que nostre Seigneur m'invite de faire ; affin qu'a mesure que ces années perissables passent, je me prepare aux eternelles.

La Seur N. nous a donné bien de l'exercice, et ne veut encor pas cesser : car elle a un moule a part, auquel elle fait

[1] C'est la 508e de la collection-Blaise, et la 19e du livre VI des anciennes éditions.

des pechés mortelz, et opiniastre qu'elle ne peut se communier pour cette occasion. Je luy fis une bonne correction. avec autant de vinaigre que d'huyle, que je repetray en changeant les motz si souvent, qu'elle operera moyennant la grace de Dieu. Tout le reste va bien, sur tout les jeunes sont gracieuses.

Monsieur N.[1] est tous-jours a la Cour, où il apprend la mortification de la propre volonté excellemment, et encor plus celle de l'impatience, activité et soudaineté ; car il faut demeurer troys heures et quatre a attendre les heures du service : beaucoup plus, certes, que quand il treuvoit quelqu'un a l'autel de la Visitation. Mais au reste, c'est la verité qu'il fait des merveilles : et non seulement nostre chere Madame, mais son Altesse et tous les Princes et Princesses, Seigneurs et Dames le cherissent et l'estiment grandement ; et dés maintenant, sans que j'en aye parlé en sorte quelconque, on le va jetter dans la Coadjutorerie, si Madame est de croire, affin que son premier aumosnier soit Evesque.

O ma Mere ! soit que la providence de Dieu me face changer de sejour, soit qu'elle me laisse yci (car cela m'est tout un), ne seray-je pas mieux de n'avoir pas tant de charge, affin que je puisse un peu respirer en la croix de nostre Seigneur, et escrire quelque chose a sa gloire ? Mon saint c'est S. François avec l'amour de la pauvreté : mais je ne sçai comme l'aymer cette aymable pauvreté ; car je ne la vis jamais de bien pres : neanmoins en ayant ouy dire tant de bien a nostre Seigneur, avec lequel elle nasquit, vescut, fut crucifiée, et ressuscita, je l'ayme et l'honnore infiniment Vive Jesus.

[1] Il nous paroît évident qu'il s'agit ici de Jean-François de Sales, frère de notre Saint et depuis son successeur.

CVI

LETTRE[1]

A UNE RELIGIEUSE

Sur la naissance du Sauveur.

Annecy, 18 janvier 1620.

O ma chere Fille! employons bien cette nouvelle année pour acquerir l'eternité. Je vous voy, ce me semble, autour de l'Enfant de Bethlehem, que luy baysant ses petitz piés, vous le suppliés qu'il soit vostre Roy. Demeurés la, ma tres chere Fille, et apprenés de luy qu'il est doux, humble, simplè et amiable.

Que jamais vostre ame, comme une abeille mystique, n'abandonne ce cher petit Roy, et qu'elle face son miel autour de luy, en luy, et pour luy ; et qu'elle le prenne sur luy, duquel les levres sont toutes destrempées de grace, et sur lesquelles, bien plus heureusement que l'on ne vit sur celles de S. Ambroise[2], les saintes avettes, amassées en essain, font leurs doux et gracieux ouvrages. Ma Fille, je suis de plus en plus parfaitement vostre, etc.

[1] C'est la 509e de la collection-Blaise, et la 4e du livre VII des anciennes éditions.

[2] S. Ambroise, étant encore au berceau, dormoit dans la cour du palais de son père : un essaim d'abeilles vint voltiger autour de son visage ; elles entroient dans sa bouche et en sortoient les unes après les autres, comme si elles eussent voulu y faire leur miel. Une domestique, chargée d'élever cet enfant, craignant qu'elles ne lui fissent du mal, voulut les chasser ; mais le père, témoin de cet événement, le regardant comme un signe mystérieux, l empêcha de le faire. Enfin ces mouches s'envolèrent, ce qui fit dire au père que cet enfant seroit un jour quelque chose de grand, si Dieu le conservoit. En effet, Ambroise devint un grand prélat et un grand docteur de l'Eglise, à laquelle il acquit S. Augustin par son éloquence.

CVII

LETTRE[1]

A UNE RELIGIEUSE DE LA VISITATION

L'obéissance est préférable aux austérités volontaires, et la mortification du cœur à celle du corps. Le démon ne craint pas l'austérité, mais l'obéissance.

1 janvier 1620.

J'ay veu les suggestions que l'ennemy de vostre advancement fait a vostre cœur, ma tres chere Fille; et voy d'ailleurs la grace que le tres saint Esprit de Dieu vous donne, pour vous maintenir forte et ferme en la poursuitte du chemin auquel il vous a mise. Ma tres chere Fille, ce Malin ne se soucie point que l'on deschire le corps, pourveu qu'on face tous-jours sa propre volonté : il ne craint pas l'austerité, ains l'obeyssance. Quelle plus grande austerité y peut-il avoir que de tenir sa volonté sujette et continuellement obeyssante ?

Demeurés en paix : vous estes amatrice de ces volontaires penitences, si toutesfois penitences se doivent nommer les œuvres de l'amour propre.

Quand vous pristes l'habit, apres plusieurs prieres et beaucoup de considerations, il fut treuvé bon que vous entrassiés en l'eschole de l'obeyssance et de l'abnegation de vostre propre volonté, plustost qne de demeurer abandonnée a vostre propre jugement et a vous-mesme.

Ne vous laissés donq point esbranler ; mais demeurés où nostre Seigneur vous a mise. Il est vray que vous y avés des

[1] C'est la 511e de la collection-Blaise, et la 98e (*al.* 84e) du livre IV des anciennes éditions.

grandes mortifications de cœur, vous y voyant si imparfaite, et digne d'estre souvent corrigée et reprise : mais n'est-ce pas ce que vous devés chercher, que la mortification du cœur et la connoissance continuelle de vostre propre abjection ?

Mais, dites-vous, vous ne pouvés pas faire telle penitence que vous voudriés. O ! dites-moy, ma tres chere Fille, quelle meilleure penitence peut faire un cœur qui fait faute, que de subir une continuelle croix et abnegation de son propre amour? Mais je dis trop : Dieu luy-mesme vous tiendra de la mesme main de sa misericorde avec laquelle il vous a mise en cette vocation ; et l'ennemy n'aura point de victoire sur vous, qui comme la première fille de ce pays-la, devés estre bien espreuvée par la tentation, et bien couronnée par la perseverance. Je suis tout vostre, ma tres chere Fille, etc.

CVIII

LETTRE[1]

A MA TRES CHERE SEUR EN N. S. LA MERE SUPERIEURE DE SAINTE MARIE DE LA VISITATION A GRENOBLE

Manière de combattre l'amour-propre. C'est une tentation dangereuse pour une Religieuse de préférer des dévotions particulières à celles qui sont de règle. Comment une telle Religieuse doit être traitée par sa supérieure. Le bien et le mal ne dépendent pas du sentiment, mais du consentement.

14 janvier 1620.

Je vous escrivis avant hier[2], ma tres chere Fille, et respondis a vos deux lettres precedentes. O ma Fille veritable-

[1] C'est la 512e de la collection-Blaise, et la 57e (*al.* 53e) du livre III des anciennes éditions.

[2] C'est la lettre du 11 janvier précédent.

ment toute bien-aymée de mon cœur ! faites bien ainsy ; ne permettés pas a vostre esprit de considérer ces miseres laissés faire a Dieu, il en fera quelque chose de bon. Ne faites gueres de reflexions sur ce que vostre nature meslera avec vos actions : ces saillies de l'amour propre doivent estre negligées ; pour les desadvouer deux ou troys fois le jour, on en est quitte. Il ne faut pas les rejetter a force de bras, il suffit de dire un petit non.

Vous avés rayson ; une fille qui est a Dieu, ne doit penser a la reputation ; cela est impertinent. *Quant à moy*, dit David, *je suis abjecte et mesprisé : je n'ay point pour cela oublié vos justifications* [1]. Que Dieu face et de nostre vie, et de nostre estime, et de nostre honneur a son gré, puisque tout est a luy. Si nostre abjection sert a sa gloire, ne devons-nous pas estre glorieux d'estre abjectz ? *Je me glorifie*, disoit l'Apostre, *en mes infirmités affin que la vertu de Jesus-Christ habite en moy* [2]. Quelle vertu de Jesus-Christ ? l'humilité, l'acquiescement a l'abjection.

J'escris a cette pauvre chere Fille. Je ne vis jamais une tentation plus manifeste et connoissable que celle-la : elle est presque sans fard et sans pretexte.

Rompre des vœux pour jeusner ; presumer d'estre bonne pour la solitude, sans estre bonne pour la congregation ; vouloir vivre a soy-mesmes, pour mieux vivre a Dieu ; vouloir avoir l'entière jouyssance de sa propre volonté, pour mieux faire la volonté de Dieu : quelles chimeres ! Qu'une inclination, ou plutost fantasie et imagination chagrine, bigearre, despiteuse, dure, aigre, amere testue, puisse estre une inspiration, quelle contradiction ! Cesser de louer Dieu, et se taire de despit és offices que la sainte Eglise ordonne,

[1] Adolescentulus sum ego et contemptus ; justificationes tuas non sum oblitus. Ps. CXVIII, 141.

[2] Gloriabor in infirmitatibus meis, ut inhabitet in me virtus Christi. II. Cor., XII, 9.

parce qu'on ne le peut louer en un coin selon son invention, quelle extravagance! Or sus, j'espere que Dieu tirera de la gloire de tout cecy, puisque cette pauvre chere fille se sousmet en fin a ce qu'on luy commandera, et qu'elle revere vostre presence.

Commandés-luy souvent, et luy imposés des mortifications opposées a ses inclinations : elle obeyra, et, bien qu'il semblera que ce soit par force, ce sera pourtant utilement, et selon la grâce de Dieu. Helas ! ma chere Fille, il est vray, vous ne devés nullement faire difference entre vostre ame et la mienne en la confiance que vous devez avoir avec moy et prenés bien courage a faire les actes d'union et d'acquiescement a la volonté de Dieu, par la partie et pointe superieure de l'esprit, sans vous estonner nullement de quoy vous n'avés point les sentimens de devotion pendant vos langueurs, puisque les consentemens et au bien et au mal peuvent estre sans les sentimens, et les sentimens sans les consentemens.

On ne doit pas estre variable a vouloir changer, sans grande rayson, de Confesseur ; mais on ne doit pas aussi estre, tout a fait invariable, y pouvant survenir des causes legitimes de changement ; et les Evesques ne se doivent pas lier si bien les mains, qu'ilz ne puissent les changer quand il sera expedient, sur tout quand les Sœurs, d'un commun consentement, le requerront, comme aussi de pere spirituel. Je n'ay nul loysir. Vive Jesus, en tout et par tout, et sur tout au milieu de nos cœurs ! Amen.

CIX
LETTRE [1]

A UNE RELIGIEUSE

Le Saint écrit à une religieuse qui avoit la tentation de sortir de son ordre pour passer dans un autre plus austère par esprit d'inconstance : il l'en détourne de toutes ses forces, et lui donne des avis conformes à son état.

14 janvier 1620.

Ma tres chere Fille,

La cogitation de sortir a toutes les plus veritables marques de tentation qu'on sçauroit treuver : mais Dieu soit loué dequoy en cet assaut le donjon n'est pas encor rendu, ni (comme je pense) prest a se rendre. O Dieu ! ma tres chere Fille, gardés-vous bien de vouloir sortir. Il n'y a point d'entre d'eux entre votre sortie et vostre perte : car ne voyés-vous pas que vous ne sortiriés jamais que pour vivre a vous-mesme, de vous-mesme, par vous-mesme, et en vous-mesme ? et ce d'autant plus dangereusement, que ce seroit sous pretexte d'union avec Dieu, qui toutesfois n'en veut point avoir, ni n'en aura jamais point avec les solitaires retirés, particuliers et singuliers, qui quittent leur vocation, leurs vœux, leurs Congregations par amertume de cœur, par chagrin, avec esprit et par degoust de la societé, de l'obeyssance, des regles et saintes observances.

O ! ne voyés-vous pas saint Simeon Stilite [2] si prompt à

[1] C'est la 613e de la collection-Blaise, et la 87e (*al.* 76e) du livre VI des anciennes éditions.

[2] Siméon stilite fut berger jusqu'à l'âge de treize ans ; il entra alors dans un monastère, d'où il sortit quelque temps après pour s'enfermer dans une cabane. Après y être resté trois ans, il alla se placer sur une colonne haute de trente-six coudées, sur une montagne près d'Antioche,

quitter sa colomne sur l'advis des Anciens ? et vous, ma tres chere Fille, vous ne quitterés pas vos abstinences sur l'advis de tant de gens de bien, qui n'ont nul interest de vous les faire quitter, que pour vous faire rendre quitte et exempte de vostre propre amour ? Or sus, ma tres chere Fille, chantés meshuy le cantique de l'amour: *O que c'est une chose douce et bonne de voir des* seurs *habiter ensemble*[1] ! Traittes rudement vostre tentation ; dites-luy : *Tu ne tenteras pas le Seigneur ton Dieu... Va en arriere, Satan... Tu adoreras le Seigneur ton Dieu et a iceluy seul tu serviras*[2].

Je vous laisse a penser, ma tres chere Fille : faire les genuflexions au saint Sacrement, comme par despit, en suitte de la tentation, quelle plus grande marque de tentation peut-on avoir? La force des inspirations est humble, douce, tranquille et sainte. Et comme donq peut estre inspiration vostre inclination, qui est si despiteuse, dure, chagrine et tempestueuse ? Retirés-vous de la, ma tres chere Fille ; traittés cette tentation comme on traitte celles de blaspheme, de trahison, d'heresie, de desespoir : ne devisés point avec elle, ne capitulés point, ne l'escoutés point : traversés-la, le plus que vous pourrés, par des frequens renouvellemens de vos vœux, par des frequentes soumissions a la Superieure. Invoqués souvent vostre bon Ange, et j'espere, ma tres chere Seur, que vous treuverés la paix et la suavité de l'amour du prochain. Ainsy soit-il. Je vous escris sans loysir : mais

où il fit la pénitence la plus austère jusqu'à sa mort, arrivée en 461, à soixante-neuf ans. Il y a des choses si surprenantes dans l'histoire de ce Saint, que quelques écrivains les ont révoquées en doute ; mais ils ne faisoient pas attention que Théodoret, et plusieurs autres écrivains ecclésiastiques respectables, les ont écrites en partie comme témoins oculaires.

[1] Ecce quâm bonum et quam jucundum habitare fratres in unum. Ps. CXXXII, 1.

[2] Non tentatis Dominum Deum tuum... Vade, Satana ; scriptum est enim : Dominum Deum tuum adorabis, et illi soli servies. Matth., IV, 7 et 10.

faites ce que je vous dis. Chantés au Chœur tous-jours plus constamment, a mesure que la tentation dira : taisés-vous, a la façon de ce saint aveugle [1]. La paix du saint Esprit soit avec vous.

CX

LETTRE [2]

A UN ONCLE [3]

Le Saint le console sur la mort de sa fille, qui avoit été tuée d'un coup de tonnerre.

Annecy, 16 janvier 1620.

Monsieur mon Oncle,

Il me semble que je voy vostre esprit doublement affligé pour le trespas de Madamoyselle ma cousine, et pour la façon d'iceluy : car moy-mesme, a la verité, ay eu ce double sentiment. Mais pourtant, bien que la douleur ne puisse pas estre si tost tout a fait appaisée, nous devons neanmoins l'addoucir le plus qu'il nous sera possible par toutes sortes de bonnes et veritables considerations.

Or, qu'elle soit trespassée, c'est un accident si commun, si general et si inevitable, que se seroit ne connoistre pas ce que vous estes, et la fermeté de vostre esprit, que de vous vouloir donner du secours pour vostre consolation en cela. Et quant au reste, ce sont les precedentes dispositions au trespas, et non les circonstances d'iceluy, qui sont en effect considerables. Cette chere fille estoit bonne et vertueuse, et, comme je m'asseure, elle hantoit les saintz Sacremens, et par consequent estoit tous-jours bien disposée, au moins suf-

[1] Luc, XVIII, 39.
[2] C'est la 514e de la collection-Blaise, et la 59e du livre V des anc. édit
[3] Le même à qui il avoit écrit la lettre du 12 octobre 1611. Blaise.

fisamment, pour se conserver en la grace de Dieu ; c'est pourquoy son trespas n'a pu estre que bon, non plus que celuy de S. Simeon Stilite, que la foudre et le feu du ciel tua sur la colomne.

Il faut entrer dans cette admirable providence de Dieu, et s'accoiser en ses ordonnances, avec une sainte confiance qu'elle aura eu soin de cette bonne ame, qu'elle aura peut-estre purifiée en ce feu, pour luy eviter celuy du purgatoire.

En somme, il faut donner passage aux afflictions dedans nos cœurs ; mais il ne leur faut pas permettre d'y sejourner. Dieu, vostre bon Ange, et la sagesse que vostre longue experience vous a acquise, vous suggereront mieux tout cecy que je ne sçaurois dire : mais je le dis pour vous tesmoigner qu'apres avoir contribué mes priere a vostre consolation et conservation, je voudrois bien y dedier tout ce qui seroit en mon pouvoir ; puis que, ayant le bien et l'honneur de vous estre si proche, j'ay encor le devoir avec une tres sincere volonté, Monsieur mon oncle, d'estre a jamais vostre affectueux nepveu et serviteur, etc.

CXI

LETTRE [1]

A MADAME LA PRINCESSE DE PIÉMONT [2]

Le Saint la félicite sur la grâce de son baptême et sur son arrivée en Piémont.

Annecy, 30 janvier 1620.

Madame,

Puisque, graces a Dieu, vous voyla en fin arrivée au lieu auquel vous deviés achever le voyage de vostre bienheu-

[1] C'est la 515e de la collection-Blaise, et la 58e (*al.* 52e) du livre Ier des anciennes éditions.

[2] Marie-Christine de France, fille de Henri IV et de Marie de Médicis,

reuse venue en ces Estatz, il m'a semblé que je puis oser meshuy presenter de mes lettres a vostre Altesse, tandis qu'elles ne luy seront point desaggreables. Et j'espere que celle-cy aura ce bonheur, comme escritte seulement pour contribuer, en la façon que je puis, mon sentiment a la joye publique et generale que toutes les Provinces de la subjection de vostre Altesse receurent en ce jour anniversaire, qui vous represente celuy auquel par vostre naissance Dieu vous donna a la France, et treize ans apres, par vostre mariage, il vous donna a cet Estat, dans lequel chacun benira a l'envy cet aggreable jour.

Mais moy, Madame, comme le plus obligé du monde, je le benis et beniray incomparablement par les plus ardans souhaitz que mon ame puisse faire, que ce jour soit a jamais compté entre les jours que Dieu a créés pour sa gloire ; que ce soit un jour d'eslite entre les jours qui sont destinés aux humains pour les acheminer a l'eternité.

Que le jour auquel, Madame, vous fustes faites chrestienne, face jour a la consolation de toute la Chrestienté et face ce mesme jour, auquel vous avés esté faite nostre tres honorée Dame et Princesse, reluire la serenissime mayson de Savoye en une heureuse et tous-jours auguste posterité de vostre Altesse.

Ce sont les vœux, Madame, que je fay, prosterné en esprit devant la divine bonté, a laquelle, selon le rang qu'il vous a pleu me donner au service de vostre Altesse [1], j'offre et consacre tous les jours vostre pretieuse vie, afin que par sa divine providence il luy playse de la multiplier par une longue suitte d'années, la sanctifier par une sainte fertilité d'actions chrestiennement royales, et qu'a la fin elle la glorifie par la couronne de l'immortalité. Je fais en toute

née le 18 février 1606, et mariée à l'âge de treize ans, le 18 février 1619, au prince de Piémont Victor-Amédée.

[1] La princesse l'avoit nommé son grand aumônier.

humilité la reverence a vostre Altesse, de laquelle, Madame, je suis tres humble, tres obeissant et tres fidele orateur et serviteur, etc.

CXII

LETTRE [1]

A LA MÈRE ANGÉLIQUE ARNAULD, ABBESSE DE PORT-ROYAL

Compliment de condoléance sur la mort de son père [2]. Il la loue sur son exactitude à observer sa règle. Il lui propose des remèdes aux pensées de vanité. Le secret doit être inviolable dans les personnes qui gouvernent et dirigent les autres. Remèdes aux distractions durant l'oraison.

Annecy, 4 février 1620.

O ma tres chere Fille, que vous puis-je dire sur ce trespas ! Nostre bonne mere [3] de la Visitation m'en a donné l'advis ; mais en mesme tems elle m'escrit qu'elle avoit veu Madame vostre mere et ma tres chere Fille vostre seur Catherine de Genes, braves, resoluës et vaillantes, et que M. du Belley avoit receu de vos lettres, par lesquelles, vous luy tesmoigniés vostre asseurance en cette occasion.

Je n'en doutois pas, ma tres chere Fille, que Dieu n'eust soin de vostre cœur en ces occurences, et que s'il le blessoit d'une main, il n'appliquast son baume de l'autre ; *il frappe et guerit* [4] *; il mortifie et vivifie* [5] ; tandis que nous pouvons lever les yeux et regarder dans la providence celeste, l'ennuy ne nous scauroit accabler. Mais c'est donq assés, ma tres chere

[1] Tirée de la sacristie de Saint-Nicolas du Chardonnet. C'est la 517e de la collection-Blaise.

[2] Voyez la lettre du 14 mai suivant, écrite à la même abbesse, où le Saint parle expressément de cette mort, arrivée le 29 décembre 1619.

[3] La mère de Chantal.

[4] Ipse vulnerat et medetur ; percutit et manus ejus sanabunt. Job, XV, 18.

[5] Dominus mortificat et vivificat ; deducit ad inferos et reducit. I, Reg., II, 6.

Fille : Dieu et vostre bon Ange vous ayant consolée, je n'y metz plus la main ; *vostre amertume tres amere est en paix*[1]. Qu'est-il besoin d'en plus parler ? A mesure que Dieu tire a soy, piece apres piece, les thresors que nostre cœur avoit icy bas, c'est à dire ce que nous affectionnions, il y tire nostre cœur mesme ; *et puis je n'ay plus de pere en terre*, dit S. François, *je diray plus librement, Nostre Pere qui estes és cieux*. Ferme, ma tres chere Fille, tout est a nous, et nous sommes a Dieu.

J'ay celebré pour cette ame, et celebre tous les jours avec memoire particuliere d'icelle devant Dieu. Mais, ma Fille. et nos seurs Catherine de Sienne, Anne et Marie, que font-elles, les pauvres filles ? Elles sont constantes, n'est-ce pas? car elles sont nos seurs. De M. d'Andilly et de M. Arnauld mon filz, il n'en faut pas douter. Certes, quand je me souviens comme M. d'Andilly me parla de son petit François, j'en suis encore consolé. La paix de Dieu soit tous-jours au milieu de nos cœurs. Amen.

[2] Je respons desormais a vos deux dernieres lettres du 19 novembre et du 14 decembre. Il est vray, je suis merveilleusement accablé d'affaires ; mais vos lettres, ma Fille, ne sont pas des affaires ; ce sont des rafraichissemens et allegeens pour mon ame : cela soit dit pour une bonne fois.

C'est beaucoup qu'exterieurement vous soyés plus observatrice de la regle. *Dieu forma premierement l'exterieur de l'homme, puis il inspira le spiracle de vie au dedans, et cet exterieur fut fait en homme vivant*[3]. Les humiliations, dit

[1] Ecce in pace amaritudo mea amarissima. Is., XXXVIII, 17.

[2] Ici commence ce qui est dans mon exemplaire, Paris, 1643, 1 vol. in-4°, à la suite des sermons, lettre 33e. Il ne contient pas non plus le dernier alinéa de cette lettre ; ainsi il ne renferme ni le commencement ni la fin. L'édition de 1663 la présente de même ; il y manque aussi le commencement et la fin.

[3] Formavit Dominus hominem de limo terræ, et inspiravit in faciem jesu spiraculum vitæ, et factus est homo in animam viventem. Gen., II, 7.

nostre Seigneur, precedent et introduisent bien souvent l'humilité ; continués en cet exterieur qui est plus aysé, et petit a petit l'interieur s'accommodera.

O Dieu! ma Fille, je voy vos entortillemens dans ces pensées de vanité ; la fertilité jointe a la subtilité de vostre esprit, preste la main a ces suggessions : mais dequoy vous mettés-vous en peyne ? *Les oyseaux venoyent becqueter sur le sacrifice d'Abraham:* que faysoit-il ? *avec un rameau qu'il passoit souvent sur l'holocauste, il les chassoit*[1]. Ma Fille, une petite simple prononciation de quelque parole de la croix chassera toutes ces pensées, du moins leur ostra toute nuysance. O Seigneur ! pardonnés a cette fille du vieil Adam, car elle ne sçayt ce qu'elle fait. O femme ! voyla ton pere sur la croix ; il faut chanter tout doucement: *Desposuit potentes de sede, et exaltavit humiles*[2]. Je dy qu'il faut faire ces rejetz tout doucement, simplement, et comme si on les disoit par amour, et non pour la necessité du combat.

Accoustumés-vous a parler un peu tout bellement, et a aller, je veux dire, marcher tout bellement, a faire tout ce que vous ferés, doucement et bellement, et vous verrés que dans trois ou quatre ans vous aurés rangé tout a fait cette si subite soudaineté. Mais souvenez-vous bien de faire ainsy tout bellement, et parlés tout bellement és occasions où la soudaineté ne vous pressera point, et où il n'y aura nulle apparence de la craindre ; comme, par exemple, a vous mettre au lit, a vous lever, a vous asseoir, a manger, quand vous parlerés avec nostre seur Marie ou Anne, ou avec nostre seur Isabelle ; en somme, en tout et par tout, ne vous en dispensés point.

[1] Respondens Dominus : Sume, inquit, mihi vaccam triennem, et capram trinam, et arietem annorum trium, turturem quoque et columbam. Qui tollens universa hæc, divisit ea per medium, et utrasque partes contra se altrinsecus posuit, aves autem non divisit ; descenderuntque volucres super cadavera, et abigebat eas Abram. Gen., XV, 9, 10 et 11.

[2] Il a renversé les grands de leurs trônes, et il a élevé les petits. Luc. I, 25.

Or, je sais bien que parmi tout cela vous ferés mille eschappées le jour, et que tous-jours ce naturel si actif fera des saillies ; mais il ne m'en chaut pas, pourveu que ce ne soit pas vostre volonté, vostre deliberation, et que tous-jours vous appercevant de ces mouvemens, vous taschiés de les appaiser.

Prenés bien garde a ce qui peut offenser le prochain, et a ne rien descouvrir de secret qui luy puisse nuire; et s'il vous arrive, taschés a reparer ce tort tant que vous pourrés sur le champ. Ces menuës envies ne sont rien, ains elles sont utiles, puis qu'elles vous font voir clairement vostre amour propre, et que vous faites l'acte contraire.

Mais, ma Fille, cet amour de la propre excellence n'est-il pas gracieux en cette fille, que je vous ay tant recommandée, et qui en vérité m'est chere comme mon ame? Car, qu'y a il de plus gentil que cette petite aversion, laquelle produit d'estre appelée fille de cette pauvre mere ? Mais demandés-luy, je vous prie, si elle a encor point de sentiment dequoy je l'appelle ma fille, et si elle voudroit point que je l'appellasse ma mere. O vray Dieu ! qu'il luy a cousté d'effortz pour me dire cette petite nyaiserie ! certes, ma Fille, je ne sçai pas combien luy couste, mais je ne voudrois pour rien du monde qu'elle ne me l'eust dit, puisqu'en cela elle a practiqué une si profonde résignation et confiance envers moy.

Elle est de rechef encore plus aggreable, quand elle me defend de dire cecy a cette pauvre mere. O ma Fille, dites-luy que ces menuës communications de son ame a la mienne, entrent en un lieu d'où elles ne sortent jamais qu'avec congé de celle qui les y met. Au reste, ma tres chere Fille, je ne sçai pas ce que cette fille m'a fait, mais je treuve ces miseres qu'elle me descrit si naïfvement, si bien remarquées[1], que rien plus. Or dites-luy qu'elle m'escrive tous-jours simplement, et qu'encor qu'estant la aupres d'elle elle

[1] L'édition de 1643 porte *tant bien marquées.*

ne m'eust jamais monstré des lettres qu'elle escrivoit a ses seurs, maintenant si j'y estois, elle n'en feroit nulle difficulté; car elle me connoist bien mieux qu'elle ne faisoit pas, et sçayt bien que je ne suis pas d'humeur mesprisante.

Pour l'orayson, ma tres chere Fille, je treuve bon que vous lisiés un peu dans vostre Theotime[1], affin d'arrester vostre esprit, et que de tems en tems, a mesure que vous appercevrés que vous estes en distraction, vous disiés tout bellement des paroles contraires a nostre Seigneur. Mais voyés-vous, ne vous estonnés pas de ces distractions : *si j'estois sainte, si je parlois au Pape*, et semblables ; car pour estre fort vaines, elles n'en sont que plus parfaitement distractions ; et n'y faut nul autre remede que de ramener doucement le cœur a son objet.

Je vous ay respondu a tout, ma tres chere Fille. O Dieu ! salués un peu bien tendrement de ma part la pauvre chere seur aisnée : mon cœur regarde le sien avec compassion. Je sçai qu'il est tellement en nostre Seigneur, que non pas mesme ce rude coup n'a sceu luy oster la paix interieure : mais son ennuy et ses apprehensions auront esté grandes. Cette seur m'est chere tout extraordinairement. Dieu soit a jamais nostre tout. Amen. Je suis en luy tout vostre d'une façon que la seule Providence vous peut faire concevoir. La grace, paix, et consolation du saint Esprit soit avec vous. Amen.

(Mon frere est tous-jours auprés de Madame. Oserois-je saluer le petit frere Simon et la chere petite seur ? Mais ma fille Marie Angelique, certes, je la saluë de tout mon cœur, et le bon M. Manceau[2], et, quand vous la verrés, vostre grande amie et ma chere seur de la Croix. Dieu soit au milieu de vostre cœur. Amen.)

[1] C'est le *Traité de l'Amour de Dieu.*

[2] Confesseur de Port-Royal, et en particulier de la mère Angélique.

CXIII

LETTRE[1]

A UNE RELIGIEUSE DE LA VISITATION

Le Saint la console dans sa maladie. L'ordre de la Visitation, asile des infirmes. Il ne faut pas se décourager à cause de ses imperfections.

7 février 1620.

Ce papier va treuver vos yeux, pour saluer par leur entremise vostre cœur tres aymé du mien, ma tres chere Fille. O ce pauvre cœur ! je le voy tout alangoury en la lettre que vous m'escrivistes le 12 decembre, que je receus fort tard ; mais je parle mal sans y penser, ma tres chere Fille ; ce n'est pas vostre cœur qui est alangoury, c'est vostre corps ; et à cause de la lyaison qui est entr'eux, il semble au cœur qu'il a le mal du corps. Mon Dieu ! ma Fille, ne vous tenés nullement chargée, de souffrir ce qu'il faut que vous souffriés : c'est pour la tres sainte volonté de Dieu, qui a donné ce poids et cette mesure à vostre estat corporel ; mais l'amour sçait et fait tout ; il me rend, ce me semble, medecin.

Je suis grand partisan des infirmes, et ay tous-jours peur que les incommodités que l'on en reçoit n'excitent un esprit de prudence dans les Maysons, par lequel on tasche de s'en descharger sans congé de l'esprit de charité, sous lequel nostre Congregation a esté fondée, et pour lequel on a fait exprés la distinction des Seurs qu'on y veut. Je favorise donq le party de vostre infirme, et pourveu qu'elle soit humble, et se reconnoise obligée à la charité, il la

[1] C'est la 518e de la collection-Blaise, et la 95e (*al.* 8 e) du livre IV des anciennes éditions.

faudra recevoir, la pauvre fille ; ce sera un saint exercice continuel pour la dilection des Seurs.

O ma tres chere Fille ! demeurés en paix ; ne vous amusés point à vos imperfections, mais tenés les yeux hautz et eslevés en l'infinie bonté de celuy qui, pour nous contenir dans son humilité, nous laisse vivre dans nos infirmités. Ayés toute vostre confiance en sa bonté ; et il aura un soin de vostre ame, et de tout ce qui la regarde, que jamais vous ne sçauriés penser.

Je serviray en ce que je pourray Monsieur N ; mais il faut advouer qu'en matiere de negociations et affaires sur tout mondaines, je suis plus pauvre prestre que je ne fus jamais ; ayant, grace à Dieu, appris à la Cour a estre plus simple et moins mondain.

Demeurés en paix, ma tres chere Fille, et vivés toute en Dieu. Je salue tres cordialement nos cheres Seurs, et suis infiniment vostre, ma tres chere Fille. Nostre mere a bien de la besoigne taillée en France, pour la multitude des Maysons qu'on demande. Vive Jesus, et son nom soit benit és siecles des siecles. Amen. Vous estes ma tres chere Fille, et Dieu veut que j'aye de la consolation à le dire.

FRANÇOIS, Ev. de Geneve.

CXIV

LETTRE[1]

A M. ANDRÉ PRÉMIOT
ARCHEVÊQUE DE BOURGES, PRIMAT D'AQUITAINE, FRÈRE
DE MADAME DE CHANTAL

Le Saint lui témoigne son amitié, et lui donne quelques nouvelles de la mère de Chantal.

Annecy, 8 février 1620.

Monsieur,

En fin il se faut consoler ; rien n'est si aggreable ni si salutaire en cette vie mortelle que de bien aymer Dieu, et pour Dieu le prochain : je le voy, certes, et je sens que vous m'aimés cordialement, et que vous y avés bien du playsir. Et croyés aussi, je vous prie, que de mon costé j'ay un contentement nompareil en l'extreme affection que nostre Seigneur m'a donnée pour vous. Et puis voyla a tres chere Seur qui de mesme ne respire presque que la bienveuillance de son beau-frere, et ayme filialement ce chetif pere spirituel, de qui Dieu luy a donné une si entiere et parfaite amitié, qu'elle ne se peut exprimer. Et s'il faut que je vous le die, mon cher frere (et ne voulés-vous pas ce tiltre cordial ?), que cette pauvre me fait un peu de pitié [2], comme la voyant là és champs un peu trop triste-

[1] Communiquée par M. l'abbé de Faverney. C'est la 519e de la collection-Blaise.

[2] Pendant que les religieuses de la Visitation demeuroient au faubourg Saint-Michel, elles eurent beaucoup à souffrir, même pour le nécessaire. Souvent elles n'avoient de la nourriture qu'à demi ; les habits, le linge et les meubles leur manquoient ; plusieurs étoient réduites à s'asseoir à terre et à souffrir le froid le plus rigoureux, faute d'avoir du bois et des couvertures la nuit ; plusieurs couchoient dans les greniers sur un tas de fagots ; il arrivoit quelquefois qu'en se levant elles étoient couvertes de neige.

ment solitaire. Mais c'est son calice, ne faut-il pas qu'elle le boive ? et puis je m'imagine que vous luy escrivés souvent, et allegés son tendre cœur par la communication des sentiments du vostre.

Mais n'attendés pas, mon chere frere, que je vous face le remerciement que je devrois de vostre boiste toute pleine de parfums sacrés : seulement je vous asseure que j'estime plus ce present que l'or et la topaze ; car il vient de vostre dilection, et ne rend que devotion.

Je me resouviens fort bien que j'allay [1] visiter une damoyselle, grande amie de Madame l'Abbesse de Baume, et elle sera bien donq la mienne, puis qu'elle est la vostre ; car les cœurs qui sont unis a un cœur, ne peuvent qu'ilz ne soyent unis ensemble [2].

Mon frere ne se peut desprendre de la Cour, où le service et les faveurs de Madame [3] l'attachent : mais je puis bien respondre pour luy, qu'il est grandement vostre serviteur tres humble.

Il faut que je m'arreste, puis que le porteur me presse. Vivés tous-jours uniquement en Dieu, mon tres cher et tres véritablement tous-jours plus cher frere, et aymés continuellement mon ame, laquelle souhaitte mille et mille consolations et prosperités saintes a la vostre, vous cherit, et vous honnore invariablement.

Monsieur mon tres cher frere, c'est la véritable profession de vostre tres humble, etc.

[1] En 1608, pendant un voyage en Bourgogne et en Franche-Comté.

[2] Quæ sunt eadem uni tertio, sunt eadem inter se. AXIOME DE PHILOSOPHIE.

[3] La princesse de Piémont.

CXV

LETTRE[1]

A UNE DAME

Consolations à une dame au sujet de la maladie de son mari. Que l'humilité et la patience sont nécessaires dans les afflictions.

17 février 1620.

A vous, ma tres chere Fille, il ne faut point de ceremonie : car Dieu ayant rendu mon cœur si fortement serré au vostre, il n'y a plus d'entre-deux, ce me semble. C'est pour dire que je ne vous escris que ces deux motz, reservant le loysir pour escrire a d'autres a qui il fait faire response.

Mais que sont-ilz ces deux motz? humilité et patience. Ouy, ma tres chere Fille, et tous-jours, certes, plus chere Fille, vous estes environnée de croix, tandis que le cher mary a du mal : or, l'amour sacré vous apprendra qu'a l'imitation du grand amant, il faut estre en la croix avec humilité, comme indigne d'endurer quelque chose pour celuy qui a tant enduré pour nous ; et avec patience, pour ne pas vouloir descendre de la croix qu'apres la mort, si ainsy il plait au Pere eternel.

O ma tres chere Fille ! recommandés-moy a ce divin amant crucifié et crucifiant, affin qu'il crucifie mon amour et toutes mes passions, en sorte que je n'ayme plus que celuy qui, pour l'amour de nostre amour, a voulu estre douloureusement, mais amoureusement crucifié.

Mon frere de Boysi, vostre hoste, s'en va estre Evesque pour me succeder, Madame l'ayant ainsy desiré, et son Altesse serenissime voulu, sans que jamais ni directement,

[1] C'est la 520e de la collection-Blaise, et la 42e du livre V des anciennes éditions.

ni indirectement je l'aye recherché. Cela me fait esperer un peu de repos, pour escrire encor je ne sçai quoy du divin amant et de son amour, et pour me preparer a l'eternité.

Ma tres chere Fille, je suis incomparablement vostre serviteur tres humble, et de Monsieur vostre mary, et de M. C*, mais sur tout de vostre chere ame, que Dieu benisse. Amen.

CXVI

LETTRE[1]

A UNE DAME

Le Saint lui mande qu'il accepte une pauvre fille pour être religieuse, sur sa recommandation. Il l'exhorte à mettre sa confiance en Dieu.

17 février 1620.

Cette fille me sera chere, venant de la main de la providence de Dieu, et surtout par vostre recommandation, ma tres chere Fille, qui m'est de tres grande estime en toute façon. Playse a cette mesme bonté celeste de respandre ses graces sur nous, affin que nous suivions tous les sacrés attraictz de la sainte vocation. Je n'ay point encor parlé de Monsieur N. ; mais a veuë de païs je ne laisse pas de vous dire, ma tres chere Fille, que vous teniés la teste hautement relevée en Dieu, et les yeux dans l'eternité bienheureuse qui vous attend.

Qu'est-ce qui peut nuire aux enfans du Pere eternel, qui ont confiance en sa debonnaireté ? *En toy, Seigneur, j'ay*

[1] C'est la 521e de la collection-Blaise, et la 120e du livre IV des anciennes éditions.

mis mon esperance[1] : disons bien cecy, ma tres chere Fille, mais disons-le souvent, disons-le ardamment, disons-le hardiement, et ce qui s'ensuit nous arrivera : *Je ne seray point confondu*[2].

Non, ma Fille, ni pour cette vie, ni pour la future, jamais nous ne serons confondus : esperons en Dieu ; faites bien et continués vos exercices ; aymés les pauvres, et demeurés en paix : pour moy, je cheris vostre cœur de plus en plus, je le benis de plus en plus, et suis en verité de plus en plus vostre tres humble serviteur, etc.

CXVII

LETTRE[3]

A UNE SUPÉRIEURE DE LA VISITATION

Les religieuses ne doivent aller au parloir que par nécessité. La multiplicité de leurs pratiques se réduit à l'unique exercice de la charité. Conduite que doit tenir une maîtresse des novices à l'égard d'une fille qui craint de s'assujettir aux exercices de la maison.

22 février 1620.

Or sus, je vous dis, ma tres chere Fille, que si j'ay dit en quelque entretien : Douze heures dans la mayson pour une au parloir, j'ay dit ce qui seroit desirable, s'il estoit practiquable. On dit souvent de telles propositions qui se doivent entendre commodement, c'est a dire, quand les choses se peuvent bonnement faire, selon les lieux, les personnes, et les affaires que l'on a. Demeurés donq en paix, et faites va-

[1] In te, Domine, speravi. Ps. XXX, 1.

[2] Non confundar in æternum. *Ibidem.*

[3] C'est la 522e de la collection-Blaise, et la 44e (*al.* 39e) du livre VI des anciennes éditions.

loir ce document sagement, prudemment, non durement, ni rigoureusement, ni ric a ric.

Le Directoire du Novitiat propose quantité d'exercices, il est vray : et il est encores bon et convenable pour le commencement de tenir les espritz rangés et occupés : mais quand, par le progrez du tems, les ames se sont un peu exercées en cette multiplicité d'actes interieurs, et qu'elles sont faconnées, desrompuës et desengourdies, alors les exercices s'unissent a un exercice de plus grande simplicité, ou a l'amour de complaysance, ou a l'amour de bienveuillance, ou a l'amour de confiance, ou de l'union et reünion du cœur a la volonté de Dieu, de sorte que cette multiplicité se convertit en unité.

Et de plus, s'il se treuve quelque ame, voire mesme au Novitiat, qui craigne trop d'assujettir son esprit aux exercices marqués, pourveu que cette crainte ne procede pas de caprice, outrecuidance, desdain, ou chagrin, c'est a la prudente maistresse de les conduire par une autre voye ; bien que pour l'ordinaire celle-cy soit utile, ainsy que l'experience le fait voir. Vivés toute a Dieu, en paix, en douceur, courageusement et saintement, ma tres chere Fille. Je suis en luy parfaitement vostre tout a fait.

CXVII

LETTRE [1]

A SAINTE JEANNE-FRANÇOISE DE CHANTAL, A PARIS.

Louis XIII, ayant dessein d'attacher le Saint à la France, lui fit proposer, dans son dernier voyage en ce royaume, par le cardinal de Retz, évêque de Paris, la coadjutorerie de cette ville avec une pension considérable. C'est à ce sujet que le Saint marque sa soumission à la conduite de la Providence, et une grande indifférence pour les biens et les honneurs de la terre.

26 février 1620.

O ma Mere ! soit que la providence de Dieu me face changer de sejour, qu'elle me laisse yci (car cela m'est tout un), ne sera-ce pas mieux de n'avoir pas tant de charge, affin que je puisse un peu respirer en la croix de nostre Seigneur, et escrire quelque chose a sa gloire ? Cependant nous escouterons ce que Dieu ordonnera, a la plus grande gloire duquel je veux tout reduire, et sans laquelle je ne veux rien faire, moyennant sa grace : car vous sçavés, ma tres chere Mere, quelle fidelité, nostre cœur lui a vouée. C'est pourquoy sans reserve je la veux laisser regenter au-dessus de mes affections, és occasions où je verray ce qu'elle requiert de moy.

Certes, je me taste par tout pour voir si la vieillesse ne me porte point a l'humeur avare, et je treuve au contraire qu'elle m'affranchit de soucy, et me fait negliger de tout mon cœur et de toute mon ame toute chicheté, prevoyance mondaine, et desfiance d'avoir besoin ; et plus je vay avant, plus je treuve le monde haïssable, et les pretentions des

[1] C'est la 523e de la collection-Blaise, et la 104e (*al.* 90e) du livre IV des anciennes éditions.

mondains vaines, et ce qui est encor pis, plus injustes.

Je ne puis rien dire de mon ame, sinon qu'elle sent de plus en plus le desir tres ardent de n'estimer rien que la dilection de nostre Seigneur crucifié ; et que je me sens tellement invincible aux evenemens de ce monde, que rien ne me touche presque. O ma Mere ! Dieu comble de benedictions vostre cœur, que je cheris comme mon cœur propre. Je suis sans fin vostre, en celuy qui sera par sa misericorde, s'il luy plait, et sans fin tout nostre.

CXIX

LETTRE[1]

A LA MÊME

Haute estime du Saint pour les maximes de l'Evangile et la doctrine de la croix. La prudence humaine est une chimère.

Avant le 6 mars 1620.

Que vous diray-je ? Rien autre chose, ma tres chere Mere, sinon qu'il me semble que mon ame est un peu plus solidement establie en l'esperance qu'elle a euë de pouvoir un jour jouir des fruitz de la mort et resurrection de nostre Seigneur ; lequel, comme il m'est advis, parmi les jours de la semaine sainte, et jusques a present, non seulement m'a fait voir plus clairement, mais avec une certitude et consolation intellective, et toute en la pointe de l'esprit, les sacrés axiomes et les maximes evangeliques plus clairement et suavement, dis-je, que jamais : et je ne puis assés admirer comme ayant tous-jours eu une si grande estime de ces

[1] C'est la 524e de la collection-Blaise, et la 67e (*al.* 63e) du livre III des anciennes éditions.

maximes et de la doctrine de la croix, j'ay si peu pris soin pour les practiquer.

O ma tres chere Mere ! si je revenois au monde avec mes sentimens presens, je ne croy pas que toute la prudence de la chair et des enfans de ce siecle me peust esbranler en la certitude que j'ay que cette prudence est une vraye chimere et une veritable nyaiserie.

Or sus, j'ay dit ces quatre mots pour obeïr a vostre cœur, que je cheris incomparablement et comme le mien propre. Je vous escriray une autre fois d'autres choses.

La coadjutorerie s'en va estre toute arrestée et accomplie avec tant de faveur, que rien plus, et ne se peut croire combien mon frere tesmoigne d'esprit et de vertu aupres de Madame et de ces grands Princes ; de sorte que je commence d'estre connu et aymé, parce que je suis son frere.

La petite seur est allée conduire sa fille a Vanchi : Madame de la Flechere est tous-jours bonne fort solidement, et tous-jours accablée d'affaires et de mauvaise santé. Ce bon pere vous dira tout le reste. Ma tres chere Mere, Dieu soit au milieu de vostre cœur. Amen,

---

CXX

LETTRE[1]

A M. MONTENET, PROCUREUR FISCAL A SALINS

Marques d'amitié et de considération particulière.

Annecy, 21 mars 1620.

Monsieur,

Cette bonne Seur Jeanne m'a souvent dit que vous conserviés tous-jours quelque souvenance de moy, continuant a me faire ainsy que vous me promistes la derniere fois que j'eus le bien de vous voir. Et j'ay un si grand playsir de sçavoir cela, que je n'ay pas voulu laisser partir cette Seur Jeanne sans luy donner ce billet, par lequel je vous remercie de tout mon cœur, et vous asseure que reciproquement je vous honnore passionnément, et voudrois bien estre si heureux que de vous rendre quelque service. Mais cependant je vous souhaitte toute sainte benediction, et a Madamoyselle Montenet vostre femme, que je salue cordialement; et suis, Monsieur, vostre tres humble, etc.

[1] Tirée du monastère de la Visitation de la ville de Salins. C'est la 527e de la collection-Blaise.

CXXI

LETTRE[1]

A LA MÈRE FAVRE, A LYON

Embarras du saint évêque pour trouver des sujets propres à former les nouveaux établissements de l'ordre de la Visitation.

27 mars 1620.

Ma tres chere Fille,

Ce garçon est venu en un tems auquel je n'ay pour tout sceu le depescher que ce matin 27 du moys, accablé, je vous asseure, d'affaires si pressantes, que je n'ay pu m'en eschapper. Je vous supplie de donner seure adresse aux lettres de Paris, et de recommander a nostre Seur de Moulins celle de Bourges qui importe a la Superieure de ce lieu-la. Quant a Clermont, je treuve vostre response toute bonne, puisque vous avés des filles pour fournir cette mayson-la. Mais y auroit-il encor outre cela une fille pour estre superieure ou maistresse des novices? car je voy que de toutes partz on demande des maysons: et voyla que celle de Turin se va dresser, où il en faudra bien, tant pour la qualité du pays que pour satisfaire a Madame. Or, Dieu fera des filles, quand il les devroit tirer des pierres, et donnera l'esprit de gouvernement a mesure qu'il voudra multiplier les maysons. Ma tres chere Fille, je suis uniquement vostre. J'ay grand desir de sçavoir ce que Monseigneur l'Archevesque fera pour l'execution du Bref Apostolique, et espere que l'humilité et douceur ne vous manqueront pas en toutes occurrences. Je salue cherement nos Seurs, et tres uniquement vostre cœur, ma tres chere Fille. Amen.

[1] Tirée du monastère de la Visitation de la ville de Rouen. C'est la 528e de la collection-Blaise.

CXXII

LETTRE[1]

A UN GENTILHOMME

Le Saint le console au sujet de son mariage, qui avoit indisposé mal à propos contre lui sa famille, qui, par la même raison, débitoit de mauvais discours contre l'homme de Dieu. L'amour conjugal est une marque assurée de la bénédiction de Dieu sur un mariage.

8 avril 1620.

Monsieur mon tres cher Frere,

Ne prenés pas garde a ce que j'ay tant tardé de vous escrire : car vous auriés grand tort si vous pensiés, que pour cela j'aye jamais cessé de vous cherir et honnorer tendrement et tres partiálement ; et d'autant plus, certes, que je vous sçavois estre en peyne sous la persecution que l'on faysoit a vostre personne et a mon nom : mais j'avois quelque desfiance que mes lettres n'eussent esté ni utiles, ni a propos, si l'on eust sceu que vous les eussiés receues. Or, laissons cette pensée, et pour moy j'ay tous-jours esperé que vostre mariage reüsciroit grandement heureux en son progres, cette entrée ayant esté si fascheuse : car c'est une des ordinaires methodes dont la providence de Dieu use, de faire naistre les espines avant les roses.

On m'escrit que vostre amitié nuptiale est si entiere et si parfaite, que rien plus, et n'est-ce pas cela la veritable et certaine marque de la benediction de Dieu sur un mariage ? Et ce que Dieu benit, qu'importe-il que les hommes le censurent ? Continués seulement en cette benediction, et nourrissés soigneusement ce bonheur par une perseverante fide-

[1] C'est la 529e de la collection-Blaise, et la 8e (*al.* 9e) du livre III des anciennes éditions.

lité au service de la divine Majesté ; et que tout le monde parle tant qu'il voudra. Mais on me dit que tous ces Messieurs les parens commencent fort a s'appaiser, et je le crois aysement : car en fin ilz ouvriront les yeux, et verront que la volonté de Dieu doit estre adorée en tout ce qu'elle fait, et qu'elle a fait cette lyaison de sa sainte main. Je finis donq, vous asseurant que je suis sans fin, Monsieur mon tres cher Frere, vostre tres humble et tres affectionné frere et serviteur, etc.

CXXIII

LETTRE [1]

A LA MÈRE DE BLONAY [2], SUPÉRIEURE A LYON

Le Saint rappelle à son souvenir ses premières années et l'hospitalité que lui donnait sa famille du temps de sa mission.

Mai 1620.

Je vous peux bien appeler ma tres chere Fille, car vous m'avés esté chere en verité, je le puis dire ainsy, dés le ventre de vostre mere, ou au moins dés la mammelle, où je vous ay cent fois benite, et souhaité la couronne et le loyer des vierges espouses de Jesus-Christ; en ce tems bienheureux, ma chere Fille, où avant d'estre pasteur en chef j'avois la grace de courir chercher les brebis de mon maistre, et que j'estois si courtoisement et si amiablement accueilly chez vous [3]. Ma vraye Fille, il me fait, je vous

[1] Tirée de la Vie de la mère de Blonay, par Ch.-Aug. de Sales. C'est la 531e de la collection-Blaise. — [2] C'est à cette sainte personne que nous devons la rédaction des *Entretiens spirituels* de S. François de Sales.

[3] Le château de Blonay est sur les bords du lac de Genève, au fond du Chablais, théâtre des premières missions de S. François de Sales.

asseure, grand bien de m'entretenir avec vous de ces premieres années de mon premier service a la tres sainte Eglise. Cela m'anime en la ferveur, et me fait doucement souvenir combien il y a longtems que vous estes ma Fille.

CXXIV

LETTRE [1]

A SAINTE JEANNE-FRANÇOISE DE CHANTAL, A PARIS

Humilité et désintéressement du Saint.

14 mai 1620.

Or sus, ma Mere, je suis dans vostre parloir [2], où il m'a fallu venir pour escrire ces quatre ou cinq lettres [3] que je vous envoye. Il faut donq que je vous die que je ne puis avoir opinion que rien se face de ce costé-la, que vous sçavés, si Dieu ne le veut de sa volonté absolue ; car premierement, ce fut ce que d'abord je dis a Monsieur le Cardinal, que si je quittois ma femme [4], ce seroit pour n'en avoir plus. Je vay doucement, quoy qu'avec grand travail, supportant les charges de la mienne, avec laquelle je suis envieilly : mais avec une toute nouvelle a moy, que ferois-je ? La seule gloire de Dieu, manifestée par mon Superieur le Pape, me peut oster de cette desmarche.

2° Voyla mon frere Evesque : cela ne m'enrichit pas, il est vray ; mais cela m'allege et me donne quelque esperance de me pouvoir retirer de la presse. Cela vaut mieux qu'un Chappeau de Cardinal.

[1] C'est la 532e de la collection-Blaise, et la 1re du livre VI des anciennes éditions. — [2] Au monastère de la Visitation d'Annecy.

[3] Ne seroit-ce point plutôt *lignes* qu'il faudroit lire ici ?

[4] C'est ainsi qu'il appelle son église de Genève.

3° Mais vos nepveux seront pauvres ? Ma Mere, je considere qu'ilz ne le sont pas des-ja tant comme ilz estoient quand ilz nasquirent : car ilz nasquirent nuds ; et puis, deux ou troys mille escus, ni quatre mesme, ne me donneroyent pas dequoy les secourir sans diminution de la reputation d'une prelature en laquelle il faut tant d'aumosnes, d'œuvres pies, et de frais justes et requis.

4° Voyla son Altesse qui me fait advertir que de toute necessité il veut que j'accompaigne Monseigneur le Cardinal son filz a Rome : et en effect, il sera a propos, pour le service mesme de l'Eglise, que je face ce voyage ; bien qu'en toute verité, ma Mere, il ne soit nullement selon mon inclination ; car en somme, c'est tous-jours aller, et j'ayme a demeurer ; et c'est tous-jours aller a la Cour, et j'aime la simplicité. Mais il n'y a remede ; puisqu'il le faut, je le feray, et de bon cœur, et tandis, les pensées de ce grand Prelat de dela auront le loysir de se dissiper. En somme, je ne feray rien pour ce party-la, que je ne sois grandement asseuré que Dieu le veuille. N'en parlons donq plus que selon les occurrences, ma Mere.

Je suis a jamais sans reserve et sans comparayson, c'est a dire, au dessus de toute comparayson, vostre, et certes, comme vous sçavés tres bien vous-mesme, je suis vostre tres parfaitement.

François, Ev. de Geneve.

CXXV

LETTRE[1]

A LA MÈRE ANGÉLIQUE ARNAULD, ABBESSE DE PORT-ROYAL

Les supérieurs doivent avoir une grande charité et une grande condescendance pour les âmes imparfaites qui ont bonne volonté, et dont le mal vient d'une trop grande vivacité ; moyens de les tempérer et de les encourager.

14 mai 1620.

Pour tout ce que vous m'escrivés en troys de vos lettres, ma tres chere Fille, je ne laisse pas d'avoir une tres parfaite confiance que la fille que je vous ay tant recommandée, et qu'en verité j'ayme comme mon ame propre, reüscisse une grande servante de Dieu ; car elle ne fait point de faute a dessein, ni pour aucune volonté qu'elle ayt de nourrir ses inclinations revesches, vaines et un peu mutines.

Or, cela estant, il n'y a rien a craindre ; sa promptitude naturelle est la cause de tout son mal ; car elle anime sa vivacité, et sa vivacité anime sa promptitude. Partant vous luy dirés de ma part que son soin principal soit a tenir son esprit dans la modestie, douceur et tranquillité, et que pour cela mesme elle allentisse toutes ses actions exterieures, son port, son pas, sa contenance, ses mains, et s'il luy plait encor, un peu sa langue et son langage, et qu'elle ne treuve point estrange si cela ne se fait point en un instant : pour mettre un jeune cheval au pas, et l'asseurer sous la selle et la bride, on employe des années entieres.

Mais voyés-vous, ma tres chere Fille, vous luy estes un

[1] C'est la 534e de la collection-Blaise, et la 80e du livre IV des anciennes éditions.

peu trop severe a la pauvre fille ; il ne luy faut point tant faire de reproches, puis qu'elle est fille de bons desirs : dites-luy que, pour toute broncharde qu'elle pourroit estre, jamais elle ne s'estonne, ni ne se despite contre soy-mesme; qu'elle regarde plustost nostre Seigneur qui du haut du ciel la regarde, comme un pere fait son enfant, qui encor tout foible a peyne d'asseurer ses pas, et luy dit : Tout bellement, mon enfant ; et s'il tombe, l'encourage, disant : Il a sauté, il est bien sage ; ne pleurés point ; puis s'approche et luy tend la main. Si cette fille est un enfant en humilité, et qu'elle sache bien qu'elle est enfant, elle ne s'estonnera point d'estre tombée;car elle ne tombera pas aussi d'en haut.

O Dieu ! ma tres chere Fille, si vous sçaviés combien mon cœur ayme cette fille, et de quelz yeux je la regarde dés yci a tous momens, vous auriés un grand soin d'elle, encor pour l'amour de moy, outre ce que vous luy estes ; car vous m'aymés d'un amour qui est assés fort pour vous faire aymer tout ce que j'ayme.

Quand le grand Apostre recommande a Philemon le pauvre garçon Onesime, et luy dit mille paroles si douces qu'elles ravissent d'amour : *Si tu m'aymes*, dit-il, *si tu m'as receu dans ton cœur, reçois aussi mes entrailles*[1], appellant ainsy le pauvre cher Onesime, qui avoit fait un mauvais

[1] Obsecro te pro meo filio, quem genui in vinculis, Onesimo, qui tibi aliquando inutilis fuit, nunc autem et mihi et tibi utilis, quem remisi tibi. Tu autem illum ut mea viscera suscipe : quem ego volueram mecum detinere, ut pro te mihi ministraret in vinculis Evangelii : sine consilio autem tuo nihil volui facere, uti ne velut ex necessitate bonum tuum esset, sed voluntarium. Forsitan enim ideo discessit ad horam à te, ut æternum illum reciperes ; jam non ut servum, sed pro servo charissimum fratrem, maximè mihi ; quanto autem magis tibi, et in carne, et in Domino ? Si ergo habes me socium, suscipe illum sicut me : si autem aliquid nocuit tibi, aut debet, hoc mihi imputa. Ego Paulus scripsi meâ manu ; ego reddam, ut non dicam tibi, quod et te ipsum mihi debes : ita, frater. Ego te fruar in Domino : refice viscera mea in Domino. Confidens in obedientià tuâ scripsi tibi, sciens quoniam et super id quod dico facies. Epist. ad Philem. 10 et seq.

traict a Philemon, pour lequel Philemon estoit courroucé. O ma chere Philemone, ma Fille, veux-je dire, si vous m'aymés, si vous m'avés receu dedans vostre cœur, recevés-y aussi ma chere Fille Onesime, et la supportés, c'est a dire recevés mes entrailles ; car cette Fille est en verité cela pour nostre Seigneur : et si quelquefois elle vous donne de la peyne, supportés-la suavement a ma consideration ; mais sur tout a la consideration de celuy qui l'a tant aymée, que pour l'aller prendre dans son neant, où elle estoit, il s'est abbaissé jusques a la mort, et la mort de la croix.

Et quant a vous, ma tres chere Fille, comme n'aymerés-vous pas Dieu, qui vous ayme tant ? Quel tesmoignage de son amour, ma Fille, en cet heureux trespas de ce bon pere, auquel vous avés tant souhaité une telle fin ! Certes, j'en suis ravy. Mille benedictions sur vostre cœur, ma chere Fille, et sur toutes nos cheres Seurs, et sur tout ce qui est a vous, en vous et pour vous : et j'y auray donq ma bonne part, puisque je suis infiniment a vous en Jesus-Christ, et pour Jesus-Christ.

CXXVI

LETTRE[1]

A UNE DEMOISELLE, A PARIS[2].

Le Saint la félicite de ce qu'elle est sortie heureusement d'une affaire qui gênoit beaucoup sa liberté ; et, considérant son éloignement pour le mariage, la position où elle étoit, sa jeunesse, et les agréments de sa personne, il conclut qu'il n'y a pas de sûreté pour elle dans le monde, et lui conseille de consacrer à Dieu sa liberté dans le cloître, malgré la répugnance de la nature, parce que Dieu n'a pas toujours égard aux inclinations et aux avantages naturels pour appeler les âmes à la vie religieuse, et qu'il y a des circonstances où l'on doit surmonter ces répugnances pour faire cette démarche, et se confier en la vertu du Très-Haut, qui ne manque jamais de nous assister alors.

31 mai 1620.

Or sus, au nom de Dieu, ma tres chere Fille, il est vray, Dieu veut que vous vous serviés de mon ame avec une confiance toute entiere, pour tout ce qui regarde le bien de la vostre, laquelle pour cela il m'a rendue toute chere et pretieuse en son celeste amour.

Vous voyla donq hors de cette fascheuse affaire, ma tres chere Fille, avec une entiere liberté, que la Providence eternelle vous a donnée ; et puis que vous le connoissés ainsy, benissés du plus profond de vostre esprit cette divine

[1] C'est la 536e de la collection-Blaise, et la 84e (*aliàs* 73e) du livre VI des anciennes éditions.

[2] La même à laquelle s'adresse une autre lettre du 10 août 1621. Cette note est de M. Blaise. Au sujet de la lettre du 9 août 1620 adressée à mademoiselle de Frouville, ce même éditeur met en note : « La même à qui s'adresse une lettre du 31 mai 1620. » Nous en conclurons que ce seroit à mademoiselle de Frouville que s'adresseroient les trois lettres du 31 mai 1620, du 9 août 1620 et du 10 août 1621, s'il existoit une lettre de cette dernière date ; mais cette lettre n'existe ni dans la collection-Blaise, ni dans les autres collections imprimées.

douceur ; et moy, je l'en beniray avec vous, destinant a cela les sacrifices tres saintz que j'offriray sur ses autelz sacrés. Car plus grande action de graces ne puis-je faire a la divine Majesté, que de luy presenter celuy pour lequel et par lequel tout luy est aggreable au ciel et en la terre.

Mais, ma Fille, que ferons-nous donq de cette liberté que nous avons ? Nous la voulons, sans doute, toute immoler a celui de qui nous la tenons ; car, cette resolution est invariable, que sans reserve ni exception quelconque, non pas mesme d'un seul moment, nous ne voulons vivre que pour celuy lequel, pour nous faire vivre de la vraye vie, voulut bien mourir sur la croix.

Mais comment ? en quel estat ? en quelle condition de vie ? De demeurer en l'estat auquel vous estes, ce seroit bien le plus aysé en apparence, mais en verité le plus difficile. Ce monde de Paris, et mesme de toute la France, ne sçauroit vous laisser vivre en paix en ce milieu. Ilz ne cesseroyent de vous pousser violemment hors des limites de la resolution que vous en auriés prise ; et de se promettre une resolution si constante, qu'on ne peust l'esbranler et mesme renverser, ce seroit se promettre un vray miracle en cet eage, en cette forme de visage, entre tant de subtilz avocatz et intercesseurs que le monde et sa prudence auroit aupres de vous, qui sans mercy ni relasche quelconque assailliroyent, qui d'un costé, qui d'un autre, vostre repos; et a force d'importunités ou de deceptions et surprises, a la fin cheviroyent de leurs entreprises et de vostre force.

Et je voy bien que je ne dois rien dire de plus pour ce point, puis que vous-mesme en confessés la verité, et connoissés qu'il y a de l'impossibilité. Reste donq pour sujet de nostre considération, le mariage, ou la Religion.

Mais, ma tres chere Fille, il ne m'a pas esté besoin d'une clarté extraordinaire pour discerner auquel des deux je vous dois conseiller de vous ranger : car, ainsy que vous me le

descrivés clairement, et que vous me l'avés des-ja fait connoistre, tandis que j'avois le bien de vous ouïr parler confidemment de vostre ame a la mienne, le sentiment que vous avés contre le mariage provient de deux causes, dont l'une presque suffiroit pour se resoudre a ne s'y point engager : une puissante aversion, un degoust tout entier, une repugnance tres forte.

O ma Fille ! c'est bien assés, il n'en faut pas parler d'avantage. Helas ! ces ames qui ont une inclination toute partiale pour le mariage, pour heureux qu'il soit, y treuvent tant d'occasions de patience et de mortification, qu'a grand'peyne en peuvent-elles porter le fardeau. Et comment feriés-vous y entrant tout a fait a contre-cœur ? Es autres conditions j'ay veu cent fois de l'allegement : en celle-cy jamais.

Certes, les Apostres ayant ouy parler une fois nostre Seigneur de l'indissoluble lien du mariage, luy dirent : *Seigneur, s'il en va de la sorte, il n'est donq pas expedient de se marier ?* Et nostre Seigneur appreuvant leur opinion, leur respondit : *Tous ne comprendront pas ce mot : qui le peut comprendre, qu'il le comprenne*[1]. Ma chere Fille, et moy, apres vous avoir ouy parler et veu vostre lettre sur ce sujet, je vous parle hardiement et vous dy : Certes, ma Fille, puisqu'il est ainsy, il n'est pas expedient de vous marier : et bien que tous ne comprennent pas, c'est a dire n'embrassent pas, n'empoignent pas cette parole, n'en entendent pas le bonheur, ne s'en prevalent pas, si est-ce que, quant a vous, ma tres chere Fille, vous vous en pouvés aysément

[1] Accesserunt ad Jesum Pharisæi tentantes eum, et dicentes : Si licet homini dimittere uxorem quâcumque ex causâ ! Qui respondens, ait :... Quicumque dimiserit uxorem suam, nisi ob fornicationem, et aliam duxerit, mœchatur ; et qui dimissam duxerit, mœchatur. Dicunt ei discipuli ejus : Si ita est causa hominis cum uxore, non expedit nubere. Qui dixit illis : Non omnes capiunt verbum istud, sed quibus datum est... Qui potest capere, capiat. Matth., XIX, 3 et seq.

prevaloir, vous pouvés facilement atteindre a ce bien-la, et comprendre et savourer ce conseil. Et faites-le donq.

Or, je dis encor d'autant plus asseurément cecy, que je voy en vous le mariage le plus perilleux qu'a une autre, a cause de ce courage pretendant que vous me marqués, qui vous feroit incessamment souspirer apres les aggrandissemens, et vous feroit nager continuellement dans la vanité.

Mais cette resolution estant prise sans qu'il y ayt sujet d'en avoir aucun scrupule, il est bien plus difficile de vous dire ensuitte : Entrés donq en Religion. Et neanmoins il faut par force vous le dire ; puis que ni les mœurs, ni les humeurs de la France, ni les inclinations de vos parens, ni vostre eage, ni vostre mine, ne vous sçauroyent permettre de demeurer comme vous estes. Je vous dis donq ainsy, par force : Ma Fille, entrés en religion ; mais en vous le disant, je sens une secrette suavité dans cette force, qui fait que cette force n'est point forcée, ains douce et aggreable. Les Anges contraignirent le bon homme Lot, et sa femme, et ses filles, et les empoignerent par la main, et de forceles tirerent hors de la ville [1] : mais Lot ne treuve point de violence en cette force, ains il dit qu'il connoist bien qu'il est en leurs bonnes graces. Et nostre Seigneur commande en sa parabole a son serviteur : Contrains-les d'entrer [2] ; et pas un de ceux qui furent contraintz ne dit : Laissés-moy, vous me blessés. Je suis forcé et contraint de dire a ma Fille : Entrés en religion : mais cette contrainte ne fasche point mon cœur.

[1] Cùm esset mane, cogebant eum (Lot) Angeli, dicentes : Surge, tolle uxorem tuam, et duas filias quas habes, ne et tu pariter pereas in scelere civitatis. Dissimulante illo, apprehenderunt manum ejus, et manum uxoris, ac duarum filiarum ejus, eò quòd parceret Dominus illi. Eduxeruntque eum, et posserunt extrà civitatem. Gen., XIX, 15, 16 et 17.

[2] Homo quidam fecit cænam magnam, et vocavit multos : et misit servus suos dicere invitatis ut venirent. Et cæperunt simul omnes excusare.... Tunc iratus paterfamilias, dixit servo suo : Exi citò in plateas et vicos civitatis..., Exi in vias et sepes, et compelle intrare, etc. Luc. XIV, 16 et seq.

O ma Fille! parlons un peu cœur a cœur ensemble : pensés-vous que Dieu donne tous-jours la vocation de la Religion, ou bien de la parfaite devotion, selon les conditions naturelles et les inclinations des espritz qu'il appelle ? Non certes, ma Fille ; ne craignez pas cela : la vie religieuse n'est pas une vie naturelle, elle est au dessus de la nature, et faut que la grace la donne, et soit l'ame de cette vie. Il est vray que la Providence souveraine se sert maintes fois de la nature pour le service de la grace : mais il s'en faut bien que ce soit tous-jours, ni presque tous-jours.

Celuy qui crioit si lamentablement : *Le bien que je veux, je ne le fais pas ; mais le mal que je ne veux pas, est en moy ;* c'est a dire, *En ma chair n'habite pas le bien* ; *car le vouloir est attaché à moy ; mais je ne treuve point le moyen de le parfaire. Hélas ! pauvre miserable que je suis, qui me delivrera du corps de cette mort ? La grace de Dieu par Jesus-Christ*[1] ; ou bien : *Je rens graces a Dieu par Jesus-Christ. Donques moy-mesme je sers a la loy de Dieu en mon esprit, et de mon esprit ; et a la loy du peché en ma chair, et de ma chair ;* celuy-la, dis-je, monstroit bien que sa nature ne servoit gueres a la grace, et que ses inclinations n'estoient gueres soumises aux inspirations ; et neanmoins c'est un des plus parfaitz serviteurs que jamais Dieu ayt eu en ce monde, et lequel en fin fut si heureux que de pouvoir dire avec verité : *Je vis moy, mais non plus moy* ; *ains Jesus-Christ vit en moy*, apres que la grace eut assujetti la nature, et que les inspirations eurent subjugué les inclinations.

Ma fille, ces craintes de treuver des Superieures indiscrettes, et ces autres apprehensions que vous m'expliqués si

[1] Non quod volo bonum, hoc ago ; sed quod odi malum illud facio.... Jam non ego operor illud, sed quod habitat in me peccatum.... Velle adjacet mihi ; perficere autem bonum non invenio.... Infelix ego homo, quis me liberabit de corpore mortis hujus ? Gratia Dei per Jesum Christum Dominum nostrum. Igitur ego ipse mente servio legi Dei ; carne autem legi peccati. Rom., VII, 15 et seq.

fidelement, tout cela s'esvanouira devant la face de nostre Seigneur crucifié, que vous embrasserés cordialement : vostre esprit genereux de la generosité du monde, changera de force, et se rendra genereux du courage des Saintz et des Anges. Vous verrés la nyaiserie de l'entendement humain en ses discours, et vous vous en mocquerés. Vous aymerés la parole de la Croix, que les payens ont tenue pour folie, et les Juifs pour scandale ; et laquelle a nous, c'est a dire a ceux qui sont sauvés, est la sagesse supreme, la force et vertu de Dieu [1].

Mais, ma Fille, voyci un addoucissement bien grand de ce conseil si absolu, et, ce semble, si rigoureux. Vous estes riche ; la vingtieme, ou peut-estre centieme partie de vos moyens suffiroit pour vous rendre fondatrice d'un Monastere, et en cette qualité-là vous auriés un gratieux moyen de vivre religieusement hors la presse du monde, en attendant que l'usage, la consideration et l'inspiration, donnassent le dernier courage a vostre cœur et le dernier comble a vostre resolution, pour estre tout a fait Religieuse. Ainsy vous tromperiés finement vostre nature, et attraperiés vostre cœur subtilement. O vive le Sauveur, a qui je suis consacré, que cet advis ne regarde que vostre ame, et n'a nulle mire, ni a droicte, ni a gauche, que vostre paix et repos. Et cependant priés Dieu, ma tres chere Fille ; humiliés-vous, destinés vostre vie a l'eternité, relevés vos intentions, purifiés vos pretentions, pensés souvent qu'un seul petit profit en l'amour de Dieu est digne de grande consideration, puisqu'il aggrandira nostre gloire a toute eternité. En somme, vostre esprit, et ce que Dieu a fait pour vous avoir a luy, et mille considerations, vous appellent a une non vulgaire genero-

[1] Verbum crucis pereuntibus quidem stultitia est; iis autem qui salvi fiunt, id est nobis, Dei virtus est.... Prædicamus Christum crucifixum, Judæis quidem scandalum, gentibus autem stultitiam ; ipsis autem vocatis Judæis atque Græcis, Christum Dei virtutum, et Dei sapientiam. I. Cor., 1, 18, 23 et 24.

sité chrestienne. Je vous conseille d'avoir confiance en la Mere de la Visitation [1], comme a moy-mesme ; car elle vous servira fidelement. Or je suis, sans fin ni reserve, vostre tres humble et invariable serviteur, etc.

CXXVII

LETTRE

A M. DE FORAX

GENTILHOMME ORDINAIRE DE LA CHAMBRE DE M. LE DUC DE NEMOURS

Le Saint donne à un de ses parents des nouvelles de sa famille.

Annecy, 2 juin 1620.

Monsieur mon tres cher Frere,

Je ravis ce moment pour vous saluer tres humblement, et Madame ma tres chere Seur ma Fille, et vous affirmer que tout ce qui vous appartient yci se porte bien, et comme je pense, encor a Turin, où, ainsy que je voy, nostre commun frere [3] arrestera encor un mois ou six semaines, affin de rendre quelque bon service a Madame [4] apres son sacre et que revenu yci je puisse aller la en sa place.

Ce porteur est tous-jours luy-mesme : si l'air de Paris pouvoit un peu meurir son esprit, ce luy seroit un grand bonheur. Il m'a grandement vanté l'honneur qu'il dit avoir de vostre bienveuillance ; ce seroit bien la plus advantageuse qualité qu'il peust posseder. Si Monsieur luy fait du bien (et mesme il pretend), peut-estre s'assujettira-il plus qu'il n'a fait jusques a present a mieux vivre.

[1] Madame de Chantal, qui étoit alors à Paris.

[2] Communiquée par M. le curé de Saint-Louis en l'Isle. C'est la 537e de la collection-Blaise.

[3] M. Jean-François de Sales, frère du Saint, et évêque de Chalcédoine.

[4] Madame la princesse de Piémont.

Voyla tout ; car, pressé que je suis, je differe d'escrire a la bonne mere de Chantal jusques a vendredy ou samedy, que je pourray prendre plus de loysir. Que si vous avés aggreable de luy faire sçavoir, elle en sera consolée. Aymés-moy tous-jours, s'il vous plait, et vous en supplie tres humblement, Monsieur mon frere, et croyés qu'a jamais je seray vostre tres humble, etc.

P. S. Je vous supplie de treuver bon que je salue en ce petit bout de lettre Monsieur et Madamoyselle Ronsolet.

CXXVIII

LETTRE[1]

A UNE DEMOISELLE[2]

Le Saint se plaint du refroidissement de cette demoiselle dans la piété. Il l'exhorte à revenir à sa première ferveur, et à choisir un état qui tienne le milieu entre le monde et la religion. Il la détourne des procès, dont il lui fait sentir les mauvaises suites.

9 Juin 1620.

Cet aymable esprit que j'ay veu en vous quelques mois durant, tandis que vous estiés dans cette ville, ma tres chere Fille, ne reviendra-il jamais dans vostre cœur? Certes, quand je voy comme il est sorti, je suis en grande perplexité, non de vostre salut, car j'espere que vous le ferés tousjours mais de vostre perfection, a laquelle Dieu vous appelle, et n'a jamais cessé de vous appeler dés vostre jeunesse.

Car, je vous prie, ma tres chere Fille, comment vous pourrois-je conseiller de demeurer au monde, avec ce tres

[1] C'est la 529e de la collection-Blaise, et la 26e (*al.* 23e) du livre III des anciennes éditions.

[2] Sans doute la même que celle à qui a déjà été adressée la lettre du 31 mai.

bon naturel que veritablement je connois en vous dans le fond de vostre cœur, mais accompaigné d'une si forte inclination a la hauteur et dignité de vie, et a la prudence et sagesse naturelle et humaine, et de plus d'une si grande activité, subtilité, et delicatesse d'entendement, que je craindrois infiniment de vous voir dans le monde, n'y ayant point de condition plus dangereuse en cet estat-la, que le bon naturel environné de telles qualités, ausquelles, si nous adjoustons cette incomparable aversion a la soumission, il n'y a plus rien a dire, sinon que pour aucune consideration, quelle qu'elle soit, il ne faut pas que vous demeuriés au monde ?

Mais d'ailleurs comme pourrois-je vous conseiller d'entrer en religion, tandis que non seulement vous ne le desirés pas, mais avec un cœur tout a fait contrariant a ce genre de vie ?

Il faudra donq chercher une sorte de vie qui ne soit ni mondaine ni religieuse, et qui n'ayt les dangers du monde ni les contraintes de la Religion. On pourra bien, ce me semble, obtenir que vous puissiés avoir l'entrée en quelque Mayson de la Visitation, pour vous recueillir souvent en cette façon de vie : et que neanmoins vous n'y demeuriés pas attachée, ains ayés un logis proche pour vostre retraitte, avec la seule subjection de quelques exercices de devotion propres a vostre bonne conduite : car ainsy vous aurés la commodité de contenter vostre esprit, qui hait si estrangement la soumission et la lyaison a l'obeyssance, qui a tant de peyne a rencontrer des ames faites a son gré, et qui est si clair-voyant a treuver les a dire, et si douillet a les ressentir.

O ! quand je me metz en memoire le tems heureux auquel je vous voyois, a mon gré, si entierement despouillée de vous-mesme, si desireuse des mortifications, si fort affinée a l'abnegation de vous-mesme, je ne puis que je n'espere de le revoir encor.

Quant a vostre sejour, je vous en laisse le choix : pour le mien, je croy qu'il ne sera qu'en ce païs-la, apres le voyage de Rome dont je seray de retour a Pasques ou environ, si je le fais. Mais pourtant faites un bon choix de lieu, ou vous puissiés estre bien assistée.

Puis que vous le voulés, je traitteray avec Monsieur N. O Dieu ! que je desire ardamment et invariablement que vos affaires se passent sans procés ! car en somme, l'argent que vos poursuites mangeront, vous suffira pour vivre : et en fin de cause, qu'y aura-il de certain ? Que sçavés-vous ce que les juges diront et determineront de vostre affaire ? Et puis, vous passerés vos meilleurs jours en cette tres mauvaise occupation, et vous en restera peu pour estre employé utilement a vostre principal objet ; et Dieu sçait si apres un long tracas vous pourrés ramasser vostre esprit dissipé, pour l'unir a sa divine bonté.

Ma Fille, ceux qui vivent sur la mer, meurent sur la mer : je n'ay gueres veu de gens embarqués dans les procés, qui ne meurent dans cet embarras. Or, voyés si vostre ame est faite pour cela, si vostre tems sera dignement destiné a cela : je veux dire, prenés M. Vincent[1], examinés bien avec luy toute cette affaire, et coupés court.

Ne veuillés pas estre riche, ma tres chere Fille ; ou du moins, si vous ne le pouvés estre que par ces miserables voyes de procés, soyés pauvre plustost, ma tres chere Fille, que d'estre riche aux despens de vostre repos.

Vous deviés faire hardiment vostre confession generale, puisque vous ne pouviés accoiser vostre concience autrement, et qu'un docte et vertueux ecclesiastique vous le conseilloit. Mais il ne m'est pas loysible d'escrire davantage, ravy par les affaires, pressé par le depart de ce porteur.

Dieu soit au milieu de vostre cœur. Amen.

[1] S. Vincent de Paul.

CXXIX

LETTRE[1]

A MONSIEUR COUSSELET,
SECRÉTAIRE DU ROI ET DE M. LE DUC DE NEMOURS

Il lui recommande quelques affaires. Il l'assure ensuite qu'il ne tiendra pas à lui qu'une fille à laquelle cette personne s'intéressoit ne soit reçue dans le monastère de Moulins.

Annecy, 11 Juin 1620.

Monsieur,

Avec un extreme sentiment d'obligation, je vous rens graces du soin que vous avés eu des affaires dont j'avois supplié Monseigneur de Nemours, et en espere bonne issue, si sa grandeur en croit son conseil de deça ; car elles sont toutes tres justes, et selon Dieu. Ainsy, quant a celles de Monsieur de Vallon, il n'y a point de difficulté qu'il n'y ayt obligation de conscience a faire reparer le tort qu'on uy a fait tres manifestement. Apres donq que ces Messieurs les Officiers auront deliberé sur l'advis qu'ilz en doivent donner, je feray une recharge de supplication a sa grandeur.

Nous sommes parmi le passage des Espagnolz, pendant lequel M. le marquis de Lans en avoit donné la charge a M. de Monthou : mais sur les remonstrances que ces Messieurs du conseil, ont faites, il a revoqué cette charge, et l'a laissé audit conseil et nommément a mon frere de Thorenc, qui, en qualité de chevalier dudit conseil, et officier de Monseigneur, en a presentement la garde. Voyla nos nouvelles.

[1] Tirée du monastère de la Visitation de la ville du Mans. C'est la 540e de la collection-Blaise.

La Superieure de Sainte-Marie de Moulins[1] m'escrivit, il y a quelque tems, que ce n'estoit pas pour aucune incommodité corporelle que la niece que je luy avois tant recommandée luy sembloit ne devoir pas estre retenue, ains pour l'extreme aversion qu'elle avoit a tous les exercices de religion, laquelle aversion elle ne vouloit nullement surmonter, ains s'y laissoit tout a fait aller. Depuis elle ne m'en a point escrit ; et pour moy, j'ay recommandé cette fille, en sorte qu'a mon advis rien que l'impossibilité ne la fera renvoyer.

J'escris a madame de Chantal, qui en ayant appris plus de particularités, me les fera sçavoir, affin que si on peut treuver quelque remede, on le face. Certes, j'apprehenderois plus cent fois vostre desplaisir que le mien propre ; car je suis parfaitement tout dedié a vostre bienveuillance, et a celle de Madamoyselle ma fille, a laquelle je n'escriray pas pour cette fois, puis que j'ay des-ja trop retenu ce porteur, qui devoit partir hier matin, si j'eusse peu escrire ; mais vous croirés tous deux, je vous en supplie, que vous ne sçauriés jamais rencontrer une ame qui vous honnore plus passionnement et constamment que moy, qui suis, Monsieur, vostre tres humble, etc.

A ma fille Florence mille benedictions.

Je vous supplie, Monsieur, d'asseurer M. Le Fevre que je l'honnore de tout mon cœur, et suis son serviteur ; comme aussi de prier M. et Madame de Forax qu'ilz me favorisent tous-jours de leur bienveuillance : car d'escrire, il n'y a plus de moyen.

[1] La mère de Brechard.

—

CXXX

LETTRE [1]

A UNE RELIGIEUSE DE LA VISITATION

Le Saint l'exhorte à l'attention sur elle-même.

9 juillet 1620.

Ce m'est tous-jours bien de la consolation, ma tres chere Fille, de sçavoir que vostre cœur ne se depart point de ses resolutions, encor que souvent il se relasche a des immortifications; car, j'espere qu'a force de s'humilier parmi les signes de son imperfection, il reparera les defautz qu'elle luy apporte.

Ma tres chere Fille, la condition de vostre esprit requiert que vous en ayés un grand soin, a cause de cette liberté et promptitude qu'il a, non seulement a penser et a vouloir, mais a declarer ses mouvemens.

Or sus, vous l'aurés, je m'asseure, ce soin-la : car vous aspirés de plus en plus a la parfaite union avec Dieu, et ce desir vous pressera d'estre de plus en plus exacte en l'observance des vertus qui sont requises pour le contenter, entre lesquelles la paix, la douceur, l'humilité et l'attention a soy-mesme, tiennent les premiers rangs : et je prie sa divine majesté, ma tres chere Fille, qu'elle vous comble de sa dilection; et je suis parfaitement vostre, etc.

[1] C'est la 543e de la collection-Blaise, et la 58e (*al.* 54e) du livre III des anciennes éditions.

CXXXI

LETTRE[1]

A SAINTE JEANNE-FRANÇOISE DE CHANTAL

†

Cette commodité descrire vous semblera grande, ma veritablement et uniquement tres chere Mere, et neanmoins elle ne lest pas ; car il ma fallu faire tant de despences et escrire a tant de prelatz pour Lyon, Nevers, Orleans, Clermont, qu'il me faut bien haster pour vous rendre mon devoir, ma tres chere Mere, je dis, selon que je le puis rendre. Voyla donq nos Seurs qui sen vont, et si je ne me trompe, elles sont toutes fort bonnes et de bonn' observance, et nostre seur Cl. Agnes[2] a si bien fait icy, que comme je croy elle fera encor mieux la. Nous avons pensé de vous envoyer ma seur Marie Gasparde d'Avise, pour vous accompaigner a v^re^ retour, qui sera quand vous le jugeres a propos, si rien ne presse du costé de Thurin. Ma seur Françoise Marguerite est demeurée assistante par election et consentement des deux tiers des voix, ma seur M. Magdeleine en eut plusieurs, et sans consideration a mon advis, puis quelle nest encor point du monastere, ains seulement de la Congregation, ayant encor demande terme, pour achever ses affaires. Ma seur M.

[1] Cette lettre étoit restée presque entièrement inédite jusqu'ici ; nous l'avons trouvée écrite de la propre main de saint François de Sales parmi ceux de ses autres écrits autographes que possède le monastère de la Visitation de Rennes. Elle est sans date ni adresse ; mais elle doit se rapporter à l'époque de la fondation du monastère de la Visitation d'Orléans.

[2] La mère Claude Agnès Joly de la Roche, première supérieure du monastère de la Visitation d'Orléans, et fondatrice de celui de Rennes.

Adrienne en eut aussi quelques unes. Mais [1][enfin Dieu voulut que ce fut ma seur Franç^e^. Marguerite et il veut tousjours le mieux, car cest une bonne femme, sage, constante, et veritable servante de N. S. un peu seche et froide de visage, mais bonne de cœur, courte en paroles, mais moelleuse. Nous ne faysons guere de prefaces elle et moy ni d'appendices, non plus.

Mays il faut que je vous die que nostre seur Per. Marie est une fille tout a fait admirable, en parole, en maintien, en affection, car tout cela respire la vertu et pieté.

Je suis tout a fait de vostre advis et de celuy de nostre bon P. Binet [3] pour ma seur M. Radegonde. Quune fille soit de tant mauvais naturel qu'on voudra, mais quand elle agit en ses essentielz deportemens par la grace et non par la nature, selon la grace et non selon la nature, elle est digne d'estre recueillie avec amour et respect comme temple du saint Esprit, loup par nature, mais brebis par grace.

O ma mere, je crains souverainement la prudence naturelle, au discernement des choses de la grace. Et si la prudence du serpent n'est destrempee en la simplicité de la colombe du saint Esprit, ell' est tout a fait veneneuse.]Mon Dieu ! que nostre grande fille [4] est admirable ! ell' a regarde ma lettre dun biays, duquel je ne lay pas escrit. Il ny a remede ; et ma lettre et la sienne sont escrittes. Si jamais nous nous revoyons, vous les confronteres et verres qui a le tort. Mais tous-jours ayme-je cette fille et ne crain nul-

[1] Les crochets indiquent ce qui a déjà été publié de cette lettre, tome VI de cette édition, pages 547 et 548, d'après toutes les autres éditions antérieures à celle-ci.

[2] Perrone Marie de Blonay, fondatrice du premier monastère de la Visitation de Sainte-Marie de Rouen.

[3] Le P. François Binet, de la compagnie de Jésus.

[4] Ne seroit-ce point la mère Favre qu'il appelleroit de ce nom ici même comme dans sa lettre du 10 septembre 1611 ? La mère Favre, à l'époque où nous sommes arrivés, devoit quitter le couvent de la Visitation de Lyon pour aller fonder celui de Monferant, et de là celui de Turin.

lement ses emotions de decouragement. Car apres tout cela Dieu qui a voulu que je luy sois ce que je luy suis, luy seul fera quelle n'en douterajamais, ou si elle en doute ce ne sera que par secousses, et comme par maniere de tentation.

Vous recevres les formulaires de la reception des novices a la profession et des pretendentes a l'habit. Je croy qu'il ny a rien a dire par rayson. [J'admire ces bons peres qui croyent quon doive adjouster que l'on fait vœu aux Superieurs. S'ilz voyoient la profession des benedictins qui est la profession des plus anciens et peuplés monasteres, ilz auroyent donq bien a discourir, car il ny est fait mention quelconque ni des Superieurs ni des vœux de chasteté, pauvreté et obeissance, ains seulement de stabilité au monastere et de la conversion des mœurs selon la regle de saint Benoist. Qui promet l'obeissance selon les constitutions de sainte Marie promet lobeissance et l'observance des vœux a l'Eglise et aux Superieurs de la Congregration ou monastere. En somme, il faut demeurer en paix. Car qui voudra meshuy ouyr tout ce qui se dira aura fort a faire.] Veritablement M.[1] la presidente de Herce est ma tres chere Fille et comere, et tout aymable devant Dieu et les hommes. Je luy escris, et la rayson mesme vouloit bien que je luy eusse plustost rendu ce devoir. Je vous supplie de laymer cherement encor pour l'amour de moy, qui voudrois que tous les gens de bien l'affectionnassent parfaitement.

Madame la Comtesse de Fiesque est une des dames que j'honnore le plus en ce monde ; et je sens encor avec suavité l'odeur de sa pieté et vertu, que je receu en deux seules fois que je la vis chez le bon monsieur de Monthelon, et chez madame de Guise, et m'estimerois grandement favorisé si je pouvois luy rendre quelque digne service ; son ame est bien appellee de Dieu, et je croy quelle correspondra heureusement.

[1] C'est-à-dire ici *Madame.*

Quest il besoin de vous dire ni de l'honneur que je porte a nostre chere M. (madame) de Villesain, ni de l'affon que j'ay pour sa pieté. Car vous le sçaves bien, et si je puis gaigner un moment, je luy escriray et a M. son mary qui ma fait lhonneur de mescrire. Mais si je ne puis, faites luy bien mes honneurs et ne craignes point d'en trop dire, car les paroles de qui que ce soit negaleront pas ce que j'en sens. Et donnes encor, je vous supplie, la bonne et sainte joye, a Madame Hamelot, de son heureux accouchement. Ses consolations seront tous-jours les miennes, puisqu'en toute veritté mon amela cherittres singulierement. M. de Frouville sçait bien qu'ell' est tout a fait ma chere Fille : elle a, je m'asseure, sa response.

Je supplie de saluer cherement Mlle de Puipeyroux et de la prier quelle asseure M. de Crevant et M. de Verton, et la bonne M. (madame) Amory qu'en verité je conserve soigneusement une memoire continuelle du devoir que mon cœur a de leurs ames que je cheris parfaitement. Ma mere nous avons eu ces huit jours entiers nostre tres aymable Monseigneur de Belley, qui a fait des merveilleusement devotes exhortations et mesme le jour de la Visitation Ce ma este une consolation extreme de le voir et savourer la veritable bonte de son esprit. Je nay point de nouvelles de mon frere de Boisy[1] des il y a trois semaines : il attend la venue du P. D. Juste qui peut estre arrivera aujourdhuy, maisje ne sçai sil amenera la tres bonne fille la signora de Genevra que mon frere m'a escrit il y a quelque tems avoir demandé son conge aux Princes pour venir, impatiente de voir que lon differe tant lerection du monastere du Turin. Cest une fille, comme mon frere mescrit, tout a fait genereuse et sainte.

Il est vray, j'ay prié nos seurs de garder cette grande Peronne esperant que si les projetz de la reformation de plu-

[1] Gallois de Sales, seigneur de Boisy et Gadeoisy.

sieurs monasteres en ce pay reuscit, je pourray treuver quelque moyen de la faire retirer, et oster de le minent peril destre perdue auquel elle seroit, si on la renvoyoit a son pere qui ne menasse de rien moins que l'envoyer parmi les huguenotz, et qui est homme si horrible, que puis qu'il le dit, on ne luy fait pas tort d'en douter et le craindre, On fait beaucoup de choses pour sauver un' ame, et je napprens pas que celle cy face de si grans maux que pour cela on ne puisse luy faire la charité. Et croyes moy, ma tres chere Mere, quand j'importune, il faut que je me sois premierement fort importune moy mesme. Je treuveray Dieu aydant quelque retraitte pour cette fille, avec un peu de loysir. Et cependant, nayant pas lhabit, on n'en peut pas faire grande consequence.

CXXXII

LETTRE[1]

A LA MÊME

Eloge de l'institut de la Visitation et des vertus des Religieuses, prélats persécutés, dignes de respect.

Ma tres chere Mere,

Dieu qui a disposé de nos ames pour n'en faire qu'une en sa dilection, soit a jamais benit. Je salue vostre cœur qui m'est plus pretieux que le mien propre. Hé ! que je desire que nostre vie ne vive pas en nous, mais en la vie de Jesus-Christ nostre Seigneur ! Et que puis-je desirer de mieux pour nostre cœur ?

[1] C'est la 653e de la collection-Blaise, et la 21e (*al.* 16e) des anc. éditions. Nous plaçons cette lettre à la suite de la précédente, à cause de la *grande fille* et de son mécontentement dont il est également question dans les deux.

Pour la grande fille[1], je luy escriray au premier jour, car je voy bien que nous sommes en une saison, en laquelle il faut que les peres commencent a faire leur paix. Helas! il est pourtant vray que mon cœur n'a point de tort : car j'escrivis innocemment et tout a fait sans fiel, quoy qu'avec un peu de liberté, et contre le sentiment de cette fille. La hayne irreconciliable que j'ay aux proces, aux contentions et aux tracas, me fit escrire ainsy. J'appreuve grandement que vous luy donniés la somme qu'elle desire, puisque cela est plus conforme a la douceur, que nostre Seigneur enseigne a ses enfans, Enfin la paix est une sainte marchandise, qui merite d'estre acheptée cherement.

Ouy, je dis qu'il faut tenir bon dans l'enclos de nos regles et de nostre Institut : car Dieu ne l'a pas produit pour neant ni ne l'a pas fait desirer en tant de lieux pour estre changé. L'edification que les Maysons donnent tous les jours, fait foy de l'intention du saint Esprit : car c'est merveille, combien la reputation de la vie devote s'aggrandit par la communication de nos Seurs, lesquelles je voy aussi profiter tous les jours, et devenir plus affectionnées a la pureté et sainteté de vie. Je fus une heure et demie au parloir : je vis troys de nos Seurs, et je fus fort consolé de voir comme la vraye lumiere leur fait voir la verité des grandes et profondes maximes de la perfection, qui plus, qui moins; mais toutes, a mon advis, advancées : et plusieurs dames estrangeres qui les ont veües, s'en sont allées les larmes aux yeux et avec des goustz extremes.

Ma tres chere mere, je salue vostre cœur de tout le mien, qui est tres parfaittement et irrevocablement vostre en nostre Seigneur, nostre unique amour. Je salue toutes nos Seurs, et vous supplie de saluer tres humblement Monseigneur nostre archevesque[2], que je ne puis assés dignement hon-

[1] La mère Favre, suivant l'observation de M. Blaise lui-même. Voyez aussi la lettre précédente, note 4, page 220. — [2] Sans doute M. André Frémiot,

norera mon gré, depuis qu'il a esté persecuté a la façon des anciens evesques de l'Eglise. Je voudrois bien luy pouvoir manifester le sentiment d'honneur et de respect que j'ay pour luy. Je suis de plus en plus, ma tres chere Mere, tout uniquement vostre en nostre Seigneur. Dieu soit benit.

FRANÇOIS, Ev. de Geneve.

CXXXIII

LETTRE[1]

A LA MÈRE DE BRECHARD,
SUPÉRIEURE DU MONASTÈRE DE LA VISITATION DE MOULINS.

Avis sur des difficultés arrivées pour la fondation du monastère de son ordre à Nevers. Il faut vouloir Dieu absolument et invariablement ; et quant aux moyens de le servir, il les faut vouloir paisiblement et foiblement.

21 juillet 1620.

Je n'avois garde de deviner que cette difficulté deust jamais arriver pour la fondation de Nevers, ma tres chere Fille, car quelle consequence y a-il ? Une fille est a Moulins ; il faut donq qu'elle et ses moyens y demeurent ? Mais ceux qui la font, sont dignes de si grand respect, et ont tant de merite sur vostre Mayson, et sur toute la congregation et ont tant de bon zele et de pieté, qu'encor qu'a la rigueur elle ne soit pas bien forte, il faut, ce me semble, la faire valoir pour une partie, selon l'advis du reverend pere Rec-

frère de la Sainte et archevèque de Bourges, où sainte Chantal pouvoit être en ce moment, à moins, ce qui est plus probable, qu'il ne fût lui-même à Paris auprès de sa sœur, occupée alors à fonder la maison de la Visitation de la rue Saint-Antoine.

[1] C'est la 544e de la collection-Blaise, et la 46e (*al.* 42e) du livre III des anciennes éditions.

teur, qui, comme m'escrit madamoyselle du Tertre, estime que la moytié suffira pour commencer la fondation, et l'autre moytié pour bien accommoder la mayson de Moulins.

Reste la difficulté de vostre personne et de celle de cette chere fille ; car je voy aussi la grande affection que M. le Mareschal [de Saint-Geran [1]] et Madame la Mareschale ont que vous vous arrestiés, et elle aussi, a Moulins. Et faut que je confesse, que je voy que cet affaire se prend d'un biais, que j'apprehende de dire mon sentiment ; je le fay neanmoins, et dis qu'il seroit a propos que vous, qui avés traitté, et qui estes connue, menassiés ma Seur P, Hieronyme a Nevers, et l'y establissiés le mieux que vous pourriés pour le sejour d'un mois ou deux : et quand je dis que vous y allassiés, j'entens aussi parler de Madamoyselle du Tertre, ma fille, laquelle je sçai estre inseparable avec vous.

Or, je presuppose que ces Messieurs prennent confiance a la parole que vous leur donnerés de revenir infaillliblement, et de ramener Madamoyselle du Tertre ; que s'ilz ne le veulent pas, il faudra envoyer ma Seur P. Hieronyme, avec deux ou troys qu'elle choisiroit, et faire le mieux qu'on pourroit, pourveu qu'on fist le partage sus escrit ; car ma Seur P. Hieronyme a assés de courage et de capacité de bien faire, moyennant la grace de Dieu, pour reüscir en cette entreprise.

Je vous asseure, ma tres chere Fille, que cette difficulté ne m'a point tant fasché, que pour le desplaysir que je sçai que vous en avés eu, sur le sujet duquel il faut que je vous die que vous lisiés un peu le chapitre de la patience de Philothée [2], où vous verrés que la picqueure des mouches a miel est plus douloureuse que celle des autres mouches. Les en-

[1] Jean-François de la Guiche, comte de La Palisse, sieur de S. Géran, chevalier des ordres du roi, maréchal de France et gouverneur du Bourbonnois.

[2] C'est-à-dire de l'*Introduction à la vie dévote.*

treprises que les amis font sur nostre liberté, sont merveilleusement fascheuses, mais en fin il les faut supporter, puis porter, et enfin aymer comme des cheres contradictions.

Certes, il ne faut vouloir que Dieu absolument, invariablement, inviolablement ; mais les moyens de le servir, il ne les faut vouloir que doucement et foiblement, affin que si on nous empesche en l'emploite d'iceux, nous ne soyons pas grandement secoués. Il faut peu vouloir, et petitement tout ce qui n'est pas Dieu. Or sus, prenés courage : si le pere Recteur et moy sommes creus, selon ce que j'ay dit cy dessus, tout n'en ira que mieux. Vous souvenés-vous de la fondation de cette Mayson d'icy ! Elle fut faite comme celle du monde, de rien du tout, et maintenant on a despensé pres de seize mille ducatons [1] es bastimens, et jamais fille n'en bailla mille que ma Seur Favre.

Nevers sera une mayson benite, et sa fondation ferme et solide, puisqu'elle a esté agitée. Mais si d'adventure ces Messieurs de Moulins ne vouloyent pas entendre au party duquel le pere Recteur et moy sommes d'advis, que feroit-on ? O certes, je ne puis pas imaginer cela : mais en ce cas, il faudroit avoir bien soin de nostre Seur P. Hieronyme et de sa compaignie, et advertir nostre Mere, qui peut-estre a quelque autre fondation par les mains, où elle pourroit estre employée. Si moins, on nous la renverra quand le tems sera un peu plus propre.

Et en tous evenemens il faut demeurer en paix dans la volonté de Dieu, pour laquelle la nostre est faite. Je salue de tout mon cœur cette chere Seur P. Hieronyme, et la Seur Françoise-Jacqueline, et toutes nos cheres Seurs.

En somme, bienheureux sont ceux qui ne font pas leurs volontés en terre ; car Dieu la fera la haut au Ciel. Je suis infiniment vostre, maîtres chere Fille, et vous souhaite

[1] Le ducaton valoit environ sept francs de la monnoie actuelle, exactement 6 fr. 70 c.

mille benedictions. Salués, je vous supplie, le reverend pere Recteur.

CXXXIV

LETTRE[1]

A MADEMOISELLE DU TERTRE A SAINTE-MARIE, A MOULINS

Le Saint la prie de le justifier du soupçon de lui avoir conseillé de donner son bien pour la fondation d'un nouveau monastère de Sainte-Marie à Nevers, où elle se vouloit donner à Dieu, au préjudice de celui de Moulins. Il l'engage à donner moitié à l'un et moitié à l'autre, et lui laisse le choix de celui qu'elle voudroit des deux pour sa demeure.

27 juillet 1620.

Je crois fort seurement, ma tres chere Fille, que vous tesmoignerés par tout en faveur de la verité, que, par mille desirs que j'ay eus de rendre du service et de la consolation a vostre ame, je ne me suis jamais meslé de sçavoir quelz estoyent vos moyens temporelz, ni ne vous ay jamais incitée de les employer pour la Mayson de sainte Marie ; que (si) vous avés engagé vostre ame pour la fondation d'un Monastere a Nevers, ç'a esté tout a fait sans m'en communiquer, sinon apres que vous en eutes contracté la sainte obligation.

Certes, je ne voudrois nullement estre en estime d'un homme qui attire l'argent et l'or, non pas mesme pour les œuvres pies ; car je ne suis pas appellé a cela. Je ne sçai donq comment on a peu penser que je vous aye addressée a Moulins en consideration des commodités que vous avés, et que ce soit injustice de les divertir ailleurs. Mais il me suffit de vous avoir dit ces quatre paroles pour justifier le consentement que j'avois donné a vostre dessein pour Nevers : en

[1] Tirée de la communauté de S. François de Sales, à Paris. C'est la 45e de la collection-Blaise.

quoy il me semble que je n'ay rien commis digne de censure.

Or maintenant, ma tres chere Fille, je voy les ardans desirs de M. le Mareschal et de Madame la Mareschale de saint Geran, et encor de M. de Paliere et de Monsieur de la ville de Moulins, dont le zele est digne de mille louanges, et le vostre de toute sorte de respect. Si vous n'estiés pas obligée par vœu, j'aurois bientost donné mon advis ; mais la consideration de vostre vœu me fait adherer au conseil du reverend pere Recteur, qui porte, comme vous m'escrivés, que vous faciés l'un, et ne laissiés pas l'autre ; puisque, comme il est presupposé, il y a suffisamment pour ayder puissamment la fondation de la Mayson de Nevers, et pour appuyer et secourir celle de Moulins, en quoy vostre conscience demeurera dans son accoisé sur la plus grande gloire de Dieu, qui reviendra de ce partage, par le moyen duquel vous servirés Dieu au Monastere dans lequel vous demeurerés, en vostre propre personne et par vos propres actions, et en celuy où vous ne serés pas, en la personne des Seurs qui par vos moyens y seront assemblées.

Voyla tout ce que je vous puis dire, ma tres chere Fille : je demeure au reste plein d'une sainte satisfaction, et s'il m'est permis de le dire, tout glorieux dequoy on m'estime si fort que vous faciés des merveilles en pieté; et d'autant plus que c'est Madame la Mareschale de saint-Geran, qui est, graces a Dieu, sçavante en ce saint mestier ; car je croy que vous ne doutés pas que la tres sincere et immuable dilection que nostre Seigneur m'a donnée pour vostre ame, ne me face aymer, cherir et sentir tres passionnement vostre establissement et progrés au saint service de sa divine Majesté. Continués, ma tres chere Fille, croissés tous les jours en humilité d'un cœur pur, et recommandés souvent a cette celeste bonté celuy qui vous recommande incessamment a elle, et qui est a jamais, ma tres chere Fille, vostre, etc.

CXXXV

LETTRE[1]

A MADAME DE FROUVILLE [2], A SAINTE-MARIE, A PARIS.

Le Saint la félicite sur sa fidélité à la grâce ; il lui fait voir que ce que l'on perd en quittant le monde est fort peu de chose, et que ce que Dieu nous donne en échange est très-grand. Il l'encourage en lui faisant envisager la protection de Dieu.

Annecy, 9 août 1620.

Ce m'est une douceur nompareille, ma tres chere Fille, de voir l'operation celeste que le saint Esprit a faite en vostre cœur, en vostre si forte et genereuse resolution de vous retirer du monde. O ! que vous fistes sagement suivant la sagesse surnaturelle, ma tres chere Fille ! car ainsy estoit-il en l'Evangile de la feste [3] qu'on celebroit, que nostre Dame s'en alla tout hastivement droit dans les montz de Juda [4]. Cette promptitude de faire la volonté de Dieu est un grand moyen d'attirer de grandes et puissantes graces pour la suitte et accomplissement de toute bonne œuvre ; et vous voyés, ma tres chere Fille, qu'apres la rude secousse que vostre cœur sentit, quand de vive force il se desprit de ses sentimens, humeurs et inclinations, pour suivre l'attraict superieur, en fin vous voyla toute consolée et accoisée dans le bienheureux buisson que vous avés choysi pour chanter a jamais la gloire du Sauveur et Createur de vostre ame [5].

O ! relevés, ma tres chere Fille, relevés souvent vos pen-

[1] C'est la 547e de la collection-Blaise, et la 85e (*al.* 75e) du livre VI des anciennes éditions.

[2] La même à qui s'adresse une lettre du 31 mai 1620.

[3] La Visition de la Vierge.

[4] Abiit in montana cum festinatione, in civitatem Juda. Luc., I, 39.

[5] La demoiselle à qui le Saint écrit étoit entrée chez les religieuses de la Visitation de Sainte-Marie, à Paris.

sées a cette eternelle consolation que vous aurés au Ciel, d'avoir fait ce que vous avés fait : ce n'est rien, certes (et je vois bien que vous le croyés ainsy), ce n'est tout a fait rien en comparayson de vostre devoir, et de ces immortelles recompenses que Dieu vous a preparées. Car que sont toutes ces choses que nous mesprisons et quittons pour Dieu ? En somme, ce ne sont que des chetifs petitz momens de libertés mille fois plus sujettes que l'esclavage mesme ; des inquietudes perpetuelles, et des pretentions vaines, inconstantes, incapables d'estre jamais assouvies, qui eussent agité nos espritz de mille sollicitudes et empressemens inutiles, et ce pour des miserables jours, si incertains, et courtz, et mauvais.

Mais neanmoins il a pleu ainsy a Dieu, que qui quitte ces neans et vains amusemens, de momens gaigne en contr'eschange une gloire d'eternelle felicité, en laquelle cette seule consideration d'avoir voulu aymer Dieu de tout nostre cœur, et d'avoir gaigné un seul petit grade d'amour eternel de plus, nous abysmera de contentement.

En verité, ma tres chere Fille, je n'avois garde de vous dire : Foulés aux piés vos sentimens, vos desfiances, vos craintes, vos aversions, si je n'eusse eu la confiance en la bonté de l'Espoux celeste, qu'il vous donneroit la force et le courage de soutenir le party de l'inspiration et de la rayson contre celuy de la nature et de l'aversion.

Mais, ma tres chere Fille, il faut que je vous die que vous voyla doucement toute morte au monde, et le monde tout mort en vous. C'est une partie de l'holocauste ; il en reste encor deux : l'une est d'escorcher la victime, despouillant vostre cœur de soy-mesme, coupant et tranchant toutes ces menuës impressions que la nature et le monde vous donnent ; et l'autre, de brusler et reduire en cendres vostre amour propre, et convertir toute en flammes d'amour celeste vostre chere ame.

Or, ma Fille, certes toute tres chere, cela ne se fait pas en un jour ; et celuy qui vous a fait la grace de faire le premier coup, fera luy-mesme avec vous les autres deux ; et parce que sa main est toute paternelle, ou il le fera insensiblement, ou, s'il vous le fait sentir, il vous donnera la constance, ains la joye qu'il donna au Saint duquel nous faysons la feste, sur la grille [1]. C'est pourquoy vous ne devés point apprehender : *Qui vous a donné la volonté, il vous donnera l'accomplissement* [2]. *Soyés seulement fidele en peu de choses, et il vous establira sur beaucoup de choses* [3].

Vous me promettés, ma tres chere Fille, que si on vous le permet, vous m'escrirés toutes les rencontres de vostre heureuse retraitte ; et je vous prometz qu'on vous le permettra, et que je recevray ce recit avec un extreme amour. Dieu soit a jamais benit, loué et glorifié, ma tres chere Fille, et suis en luy et pour luy, tres singulierement, vostre tres humble, etc.

P. S. Le bon oncle Chartreux sera bien consolé, quand il sçaura que vous estes (Religieuse).

[1] S. Laurent, qui fut brûlé à petit feu sur un gril.

[2] Deus est qui operatur in vobis et velle, et perficere, pro bona voluntate. Philipp., II, 13.

[3] Euge, serve bone et fidelis ; quia super pauca fuisti fidelis, super multa te constituam. Matth., XXV, 21.

CXXXVI

LETTRE[1]

A M. DE FROUVILLE,

PÈRE DE CELLE A QUI EST ADRESSÉE LA LETTRE PRÉCÉDENTE.

Le Saint le loue de la générosité avec laquelle il a permis à sa fille de se faire religieuse.

9 août 1620.

Monsieur,

Ayant sceu avec combien de resolution vous avés consenty a la soudaine et inopinée retraitte de Madamoyselle de Frouville vostre fille bien aymée, je ne me puis retenir de m'en rejouyr de tout mon cœur avec vous, comme d'une action en laquelle Dieu aura pris son bon playsir, et dont les Anges et les saintz auront glorifié extraordinairement la divine Providence.

Car je sçai bien, Monsieur, que cette fille vous estoit parfaitement pretieuse, et que vous n'auriés peu la donner a la divine volonté que premierement vous ne vous fussiés abandonné tout a fait vous mesme a son obeissance, qui est le plus excellent bonheur que l'on puisse souhaitter.

Or, j'augure de plus que, pour ce saint sacrifice spirituel que vous avés si franchement fait a Dieu, sa souveraine et intime bonté vous donnera les mesmes benedictions qu'elle donna en pareille occasion au grand Abraham [2]. Et ce sont les desirs que je fay sur vous et sur toute vostre mayson, qu'en vous benissant elle vous benisse, establissant vostre posterité en sa grace contre toutes sortes de contradic-

[1] C'est la 548e de la collection-Blaise, et la 81e (*al.* 70e) du livre VI des anciennes éditions.

[2] Gen., XXII, 17 et 18.

tions ; et vous saluant tres humblement avec madamoyselle d'Interville vostre compaigne, je demeure, Monsieur, vostre tres humble serviteur, etc.

CXXXVII

LETTRE[1]

A UNE DAME ENCEINTE

Nos âmes contractent aisément les qualités de nos corps, et elles languissent lorsque le corps est en langueur. Lorsqu'on est malade, l'on ne doit exiger de la part de l'âme que des actes de soumission et de résignation ; du reste faire ce qu'on peut des choses extérieures. Pratique pour une femme durant sa grossesse.

29 septembre 1620.

Ma tres chere Fille,

Je ne suis nullement estonné si vostre courage vous semble un peu plus pesant et engourdy ; car vous este grosse, et c'est une verité manifeste que nos ames contractent ordinairement les qualités et conditions de nos cors en la portion inferieure : et je dis ainsy, ma tres chere Fille, en la portion inferieure, parce que c'est celle-la qui tient immediatement au corps, et qui est sujette a participer aux incommodités d'iceluy : un cors delicat estant appesanty par le faix d'une grossesse, debilité par le travail du port d'un enfant, incommodé de plusieurs douleurs, ne peut pas permettre que le cœur si vif, si actif, si prompt en ses operations ; mais tout cela ne prejudicie nullement aux actes de l'esprit de cette partie superieure, autant aggreables a Dieu comme ils sçauroyent estre parmi toutes les gayetés du monde ; ains certes plus aggre-

[1] Tirée du monastère de la Visitation de Lyon. C'est la 549e de la collection-Blaise, et la 50e (*al.* 46e) du livre III des anciennes éditions.

ables, comme faitz avec plus de peyne et conteste ; mais ilz ne sont pas si aggreables a la personne qui les fait, parce que, n'estant pas en la partie sensible, ilz ne sont pas aussi sensibles ni delectables selon nous.

Ma tres chere Fille, il ne faut pas estre injuste, ni exiger de nous que ce qui est en nous. Quand nous sommes incommodés de cors et de santé, il ne nous faut exiger de nostre esprit que les actes de soumission et d'acceptation du travail, et des saintes unions de nostre volonté au bon playsir de Dieu, qui se forment en la cime de l'ame ; et quant aux actions exterieures, il les faut ordonner et faire au mieux que nous pouvons, et nous contenter de les faire, encor que ce soit a contre-cœur, languidement et pesamment. Et pour relever ces langueurs, et pesanteurs, et engourdissemens de cœur, et les faire servir a l'amour divin, il faut advouer, accepter et aymer la sainte abjection : ainsy, vous changerés le plomb de vostre pesanteur en or, et en or plus fin que ne seroit celuy de vos plus vives gayetés de cœur. Ayés donq patience avec vous-mesme. Que vostre portion superieure supporte le detraquement de l'inferieure ; et offrés souvent a la gloire eternelle de nostre Createur la petite creature a la formation de laquelle il vous a voulu prendre pour cooperatrice.

Ma tres chere Fille, nous avons a Nessy un peintre Capucin, qui, comme vous pouvés penser, ne fait point d'images que pour Dieu et son temple ; et, bien que travaillant il ayt une si grande attention qu'il ne peut faire l'orayson a la mesme heure, et que mesme cela occupe et lasse son esprit, si est-ce qu'il fait cet ouvrage de bon cœur, pour la gloire qui en doit revenir a nostre Seigneur, et l'esperance qu'il a que ces tableaux exciteront plusieurs fideles a louer Dieu et benir sa bonté.

Or, ma chere Fille, vostre enfant qui se forme au milieu de vos entrailles sera une image vivante de la divine Ma-

jesté ; mais cependant que vostre ame, vos forces, vostre vigueur naturelle est occupée a cet œuvre, elle ne peut qu'elle ne se lasse et fatigue, et vous ne pouvés pas en mesme tems faire vos exercices ordinaires si activement et gayement : mais souffrés amoureusement ces lassitudes et pesanteurs, en consideration de l'honneur que Dieu recevra de vostre production ; car c'est vostre image, qui sera colloquée au temple eternel de la celeste Jerusalem, et sera regardée eternellement avec playsir de Dieu, des Anges et des hommes ; et les Saintz en loueront Dieu, et vous aussi quand vous l'y verrés : et cependant prenés patience de sentir vostre cœur un peu engourdy et assoupy, et avec la partie superieure attachés-vous a la sainte volonté de nostre Seigneur, qui en a ainsy disposé selon sa sagesse eternelle.

En somme, je ne sçai pas ce que mon ame ne pense pas et ne desire pas pour la perfection de la vostre, laquelle, puisque Dieu l'a voulu et le veut ainsy, est certes au milieu de la mienne. Playse a sa divine bonté que et la vostre et la mienne soyent toutes deux selon son tres saint et bon playsir, et qu'il remplisse toute vostre chere famille de ses sacrées benedictions, et specialement Monsieur vostre cher Mary, de qui, ainsy que de vous, je suis invariablement, tres humble et plus obeissant serviteur, etc.

CXXXVIII

LETTRE [1]

A UNE SUPÉRIEURE DE LA VISITATION

Le Saint approuve la pratique de cette supérieure, qui, consultée fort souvent par des femme mariées sur les devoirs de leur état, les renvoyoit toutes à l'*Introduction à la vie dévote.*

1er octobre 1620.

Je me resouviens, ma tres chere Fille, que vous m'escrivistes une fois que Messieurs les Confesseurs de ce pays-la vous renvoyoient les femmes, affin de les esclaircir, par vostre entremise, des difficultés et scrupules qu'elles avoyent és choses secrettes de leur vocation. Ma tres chere Fille, vous faites bien de les renvoyer a l'*Introduction*, où je declare suffisamment tout cela, en sorte que si elles le veulent considerer, pour peu qu'on les ayde, si elles sont si rudes et si simples qu'elles ne l'entendent pas, elles le pourront utilement car vostre vocation et la qualité de fille ne vous permettent pas de leur rendre service en autre façon.

Je vous envoyeray la copie du bref [2] par lequel nostre Congregation est establie en tiltre de Religion. J'ay presché ce soir au Couvent des Carmelites de cette ville. O ! Dieu soit benit, qu'estant toutes filles et servantes de la mesme Mere de Dieu, quoyqu'elles grandes et vous petites, vos cœurs soyent unis par sa sainte dilection, que cette sacrée Mere verse dans le cœur de toutes les Seurs. Soyés tous-

[1] C'est la 559e de la collection-Blaise, et la 86e du livre VI des anciennes éditions.

[2] On a pu lire ce bref rapporté tout au long au tome VII de cette édition, page 475 et suiv.

jours courageuse, ma tres chere Fille ; et vivés toute en celuy pour lequel et par lequel vous estes creée et baptisée, et eslevée a cette sublime dignité d'espouse de Jesus-Christ. Vostre plus humble, etc.

CXXXIX

LETTRE[1]

A UNE DAME

Le Saint la console sur la maladie de son mari. Il souhaite qu'elle soit avantageuse au salut de l'un et de l'autre.

23 octobre 1620.

Certes, ma tres chere Fille, j'aymerois volontier les maladies de Monsieur vostre cher mary, si la charité me le permettoit, parce qu'a mon advis elles vous sont utiles pour la mortification de vos affections et sentimens. Or sus, laissons cela a discerner a la celeste et eternelle providence de nostre Seigneur, si elles sont pour le bien de vostre ame ou pour celuy de la sienne, toutes deux exercées qu'elles sont par ce moyen en la sainte patience. O ma Fille ! que le monde appelle souventesfois bien ce qui est mal, et encor plus souvent mal ce qui est bien[2] ! Cependant, puisque cette souveraine bonté qui veut nos travaux, veut que neanmoins nous luy en demandions la delivrance, je la supplie de tout mon cœur qu'elle redonne une bonne et longue santé a ce cher mary, et une tres bonne et tres eternelle sainteté a ma tres chere Fille, affin qu'elle marche fortement et ardamment dans le chemin de la vraye et vivante devotion.

[1] C'est la 551e de la collection-Blaise, et la 36e du livre V des anciennes éditions.

[2] Vos qui dicitis malum bonum, et bonum malum. Is., V, 20.

J'escris a la mere [1] de la Visitation. En somme, graces a Dieu, il y a mal de tous costés; mais mal qui est un grand bien, comme j'espere. A jamais le bon playsir de sa divine Majesté soit nostre playsir et nostre consolation és adversités qu inous arriveront! Amen.

CXL

LETTRE [2]

A UNE DAME

Le Saint écrit à cette dame sur la mort de son frère, qui, ayant voulu lui faire une confession générale, n'en avoit pas eu le temps ; il conclut qu'il est important de se bien préparer à la mort ; l'état religieux est propre à nous procurer cet avantage.

Vers le 17 novembre 1620.

Il est vray, Madame ma tres chere Mere, que feu Monsieur le Marquis vostre frere avoit desseigné de me faire une entiere confession generale de toute sa vie, pour prendre de moy les advis convenables pour en employer le reste plus ardamment au service de Dieu : mais je ne revins pas assés tost pour luy rendre cet office, puisque Dieu l'appella avant mon depart de Paris, avec la grace qu'il luy fit de bien recevoir ces divins sacremens.

O ma tres chere Mere ! que c'est une diligence bienheureuse que celle que l'on prend de se bien disposer au depart de cette vie, puisque le temps en est incertain ! et quand l'estat religieux n'apporteroit aucun autre bien que celuy-

[1] Madame de Chantal.

[2] C'est la 554e de la collection-Blaise, et la 71e du livre VI des anciennes éditions.

la d'une continuelle preparation au trespas, ce ne seroit pas une petite grace.

Aymés tous-jours bien ma pauvre ame, ma tres chere Mere, car elle est certes toute vostre ; priés souvent pour elle, affin que la misericorde divine la reçoive en sa protection parmi tant de hasars et de destroitz où cette vocation pastorale la fait passer.

Je pensois que quand son Altesse donna son placet et ses faveurs a mon frere pour le faire estre mon coadjuteur comme il est maintenant (devant estre consacré Evesque de Chalcedoine a cet effect dans un mois, a Turin où il est), j'aurois le moyen de tirer quelque petit bout de vie qui me reste, pour me mettre en equipage, et me disposer a la sortie de ce monde ; mais je voy que pour le present je ne puis l'esperer, d'autant que son Altesse et Madame veulent que ou mondit frere ou moy soyons aupres de leurs personnes, affin que l'un estant icy, l'autre soit la. Voyés donq, ma chere Mere, si j'ay besoin de vos supplications devant nostre Seigneur : car si la charge episcopale est perilleuse, la residence a la Cour ne l'est guere moins.

Cependant vous voyés comme je respans devant vostre cœur maternel mes pensées fort naïfvement, et faut que j'adjouste que cette coadjutorerie a esté donnée a mon frere, sans que je l'aye demandée, ni fait demandé d'une façon ni d'une autre ; ce qui ne m'est pas une petite consolation, parce que, n'y ayant rien du mien que le consentement, j'espere que nostre Seigneur l'aura plus aggreable.

Or, sus, Madame ma tres chere mere, Dieu soit a jamais au milieu de vostre cœur et du mien, duquel je suis sans fin vostre, etc.

CXLI

LETTRE [1]

A UNE DAME MARIÉE

Consolations sur la maladie de son époux.

24 novembre 1620.

Or sus, ma tres chere Fille, vous voyla tous-jours auprès de la Croix parmi les tribulations, en la maladie de Monsieur vostre mary. O ! que ces pierres qui semblent si dures sont pretieuses ! tous les palais de la Hierusalem celeste, si brillans, si beaux, si aymables, sont faitz de ces materiaux, au moins au quartier des hommes ; car en celuy des Anges les bastimens sont d'autre sorte : mais aussi ne sont-ilz pas si excellens ; et, si l'envie pouvoit regner au royaume de l'amour eternel, les Anges envieroyent aux hommes deux excellences, qui consistent en deux souffrances : l'une est celle que nostre Seigneur a endurée en la croix pour nous, et non pour eux, du moins si entierement ; l'autre est celle que les hommes endurent pour nostre Seigneur : la souffrance de Dieu pour l'homme, la souffrance de l'homme pour Dieu.

Ma chere Fille, si vous ne faites pas de grandes oraysons parmi vos infirmités, et celles de monsieur vostre mary, faites que vostre infirmité soit une orayson elle-mesme, en l'offrant a celuy qui a tant aymé nos infirmités, qu'au jour de ses noces et de la resjouissance de son cœur, comme dit l'amante sacrée, il s'en couronna et glorifia [2].

[1] C'est la 556e de la collection-Blaise, et la 41e du livre V des anciennes éditions.

[2] Egredimini, filiæ Sion, et videte regem Salomonem in diademate quo

Faites ainsy : ne vous assujettissés pas au mesme confesseur, tandis que pour gaigner tems, il sera requis d'aller au premier rencontré.

Je suis marry que madame de N. soit ainsy incommodée : mais puisquelle ayme Dieu, tout luy reviendra a bonheur. Il faut laisser a nostre Seigneur la tres aymable disposition par laquelle il nous fait souvent plus de bien par les travaux et afflictions, que par le bonheur et consolation.

Ma tres chere Fille, ne me dites pas tant (de mal[1]) de vostre cœur, car je l'ayme tant, que je ne veux point qu'on parle ainsy : il n'est pas infidele, ma tres chere Fille, mais il est un peu foible quelquefois, et un peu assoupi. Au reste, il veut estre tout a Dieu, je le sçai bien, et aspire a la perfection de l'amour celeste. Dieu, donq le benisse a jamais ce cœur de ma tres chere fille, et luy face la grace d'estre de plus en plus humble. Dieu soit benit.

CXLII

LETTRE [2]

A SON FRÈRE, L'ÉVÊQUE DE CHALCÉDOINE

PREMIER AUMÔNIER DE MADAME CHRISTINE DE FRANCE, PRINCESSE DE PIÉMONT

Le Saint lui témoigne la peine qu'il a de ne pouvoir le posséder à cause des mauvais temps. Il le prie de s'employer auprès de son Altesse de Savoie pour un de leurs amis communs. Il lui raconte différentes nouvelles.

8 décembre 1620.

L'aspreté du tems et la grandeur des neiges ont retenu comme par vive force le bon M. l'abbé Nesques : a present

conoravit illum mater sua in die desponsationis illius, in die lætitiæ cordis ejus. Cant, III, 11.

[1] Ce que nous suppléons ici par conjecture ne se lit dans aucune édition.

[2] Communiquée par M. le prince de Talmont. C'est la 557e de Blaise.

mon tres chere Frere, et ce qui me desplait en cecy, c'est qu'il n'arrivera pas assés tost pour vous donner la commodité de nous faire jouyr de vostre chere presence pour ces premieres festes [1]. Mais il n'y a remede : il faut croire que, nostre Seigneur le voulant ainsy, ce sera le mieux.

M. de la Pierre n'a sceu comprendre que son Altesse eust quelque [2] degoust de luy ; il dit qu'il sçayt bien qu'elle l'ayme, et sçaura bon gré a qui luy presentera sa lettre, qu'il vous prie de luy faire tenir seurement, et se promet que, si vous en parlés a M. le Grand, il se chargera volontier de le faire, et qu'en cela il n'y a point de hasard. Que si cela se peut faire bonnement, ce me seroit un grand playsir de le contenter. Il en escrit a M. le collateral[3], affin qu'il en confere avec vous.

J'escris a M. le Comte de Montmayeux, pour le remercier du soin qu'il eut de me faire tenir une de vos lettres tandis que j'estois en Fossigny.

J'escris a M. Vibo, me resjouyssant de le voir au service de Madame, nostre maitresse [4]. Je vous pourrois dire un monde de nouvelles. Tenés aujourd'huy, jour de la feste de cette ville, pour toutes asseurances de la triomphante sortie de M. Bonfils, qui est a mesme tems establi general des finances, avec un si extreme credit, que nul ne pourra plus vivre que par sa bonne grace. Toutesfois plusieurs ne veulent croire cette si soudaine metamorphose ; et, quand a moy, je ne disois sinon peut-estre qu'il est vray, et peut-estre que non.

C'est une merveille qu'en ce pays on ne sçayt encor point la deplorable adventure de M. de Greanger ; car, quant a moy, je la cele le plus que je puis, affin de n'infecter point

[1] Noël.
[2] Refroidissement pour lui.
[3] Conseiller ou adjoint.
[4] Christine de France, princesse de Piémont.

l'air d'une si puante nouvelle. Quelle grace Dieu luy a faite de l'avoir seduit par sa providence dans la prison!

Mesfreres sont tous-jours apres a faire descombrer la mine de laquelle plusieurs ont une grande opinion: mais Dupra n'en peut rire, craignant qu'une si bonne mine ne soit pas accompaignée de bon jeu.

M. le Prevost eut un rude accident de fievre avant-hier; mais ce n'a esté qu'une fievre ephemeride, Dieu mercy.

M. Perret est grandement malade; et s'il mouroit, il y auroit danger qu'on impetrast sa place a Rome, comme il l'impetra luy-mesme.

Ceux de Rumilly et le Curé ont receu leurs lettres avec toute obeissance religieuse, que bien tost on leur face le bien pour lequel on retarde.

La Seur Marie se porte tres bien, avec grand playsir d'avoir l'habit.

Le bon M. l'Abbé nous oblige grandement a l'aymer, a l'estimer, a le servir, pour l'extreme affection qu'il nous tesmoigne avec toute sorte de confiance. C'est pourquoy je vous le recommande de tout cœur, et vous prie de me tenir en la bonne grace de Madame de Sarsenas, qu'on m'a dit estre grosse, dont je me resjouys grandement.

Ce que M. de Vallon vous a escrit touchant le mariage de M. de Charmoysi avec la fille de M. de Montmayeux, m'empeschera de vous en faire un plus long recit.

M. l'abbé de Six est en fin trespassé, et on m'a dit que M. Lesleu ne demeure pas sans affaires avec les Religieux qui ne le veulent pas reconnoistre, parce qu'ilz croyent qu'il n'a pas ses permissions de Rome.

Je ne vous entretiendray pas davantage, ains me rapportant a la suffisance de M. le porteur, je vous saluë tres humblement, et, si vous estes consacré, je vous bayse les mains et la cime de vostre teste parfumée de l'onction sacrée, que je supplie nostre Seigneur de faire saintement des-

couler [1] jusques a la robe de cette Eglise, et que la rosée de vostre Hermon [2] soit heureusement transportée jusques en nostre sein.

C'est aujourd'huy le jour anniversaire de mon sacre, par lequel je commence la dix-neuvieme année. Je suis sans fin vostre, etc.

A nostre M. le collateral, que luy dirayje ? Il sçaura que je suis parfaitement sien.

CXLIII

LETTRE

DE SAINT FRANÇOIS DE SALES A MONSIEUR MICHEL

Instruction à M. Michel pour son voyage à Rome.

Monsieur Michel, mon cher ami,

Je vous prie de recommander mon ame a la misericorde de N. S. en tous les saintz lieux que vous visiterés en ce voyage de Rome. Je prie le Pere Monod, affin qu'il vous face recommander au Pere Rector et au Pere penitencier de Lorette et que vous puissiés retirer d'eux un certificat de vostre soin et diligence a rendre le vœu que vous allés faire a Rome ; vous parlerés avant toutes choses a M. Beybin, et luy communiquerés tous vos memoires tant pour les Seurs de la Visitation de sainte Marie, que pour la Visitation des Sueilz des Apostres et l'acceptation de l'alternative, et suivrés en tout son conseil.

[1] Ps. CXXXII, 3. — [2] Allusion à la montagne voisine du mont Sion.

[3] Prise sur l'original communiqué par feu S. M. la reine Marie Christine de Sardaigne, veuve de S. M. le roi Charles-Félix. C'est la 296e inédite de la collection-Blaise. Cette lettre est sans date dans l'original, ou du moins dans la copie qui en a été tirée.

Vous ne laisseres pas pourtant de voir au plus tost le P. Diegue et le P. D. Sens de sainte Catherine, jadis general des Feuillans, auquel vous remettrés la lettre qui est pour Monseigneur le Cardinal de sainte Suzanne ; car je m'asseure que tant le dit P. D. Sens que le P. Diegue s'employeront volontiers pour l'affaire des Seurs de la Visitation, selon que je les en supplie ; mais il ne faut pas les employer qu'avec discretion et reserve, comme encore M. le chevalier de Lescheraine, qui en cas de besoin suppliera Monseigneur le Prince Cardinal de favoriser cette affaire.

J'avois prié le P. Diegue de s'employer pour faire avoir permission a Madame de la Flechere d'entrer a la Visitation de cette ville, a Madame de Granieu en celle de Grenoble, a Mlle de Villeneuve, Marie L'huillier, Seur de Mlle Frouville, et a Mlle de Montigny, Louise Pithon, en celle de Paris. Je le supplie de faire en cela ce qui se pourra bonnement faire, et vous aussi particulierement allés en paix.

Il faut prendre l'estat de ce diocese entre les mains du P. D. Juste et changer le mieux qu'il se pourra la date.

CXLIV

LETTRE[1]

A MADEMOISELLE LESLEUE BELLOT, A LYON

Le Saint lui donne ses avis pour une œuvre de charité.

Annecy, 10 décembre 1620.

Madamoyselle, ma tres chere Fille,

Puisque vous avés treuvé bon par l'advis mesme de Monsieur l'Ausmonier vostre frere, que la charité que vous aviés

[1] Communiquée par M. Jules Gossin, ancien conseiller à la cour royale de Paris. C'est la 36e des nouvelles lettres inédites de la collection-Blaise.

destinée pour le bien spirituel de Belley, soit employée pour l'establissement des RR. PP. Capucins en ce lieu-la, qui feront les offices que vous désiriés y introduire, il ne restera sinon qu'ensuite il vous playse d'ordonner a Monsieur de Courtines qui a l'argent de le delivrer, ainsy que les Peres qui sont la luy marqueront, et ainsy s'accomplira heureusement vostre sainte intention, et aurés la consolation d'en voir les fruitz avant que d'aller jouir de la recompense d'icelle au Ciel, et moy je demeureray,

Madamoyselle,

Vostre plus humble et affectueux serviteur,

FRANÇOIS, Evesque de Geneve.

CXLV

LETTRE[1]

A SAINTE JEANNE-FRANÇOISE DE CHANTAL

Sur les constitutions des religieuses de la Visitation, et sur madame de Port-Royal, qui désire de se retirer dans une autre religion en laquelle l'observance religieuse soit en vigueur.

C'est tous-jours ainsy, ma tres chere Mere, que je vous escris sans loysir et sans haleine ; voyla que M. de Tellier, gentilhomme de Madame de Mercœur, envoye prendre mes lettres, et faut que je les finisse avant de les avoir commencées. J'ay accommodé les Constitutions, le plus que j'ay sceu, au gré du tres bon P. Binet et au vostre, et ne voy pas

[1] L'autographe en est conservé au monastère de la Visitation de Turin C'est la 298e lettre inédite de la collection-Blaise. Il est évident que sainte Jeanne-Françoise étoit à Paris à l'époque où notre saint lui écrivit cette lettre, mais luy-même y étoit-il encore, où n'étoit-il pas plutôt de retour dans son diocèse ? Cette dernière opinion nous semble la plus probable.

que pour des Constitutions on y puisse guiere plus rien adjouster. Reste a voir comme on pourra tenir toutes les maysons jointes ; et certes je ne sçai pour le present aucun moyen qui ne trayne quant et soy des grandes repugnances ; mais je vous en escriray plus long apres que, pendant ces festes, j'y aurai un peu mieux pensé avec l'advis de Monsieur l'Abbé d'Abondance que nous avons de conversation. Que je seray content si je vous puis voir bien logées ! L'hostel de M. Zamethz n'est ce me semble que trop beau ; neanmoins, a faute d'un assés beau, il se faudra contenter d'un trop beau. Par la premiere occasion je vous supplie un peu des nouvelles de Madame la generale des galeres, de M. de Frouville, et de Madame de Villesmin, et de Madame de Montigni, si elle est tous-jours malade ou non.

Helas ! il n'est nullement vray que je me soys fasché en la partie superieure des advis que vous m'avés envoyés sur les Constitutions. Mais ayant de prim'abord jetté les yeux sur celuy de l'exclusion des maladives qui est tout a fait contre mon esprit et sentiment, je dis par un'inconsiderée soudaineté : Qui laissera gouverner la prudence naturelle, elle gastera la charité et ne sera jamais fait.

D'escrire a present a Madame de Port-Royal ma fille, il n'y a nul moyen. Que ne ferois-je pas pour contenter son cœur ? Voici mon advis. Puisque elle n'a jamais peu croire que ce fut la volonté de Dieu qu'elle demeurast en cet ordre et que parmi toutes ses actions de vœux, de profession, de susception de charge, ell'a tous-jours excepté devant Dieu de se retirer dudit ordre a la premiere bonne occasion je pense qu'elle fera donq bien de faire un essay pour cela, et de faire escrire a Rome pour avoir dispense ; laquelle si ell' exprime bien son intention ne sera pas, si je ne me trompe, difficile d'estre obtenue ; car, quand elle dira que ce n'est pas pour retourner au monde, mais pour se retirer en une religion en laquelle l'observance religieuse est en vigueur,

il n'y aura rien a dire ; mais il ne faut pas qu'elle nomme la religion en laquelle elle se veut retirer; ains seulement qu'elle die qu'ayant la licence elle se retirera en un monastere pour y faire profession, auquel l'observance est en vigueur. Or, il suffira que cela s'essaye par la voie d'un banquier ordinaire, mays auquel par le moyen du commis d'un secrétaire d'estat qu'elle *m'escrit* luy estre grandement affectionné, on envoye une lettre qui puisse obliger M. l'Ambassadeur de favoriser l'affaire en cas de besoin. Avec cela, et le memorial estant bien fait, comme il ne peut manquer de l'estre si elle mesme s'explique bien a celuy qui le dressera, je ne doute point qu'elle ne soit consolée d'un despeche favorable, estant une chose assés ordinaire.

Puys, quant a l'execution, il faudra prendre le biays le plus doux et avantageux qu'on pourra. Mays, ma tres chere Mere, voyés une tres fascheuse rencontre. Car il seroit expedient que cette fille fut un peu assistée et dressée par vostre amour tout affectionné, et neanmoins voyla qu'a Turin le monastere est accepté et le P. D. [1].

CXLVI

LETTRE [2]

DE SAINTE JEANNE-FRANÇOISE DE CHANTAL
A SAINT FRANÇOIS DE SALES

Elle prie le Saint de consoler l'archevêque de Bourges, son frère, pour qui elle craignoit qu'on ne le retirât de son archevêché.

Mon tres unique Pere,

Priez bien Dieu pour Monseigneur de Bourges, et faites prier nos Seurs. Je crois que cet orage se convertira a la

[1] Il doit y avoir nécessairement ici quelque lacune.

[2] C'est la 671e de la collection-Blaise, édition de 1821, ou 684e, édition

gloire de Dieu : cela n'est rien en comparayson de la passion de nostre Seigneur. Je supplie sa divine Majesté de luy donner tout ce qui sera a sa gloire, a laquelle j'ai consacré tout moy-mesme. Son medecin demeura mort quand on luy vint dire ce changement que l'on avoit fait de l'archevesché de Bourges avec M. N. Il ne se peut dire l'affection que tous ceux de Bourges portent a nostre bon archevesque, qui a ressenti ce coup, mais dans sa bonté ordinaire. Vous le connoissés; croyés que cela fera bien du tort aux pauvres et a beaucoup de maysons religieuses, où il faisoit de grandes charités. Nos Seurs en avoient leur bonne part ; car il les aime fort, et il leur faisoit beaucoup de bien. Si vous pouvés luy escrire un mot sur ce sujet, cela le consolera tout a fait. Le doux Jesus remplisse nostre cœur de l'amour tres pur du sien, et nous face eternellement reposer en luy. Amen.

de 1834. Le déplacement que sainte Chantal redoutoit pour son frère n'eut point d'exécution ; car André Frémiot continua d'occuper le siège de Bourges jusqu'en 1642, qu'il mourut à Paris. On voit au surplus que cette lettre a dû être écrite postérieurement à l'année 1618, époque de la fondation à Bourges d'une maison de l'ordre de la Visitation.

CXLVII

LETTRE[1]

A MADEMOISELLE LEMAISTRE[2],
FILLE AINÉE DE M. ARNAULD, DEPUIS RELIGIEUSE A PORT-ROYAL.

Il la console, et la prie d'assurer sa mère qu'il veut être un de ses enfants. Son affection pour toute cette famille.

24 janvier 1621.

Je n'escris jamais moins que quand j'escris beaucoup, ma tres chere Fille. La multitude des lettres en empesche la longueur, au moins a moy. Mais vostre cœur est bon, ma tres chere Fille, et je croy fermement qu'il connoist bien le mien, puisque Dieu l'a ainsy voulu. Mais de ne vous point escrire du tout, il ne m'est pas possible. En somme, ce n'est que pour vous saluer de toute l'estendue de mes affections, ma tres chere Fille, et vous asseurer que je n'oublie point vos afflictions, ni la condition de vostre vie attachée a la croix. Dieu par sa bonté en veuille bien sanctifier son nom et exalter sa gloire. Je vous prie au reste de dire a Madamoyselle vostre mere, que je suis de cœur l'un de ses enfans ; mais je le dis en verité : et quand elle ira en esprit a Rome voir celuy qui est nostre bon frere[3], c'est son chemin de passer par icy, et sa commodité de s'arrester un peu

[1] C'est la 559e de la collection-Blaise.

[2] Catherine Arnauld, mariée à M. Lemaistre, maître des comptes à Paris. On étoit dans l'usage en ces temps-là de donner aux femmes mariées la qualification de *mademoiselle*. Elle se fit religieuse après la mort de son mari, et se fit appeler Catherine de Saint-Jean, et mourut le 22 janvier 1615. On ne donnoit la qualification de *madame* qu'aux femmes titrées.

[3] M. Henri Arnauld, abbé de Saint-Nicolas, depuis évêque d'Angers.

parmi ces montaignes. Or sus, de plus je saluë M. d'Andilly; et Madamoyselle d'Andilly; en somme toute cette chere famille, où la crainte, ains l'amour de Dieu regne, et sur laquelle j'invoque tres affectueusement la providence et protection divine. Salués bien a part, et comme vostre ame sçayt qu'il le faut, le cœur de nostre Seur Marie Angelique, et dites-luy que le mien est a elle, et que Dieu l'a voulu et le veut, ma tres chere Fille. Amen.

CXLVIII

LETTRE[1]

A UN SEIGNEUR DE LA COUR

Le Saint lui marque une grande tendresse mêlée de respect.

Février 1621.

Il est vray, Monsieur, je veux desormais cherir vostre grandeur si fortement, fidellement et respectueusement, que le meslange de la force, de la fidelité et du respect face le plus absolu amour et honneur qui vous puisse jamais estre rendu par homme quelconque que vous avés provoqué; en sorte que le tiltre de pere dont il vous plait me gratifier, ne soit ni trop puissant, ni trop doux, pour signifier la passion avec laquelle j'y correspondray.

Dieu par apres, la consideration duquel a donné naissance a cette grande lyaison, la benira de sa sainte grace, affin qu'elle soit fertile en toute consolation pour l'un et l'autre des cœurs, qui ensemblement l'un par l'autre, et l'un en l'autre, ne respirent parmi cette vie mortelle, que d'aymer et benir l'eternité de l'immortelle, en laquelle vit et regne

[1] C'est la 561e de Blaise, et la 64e du livre Ier des anciennes éditions.

la vie, hors de laquelle tout est mort. Et que veux-je au ciel et en la terre pour mon tres honnoré filz et pour moy, sinon de vivre a jamais de cette vie des enfans de Dieu ?

Ce n'a rien esté, ou presque rien, ce petit mespris que l'on m'a fait, et je dis de bon cœur (avec S. Etienne) : *Seigneur, ne leur imputés pas ce peché*[1], et j'adjousterois volontier, si j'osois, *parce qu'ilz ne sçavent ce qu'ilz font*[2].

Nous avons icy nostre Monseigneur de Chalcedoine[3], lequel, ou je suis trompé, ou il reparera beaucoup de fautes que j'ay faites en ma charge, où je confesse que j'ay failly en tout, horsmis l'affection ; mais ce frere est d'un esprit zelé, et, ce me semble, brave homme pour reparer mon meschef.

Je suis bien ayse que nos filles de sainte Marie soyent en leurs monasteres ; ce ne sera pas un petit attraict a plusieurs ames pour se retirer du monde, puisque l'on est si miserable en ce siecle, que l'on ne regarde pas tous-jours le celeste Espoux au visage, ains a ces ajancemens exterieurs, et que souvent nous estimons les lieux plus devotieux que les autres, a cause de leur forme.

[1] Domine, ne statuas illis hoc peccatum. Act., VII, 59.

[2] Quia nesciunt quid faciunt. Luc., XXII, 34.

[3] Il avoit été ordonné évêque de Chalcédoine le 17 janvier 1621, et nommé coadjuteur de Genève.

CXLIX

LETTRE[1]

A UNE DEMOISELLE MALADE

Consolations.

8 février 1621.

Voyla bien des feux, ma tres chere Fille ; la fievre, comme un feu, enflamme vostre corps ; le feu, comme une fievre, brusle vostre mayson ; mais j'espere que le feu de l'amour celeste occupe tellement vostre cœur, qu'en toutes ces occasions vous dites : *Le Seigneur m'a donné* ma santé et ma mayson, *le Seigneur m'a osté* ma santé et ma mayson : *ainsy qu'il a pleu au Seigneur, il a esté fait : son saint nom soit benit*[2].

Il est vray ; mais cela nous appauvrit et incommode grandement. Il est tout vray, ma tres chere Fille : mais *bienheureux sont les pauvres, car a eux appartient le royaume des cieux*[3]. Vous devés avoir devant les yeux la souffrance et la patience de Job, et considerer ce grand Prince sur le fumier. Il eut patience, et Dieu en fin luy redoubla ses biens temporelz, et luy centupla les eternelz.

Vous estes fille de Jesus-Christ crucifié : et quelle merveille y a-il donq si vous participés en sa croix ? *Je me suis teu*, disoit David, *et je n'ay point ouvert la bouche, parce que c'est vous, Seigneur, qui l'avés fait*[4]. O par combien

[1] C'est la 562e de Blaise, et la 43 du liv. V des anciennes éditions.

[2] Dominus dedit, Dominus abstullit ; sicut Domino placuit, ita factum est : sit nomen Domini benedictum. Job, I, 21.

[3] Beati pauperes spiritu, quoniam ipsorum est regnum cœlorum. Matth. V, 3.

[4] Obmutui, et non aperui os meum, quoniam tu fecisti. Ps. XXXVIII, 10.

de rencontres fascheuses allons-nous a cette sainte eternité! *Jettés* bien *vostre confiance* et vostre pensée *en Dieu* : *il aura soin de vous* [1], et vous *tendra sa main favorable* [2]. Ainsy je l'en supplie de tout mon cœur, et qu'a mesure qu'il vous envoye des tribulations, il vous fortifie a les bien supporter en sa sainte garde.

CL

LETTRE [3]

A UNE DAME

Le Saint la console dans ses adversités.

Annecy, 27 février 1621.

Je sçai, ma tres chere Fille, je sçai bien la multitude de vos travaux, et ne les puis nullement sçavoir sans les ressentir. Mais je sçai aussi que Dieu, qui par sa divine providence vous a dediée a cette sorte de vie en ce monde, ne manque pas de vous fournir des saintes inspirations, qui vous sont requises pour vous y comporter saintement.

Et pour moy, je ne sçai pas ce que je ne voudrois pas faire pour contribuer a vostre consolation : mais, ma Fille, troys choses me divertissent de vous escrire si souvent que je faysois au commencement de nostre connoissance. Il me semble qu'il n'en est pas tant de besoin maintenant que vous estes tant accoustumée a la Croix ; et moy je suis chargé d'eage, et (pour le dire a vous) d'incommodités qui m'empeschent de pouvoir ce que je veux ; et de plus, la multi-

[1] Jacta super Dominum curam tuam, et ipse te enutriet. Ps. LIV, 23.
[2] Operi manuum tuarum porriges dextram. Job, XIV, 15.
[3] C'est la 563e de Blaise, et la 38e du livre V des anciennes éditions.

tude des correspondances que j'ay acquises depuis ce tems la, fait que j'escris moins aux uns et aux autres.

Mais, ma tres chere Fille, vous estes tous-jours presente a mes messes, où j'offre au Pere celeste son filz bien aymé, et en l'union d'iceluy vostre chere ame, affin qu'il luy playse de la recevoir en sa sainte protection, et luy departir son tres saint amour, notamment en l'occasion des proces et affaires que vous avés avec le prochain; car c'est la où il y a plus de peyne de tenir ferme pour la douceur et humilité tant exterieure qu'interieure, et j'y voy les plus asseurés bien empeschés. C'est pourquoy cette tribulation me donne plus de craintes pour les ames que j'ayme le plus. Mais, ma tres chere Fille, c'est la où il faut tesmoigner nostre fidelité a nostre Seigneur, affin que l'on puisse dire de nous, comme il est dit[1] de Job, apres tant de reproches et de contrarietés que ses amys luy firent, qu'en tout cela Job ne pecha point de ses levres, ni ne fit rien de mal a propos.

Quelles benedictions puis-je souhaitter plus aymables que celles-la, d'estre fidele a nostre Seigneur parmi les adversités de toutes sortes qui vous agitent? car le souvenir que j'ay de vostre ame ne m'arrive jamais qu'avec mille souhaitz que je fay pour vostre advancement en l'amour de ce bon Dieu.

Aimés-le bien, ma chere Seur, en vos retraittes que vous faites pour le prier et adorer; aymés-le quand vous le recevés en la sainte Communion; aymés-le quand vostre cœur sera arroussé de sa sainte consolation; mais aymés-le sur tout quand il vous arrivera des tracas, des importunités, des secheresses, des tribulations; car ainsy vous a t-il aymée en Paradis: mais encore a-il plus tesmoigné d'amour en vostre endroit parmi les fouetz, les cloux, les espines et les tenebres du Calvaire.

Priés-le qu'il me supporte en sa misericorde, et qu'il me

[1] Job. 1, 22.

rende digne du service auquel il m'a appellé. Je suis en luy, d'une affection toute entiere, vostre tres affectionné serviteur en nostre Seigneur, etc.

CLI

LETTRE[1]

A SAINTE JEANNE-FRANÇOISE DE CHANTAL

Le Saint témoigne sa tendresse paternelle à ses religieuses.

Vers l'année 1621.

Ma Seur Aymée Jacqueline, qui est icy, et qui me vient de bayser la main de vostre part, veut que je commence cettre lettre par sa salutation ; et je le veux bien, ma tres chere Mere, car l'amour ne va pas tous-jours en ordre ; autrement nostre Seigneur eust commencé le soin qu'il eut en sa passion par sa mere et son bien aymé saint Jean, dont je viens de parler a sainte Clair, sur le sujet de nostre grand S. Joseph, duquel j'ay fait le sermon, et dit bien de bonnes choses, mais non pas avec la ferveur que j'ay tous-jours en parlant de cet admirable papa et nostre maistre. M. Michel m'a dit en sortant que je n'avois presque jamais mon esprit la comme a la Visitation. Hélas ! ce n'est pas que je n'aye de fort bons desirs de bien servir cette bonne compaignie de servantes de Dieu ; mais il faut que la divine providence, qui m'a dedié a nostre chere Congregation, me donne quelques particuliers mouvemens quand je la sers.

O que Dieu est admirable, ma tres chere Mere, et que

[1] Tirée du second monastère de la Visitation de la ville de Rennes. C'est la 676e de la collection-Blaise. Il nous semble que cette lettre a dû être écrite d'Annecy à une époque où sainte Jeanne-Françoise étoit encore à Paris, ou peut-être déjà de retour à Lyon. Nous l'avons du reste trouvée sans date.

nous sommes bien heureux d'avoir un grand desir de le servir ! Ce matin, en revenant du Sermon, j'ay veu ma Seur Marie Magdaleine, que je n'avois encor pas saluée de vostre part. Elle m'a fait une grande feste, et en peu de paroles elle m'a fort contenté, me disant qu'elle vouloit devenir une femme forte et de courage contre tous ces petitz attendrissemens sur elle-mesme, dont elle est souvent touchée. J'ay aussi veu la petite seur Paule Hieronyme [1], qui a receu une joye incroyable de vostre salutation, et a dit qu'elle estoit nostre Eustochium. Nostre assistante fait bien aussi. En somme, je me contente bien de toute cette chere trouppe, que j'iray entretenir en commun l'un des jours de la semaine prochaine, puisque ma Mere me l'a ordonné, au rapport de ma seur Jeanne Charlotte, etc.

CLII

LETTRE [2]

DE LA COMTESSE DE DALET A LA MÈRE DE CHASTEL, SUPÉRIEURE DU MONASTÈRE DE LA VISITATION, A GRENOBLE

Elle se plaint de la dureté de sa mère pour elle, parce qu'elle avait fait vœu de fonder un monastère de la Visitation.

Avant le 25 avril 1621.

Ouy, ma tres chere Mere, il est vray que j'ay eu l'honneur d'estre battue et flagellée pour ma bien-aymée vocation ; mais, certes, de tous les outrages que nostre Seigneur

[1] Il s'agit ici peut-être de la sœur Paule-Hiéronyme Favrot, dont il sera question dans la lettre jusqu'à présent inédite du 23 avril 1622, et qu'on trouvera plus loin au rang qui lui est d'avance assigné par sa date, tome XI.

[2] Tirée de la *Vie* de la mère Prechonet, par la mère de Chaugy. C'est la 568e de la collection-Blaise.

permit m'estre faits par celle a qui je dois le plus au monde, et pour laquelle aussi j'avois plus de respect, nul n'a esté egal a la honte de m'avoir chassé de ma propre maison a coups de pierres et de poings sur ma personne et sur mes pauvres petits enfans. Si vostre charité a jamais veu de ces gueuses qui ont des enfans a leur cou et en leurs bras, j'estois en cet equipage : mais, ma tres chere Mere, ô que nous avons un Dieu plein de misericorde ! Il permit bien en ce rencontre que mes sens fissent quelque revolte a cause de mes pauvres petits enfans ; neanmoins mon ame estoit en une si grande tranquillité, paix et joye, que, n'osant chanter exterieurement a cause de la bienseance, je chantois mentalement plusieurs versets des Pseaumes de David, que Dieu me mettoit au cœur, et je faisois des actions de grace tres ardentes a la divine bonté de m'avoir donné de si belles occasions de luy tesmoigner mon amour; et je ne me souviens pas d'avoir jamais eu des sentimens pareils.

Une pauvre paysanne me receut, lorsque ma mere m'eut ainsi chassée, et me presta deux de ses couvre-chef, dont je fis des coiffes de nuit pour moy et pour mes pauvres enfans. Elle me quitta son lit, où je couchay mes quatre petits ; et quant a moy, j'avois tant de choses a dire a mon Dieu, que je ne me couchay point cette nuit-la.

CLIII

LETTRE[1]

DE S. FRANÇOIS A LA MÈRE DE CHASTEL, A GRENOBLE

Cette lettre est relative au différent qui s'étoit élevé entre la comtesse de Dalet et sa mère, au sujet de l'entrée en religion de la première, et de quelques discussions d'intérêt entre la mère, qui étoit peu riche, et la fille, qui l'étoit beaucoup.

25 avril 1621.

En somme, ma tres chere Fille, il est vray, ainsy que je vous l'ay souvent dit, que la discretion est une vertu sans laquelle, au rapport de S. Anthoine, nulle vertu n'est vertu, non pas mesme la devotion, si toutesfois la devotion veritable peut estre sans une veritable discretion.

Cette bonne Dame, des belles et rares qualités de laquelle vous m'avés la premiere rendu amateur, se plaint admirablement de Madame sa fille, dequoy ayant treuvé un essain d'abeilles avec leur miel, elle s'amuse trop avec elles, et mange trop de ce miel, contre l'enseignement du Sage, qui a dit *As-tu treuvé du miel, manges-en discretement*[2].

Elle vous aura dit toutes ces raysons en meilleurs termes que je ne sçaurois vous les presenter, hormis peut-estre celle-la que vostre religieuse Mayson luy a une tres grande obligation, ainsy que vous-mesme m'avés escrit. Voyés, ma tres chere Fille, de contribuer au contentement de cette mere ce que vous pourrés aupres de cette fille, laquelle a la verité est obligée de quitter, je ne dis pas un peu, mais beaucoup de ses consolations, pour spirituelles qu'elles soyent, pour en laisser beaucoup a sa mere.

Je confesse que je ne sçai comme il se peut faire qu'une

[1] C'est la 569e de la collection-Blaise, et la 3e du liv. II des anc. éditions.
[2] Mel invenisti ? comede quod sufficit tibi. Proverb., XXV, 16.

mere de tant d'esprit, de perfection et de pieté, et une fille de si grande vertu et devotion, ne demeurent tout a fait unies en ce grand Dieu, qui est le Dieu d'union et de conjonction : je sçai bien pourtant que cela se fait, et que mesme les Anges, sans cesser d'estre Anges, ont de contraires volontés sur un mesme sujet, sans pour cela estre en division ni dissension, parce qu'ilz sont parfaitement amoureux de la volonté de Dieu, laquelle, soudain qu'elle paroist, est embrassée et adorée de tous. Ah ! mon Dieu, n'y a-il pas moyen que l'on ayde ces deux dames a la connoistre, cette sainte volonté ? car je suis asseuré qu'elle les rangeroit toutes deux a son obeissance.

Cette bonne Dame qui est mere me parle d'un vœu de chasteté fait par sa fille, et dit que c'est precipitamment. A cela je ne touche point ; car il y va bien des considerations pour juger qu'un vœu de chasteté puisse ou doive estre dispensé ou dispensable, puisqu'il n'y a point d'estime comparable a l'ame chaste.

Mais elle parle, cette mere, d'autre chose, qui est qu'elle aymeroit mieux que sa fille fut Religieuse tout a fait, puisqu'en ce cas la on ne la luy demandera plus pour caution, et que l'administration des biens et des enfans luy sera confiée. Mais je ne sçai non plus que dire sur cela, ne sachant pas quelle est la vocation du Ciel, et voyant les enfans de cette bonne Dame si petitz : cette seule chose me touche plus que les autres.

Tout ce dequoy cette Dame se plaint, c'est qu'elle dit que sa fille fait bourse a part, parmi tant de peynes et travaux qu'elle void a sa mere, sans la soulager de son assistance. Or cela, ma tres chere Fille, est tout a fait contraire a mes sentimens. S. François ne pouvoit gouster l'amas des fourmys : mais il me semble qu'une fille qui a des moyens ne doit jamais les espargner pour sa mere, je dis mesme son repos et juste contentement.

Je vous escris la teste pleyne d'affaires, et entre plusieurs tintamarres. Et de plus, je vous escris a tastons ; car je sçai bien que pour bien parler en cette occasion, il faudroit ouyr bien au long les parties : mais tandis que cela ne se peut, il faut parler pour la mere : il y a tous-jours un juste prejugé pour elle.

Au reste, elle ne desire de vous sinon que vous employés vostre entremise pour moderer le zele que sa bonne fille a a ses retraictes, qui est chose qui ne se peut ni doit refuser, la moderation estant tous-jours bonne en tous les exercices, hormis en celuy de l'amour de Dieu, qu'on ne doit point aymer par mesure. Employés-vous donq bien a cette moderation, a laquelle il sera bien aysé de reduire cette bonne fille, puisque sa bonne mere luy permet qu'elle aille jouyr de la devotion en paix, toutes les grandes festes de l'année, et, outre cela de six semaines en six semaines troys jours, qui est beaucoup.

C'est assés ; je m'asseure, ma tres chere Fille, qu'apres avoir invoqué le saint Esprit, il vous donnera de la clarté pour bien faire ou conseiller cette moderation.

Je suis en nostre Seigneur parfaitement vostre. Je le supplie de regner tous-jours en vostre ame, en vostre chere Congregation, et qu'il vous inspire toutes de prier souvent pour moy. Amen.

CLIV

LETTRE[1]

A MADAME LA COMTESSE DE DALET

Le Saint l'exhorte à secourir sa mère ; en même temps il lui inculque que l'amour des parents exige beaucoup des enfants. Dieu souffre qu'on les aime avec lui, pourvu que ce soit pour lui.

25 avril 1621.

Madame,

Je serois bien en peyne de vous escrire sur le sujet qui m'y convie, si je n'estois authorisé de Madame vostre mere : car a quel propos oserois-je mettre la main aux affaires qui se passent entre vous deux, et vous parler de vostre conscience, moy qui sçai que vous estes l'unique digne fille d'une si digne mere, pleyne d'esprit, de prudence et de pieté ? Mais puisqu'il le faut, sous cette si favorable condition, je vous diray donq, Madame, que Madame vostre mere m'escrit tout ce qu'elle vous a dit et fait dire par plusieurs excellens personnages, en comparayson desquelz je ne suis rien, pour vous ranger au desir qu'elle a que vous ne l'abandonniés de vostre assistance filiale en cette grande presse d'affaires temporelles en laquelle les occurrences que vous sçavés ont poussé sa mayson, qu'elle ne peut supporter de voir tomber sous le faix, et sur tout faute de vostre secours, qu'elle tient y estre seul et uniquement necessaire.

Elle propose troys partis pour cela : ou que vous vous retiriés tout a fait en Religion, affin que les creanciers ne vous desirent plus pour caution, et que la disposition des biens de vos enfans luy soit libre ; ou que vous vous re-

[1] C'est la 570e de la collection-Blaise, et la 30e (*al.* 27e) du livre III des anciennes éditions.

mariés avec les advantages qui vous sont offertz ; ou que vous demeuriés avec elle avec une seule bourse. Elle met dans sa lettre vos excuses pour les deux premiers partis ; car elle dit que vous avés voué a Dieu vostre chasteté, et que vous avés quatre bien petitz enfans, desquelz deux sont des filles: mais pour le troisieme je ne voy rien dans sa lettre.

Quant au premier, je ne suis pas pour interposer mon jugement, si le vœu que vous avés fait vous oblige a ne point desirer dispense, bien qu'elle allegue une grande precipitation qui peut prevenir la juste consideration ; car veritablement la pureté de la chasteté est de si haut prix, que quiconque l'a vouée est tres heureux de la garder, et n'y a rien a preferer que la necessité de la charité publique.

Quant au second, je ne sçai si vous vous pourriés legitimement descharger du soin que Dieu vous a imposé de vos enfans en vous rendant leur mere, et eux estans si petitz.

Mais pour le troysieme, Madame, je vous dis que vostre bourse doit estre commune a Madame vostre mere en cas de si grande necessité. O Dieu ! c'est la moindre communication qu'on doive aux peres et aux meres. Je cuide bien entrevoir quelque rayson pour laquelle il semble qu'une telle fille chargée d'enfans puisse garder sa bourse ; mais je ne sçai pas si vous l'avés ; et si, je pense qu'il faut que cette rayson soit grande et grosse, pour le faire voir et considerer tout a fait. Entre les ennemys, l'extreme necessité rend toutes choses communes ; mais entre les amys, et de telz amys comme sont les filles et les meres, il ne faut pas attendre l'extreme necessité, car le commandement de Dieu nous presse trop. Il faut en ce cas relever le cœur et les yeux en la providence de Dieu, qui rend abondamment tout ce que l'on donne sur sa sainte ordonnance.

Je dis trop, Madame ; car je n'avois rien a dire sur cela, que de renvoyer vostre chere conscience, pour ce regard, a ceux ausquelz vous vous en confiés.

Au reste, pour vos exercices spirituelz, Madame vostre mere se contente que vous les faciés a vostre accoustumée, hormis pour vos retraittes a sainte Marie, qu'elle desire d'estre limitées aux grosses festes de l'année, et cela a troys jours sur chaque quarantaine. Vous pouvés aussi vous en contenter, et suppleer par des retraittes spirituelles dans vostre mayson, la longueur de celles que vous pouvés faire en celle de sainte Marie.

O mon Dieu ! ma chere Dame, qu'il faut faire de choses pour les peres et meres ! et comme il faut supporter amoureusement l'exces, le zele et l'ardeur, a peu que je die encor l'importunité de leur amour ! ces meres, elles sont admirables tout a fait : elles voudroyent, je pense, porter tousjours leurs enfans, sur tout l'unique, entre leurs mammelles. Elles ont souvent de la jalousie ; si on s'amuse un peu hors de leur presence, il leur est advis qu'on ne les ayme jamais assés, et que l'amour qu'on leur doit ne peut estre sans mesure que par le desmesurement. Quel remede a cela ? Il faut avoir patience, et faire au plus pres que l'on peut tout ce qui est requis pour y correspondre. Dieu ne requiert que certains jours, que certaines heures, et sa presence veut bien que nous soyons encore presens a nos peres et a nos meres ; mais ceux-cy sont plus passionnés ; ilz veulent bien plus de jours, plus d'heures, et une presence non divisée. Hé ! Dieu est si bon que, condescendant a cela, il estime les accommodemens de nostre volonté a celle de nos meres, comme faitz pour la sienne, pourveu que nous ayons son bon playsir pour fin principale de nos actions.

Or sus, vous avés la Moyse et les Prophetes, c'est a dire tant d'excellens serviteurs de Dieu : escoutés-les. Et moy, j'ay tort de vous entretenir si longuement, mais j'ay un peu de complaysance de parler avec une ame pure et chaste, et de laquelle il n'y a aucune sorte de plainte que pour l'exces de devotion ; tare si rare et si aymable, que je ne puis

n'aymer pas, et n'honnorer pas celle qui en est accusée, et n'estre pas a jamais, Madame, vostre tres humble et tres obeissant serviteur, etc.

CLV

LETTRE [1]

A LA MÊME

Le vœu de chasteté doit être gardé, au préjudice même de la conservation de sa postérité. Quelle sorte d'assistance les enfants qui sont mariés et qui ont famille doivent à leurs parents. La retraite est nécessaire aux personnes dévotes pour conserver leur pureté, et elle contribue à leur union avec les personnes du monde qui ne s'accommodent pas volontiers des exercices de la vie dévote.

11 mai 1621.

Madame,

C'est en la presence de Dieu que je vous dois particulierement escrire cette lettre, puisque c'est pour vous dire ce que vous devés faire pour sa plus grande gloire és choses que vous m'avés marquées. Apres donq avoir invoqué son saint Esprit, je vous dis que je ne voy nulle juste occasion en tout ce que vous me dites, et que Madame vostre mere me dit, pour laquelle vous deviés violer le vœu que vous avés fait de vostre chasteté a Dieu : car la conservation des maysons n'est pas considerable, sinon pour les Princes, quand leur posterité est requise pour le bien public ; et si vous estiés Princesse, ou celuy qui vous souhaitte Prince, on vous devroit dire : Contentés-vous de la posterité que vous avés ; et a luy : Faites de la posterité d'une autre Princesse. En somme, le saint Esprit a fait dire clairement qu'il n'y a rien d'estimable en comparayson d'une ame continente [2]. Demeurés donc la, puisque Dieu vous a inspiré

[1] C'est la 573e de Blaise, et la 40e du livre III des anciennes éditions.

[2] Omnis ponderatio non est digna continentis animæ. Eccl., XXVI, 20.

de le vouloir, et vous donne la grace de le pouvoir. Ce grand Dieu benira vostre vœu, vostre ame et vostre corps, consacrés a son nom.

2. Il est tout vray que vous n'estes nullement obligée par droit de justice d'assister de vos moyens la Mayson de Monsieur vostre pere, puisque vos moyens et ceux de vos enfans, par l'ordre estably en la republique, sont separés et independans de la mayson de Monsieur vostre pere, et qu'il n'est point en necessité effective ; et d'autant plus qu'en effect vous n'avés rien receu de vostre dot promis seulement, et non payé.

3. Au contraire, s'il est veritable que vous ruyneriés vos enfans et ce qui est a eux, et que vous vous ruineriés vous-mesme, si vous vous chargiés des affaires de vostre Mayson paternelle, sans pour cela l'empescher de se ruyner, vous estes obligée, du moins par charité, de ne le faire pas : car a quel propos ruyner une mayson pour en laisser encor ruyner une autre, et donner des remedes contre un mal irremediable, aux despens de vos enfans? Si donq vous sçavés que vostre secours sera inutile au soulagement de Monsieur vostre pere, vous estes obligée de ne l'y point employer au prejudice des affaires de vos enfans.

4. Mais, Madame, si vous pouvés l'ayder sans endommager vos enfans, comme il semble apparemment que vous le puissiés faire, puisque vous estes unique ; et que tout ce que vous pourrés empescher d'estre vendu demeurera en fin a vos enfans, Monsieur vostre pere et Madame vostre mere ne pouvant avoir d'autres heritiers, il m'est advis que vous le devés faire : car ce ne seroit qu'abandonner vos moyens d'une main, et les reprendre de l'autre.

5. Et quand mesme vous incommoderiés vos affaires pour contenter Madame vostre mere, pourveu que ce ne fut pas avec trop de perte de vos enfans, encor me sembleroit-il

que vous le devriés faire, pour le respect et l'amour que vous estes obligée de luy porter.

6. Et quant au reste, je pense qu'il seroit plus a propos, pour vostre repos et pour la suitte de l'eslection que vous avés faite d'une perpetuelle pureté, que vous demeurassiés a part en vostre petit train, a la charge que vous vissiés souvent Madame vostre mere, laquelle, si j'entens bien sa lettre, ne seroit point marrie que mesme vous fussiés Religieuse, pourveu que vous luy communiquassiés vos moyens pour la retenir en possession des biens de la mayson.

Et veritablement, ne vous voulant point ranger a un second mariage, ni ne pouvant pas seconder le courage que je voy en cette Dame a tenir grand train et portes ouvertes a toutes sortes d'honnestes conversations, je ne voy comme ce ne seroit pas plus a propos que vous demeurassiés a part, n'y ayant rien d'esgal a la separation des sejours pour conserver l'union des cœurs entre ceux qui sont de contraires, quoy que bonnes humeurs et pretentions.

Voyla mon opinion, Madame, sur la connoissance que j'ay de l'estat de vos affaires. O ! s'il eust pleu a Dieu que je vous eusse veuë a Lyon, que de consolation pour moy, et combien plus certainement et plus clairement j'eusse peu vous expliquer mon sentiment ! Mais puisque cela n'a pas esté, je m'attendray a recevoir vos repliques, s'il vous semble que j'aye manqué a comprendre le fait que vous m'avés proposé, et je m'essayeray a en reparer les manquemens. Et je vous supplie, Madame, de ne point vous mettre en aucune consideration qui vous puisse oster la liberté de m'escrire, puisque je suis et seray desormais tout a fait et sans reserve vostre tres humble et tres affectionné serviteur, qui vous souhaitte le comble des graces de nostre Seigneur, et sur tout un progres continuel en la tres sainte douceur de charité, et la sacrée humilité de la tres aymable simplicité chrestienne ; ne me pouvant empescher de

vous dire que j'ay treuvé parfaitement douce la parole que vous mettés en vostre lettre,disant que vostre mayson est des communes, et rien plus : car cela est cherissable en un eage où les enfans du siecle font de si gros broüas de leurs maysons, de leurs noms et de leurs extractions. Vivés tous-jours ainsy, ma tres chere Fille, et ne vous glorifiés qu'en la croix de nostre Seigneur[1], par laquelle le monde vous est crucifié,et vous au monde. Amen. Je me dis de rechef de tout mon cœur, Madame, vostre serviteur tres humble, etc.

CLVI

LETTRE[1]

A LA MÊME

En quelle nécessité doit être une famille pour empêcher une personne de prendre le parti du cloître. La tentation est dangereuse dans ces circonstances.

Après le 11 mai 1621.

Ma tres chere Fille,

Je vous diray franchement que quant a l'obligation de vostre conscience, je ne varie nullement, et persevere a ce que je vous ay dit il y a longtems, qui est en un mot, que si la necessité de la personne de ce bon Seigneur est telle que vous soyés requise en presence pour la secourir,vous devés arrester. Si ce n'est que la necessité du meilleur estat des biens, vous n'y estes pas voirement obligée ;mais pourtant,si cette necessité estoit extreme et grande,et qu'elle ne peust estre remediée que par vous, c'est a dire, que vous ne peussiés suppleer par autruy aux affaires; vous pourriés

[1] Mihi absit gloriari, nisi in cruce Domini nostri Jesu Christi, per quem mihi mundus crucifixus est, et ego mundo. Galat., VI, 14.

[2] C'est la 574e de Blaise, et la 99e du livre IV des anciennes éditions.

librement arrester le tems requis a cela, que je remetz a vostre discretion et prudence, ne pouvant dissimuler avec vous qu'en cette occasion je ne voye quelque sorte de tentation.

Car, sans doute, si vous vous fussiés remariée a quelque chevalier du fond de Gascoigne ou de Bretaigne, vous eussiés tout abandonné, et on n'eust rien dit : maintenant que vous n'avés pas fait a beaucoup pres un si grand abandonnement, et que vous avés réservé assés de liberté pour avoir un soin moderé de vostre mayson et de vos enfans, parce que ce peu de retraitte que vous avés fait est pour Dieu, il se treuve des gens qui taschent de le faire estimer mauvais et contre le devoir.

Ce que je ne dis pas pour ce bon Chevalier qui vous souhaitte aupres de soy, car vrayement il a rayson de desirer le bien de vostre conversation, qui ne peut que luy estre aggreable ; mais pour ceux qui en parlent par maniere de conscience et de scrupule, qui, a mon advis, ne sont pas bien fondés en cela, bien qu'en la lettre de Monsieur N. je les voye fort doctes et de grand esprit. Mais je reviens a vous dire que vostre discretion vous doit regler, selon ce que je vous en ay dit autrefois, et que maintenant je repete.

Au demeurant, pendant vostre sejour, ces bonnes filles font au mieux qu'elles peuvent, affin qu'a vostre retour vous ne treuviés point de decadence en cette heureuse vie en laquelle Dieu les a mises sous vostre conduite.

Je vous souhaitte mille et mille benedictions celestes pour l'advancement de vostre cœur au tres saint amour du Crucifix, auquel il est voué et consacré eternellement.

Je suis, comme vous sçavés, de toute mon ame, ma tres chere Fille, tout parfaitement vostre, en celuy qui pour nous rendre siens s'est fait tout nostre, Jesus-Christ, qui vit et regne és siecles des siecles. Amen.

CLVII

LETTRE[1]

A UNE DAME

Remèdes à la calomnie.

La veille de Saint-Jean, 23 juin 1621.

Madame,

Je respons a vostre derniere demande, en peu de paroles, que je n'ay pas changé d'advis depuis que j'escrivis l'*Introduction a la vie devote :* au contraire, je me voy tous les jours affermir en mon sentiment. Pour ce qui regarde le support des injures, la passion a l'abord nous fait tous-jours desirer des vengeances ; mais quand nous avons un peu de crainte de Dieu, nous n'osons pas les appeler vengeances, ains nous les nommons reparations.

Que cette bonne Dame me croye, et qu'elle n'entre point en terme de proces pour ces chansons ; car ce ne seroit que multiplier le mal, en lieu de l'estouffer. Jamais une femme qui a le vray fondement de l'honneur ne le peut perdre. Nul ne croit ces infames diffamateurs, ni ces chansonneurs ; on les tient pour des meschans.

Le meilleur moyen de reparer les ruynes qu'ilz font, c'est de mepriser leurs langues qui en sont les instrumens, et de leur respondre par une sainte modestie et compassion. Mais sur tout, certes, il n'y a point d'apparence que ce pauvre diffamateur se soumettant a reparer, autant qu'en luy est, l'injure, au jugement des parens, on aille prendre cet autre biais de plaidoyeries, c'est a dire, des labyrinthes et abysmes de conscience et de moyens.

[1] C'est la 577e de la collection-Blaise, et la 18e du livre III des anc. edit.

Or, je ne desappreuverois pas qu'il confessast sa faute, declarast son animosité, et demandast l'oubly ; car, encor qu'il soit de peu d'authorité, ayant commis cet acte, si est-ce pourtant que c'est tous-jours quelque sorte de lumiere pour l'innocence, de voir ses ennemys luy faire hommage. Mais plustost que de venir par proces, elle devroit faire toute autre chose.

J'ay une recente experience de la vanité, ou plustost du dommage que les proces apportent en ces occasions, d'une des plus vertueuses Dames que je connoisse, qui s'est infiniment mal treuvée d'avoir quitté mon advis, pour suivre l'impetuosité de la passion de ses parens. Croyés-moy, ma tres chere Fille, l'honneur des gens de bien est en la protection de Dieu, qui permet bien quelquefois qu'on l'esbranle, pour nous faire exercer la patience ; mais jamais il ne le laisse atterrer, et le releve soudain. Vivés toute a Dieu, pour lequel je suis, Madame, vostre tres humble serviteur, etc.

CLVIII

LETTRE [1]

A UNE SUPÉRIEURE DE LA VISITATION

La prudence humaine est fort à craindre dans les choses spirituelles ; elle est opposée à la charité, à la confiance en Dieu, à l'établissement des maisons religieuses.

24 juillet 1621.

O ma tres chere Fille ! quelle pitié de considerer les effectz de la providence humaine en ces ames dont vous m'escrivés,

[1] C'est la 577e de la collection-Blaise, et la 27e (*al.* 22e) du livre VI des anciennes éditions.

le mien et tien regner d'autant plus puissamment és choses spirituelles, qu'il semble estre un mien et tien spirituel; et cependant il estoit tout a fait, non seulement naturel, mais charnel. O combien tout cela est esloigné de cette pure charité, *qui n'a pas de jalousie ni d'emulation, et qui ne cherche point ce qui luy appartient*[1] ! Ma Fille, cette prudence est opposée a ce doux repos que les enfans de Dieu doivent en la providence celeste.

On dirait que l'erection des Maysons religieuses et la vocation des ames se fait par les artifices de la sagesse naturelle : et je croy certes que, quant aux murailles et a la charpenterie, l'artifice en peut estre naturel : mais la vocation, l'union des ames appelées, la multiplication d'icelles, ou elle est surnaturelle, ou elle ne vaut rien tout a fait. Nous avons trop de considerations d'estat et trop de finesse mondaine en ces choses que Dieu fait par une speciale grace. Tous-jours les pauvres rejettées ont eu la benediction et la multiplication, comme Lia, Anne et les autres.

Mais, ma tres chere Fille, il faut demeurer en paix, en douceur, en humilité, en dilection non feinte, sans se plaindre, sans remuer les levres. O si nous pouvons avoir un esprit d'une entiere dependance du son paternel de nostre Dieu en nostre Congregation, nous verrons multiplier avec suavité les fleurs des autres jardins, et en benirons Dieu, somme si c'estoit és nostres, Qu'importe-il a une ame veritablement amante, que le celeste Espoux soit servi par ce moyen ou par un autre ? Qui ne cherche que le contentement du bien aymé, il est content de tout ce qui le contente.

Croyés-moy, le bien qui est vray bien ne craint point d'estre diminué par le surcroist d'un autre vray bien. Servons bien Dieu, et ne disons point : *Que mangerons-nous, que boirons-nous*[2] ? D'où nous viendront des Seurs ? C'est au

[1] Caritus non æmulatur.... non quærit quæ sua sunt. I. Cor., XIII, 4 et 5.
[2] Quid manducabimus, aut quid bibemus ? Matth., VI, 31.

Maistre de la Mayson d'avoir cette sollicitude, et a la Dame de nos logis de les meubler; et nos Maysons sont a Dieu et a sa sainte Mere. Dissimulés avec amour toutes ces petites tricheries humaines, ma tres chere Fille. Donnés, tant que vous pourrés, l'esprit d'une veritable et tres humble generosité a nos cheres Seurs, que je salue de toute mon ame. Vous estes tous-jours plus ma tres chere Fille tout a fait bienaymée, et je suis vostre tres affectioné serviteur, etc.

CLIX

LETTRE[1]

A UNE COUSINE

Le Saint la console sur la mort de son père.

21 juillet 1621.

Mon cœur ayme trop le vostre, Madame ma tres chere cousine, ma Fille, pour ne voir pas et ne sentir pas sa douleur en cette si recente et veritablement grande perte que nous venons tous de faire; mais, ma tres chere Fille, de mettre la main a vostre cœur, et d'entreprendre de le guerir, il ne m'appartient pas, et sur tout le mien estant certes des plus affligés de toute nostre parenté, comme celuy qui cherissoit passionnément ce cher oncle, qui m'honnoroit reciproquement, avec beaucoup d'affection, de sa digne et aymable bienveuillance.

Je prie Dieu, ma chere Cousine, qu'il vous soulage luymesme de sa sainte consolation, et qu'il vous face ramentevoir, en cette occasion, de toutes les resolutions qu'il vous a jamais données d'aquiescer en toutes occurrences a sa tres

[1] C'est la 578e de Blaise, et la 89e du liv. V des anciennes éditions.

sainte volonté, et de l'estime que sa divine Majesté vous a donnée de sa tres sainte Trinité, a laquelle nous devons esperer que la chere ame de celuy de qui nous ressentons la separation est arrivée : car, helas ! ma tres chere Cousine, nous n'avons de vie en ce monde que pour aller a celle de Paradis, a laquelle nous nous advançons de jour en jour, et ne sçavons pas quand ce sera le jour de nostre arrivée.

Or sus, vostre pere est hors du pelerinage plein de tant de travaux ; il est arrivé au lieu de son asseurance ; et s'il ne possede pas encor la vie eternelle, il en possede la certitude, et nous contribuerons nos prieres a l'acceptation de son bonheur perdurable. Ma tres chere Cousine, je vous escris ainsy sans art, plein de desir que vous m'aymiés tous-jours, et que vous croyiés que je seray toute ma vie vostre tres humble Cousin et serviteur, etc.

CLX

LETTRE [1]

A UN COUSIN

Consolations sur la mort d'un père fort âgé.

28 juillet 1621.

Monsieur mon Cousin,

Ce porteur va de la part de M. de Chalcedoine et du Chevalier, mes freres, comme aussi de la mienne, pour vous offrir nostre service en cette occasion de la perte que vous avés faite, laquelle comme elle est extreme, aussi nous la ressentons vivement avec vous, et ne laissons pas pourtant de vous prier de soulager vostre cœur de tout vostre pouvoir,

[1] C'est la 579e de Blaise, et la 62e du livre V des anciennes éditions.

en consideration de la grace que Dieu vous a faite, et a tous ceux qui ont le bien de vous appartenir, vous ayant laissé jouyssance de ce bon pere a longues années, ne l'ayant retiré qu'a l'eage apres lequel cette vie ne pouvoit plus guere durer sans beaucoup de peynes et de travaux qui accompaignent ordinairement la vieillesse.

Mais vous devés encor plus vous consoler dequoy ce bon pere a vescu toutes ces années dans l'honneur et la vertu, en l'estime publique, en l'affection de sa parenté et de tous ceux qui le connoissoyent, et en fin dequoy il est decedé dans le sein de l'Eglise et parmi les actions de la pieté : de sorte que vous avés dequoy esperer qu'il vous assistera mesme en la vie des Bienheureux : et tandis, je vous offre de rechef mon fidele service, et a Madame la Baronne de N. ma cousine, qui suis de tout mon cœur, Monsieur mon Cousin, vostre tres affectionné Cousin et serviteur, etc.

CLXI

LETTRE [1]

A UNE SŒUR TOURIÈRE DE LA VISITATION

Il fait l'éloge de son emploi, en montre l'importance, et conclut qu'il n'y a rien de petit au service de Dieu.

2 août 1621.

Ma tres chere Fille,

Je suis grandement consolé de sçavoir que vous estes arrestée plus particulierement au service de nostre Seigneur, en la Mayson de sa tres sainte Mere, en une condition que j'estime de grand profit. *J'ay choysi d'estre abject*, dit le

[1] C'est la 580e de Blaise, et la 61e (*al.* 57e) du livre VI des anciennes éditions.

Prophete, *en la mayson de mon Dieu, plus que d'habiter les tabernacles* des grans, qui souvent ne sont pas si pieux[1].

Vous avés esté heureuse d'avoir jusques a present servy Dieu dans la personne d'une maistresse de laquelle Dieu est le maistre, et avec laquelle vous avés eu toutes sortes de sujetz de profiter spirituellement ; mais vous estes encor plus heureuse d'aller servir ce mesme Seigneur en la personne de celles qui, pour le mieux servir, ont quitté toutes choses.

C'est un grand honneur, ma chere Flle, d'avoir en charge la conservation d'une Mayson toute composée d'espouses de nostre Seigneur , car qui garde les portes, les tours et les parloirs des Monasteres, il garde la paix, la tranquillité et la devotion de la Mayson, et de plus peut grandement edifier ceux qui ont besoin d'aborder le Monastere.

Il n'y a rien de petit au service de Dieu ; mais il m'est advis que cette charge du tour est de tres grande importance, et grandement utile a celles qui l'exercent avec humilité et consideration.

Je vous remercie de la participation que vous m'avez donnée de vostre contentement, et vous prie de saluer Mesdames de la Moignon, et, quand vous la verrés, Madame de Villeneuve. Vostre humble frere et serviteur, etc.

[1] Elegi adjectus esse in domo Dei mei, magis quam habitare in tabernaculis peccatorum. Ps. LXXXIII, 11.

CLXII

LETTRE[1]

A UNE DAME

Le Saint ayant donné à cette dame quelques avis un peu plus librement qu'elle ne désiroit, elle s'en refroidit envers lui, et ne lui fit pas de réponse. Cette lettre tend à lui faire rompre le silence, et la ramener à la raison.

2 août 1621.

Je crains en fin, si nous demeurons ainsy, sans dire mot, ma tres chere Fille, que vostre cœur n'apprenne petit a petit a me desaymer, et certes je ne le voudrois pas ; car il me semble que la chere amitié que vous avés eue pour moy n'ayant pris ni peu prendre sa source que de la volonté de Dieu, il ne la faut pas laisser perir : et quant a celle que Dieu m'a donnée pour vostre ame, je la tiens tous-jours vive et imperissable en mon cœur.

Or sus, puisque la methode de ce tems porte que c'est au pere de commencer et recommencer l'entretien et le sacré commerce de l'affection, dites tout ce que vous voudrés, ma tres chere Fille, mais en effect vous avés tort. Ma lettre n'estoit point, certes, si amere qu'une douce fille ne l'eust addoucie ; elle estoit toute pleyne d'une paternelle confiance ; et je veux bien qu'il y eust de la rusticité, mais faut-il se despiter pour cela ? Vous sçavés bien le pays où vous m'avés pris ; devés-vous attendre des fruitz delicatz d'un arbre des montaignes, et encor d'un si pauvre arbre comme moy ? O bien ! ne me voyés plus que ce qu'il vous plaira, moy je seray tous-jours vostre, mais je dis tout a fait ; et, si je

[1] C'est la 581e de Blaise, et la 103e du livre IV des anciennes éditions.

ne puis autre chose, je ne cesseray point de le tesmoigner devant Dieu, és saintz sacrifices que j'offriray a sa bonté.

O ma Fille, ma Fille ! Dieu veüille faire regner l'esprit de Jesus-Christ crucifié sur nostre esprit, affin que nostre esprit vive selon cet esprit souverain qui m'a rendu et me conserve eternellement vostre ; et croyés que mon cœur placé au milieu des montaignes de neige, et parmi la glace de mes propres infirmités n'a point eu de froideur pour le cœur de ma tres chere Fille, que ce mien malheur me ravit, mais que j'ayme mieux perdre, pourveu que Dieu ne soit point courroucé, que de manquer en la sainte sincerité que j'ay voüée au service de son ame, que je ne sçaurois flatter sans la trahir, ni trahir sans la perdre ; et cette perte-la seroit mon affliction, car j'ayme cette fille, comme estant son tres humble, etc.

CLXIII

LETTRE [1]

A UNE SUPÉRIEURE DE LA VISITATION QUI TRAVAILLOIT A LA FONDATION D'UN MONASTÈRE

Il l'exhorte à se bien acquitter de son office, à être humble et courageuse, et à mettre toute sa confiance en Dieu.

4 août 1621.

Je vous connois assés, ma tres chere Seur, ma Fille, pour vous cherir de tout mon cœur en la dilection de nostre Seigneur, qui, ayant disposé de vous pour la charge en laquelle vous estes, s'est par consequent obligé soy-mesme a soy-mesme de vous prester sa tres sainte main en toutes les

[1] C'est la 582e de la collection-Blaise, et la 97e (*al.* 83e) du livre IV des anciennes éditions.

occasions de vostre office, pourveu que vous correspondiés de vostre part, par une sainte et tres humble, mais tres courageuse confiance en sa bonté. Dieu *appelle* a son service *les choses qui ne sont point, comme les choses qui sont*[1], et se sert du rien comme beaucoup pour la gloire de son nom.

Demeurés en vostre propre abjection comme dans la chaisne de vostre superiorité, et soyés vaillamment humble et humblement vaillante en celuy qui fit le grand coup de sa puissance en l'humilité de sa croix.

Une fille ou femme qui est appellée au gouvernement d'un Monastere, est appellée a une grande besoigne et de grande importance, sur tout quand c'est pour fonder et establir : mais Dieu estend son bras tout-puissant a mesure de l'œuvre qu'il donne. Tenés vos yeux en ce grand Sauveur, et il vous delivrera *de la pusillanimité et de l'orage*[2].

Les Seurs qui sont avec vous sont bienheureuses de servir la, par leur bon exemple et humble observance, de fondement a cet edifice spirituel. Je suis a jamais vostre tres humble et tres affectionné serviteur en nostre Seigneur, etc.

[1] Vocat ea quæ non sunt, tanquam ea quæ sunt. Rom., IV, 17.

[2] Expectabam eum qui salvum me fecit à pusillanimitate spiritûs et tempestate. Ps. LIV, 9.

CLXIV

LETTRE[1]

A UNE DAME

Le Saint la console sur la maladie de sa fille, et blâme l'amour excessif des mères pour leurs enfants.

Annecy, le jour de Saint Dominique, 4 août 1621.

Madame,

Je vous honnore et Madame vostre fille tres parfaitement, et voudrois bien contribuer tout ce qui seroit en moy pour vostre contentement reciproque. A elle, s'il plait a Dieu, j'en diray mon advis a part ; mais a vous je le dis maintenant, me promettant que vostre bon courage le prendra en bonne part.

Madame, l'amour, quel qu'il soit, si ce n'est celuy de Dieu, peut estre trop grand, et quand il est trop grand, il est dangereux : il passionne l'ame, parce qu'estant une passion, et la maistresse des passions, il agite et trouble l'esprit parce que c'est une perturbation ; et treuvant des regles, il desregle toute l'œconomie de nos affections.

Or, ne faut-il pas croire, Madame, que l'amour des meres envers leurs enfans ne puisse estre de mesme ? ains il l'est d'autant plus librement qu'il semble qu'il le soit loysiblement, avec le passeport, ce semble, de l'inclination naturelle, et l'excuse de la bonté du bon cœur des meres.

Nous parlons assés souvent de vous, le bon Pere N. et moy, et nous en parlons avec respect et dilection : neanmoins vous me pardonnerés, s'il vous plait ; mais quand il me ra-

[1] C'est la 583e de Blaise, et la 44e du livre V des anciennes éditions.

conte les eslans et pressures de vostre cœur sur la maladie de Madame de N·, je ne me puis tenir de dire qu'il y auroit de l'exces. Or sur, mais si vous treuvés que je die trop librement ma pensée et que j'aye tort, quel moyen y auroit-il de m'excuser ? et toutesfois je ne desire nullement de rien perdre de vostre bienveuillance ; car je l'estime trop, et prise infiniment le cœur dont elle vient, et l'esprit de son origine.

Et, en somme, je veux dire en un mot que vous avés tant de puissance a mouvoir les cœurs, que le mien ayant sceu les traitez de vostre esprit en estant tout espris, vous n'avés pas besoin d'estre aydée pour mouvoir celuy de Madame de N. a tout ce qui vous playra, m'asseurant qu'apres les forces de l'esprit de Dieu, auquel il faut que tout cede, les vostres seront en toutes occurences les plus grandes. Vivés a Dieu, Madame, et a la tres sainte Trinité, en laquelle je suis vostre tres humble serviteur, etc.

CLXV

LETTRE [1]

A UN GENTILOMME

Il le console sur la mort de son épouse.

Annecy, 7 août 1621.

Monsieur,

Je viens d'apprendre, par M. le medecin Grandis, le douloureux mais bienheureux trespas de Madame vostre chere espouse. Certes, mon cœur en a esté autant vivement touché que de perte que j'aye faite il y a long-tems ; car la bonté, la pieté et la vertu que j'avois veües en cette belle ame m'a-

[1] C'est la 584e de la collection-Blaise, et la 65e du livre V des anciennes éditions.

voyent tellement rendu obligé a l'honnorer, que desormais j'en faysois une profession solennelle. Qu'elle est heureuse, cette chere Dame, d'avoir, parmi tant de douleurs et de travaux, conservé la fidelité qu'elle devoit a son Dieu ! et que ce m'a esté de consolation d'avoir sceu une partie des paroles de charité que son esprit a lancées avec ses derniers soupirs dans le sein de la misericorde divine !

Mais, Monsieur, n'aurois-je pas une immortelle obligation a la faveur qu'elle me faysoit, puisqu'en cette extremité de sa vie mortelle, elle a si souvent tesmoigné qu'elle avoit memoire de moy comme de celuy qu'elle sçavoit luy estre tout dedié en nostre Seigneur ? Jamais cette souvenance ne sortira de mon ame ; et ne pouvant luy offrir le service tres fidele que j'avois juré a sa vertu et devotion' je vous conjure, Monsieur, de l'accepter et recevoir avec celuy que l'honneur de vostre bienveuillance avoit des ja acquis sur mes affections : et cependant en cette occasion employés la grandeur de vostre courage pour moderer la grandeur du desplaysir que la grandeur de vostre perte vous aura donné. Acquiesçons, Monsieur, aux decretz de la Providence souveraine, decretz qui sont tous-jours justes, tous-jours saintz, tous-jours adorables, bien qu'impenetrables et obscurs à nostre connoissance.

Cette belle et devote ame est decedée en un estat de conscience auquel si Dieu nous fait la grace de mourir, nous serons trop heureux de mourir, en quelque temps que ce soit. Aggreons cette grace que Dieu lui a faite, et ayons doucement patience, pour ce peu de tems que nous avons a vivre icy bas sans elle, puisque nous avons esperance de demeurer avec elle eternellement au ciel, en une societé indissoluble et invariable. Monsieur, je respandray toute ma vie des benedictions sur Madame vostre chere defunte, et seray invariablement votre plus humble, tres affectionné et fidele serviteur, etc.

CLXVI

LETTRE[1]

A UNE DAME MARIÉE

Le Saint loue cette dame et son mari sur leur désintéressement dans un procès. Avis sur la confession ; circonstances qu'il faut exprimer et mettre dans sa déclaration. Il lui recommande de ne point se troubler ni s'inquiéter, mais seulement de s'humilier pour les péchés passés. La perfection n'est pas l'ouvrage d'un jour, mais de toute la vie ; l'obéissance est d'un grand secours pour y réussir. Pratiques spirituelles à observer à cet égard.

Le 21 août 1621.

J'attendois tous-jours que cette bonne fille vinst, pour vous escrire plus confidemment, ma tres chere Fille ; car je sçavois qu'elle viendroit bientost. J'escris a Monsieur, selon vostre désir, bien content que je suis de vous pouvoir rendre quelque petit service, et mesme pour vos affaires domestiques, et sur tout puisqu'elles sont utiles au bien de vostre ame, pour laquelle j'ayme tout ce qui vous appartient.

Oh ! que c'est une bonne affaire que de n'avoir point de proces ! Je suis marry dequoy a Chamberi on ne parle quasi que de cela, et qu'on en parle si chaudement et si passionnément ; et je suis consolé dequoy vous avés essayé d'accommoder celuy duquel vous m'escrivés, et dequoy vous en parlés avec le respect qui est deu a la partie, et dequoy M. vostre mary se rend si facile a lascher le sien pour l'assoupir. Dieu soit loüé du contentement que vous avés de la suffisance qu'il vous a donnée, et continués bien a luy en rendre graces : car c'est la vraye beatitude de cette vie

[1] C'est la 585e de la collection-Blaise, et la 41e (*al.* 34e) du livre IV des anciennes éditions.

temporaire et civile, de se contenter en la suffisance : parce que qui ne se contente de cela, ne se contentera jamais de rien, et comme vostre livre dit (puisque vous l'appelés vostre livre), *a qui ce qui suffit ne suffit pas, rien ne luy suffira jamais*[1]. Or, aymés-le donq, ce pauvre livre, ma tres chere Fille, et puisque Dieu y a mis des consolations pour vous, priés bien sa sainte bonté qu'il vous donne le goust pour les bien savourer et les rendre utiles a votre chere ame, pour bien se nourrir au pur amour celeste, pour lequel elle fut faite.

Au reste, ma tres chere Fille, cette si grande crainte qui vous a cy devant si cruellement angoissée doit estre meshuy terminée, puisque vous avés toutes les asseurances qui se peuvent avoir en ce monde d'avoir fort entierement expié vos pechés par le saint Sacrement de Penitence. Non, il ne faut nullement revoquer en doute que les dépendances de vos fautes n'ayent esté suffisamment exprimées ; car tous les Theologiens sont d'accord qu'il n'est nullement besoin de dire toutes les dependances ni les acheminemens du peché.

Qui dit : J'ay tué un homme, il n'est pas besoin qu'il die qu'il a tiré son espée, ni qu'il a esté cause de plusieurs desplaysirs aux parens, ni qu'il a scandalizé ceux qui l'ont veu, ni qu'il a troublé la rüe en laquelle il l'a tué ; car tout cela s'entend assés sans qu'on le die ; et suffit seulement de dire qu'il a tué un homme par colere, ou de guet a pent par vengeance, qu'il estoit homme simple ou ecclesiastique, et puis laisser le jugement a celuy qui vous escoute.

Qui dit qu'il a bruslé une mayson, il n'est pas requis qu'il die ce qui estoit dedans par le menu ; ains suffit de dire s'il y avoit des gens dedans, ou s'il n'y en avoit point.

O ma tres chere Fille ! demeurés tout a fait en paix ; vos

[1] *Traité de l'amour de Dieu*, de saint François de Sales, livre VIII, chap. 8.

confessions ont esté bonnes jusques a l'exces : pensés meshuy a vostre advancement a la vertu, et ne pensés aux pechés passés, sinon pour vous humilier doucement devant Dieu, et benir sa misericorde qui vous les a pardonnés par l'application des divins Sacremens.

L'*Introduction a la vie devote* est toute souëfve et bonne pour vous, ma chere Fille ; ce qui vous estonne, c'est que vous voudriés estre tout a coup telle qu'elle prescrit : et toutesfois, ma tres chere Fille, cette mesme *Introduction* vous inculque que de composer vostre vie a ses enseignemens n'est pas la besoigne d'un jour, ains de vostre vie, et que nous ne nous devons nullement estonner des imperfections qui nous arrivent parmi les exercices de nostre entreprise. Ma Fille, la devotion n'est pas une piece qu'il faille avoir a force de bras : il faut voirement y travailler, mais la grande besoigne depend de la confiance en Dieu ; il y faut aller bellement, quoy que soigneusement.

Il est vray, certes, que l'obeissance vous sera fort utile ; et puisque vous desirés que ce soit moy qui vous en impose les loix, en voicy quelques-unes :

Premierement, une fois le jour vous vous prosternerés devant Dieu, et levant les yeux au Ciel, vous ferés le signe de la Croix sur vous, adorant Dieu ; et vous vous releverés.

Secondement, vous ferés un acte d'humilité tous les jours, donnant la salutation du bon jour ou du bon soir a quelqu'un de vos serviteurs et servantes, avec un acte intérieur par lequel vous reconnoistrés cette personne la vostre compaigne en la redemption que nostre Seigneur a faite pour elle.

Tiercement, vous appellerés le plus souvent que vous pourrés vostre servante *m'amie*.

4° Vous lires tous les jours au moins une page de quelque livre spirituel.

5° Vous ne vous confesserés jamais d'avoir violé ces petites obeissances, quand mesme vous ne les observeriés

point, puisqu'elles ne vous obligent ni a peché mortel ni a peché veniel; ains seulement de tems en tems vous m'advertirés si vous les observés.

Il vous servira, si vous vous accoustumés de recommander une fois le jour mon ame avec la vostre a la misericorde de Dieu, par quelque orayson jaculatoire, comme en sortant de table : O Dieu, ayés pitié de nous, et nous recevés entre les bras de vostre misericorde !

Ma Fille, tout cecy est menu, mais profitable; et avec le tems nous pourrons en changer, ou adjouster. Ne vous lassés point, ma tres chere Fille; il faut remettre vostre esprit, qui est vif et subtil, en la leçon de l'enfance. Allés ainsy tout bellement, et Dieu vous aggrandira. Escrivés-moy quand il vous plaira. Or sus, il faut finir, ma tres chere fille. Dieu soit a jamais au milieu de vostre chere ame, et je suis tout a fait, de toute la mienne et d'une affection toute sincerement paternelle,

Vostre tres humble serviteur,

FRANÇOIS, Ev. de Geneve.

CLXVII

LETTRE[1]

A SAINTE JEANNE FRANÇOISE DE CHANTAL

Pensée sur la grandeur et la providence de Dieu. Il félicite madame de Chantal de ce qu'elle a pris possession de sa nouvelle maison de la rue Saint-Antoine, à Paris. Il lui conseille de revenir en Savoie, dans le dessein de retourner quand Dieu le voudra, mais de ne pas se presser, afin de visiter tous les couvents de son ordre sur la route. Il déplore la sortie d'une fille. Il consent à ce qu'au lieu du capitule, des versets, et de l'oraison propre du jour, qu'on disoit à l'office de la Vierge, on dise l'office de Notre-Dame tout entier, avec la mémoire de l'office de chaque jour à la fin. Les choses qui sont bonnes en elle-mêmes n'ont pas besoin d'être autorisess du saint Siège. Il envoie un plan de monastère suivant l'idée de S. Charles, pour servir à toutes les fondations, selon la commodité des lieux. Précautions pour les grilles du chœur et des parloirs.

24 août 1621.

O mon Dieu! ma chere Mere, que j'ay esté ayse ce matin de treuver mon Dieu si grand, que je pouvois seulement pas assés imaginer sa grandeur! Mais puisque je ne le puis magnifier, ni aggrandir, je veux bien, Dieu aydant, annoncer par tout sa grandeur et son immensité. Cependant, cachons doucement nostre petitesse en cette grandeur; et, comme un petit poussin tout couvert des aisles de sa mere, demeure en asseurance tout chaudement, reposons nos cœurs sous la douce et amoureuse providence de nostre Seigneur, et abritons-nous chaudement sous sa sainte protection. J'ay bien eu d'autres bonnes pensées, mais plustost par maniere d'escoulement de cœur en l'eternité et en l'Eternel, que par maniere de discours.

Dieu soit loué dequoy vous estes en vostre Mayson. Les

[1] C'est la 586e de la collection-Blaise, et la 37e (*al.* 32e) du livre VI des anciennes édition.

difficultés que vous avés euës d'y aller y affermiront vostre demeure, selon la methode qu'il plait a Dieu d'employer en son service.

Je juge qu'il soit a propos que vous reveniés avec une bonne resignation pour retourner la quand le service de Dieu le requerra ; car il faut ainsy vivre une vie exposée au travail, puisque nous sommes enfans du travail et de la mort de nostre Sauveur. Mais vous ne vous devés point haster ; car, comme vous dites, l'hyver ne vous empeschera point vostre voyage, estant necessaire que vous arrestiés un peu parmi vos filles qui sont en France.

Hélas ! que je deplore affectionnément cette absoluë separation que cette grande fille fait de nous, pour demeurer a la mercy du monde ! or néanmoins je n'en puis mais.

Quant a l'Office, on m'a dit qu'on y treuvoit a redire dequoy, és festes principales, on mettoit les Pseaumes de nostre Dame avec le chapitre, les versetz et l'orayson du jour. Mon Dieu ! que cette plainte est delicate ! Les Peres de l'Oratoire font bien plus ; et en Italie plusieurs Evesques ont composé tout entierement les offices des Saintz de leurs Eglises. Mais il n'y a remede, il faut souffrir que chacun parle a son gré ; et pour adoucir tout, tant que nous pourrons, il faudra donq dire tout a fait l'Office de nostre Dame, et a la fin adjouster une commemoration du jour ; car a cela on n'auroit rien a dire.

On a obtenu a Rome la continuation du petit Office encor pour dix ans, après les sept escheus que l'on avoit des-ja. Mon solliciteur dit que l'on a tort de recourir a Rome pour les choses esquelles on s'en peut passer ; et des Cardinaux l'ont dit aussi : car, disent-ilz, il y a des choses qui n'ont point besoin d'estre authorizées, parce qu'elles sont loysibles, lesquelles quand on veut authoriser, sont examinées diversement ; et le Pape est bien ayse que la coustume autorize plusieurs choses qu'il ne veut pas au-

thorizer luy-mesme, a cause des consequences. Mais de cela nous en parlerons a vostre retour.

J'ay fait faire icy un beau plan de Monastere que je vous envoyray au premier jour ; et celuy qui l'a fait est tres bon maistre, et l'a fait sur les descriptions que S. Charles a fait faire des Monasteres, en s'accommodant neanmoins a l'usage de la Visitation ; et je pense qu'il faudra faire au plus pres qu'il se pourra, selon la commodité des lieux, tous les Monasteres ainsy ; et tous-jours les treilles bien serrées, et les jalousies de bois esloignées des grilles ; car c'est un grand playsir de parler en asseurance és parloirs. Il faudra aussi mettre un balustre derriere la grille du chœur, en la mesme façon qu'au parloir.

J'attens M. Crichant, que je caresseray de tout mon cœur. Dieu vous benisse, ma tres chere Mere, et vous sanctifie de plus en plus ! Je suis pour jamais, ma tres chere Mere, vostre, comme vous sçavés.

CLXVIII

LETTRE[1]

A LA MÊME

Le Saint la loue de son désintéressement, et de ce qu'elle ne rebute pas les personnes disgraciées de la nature.

Que voulons-nous, ma tres chere Mere, sinon ce que Dieu veut? Laissons-le conduire nostre ame, qui est sa barque ; il la fera surgir a bon port.

Je suis bien ayse, ma tres chere Mere, que vous aymiés les boiteuses, les bossuës, les borgnesses, et mesme les

[1] C'est la 587e de la collection-Blaise, et la 35e (*al.* 30e) du livre VI des anciennes éditions.

aveugles, pourveu qu'elles veuillent estre droites d'intention : car elles ne laisseront pas d'estre belles et parfaites au ciel ; et si l'on persevere a faire la charité a celles qui ont ces imperfections corporelles, Dieu en fera venir, contre la prudence humaine, une quantité de belles et agreables, mesme selon les yeux du monde.

Voyla les Constitutions. En somme, si ces examinateurs et censeurs sans authorité, qui font tant de questions sur toutes choses, se peuvent donner un peu de patience, ilz verront que tout est de Dieu.

Nos Seurs d'yci [1] font tous-jours bien ; nous avons de braves et douces novices, que j'ay confessées avec les autres, pour l'extraordinaire d'aoust, et je les treuve a mon gré.

Il sembloit bon que l'on mist és Constitutions que la Superieure puisse changer les Officieres a son gré parmi l'année, Faites-le, s'il vous plait, a l'endroit le plus convenable. Dieu vous remplisse de plus en plus de son tres saint amour ! Amen.

FRANÇOIS, Ev. de Geneve.

Le 20 septembre 1621.

[1] Apparemment d'Annecy.

CLXIX

LETTRE [1]

A UNE DAME

Consolations à une dame qui avoit de la répugnance à l'oraison, à cause des peines qu'elle y éprouvoit. Les services que l'on rend à Dieu dans les désolations et les séchereses lui sont plus agréables que ceux qu'on lui rend dans les temps de consolations.

Ce m'a esté une tres douce consolation de sçavoir des nouvelles de vostre ame, ma tres chere Fille, de vostre ame, dis-je, qu'en toute verité la mienne cherit tres singulierement.

La peyne que vous avés a vous mettre en l'orayson n'en diminuera point le prix devant Dieu, qui prefere les services qu'on luy rend parmi les contradictions, tant interieures qu'exterieures, a ceux que l'on luy fait entre les suavités ; puisque luy-mesme, pour nous rendre aymables a son Pere eternel, nous a reconciliés a sa Majesté en son sang, en ses travaux, en sa mort [1].

Et ne vous estonnés nullement si vous ne voyés pas encor beaucoup d'advancement, ni pour vos affaires spirituelles, ni pour les temporelles : tous les arbres, ma tres chere Fille, ne produisent pas leurs fruitz en mesme sayson ; ains ceux qui les jettent meilleurs demeurent aussi plus long-tems a les produire, et la palme mesme cent ans, a ce que l'on dit.

[1] C'est la 588e de Blaise, et la 45e du livre V des anciennes éditions.

[2] Complacuit (Deo)... per eum (Jesum) reconciliare omnia in ipsum, pacificans per sanguinem crucis ejus, sive quæ in terris, sive quæ in cœlis sunt ; et vos cûm essetis aliquando alienati et inimici sensu in operibus malis, nunc autem reconciliavit in corpore carnis ejus per mortem, exhibere vos sanctos, et immaculatos, et irreprehensibiles coram ipso. Coloss., I, 19 et seq.

Dieu a caché dans le secret de sa providence la marque du tems auquel il vous veut exaucer, et la façon en laquelle il vous exaucera ; et peut-estre vous exaucera-il excellemment, en ne vous exauçant pas selon vos pensées, mais selon les siennes. Demeurés ainsy en paix, ma tres chere Fille, entre les bras paternelz du soin tres amoureux que le souverain Pere celeste a et aura de vous, puisque vous estes sienne et n'estes plus vostre.

Car en cela ay-je une suavité nompareille de me ramentevoir le jour auquel, prosternée devant les pieds de sa misericorde, apres vostre confession, vous luy dediastes vostre personne et vostre vie, pour en tout et par tout demeurer humblement et filialement sousmise a sa tres sainte volonté. Ainsy soit-il, ma tres chere Fille ; et je suis irrevocablement vostre tres humble et obeissant serviteur,

FRANÇOIS, Evesque de Geneve.

Le 20 septembre 1621.

P. S. O mon Dieu ! ma tres chere Fille, que cette Providence eternelle a de moyens differens de gratifier les siens ! O que c'est une grande faveur, quand il conserve et reserve ses gratifications pour la vie eternelle ! J'ay dit ce mot pour achever de remplir la page. Dieu soit a jamais nostre tout Amen.

CLXX

LETTRE [1]

A UNE RELIGIEUSE DE LA VISITATION

Tendresse paternelle du Saint envers une religieuse de la Visitation, qui s'étoit plainte de ce qu'il ne la regardoit plus comme sa fille, sans doute parce qu'il avoit été long-temps sans lui donner de ses nouvelles.

Annecy, 20 septembre 1621.

Ouy, certes, il est vray, ma tres chere Fille, j'ay tort; mais je dis tres grand tort, si je ne vous cheris d'une dilection toute particuliere. Vostre cœur, qui en a une singuliere pour le mien, merite pour le moins bien ce reciproque. Helas! avec cela, ma tres chere Fille, le Maistre et le Createur de l'amour a fait celuy qu'il m'a donné pour vous, d'une façon que, le recevant, je le dois employer de toutes mes forces. Aussi fais-je certes, ma tres chere Fille ; luy-mesme l'Autheur le sçayt et le void bien, et je ne doute point qu'il n'en asseure vostre esprit. Non, non, ma Fille, n'ayés point crainte de me surprendre ; j'entends tres bien vostre langage, vos plaintes ne sont point aigres, ce sont des douceurs d'un enfant envers son pere : si elles sont apprestées au verjus, ce n'est que pour leur donner le haut goust. Faites-en souvent, de ces plaintes, ma tres chere Fille ; je proteste de mon costé que vous l'estes et le serés a jamais invariablement, car j'ay un extreme playsir a repeter cette verité.

O que nostre tres chere Seur Angelique est bien heureuse d'estre en cette vocation avec le bon playsir de Dieu, qui luy

[1] Tirée du monastère de la Visitation de la ville de Loudun. C'est la 589e de la collection-Blaise.

donne la clarté et la consolation convenable, es propre a graver profondement son tres saint et pur amour en son esprit!

M. Flocard, qui vouloit revenir icy a cause de sa femme, avoit rayson ; car sa femme est digne d'estre aymée, puisqu'elle tasche de tout son cœur de bien aymer Dieu, et ayant sceu l'honneur que vous faites a son mary, qui est en Piedmont dés il y a cinq moys. Or sus, ma tres chere Fille, je suis invariablement et tres singulierement vostre tres humble et tres fidele serviteur, et vous estes ma tres chere Fille en celuy qui est nostre tout, qui est benit és siecles des siecles.

CLXXI

LETTRE[1]

A SAINTE JEANNE-FRANÇOISE DE CHANTAL

Saint François insinue à la sainte Supérieure de soigner sa santé ; il lui parle des affaires des monastères, des constitutions, du désir de deux monastères romains de se réduire sous la règle de la Visitation, et l'entretient de différentes personnes de leur connoissance mutuelle.

Le 21 septembre 1621.

Je viens finalement a vous, ma tres chere Mere, pour vous dire que j'ay receu trois de vos cheres lettres, et vous rens graces du soin que vous avés de m'escrire ainsy souvent ; aussi est-ce la plus grande consolation que j'aye en cett'espece, car vos lettres sont en comparaison de toutes les autres ce que m'est vostre ame en parangon des autres, selon qu'il a pleu a Dieu de le faire. Vous avés donq esté bien malade, puisque vostre cœur n'a pas peu dissimuler qu'il ne pouvoit

[1] L'autographe en appartenoit autrefois à madame la comtesse Benso de Cavour, née de Sales, à Turin. C'est la 280e inédite de la collection-Blaise.

pas donner assés de force a vostre corps pour aller a Bourges. Ayés-en soin encore de ce corps, car il est a Dieu, ma tres chere Mere. Ce qui ne se peut faire aujourd'hui se fera demain, et ce qui ne se peut faire icy se fera au Ciel.

Le porteur, M. Crichant, que j'ayme grandement, vous dira en quel estat nous sommes en ce pays; et dans quinze jours ou troys semaines nous verrons, comme j'espere, clair en nos affaires. Alhors si je voy qu'il soit a propos, je vous envoyerai un homme pour vous accompaigner. Si moins, je vous laisserai encor la en paix, quoy qu'avec quelque sorte d'impatience de vous revoir de deça, puisque, comme vous m'escrivés, l'air de Paris ne vous est pas salutaire.

Voyla les Constitutions. De sçavoir si en les faisant reimprimer il faudra les faire de rechef appreuver par les docteurs de Paris, c'est a l'imprimeur de le sçavoir. Je pense, quant a moy, que non, puisque mesme M. de Damas, qui a appreuvé la premiere impression, est docteur de Paris. Il est vray qu'il ne faut plus recourir a Rome, puisque on peut eviter cet incomparable tracas qu'on y a en telles matieres. Le Pape a ouctroyé encore pour dix ans le petit Office; reste de sçavoir si on fera tirer la despeche, car il coustera encor peut estre beaucoup.

Deux maysons de congregation de Provence, qui ne sont és terres du Pape, veulent estre reduites en monasteres de nostre institut et en ont escrit a Grenoble, affin d'y pouvoir envoyer des filles pour faire le novitiat; si cela reüscit, ce sera par l'ordre de Rome, et cela affirmera de plus en plus l'approbation, comm'aussi un autre monastere ancien de la val d'Aouste, qui fera mesme supplication. En somme, si ces examinateurs et censeurs sans authorité, qui font tant de questions sur toutes choses, se peuvent donner un peu de patience, ilz verront que tout est de Dieu. Je ne pense pas qu'il faille pour encore employer vostre argent en des chandeliers. J'en diray la rayson a M. Crichant, si je m'en

resouviens tantost qu'il va partir. M. Jantat ne part pas encor, et je reserveray a ce tems la d'escrire a beaucoup de dames ausquelles il ne m'est pas possible de faire response maintenant. Je reçeu hier des lettres de Paris, mais je n'ay eu loysir encore de les voir, a cause de nos troubles qui m'entretindrent hier au soir bien tard avec M. le President, pour conferer de plusieurs choses. O certes ! il est vray, la mort de M. de Termes m'a infiniment tourmenté le cœur ; je ne puis m'empescher que je n'en sente de tems en tems des vives atteintes. Mays il est bien heureux d'estre mort si chrestiennement et pour une si juste cause. Je recommande a Dieu M. vostre filz et vostre beau filz, et M. vostre neveu, et tout ce a quoy vostre maternité m'oblige. J'ay grand'envie d'escrire a nostre Monseigneur l'Archevesque quand il sera dehors de Bourges. Il me semble que Dieu l'ayme bien. J'escriray a nos seurs Anne-Catherine-Jeanne-Marie et Helene-Angelique. Nos Seurs d'icy sont toutes bien, et nous avons des braves et douces novices que j'ay confessées avec les autres pour l'extraordinaire d'aoust, et je les treuve a mon gré. Il y a quantité de bonnes et braves postulantes, non en la mayson, car il n'y en a plus, mays parmi ce pays. Quand je sçauray ce que je pourray faire pour ma tres chere Fille de Port-Royal, je le feray, mays de quel cœur ! C'est beaucoup que sa mere soit gaignée. Hier je receu une lettre de Madame la Premiere de Bourgoigne, qui m'escrit que nos Seurs seront receües a Dijon pour la Saint-Martin. Si cela est, voyla une nouvelle peine pour vous. Je n'ay point veu Madame de Royssiere. ni ne sçai pas ou elle est ; bien que par la lettre de Madame la Premiere, il semble qu'elle ne soit plus a Dijon.

Il sembleroit bon que l'on mist és constitutions que la superieure puisse changer les officieres a son gré parmi l'année, mais je n'ay pas eu le loysir de l'inserer : faites-le s'il vous plait, a l'endroit le plus convenable. En somme je me porte bien, mais je confesse que je suis plus accablé d'affaires

que jamais. Mon diocese m'en donne a cause de quelques accidens et d'une pretention que M. Crichant vous dira. Le bon pere Binet ne me presse point de vous laisser. Je luy escriray par M. Jantat et Madame la marquise de Menelay, qui me sont si cordialement. Nous vivons de regle quant au manger, et je n'escris plus le soir, parce que mes yeux ne le peuvent pas porter, ni certes mon estomach. Il ne tiendra pas a moy que je ne soys longuement vieux. J'escriray par M. Jantat a Orléans a nostre superieure, et a toutes nos souperieures, et a la bonne mere des Carmelites d'Orleans, et a la sousprieuse. Cette bonne mere m'est une si parfaitement bonne fille..... des-ja il y a vingt ans. Dieu vous conserve, Dieu vous benisse, Dieu vous remplisse de plus en plus de son tres saint amour. *Amen,* ma tres chere Mere.

CLXXII

LETTRE[1]

A MADEMOISELLE PIPROU

Le Saint lui souhaite mille bénédictions, et réclame ses prières.

12 octobre 1621.

Tenés, voyla donq, ma tres chere Fille, troys motz tout fin seulz, pour vous dire que mon cœur cherit le vostre et luy desire mille et mille benedictions, affin qu'il vive content et consolé parmi les accidens si varians de cette vie mortelle. Mais, priés bien Dieu, ma tres chere Fille, qu'il me face la misericorde de me pardonner mes pechés, affin que

[1] L'original de cette lettre appartenoit à M. Blaise, et c'est la 14e de ses nouvelles lettres inédites.

je puisse un jour voir sa sainte face avec vous, et nostre chere madame de Villesavin és siecles des siecles. *Amen.*

Vostre serviteur tres humble,

FRANÇOIS, Evesque de Geneve.

CLXXIII

LETTRE[1]

A UNE DAME

Le Saint la console dans ses afflictions ; la paix du cœur ne se rencontre que dans la grâce et dans la croix de Jésus-Christ.

13 octobre 1621.

Il ne faudroit pas avoir au milieu de mon cœur, ma tres chere Fille, pour ne pas avoir avec vous part aux afflictions ; mais il est tout vray qu'estant ce que je vous suis, et a vostre maison, je compatis grandement a toutes vos afflictions, et de Madame de la N. vostre seur. Mais ma tres chere Fille, il me semble que vous estes un peu plus susceptible de ces consolations que cette chere seur : c'est pourquoy je vous dis que nous avons tort, si nous regardons nos parens, nos amis, nos satisfactions et contentemens comme choses sur lesquelles nous puissions establir nos cœurs. Ne sommes-nous pas, je vous prie, en ce monde avec les conditions des autres hommes, et de la perpetuelle inconstance dans laquelle il est estably ? Il faut s'arrester, ma tres chere Fille, et ne reposer nos attentes qu'en la sainte eternité a laquelle nous aspirons.

O paix du cœur humain ! on ne te treuve qu'en la grace

[1] C'est la 590e de la collection-Blaise et la 119e du livre IV des anciennes éditions.

et en la croix de Jesus-Christ. Ma tres chere Fille, vivés ainsy, et resjouyssés saintement vostre cœur bienaymé en la veritable esperance de jouyr un jour eternellement de la bien heureuse et invariable eternité. Je suis pressé, ma tres chere Fille, et ne me reste de loysir que pour vous dire que je suis a jamais.

Vostre tres humble serviteur,

FRANÇOIS, Evesque de Geneve.

CLXXIV

LETTRE[1]

A UNE DAME MARIÉE

Dieu ne veut pas toujours l'accomplissement des bons désirs: en cela il a ses vues. Comment il faut vouloir les choses.

Annecy, 3 novembre 1621.

Dieu sçait pourquoy il permet que tant de bons desirs ne reüscissent pas qu'avec tant de tems et de peyne, et mesme que quelquefois ilz ne reüscissent point tout a fait. Quand il n'y auroit aucun autre profit que celuy de la mortification des ames qui l'ayment, ce seroit beaucoup. En somme, il faut ne vouloir point les choses mauvaises, vouloir peu les bonnes, et vouloir sans mesure le seul bien divin, qui est Dieu mesme.

Je sçai veritablement, ma tres chere Fille, que mes lettres vous sont aggreables ; car nostre Seigneur, qui a voulu que mon ame fut toute vostre, me donne connoissance de ce qui se passe en vostre cœur, par ce que je sens dans le mien.

[1] C'est la 591e de la collection-Blaise, et la 73e du livre III des anciennes éditions.

THE INSTITUTE OF MEDIAEVAL STUDIES
ST. MICHAEL'S COLLEGE
LIBRARY

Il est vrai, ma tres chere Fille, Grenoble est tous-jours en mon cœur; et vous, ma tres chere Fille, au milieu de ce mesme Grenoble. Je suis donq bien consolé quand je sçai des nouvelles de cette ville-la, en ce tems auquel on en dit tant et de si diverses.

Benit soit Dieu qui conserve la personne du Roy, si chere a tout ce royaume et a toute l'Eglise. Nous faysons icy les prieres, et pour les affaires militaires et pour les nostres.

Je suis bien ayse de la possession en laquelle nos Seurs sont de leur monastere, et vous aussi avec elles, puisque, par vostre assistance et de ces bonnes Dames, les ayant colloquées, vous y estes en leurs personnes, et elles y sont pour vous, qui, servant le mesme Seigneur en vostre pieuse vocation, estes un mesme esprit avec elles.

Et vous avés aussi esté une petite infirmiere, puisque vous avés eu tant de malades ces moys passés, et vous avés esté infirme de leur infirmité ; car puisque c'estoyent mesme des personnes si cheres, comme Monsieur vostre mary et votre filz bien-aymé, vous avés bien peu dire : *Qui est infirme, que je ne sois infirme avec lui*[1] ? Dieu soit loué, qui par les alternatives nous conduit a la ferme et invariable tranquillité de l'eternel sejour? Vivés toute en Dieu, ma tres chere Fille et aymée en luy,

Vostre tres humble serviteur,

FRANÇOIS, Evesque de Geneve.

[1] Quis infirmatur, et ego non infirmor ? II. Cor., XI, 29.

CLXXV

LETTRE[1]

DE SAINTE JEANNE-FRANÇOISE DE CHANTAL
A S. FRANÇOIS DE SALES.

Elle s'intéresse auprès du Saint pour le dessein qu'avoit la mère Angélique Arnauld de passer dans l'ordre de Sainte-Marie, et lui envoie des lettres de sa part, etc.

Vers le 11 novembre 1612.

Mon tres cher Seigneur et unique Pere,

Que faites vous, et que fait-on en nostre pauvre petit pays ? J'advoüe que j'en suis bien en peyne, et quelquesfois il m'en prend d'estranges esmotions. Nostre bon Dieu vous conserve, et reduise ses ennemys sous l'obeyssance de sa divine volonté !

Voila des lettres de cette chere Fille de Port-Royal[2] : veritablement elle est digne de compassion ; car ses desirs croissent parmi les contradictions si entierement, qu'il ne se peut dire. En fin qu'on luy die ce qu'on voudra, et que l'on face tel jugement qu'il playra, cela ne sera que de l'huyle jettée sur le feu de son ardent desir ; et s'il la faut faire departir de cette pretention, il n'y a que vous seul qui le puissiés faire ; car (comme elle m'escrit encor) a vostre seule parole elle quittera tout avec une entiere paix ; mais tout le monde ensemble ne sçauroit faire cela.

Elle me dit encor que, pour je ne sçay quoy au dela de tout ce qu'elle peut penser, elle sent que Dieu l'appelle a la

[1] Tirée des lettres de madame de Chantal, liv. 1, litt. 2. C'est la 595e de Blaise.

[2] Il s'agit de la mère Angélique Arnauld, abbesse de Port-Royal, qui songeait à cette époque à quitter la règle de saint Benoît pour entrer dans l'ordre de la Visitation.

Visitation. J'ay ce mesme sentiment ; mais, pour Dieu, mon vray Pere, dites moy franchement si c'est le vostre : car pourveu que vous nous parliés bien clair, comme ayant seul l'authorité de le faire, puisque sans reserve elle s'est remise a vous, j'espere que l'on amenera tous les autres, la. Dites moy seulement si vous pensés que ce soit la volonté de Dieu qu'elle sorte de la; car, pour les difficultés, je n'en fais point d'estat. L'on asseure, et Monseigneur de Nantes me disoit encor hier, que ses vœux sont nuls; elle peut donc en sortir en conscience. Il ne reste a sçavoir sinon s'il sera plus utile a la gloire de Dieu qu'elle demeure la, contre tous ses sentimens et attraits interieurs, et la croyance ferme qu'elle a de la necessité du secours de l'obeyssance (qui est ce que je treuve de plus important pour elle, et de plus considerable), ou qu'elle vienne icy, où il y a mille apparences de profit particulier pour elle. Je ne me sçaurois tenir d'adjouster que Dieu luy ayant donné si fort l'esprit de cet Institut, je croy que c'est pour en tirer sa gloire au service de tout l'Institut mesme. Il a fallu contenter mon cœur a vous dire tout mon sentiment encor cette fois ; et je vous supplie, mon vray Pere, que, le plus tost qu'il vous sera possible, l'on aye de vos nouvelles la dessus.

Le tres bon Monseigneur de Nantes ayme cet Institut parfaitement ; mais de vous je n'oserois escrire ce qu'il en dit : c'est sa douceur et ses delices que de parler de vous et de vous considerer : mais il le fait avec admiration. Il me tesmoigna un desplaysir de s'en aller s'en vous avoir veu, et de n'avoir profité du tems quand vous estiés icy la derniere fois, mais en tout cela il n'y a que de sa faute et manquement de se determiner: c'est une ame sainte et innocente.

Cette ville est tous-jours grandement affligée par les continuelles pertes qui arrivent tous les jours des meilleurs, des plus braves et des plus gens de bien qu'elle eust, et de toute condition. On ne voit que deuil. Les craintes qu'on ne brusle

la ville continuent aussi ; mais pour cela Messieurs de la ville mettent le meilleur ordre qu'ils peuvent, et l'on fait garde generale et continuelle en tous les quartiers ; et pour cela l'on fait force prieres par tout ; et j'espere que Dieu destournera ce malheur.

Je vous escris si empressément, que je n'ay pas le loysir de penser a ce que j'avois a vous dire : il me vient seulement en memoire de vous demander si vous entendés que l'on se serve de cueillers d'argent a la Communauté, ou si c'est seulement pour les malades ; car je le comprens ainsi, que ce n'est que pour l'Infirmerie.

Mon unique Pere, Dieu comble vostre chere ame et la mienne de son tres saint amour ! Hé ! mon Dieu ! qu'il y a long-tems que vous ne m'en avés rien dit, de cette chere ame ! Je m'en vay la sepmayne prochaine revoir celle[1] que vous avés icy. Nostre Seigneur en aye pitié, et me donne lumiere et force pour le servir plus fidelement et utilement !

Je saluë tres humblement Monseigneur de Calcedoine[2], nos bonnes amies que vous connoissés par tout, et nos pauvres Seurs. Mon tres cher Seigneur, vous sçavés que je suis vous-mesme, par la grace de Dieu, qui soit eternellement beny. Amen.

[1] Elle parle de sa propre âme et d'une retraite.
[2] Frère de M. l'évêque de Genève, et son coadjuteur.

CLXXVI

LETTRE[1]

AU PÈRE ÉTIENNE BINET, DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS, SUPÉRIEUR DE LA MAISON PROFESSE DE SAINT-LOUIS DE PARIS

Il lui raconte que madame Angélique Arnauld, abbesse de Port-Royal, voulant se retirer de son ordre pour passer dans celui de la Visitation le sollicitoit avec empressement. Mais, bien loin d'y consentir, il la renvoie au pape.

Annecy, 11 novembre 1621.

Mon Reverend Pere,

Avec mille actions de graces de la peyne qu'avés prise a m'escrire, je vous diray pour response qu'estant a Paris je ne voulus jamais acquiescer au desir que Madame de Port-Royal m'a tesmoigné de se retirer de l'Ordre auquel elle avoit si utilement vescu jusques a l'heure, et veritablement je n'apportay en ce pays non pas mesme une cogitation de cela, mais coup sur coup je receu par lettres force bonnes remonstrances, par lesquelles elle m'excitoit a treuver bonnes ses pensées, et appreuver ses souhaitz.

Je gauchis tant que je peus, et ne me tesmoignay pas seulement froid, mais tout a fait contraire a ses dispositions, jusques a ce qu'apres dix-huit moys, une personne de grande consideration m'escrivit[2], en sorte que je jugeay convenable de ne point faire le juge souverain en cette occasion, ains de laisser la decision finale a l'evenement. Je m'abstins donq de la conseiller, et luy escrivis que puisque son cœur ne treuvoit pas de repos en tout ce que je luy avois dit, elle pourroit faire faire la sollicitation de ce qu'elle desiroit ; que

[1] C'est la 596e de Blaise, et la 102e du livre IV des anciennes éditions.
[2] Il y a apparence que c'est madame de Chantal.

si sa Sainteté en faysoit la concession, il y auroit une tres probable apparence que son desir est la volonté de Dieu, attendu que la chose estant de soy-mesme difficile, elle ne pourroit reüscir sans un special concours de la faveur divine ; que si au contraire sa Sainteté l'esconduisoit, il n'y auroit plus aucune occasion de faire autre chose que de s'humilier et abbaisser son cœur.

Voyla, mon Reverend Pere, jusques où j'ay passé. Je voyois bien que cette pretention estoit extraordinaire, mais je voyois aussi un cœur extraordinaire. Je voyois bien l'inclination de ce cœur-la a commander ; mais je voyois que c'estoit pour vaincre cette inclination qu'elle vouloit se lier a l'obeissance. Je voyois bien que c'estoit une fille, mais je voyois qu'elle avoit esté plus que fille a commander et gouverner, et qu'elle le pouvoit bien estre a bien obeyr.

Pour l'interest de la Visitation, certes, mon Reverend Pere, je proteste devant Dieu et devant vostre reverence que je n'y pensay nullement ; ou si j'y pensay, ce fut si peu que je n'en ay nulle memoire. Je confesse bien que j'ay une particuliere dilection pour l'institut de la Visitation ; mais Madame de Chantal, vostre chere fille et la mienne, vous dira que pour cela je ne voudrois pas avoir fourvoyé la plus excellente creature du monde, et la plus accreditée, de sa juste vocation, encore qu'elle deust devenir sainte canonisée en la Visitation. Je me resjouys quand Dieu y tire de bons sujetz ; mais je n'employeray jamais ni parole, ni artifice, pour saint qu'il fut, pour en attirer aucune, sinon quelques foibles prieres devant Dieu. L'inconstance des filles est a craindre ; mais on ne peut pas deviner, et la constance en celle-cy est esgalement, ains avantageusement, a bien esperer.

Mon Dieu ! mon Pere, que nostre ancienne amitié me fait extraordinairement apprivoiser et espancher mon ame avec la vostre ! C'est trop, je me laisse aller a l'advis d'au-

truy, je m'en remettray aussi volontier a l'advis de ceux qui prendront la peyne d'examiner cett'affaire, mais sur tout au vostre, lequel donq j'attendray tres affectionnément, et recevray tres cherement, estant a jamais, mon Reverend Pere, vostre tres humble, etc.

CLXXVII

LETTRE[1]

A MONSIEUR ET MADAME DE FORAX

Il les félicite sur le gain d'un procès. Il les encourage à bien servir Dieu et à vivre dans une parfaite union.

Annecy, 11 novembre 1621.

Mille et mille benedictions a Dieu, dequoy en fin, Monsieur mon tres cher Frere, et Madame ma tout a fait tres chere seur ma fille, vous voyla exemptz de ces fascheux proces, par lesquelz, comme parmi des espines, Dieu a voulu que les commencemens de vostre heureux mariage se soyent passés. Monsieur de Calcedoine mon frere et moy en avons fait un petit feu de joye, comme participant a tout ce qui vous regarde.

Or sus, bien que vostre grossesse vous incommode un peu sensiblement tous deux, ma fille qui la sent, et mon tres cher qui la ressent, il me semble toutesfois que je vous voy tous deux avec deux cœurs si contens et si courageux a bien servir Dieu, que ce mal mesme que vous sentés et ressentés vous console, comme marque que, n'ayant pas exception entiere de toute affliction en ce monde, vostre

[1] C'est la 597e de la collection-Blaise, et la 9e (*al*, 8e) du livre III des anciennes éditions.

parfaite felicité vous est reservée au ciel, où je m'asseure que vous avés vos principales pretentions.

O mon tres cher Frere ! continués a bien soulager par vostre aymable presence ma tres chere fille. O ma tres chere Seur ! perseverés a bien lier mon tres cher frere a vostre cœur ; car, puisque Dieu vous a donnés l'un à l'autre, soyés donq bien tous-jours comme cela, et croyés bien tous deux que je suis de l'un et de l'autre, mon tres cher Frere et ma tres chere Fille ma seur, tres humble, etc.

P. S. Je vous prie de saluer cherement de ma part madamoyselle de la Moignon. S'il vous arrive quelque commodité, mon tres cher Frere, de voir Madame de Soret, je vous supplie de me ramentevoir en sa chere et sainte bienveuillance.

CLXXVIII

LETTRE [1]

A UNE RELIGIEUSE DE LA VISITATION

Le Saint se plaint de la tendresse désordonnée des mères. Il faut avoir une parfaite confiance en Dieu pour le temporel. Sentiment du Saint sur les grands et les petits esprits, sur ceux qui sont propres à la religion, sur les vertus et les vices naturels.

13 décembre 1621.

Je compatis infiniment a cette bonne Dame. Elle n'est que de trop bon naturel, ou du moins son bon naturel n'est pas assés dompté par le surnaturel en elle. Helas ! ces pauvres meres temporelles ne regardent pas assés leurs enfans comme ouvrages de Dieu ; en les regardant trop comme

[1] C'est la 590e de la collection-Blaise, et la 47e (*al.* 42e) du livre VI des anciennes éditions.

enfans de leur ventre, elles ne les considerent pas assés comme enfans de la Providence eternelle, et des ames destinées a l'eternité ; et les considerent trop comme enfans de la production temporelle, et propres au service de la republique temporelle. Or bien, si je puis, je luy escriray maintenant, si j'en ay tant soit peu de loysir.

Puisque vous voyla montée en vostre nouvelle mayson, j'ay confiance en Dieu que vous dittes : Ah ! mon ame, vole au mont comme un passereau [1]. Mais vous regardés trop vos pensées. Que vous importe-il si vostre cœur reçoit des atteintes des apprehensions anciennes du temporel ? Mocqués-vous de ces apprehensions, et demeurés ferme sur la parole de nostre Maistre : *Cherchés premierement le regne de Dieu et sa justice, et toutes les choses necessaires a cette chetive vie vous seront adjoustées* [2]. C'est la le port de nos asseurances ; et ne permettés point de replique ni de mais sur cela.

Qu'appellés-vous grand esprit, ma tres chere Fille, et petit esprit ? Il n'y a point de grand esprit que celuy de Dieu, qui est si bon qu'il habite volontier en nos petitz espritz ; il ayme les espritz des petitz enfans, et en dispose a son gré mieux que de vieux espritz.

Si la fille du Procureur dont vous m'escrivés est douce, maniable, innocente et pure, ainsy que vous le dites, mon Dieu ? gardés-vous bien de la renvoyer : car, sur qui habite l'esprit du Seigneur, sinon sur les pauvres et innocens qui ayment et craignent sa parole [3] ? Icy nous avons des filles du voyle noir associés qui font tres bien : mais qu'importe-il que celle-cy soit associée, jusques a ce qu'elle soit capa-

[1] In Domino confido, quomodo dicitis animæ meæ : Transmigra in montem sicut passer. Ps. X, 1.

[2] Quærite primum regnum Dei, et justitiam ejus, et hæc omnia adjicientur vobis. Matth., VI, 33.

[3] Ad quem autem respiciam, nisi ad pauperculum et contritum spiritu, et trementem sermones meos ? Is., LXVI, 2.

ble du chœur? C'est pour de telles filles que ce rang de Seurs a esté mis és Constitutions.

O quand les filles ont le cœur bon et le desir bon, encor qu'elles n'ayent pas ces grandes ardeurs de resolutions, il n'importe : les ardeurs viennent quelquefois de la condition naturelle des espritz, comme quelquefois aussi les indifferences ; et Dieu sçait bien enter sa grace sur l'un et sur l'autre dans les vergers des Religions.

Mais pour toutes telles occurrences, vous avés *Moyse et les Prophetes*[1]. Vous avés vostre tres bon pere spirituel. Ouyés-le, escoutés-le, et le salués cherement de ma part. Vivés, ma tres chere Fille, de cette vie divine toute remise és mains de nostre Seigneur. Je suis de plus en plus tres entierement tout vostre.

CLXXIX

LETTRE[1]

A UNE DAME

Le Saint la console sur sa stérilité, en lui disant qu'en cet état on n'est pas moins agréable à Dieu que dans celui de la fécondité.

13 décembre 1621.

L'une et l'autre pensée est bonne, ma tres chere Fille : puisque vous avés tout donné a Dieu, vous ne devés rien chercher en vous que luy, qui est sans doute luy-mesme le contre-eschange du mauvais petit tout que vous luy avés donné. O comme cela aggrandira vostre courage, et vous fera marcher confidemment et simplement ? et c'est bien fait

[1] Luc. XVI, 29. — [2] C'est la 600e de la collection-Blaise, et la 11e (*aliàs* 10e) du livre V des anciennes éditions.

de penser toutesfois que vostre sterilité vient de vostre defaut, sans neanmoins vous amuser a rechercher quel est ce defaut; car cela vous fera marcher en humilité. Pensés-vous, ma tres chere Fille, que Sara, Rebecca, Rachel, Anne mere de Samuel, sainte Anne mere de nostre Dame, et sainte Elizabeth, furent moins aggreables a Dieu quand elles estoyent steriles que quand elles furent fertilisées? Il faut aller fidelement au chemin de nostre Seigneur, et demeurer en paix autant en l'hyver de la sterilité qu'en l'automne de la fertilité.

Nos Seurs sont consolées sur l'esperance de la paix : elles le doivent estre encor plus en la parole de l'Espoux celeste, qui conserve les siens comme la prunelle de ses yeux. S. Hierosme dit a une fille de ses devotes : *Celuy n'a besoin de planche, qui marche dessus la terre : celuy n'a besoin de toit, qui est couvert du ciel.* Dieu, qui fait des maysons aux escargots et aux tortuës, qui ne pensent point en luy et ne chantent point ses louanges, laissera-il ses servantes assemblées pour ses louanges, sans Monastere? Ma fille, je suis de plus en plus tout a fait vostre tres humble serviteur, etc.

CLXXX

LETTRE[1]

DE SAINTE-JEANNE FRANÇOISE DE CHANTAL A S. FRANÇOIS DE SALES

Elle annonce au Saint l'établissement de sa communauté à la rue Saint-Antoine de Paris, et les difficultés qu'elle avoit essuyées pour cela : lui parle des motifs de son retour, et du désir de lui faire la revue de son âme, dans la crainte de n'en avoir pas le temps.

Au commencement de 1622.

Seigneur Dieu ! mon unique Pere, qu'il y a long-tems que je n'ay receu de vos nouvelles[2] ! Est-ce pour me mortifier? O ! mais, je me contente de tout ce qui vous plait, car vous estes mon vray et tres cher pere.

En fin nous voicy en nostre nouveau mesnage[3], avec un applaudissement et contentement de tout le quartier, graces a Dieu : mais croyés que ce changement de lieu n'a pas esté sans d'extremes difficultés de la part que nous n'en attendions nullement. Trois ou quatre heures avant que partir, nous ne sçavions où nous en estions, quoyque nostre Seigneur me donnoit tous-jours confiance que tout s'appaiseroit, comme il arriva par sa grace ; car toutes ces passions n'avoient point de fondement. Messieurs les grands vicaires ne nous connoissaient point, et fallut monstrer nostre establissement, et le pouvoir de Monsieur de saint Jacques[4],

[1] Tirée des lettres de madame de Chantal. C'est la 603e de Blaise.

[2] Nous ne trouvons point de lettres du saint évêque à sainte Chantal depuis le 21 septembre 1621.

[3] Jusqu'alors les religieuses de la Visitation avoient été logées au faubourg Saint-Michel, paroisse Saint-Jacques-du-haut-pas, à Paris.

[4] Le curé de Saint-Jacques-du-haut-pas.

lequel, par bonne fortune, nous avions par escrit et en bonne forme ; car icy il faut faire ses affaires d'une autre façon qu'ailleurs. Veritablement je n'avois jamais treuvé un tel monde. Graces a nostre Seigneur et a sa tres sainte mere, nous voicy en paix avec tous ; nostre mayson payée [1] accommodée, et nos affaires toutes heureusement faites.

Dans quinze jours j'espere de remettre le gouvernement a l'assistante [2], affin de la voir un peu cheminer. Certes (la gloire en soit a Dieu), cette maison va bien pour le spirituel et temporel ; elle est aymée grandement, et estimée. On parle un peu de nostre depart, mais l'esperance d'un prompt retour accoise ce murmure. Toutesfois Madame la Marquise de N. dit que, si je pouvois demeurer l'hiver, qu'il seroit encor mieux.

Quand je lui eus dit mes petites raysons, que je pensois qu'il estoit aucunement necessaire pour le bien de l'Institut que je fusse quelque tems aupres de vous; que toutes nos maisons desiroient ardemment nostre retour, croyant en recevoir quelque utilité; qu'il y avoit quelque apparence de plus grand profit qu'icy, où demeuroit une Superieure plus capable et vertueuse que moy; qu'il y avoit quelque fondation a faire [3]; elle me dit: Voyla des raysons qui sont meilleures que les miennes, qui ne sont fondées que sur la prudence humaine; et la chose merite bien que M. de Geneve la considere : mandés-le luy.

Je luy promis, et le fais simplement, mon tres unique Pere, quoyque j'ay eu une grande repugnance, qui n'estoit toute fois qu'en la partie inferieure ; car, par la grace de Dieu, je veux, ce me semble, et d'une volonté tres-absoluë, que ce qui est de la plus grande gloire de nostre Seigneur se

[1] Ce fut des deniers des dots de quelques filles qui entrèrent alors dans l'ordre de la Visitation avec des vocations fort extraordinaires.

[2] La mère de Beaumont, qui fut élue supérieure le 25 janvier 1622.

[3] C'est la fondation de Dijon.

fasse, et ne me sens aucune repugnance pour la raison en cela. Que si je sentois que Dieu me voulut davantage icy, je vous le dirois tout franchement; mais veritablement, quand les raisons me sont representées en l'entendement d'une part et d'autre, je ne me sens inclinée a rien, qu'a ce que Dieu desirera et que vous me commanderés; de sorte que, par sa grace, me voyci preste a tout ce qu'il vous plaira. J'ay seulement a vous proposer simplement, que je ne pense pas qu'il faille faire grande difficulté de voyager sur l'hyver, parce que nous nous arresterons souvent, et qu'il sera a l'adventure utile que nous sejournions deux ou trois sepmaines a Bourges, a Nevers et a Moulins, sur tout en ces deux derniers lieux. Peut-estre est-ce ma presomption de penser les pouvoir servir. Vous estes mon pere et mon juge, et par la grace de Dieu vous pouvés faire tout ce qu'il vous plaira; vous me commanderés, s'il vous plait.

Que bienheureux sont ces deux bons Israëlites, d'aller voir mon seul, unique, vray et cher pere ! Certes, si je suis icy retardée, j'y demeureray d'autant meilleure affection que je feray un grand sacrifice a Dieu, et plus que vous ne sçauriés penser: car il me semble que si nous mourions l'un ou l'autre[1] sans que je me confesse encor une fois a vous, je serois en hazard de beaucoup de scrupules et d'inquiétudes. Mais j'ay desja dit a nostre Seigneur tout tranquillement que, pour obeyr a sa sainte volonté, je ne voulois avoir esgard a chose quelconque qui me regarde ; et me confie en sa misericorde, qu'il me fera la grace de faire encor une bonne reveüe devant vous.

Ce n'est pas que j'aye rien d'importance depuis que vous estes absent d'icy, et ne sçais si c'est point tentation : vous le pouvés juger ; car je n'ay rien de nouveau, sinon pour ce

[1] Il semble que la bienheureuse mère de Chantal ait eu un pressentiment de ce qui devoit lui arriver, car le saint évêque de Genève mourut avant qu'elle eût pu avoir cette satisfaction.

qui regarde ma charge en laquelle, je crois que je fais beaucoup de fautes par imprudence, faute de charité, de zele, de soing, de bon exemple ; et cependant je ne me confesse ny ne pense a m'amander que des fautes particulieres que je connois. Cela toute fois ne me met pas en peine ; mais j'espere un jour de bien regarder tout cela avec vous, et me tenir cependant en paix.

Vous n'avés point de nouvelles a m'escrire, dictes-vous : et n'aviés-vous point quelque mot a tirer de vostre cœur ? car il y a si long-tems que vous ne n'en avés rien dit. Bon Jesus ! quelle consolation d'en parler un jour cœur a cœur ! Ce divin Sauveur m'en fasse la grace ; et cependant, mon unique Pere, qu'il nous rende plus purement et simplement tout siens. Vostre tres-humble, etc.

D. S. B.[1]

CLXXXI

LETTRE[2]

DE SAINT FRANÇOIS A MADAME DE VAUBAN

Le Saint la loue sur ce qu'elle prenoit du temps pour arranger ses affaires avant de se faire religieuse, etc.

Au commencement de 1622.

Madame.

Je loue Dieu de vostre perseverance, et vous avés rayson de prendre suffisamment du loysir pour pourvoir dignement aux affaires que vous laissés au monde. Cependant l'œil de la Providence eternelle, qui regarde vostre cœur, ne laissera pas de vous tenir au nombre de ses espouses, puisque si vous n'estes pas encor Religieuse par l'effect, vous l'estes

[1] C'est-à-dire, *Dieu soit béni*, devise de la Visitation. — [2] Tirée du monastère de la Visitation de la ville de la Valdote. C'est la 601e de Blaise.

en affection, et ne differés de l'estre que pour l'estre mieux.

Continués, je vous prie, Madame, a prier pour mon ame puisqu'elle cherit tres affectueusement la vostre, et que je suis vostre tres humble, etc.

CLXXXII

LETTRE [1]

A SAINTE JEANNE FRANÇOISE DE CHANTAL

Le Saint déclare que les filles de la Visitation peuvent faire entrer dans leurs monastères des dames affligées, et autres, pour de justes raisons, comme on y fait entrer les ouvriers. Il ajoute qu'on a bien fait de ne point l'exprimer dans les Constitutions, pour éviter les mauvais discours. Il permet d'y ajouter ce qui y manque, ne pouvant le faire lui-même à cause des embarras de sa place.

Ma tres chere Mere,

Je ne fay nulle difficulté, que les evesques, et en leur absence les peres spirituelz des maysons de la Visitation, ne puissent, ains ne doyvent charitablement faire entrer les Dames en telles occurrences, sans qu'il soit besoin quelconque que cela soit declaré dans les Constitutions, par la douce et legitime interpretation de l'article du concile de Trente, qui est mis en la constitution de la clausure [2] : car on le pratique bien ainsy en Italie, et par tout le monde, mesme pour des moindres occasions. Car je vous laisse a penser, si l'on fait bien entrer les jardiniers, non seulement pour l'adjancement necessaire des jardins, mais aussi pour les embel-

[1] C'est la 666e de la collection-Blaise, et la 3e du livre VI des anciennes éditions. Elle doit avoir été écrite vers la fin de 1621 ou dans les premiers mois de 1622.

[2] *Voyez*, tome VII de cette édition des œuvres de Saint François de Sales, pag. 514-515.

lissemens non necessaires, ains seulement utiles a la recreation, comme sont les berceaux, les palissades, les parterres, les entrées de telles gens estant jugées necessaires, non pas que [1] ce qu'ilz font soit necessaire, ains seulement parce que ces gens-la sont necessairement requis pour faire telle besoigne ; si nous ne pourrons pas justement estimer l'entrée des dames desolées par quelque evenement inopiné estre necessaire, quand elles ne peuvent pas aysement treuver hors du monastere des soulagemens et consolations si convenables.

En Italie, tout communément on fait entres les filles, desquelles on craint en quelque sorte le peril de leur pudicité ; les mal-mariées, quand elles sont en doute d'estre grandement mal-traittées de leurs marys ; les filles qu'on veut instruire, non seulement en la devotion, mais aussi a lire, escrire, chanter : de sorte qu'a mon advis monsieur l'Illustrissime pourra prendre resolution sur cela, qu'il suffit és occasions de grande pieté, qui tiennent lieu de necessité morale : ce qui, a mon advis, n'a pas deu estre exprimé pour eviter la censure de tant de gens, qui ont tant de complaysance a contreroller semblables choses, selon le zele qu'ilz se forment en leur rigueur.

Je vous ay des-ja escrit, que vous preniés la peyne de voir si rien aura esté oublié és Constitutions, affin que vous le fasciés adjouster : car je ne puis jamais gaigner tant de loysir, que tout ce que je fay ne se ressente de mon tracas, et me semble qu'il va tous les jours croissant. Vous pourrés bien, ma tres chere Mere, complaire a cette bonne Princesse, en ce qui regarde l'addition des commemoraisons des Saintz qui occurrent, et de Paris porter cet usage és monasteres, dans lesquelz vous passerés venant a Dijon, et de Dijon yci, m'estant advis que la grande pieté et vertu de cette

[1] Au lieu de *pas que*, toutes les autres éditions, excepté la nôtre, portent *parce que*.

grande Princesse merite que l'on reçoive ses desirs, comme quelque sorte d'inspiration.

CLXXXIII

LETTRE[1]

A UNE DAME DE CONDITION

Le Saint l'exhorte à ne point plaider, et lui conseille la voie d'accommodement ; effets pernicieux des procès ; prétextes et supercheries de l'esprit de chicane et de l'amour-propre déjoués.

Je ne vous dis point l'amour plus que paternel, certes, que mon cœur a pour vous, ma tres chere Fille, car je pense que Dieu mesme, qui l'a creé, vous le dira : et s'il ne vous le fait entendre, il n'est pas en mon pouvoir de le faire. Mais pourquoy vous dis-je cela ? Parce, ma tres chere Fille, que je ne vous ay pas escrit si souvent que vous eussiés peut-estre desiré, et que quelquefois on fait jugement des affections plus par les feuilles de papier que par les fruitz des veritables sentimens interieurs, qui ne paroissent qu'és occurrences rares et signalées, et qui sont plus utiles.

Or sus, vous me demandés un papier que jusques a present je n'ay sceu trouver, et que M. n'a nullement. Vous desirés que, s'il n'est pas entre nos mains, on envoye viste-

[1] C'est la 804e de Blaise, et la 70e (*al.* 66e) du livre III des anciennes éditions. On voit par le contenu de cette lettre qu'elle a été adressée à une personne du diocèse de Troyes dans un temps où il étoit question pour ce diocèse de changer d'évêque ; or c'est en 1621 que René de Breslay, qui occupoit ce siége depuis l'an 1605, s'avisa de permuter avec Jacques Vignier, qui du reste mourut à Rome le 28 mars de l'année suivante sans avoir jamais pris possession ; de sorte que René de Breslay, revenant sur sa détermination, remonta sur son siége qu'il continua ensuite d'occuper jusqu'au moment de sa mort arrivée le 2 novembre 1641 (voy. le *Gall. Christ.*). Nous croyons donc pouvoir rapporter cette lettre-ci à l'an 1621, ou bien aux premiers mois de l'année 1622.

ment pour en avoir un pareil de Rome. Mais ma fille, il me semble qu'a Troyes on a changé d'Evesque ; et si cela est, il faut donq sçavoir son nom.

Et pour ne plus faire de preface, je vous vay dire sans art et sans deguisement ce que mon ame desire de vous dire. Jusques a quand sera-ce, ma tres chere Fille, que vous pretendrés d'autres victoires sur le monde et l'affection a ce que vous pouvés avoir, que celles que nostre Seigneur en a remportées, et a l'exemple desquelles il vous exhorte en tant de façon ? Comment fit-il, ce Seigneur de tout le monde ? Il est vray, ma Fille, il estoit le Seigneur legitime de tout le monde : et plaida-il jamais *pour avoir seulement où recliner sa teste* [1] ? On luy fit mille tortz : quel procés en eut-il jamais ? devant quel tribunal fit-il jamais citer personne ? Jamais en verité : ains non pas mesme il ne voulut citer les traistres qui le crucifierent devant le tribunal de la justice de Dieu [2] : au contraire il convoqua sur eux l'authorité de la misericorde. Et c'est ce qu'il nous a tant inculqué [3] : *A qui te veut oster en jugement ta tunique, donne-luy encor ton manteau.*

Je ne suis nullement superstitieux, et ne blasme point ceux qui plaident, pourveu que ce soit en verité, jugement et justice : mais je dis, j'exclame, j'escris, et, s'il estoit besoin, j'escrirois avec mon propre sang, que quiconque veut estre parfait, et tout a fait enfant de Jesus-Christ crucifié, il doit pratiquer cette doctrine de nostre Seigneur. Que le monde fremisse, que la prudence de la chair se tire les cheveux de despit si elle veut, et que tous les sages du siecle

[1] Dixit Jesus : Vulpes foveas habent, et volucres cœli nidos ; Filius autem hominis non habet ubi caput reclinet. Luc, IX, 58.

[2] Pro transgressoribus rogavit. Is., LIII, 12.

Jesus dicebat : Pater, dimitte illis ; non enim sciunt quid faciunt. Luc., XXIII, 34.

[3] Ei qui vult tecum judicio contendere et tunicam tuam tollere, dimitte ei et pallium. Matth. V, 40.

inventent tant de diversions, pretextes, excuses qu'ilz voudont ; mais cette parole doit estre preferée a toute prudence : *Qui te veut oster ta tunique en jugement, donne luy encor ton manteau.*

Mais, ce me dirés-vous, cela s'entend en certain cas. Il est vray, ma tres chere Fille : mais graces a Dieu, nous sommes en ce cas-la ; car nous aspirons a la perfection, et voulons suyvre au plus pres que nous pourrons celuy qui, d'une affection veritablement apostolique, disoit : *Ayant dequoy boire et manger, et dequoy nous vestir, soyons contens de cela* [1] ; et crioit apres les Corinthiens : *Certes, des-ja totalement et sans doute il y a faute et coulpe en vous, dequoy vous avés des procés ensemble* [2]. Mais escoutés, ma Fille, les sentimens et les conseilz de cet homme, *qui ne vivoit plus en luy-mesme, mais Jesus-Christ vivoit en luy* [3]. *Pourquoy* ajoute-il, *pourquoy n'endurés-vous pas plustost qu'on vous defraude* [4]? Notés, ma Fille, qu'il parle non a une fille qui aspire d'un air particulier, et apres tant de mouvemens, a la vie parfaite, mais a tous les Corinthiens ; notés qu'il veut qu'on souffre le tort ; notés qu'il leur dit qu'il y a de la coulpe pour eux de plaider contre ceux qui les trompent ou defraudent. Mais quel peché ? Peché, parce que par ce moyen ilz scandalizoyent les mondains infideles qui disoyent : Voyés comme ces Chrestiens sont chrestiens ; leur Maistre dit : A *qui te veut oster ta tunique, donne-luy encor ton manteau* [5]. Voyés comme pour les biens temporelz ilz mettent en hasard les eternelz, et l'amour tendre et fraternel qu'ilz doivent

[1] Habentes alimenta, et quibus tegamur, his contenti simus. I. Tim., VI, 8.

[2] Jam quidem omninô delictum est in vobis, quod judicia habetis inter vos. I. Crr., VI, 7.

[3] Vivo autem jam non ego, vivit vero in me Christus. Gal., II, 20.

[4] Quare non magis fraudem patimini ? I. Cor., VI, 7.

[5] Et qui vult tecum judicio contendere et tunicam tuam tollere, dimitte ei et pallium. Matth., V, 40.

avoir les uns pour les autres. « Notés de rechef, dit saint Augustin, la leçon de nostre Seigneur : il ne dit pas : Qui te veut oster une bague, donne-luy ton carcan, qui sont l'un et l'autre superflus ; mais il parle de la tunique et du manteau, qui sont choses necessaires. »

O ma tres chere Fille, voyla la sagesse de Dieu, voyla sa prudence, et qui consiste en la tres sainte et tres adorable simplicité, enfance, et, pour parler apostoliquement, en la tres sacrée folie de la Croix.

Mais, ce me dira la prudence humaine, a quoy nous voulés-vous reduire ! Quoy ! qu'on nous foule aux piés, qu'on nous torde le nez, qu'on se joue de nous comme d'une marotte, qu'on nous habille et deshabille, sans que nous disions mot ? Ouy, il est vray, je veux cela ; je ne le veux pas moy, ains Jesus-Christ le veut en moy : et l'Apostre de la Croix et du Crucifix s'escrie ; *Jusques a present nous avons faim, nous avons soif, nous sommes nuds, nous sommes bafoués : et en fin nous sommes faitz comme une pellure de pomme, la raclure du monde, ou une pellure de chastaigne, ou une coque de noix*[1]. Les habitans de Babylone n'entendent point cette doctrine, mais les habitans du mont de Calvaire la pratiquent.

O, me dirés-vous, ma Fille, mon Pere, vous estes bien severe tout a coup. Ce n'est pas tout a coup, certes ; car dés que j'eus la grace de sçavoir un peu le fruit de la Croix, ce sentiment entra dans mon ame, et n'en est jamais sorti. Que si je n'ai pas vescu conformement a cela, ç'a esté par foiblesse de cœur, et non par sentiment : le clabaudement du monde m'a fait faire exterieurement le mal que je hayssois interieurement ; et oseray dire cette parole, a ma confusion, al'aureille du cœur de ma fille : Je ne fis jamais revanche ni

[1] Usque in hanc horam et esurimus et sitimus, et nudi sumus, et colaphis cædimur.... tanquam purgamenta hujus mundi facti sumus, omnium peri psema usque adhuc. I. Cor., IV, 11, 13.

presque mal qu'a contre-cœur. Je ne fais pas l'examen de conscience ; mais selon que je voy en gros, je croy que je dis vray ; et tant plus inexcusable suis-je au reste.

Je le veux bien, ma Fille, *soyés prudente comme le serpent*[1], qui se despouille tout a fait, non de ses habitz, mais de sa peau mesme, pour rajeunir ; *qui cache sa teste*, dit S. Gregoire, c'est a dire pour nous la fidelité aux paroles evangeliques; *et expose tout le reste a la mercy de ses ennemis, pour sauver l'integrité de celle-la.*

Mais en fin que veux-je dire ? J'escris avec impetuosité cette lettre, que j'ay esté forcé de faire a deux fois ; et l'amour n'est pas prudent et discret, il va de force et devant soy. Vous avés la tant de gens d'honneur, de sagesse, d'esprit, de cordialité, de pieté ; ne leur sera-il pas aysé de reduire Madame de C. et Madame de L. a quelque party dans lequel vous puissiés avoir une sainte suffisance ? Sont-elles des tigres, pour ne se laisser pas sagement ramener a la rayson ? N'avés-vous pas la M. N., en la prudence duquel tout ce que vous estes et tout ce que vous pretendés seroit tres bien asseuré ? N'avés-vous pas M. N., qui vous fera bien cette charité de vous assister en cette voye chrestienne et paysible ? Et le bon pere N. ne prendra-il pas playsir a servir Dieu en vostre affaire, qui regarde a peu pres quasi le salut de vostre ame, et du moins tout a fait vostre advancement en la perfection ? Et puis Madame N. ne doit-elle pas estre creue ? car elle est voirement, certes, je ne dis pas tres bien bonne, mais elle est encore assés prudente pour vous bien conseiller en cecy.

Que de duplicités, que d'artifices, que de paroles seculieres et peut-estre que de mensonges, que de petites injustices et douces et bien couvertes, et imperceptibles calomnies, employe-on en ce tracas de procés et de procedures ! dirés-vous point que vous voulés vous marier, pour scanda-

[1] Estote prudentes sicut serpentes. Matth., X, 16.

lizer tout un monde par un mensonge evident, si vous n'avés un precepteur continuel qui vous souffle a l'aureille la pureté de la syncerité ? Ne dirés-vous point que vous voulés vivre au monde, et estre entretenüe selon vostre naissance, que vous avés besoin de cecy et de cela ? Et que sera-ce de toute cette formiliere de pensées et imaginations que ces poursuittes produiront en vostre esprit ? Laissés, laissés aux mondains leur monde : qu'avés-vous besoin de ce qui est requis pour y passer ? Deux mille escus et moins encore suffiront tres abondamment pour une fille qui ayme nostre Seigneur crucifié. Cent et cinquante escus de pension, ou deux cens sont des richesses pour une fille qui croit en l'article de la pauvreté evangelique.

— Mais si je n'estois pas Religieuse de clausure, ains seulement associée a quelque Monastere, je n'aurois pas dequoy me faire appeller Madame, sinon par une ou deux servantes. — Et comment ? Avés-vous veu jamais que nostre Dame en eust tant ? Que vous importe-il que l'on sache que vous estes de bonne mayson selon le monde, pourveu que vous soyés de la mayson de Dieu ? — O ! mais je voudrois fonder quelque mayson de pieté, ou du moins faire de grandes assistances a une mayson ; car estant infirme de corps, cela me feroit plus gayement supporter. — Da, il est vray, ma tres chere Fille, je le sçavois bien que vostre pieté faysoit planche a l'amour propre, tant elle est piteusement humaine. Certes, en somme, nous n'aymons pas les croix, si elles ne sont d'or, emperlées et esmaillées. C'est une riche, quoy que tres devote et admirablement spirituelle abjection, que d'estre regardée dans une Congregation comme fondatrice, ou du moins grande bienfaitrice. Lucifer se fut contenté de demeurer au ciel a cette condition-la. — Mais de vivre d'aumosne comme nostre Seigneur, de prendre la charité d'autruy en nos maladies, nous qui d'extraction et de courage sommes cecy et cela, cela certes est bien fascheux et difficile. — Il est vray, il est

difficile a l'homme, mais non pas au Fils de Dieu, qui le fera en vous.

— Mais n'est-ce pas une bonne chose d'avoir le sien pour l'employer a son gré au service de Dieu ? — Le mot *a son gré* fait les esclaircissemens de nostre différend. — Mais je dis, *a vostre gré*, mon Pere ; car je suis tous-jours vostre fille, Dieu l'ayant ainsi voulu. — Or sus, mon gré donq est que vous vous contentiés de ce que M. N. et Madame de N. adviseront, et que le reste vous le laissiés pour l'amour de Dieu, et l'edification du prochain, et la paix des ames de Mesdames vos seurs, et que vous le consacriés ains a la dilection du prochain et a la gloire de l'esprit chrestien. O mon Dieu ! que de benedictions, que de graces, que de richesses spirituelles pour vostre ame, ma tres chere Fille ! si vous faites ainsy, vous abonderés et surabonderés : Dieu benira vostre peu, et il vous contentera. Non, non, il n'est pas difficile a Dieu de faire autant avec cinq pains d'orge, comme Salomon avec tant de cuisiniers et de pourvoyeurs. Demeurés en paix. Je suis tres invariablement vostre vray serviteur et pere.

CLXXXIV

LETTRE[1]

A LA SŒUR MARIE-AUGUSTINE HUMBERT

Remèdes contre les mauvaises pensées.

20 janvier.

A ma tres chere Fille, ma seur Marie-Aug. Humbert.

Ne vous troubles nullement, pour ces imaginations et pensees, estranges ou terribles qui vous arrivent, car selon

[1] Cette lettre étoit restée inédite jusqu'à ce jour ; l'autographe en

la veritable connoissance que j'ay de vostre cœur, je vous asseure devant N. S. que vous n'en pouves encourir aucun peché. Et pour vous affermir en cette creance, a la fin de vostre exercice du matin, desadvoués par une courte et simple aversion toutes sortes de pensees qui sont contraires a l'amour celeste; comme disant, je renonce a toutes cogitations qui ne sont pas pour vous, o mon Dieu. Je les desadvoue et rejette a jamais. Puis lhors quelles vous attaqueront, vous n'aurés rien a dire sinon parfois, o Seigneur je les ay rejettees, vous le sçaves. Quelquefois vous bayseres vostre croix, ou feres quelqu'autre signe que vous confirmes vostre desaveu, et ne vous faschés point, ne vous tourmentes point puisque tout cela non seulement ne vous separe point de nostre Seigneur, mais vous donne sujet de vous unir de plus en plus a sa misericorde. Alles donq doucement et suavement en paix servir Dieu et nostre Dame ou vous estes appellée par leur volonté. Et la grace et consolation de son Esprit soit a jamais avec vous. Amen.

Ma tres chere Fille, vives en Dieu doucement et simplement avec un continuel amour de vostre propre abjection, et un grand courage a servir celuy qui pour vous sauver est mort en la croix.

est conservé au monastère de la Visitation de Sainte-Maris de Nevers, où la copie en a été tirée obligeamment pour nous être communiquée.

CLXXXV

LETTRE [1]

A UNE SUPÉRIEURE DE LA VISITATION

Le Saint l'exhorte à supporter avec courage la charge de sa supériorité.

22 janvier 1622.

Ma tres chere Fille,

Rien tout a fait maintenant parmi ce deluge de lettres que j'escris, sinon que je vous souhaitte tous-jours de plus en plus courageuse en ce saint service de Dieu auquel vous estes. O ! combien de veritables consolations vostre ame recevra-elle au jour auquel, comme dit l'Evangile d'aujourd'huy [2], le grand maistre de la vigne dira a son facteur : *Appelle les ouvriers, et leur rens le salaire !*

Il faut estre constante et toute remise en cette sainte Providence, qui vous a mise en besoigne. J'ay sceu, j'ay veu vos peynes interieures et exterieures : J'ay conneu que Dieu a sousmis sa main a vostre cœur, affin qu'il ne flechist point sous la pesanteur du fardeau. C'en sera tous-jours de mesme, quand vous dresserés vos yeux et vos esperances devers son sanctuaire.

Je vous voy toute pleyne de consolation sur le passage de la bonne mere [3], que le porteur va prendre : car je vous

[1] C'est la 604e de la collection-Blaise, et la 62e (*al.* 58e) du livre III des anciennes éditions.

[2] C'est l'évangile du dimanche de la Septuagésime, où il est dit : *Voca operarios et redde illis mercedem.* En S. Matth., XX, 8.

[3] Madame de Chantal se disposoit alors à partir de Paris, et, en s'en retournant en Savoie, elle devoit passer par plusieurs monastères qui étoient sur sa route, à Orléans, à Bourges, à Nevers, à Moulins, à Lyon, etc. La supérieure de la Visitation, à qui S. François écrit, devoit

laisse a penser quel contentement de se revoir ensemble, nostre Mere, nostre Seur Paule Hieronyme, et ma fille Marie Aimée. Je suis tres parfaitement tout vostre, etc.

CLXXXVI

LETTRE[1]

A LA MÈRE CLAUDE-AGNÈS JOLY DE LA ROCHE, A ORLÉANS

Le Saint lui donne avis du passage de madame de Chantal par Orléans au retour de celle-ci de Paris en Savoie, etc.

23 janvier 1622.

Les larmes[2] receuës par les mains de Madame de Roys-sieu, vostre lettre tout maintenant[3] venue par la voy de Lyon, mais sur tout vostre dilection tesmoignée par l'un et l'autre moyen, ma tres chere Fille, me donnent une extremement douce consolation. M. Rolland vous dira toutes les nouvelles que vous pourriés desirer de deça, d'où, comme je croy, plusieurs vous escriront plus amplement que moy, qui n'en ay nul loysir : aussi est-il a propos que

profiter de l'avantage de sa visite et de celle de la mère Marie-Aimée de Blonnay. La mère de Chantal partit de Paris le 21 février 1622.

[1] Tirée du premier monastère de la ville de Rennes. C'est la 605e de Blaise ; l'autographe en est conservé au monastère de la Visitation de Rennes, où il nous a été permis de le consulter. Nous avons cru y lire la date 1620 au lieu de 1622. N'étant plus sur les lieux, nous ne saurions assurer de quel côté est l'erreur. Du reste, il sera aisé à tout lecteur de se convaincre combien cette lettre, à commencer par la deuxième ligne, a été défigurée dans les éditions de Blaise.

[2] Ce sont sans doute des larmes de Vendôme que la mère de La Roche avoit envoyées, par madame de Roissien, à son saint fondateur.

[3] Au lieu de *vostre lettre tout maintenant*, l'édition de Blaise porte : *une lettre toute maternelle.*

je sois court, pour ne point divertir la consolation que vous aurés a recevoir vostre bonne Mere[1].

Si faut-il pourtant que je vous die que rien ne me pouvoit estre plus doux et aggreable en vostre lettre, que la bonne nouvelle que vous me donnés de la favorable souvenance que Monseigneur l'Evesque d'Orleans a de moy; et, bien que je sache que ce bien provienne de son bon naturel, qui est franc et genereux, si ne laisse-je pas de le reconnoistre de Dieu, qui m'ayant donné une singuliere affection envers ce Prelat, a voulu qu'il y eut en luy cette aggreable correspondance, et qu'il eut une bonne inclination pour moy. Je connois certe en luy beaucoup d'excellentes qualités grandement propres au service de Dieu et de l'Eglise, lesquelles il faut esperer devoir estre esgalement utiles quand elles seront bien employées, ainsy qu'il commence a les rendre par la predication, et qu'il continuera sans doute tous-jours plus fructueusement. Ce luy sera un grand bien de s'obliger a la vie apostolique, par cette solennelle action de l'authorité apostolique. Je sçai la grande esperance que son peuple a de luy, et je sçai que, s'il l'entreprend, il la surpassera; et son courage le luy fera entreprendre. J'ay grand envie de luy escrire; mais il n'y a moyen maintenant, tant je suis accablé: et cependant je vous prie, ma tres chere Fille, de luy baiser tres humblement les mains de ma part, l'asseurer de mon fidele service, et, sans en faire semblant, sçavoir dextrement de luy s'il aura aggreable que je luy escrive parfois.

Vostre chere et cordiale Seur Prieure[2] des Carmelites, recevra, je m'asseure, le chapelet et ma lettre par M. Jan-

[1] La mère de Chantal.

[2] C'est la mère Marie de Jésus, l'aînée des trois filles de madame Acarie, fondatrice des carmélites en France, et religieuse de cet ordre, sous le nom de sœur de l'Incarnation. Le saint évêque de Genève la nomme sœur de celle à qui il écrit, parce qu'elles étoient toutes deux ses filles spirituelles.

tet, a qui, si je m'en souviens bien, je remis le tout; et n'estant pas encor parti de Beley, ce n'est pas merveille si Madamoiselle M. et vous ne l'avés encor pas receu. Cependant jè salue tres cherement le cœur de cette fille bien-aymée, qui sera sainte aussi bien que sa mere, si mes souhaitz sont exaucés ; et si nostre bonne mere [1] la peut voir entrant en la ville ou sortant, j'en seray consolé: aussi leur escris-je que cette chere Seur est mon ancienne et partiale fille. Je salue aussi tres affectueusement et intimement la mere sous prieure, qui sçait bien que Dieu veut que je la cherisse comme je le fay.

La fille qui accompagna ici Madame de Royssieu me demanda une recommandation pour elle envers vous ; et je la luy donnay comme a une fille, l'humeur et l'interieur de laquelle je ne connois nullement. Vous entendrés bien ce que je desire, qui est sur tout le bien et la consolation de vostre Mayson.

Je confesse que j'ay grand tort de ne point escrire a ma Seur Marie Michel, que j'ayme neanmoins de tout mon cœur, ni a ma Seur Marie Françoise Bellet, que j'affectionne grandement, non seulement parce qu'elle est ma fille, mais parce qu'elle estoit chere a la bonne Mere Le Blanc ; ni a ma petite fille Ma. Marguerite Clement, qui, a la verité, est grandement bien aymée de mon ame, nonobstant la petite duplicité des soupçons [2] qu'elle me demanda avant son depart. Or sus, ce sont toutes mes douces filles en nostre Seigneur, que je supplie continuellement de les rendre tout a fait saintes, et vous de mesme, ma tres chere Fille, a qui je suis tres entierement tout dedié, et en verité tres cordialement vostre. Amen.

[1] La mère de Chantal.

[2] Ou *scrupules* : ce mot se lit difficilement dans la pièce autographe.

CLXXXVII

LETTRE[1]

A UNE GRANDE DAME

Le Saint la remercie de la protection et des faveurs qu'elle avoit accordées aux religieuses de son institut, et la prie de les leur continuer après le départ de la mère de Chantal.

Annecy, 23 janvier 1622.

Madame,

Puis que non une seule rayson, mais plusieurs bien justes et urgentes retirent la bonne mere Superieure de la Visitation sainte Marie de Paris a Dijon, et de deça, il est bien raysonnable que je vous remercie, ainsy que je fay tres humblement, des consolations et faveurs qu'elle a recueillies de vostre continuelle charité : vous suppliant neanmoins de les luy continuer en la personne de cette trouppe de filles qu'elle laisse la pour le service de la gloire de Dieu, qui est tout vostre amour, et duquel la providence a preparé vostre cœur pour estre le refuge et la protection des petites servantes de son filz, qui en sont d'autant plus necessiteuses, que l'eage et l'imbecillité de leur establissement est plus tendre et sujet a la contradiction.

J'espere que l'humilité et la connoissance de leur petitesse les conservera, non seulement en la grace de Dieu, mais aussi en vostre bienveuillance, Madame ; et que parmi tant d'autres ames plus relevées et dignes de vostre faveur, que vostre pieté appuye de son zele, elles aussi en leur rang vivront a l'abry de vostre debonnaireté, laquelle se souviendra que son mirouer et son exemplaire

[1] C'est la 606e de la collection-Blaise, et la 12e (*al.* 7e) du livre VI des anciennes éditions.

et patron ayme plus tendrement les petites gens basses et infirmes, ouy mesmes les plus jeunes petitz enfans, pourveu qu'ilz se laissent sousmettre a ses mains, et prendre entre ses bras : et pour moy, je vous supplie de m'advouer, comme je le suis de toute l'affection de mon cœur, vostre etc.

CLXXXVIII

LETTRE[1]

A MADAME LA PRÉSIDENTE DE HERCE

Le Saint donne des marques d'une grande affection à cette dame, dont il avoit baptisé un enfant en qualité de parrain. Il l'exhorte à s'anvancer de plus en plus dans l'amour de Dieu, même dans les contre-temps de la vie.

Annecy, 23 janvier 1622.

J'ay bien chargé ce porteur qu'il allast vous saluer, et Monsieur vostre cher mary, et vostre petit homme mon cher filleul, de ma part et tres humblement. Mais seroit-il bien possible que je ne luy donnasse pas cette petite marque visible de la verité du desir que j'ay de vivre invisiblement en vostre chere ame, Madame ma chere commere, et ma Fille tres aymée. Je ne cesse point, je vous asseure, et ne celebre jamais le saint sacrifice, que je ne presente vostre cœur a Dieu, et n'invoque sa protection et faveur sur vostre chere famille. Je le dois, je le sçai bien : aussi ne le vous dis-je pas, ma tres chere Fille, pour m'en vanter, mais pour la complaysance que j'ay a le penser, et a croire que je vous fay playsir de vous en asseurer. Or sus, c'est assés, vivés donq de plus en plus en ce celeste

[1] Tirée du monastère de la Visitation de la ville de Meaux. C'est la 607e de Blaise.

amour de nostre Seigneur qui vous y oblige par mille benedictions qu'il vous a données, et sur tout par l'inspiration qu'il vous a departie de le vouloir et de le desirer ; et en ce desir vivés joyeuse et saintement contente, voire mesme parmi les ennuys et les afflictions qui ne manquent jamais aux enfans de Dieu.

Je suis tout a fait invariablement vostre, etc.

CLXXXIX

LETTRE [1]

A UNE RELIGIEUSE NOVICE DE LA VISITATION

Il la félicite sur sa future profession, ainsi qu'une de ses sœurs qu étoit à peu près dans le même cas.

Annecy, 24 janvier 1622.

Or sus, ma tres chere Fille, en fin vous voyla donq sur l'autel sacré en esprit, affin d'y estre sacrifiée et immolée, ains consumée en holocauste devant la face du Dieu vivant. O que cette journée soit comptée entre *les journées que le Seigneur a faites* [2] ! Que cette heure soit une heure entre les heures que Dieu a benites de toute eternité, et qu'il a assignées pour l'honneur de toute l'eternité ! Que cette heure soit fondée en la tres sainte humilité de sa croix, et aboutisse a la tres sacrée immortalité de la gloire ! Que de souhaitz mon ame fera sur cette chere journée pour l'ame de ma chere Fille ! O combien de saintes exclamations de joye de bon augure sur ce cœur bien-aymé ! O combien d'invocations a la tres sainte mere Vierge, aux Saintz et aux Anges, affin qu'ilz honorent de leur speciale faveur et presentent consecration de l'esprit de ma tres chere

[1] C'est la 608e de la collection-Blaise, et la 60e (*al.* 56e) du livre VI des anciennes éditions.

[2] Hæc dies quam fecit Dominus. Ps. CXVII, 24.

Fille, de laquelle ilz ont obtenu la vocation, et inspiré l'obeissance a la vocation.

Je ne separe pas de vostre esprit, ma tres chere Fille, celuy de la tres chere seur N., ma fille bien aymée. C'est pourquoy je le considere avec le vostre en la mesme action : car, comme vous sçavés, elle se treuva avec vous unie d'affection et d'amour au jour de vostre visitation ; et semble que dés lors elle immola des-ja en resolution son cœur avec le vostre.

Que je suis consolé, quand je m'imagine, que selon mon esperance on vous annoncera en toute verité cette parole de la mort vitale[1] : *Vous estes morte, et vostre vie est cachée*

[1] Dans la cérémonie de la profession des dames de la Visitation, la nouvelle professe étant debout, le célébrant lui dit : « Ma sœur, vous êtes morte au » monde et à vous-même, pour ne vivre plus qu'à Dieu. » Les sœurs répondent en latin et en chantant : *Bienheureux sont ceux qui meurent dans le Seigneur* (*a*). Ensuite la nouvelle professe se couche tout de son long, et on étend sur elle le drap mortuaire. Cependant une sœur lit une leçon tirée du livre de Job, qui est de l'office des morts. Après la leçon on récite à deux chœurs le psaume *De profondis*, et le célébrant dit une raison du même office, jette de l'eau bénite, et ajoute : *Levez-vous, vous qui dormez, relevez-vous d'entre les morts, et Jésus-Christ vous illuminera* (*b*). La nouvelle professe se relève, et le célébrant lui dit, en lui présentant un cierge : Faites *que votre sentier s'avance comme l'aurore resplendissante, et qu'il croisse jusqu'à la perfection du jour* (*c*). La nouvelle professe chante alors le commencement de psaume *Dominus illuminatio mea*, etc. ; c'est-à-dire en notre langue, *Le Seigneur est ma lumière et mon salut : que craindrois-je ? Le Seigneur est le protecteur de ma vie : qui sera capable de m'épouvanter* (*d*) ? Le célébrant dit, *Dominus vobiscum*, et une oraison, après laquelle il présente le crucifix à la nouvelle professe, en lui disant : *Votre vie est cachée avec Jésus-Christ en Dieu ;* mais *lorsque Jésus-Christ, qui est votre vie, viendra à paroître, alors vous paroîtrez avec lui dans la gloire* (*e*). Qu'il n'arrive jamais *que vous vous glori-*

(*a*) Beati mortui qui in Domino moriuntur. Apoc., XXIV, 13.

(*b*) Surge, qui dormis, et exsurge à mortuis, et illuminabit te Christus. Ephes., V, 14.

(*c*) Justorum semita quasi lux splendens procedit, et crescit usque ad perfectam diem. Prov., IV, 18.

(*d*) Dominus illuminatio mea et salus mea : quem timebo ? Dominus profector vitæ meæ : à quo trepidabo ? Ps. XXVI.

(*e*) Mortui estis, et vita vestra est abscondita cum Christo in Deo. Cùm Christus apparuerit, vita vestra, tunc et vos apparebitis cum ipso in gloriâ. Galat., III, 3 et 4.

avec Jesus-Christ en Dieu! car, ma tres chere Fille, de la verité de ce mot dépend la verité de l'evenement qu'on prononce consecutivement : *Mais quand Jesus-Christ apparoistra,* et ce qui s'ensuit.

Ma tres chere fille, je salue vostre chere ame et celle de la seur N., et je suis a jamais en union d'esprit selon Dieu tres singulierement tout vostre.

CXC

LETTRE[1]

A UNE RELIGIEUSE

Il l'exhorte à demeurer toujours en paix.

24 janvier 1622.

Que vous puis-je dire en cette occasion, ma tres chere Fille, sinon qu'entre les consolations, que j'attens bien grandes, de revoir nostre bonne mere, celle de l'ouyr parler de vostre cœur en est une? Mais je ne veux pas dire pourtant que je veuille attendre son retour pour en apprendre des nouvelles, de ce cher cœur. Dites-moy donq, ma tous-jours plus chere Fille, que fait-il? car maintenant il sçait la resolution qui a esté prise par ces six ou sept grans serviteurs de Dieu, qui s'assemblerent pour son sujet. Or sus, il faut donq attendre le mot de R. et cependant demeurer en paix, et, quand le mot sera venu, demeurer en

fiez en autre chose qu'en la croix de Jésus-Christ (*f*). C'est de cette cérémonie que veut parler le Saint.

[1] C'est la 609e de Blaise, et la 36e (*al.* 89e du livre IV des anciennes éditions.

(*f*) Mihi absit gloriari nisi in cruce Domini nostri Jesus Christi. Galat., VI, 14.

paix, et quoy qu'il dise, demeurer en paix, et tous-jours demeurer en paix de tout nostre pouvoir. Le passeport des filles de Jesus-Christ, c'est la paix; la joye des filles de nostre Dame, c'est la paix. Il est vray, ma tres chere Fille, que vous n'avés point de cœur qui soit ni plus ni certes tant vostre, que le mien. Dieu soit benit. Amen.

CXCI

LETTRE[1]

A LA MÈRE DE BEAUMONT[2],
SUPÉRIEURE DE LA VISITATION, RUE SAINT-ANTOINE, A PARIS

Il l'exhorte à supporter sa charge avec courage, l'assurant de la protection du Seigneur. Il lui recommande l'humilité, la douceur, et l'amour maternel à l'égard de ses filles.

25 janvier 1622.

Ma tres chere Fille,

Je vous souhaitte de tout mon cœur une grande humilité dedans un grand courage, affin que vostre courage soit tout a fait en Dieu, qui par sa bonté vous soustienne, et en vous la sainte charge que l'obedience vous a imposée. Je l'espere, ma tres chere Fille, et que vous serés comme l'ancienne Anne[3], laquelle, avant qu'elle fut mere, changeoit souvent de visage, comme touchée de diversité de pensées et d'apprehensions; mais estant devenue mere, dit l'Ecriture sacrée, *sa face ne fut plus variante ni diversifiée*[4], parce que,

[1] C'est la 610e de Blaise, et la 50e (*al.* 45e) du livre VI des anc. éditions.

[2] La mère A. C. de Beaumont est celle qui succéda immédiatement à la bienheureuse mère de Chantal dans la supériorité du premier monastère de Paris, lorsque cette mère en partit pour s'en retourner en Savoie, trois ans après la fondation.

[3] Mère de Samuel.

[4] Vultusque illius non sunt ampliùs in diversa mutati. I Reg., I, 18.

comme je croy, elle fut accoisée en Dieu, qui luy avoit fait connoistre son amour, sa protection et son soin sur elle.

Car ainsy, ma tres chere Fille, jusques a present le soucy de vostre conduite, et l'apprehension de vostre future superiorité, vous a un peu agitée, et vous a souvent fait varier en pensées : maintenant que vous voyla mere de tant de filles, vous devés demeurer tranquille, seraine, et tousjours esgale, vous reposant en la Providence divine, qui ne vous eut jamais mis toutes ces cheres filles entre les bras et dans vostre sein, que quand et quand elle ne vous eut destiné un secours, un ayde, une grace tres suffisante et abondante pour vostre soutien et appuy.

Le Seigneur, disoit Anne, *mortifie et vivifie; il mene aux enfers, et il en ramene ; le Seigneur rend pauvre et enrichit, il abbaisse et souleve*[1]. O disons, ma tres chere Fille, comme une autre Anne, *Le Seigneur charge et descharge.* Il est vray : car quand il impose quelque chose a une de ses filles, il la renforce tellement, que, soustenant la charge avec elle, elle est comme deschargée. Pensés-vous qu'un si bon pere comme Dieu voulust vous rendre nourrice de ses filles, sans vous donner abondance de lait, de beurre et de miel? Or de cela il n'en faut point douter; mais prenés seulement garde a deux ou troys motz que mon cœur va dire au vostre.

Rien ne fait tant tarir le lait des mammelles que les regretz, les afflictions, les melancholies, les amertumes, les aigreurs. Vivés en sainte joye parmi vos enfans ; montrés-leur une poictrine spirituelle de bonne veue et de gracieux abord, affin qu'elles y accourent en gayeté. C'est cela que le Cantique marque en la louange des mammelles de l'Espoux : *Tes tetins sont meilleurs que le vin odorant des par-*

[1] Dominus mortificat et vivificat, deducit ad inferos, et reducit ; Dominus pauperem facit et ditat, humiliat et sublevat. *Cant. Annæ*, I. lib. Reg., II, 6 et 7.

fums pretieux[1]. *Le lait, le beurre et le miel sont sous ta langue*[2].

Je ne dis pas, ma Fille, que vous soyés flatteuse, cajoleuse et rieuse; mais douce, suave, amiable, affable. En somme, aymés d'un amour cordial, maternel, nourrissier et pastoral vos filles, et vous ferés tout; vous serés toute a toutes, mere a chacune, et secourable a toutes. C'est la seule condition qui suffit, et sans laquelle rien ne suffit. Ma Fille, je me confie que Dieu, qui vous a choisie pour le bien de plusieurs, vous donnera l'esprit, la force, le courage et l'amour pour plusieurs. A luy soit a jamais honneur, gloire et benediction. Amen.

Je suis invariablement vostre, et je me confie que vous n'en doutés nullement. Vive Jesus.

CXCII

LETTRE[3]

A UNE DAME

Remèdes à la trop grande crainte de la mort et de l'enfer, et aux pensées d'arrogance et de vanité; conserver la paix de son cœur dans ces sortes de tentations.

Annecy, 8 février 1622.

Madame,

Je respons a nostre chere Seur superieure de Montferrand[4] sur ce que vous me proposés par vostre lettre, bien marry que, pour ce qui regarde sa personne, je ne puis

[1] Meliora sunt ubera tua vino, fragrantia unguentis optimis. Cant., I. 1.

[2] Mel et lac sub linguâ tuâ. *Ibid.* IV, 11.

[3] C'est la 611e de la collection-Blaise, et la 29e (*al.* 27e) du livre III des anciennes éditions.

[4] C'est la mère Favre, qui de Lyon avoit été transférée à Montferrand en 1620.

pas seconder le desir de Madame de Chazeron : car quant au vostre, Madame, je sçai bien les limites dans lesquelles vous le contenés affin que le service de Dieu soit en toutes occasions purement practiqué : c'est pourquoy je ne vous fay point d'excuse.

Quant a la crainte de la mort et de l'enfer qui afflige vostre chere ame, c'est veritablement une tentation de l'ennemy, mais que l'amy bien aymé de vostre cœur employera par sa bonté a vostre progres en la pureté et humilité ; et quand, par une entiere sousmission et resignation a sa providence, vous vous despouillerés du soin du succes de vostre vie, mesme éternelle, es mains de sa douceur et de son bon playsir, il vous delivrera de cette peyne, ou vous donnera tant de force pour la supporter, que vous aurés sujet d'en benir la souffrance.

Ma tres chere Fille, les suggestions de vantance, ouy mesme d'arrogance et outrecuidance, ne peuvent nuire a une ame qui ne les ayme pas, qui tous les jours dit souvent a son Dieu, avec le roy David : *Seigneur, je suis fait comme un neant devant vous, et je suis tous-jours avec vous* [1] ; comme s'il eut voulu dire : Je vous regarde, ô souveraine bonté, comme l'estre infiny, et me regarde comme un neant devant vous ; et, bien que vous soyés tel, et moy telle, je demeure tous-jours pleyne de confiance avec vous : mon neant espere en vostre douce infinité avec d'autant plus d'asseurance que vous estes infiny. J'espere en vous, en comparayson duquel je suis un vray neant.

Ma tres chere Fille, demeurés en paix dedans vostre amertume. Vous sçavés bien en la pointe de vostre esprit que Dieu est trop bon pour rejetter une ame qui ne veut point estre hypocrite, quelles tentations et suggestions qui luy arrivent. Or sus, je recommanderay vostre necessité a

[1] Ad nihilum redactus sum apud te ; et ego semper tecum. Ps. LXXII. 22 et 23.

ce grand Dieu d'affluence et d'abondance : et cependant souspirés souvent devant luy, et presentés-luy doucement vos intentions : *Je suis vostre*, ô Seigneur, *sauvés-moy*[1]. Il le fera, ma tres chere Fille ; et qu'a jamais son saint nom soit benit. Je suis sans reserve, Madame, vostre tres humble, etc.

CXCIII

LETTRE

A UNE POSTULANTE DE LA VISITATION

Avis à une fille qui vouloit entrer dans l'ordre de la Visitation.

Annecy, 6 mars 1622.

Je ne vous vis jamais, que je sache, ma tres chere Fille, sinon sur la montaigne de Calvaire, où resident les cœurs que l'Espoux celeste favorise de ses divines amours. O que vous estes heureuse, ma tres chere Fille, si fidelement et amoureusement vous avés choysi cette demeure, pour en icelle adorer Jesus crucifié en cette vie ! car ainsy serez-vous asseurés d'adorer en la vie eternelle Jesus-Christ glorifié.

Mais, voyés-vous, les habitans de cette colline doivent estre despouillés de toutes les habitudes et affections mondaines, comme leur Roy le fut des robbes qu'il portait quand il y arriva ; lesquelles, bien qu'elles eussent esté saintes, avoyent esté profanées quand les bourreaux les luy osterent dans la mayson de Pilate.

Gardés-vous bien, ma chere Fille, d'entrer au festin de la Croix, plus delicieux mille et mille fois que celuy des

[1] Tuus sum ego, salvum me fac. Ps. CXVIII, 94.

[2] C'est la 612e de la collection-Blaise, et la 58e (*al.* 53e) du livre IV des anciennes éditions.

noces seculieres, sans avoir la robbe blanche, candide et nette de tout autre intention, que de plaire a l'Agneau. O ma chere Fille, que l'eternité du Ciel est aymable, et que les momens de la terre sont miserables! Aspirés continuellement a cette eternité, et mesprisés hardiement cette caducité et les momens de cette mortalité.

Ne vous laissés point emporter aux apprehensions, ni des erreurs passées, ni des craintes des difficultés futures, en cette vie crucifiée de la Religion. Ne dites point : Comment pourray-je oublier le monde et les choses du monde ? car vostre Pere celeste sçait[2] que vous avés besoin de cet oubly, et il vous le donnera, pourveu que, comme une fille de confiance, vous vous jettiés entierement et fidelement entre ses bras.

Nostre Mere, vostre Superieure, m'escrit que vous avés de tres bonnes inclinations naturelles. Ma chere Fille, ce sont des biens du maniement desquelz il vous faudra rendre conte : ayés soin de les bien employer au service de celuy qui vous les a donnés. Plantés sur ces sauvageons les greffes de l'eternelle dilection, que Dieu est prest de vous donner, si par une parfaite abnegation de vous-mesme, vous vous disposés a les recevoir. Tout le reste, je l'ay dit a la Mere. A vous je n'ay plus rien a dire, sinon que, puisque Dieu le veut, je suis de tout mon cœur, vostre tres humble frere et serviteur, etc.

[1] Scit enim Pater vester quia his omnibus indigetis, (*vel*) qui opus sit vobis. Matth., VI, 32, ou 8.

CXCIV

LETTRE[1]

A SAINTE JEANNE-FRANÇOISE DE CHANTAL

Parfaite résignation du Saint; il ne veut vivre que de la foi. Son indifférence par rapport à la maladie comme à l'état de santé. Il a revu le Directoire de ses religieuses; il revoit les Constitutions.

Ma tres chere Mere,

Vous verrés en la lettre de ce bon Pere le desplaysir, qui certes m'a un peu touché; mais cette nouvelle m'ayant pris dans le sentiment que j'avois d'une totale resignation en la conduite de la tres sainte Providence, je n'ay rien dit en mon cœur, sinon : *Ouy, Pere celeste; car tel est vostre bon playsir*[2]. Et ce matin, a mon premier reveil, il m'est venu une si forte impression de vivre tout a fait selon l'esprit de la foy et la pointe de l'ame, que malgré mon ame et mon cœur je veux ce que Dieu voudra, et je veux ce qui sera de son plus grand service, sans reserve, ni de consolation sensible, ni de consolation spirituelle; et je prie Dieu, que jamais il ne permette que je change de resolution.

J'ay eu depuis Pasques de spirituelles incommodités; mais je n'y voyois aucun remede, ni aucun danger. Elles sont tout a fait passées, graces a Dieu, que je supplie de me les renvoyer quand il luy plaira.

[1] Cette lettre est la 656e de la collection-Blaise, et la 42e (*al.* 37e) du livre VI des anciennes éditions. Elle est sans date; mais comme il y est fait allusion au prochain départ de sainte Chantal de Lyon, où elle n'arriva que vers la fin d'octobre à son retour de Paris, et que son départ de Paris s'étoit effectué le 21 février 1622, comme d'ailleurs le Saint écrivit cette lettre un certain temps après Pâques, fixé au 27 mars pour cette même année, il nous semble permis d'en inférer qu'elle fut écrite à une époque déjà avancée de l'année 1622.

[2] « Ita, Pater, quoniam sic fuit placitum ante te. » Matth., XI, 20.

J'ay reveu les Directoires : je les fay copier, pour vous les envoyer. Je reverray aussi les Constitutions, affin qu'avant vostre depart vous les faciés reimprimer. Je les tiendray tous-jours courtes, reservant beaucoup de choses pour mettre au livre des Advertissemens, la briefveté estant requise en semblables affaires : et quand on escriroit trente ans, on n'empescheroit pas qu'il ne demeurast tous-jours quelque doute pour les esprits delicatz et barguignans. Le soin des superieurs, leur devotion et leur esprit doit suppleer a tout.

Mille tres cheres salutations a vostre chere ame, ma tres chere Mere, a laquelle Dieu m'a donné d'une maniere incomparable.

FRANÇOIS, Evesque de Geneve.

CXCV

LETTRE[1]

A LA MÊME

Envoi de religieuses pour le couvent de Visitation à fonder à Dijon.

A ma tres chere Mere Anne de Tolongeon[2].

L'inopinee venue de M. Roland nous presse de despecher nos cheres sœurs, qui ne devoyent partir selon nostre compte que sur la fin de la semaine suivante ; et parce que

[1] Cette lettre étoit restée inédite jusqu'ici. L'original en est conservé au couvent de la Visitation de Rennes, où il nous a été donné d'en tirer copie.

[2] Telle est en effet la suscription de cette lettre, qui cependant s'adresse visiblement pour ce qu'elle contient à sainte Jeanne-Françoise de Chantal, dont madame la comtesse de Toulongeon, née Françoise de Chantal, étoit la fille. Nous présumons que, dans l'incertitude de l'époque précise du retour de la Sainte à Dijon, où elle ne devoit rentrer qu'après avoir visité, en quittant Paris, les couvents de plusieurs villes, saint François de Sales jugea à propos d'envoyer sa lettre à madame Anne de Toulongeon (probablement la mère du comte), pour que celle-ci la remît à la sainte voyageuse au moment de son arrivée.

nous vous envoyons ma seur Paule Hieronime Favrot qui de jour a autre attendoit de faire la profession, affin de ne l'envoyer pas novice nous la recevons a profession ce mattin, et soudain la ferons partir avec les autres troys puisqu'il n'y a pas lieu dans la carrosse pour plus de filles que pour quatre. Vous connoissez des-ja ma seur Marie Marguerite, de laquelle pourtant[1] je n'ay rien a vous dire sinon qu'elle s'en va tres joyeusement. Ma seur Paule Hieronime[2] est une tres bonne fille propre a tout, de bon esprit et de meilleur courage, ell'a autant de proprietes que la sauge, selon le mot de feu Vre fils de Torens[3]. Ma seur Franç. Augustine est une brebis de grande observance et devotion. Ma seur Per. Marie est toute pleine du desir de bien s'employer. Nous avions encor choysi ma seur Franc. Agathe, mais voyant qu'il n'y avoit place que pour 4, nous avons un peu favorise sa mere qui avoit de la tendreté sur son depart, et non elle qui partoit de bon cœur comm'elle est demeuree de bon cœur. Je leur ay baillé pour document, de ne rien rechercher et ne rien refuser dans la vie religieuse.

La bonne madame de Dalet[4] est bienheureuse de vouloir cette vie la, Dieu luy face la grace qu'y estant elle ne recherche plus rien et ne refuse plus rien. Je ne lay jamais veu, mais j'ay un certain instinct interieur tout particulier por elle et son esprit. Je n'escris a personne sinon a nostre bon monseigneur levesque de Langres, car quel moyen de faire en une matinee tant de choses, puysque hier il fallut confesser ces nouvelles professes et parler a Mr Roland et

[1] *Pourtant*, c'est-à-dire *per conséquent*, de même que l'italien *per tanto*.

[2] Paule-Hiéronyme Favrot, autre que la mère Paule-Hiéronyme de Monthou, supérieure de la Visitation de Nevers.

[3] Frère du saint évêque et gendre de sainte Jeanne-Françoise, dont il a été si souvent question, ainsi que de sa mort, dans plusieurs lettres précédentes, et particulièrement de mai et de juin 1617.

[4] Sans doute la même à laquelle sont adressées les lettres du 25 avril et du 11 mai 1621.

faire mille choses. Vous sçavés mon cœur po^r M. la premiere[1], po^r Messrs et Mesd^les de Vilers. Je salue tres humblement madame la duchesse de Bellegarde si ell' est la et madame la marquise de Termes, et suis leur tres obeissant ser^r. Au cœur de nostre madame de Tolongeon[2] il ne faut dire mot sinon qu'il escoute bien celuy de sa mere. C'est tout ce que son vieux pere luy desire. A Monsieur Roland tout le reste.

Je reviens de la profession de nos Seurs, ma tres chere Mere, et po^r faire partir nos Seurs qui vont a vous. Je finis cette lettre, vous recommandant toutes a la sainte grace de nostre Seig^r. Dans peu jenvoyeray a nostre seur Marie Daquelme tout ce qui luy est necessaire pour venir.

O Dieu ! que c'est une bonne chose de ne vivre qu'en Dieu, ne travailler qu'en Dieu, ne se resjouir qu'en Dieu !

Ainsy je salue v^re cœur, ma tres chere Mere, de tout le mien, qui est v^re. Amen. A Mrs Soyret, Arviset, Binet, a toutes les ames qui me font l'honneur d'avoir soin de prier po^r moy, a Me du Puys d'Orbe, amen. XXIII avril 1622.

[1] Sans doute madame Brulart, épouse du Président, et sœur de l'abbesse du Puits-d'Orbe, dont il va être mention à la fin de cette lettre même.

[2] La comtesse de Toulonjon, née Françoise Rabutin de Chantal.

CXCV

LETTRE[1]

A LA MÈRE, FAVRE
SUPÉRIEURE DU MONASTÈRE DE LA VISITATION DE MONTFERRAND

M. l'évêque de Clermont, sur le diocèse duquel étoit Montferrand, et les magistrats de ladite ville, firent bien des difficultés avant de consentir au départ de la mère Favre, appellée à Dijon pour y gouverner le monastère, que madame de Chantal y établit quinze jours après cette lettre. Le Saint lui envoie avec son obédience deux lettres pour M. l'évêque de Clermont, l'une de lui-même, et l'autre de M. le président Favre, pour vaincre les difficultés en question. Il parle de la fondation de Chambéri, à laquelle on destinoit la mère Favre ; de la retraite de madame la comtesse de Dalet, fondatrice du monastère de Montferrand ; de la remise de ses enfants entre les mains de ses parents ; de quelques points qui regardoient le gouvernement et l'état de quelques maisons ; enfin d'un conseil qu'il donne à une demoiselle fort riche.

26 avril 1622.

Tenés, ma tres chere Fille, voyla deux lettres pour Monseigneur de Clermont, l'une du bon Monsieur vostre pere, l'autre de moy, qui tendent a mesme fin ; vous les verrés toutes deux, et s'il vous plait les cacheter, apres que le cachet sera sec, vous les luy rendrés. Voyla vostre obeissance sans date ; voyla encor la lettre que Monsieur vostre pere vous escrit, et celle qu'il m'escrit a moy, par lesquelles vous verrés comme tout se dispose a la fondation d'un monastere a Chamberi ; et tandis que pour le commencement on fera preparer les logis, nostre mere pourra y estre, et vous a Dijon ; affin que comme en passant vous y establissiés cette mayson-la avant que de venir establir celle

[1] Tirée du monastère de la Visitation de la ville de Meaux. C'est la 613e de la collection-Blaise.

de Chamberi : et ainsi sera vray tout ce que nous escrivons a Monseigneur de Clermont.

Je ne voy nulle sorte de difficulté en l'affaire de la bonne Madame de Dallet, et me semble qu'il n'est point necessaire d'employer le tems a voir comme reüscira la remise de ses enfans entre les mains de M. et Madame de Blonfan ; car il suffit de bien pourvoir a la personne et au bien maintenant, et d'avoir une tres probable conjecture que tout ira bien. Dieu n'est-il pas bon, ma tres chere Fille, d'avoir ainsy explané le chemin de la retraitte a cette chere ame, laquelle, comme vous sçavés, je ne connois pas ? mais j'ay certain secret instinct pour elle, qui ne se peut dire combien elle m'est chere. Je suis bien aise que vous la soulagiés de vostre presence en cette affaire : nostre mere cependant sera vostre avant-courriere a Dijon et puis a Chamberi.

En la visite on pourra bien se dispenser és pointz moins essentielz : vous pourrés mesme, si vous le jugés a propos, procurer dextrement que l'on commette quelques personnes qui ayent le loysir et la volonté entiere, comme seroit quelque bon Pere Jesuite, ou quelque Pere de l'Oratoire, ou quelque bon Ecclesiastique. Je me resjouys dequoy cette mayson-la est pleine de bonnes filles. Celle qu'a mon advis vous voulés laisser en vostre place, m'a escrit, et je luy respons.

Je respons aussi a Madame Bonnefoy, et luy desire une tres bonne charité. C'est la verité que son esprit estant de la condition que vous me marqués, elle doit moins faire de consideration a se retirer et mettre a l'abry. Je fay chercher la lettre de Madame de Chazernon, pour l'envoyer. Hier j'eus icy une damoyselle de grans moyens, nullement propre au mariage; et neanmoins je ne sceus jamais luy conseiller la Religion a laquelle elle avoit pensé, qui estoit la Visitation, ni aucune autre ; ains la renvoyay au mariage: et aujourd'huy je ne puis conseiller le mariage ni a Madame

de Dalet, ni a Madame Bonnefoy, ains suis tout a fait tiré a leur proposer la religion. O que Madame de Dalet est heureuse d'avoir un esprit si ferme au desir de la perfection du saint amour! Je la salue tres cordialement et toutes nos Seurs; mais vostre chere ame, ma Fille bien aymée, je la salue de toute l'estendue des affections de la mienne, qui suis vostre, etc.

CXCVI

LETTRE[1]

A UNE DAME

Maximes pour persévérer dans la piété au milieu des afflictions.

Annecy, 28 avril 1622 [2].

Plaise au saint Esprit de m'inspirer ce que j'ay a vous escrire, Madame, et s'il vous plait, ma tres chere Fille. Il n'est besoin, pour vivre constamment en devotion, que d'establir des fortes et excellentes maximes en son esprit.

La premiere que je souhaitte au vostre, c'est celle de saint Paul [3]: *Tout revient au bien de ceux qui ayment Dieu.* Et a la verité, puysque Dieu peut et sçayt tirer le bien du mal, pour qui fera-il cela, sinon pour ceux qui, sans reserve, se sont donnés a luy? Ouy, mesme les pechés dont Dieu, par sa bonté, nous defende, sont reduitz par la divine Providence au bien de ceux qui sont a luy. Jamais David

[1] C'est la 614e de Blaise, et la 2e du livre II des anciennes éditions.

[2] « Ayant recouvré la date de cette lettre, nous la plaçons à son ordre; elle étoit à notre précédente édition sous le nº 818 (Blaise). » Dans les anciennes éditions se trouve bien l'indication du jour, mais non celle de l'année.

[3] Rom., VIII, 28.

n'eust esté si comblé d'humilité, s'il n'eust peché ; ni Magdaleine si amoureuse de son Sauveur, s'il ne lui eust remis tant de pechés ; et jamais il ne les lui eust remis, si elle ne les eust commis.

Voyés, ma chere Fille, ce grand artisan de misericorde ; il convertit nos miseres en graces, et fait la theriaque salutaire a nos ames, de la vipere de nos iniquités. Ditesmoy donq, je vous prie, que ne fera-il pas de nos afflictions, de nos travaux, des persecutions qu'on nous fait ? Si donq il arrive jamais que quelque desplaysir vous touche de quelque costé que ce soit, asseurés vostre ame que, si elle ayme bien Dieu, tout se convertira en bien. Et quoyque vous ne soyés pas les ressortz par lesquelz ce bien vous doit arriver, demeurés tant plus asseurée qu'il arrivera. Si Dieu vous jette la boüe[1] de l'ignominie sur les yeux, c'est pour vous donner la belle veüe, et vous rendre un spectacle d'honneur. Si Dieu vous fait prendre une cheute, comme a saint Paul qu'il jetta en terre, c'est pour vous relever a gloire.

La seconde maxime, c'est qu'il est vostre Pere : car autrement il ne vous commanderoit pas de dire : *Notre pere qui qui estes au ciel.* Et qu'avés-vous a craindre, qui estes fille d'un tel pere, sans la providence duquel pas un seul cheveu de vostre teste ne tombera jamais[2] ? C'est une merveille qu'estant filz d'un tel pere, nous ayons ou puissions avoir autre soucy que de le bien aymer et servir. Ayés le soin qu'il veut que vous ayés en vostre personne et en vostre famille, et non plus ; car ainsy vous verrés qu'il aura soin de vous. Pense en moy, dit-il a sainte Catherine de Sienne, de laquelle nous celebrons aujourd'huy la feste, et je penseray en toy. O Pere eternel ! dit le Sage, vostre providence gouverne tout[3].

[1] Jésus rendit la vue à l'aveugle-né, en faisant de la boue avec sa salive, et lui en frottant les yeux. Jean, IX, 6 et 11.

[2] Luc, XXI, 18. Matth.; X, 30. — [3] Sap., XIV, 3.

La troisieme maxime que vous devés avoir, c'est celle que nostre Seigneur enseigna a ses Apostres : *Qu'est-ce qui vous a manqué?* Voyés-vous, ma chere Fille, nostre Seignenr avoit envoyé ses Apostres ça et la sans argent, sans bastons, sans souliers, sans besace, revestus d'une seule soutane, et il leur dit par apres : *Quand je vous ay ainsy envoyés, quelque chose vous a-elle manqué?* et ilz luy dirent : *Non*[1].Or sus donq, ma Fille, quand vous avés eu des afflictions,mesme du tems que vous n'aviés pas tant de confiance en Dieu, estes-vous perie dans l'affliction? Vous me dirés : Non. Et pourquoy donq n'aurés-vous pas courage de reüscir de toutes les autres adversités? Dieu ne vous a pas abandonnée jusques a present; comme vous abandonnera-il dés a present, que plus qu'auparavant vous voulés estre sienne?

N'apprehendés point le mal a venir de ce monde, car peut-estre ne vous arrivera-il jamais; et en tout evenement, s'il vous arrive, Dieu vous fortifiera. Il commanda a saint Pierre de marcher sur les eaux : et saint Pierre voyant le vent et l'orage, eut apprehension, et l'apprehension le fit enfoncer, et il demanda secours a son maistre, qui luy dit: *Homme de peu de foy, pourquoy as-tu douté*[2]? Et luy tendant la main, il l'asseura. Si Dieu vous fait marcher sur les flotz de l'adversité, ne doutés point, ma Fille, n'apprehendés point, Dieu est avec vous. Ayés bon courage, et vous serés delivrée.

La quatrieme maxime, c'est celle de l'eternité. Peu m'importe que je sois parmi ces momens passagers, pourveu qu'eternellement je sois en la gloire de mon Dieu. Ma Fille, nous allons a l'eternité,nous y avons presque des-ja l'un des piés; pourveu qu'elle nous soit heureuse, qu'importe-il que ces instans transitoires nous soyent fascheux? est-il possible que nous sachions que nos tribulations de troys ou

[1] Luc, XXII, 35.
[2] Matth., XIV, 28, 29, 30 et 31.

quatre jours operent tant d'eternelles consolations [1], et que nous ne veüillons pas les supporter? Enfin, ma tres chere Fille,

Ce qui n'est pour l'eternité,
Ne peut estre que vanité.

La cinquieme maxime, celle de l'Apostre : *Ja n'advienne que je me glorifie, sinon en la Croix de mon Jesus* [2]. Plantés en vostre cœur Jesus-Christ crucifié, et toutes les croix de ce monde vous sembleront des roses. Ceux qui sont piqués des espines de la couronne de nostre Seigneur qui est nostre chef, ne sentent gueres les autres piqueures.

Vous treuverés tout ce que je vous ay dit és troysieme, quatrieme ou cinquieme et dernier livre de *l'amour de Dieu*. Vous treuverés beaucoup de choses a ce propos en la grande *Guide des pecheurs* de Grenade. Il faut que je finisse ; car on me presse. Escrivés-moi confidemment, et me marqués ce que vous jugerés que je puisse pour vostre cœur, et le mien le contribuera tres affectionnement ; car je suis en toute verité, Madame, vostre tres humble et asseuré serviteur, etc.

II Cor., IV, 17. — [2] Gal., VI, 14.

CXCVII

LETTRE[1]

A SAINTE JEANNE-FRANÇOISE DE CHANTAL

Pensées sur l'échange que fit notre Seigneur de son cœur avec celui de sainte Catherine de Sienne. Souhaits de bénédictions à madame de Chantal et à toutes ses filles pour leur voyage de Langres à Dijon ; l'éloignement des lieux n'empêche pas l'union des cœurs.

29 avril 1622.

Je m'en vay a l'autel, ma chere Fille, où mon cœur respandra mille souhaitz pour le vostre, ou plustost nostre cœur respandra mille benedictions sur moy-mesme car je parle plus veritablement ainsy. Dieu, ma chere Seur, ma Fille bien-aymée, a propos de nostre cœur, que ne nous arrive-il comme a cette benite sainte, de laquelle nous commençons la feste ce soir, sainte Catherine de Sienne, que le Sauveur nous ostast nostre cœur, et mist le sien en lieu du nostre ! Mais n'aura-il pas plustost fait de rendre le nostre tout sien, absolument sien, purement et irrévocablement sien ? Ouy, qu'il le face, ce doux Jesus ; je l'en conjure par le sien propre, et par l'amour qu'il y confirme, qui est l'amour des amours ; que s'il ne le fait (ô ! mais il le fera sans doute, puisque nous l'en supplions,) au moins ne sauroit-il empescher que nous ne luy allions prendre le sien, puysqu'il tient encor sa poictrine ouverte pour cela : et si nous devions ouvrir le nostre, pour, en ostant le nostre, y loger le sien, ne le ferions-nous pas ? Qu'a jamais son saint nom soit benit !

[1] C'est la 615e de la collection-Blaise, et la 61e du livre VII des anciennes éditions.

Allés, ma Fille, allés : mon esprit vous va suivant, et respandant sur vous mille benedictions. Au nom de Dieu, nous allons,et demeurons avec une fort pure intention de servir de tout nostre cœur a la gloire eternelle de sa divine Majesté, icy où nous demeurons, et la ou nous allons. O Dieu ! que c'est une douce chose, que d'avoir la sainte unité des cœurs, qui, par une merveille inconnue au monde,nous fait estre en plusieurs lieux sans division ni separation quelconque ! Demeurons et allons en paix, ma tres chere Fille : et comme une seule ame se console en l'une et l'autre main, tenant son filz de l'une et son pere de l'autre ; ainsy resjouissons nous dequoy en une parfaite unité d'esprit, et de tout nous-mesmes, icy où nous demeurons, et la où nous allons, nous nous tenons a ce Sauveur que nostre cœur veut cherir reveremment comme son pere, et tendrement comme un filz. Or sus, je m'en vay presenter ce cœur a ce cher Sauveur en la sainte Messe.

O Seigneur Jesus ! sauvés, benissés, confirmés et conservés ce cœur qu'il vous a pleu de rendre un en vostre divin amour : et puisque vous luy avés donné l'inspiration de se dedier et consacrer a vostre saint nom, que vostre saint nom le remplisse comme un baume de divine charité, qui en une parfaitte unité respande les varietés des parfums et odeurs de suavité requises a l'edification du prochain. Ouy, Seigneur Jesus, remplissés, comblés, et faites surabonder en grace, paix, consolation et benediction, cette ame qui en vostre saint nom va et demeure où vostre gloire la veut et appelle. Amen.

Mille benedictions a nos cheres filles.Dieu qui les a assemblées les benisse ; leurs saintz Anges soient a jamais autour d'elles,respandant a pleynes mains les graces et consolations celestes dans leurs cœurs bien aymés,et que la sainte Vierge, desployant sa poitrine maternelle sur elles, les conserve en la vertu de son amoureuse eternité. Amen. Vive Jesus !

CXCIX

LETTRE[1]

DE SAINTE JEANNE-FRANÇOISE DE CHANTAL
A SAINT FRANÇOIS DE SALES

Dans quelques communautés religieuses, à la fête de la Pentecôte, il est d'usage de tirer au sort les dons du Saint-Esprit, et de distribuer à chacun celui qui lui est échu écrit sur un billet, ou peint sur une petite image. C'est cette pratique dont il s'agit au commencement de cette lettre. Le sort apporta pour le Saint le don d'intelligence; pour elle, son partage fut le don de conseil. Elle lui parle ensuite de quelques établissements. Estime que S. Vincent de Paul faisoit de S. François de Sales. On a envie d'attacher celui-ci à la France: il s'en rapporte au pape.

16 mai 1622.

Mon tres honnoré Seigneur et unique Pere, que cette feste est grande, en laquelle Dieu verse si abondamment ses precieux dons sur ses fideles! Voyla celuy de l'entendement, que la divine Providence vous a marqué pour cette année. J'espere que vous l'employerés fidelement. Il m'est escheu celuy de conseil. Dieu me fasse la grace de recevoir ceux que vous me donnerés de sa part, et les bien accomplir.

Je vous supplie de fort prier cet Esprit tres saint de recevoir le propos du vœu que nous avons desseigné, et qu'il me donne abondante grace pour l'accomplir parfaitement. J'ay eu sur ce sujet certaines craintes et representations qui ont fait fremir ma chair; mais mon cœur demeure invariable en son desir, et resolution de suivre la tres adorable volonté de Dieu.

Je vous ay desja mandé les dispositions de nostre etablis-

[1] Tirée des lettres de madame de Chantal, où elle est sans date. C'est la 616e de Blaise.

sement a Orléans et a Nevers : mais, mon vray pere, je m'oubliay de vous demander l'obeyssance pour traitter de ces fondations : car la mienne ne porte que pour Paris, Bourges et Dijon ; et quoyque je puisse dire sans scrupule, que je ne fais rien sans vostre ordre, je suis pourtant bien aise de le monstrer par escrit.

J'appris hier par M. Vincent, qui vous honnore et estime plus qu'il ne se peut penser ni dire, tout le dessein que l'on a de vous attirer en France. Tous les plus pieux et solides espritz d'icy, considerant cette proposition, et pesant de part et d'autres toutes les raysons, sont en grand suspens de ce qui sera de la plus grande gloire de Dieu.

M. Vincent me le disoit hier, adjoustant qu'il sembloit que Dieu vous avoit mis comme un boulevart contre cette miserable Geneve, et comme un mur inexpugnable entre la France et l'Italie, pour empescher l'heresie d'y entrer ; que l'on ne sçavoit aussi si Dieu vous avoit destiné pour estre icy, comme sur le theatre du monde, pour servir d'exemple et de lumiere a tous les Prelats de la France ; qu'en une si grande vigne un tel ouvrier profiteroit grandement, et plus qu'en un petit coin du monde.

On dit que vous devés peser vous-mesme cette affaire, et sentir ce que Dieu y desire de vous. On loue extremement ce que vous en rapportés au Pape, pourveu, dit-on, que vous luy exprimiés largement toute l'affaire.

En fin, mon tres unique Pere, les jugemens des hommes veulent tous mesnager, ce qui est du leur, et encor de l'autruy : mais dites-moy si je vous devois celer cecy, ou si je fais bien de vous le dire. J'aurois, ce me semble, la conscience chargée de vous taire quelque chose, et faut que je vous die une fois pour toutes, que quand je regarde du costé où vous estes, je me sens fort inclinée que vous y demeuriés ; mais si je regarde de deça, et que je pense que peut-estre Dieu vous y appelle pour sa plus grande

gloire, je demeure en indifference, desirant infiniment que nostre Seigneur accomplisse sa tres sainte volonté en nous.

Vous m'obligés grandement de me dire ainsi des nouvelles de vostre tout bon et tres aymable cœur : faites-le tous-jours, mon Pere, je vous en prie ; c'est ma tres chere consolation.

Mais ne vous dois-je pas dire en simplicité, que par deux ou trois fois il m'est venu un peu d'esmotion en l'amour propre, de ce que vous ne me respondés rien a tout ce que je vous demande, qui touche mon particulier, et sur mes petites plaintes : vous en avés grand tort, mon cher Pere, car mon amour propre en seroit grandement satisfait. Hé Dieu ! que j'en ay tous-jours mon plein sac, de ce miserable amour propre : Dieu le veuille aneantir !

Je vous remercie grandement de la charité que vous faites a mes enfans ; j'avois besoin d'estre soulagée et aydée en cette charge. Je me contente de leur avoir acquis le bien et le thresor de vostre sainte assistance devant Dieu. Je ne quitterois pas cela pour aucune bonne fortune, etc.

CC

LETTRE[1]

DE SAINT FRANÇOIS DE SALES A SAINTE JEANNE FRANÇOISE DE CHANTAL

Réponse à la lettre précédente, au sujet des dons du Saint-Esprit.

29 mai 1622[2].

O que puisse-je, ma tres chere Mere, bien recevoir et employer le don du saint entendement, pour penetrer plus clai-

[1] C'est la 617e de Blaise, et la 29e du livre VII des anciennes éditions.

[2] Cette date se lit ainsi dans toutes les éditions. Il nous semblerait qu'ici, comme à la lettre précédente, il faudrait lire 1621 plutôt que 1622.

rement dans les saintz mysteres de nostre foy ! car cette intelligence assujettit merveilleusement la volonté au service de celuy que l'entendement reconnoist si admirablement tout bon, sans lequel il est enfoncé et engagé : en sorte que comme il n'entend plus qu'aucune chose soit bonne en comparayson de cette bonté, aussi ne peut-il plus vouloir la volonté aymer aucune bonté en comparayson de cette bonté : ainsy qu'un œil qui seroit planté bien avant dans le soleil, ne peut envisager d'autre clarté.

Mais parce que tandis que nous sommes au monde, nous ne pouvons aymer qu'en bien faysant, parce que nostre amour y doit estre actif, comme je diray demain au sermon, Dieu aydant, nous avons besoin de conseil, affin de discerner ce que nous devons practiquer et faire pour cet amour qui nous presse ; car il n'est rien de si pressant a la practique du bien, que l'amour celeste. Et affin que nous sachions comme il faut faire le bien, quel bien il faut preferer, a quoy nous devons appliquer l'activité de l'amour, le saint Esprit nous donne son don de conseil.

Or sus, voyla nostre ame bien partagée avec un bon partage des dons sacrés du ciel. Le saint Esprit qui nous favorise, soit a jamais vostre consolation. Mon ame et mon esprit l'adorent éternellement. Je le supplie qu'il soit tousjours nostre sapience et nostre entendement, nostre conseil et nostre force, nostre science et nostre pieté, et qu'il nous remplisse de l'esprit de la crainte du Pere eternel. Ce ne fut pas sans vous que nous celebrasmes cette feste de la Pentecoste ; car je me souviens fort de la sainte devotion que vous avés a cette solennité.

CCI

LETTRE[1]

A LA MÊME

Considérations sur le trépas de la sainte Vierge.

Entre le 14 et le 21 août 1622.

Ma tres chere Mere,

Je considerois au soir, selon la foiblesse de mes yeux cette reine mourante d'un dernier accés d'une fievre plus suave que toute santé, qui est la fievre d'amour, laquelle, dessechant son cœur, en fin l'enflamme, l'embrase et le consume; de sorte qu'il exhale son saint esprit, lequel s'en va droict entre les mains de son Filz. Ha! veüille cette sainte Vierge nous faire vivre par ses prieres en ce saint amour. Qu'il soit a jamais le tres unique object de nostre cœur. Que puisse nostre unité rendre a jamais gloire a l'amour de Dieu, qui porte le sacré nom d'unissant.

Je n'ay pas une si heureuse naissance, ma tres chere Mere, que d'avoir paru en ce monde au jour auquel la tres sainte Vierge nostre reine parut au ciel,

> En son beau vestement de drap d'or recamé,
> Et d'ouvrages divers à l'esguille semé[2].

ainsy que nous dirons dimanche, jour auquel je nasquis avec avec cette gloire, que ç'a esté entre les octaves de cette grande Assomption[3]. Ah! Dieu, ma tres chere Mere, que je veux

[1] C'est la 879e de la collection-Blaise, et la 49e du livre VII des anciennes éditions.

[2] Adstitit Regina à dextris tuis, in vestitu deaurato, circumdata varietate. Ps. XLIV, 10.

[3] Saint François de Sales est né le 21 août 1567. Cette lettre a donc été

approfondir creusement nostre cœur devant cette Dame eslevée, affin qu'il luy playse le remplir de cette surabondante rosée d'Hermon, qui distille de toutes parts de sa sainte plenitude de graces.

O ! quelle perfection toute souveraine de cette colombe, au prix de laquelle nous sommes des corbeaux ! Helas ! parmi le deluge de nos miseres, j'ay souhaité qu'elle treuvast le rameau de l'olive du saint amour de la pureté, de la douceur, de l'orayson, pour le rapporter en signe de paix a son cher colombeau, a son Noé. Vive Jesus, vive Marie, le support de ma vie ! Amen.

CCII

LETTRE [1]

A UNE DAME

Il faut correspondre aux attraits de la grâce. Communion permise tous les huit jours. On doit se comporter le jour de la communion d'une manière qui fasse voir l'estime qu'on en fait. Ce que c'est que les larmes de Vendôme.

7 juin 1622.

Je confesse, ma tres chere Fille, que je ne suis pas satisfait de vous avoir si peu veuë; mais je le suis grandement de vous avoir si bien veuë, puisque j'ay veu vostre cœur bien aymé, et au milieu de vostre cœur nostre cher Redempteur,

écrite ou en 1616, ou en 1622, les deux seules années de la vie du saint évêque, depuis la fondation de l'ordre de la Visitation, où le 21 août soit tombé un dimanche. Or, au mois d'août 1616, le Saint et la Sainte étoient tous les deux à Annecy ; il est donc vraisemblable qu'elle a été envoyée en 1622, plutôt qu'en 1616, à Sainte Chantal, qui pour lors devoit se trouver à Dijon.

[1] C'est la 618e de la collection-Blaise, et la 62e (*al.* 55e) du livre II des anciennes éditions.

qui a rallumé le feu sacré de son amour celeste. O mon Dieu ! ma tres chere Fille, combien estes-vous obligée a cet amour eternel, qui vous est si bon et si doux, et qui, comme un bon pere, a tant de soin de vous inspirer continuellement le desir d'estre toute sienne! Comme pourriés-vous jamais esconduire ses paternelles semonces, ni rompre le sacré et avantageux marché qu'il a fait avec vous, par lequel il se donne tout a fait a vous, pourveu que vous soyés tout a fait a luy? Soyés-le meshuy sans reserve, ma tres chere Fille, et sans condition quelconque. C'est le grand et inviolable desir que j'ay pour vous et pour moy, qui seul estant observé et practiqué, vous consolera au depart de ce monde.

Je le veux bien, ma tres chere Fille, puys que vous en avés du desir, que vous faciés la sacrée Communion tous les huit jours ; m'asseurant qu'a mesure que vous approcherés plus souvent de ce divin sacrement, vous tascherés de luy rendre aussi plus d'amour et de fidelité en son service, et que le jour de vostre communion vous vous garderés de donner sujet a ceux avec lesquelz vous converserés, de penser que vous n'estimiés pas assés l'honneur de la reception de vostre salut.

Tenés, voyla une des larmes de Vandosme, c'est a dire une goutte de l'eau dans laquelle on a trempé la fiole dans laquelle est, ainsy qu'on tient par la tradition ancienne des habitants de Vandosme, de la terre sur laquelle tomberent les larmes de nostre Seigneur, tandis qu'au tems de sa mortalité et de ses peynes, il pria et adora son Pere eternel, pour la remission de nos pechés.

On dit cela, et le tient-on pour certain au diocese d'Orleans, d'où nostre Seur Claude-Agnes [1], qui est Superieure la d'un Monastere de la Visitation, me l'a envoyée ; mais comme que ce soit, gardés cette representation de larmes

[1] Claude Agnès Joly de la Roche, première supérieure du couvent de la Visitation d'Orléans.

comme un memorial de celles de nostre Seigneur, qui vous face ramentevoir de l'obligation que vous avés a la dilection qui fit pleurer cette infinie bonté pour nous, et d'un motif parfait de ne jamais offenser une si merveilleuse et aymable douceur. Vostre, etc.

CCIII

LETTRE[1]

DE SAINTE JEANNE-FRANÇOISE DE CHANTAL A SAINT FRANÇOIS DE SALES

Elle demande au Saint des avis sur la difficulté qu'elle a de faire des actes intérieurs.

Dijon, 29 juin 1622.

J'ay plusieurs choses a vous dire, mon unique Pere, mais je ne sçai où elles sont, tant mon chetif esprit est accablé et distrait de mille tracas. Ce saint jour toutesfois me recrée, où je me represente que mon unique pere recevra mille caresses de ces grands saints apostres, qu'il ayme et qu'il sert avec tant d'affection. Certes, je suis gaye, et rien ne me fasche, graces a Dieu; car je veux bien tout ce qu'il luy plaist, ne sentant aucun desir en la pointe de l'esprit, que celuy de l'accomplissement de la tres sainte volonté divine en toutes choses.

A ce propos, mon tres cher Pere, je ne sens plus cet abandonnement et douce confiance, ny n'en sçaurois faire aucun acte : il me semble bien toutesfois que ces vertus sont plus solides et fermes que jamais. Mon esprit en sa fine pointe est en une tres simple unité : il ne s'unit pas, car quand il veut faire des actes d'union, ce qu'il ne veut que trop

[1] Tirée des lettres de madame de Chantal. C'est la 625e de Blaise.

souvent essayer de faire, en certaines occasions il sent de l'effort, et voit clairement qu'il ne se peut pas unir, mais demeurer uny. L'ame ne voudroit bouger de la ; elle n'y pense, ny fait chose quelconque, sinon un certain enfantement[1] de desir, qui se fait presque imperceptiblement, que Dieu fasse d'elle, et de toutes creatures, en toutes choses, tout ce qu'il luy plaira.

Elle ne voudroit faire que cela pour l'exercice du matin, pour celuy de la sainte Messe, pour preparation a la sainte Communion, pour actions de graces de tous les benefices de Dieu[2] ; en fin pour toutes choses elle voudroit seulement demeurer en cette tres simple unité d'esprit avec Dieu, sans estendre sa veuë ailleurs, et en icelle dire quelquefois vocalement le *Pater* pour tout le monde, et pour les particuliers, et pour soy-mesme, sans divertir toutesfois sa veuë, ni regarder pourquoy ni pour qui elle prie. Souvent, selon les occasions et la necessité, ou l'affection, qui vient sans estre cherchée, l'ame s'escoule en cette unité : pour ce sujet, j'ay bien la veuë que cela suffit pour tout ; neanmoins, mon unique Pere, fort souvent il me vient des craintes ; je me force (ce qui me fait grand peyne) de faire des actes d'union, d'adoration, l'exercice du matin, de la sainte Messe, de l'action de graces.....

Que si je fais mal en cela, dites-le moy, s'il vous plait, et si cette simple unité suffit et peut satisfaire a Dieu pour tous ces actes que je viens de dire, ausquelz nous sommes obligés. Voire aussi si durant les secheresses elle suffira, quand l'ame n'a ni la veuë ni le sentiment d'icelle, sinon quasi en l'extremité de sa fine pointe. Je ne desire pas que vous me fassiés une longue response sur ce sujet ; car en douze paroles vous me pouvés tout dire repetant ma demande, si vous l'appreuvés et m'asseurant que cette simple

[1] Au lieu *d'enfantement*, l'édition de 1666 porte *enfoncement*.

[2] Ces mots *de Dieu* ne se lisent point dans l'édition de 1666.

unité suffit pour toutes sortes de choses, sans plus souffrir ni recevoir de craintes ni divertissement en cela. En fin dites-moy ce qu'il vous plaira, et cependant je me rendray plus fidele, Dieu aydant, a ne point faire d'acte, croyant que l'autre est le meilleur, et qu'il suffit en attendant ce que vous me dirés.

Mon unique Pere, certes je ne sçai comment je vous ay dit cecy, car je n'en avois nulle pensée quand j'ay pris le papier ; j'en suis toutesfois bien aise. Il faut encor dire cecy : c'est que cette unité n'empesche pas que tout le reste de l'ame ne ressente quelquefois une inclination et panchement du costé du retour vers vous, et ne sent ny inclination ny affection qu'a cela ; je ne m'y amuse nullement, ny en ay aucune inquietude, graces a Dieu, a cause de cette unité en la pointe de l'esprit. Mais quand par maniere d'eslire, l'incomparable bonheur de me revoir a vos pieds et recevoir vostre sainte benediction se passe dans mon esprit, incontinent j'attendris et les larmes sont emeuës, me semblant que je fondray en larmes, quand Dieu me fera cette misericorde ; mais je me divertis tout promptement, et il m'est impossible de rien souhaitter pour cela, laissant purement a Dieu et a vous la disposition de tout ce qui me regarde.

Je sens aussi de l'inclination, de la tendresse, et compassion pour nos pauvres Seurs, qui attendent si longtems leur chetive mere, qu'elles ayment toutefois tant.

Je ne sçaurois m'imaginer, mon unique Pere, que j'aye besoin de me justifier vers vous au sujet de l'affaire de N., car je sens que vous estes tres asseuré que je ne vous cele jamais ni mal ni bien que je fasse, estant incomparablement vostre tres humble, etc.

Sœur Jeanne-Françoise Fremiot.

CCIV

LETTRE[1]

A LA MÈRE DE BALLON

La mère de Ballon étant sur le point de quitter son abbaye pour commencer une réforme à Rumilly, fut tentée de rester dans son monastère. En conséquence elle écrivit au Saint ses raisons, en se persuadant qu'il ne les désapprouveroit pas. Voici la réponse que lui fit le Saint.

10 août 1622.

Ma chere Fille,

Si j'avois comme vous a esperer une reforme, je ne pourrois voir assés tost l'heure que j'y fusse. Puis donq que vous avés l'obedience de vos Superieurs, vous n'avés pas dequoy apporter du retardement a son execution. Ainsy, partés au plustost pour Rumilly, et salués bien de ma part, a vostre arrivée, mes cheres Filles qui y sont des-ja.

CCV

LETTRE

A MONSIEUR SANGUIN, SEIGNEUR DE ROCQUENCOURT, CONSEILLER DU ROI AU PARLEMENT DE PARIS

Annecy, 22 août 1622.

Nota. M. Blaise, qui le premier a publié cette lettre, lui a donné pour date le 22 août 1612, et c'est par suite de cette fausse indication que nous l'avons publiée nous-même sous cette date mensongère dans

[1] Tirée de la vie de la mère de Ballon, par le père de Crossy. C'est la 626e de Blaise.

le tome VII de notre édition, page 219 et suivantes. Mais ce qui prouve qu'elle devoit être rapportée à une époque plus récente, c'est qu'il n'étoit pas encore question en 1612 d'autres maisons de la Visitation que de celle d'Annecy, et que la lettre dont il s'agit en ce moment fait évidemment allusion à une maison de la Visitation établie dès lors à Paris. De plus, l'évêque de Paris y est qualifié de cardinal ; or Henri de Gondy, dernier évêque de Paris, ne devint cardinal qu'à partir du 26 mars 1618. Il est vrai que ce prélat mourut auprès de Montpellier le 22 août 1622, c'est-à-dire précisément le même jour que saint François de Sales doit avoir écrit cette lettre d'Annecy. Mais la mort de cet illustre cardinal ayant été inopinée, *immaturo fato sublatus*, comme disent les savants auteurs du *Gallia christiana*, il n'est point étonnant que la nouvelle n'en fût pas encore parvenue à Annecy. Ou bien donc, ce que nous ne saurions croire, la date de cette lettre est tout à fait controuvée, ou bien il faut dire qu'elle a été mal lue, et qu'ici comme ailleurs, on a commis la faute de prendre le chiffre 2 pour le chiffre 1.

Pour la lettre même, *voyez*, tome VII, pages 219-221.

CCVI

LETTRE [1]

A L'ABBESSE DE SAINTE-CATHERINE

Le saint évêque écrit à l'abbesse de Sainte-Catherine, dont l'abbaye, qui étoit de son diocèse, n'étoit point réformée et n'avoit point de clôture.

29 août 1622.

Je respons clairement a vostre lettre, ma tres chere cousine ma Flle. Il est vray que dés il y a long-tems je me suis apperceu des desirs que plusieurs de vos filles avoyent de la reformation ; et tout autant que la conscience me l'a peu permettre, je vous l'ay signifié de tems en tems. Mais il est vray aussi que j'eusse souhaitté qu'elles eussent eu encor un peu de patience, puysque nous sommes a la veille de voir

[1] Tirée du monastère de la Visitation de la ville de Meaux. C'est la 627e de Blaise.

un ordre general pour la reformation de tous les Monasteres de cette Province de deça les Mons, notamment des filles, parmi lesquelles les moindres defautz sont plus blasmés que les grans parmi les hommes. Or, ma tres chere cousine, voyla donq la chose au jour. Qu'il se soit passé quelques impatiences, quelques immortifications, quelques fiertés, quelques desobeissances, quelques amours propres, quelques imprudences ; certes il ne se peut estre pas nié ; mais pour tout cela le fond de l'affaire ne laisse pas d'estre bon et selon la volonté de Dieu. Tous les defautz qui arrivent en une bonne œuvre n'en gastent pas la bonté essentielle : d'où que le bon vienne, il le faut aymer. Mon inclination estoit que l'on attendist de faire celuy-cy jusques a ce que l'ordre en fust venu de Rome, affin qu'il y eust moins de resistance. La ferveur de la charité de quelques-unes, ou si vous voulés, l'ardeur de la propre volonté des autres, a fait choisir un autre moyen qui leur sembloit plus court. Il ne faut pas pour cela le rejetter, ains il faut y contribuer tout ce que la sainte, sincere et veritable charité nous suggerera ; et nous faut prendre garde de ne permettre pas a nostre propre interest ou amour d'employer nostre propre prudence contre la volonté de l'Espoux celeste. Mais de tout cecy il en faut parler plus au long, Dieu aydant.

Madame ma tres chere cousine ma Fille, que cette affaire ayt esté entreprise, je le sceu le jour avant mon depart de cette ville ; que l'on en soit venu a l'execution, je le sceu en Argentine [1] ; mais vous avés esté la premiere qui m'avés donné connoissance de la particularité, bien que depuis j'en aye appris encor davantage. Il importe peu que le bien se face d'une façon ou d'autre, pourveu qu'il se face en sorte qu'il en revienne plus grande gloire a nostre Seigneur. Je suis, Madame ma chere cousine, vostre, etc.

[1] Argentine est un bourg de Savoie, au comté de Maurienne, renommé à cause de ses forces. DAUDIFRET, *Géog.*, tom, II, p. 559, cité par La Martinière.

CCVII

LETTRE[1]

A UNE SUPÉRIEURE DE LA VISITATION

Le Saint fait l'éloge d'un évêque qui devoit passer par chez lui. Il encourage une religieuse à supporter patiemment ses maladies corporelles.

Annecy, 14 octobre 1622.

Dieu soit loué, ma tres chere Fille, de tout ce que vous m'escrivistes le 2 septembre : a luy louanges des graces qu'il fait a ce digne Prelat, qui les recevant avec recon noissance et sans resistance, fera des merveilles pour le bien de la sainte Eglise. On m'a dit de divers endroitz qu'il passera icy, et je le recevray en la simplicité de mon cœur, selon nostre petitesse, avec la confiance que vous me dites que je luy dois tesmoigner. Mais pourtant je n'ay encor point de certaines asseurances de cet honneur.

La cour ne manque pas d'occupations et de divertissemens.

A Dieu encor la louange de l'exercice que sa providence vous donne par cette affliction de maladie qui vous rendra sainte, moyennant sa sainte grace ; car, comme vous sçavés, vous ne seres jamais espouse de Jesus glorifié, que vous ne l'ayés premierement esté de Jesus crucifié ; et ne jouyrés jamais du lit nuptial de son amour triomphant, que vous n'ayés senti l'amour affligant du lit de sa sainte croix. Cependant nous prierons Dieu qu'il soit tous-jours vostre force en vostre courage en la souffrance, comme vostre modestie, douceur et humilité en ses consolations. Je saluë cherement vostre cœur et celuy de toutes vos

[1] C'est la 629e de la collection-Blaise, et la 87e (*al.* 84e) du livre V des anciennes éditions.

Seurs; et suis tout a fait de plus en plus vostre, ma tres chere Fille.

CCVIII

LETTRE[1]

A LA MÈRE FAVRE

SUPÉRIEURE DE LA CONGRÉGATION DE LA VISITATION, A DIJON

Le Saint lui annonce que bientôt elle sera transférée à Chambéri. Il lui recommande une grande indifférence pour les lieux, les temps, les nations, les personnes, un grand zèle pour la gloire de Dieu, et une grande confiance en sa bonté.

15 octobre 1622.

Mille et mille benedictions, si mes souhaitz sont exaucés sur vostre cœur bien aymé, ma tres chere Fille. Or sus, vous voyla donq en œuvre pour le bon gouvernement de ce nouveau monastere (de Dijon), qui, moyennant la grace de Dieu, vous reüscira heureusement, tandis qu'en nostre Chamberie on en disposera un autre. Or, quand tout sera resolu, et qu'on aura pourveu a tout le commencement, alors il sera force de vous y avoir[2].

Vous voyés donq bien, ma tres chere Fille, que Dieu vous appelle a beaucoup de peynes, d'abnegations de vous-mesme et de choses aigres, affin que sans difference de lieux, de nations et de personnes, vous serviés a la dilatation de sa gloire purement et simplement, sans aucun autre interest que celuy de son tres saint agreement: et vous devés vous reposer en cela, ma tres chere Fille et aggrandir tous les jours vostre cœur et vostre courage en

[1] C'est la 636e de la collection-Blaise, et la 91e (*al.* 80e) du livre VI des anciennes éditions.

[2] La translation de la mère Favre à Chambéri ne s'exécuta qu'en 1635, et le monastère de cette ville avoit été fondé le 17 janvier 1624, un peu plus d'une année après la mort du Saint.

une parfaitte confiance du secours celeste, puisque cette divine providence n'employe jamais les ames a des choses grandes et difficiles, qu'il ne veuille quand et quand departir sa tres sainte assistance.

Je ne cesse point d'implorer le saint Esprit pour vous, affin qu'il vous eschauffe de plus en plus, et qu'en fin il vous brusle toute du feu sacré de son saint amour, selon lequel je suis totalement tout vostre plus humble et invariable pere.

CCIV

LETTRE [1]

A SAINTE JEANNE-FRANÇOISE DE CHANTAL

Qui étoit à Dijon pour la fondation d'un monastère de la Visitation [2], et qui alloit repartir pour Lyon, comme pour se rendre à Annecy. Sentiments sur la résignation à la volonté de Dieu et sur l'amour divin.

Annecy, 22 octobre 1622.

Voyés, je vous prie, vous-mesme, ma tres bonne et tres chere Mere, les lettres cy jointes ; et voyés s'il y a apparence

[1] C'est la 631e de Blaise.

[2] S. François de Sales avoit fondé cet ordre sous le nom de la *Visitation de Sainte-Marie*, parce qu'il l'avoit destiné à la *visite* des pauvres malades. Sainte Jeanne-Françoise de Chantal et ses compagnes remplirent cette fonction les cinq premières années de leur institut. « C'étoit une » merveille qui touchoit de tendreté les cœurs de tous les bons, dit Au- » guste de Sales, de voir des dames de qualité et de delicates damoi- » selle, eslevées et accoustumées parmy les delices du siecle, mespriser » ainsi le monde, visiter les malades les plus infects et puants, leur ser- » vir de tout ce qui leur faisoit de besoing pour recouvrer la santé, et » soulager les douleurs de leur maladie ; porter des linges, nettoyer et » blanchir ceux qui estoyent sales, apprester leurs viandes, faire leurs » licts, les exhorter et leur bailler courage par des bons entretiens, n'avoir » point d'horreur n'y d'aversion d'entrer dans les lieux les plus abjects, » comme tavernes et cabanes des pauvres, voire mesme n'y dans les es- » tables ; et outre cela, monstrer envers tout le monde une si grande dou-

que sans vous incommoder beaucoup, vous puissiés donner se contentement tant desiré a ces cheres ames : car, si cela se peut bonnement, pour moy, non seulement j'y consens, mais je le souhaitterois tres volontier, surtout s'il est vray que venant de Dijon a Montferrand, ce fut vostre passage de voir vostre chere Fille [1] ; et encor plus si venant

» ceur et courtoisie, chanter au chœur si modestement et gravement, et » servir à tous selon leurs facultez. » (*Vie du B. Fr. de Sales*, liv. VII.)

La renommée d'une si belle institution se répandit bientôt en France ; des dames de Lyon firent le voyage d'Annecy pour être témoins de ce qu'on en racontoit, et elles obtinrent du saint fondateur que des religieuses de cet ordre vinssent en établir une maison dans leur ville. Les filles de la Visitation s'occupèrent à Lyon, comme à Annecy, des œuvres de miséricorde ; mais M. de Marquemont, archevêque de Lyon, depuis cardinal, désira qu'elles fussent cloîtrées, soit qu'il crût, dit un auteur du temps, que des filles de condition ne pourroient long-temps soutenir les fatigues et les mouvements perpétuels d'un emploi si pénible, soit qu'il craignît la contagion du siècle. « Il pressa à ce sujet le saint évêque de » Genève, ajoute l'évêque de Belley, en temps et hors de temps, et notre » bienheureux, qui étoit extrêmement condescendant aux volontés d'au- » trui, se rendit aux persuasions de ce grand prélat. » Mais en consentant à ce changement, S. François de Sales voulut que les religieuses de la Visitation reçussent parmi elles les personnes âgées et infirmes, afin d'exercer ainsi, dans l'intérieur de leur maison, les œuvres de charité qui avoient été le premier but de leur institution.

Peu d'années après, Louise de Marillac (a), qui avoit profité des entretiens du saint évêque de Genève pendant son séjour à Paris en 1619, et qui depuis avoit été dirigée par l'évêque de Belley, et remise par ce prélat sous la conduite de S. Vincent de Paul, devint la coopératrice de ce grand Saint pour la fondation des *Filles de la charité, servantes des pauvres*. « Ainsi, dit l'auteur *de la vie de Louise de Marillac*, le ciel a gagné » au changement de la première institution des religieuses de la Visita- » tion, et les pauvres n'y ont rien perdu. Ce qu'un ami de S. François » de Sales l'a empêché de faire pour eux, un autre ami du même Saint » l'a entrepris. Les deux ouvrages subsistent. Fasse le Dieu de miséricorde » qu'ils soient en tout temps ce qu'ils ont été autrefois, et ils seront à » jamais la consolation de l'Eglise affligée de Jésus-Christ ! »

[1] Madame de Toulonjon, fille de madame de Chantal, nouvellement mariée.

(a) Nièce de M. de Marillac, garde-des-sceaux, auquel une des précédentes lettres est adressée. (*Voyez* la lettre du 24 avril 1621, tome IX, pag. 515.)

de Montferrand a Lyon, c'estoit vostre passage de voir saint Estienne de Forez ; et je confesse que ce me seroit de la consolation de sçavoir des nouvelles de ces nouvelles plantes, que Dieu, ce me semble, a plantées de sa main pour son plus grand honneur et service.

Il vous faut dire, ma tres chere Mere, que ce mattin, estant un peu en solitude, j'ay fait un acte de resignation nompareil, mais que je ne puis escrire, et que je reserve pour vous dire de bouche, quand Dieu me fera la grace de vous voir.

O que bienheureuses sont les ames qui vivent de la seule volonté de Dieu ! Helas ! si pour en savourer seulement un bien peu par une consideration passagere, on a tant de suavités spirituelles au fond du cœur qui accepte cette sainte volonté avec toutes les croix qu'elle presente, que sera-ce des ames toutes destrempées en l'union de cette volonté ? O Dieu ! quelle benediction, de rendre toute nos affections humblement et exactement sujettes a celles du plus pur amour divin ! Ainsy l'avons-nous dit, ainsy a-il esté resolu ; et nostre cœur a pour sa souveraine loy la plus grande gloire de l'amour de Dieu. Or, la gloire de ce saint amour consiste a brusler et consumer tout ce qui n'est pas luy-mesme, pour reduire et convertir tout en luy. Il s'exalte sur nostre aneantissement, et regne sur le throsne de nostre servitude. Mon Dieu ! ma tres chere Mere, que ma volonté s'est treuvée dilatée en ce sentiment ! Playse a sa divine bonté continuer sur moy cette abondance de courage pour son honneur et gloire, et pour la perfection et excellence de cette tres incomparable unité de cœur qu'il luy a pleu nous donner. Amen. Vive Jesus !

Je prie la Vierge Marie qu'elle vous tienne en la protection de sa pitoyable maternité ; et vostre bon Ange et le mien, qu'ilz soyent vos conducteurs, affin que vous arriviés en prosperité entre les accueilz de ce pauvre et tres

unique pere, et de vos cheres Filles, qui toutes vous attendront avec mille souhaitz, et particulierement moy, qui vous suis en nostre Seigneur, ne plus ne moins que vous mesme. Dieu soit a jamais nostre tout. Je suis en luy plus vostre que je ne sçaurois dire en ce monde : car les paroles de cet amour n'y sont pas.

Or sus, je croy qu'un bon moys, ou cinq semaines, feront la rayson de tous ces destours : mais j'entens tous-jours qu'il n'y ayt point de peril des gens d'armes sur les chemins de ces lieux la, apres quoy nous vous dirons pourquoy, et comme a present je n'ay nulz moyens d'escrire davantage, quoy que je me porte bien, graces a Dieu. Ce porteur d'un costé me presse infiniment, affin qu'il vous puisse treuver a Dijon. D'ailleurs on me presse aussi pour d'autres bonnes affaires, lesquelles je ne puis abandonner. Tout se porte bien icy, et je suis de plus en plus vostre, tres humble, etc.

CCX

LETTRE [1]

A LA MÊME

✝

Je vous prie de bien faire tenir a la bonne M. (madame) du Puys d'Orbe le pacquet ci-joint. Car il faut luy donner satisfaction, a la pauvrette. J'ayme bien son cœur, parce qu'il m'est bien franc. Elle m'escrit que pour tous les advis que je luy ay donnés pour le bon ordre de son monastere, elle ne pourra pas se resoudre a rien faire sans le consen-

[1] Cette lettre, inédite jusqu'ici, a été copiée sur l'autographe conservé au couvent de la Visitation de Sainte-Marie de Reims. Elle est sans suscription ni date ; mais il est évident qu'elle s'adresse à sainte Jeanne-Françoise de Chantal alors à Dijon et que par conséquent elle a été écrite, au plus tard, vers octobre 1622.

tement de son frere qui a, dit-elle, un grand pouvoir sur sa volonté. Elle m'a infiniment obligé a me parler ainsi clair.

J'ay ouvert la lettre que mon frere vous escrivoit, pour curiosité que j'avois de voir le poulet qui estoit dedans. Je n'escris point a la chere petite [1], mais je sçai bien que je luy garde le plus amoureux salut que j'aye fait a damoyselle du monde il y a seze ans.

Mon Dieu ! ma Fille, que j'ay grand desir que le bon et doux Jesus vive et regne dans nos cœurs. C'est en luy que je suis tout et uniquement vostre.

FRANÇOIS, Evesque de Geneve.

CCXI

LETTRE [2]

A UNE SUPERIEURE DE LA VISITATION, SA COUSINE

Il l'exhorte à aimer Dieu purement, et à porter les autres à la même vertu.

Annecy, 2 novembre 1622.

Je benis de tout mon cœur le sacré nom de nostre Seigneur de la consolation que sa divine providence donne a vostre ame au lieu où vous estes, et de la constance qu'elle establit en vostre affection. Certes, ma tres chere cousine ma Fille, qui ne veut aggreer que ce celeste amant, il est par tout tres bien ; car il a ce qu'il veut. O que vous estes heureuse, et que vous le deviendrés tous-jours d'avantage, si vous perseverés a marcher en ce chemin ! Et combien vous rendrés-vous parfaittement aggreable a l'Espoux de ces ames qu'il attire sur vostre giron, pour les rendre ses espouses, si vous leur apprenés a regarder seulement les yeux de ce Sauveur, a perdre petit a petit les pensées que la

[1] Il s'agit de Françoise Rabutin de Chantal, fille de la Sainte, nouvellement mariée au comte de Toulonjon. — [2] C'est la 632e de la collection-Blaise, et la 49e (*al.* 44e) du livre VI des anciennes éditions.

nature leur suggerera d'elle-mesme, pour les faire penser tout a fait en luy.

O ma tres chere Cousine ! que de benedictions pour vostre esprit, que Dieu a destinée pour cultiver et gouverner sa sacrée pepiniere ! Vous estes la mere, la nourrice, et a dame d'atours de ces filles et espouses du Roy. Quelle dignité ! A cette dignité quelle recompense, si vous faites cela avec l'amour et les mamelles de mere ! Tenés vostre courage fort et ferme en cette poursuitte, et croyés tres invariablement que je vous cheris et affectionne sans condition et reserve, comme ma tres chere cousine et fille bien-aymée.

Je vis, il y a seulemeut un moys, nostre Seur N., mais je la vis fort peu ; et neanmoins je la vis dedans l'ame, et treuvay qu'elle estoit toute pleyne de bonnes affections. O que bien avantagées sont les filles de sainte Marie de la Visitation, parmi tant de moyens et d'occasions de bien aymer et servir nostre Seigneur ! Helas ! ce sont des miracles de voir de ces bonne filles en ses monasteres, exposées a tant de venuës et de visites. Ma tres chere cousine ma Fille, Dieu soit loué. Amen. Et je suis vostre, etc.

CCXII

LETTRE [1]

A UNE DAME MARIÉE

Il l'exhorte à séparer son cœur de tout amusement de vanité.

17 décembre 1622.

Allant a Avignon, Madame ma tres chere Fille, j'eus ce bonheur de treuver nostre bonne mere yci, et l'y ay encor

[1] C'est la 633e de Blaise, et la 82e du livre III des anciennes éditions.

rencontrée a mon retour : vous croirés aysément que ce n'a pas esté sans parler souvent de vous, non sans beaucoup de consolation que j'ay receue, de sçavoir que vous vivés tous-jours dans la crainte de Dieu, avec desir de faire progres en la devotion. Vous sçavés, ma tres chere Fille, combien je suis aysé a contenter, et combien de facilité à bien esperer des ames que j'affectionne : c'est de vostre enfance, que j'ay une infinie passion pour vostre salut, et que j'ay conceu une grande confiance que Dieu vous tiendroit de sa main, pourveu que vous veuillés correspondre a ses faveurs. Faites-le donq, je vous en conjure, ma tres chere Fille, et separés de jour a autre vostre cœur de toute sorte d'amusement de vanité, et comme vous, je ne suis nullement scrupuleux, et n'appelle pas amusement de vanité, sinon la volontaire inclination que nous nourrissons aux choses qni veritablement nous divertissent des pensées et deliberations que nous devons avoir pour la tres sainte eternité.

Cette chere mere m'a raconté la consolatien qu'elle a de vous voir avec un si digne mary, et duquel vous este parfaittement cherie : c'est un grand avantage pour vostre vertu, ma tres chere Fille, faites-le bien profiter. Et, quoy que vostre eage, vostre complexion et vostre santé vous promettent une longue vie, souvenés-vous neanmoins qu'aussi pouvés-vous mourir bientost, et que vous n'aurés rien de plus desirable a la fin, que d'avoir mis un grand soin a recueillir et conserver les faveurs de la bonté divine. Cependant je suis a jamais tout a fait, ma tres chere Fille, vostre, etc.

CCXIII

LETTRE[1]

A UNE RELIGIEUSE SUPÉRIEURE DE LA VISITATION

Souhaits de bénédition.

19 décembre 1622.

Dieu qui void les desirs de mon cœur, sçayt qu'il y en a de tres grans pour vostre continuel advancement en son tres saint amour, ma tres chere Fille, sur tout maintenant que, selon la disposition de la sainte providence eternelle, vous voyla mere et conductrice d'une troupe d'espritz consacrés a la gloire de celuy qui est l'unique bien auquel nous devons aspirer.

Nostre mere a bien rayson de vous souhaitter une grande humilité, car c'est le seul fondement de la prosperité spirituelle d'une Mayson religieuse, qui n'exalte jamais ses branches ni ses fruitz, qu'a mesure qu'elle enfonce ses racines en l'amour de l'abjection et bassesse.

Je suis plein de tres bonne esperance, ma tres chere Fille, et vous conjure de prendre de plus en plus confiance en la misericorde de nostre Seigneur, laquelle vous tiendra de sa sainte main, vous protegera de sa force.

Je ne pars pas encor de cette ville, et comme je pense, j'auray encor la consolation de vous escrire : cependant Dieu soit a jamais au milieu de vostre cœur et de vostre monastere, ma tres chere Fille, et je suis de tout mon cœur, vostre, etc.

[1] C'est la 634e de la collection-Blaise, et la 67e (*al.* 59e) du livre IV des anciennes éditions.

CCXIV

LETTRE [1]

A UNE DAME

Mépris des grandeurs de ce monde, désirs de l'éternité. Saint François de Sales écrivit cette lettre à Lyon, neuf jours avant sa mort.

Lyon, 19 décembre 1622.

Mille remerciemens a vostre cœur bien-aymé, ma tres chere Fille, pour les faveurs qu'il fait a mon ame, luy donmant de si douces preuves de son affection. Mon Dieu! que bienheureux sont ceux qui, desgagés des Cours et des complimens qui y regnent, vivent paisiblement dans la sainte solitude aux piés du Crucifix! Certes je n'eus jamais bonne opinion de la vanité ; mais je la treuve encor bien plus vraye parmi les foibles grandeurs de la Cour.

Ma tres chere Fille, plus je vay en avant dans la veue de cette mortalité, plus je treuve mesprisable, et tous-jours plus aymable la sainte eternité, a laquelle nous aspirons, et pour laquelle nous nous devons uniquement aymer. Vivons seulement pour cette vie, ma tres chere Fille, qui seule merite le nom de vie, en comparayson de laquelle la vie des grans de ce monde est une tres miserable mort. Je suis de tout mon cœur, tres veritablement tout vostre, ma tres chere Fille, vostre, etc.

[1] C'est la 635e de la collection-Blaise, et la 53e (*al.* 49e) du livre III des anciennes éditions.

CCXV

A LA SŒUR PAUL-HIÉRONYME DE MONTHOUZ,
SUPÉRIEURE DU MONASTÈRE DE SAINT-MARIE DE NEVERS

Témoignages de son affection pour elle.

Lyon, jour de Noël, 1622.

Cette chere damoyselle qui vous porte ce billet, est digne d'estre singulierement cherie, parce qu'elle cherit tres affectionnément la divine Majesté de laquelle nous celebrons aujourd'huy la sainte naissance; mais outre cela, ma tres chere Fille, elle vous ayme saintement, et a desiré que je vous escrivisse par son entremise. Je le fay de tout mon cœur, ma tres chere Fille, sans vous dire autre sorte de nouvelles, sinon que nostre chere seur Emmanuelle est toute pleyne de ferveur en la reforme du monastere de sainte Catherine qui se fait a Rumilly; car que vous diray-je de plus, ma tres chere Fille, puis que cette bonne et vertueuse ame vous dira tres amoureusement tout ce qui se passe icy [2]? (Elle) asseure que le Pere Suffren (s'il n'y a de l'impossibilité) vous fera la faveur de vous voir (et de vous) dire par lettre

[1] Tirée du monastère de la Visitation de Chaillot. C'est la 284e de la collection-Blaise. C'est par une erreur visible que M. Blaise a mis cette lettre sous la date du jour de Noël 1612, le couvent de la Visitation de Nevers n'ayant été fondé que vers le mois d'août de l'année 1620. D'ailleurs rien ne nous dit que saint François de Sales ait fait un voyage à Lyon d'où cette lettre se trouve datée, à l'époque de Noël de l'année 1612, au lieu qu'il est certain qu'il étoit dans cette ville le jour de Noël 1622, qui ne précéda que de trois jours celui de sa mort. On peut donc regarder cette lettre comme la dernière de toutes celles que nous possédons du saint évêque de Genève.

[2] Les mots marqués ici entre parenthèses sont pour représenter ceux qu'on a cru pouvoir deviner, et qui se trouvent rongés par la vétusté dans l'original.

et de vive voix...[1] (Je l'ay remercié de la prose latine qu'il vous donna... Venés...) c'est un personnage tout aymable et qui a une affection toute sincere pour vous et pour vostre monastere. Vivés toute en Dieu, ma tres chere Fille, et pour Dieu, que je supplie vous recevoir dans le sein de sa tres sainte dilection, avec toute vostre chere compaignie, qui suis sans fin, ma tres chere Fille, vostre, etc.

CCXVI

FRAGMENT[2]

Cette lettre paroît avoir été adressée à sainte Jeanne-Françoise de Chantal au sujet d'une jeune personne qui désiroit d'entrer dans l'ordre de la Visitation, et qui rencontroit de l'opposition à l'accomplissement de son dessein dans la volonté contraire de ses parents.

.... Je luy respondray que la vocation de cette fille n'est pas mon œuvre ains de Dieu comme je pense, que ie noserois contribuer une seule parole pour la ruiner; quelle sen addresse donq a N. S. qui tient les cœurs des siens en ses mains pour les tirer ou bon luy semble. Mays vous ma tres chere Mere, escrives-luy fort doucement que vous naves rien contribué a sa vocation et que vous craindries trop doffencer Dieu, en la dissuadant, qu'ell' est en sa liberté, de laquelle elle peut user a son gré ; que si Dieu la veut en nostre congregation ce vous seroit une grande charge de conscience a lheure de vostre mort de la repousser ; que vous

[1] Ces points indiquent la place d'autres mots qu'on n'a pas pu même deviner.

[2] Ce fragment de lettre étoit resté inédit jusqu'à ce jour. Nous l'avons copié sur l'autographe qui s'en conserve au monastère de la Visitation de Sainte-Marie de Rennes.

la supplies de sen accommoder a ce que Dieu en disposera. Et quelque chose de v^re^ esprit et du mien. Bon soir ma tres chere Mere toute mienne moy mesme.

CCXVII

BILLET DE RECOMMANDATION [1]

Ce pauvre homme d'église a estimé qu'il auroit plus d'accés a vostre charité sil avoit en main un' attestation de la necessité en laquelle il est et par ce qu'elle ma este fort asseuree, je n'ay sceu luy refuser ceste attestation.

CCXVII

LETTRE [2]

A M. DU MARTEREY, CURÉ DU DIOCÈSE DE GENÈVE

Le Saint lui donne ses avis pour sa conduite, et pour la validité d'un mariage.

M. du Marterey, je fais en partie ce que Monsieur le Superieur et vous avez desiré ; et ne me fusse pas arresté la, n'eust esté qu'hier ceux qui ont esté employés pour vostre affaire m'y vinrent obliger par leurs remonstrances. Je croy que vous ne tarderés pas a les rendre satisfaitz ; et je passeray plus outre, et vous contenteray.

[1] Ces quelques lignes étoient restées inédites jusqu'à ce jour. L'autographe en est conservé au couvent de la Visitation de Sainte-Marie de Rennes.

[2] Tirée du monastère de la Visitation de la ville de Bourges. C'est la 649e de Blaise.

Or, perseverés és saintes resolutions que nous avons prises ; tenés vostre ame nette, eslevés souvent vostre cœur, occupés-le en la lecture des bons livres ; ne demeurés point oyseux, ains faites tous-jours quelques bonnes besoignes, ou corporelles, ou spirituelles. La jeunesse et l'oysiveté sont deux mauvaises compaignes. La derniere trahit et ruine la premiere. Je croy bien, comme vous m'escrivés, que la bonne madame de la Flechere vous ayde : la hantise peut infiniment, soit en bien, soit en mal ; celle de cette Dame ne peut estre que salutaire a qui s'en veut et sçait prevaloir.

Il se faut bien garder de redonner la benediction matrimoniale a la sainte messe, ni de reprononcer ces paroles, *Ego vos conjungo* ; mais, apres que ces gens la seront communiés, vous pourrés bien apres la Messe, et secrettement, leur faire confirmer le consentement de leur mariage, et dire sur eux les oraysons qui sont dans le Missel de la benediction.

Dieu soit vostre lumiere et vostre protection. Vostre, etc.

CCXIX

LETTRE[1]

A UN SUPÉRIEUR DE COMMUNAUTÉ

Réponse à un abbé ou supérieur de quelque communauté, qui avoit prié le Saint de faire publier dans son diocèse des indulgences qu'il disoit avoir obtenues pour ceux qui assisteroient sa maison dans le besoin, et qui ne justifioit point de la concession desdites indulgences. Le Saint s'excuse de les publier jusqu'à ce qu'il ait vu les bulles en bonnes formes.

Monsieur,

Nous avons reçu la lettre qu'on nous a apportée de la part de vostre Seigneurie, par laquelle il nous paroît que vous demandez qu'il soit permis à votre procureur de recueillir des aumônes des fideles dans notre diocèse, de publier des indulgences, et d'enrôler dans la Confrérie de votre Maison des Catholiques de l'un et de l'autre sexe.

Quant à nous, pour l'amour de votre Communauté, et à cause de la bonne odeur qu'elle répand de toutes parts, nous avons reçu de très-bon cœur, et lu avec grand plaisir, cette

[1] C'est la 651e de la collection-Blaise, et la 22e du livre Ier des anciennes éditions.

CCXIX

Negat indulgentias, maximè cum eleemosynis corrogandis conjunctas, promulgari debere, nisi de earum concessione liquido constet.

Accepimus litteras nomine Dominationis vestræ nobis datas, quibus postulabatur ut eleemosynas fidelium in nostrâ Diœcesi colligere, indulgentias publicare, et confraternitati domûs vestræ utriusque sexûs Catholicos adscribere procuratori vestro liceret.

Nos, pro domûs vestræ famâ, et longè latèque diffuso splendore, litteras quidem amanter scriptas, amantissimè vidimus et perspexi-

lettre pleine d'affection, et nous nous sommes sentis portés à faire ce qu'elle requéroit de nous.

Cependant, quand on en est venu à l'exécution, et que l'on a demandé à celui qui s'est dit chargé de vos dépêches, la bulle de concession des indulgences, et un témoignage authentique, par lequel il fit apparoître de sa commission et du besoin où se trouve votre Maison, il a répondu qu'il n'étoit point muni de ces pièces. Or, il est défendu expressément par le droit canon, et par un décret du Concile de Trente, à toutes personnes, de publier des indulgences, principalement celles qui sont jointes à une quête d'aumônes, sans avoir préalablement exhibé un témoignage irréfragable de la concession desdites indulgences.

La prudence même, fondée sur l'expérience journalière, nous dicte qu'il ne faut point ajouter foi au premier venu, qui dit avoir commission de recueillir des aumônes pour les lieux consacrés par la piété, ni les autoriser en aucune façon ; c'est de quoi le Saint-Siège nous a avertis particulièrement depuis peu.

---

mus, neque sine magnâ quâdam animi propensione id præstandit quod petebatur.

Verùm cùm ad rem ventum est, ubi ab eo qui litteras eas attulit postulatum est ut facultatis rerum domûs vestræ gerendarum authenticum diploma, ac Bullam, aut Breve, vel transsumptum concessionis indulgentiarum proferret, respondit se non habere. At verò multùm, reverende domine, et jure canonico, et decreto Concilii Tridentini cautum est, ne quis ad indulgentiarum publicationem, earum maximè quæ cum eleemosynarum collectione conjunctæ sunt, admittatur, nisi fidem faciat omni exceptione majorem de illarum concessione.

Prudentia autem multis experimentis comprobata docet, non cuilibet dicenti se nomine locorum piorum eleemosynas colligere debere credendum esse, aut concedendum quod quærit : quâ de re non ità pridem ipsamet Sancta Sedes nos peculiari curâ monuit.

C'est pourquoi, jusqu'à ce que nous soyons mieux informés et assurés de la commission du porteur de la lettre, et de la concession des indulgences en question, nous avons sursis leur publication et la quête des aumônes, à la réserve toutefois et dans l'intention de satisfaire vos désirs, et de prêter la main au soulagement de votre Maison, aussitôt que les lois de l'Eglise nous permettront de le faire.

Je m'assure que votre Seigneurie non-seulement ne sera point fâchée de la manière dont nous agissons, mais recevra même avec plaisir et de bon cœur notre réponse ; et de plus, qu'elle ne refusera pas de se souvenir de nous dans ses prières, ainsi que nous en usons envers elle.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre, etc.

Quare, donec de potestate hominis qui letteras attulit, et de concessione indulgentiarum nobis constet, à collectione eleemosynarum et publicatione indulgentiarum abtinendum decrevimus ; parati tamen ex animo vestris adesse votis, domûsque vestræ commodis, ubi per legum ecclesiasticarum canones nobis licuerit.

Dominationem vestrum, id non æquo tantùm, sed etiam læto et consentiente accepturam animo credimus, nosque nihilominùs Deo optimo commendaturam, quod et nos vicissim facimus.

CCXX

LETTRE[1]

A UN RELIGIEUX

Sur la fraternité et la paternité spirituelles.

Monsieur,

Je vous ay tesmoigné par mes lettres, que je prendrois a faveur de me nommer vostre frere, qui est le mot du plus franc et desirable amour de tous ceux que la nature nous a donnés, et que la grace nous ordonne. Mais quand je parle avec vous, sous ce titre de frere, c'est avec un tres singulier sentiment de fraternité : et toutesfois vous me demandés encor que je sois vostre pere, et que vous soyés mon filz. Certes, je ne sçaurois refuser mon consentement a vos desirs : mais usons un peu d'un temperament, je vous supplie, qui m'oste le blasme d'estre un peu trop facile en un sujet où il y a danger d'outrecuidance.

Les freres aisnés succedoient aux peres anciennement dans les familles, et estoient comme vice-peres de leurs freres, de sorte que c'estoyent des freres-peres et des peres-freres ; et les puisnés estoyent des enfans-freres et des freres-enfans. Or sus, soyons comme cela : il est vray, l'affection que j'ay pour vous tiendra rang, puisqu'il vous plait, de paternelle, a cause de sa force et constance ; et de fraternelle pour sa confiance et privauté : et comme que ce soit, la charité esgale ceux qui l'ont, avec tant d'art, qu'ilz sont entre eux freres, peres, meres, enfans. Or, c'est cela dont vous me

[1] C'est la 652e de la collection-Blaise, et la 65e (*al.* 64e) du livre VII des anciennes éditions.

parlés, mon tres cher frere ; c'est pourquoy je vous diray encor mon tres cher filz, et mon tres cher pere encor ; et moy, ne pouvant sans prejudice du porteur escrire plus longuement, je demeureray d'un cœur paternellement fraternel, vostre, etc.

CCXXI

LETTRE[1]

A UN PRIEUR RÉGULIER

Il l'exhorte à corriger deux religieux scandaleux.

Je souhaitte tant le bien et le bonheur de vostre monastere, que toutes les connoissances des choses contraires m'esmeuvent et me donnent du ressentiment de zele. J'ay sceu que les sieurs N. et N. donnent tant de mauvaise odeur de leur jeunesse, que la puanteur en est arrivée jusques au Senat, lequel s'en veut remuer, si leur amendement ne le previent.

C'est a la verité une honte bien grande pour vous, si les laïcs prennent connoissance de la correction sur ceux du corps auquel on vous a donné pour chef : mais ce sera encor quelque sorte de reproche pour moy, qui vous y ay porté, si je ne surveille pas a vous assister ; et sembleray estre coupable de tout ce qui s'y fera, avec vous, bien qu'en verité ni vous ni moy ne puissions pas tout empescher.

Tout cela mis ensemble me fait vous prier et exhorter de vouloir apporter tout le soin et l'ordre que vous pourrés pour reduire ces jeunes gens sur le train de leur devoir, et

[1] C'est la 654e de Blaise, et la 66e (*al.* 65e) du livre VII des anciennes éditions.

de me donner advis de leur estat, affin que je puisse rendre tesmoignage de vostre diligence comme de la mienne, et contenter ma conscience, laquelle me pressera par apres a prendre d'autres expediens, si votre prudence, vigilance et justice ne suffit pas a la resipiscence de ses dyscoles, desquelz j'admire d'autant plus la dissolution, que leur naissance les devroit porter a la poursuite des vertus et de la pieté conforme a leur vocation. L'eage les a peu couvrir jusques a present; mais la continuation les rend meshuy inexcusables. Vous sçavés comme et combien trendrement je vous ayme, et particulierement: ce qui me fait croire que vous prendrés cet advertissement aussi doucement qu'avec tres grande affection je vous fay la remonstrance, pour le bien de la mayson où nostre Seigneur vous conserve, et laquelle il veüille rendre si pleine de sainteté, que je sçai que vous le souhaittés avec moy, qui suis vostre, etc.

CCXXII

LETTRE[1]

AU PÈRE DOM PIERRE SAINT-BERNARD, PRÉDICATEUR A LYON

Le Saint lui promet quelques ouvrages de piété.

Certes, mon Reverend Pere, je desire grandement de pouvoir tirer de la presse de mes inutiles occupations quelque petite besoigne de devotion, qui, en quelque sorte, corresponde aux augures que vostre charité en fait: mais il est tres vray que je n'ose nullement esperer cela pour maintenant. Ce que j'ay de plus prest, qui regarde la conduite des ecclesiastiques de ce diocese, je le remettray, Dieu ay-

[1] Communiquée par M. Billon de Jouy, curé de Saint-Opportune. C'est la 665e de Blaise.

dant, a ce porteur, non seulement parce qu'il est mon diocesain, et qu'il a des-ja esté employé en semblable occasion, mais parce que aussi vous le voulés, puisque je suis de tout mon cœur, mon Reverend Pere, et tres asseurément vostre, etc.

Mon Reverend Pere, je vous escris tout a fait sans loysir et presque sans haleine. Ce matin de la Pentecoste, presque toutes nos chaires sont occupées par les Reverens Peres Capucins, qui ont huit maisons, la pluspart nouvellement fondées ; et si, je vous puis dire qu'excepté celle de cette ville, je n'oserois en presenter une a quelque predicateur, qui pour y revenir eust besoin de faire une journée.

CCXXIII

LETTRE[1]

A SAINTE JEANNE-FRANÇOISE DE CHANTAL

Le Saint l'encourage à l'amour de Dieu, et à rendre service aux malades.

Faut-il donques que se soit tous-jours en courant que je vous escrive, ma bonne et chere Fille ? Il y a, ce me semble, long-tems que je me vous escris que comme cela ; et si, ce n'est pas que je n'aye a vous escrire un peu au long sur l'obeissance et l'amour de la volonté de Dieu. Mais quoy faire ? encor est-il mieux que j'escrive peu, que rien du tout. Seulement ce soir, comme nous entrions au souper, le porteur m'a dit qu'il partoit demain de grand matin.

Je vous escris donq a dix heures du soir. O ma Fille,

[1] C'est la 657e de la collection-Blaise, et la 76e du livre IV des anciennes éditions.

comme prié-je maintenant Dieu pour vous? Certes avec une consolation extraordinaire : je m'y sens poussé d'une ardeur toute nouvelle. Qu'est-ce donq que je demande pour nous? Rien, sinon ce pur et saint amour de nostre Sauveur. O qu'il nous faut desirer cet amour, et qu'il nous faut aymer ce desir, puysque la rayson veut que nous desirions a jamais d'aymer ce qui ne peut jamais estre assés aymé, et que nous aymions a desirer ce qui ne peut jamais estre assés désiré!

Je suis bien ayse, ma Fille, que vous faciés les litz des pauvres malades, et si, je suis bien ayse que vous y ayés de la repugnance ; car cette repugnance est un plus grand sujet d'abjection, que la puanteur et saleté qui la provoque. Sachés, ma chere Seur, ma fille, que me voyci en mon triste tems ; car, depuis les Roys jusques au Caresme, j'ay des estranges sentimens en mon cœur ; car tout miserable, je dis detestable que je suis, je suis plein de douleur de voir que tant de devotion se perde, je veux dire que tant d'ames se relaschent. Ces deux dimanches j'ay treuvé nos communions diminuées de la moytié ; cela m'a bien fasché : car encor que ceux qui les faysoient ne deviennent pas meschans, mais pourquoy cessent-ils pour rien, pour la vanité? Cela m'est sensible. C'est pourquoy, ma tres chere Fille, invoqués bien Dieu sur nous, et le remerciés de quoy nous avons resolu de ne jamais faire de mesme. Non, je ne pense pas que nous eussions le courage de retarder ainsy de propos deliberé un seul pas de nostre chemin, pour tout ce que le monde nous auroit presenté. Non pas, ma Seur, ma Fille, sans doute non, moyennant la grace de Dieu.

A Dieu, ma tres chere Fille : nostre amour soit tout en Dieu, et Dieu soit tout en nostre amour. Amen. Vive Jesus! C'est en luy, par luy, et pour luy que je suis sans fin, sans reserve, et uniquement vostre.

FRANÇOIS, Evesque de Geneve.

CCXXIV

LETTRE[1]

A LA MÊME

Le Saint l'exhorte à une grande humilité et à un parfait amour de Dieu.

20 janvier.

Mon Dieu, qui void mon cœur, sçait qu'il est plein de beaucoup de grans souhaitz pour vostre advancement spirituel, ma tres chere Fille. Je suis vrayment comme les peres, qui ne se contentent jamais ni ne se peuvent assouvir de parler avec leurs enfans des moyens de les aggrandir ; mais que vous dirai-je pour cela, ma tres chere Fille ? Soyés tous-jours bien petite, et vous appetissés tous les jours devant vos yeux. O Dieu ! que c'est une grandeur bien grande que cette petitesse ! c'est la vraye grandeur des vefves, mais bien encor des Evesques. Demandés-la, je vous en supplie, continuellement pour moy qui en ay tant de besoin.

Que soyons-nous jamais attachés a la Croix, et que cent mille coups de fleche transpercent nostre chair, pourveu que le dard enflammé de l'amour de Dieu ayt premierement penetré nostre cœur ! Que cette sagette nous face mourir de sa sainte mort, qui vaut mieux que mille vies. Je m'en vay en supplier l'archer qui en porte le carquois, par l'intercession de saint Sebastien, duquel nous celebrons aujourd'huy la feste.

Tenés vostre cœur au large, ma fille ; et pourveu que l'amour de Dieu soit vostre desir, et sa gloire vostre pretention, vivés tous-jours joyeuse et courageuse. O Dieu !

[1] C'est la 658e de la collection-Blaise, et la 78e (*al.* 68e) du livre IV des anciennes éditions.

mais que je souhaite ce cœur du Sauveur pour Roy de tous les nostres !

Je ne puis plus escrire, et suis celuy que Dieu a voulu estre vostre en la façon que luy seul sçayt. A luy soit honneur et gloire eternelle ! Amen.

CCXXV

LETTRE[1]

A LA MÊME

Acquiescement du Saint à la volonté divine.

Ma tres chere Mere,

Ce mot part a l'impourveu, pour saluer vostre chere ame, que je cheris comme la mienne propre : aussi l'est-elle en celuy, qui est le principe de toute unité et union.

Je ne veux pas nyer que je ne sois marry de vostre fievre ; mais ne vous mettés nullement en peyne de ma peyne ; car vous me connoissés. Je suis homme pour souffrir sans souffrir, tout ce qu'il plaira a Dieu faire de vous comme de moy. Hélas ! il ne faut point faire de replique; ni de reflechissement. Je confesse devant le Ciel et les Anges, que vous m'estes pretieuse comme moy-mesme ; mais cela ne m'oste point la tres resolue resolution d'acquiescer pleynement en la volonté divine. Nous voulons servir Dieu en ce monde, yci et la, de tout ce que nous sommes : s'il juge mieux que nous soyons en ce monde, ou en l'autre, ou tous deux, sa tres sainte volonté soit faite, puys que je suis inseparable de vostre ame, et pour parler avec le saint Es-

[1] C'est la 660e de la collection-Blaise, et la 12e (*al.* 11e) du livre IV des anciennes éditions.

prit, nous n'avous meshuy qu'un cœur et qu'une ame[1] : car ce qui est dit de tous les chrestiens de la naissante Eglise, se treuve, graces a Dieu, maintenant entre nous. Je ne vous diray rien d'avantage, sinon que je me porte mieux, et que mon cœur va mieux qu'il n'est pas allé, il y a longtems ; mais je ne sçai pas si sa consolation vient des causes naturelles ou de la grace. Dieu soit a jamais au milieu de vostre cœur, pour le remplir de son saint amour. Amen. Vive Jesus, ma tres chere Mere. Je suis comme vous sçavés vous-mesme, tous-jours plus tout a fait vostre

FRANÇOIS, Evesque de Geneve.

CCXXVI

LETTRE[2]

A LA MÊME

Il lui parle d'une fille qui se présentoit pour entrer dans l'ordre de la Visitation, et de quelques autres qui vouloient faire leurs vœux.

Je vous remercie de vostre beau grand present, ma tres chere Mere ma Fille, et encore plus de vostre billet : soyés asseurée que je me gouverneray bien, et que je tiendray ce que je vous ay promis.

La Fille de saint Claude ne viendra qu'apres avoir esté en N. On pourra la renvoyer consolée, sans pourtant s'engager de paroles qu'a mesure qu'on le verra convenable. Si M. de Chapot, ou les autres, vont la voir, encouragés-la fort a se lier a nostre Seigneur : elle a besoin de courage, et pour le reste c'est une bonne fille.

Bon jour, tres chere Mere. La tres sainte Vierge nostre

[1] Act. Apost., IV, 32.

[2] C'est la 661e de la collection-Blaise.

maistresse veuille bien naistre[1] et resider en nos cœurs! Nos filles qui veulent faire les veux pourront bien faire un peu d'orayson preparatoire sur les vœux de nostre Dame, et de tant de filles et femmes assemblées qui les firent a notre Seigneur, et qui les gardent avec tant de fidelité, qu'elles souffrent plus volontier pour le divin Maistre que de s'en despartir.

Hélas! que je souhaitte de sainteté a cette chere trouppe de filles, et surtout a cette tres unique, tres aymée et tres honnorée Mere, ma Fille vrayment Mere! Dieu la benisse, et marque son cœur au signe eternel de son pur amour! Amen.

CCXXVII

LETTRE[2]

A LA MÊME

Le Saint évêque se réjouit du rétablissement de la santé de la sainte supérieure. Il l'excite à unir son cœur à Dieu plus que jamais. Pensées sur l'union des bienheureux avec Dieu.

Que je suis consolé, ma tres chere Mere, de la bonne nouvelle de vostre santé! Le grand Dieu, que ma pauvre ame et la vostre veut a jamais servir, soit benit et loué, et veuille de plus en plus fortifier cette chere santé, que nous avons dediée a sa sainteté infinie. Mays cependant nostre cher cœur, comme se porte-t-il en vous? Helas! ma tres chere Mere, que je luy desire de benedictions! Quand sera-ce

[1] Ce mot semble indiquer que cette lettre fut composée à l'époque de la Nativité de Notre-Dame.

[2] C'est la 662e de la collection-Blaise, et la 105e (*al.* 91e) du livre IV des anciennes éditions.

que l'amour triomphant entre toutes nos affections et pensées, nous rendra tous unis au cœur souverain de nostre Sauveur, auquel le nostre aspire incessamment? Ouy, ma tres chere Mere, il y aspire incessamment, quoy que insensiblement pour la pluspart du tems. Certes j'ay esté bien marry ce matin, qu'il m'ayt fallu quitter ma besoigne, sur le point qu'il m'estoit arrivé une certaine affluence du sentiment que nous aurons pour la veue de Dieu en Paradis; car je devois escrire cela en nostre livret[1]; mais maintenant je ne l'ay plus : neanmoins, puys que je me suis diverti seulement pour aller prendre les arrhes de cette mesme veue en la sainte Messe, j'espere qu'il me reviendra quand il en sera tems. O Dieu! ma tres chere et unique Mere, aymons parfaittement ce divin objet, qui nous prepare tant de douceur au Ciel; soyons bien tout a luy et cheminons nuict et jour entre les espines et les roses, pour arriver a cette celeste Hierusalem.

La grande Fille[2] va par un chemin fort asseuré, pourveu que son asprete ne la descourage. Les voyes les plus faciles ne nous menent pas tous-jours plus droictement, ni asseurément : on s'amuse quelquesfois tant au plaisir qu'on y a, et a regarder de part et d'autre les veues aggreables, qu'on en oublie la diligence du voyage.

Il faut estre court. Voyés ce billet qu'on m'a envoyé ce mattin : et parce que je n'ay point veu cette pauvre creature, et que peut estre vous la verrés devant moy, j'ay pensé que je ferois bien de vous l'envoyer. Helas, ma tres chere Mere, que la vanité fait de tort a ces chetifs petitz espritz, qui ne se connoissent pas, et se mettent entre les hazars! Mays pourtant, comme vous sçavés, en bien remonstrant il faut user d'amour et de douceur : car les ad-

[1] *Le Traité de l'amour de Dieu*, auquel le Saint travailloit à l'époque où il écrivit cette lettre.

[2] C'est peut-être la mère Favre que le saint désigne ainsi.

vertissemens font meilleure operation comme cela, et autrement on pourroit detraquer ces cœurs un peu foibles. Seulement je ne sçai comme vous pourrés dire, que vous sçavés la dissension. Or bien, Dieu inspirera a nostre cœur ce qu'il dira pour ce regard, comme je l'en supplie, et de m'inspirer aussi ce que je prescheray ce soir.

J'escris entre plusieurs distractions. Bon soir, ma tres chere Mere. Je suis,

Vostre tres affectionné serviteur en nostre Seigneur,

FRANÇOIS, Ev. de Geneve.

CCXXVIII

LETTRE[1]

A LA MÊME

Le Saint ne veut pas que l'on consulte la prudence de la chair dans le choix des filles qui doivent composer sa congrégation, ni qu'on en exclue les personnes infirmes ou difformes.

Ma tres chere Mere,

Sur cet article que vous m'escrivés de la reception des filles, il y a un extreme danger qu'on ne se jette trop sur la prudence humaine, qu'on ne se fonde trop sur la nature, et trop sur la grace de Dieu. J'ay peyne d'empescher qu'on ne considere la foiblesse de la complexion et les infirmités corporelles. On voudroit qu'au festin il n'y entrast ni borgne, ni boisteux, ni maladif. En somme, on a bien peyne de combattre contre l'esprit humain pour l'abjection et pure charité.

J'adjouste donq ce mot, ma tres chere Mere, pour vous

C'est la 655e de la collection-Blaise, et la 23e (*al.* 18e) du livre VI des anciennes éditions.

dire, que selon vostre ordre j'ay escrit a nostre seur de N. amoureusement ; et je vous asseure, ma tres chere Mere, que c'est de tout mon cœur : car j'ayme cette pauvre fille d'un cœur parfait. Mais c'est grand cas ! il n'y a point d'ames au monde, comme je pense, qui cherissent plus cordialement, tendrement, et (pour le dire tout a la bonne foy) plus amoureusement que moy : et mesme j'abonde un peu en dilection, et és paroles d'icelle, surtout au commencement.

Vous sçavés que c'est selon la verité et la varieté de ce vray amour que j'ay aux ames : car il a pleu a Dieu de faire mon cœur ainsy. Mays neanmoins j'ayme les ames independantes, vigoureuses, et qui ne sont pas femelles : car cette si grande tendreté broüille le cœur, l'inquiéte et le distraict de l'orayson amoureuse envers Dieu, empesche l'entiere resignation, et la parfaite mort de l'amour propre. Ce qui n'est point Dieu, n'est rien pour nous.

Comme se peut-il faire que je sente ces choses, moy qui suis le plus affectif du monde, comme vous sçavés, ma tres chere Mere ? En verité, je les sens pourtant ; mays c'est merveille comme j'accommode tout cela ensemble : car il m'est advis que je n'ayme rien du tout que Dieu, et toutes les ames pour Dieu. Hé ! Dieu Seigneur, faites encor cette grace a toute mon ame, que ce soit en vous seulement.

Ma tres chere Mere, ce discours est infiny. Vivés joyeuse toute pleyne de Dieu et de son amour. Bon soir, ma tres chere Mere. Je sens cette unité, que Dieu a faite, d'un extraordinaire sentiment.

FRANÇOIS. Ev. de Geneve.

CCXXIX

LETTRE[1]

A LA MÊME

Le Saint lui dit qu'il prie Dieu avec ferveur pour elle, afin qu'elle profite de la communion journalière qu'il lui avoit permise.

Mon Dieu ! ma chere Fille, certes il me tarde que je vous voye ; au reste, je me porte fort bien, et vostre cœur tout autant que je le puis connoistre. J'ay prié avec une ardeur tres particuliere ce matin pour nostre advancement au saint amour de Dieu, et me sens des plus grands desirs que jamais au bien de nostre ame. Ah ! ce dis-je, o Sauveur de nostre cœur, puisque meshuy nous serons tous les jours a vostre table, pour manger non seulement vostre pain, mays vous mesme, qui estes nostre pain vivant et sur-essentiel, faites que tous les jours nous facions une bonne et parfaite digestion de cette viande tres parfaite, et que nous vivions perpetuellement embaumés de vostre sacrée douceur, bonté et amour.

Je vay au sermon du Pere François. Ce soir j'en fais un a sainte Claire ; mais l'autre soir, ce sera vers demain, il faut escrire a Dijon, car mardy nous envoyerons ; mais si je puis, je vous verray. Bon soir, unique et tres chere Seur ma Fille. Je ne veux pas que vous jeusniés cette année.

[1] C'est la 657e de la collection-Blaise.

CCXXX

LETTRE[1]

A LA MÊME

Le Saint la console dans les peines intérieures dont elle est affligée.

En fin ce beau jour, si propre pour aller a vous, ma tres chere Fille, s'escoule ainsy sans quej'aye ce contentement; au moins faut que je supplee en quelque sorte par ce petit mot, que je sauve d'entre les affaires que certains religieux m'apportent.

Bon soir donq, ma tres chere Fille; ayés bien soin de soulager doucement vostre pauvre cœur; gardés-vous bien de luy sçavoir mauvais gré de ses fascheuses pensées qui luy sont autour: non, ma Fille, car le pauvret n'en peut mais et Dieu mesme ne luy en sçayt aucun mauvais gré pour cela, au contraire, sa divine sagesse se plait a voir que ce petit cœur va tremblotant a l'ombre du mal, comme un foible petit poussin a l'ombre du milan, qui va voltigeant au dessus; car c'est signe qu'il est bon, ce cœur, et qu'il abhorre les mauvaises fantasies.

Mais, ma tres chere Fille, nous avons nostre mere, sous les aisles de laquelle nous faut fourrer. Recourons a la Croix, et l'embrassons de cœur; demeurons en paix a l'ombre de ce saint arbre. Mon Dieu! il est impossible que rien nous offense, tandis qu'avec une vraye resolution nous voulons estre tout a Dieu; et neanmoins nous sçavons bien que nous le voulons.

Bon soir de rechef, ma tres chere Fille; ne vous inquietés

[1] C'est la 658e de la collection-Blaise.

point, mocqués-vous de l'ennemy, car vous estes entre les bras du Tout-puissant. Dieu soit a jamais nostre force et nostre amour ! Demain moyennant sa grace, nous vous irons voir, ma tres cherement unique Fille de mon cœur.

CCXXXI

LETTRE[1]

A LA MÊME

Le Saint l'engage à recevoir pour novice mademoiselle du Plessis, nièce de M. de Marillac.

Dieu soit loué, ma tres chere mere ! Non, ne dites pas encor l'office ; mays si vous pouvés bien descendre pour la messe, je le veux bien ; et tenés-vous assise le plus que vous pourrés, en lieu où ce grand vent qui tire dans le chœur ne vous frappe point.

Je me prepare pour le sermon avec beaucoup de desir, non toutesfois sans desfiance de bien rendre ce devoir a ce grand saint, bien que je veuille que ce soit luy-mesme qui face le sermon, toutes les conceptions d'iceluy estant tirées de luy-mesme.

Hier madame la Presidente Amelot m'amena madamoyselle du Plessis, niece de M. de Marillac, et me pria que j'intercedasse pour elle, affin que l'on peust avoir resolution demain. Elle m'asseura que les seurs carmelites l'aymoient et cherissoient grandement, et ne l'ont rejettée pour autre occasion que pour son incommodité corporelle.

[1] C'est la 659e de la collection-Blaise. Cette lettre paroît avoir été écrite pendant le séjour de saint François de Sales comme de sainte Chantal à Paris, c'est-à-dire en 1619, entre la mi-mars et la mi-septembre. La présidente Amelot dont il y est parlé est la même qui aida de ses moyens l'établissement de la Visitation dans la maison de la rue Saint-Antoine.

Il me semble que ce soit une bonne fille, et si, je metz en consideration qu'elle est de bon lieu et bien apparentée ; elle a deux cens livres annuelles a perpetuité, c'est a dire qui demeureront a la mayson, et ce qu'il faut pour l'entrée.

Elles reviendront demain pour sçavoir la responce, et en cas qu'on la reçoive, quand on la mettra au premier essay. Madame Amelot est si vertueuse, que, comme je croy, elle parle sincerement des qualités de la fille. Bon jour, ma tres chere Mere ; je suis incessamment vostre.

CCXXXII

LETTRE [1]

A LA MÊME

Le Saint, étant près de s'absenter pour huit jours, lui en donne avis pour la consoler de son absence.

Au demeurant, ma tres chere Mere, demeurés avec la paix et consolation de nostre Seigneur : et moyennant sa grace, dans huit jours au fin plus tard je seray yci ; d'où pourtant je ne penseray jamaís sortir, tandis que Dieu m'y tiendra en moy-mesme. Vous mesme, ma tres chere Mere, sçavés bien que la sainte unité que Dieu a faite est forte plus que toute separation, et que les distances des lieux n'ont point de pouvoir sur elle. Ainsy Dieu vous benisse a jamais de son saint amour. C'est un cœur qu'il nous a fait, unique en esprit et en vie. Bon jour, ma tres chere Mere ; conservés-moy, je vous supplie, et je vous conserveray bien, Dieu aydant.

[1] C'est la 664e de la collection-Blaise.

CCXXXIII

LETTRE[1]

A LA MÊME

Le Saint l'exhorte à se tenir toujours unie à Dieu.

Le billet d'hier, ainsy entrecoupé, annonce bien quelle estoit mon ame. Hé ! vive Jesus ! Mon ame vivra. M. D'Alincourt soupa hier céans, et y demeura jusques a pres de onze heures, resolu de venir au sermon ce mattin, que nous ne pensions estre qu'un sermon particulier. Ce soir, je seray aupres de vous et de nos Seurs, marry plus qu'il ne se peut dire que mon loysir s'en aille ainsy.

Pour Dieu, ma tres chere Mere, tenons nostre cœur en l'unité, inseparablement present a soy-mesme, puisque l'extraordinaire unité dont Dieu l'a doué peut bien faire ce tout et que la necessité du service de sa gloire requiert que nous employons cette grace a cela. O Seigneur, a qui tout est present, donnés a nostre esprit une telle presence de soy-mesme, comme vous lui avés donné une unité, affin qu'il vive autant consolé qu'il est requis pour vous bien servir en vostre presence, Seigneur, en la cime de soy-mesme. Vive Jesus ? Amen. Je m'en vay faire un sermon d'amour le plus ardant que je pourray.

[1] C'est la 665e de la collection-Blaise.

THE INSTITUTE OF MEDIAEVAL STUDIES
ST. MICHAEL'S COLLEGE
LIBRARY

CCXXXIV

LETTRE[1]

A LA MÊME

Il l'avertit du départ d'un cordelier, etc.

Ma tres chere Mere,

Avec mille bonsoirs, je vous adverty du depart du pere cordelier, qui sera demain une heure avant le jour. Si vous avés escrit, je feray le memorial ; mais en attendant, conservés-vous, je vous en supplie, ma tres chere et tres bonne Mere, que je verray demain, Dieu aydant. Bon soir, ma tres chere Mere : Nostre Seigneur soit a jamais au milieu de nostre cœur ! Amen.

CCXXXV

LETTRE[2]

A LA MÊME

« Advis de nostre saint fondateur (ce sont ici les religieuses qui parlent) à nostre digne mere, copiez sur l'original escrit de la main de nostre saincte fondatrice, dans le propre livre de ses Constitutions, qui est precieusement gardé en nostre second monastere de Rennes. »

Je desire que vous soyez extremement petite et basse a vos yeux, douce et condescendante comme une colombe, que

[1] C'est la 666e de la collection-Blaise.

[2] Copie d'un petit imprimé, comptée pour la 668e lettre de la collection de Blaise.

vous aymiez vostre abjection et la practiquiez fidellement. Employez de bon cœur toutes les occasions qui vous arriveront pour cela. Ne soyez pas prompte à parler ; ains respondez tardivement, humblement, doucement, et dites beaucoup en vous taisant par modestie et esgalité.

Supportez et excusez fort le prochain, avec grande douceur de cœur.

Ne philosophez point sur les contradictions qui vous arrivent ; ne les regardez point, mais Dieu en toutes choses, sans nulle exception ; acquiescez à tous ses ordres tres-simplement.

Faites toutes choses pour Dieu, unissant ou continuant vostre union par de simples regards, ou escoulemens de vostre cœur en luy.

Ne vous empressez de rien, faites toutes choses tranquillement en esprit de repos ; pour chose que ce soit, ne perdez vostre paix interieure, quand bien tout bouleverseroit : car qu'est-ce que toutes les choses de cette vie, en comparaison de la paix du cœur ?

Recommandez toutes choses a Dieu, et vous tenez coy et en repos dans le sein de la paternelle providence.

En toutes sortes d'esvenemens soyez fidellement invariable en cette resolution de demeurer en une tres-simple unité, et unique simplicité de l'adherence à Dieu par un amour du soin eternel que la divine providence a pour vous. Quand vous trouverez vostre esprit hors de là, ramenez-l'y doucement et tres-simplement.

Demeurez invariable en la tres simple unité d'esprit, sans vous revestir jamais d'aucuns soins, desirs, affections, ni pretentions quelconques, sous quelques pretextes que ce soit.

Nostre Seigneur vous ayme, il vous veut toute sienne. N'ayez plus d'autres bras pour vous porter que les siens, ni d'autre sein pour vous reposer que le sien et sa divine pro-

vidence. N'estendez vostre veüe ailleurs, et n'arrestez vostre esprit qu'en luy seul.

Tenez vostre volonté si intimement unie à la sienne, que rien ne soit entre deux ; oubliez tout le reste, ne vous y amusant plus : car Dieu a convoité vostre beauté et simplicité.

Prenez bon courage, et vous tenez tres-humblement rabaissée devant la divine majesté ; ne desirez rien que le pur amour de nostre Seigneur.

Ne refusez rien, pour penible qu'il soit; revestez-vous de nostre Seigneur crucifié ; aymez-le en ses souffrances, et faites des oraisons jaculatoires là-dessus.

Faites bien cecy, ma tres-chere Mere, ma vraye Fille; mon ame et mon esprit vous benit de toute son affection ; et Jesus-Christ soit celuy qui fasse en nous, de nous et par nous, et pour luy, sa tres-sainte volonté ! Amen.

J'ay, graces à Dieu, les yeux fixez sur cette eternelle providence, de laquelle les decrets seront a jamais les loix de mon cœur.

« Nostre venerable mere Claude-Agnès de la Roche, quatriesme religieuse de l'Ordre, se separant de nostre digne mere de Chantal pour diverses fondations qui devoient l'esloigner pour toujours de cette saincte fondatrice, en receut, entre autres marques de sa tendre affection, le livre de ses Constitutions qu'elle portoit sur elle, d'où ce que ce dessus a esté tiré, et que la dite mere de la Roche, mourant dans nostre premier monastère de Rennes en 1630, laissa a nostre chere sœur Marie Françoise Louvel, son infirmiere, venue depuis en qualité d'assistante à la fondation de ce second monastere, où ce precieux volume est gardé comme une relique. »

CCXXXVI

COPIE[1]

D'un cahier de plusieurs demandes faites par la Mere de Chantal à son bienheureux pere ; elle les escrivoit de sa main et laissoit de la place pour les responses. Elle commence ainsi :

Au nom de Jesus et de Marie.

Premierement, tu dois demander à ton tres cher Seigneur s'il trouvera à propos que tu renouvelles tous les ans, aux reconfirmations, entre ses mains, tes vœux, ton abandonnement general et remise de toy-mesme entre les mains de Dieu ; qu'il specifie particulierement ce qu'il jugera qui te touche le plus ; pour enfin faire cet abandonnement parfait et sans exception, en sorte que je puisse vrayement dire : *Je vis, non pas moy, mais Jesus-Christ vit en moy*[2]. Que, pour parvenir là, ton bon Seigneur ne t'espargne point, et qu'il ne permette que tu fasses aucune reserve, ny de peu, ny de prou ; qu'il te marque les exercices et practiques journalieres requises pour cela, afin qu'en verité et reellement l'abandonnement soit parfaict.

Response.

Je respons, au nom de nostre Seigneur et de nostre Dame, qu'il sera bon, ma tres chere Fille, que toutes les années vous faciés le renouvellement proposé, et que vous rafraîchissiés le parfait abandonnement de vous-mesme entre les

[1] Ce cahier est inséré dans un recueil des *Epistres spirituelles de la mere Jeanne-Françoise Fremiot, baronne de Chantal*, 1 vol. in-4°, à Lyon, chez Vincent de Cœursilly, et chez Antoine Cellier, 1666, page 889.

[2] Vivo autem, jam non ego, vivit vero in me Christus. Gal., II, 20.

mains de Dieu. Pour cela, je ne vous espargneray point ; et vous vous retrancherés des paroles superfluës, qui regardent l'amour, quoyque juste, de toutes les creatures, notamment des parens, maysons, pays, et sur tout du pere, et tant qu'il se pourra des longues pensées de toutes ces choses-la, sinon és occasions esquelles le devoir oblige d'ordonner ou procurer les affaires requises, affin de parfaitement practiquer cette parole : *Ouys, ma Fille, et entens et penche ton aureille ; oublie ton peuple et la mayson de ton pere* [1]. Devant disner, devant souper, et le soir en vous allant coucher, examinés si, selon vos actions du tems present, vous pouvés dire syncerement : « Je vis moy, mais non pas moy ; ains Jesus-Christ vit en moy [2]. »

Demande.

Si l'ame, estant ainsi remise, ne se doit pas, tant qu'il sera possible, oublier de toutes choses pour le continuel souvenir de Dieu, et en luy seul se reposer par une vraye et entiere confiance?

Response.

Ouy, vous devés tout oublier ce qui n'est pas de Dieu et pour Dieu, et demeurer totalement en paix sous la conduite de Dieu.

Demande.

Si l'ame ne doit pas, specialement en l'oraison, s'essayer d'arrester toutes sortes de discours ; et, au lieu de regarder ce qu'elle a fait, ce qu'elle fera, ou qu'elle fait, regarder Dieu, et ainsy simplifier son esprit et le vuider de tout et de tous soins de soy-mesme, demeurant en cette simple veue de Dieu et de son neant, toute abandonnée a la sainte volonté de nostre Seigneur, dans les effectz de laquelle il

[1] Audi, filia, et vide, et inclina aurem tuam ; et obliviscere populum tuum et domum patris tui. Ps. XLIV, 11.

[2] Galat., II, 20.

faut demeurer contente et tranquille, sans se remuer nullement pour faire des actes de l'entendement ni de la volonté. Je dis mesme qu'en la practique des vertus, et aux fautes et cheutes, il ne faut bouger de la, ce me semble ; car nostre Seigneur met en l'ame les sentimens qu'il faut, l'esclaire la parfaitement ; je dis pour tout, et mieux mille fois, qu'elle ne pourroit estre par tous ses discours et imaginations. Vous me dirés : Pourquoy sortés-vous donc de la ? O Dieu ! c'est mon malheur, et malgré moy ; car l'experience m'a appris que cela est fort nuisible : mais je ne suis pas maîtresse de mon esprit, lequel sans mon congé veut tout voir et mesnager. C'est pourquoy je demande a mon tres cher Seigneur l'ayde de la sainte obeissance pour arrester ce miserable coureur ; car il m'est advis qu'il craindra le commandement absolu.

Response.

Puisque nostre Seigneur, des il y a si long-tems, vous a tirée a cette sorte d'orayson, vous ayant fait gouster les fruitz tant desirables qui en proviennent, et connoistre la nuisance de la methode contraire, demeurés ferme ; et, avec la plus grande douceur que vous pourrés, ramenés vostre esprit a cette unité, et simplicité de presence et d'abandonnement en Dieu ; et d'autant que vostre esprit desire que j'employe l'obeissance, je luy dis ainsy : Mon cher esprit, pourquoy voulés-vous practiquer la partie de Marthe en l'orayson, puisque Dieu vous fait entendre qu'il veut que vous exerciés celle de Marie ? Je vous commande donq que simplement vous demeuriés ou en Dieu, ou aupres de Dieu, sans vous essayer d'y rien faire, et sans vous enquerir de luy de chose quelconque, sinon a mesure qu'il vous excitera. Ne retournés nullement sur vous-mesme, ains soyés la pres de luy.

Demande.

Je retourne donc demander a mon tres cher pere, si

l'ame estant ainsy remise, ne doit pas demeurer toute reposée en son Dieu, luy laissant le soin de ce qui la regarde, tant interieurement qu'exterieurement, et demeurant, comme vous dittes, dans sa providence et volonté, sans soin, sans attention, sans eslection, sans desir quelconque, sinon que nostre Seigneur face en elle, d'elle et par elle, sa tres sainte volonté, sans aucun empeschement ni resistance de sa part. O Dieu ! qui me donnera cette grace que seule je vous demande, sinon vous, bon Jesus, par les prieres de vostre serviteur ?

Response.

Dieu vous soit propice, ma tres chere Fille ! L'enfant qui est entre les bras de sa mere, n'a besoin que de la laisser faire, et de s'attacher a son col.

Demande.

Si nostre Seigneur n'a pas un soin tout particulier d'ordonner tout ce qui est requis et necessaire a cette ame ainsy remise ?

Response.

Les personnes de cette condition luy sont cheres comme la prunelle de son œil.

Demande.

Si elle ne doit pas recevoir toutes choses de sa main, je dis toutes, jusques aux moindres petites, et luy demander aussi conseil de tout ?

Response.

Pour cela, Dieu veut que nous soyons comme un petit enfant. Il faut seulement prendre garde de ne pas faire des attentions superflues, s'enquerant de la volonté de Dieu en toutes les particularités des actions menues, ordinaires, et inconsiderables.

Demande.

Si ce ne sera pas un exercice de se rendre attentive

sans attention penible, de demeurer tranquillement dans la volonté de Dieu, en tant de petites occasions qui nous contrarient et voudroient fascher? Car pour les grosses, on la voit de loin, comme d'estre destourné de cette consolation, qui semble estre utile ou necessaire; estre empeschée de faire une bonne action, une mortification, cecy ou cela, quel qu'il soit, qui semble estre bon, et, au lieu, estre divertie par des choses inutiles et dangereuses, et quelquefois mauvaises.

Response.

Ne consentant point aux choses mauvaises, l'indifference pour le reste doit estre practiquée en toute rencontre, sous la conduite de la providence de Dieu.

Demande.

De se rendre fidelle et prompte a l'observance et obeissance des reigles, quand le signe se fait? Il y a tant d'occasions de petites mortifications! Cela surprend au milieu d'un compte, de quelque action où peine de se desprendre: il ne faut plus faire que trois poincts pour achever l'ouvrage, une lettre a former, se chauffer un peu, que sçay-je?

Response.

Ouy, il est bon de ne s'attacher a rien tant qu'aux regles, de sorte que, s'il n'y a quelque signalée occasion, allés où la regle vous tire, et la rendés plus forte que tous ces menus attraictz.

Demande.

De se laisser gouverner absolument pour ce qui est du corps, recevant simplement tout ce qui nous est donné ou fait, bien ou mal; accepter ce qui sera de trop selon nostre jugement, sans en rien dire, ny tesmoigner nulle sorte de desaggreement; prendre les soulagemens du dormir, reposer, chaufer, de l'exemption de quelque service peni-

ble, ou de mortification ; dire a la bonne foy ce que l'on peut faire ; que si l'on insiste, ceder sans rien dire ? Ce point est grand et difficile pour moy.

Response.

Il faut dire a la bonne foy ce que l'on sent, mais en telle sorte que cela n'oste pas le courage de repliquer a ceux qui ont soin de nous. Au reste, de se rendre si parfaitement maniable, c'est ce que je desire bien fort de vostre cœur.

Demande.

De se porter avec grande douceur a la volonté des Seurs, et de tous autres, si tost qu'on la connoistra, encor que l'on peut facilement s'en destourner, et examiner ; cecy est un peu difficile, et pour ne rien laisser a soy-mesme ; car combien de fois voudroit-on un peu de solitude, de repos, de tems pour soy ! cependant on voit une Seur qui s'approche, qui desireroit ce quart d'heure pour elle, une parole, une visite, etc.

Response.

Il faut prendre le tems convenable pour soy, et cela fait, regaigner l'occasion de servir les desirs des Seurs.

Demande.

Voila ce qui m'est venu en veuë, où il me semble que je pourrois m'exercer et mortifier. Mon tres cher Seigneur l'appreuvera, s'il le treuve a propos, et ordonnera ce qui luy plaira, et, mon Dieu m'aydant, je luy obeiray.

Response.

Faites-le, et vous vivrés. Amen.

Demande.

Je demande, pour l'amour de Dieu, de l'ayde pour m'humilier. Je pense à me rendre exacte a ne jamais rien dire dont il me puisse venir quelque sorte de gloire ou d'estime.

Response.

Sans doute, qui parle peu de soy-mesme fait extremement bien ; car, soit que nous en parlions en nous excusant, soit en nous accusant, soit en nous louant, soit en nous mesprisant, nous verrons que tous-jours nostre parole sert d'amorce a la vanité. Si donq quelque grande charité ne nous attire a parler de nous et de nos appartenances, nous nous en devons taire.

Le livre de l'*Amour de Dieu*, ma tres chere Fille, est fait particulierement pour vous ; c'est pourquoy vous pouvés, ains devés avec amour practiquer les enseignemens que vous y avés treuvés.

La grace de Dieu soit avec nostre esprit a jamais. Amen. Amen.

Demande.

Je ne veux oublier cecy, parce que souvent j'en ay esté en peine. Tous les predicateurs et bons livres enseignent qu'il faut considerer et mediter les benefices de nostre Seigneur, sa grandeur, nostre redemption, specialement quand la sainte Eglise nous les represente. Cependant l'ame qui est en l'estat cy-dessus, voulant s'essayer de le faire, ne le peut en façon quelconque, dont souvent elle se peyne beaucoup. Mais il me semble neanmoins qu'elle le fait en une maniere fort excellente, qui est un simple ressouvenir ou representation fort delicate du mystere, avec des affections fort douces et savoureuses. Monseigneur l'entendra mieux que je ne pourray le dire : mais aussi quelquefois on se treuve durant la memoire de ses benefices, ou en quelque occasion où il seroit requis de discourir, comme quand on veut faire des confessions ou renouvellemens, qu'il faut avoir de la contrition ; cependant l'ame demeure sans lumieres, seche et sans sentimens ; ce qui donne grande peine.

Response.

Que l'ame s'arreste aux mysteres, en la façon d'orayson que nostre Seigneur luy a donnée ; car les predicateurs et livres spirituelz ne l'entendent pas autrement. Et quant a la contrition, elle est fort bonne, seche et aride ; car c'est une action de la partie superieure, ains supreme de l'ame.

CCXXXVII

LETTRE[1]

A SAINTE JEANNE-FRANÇOISE DE CHANTAL

Témoignages d'amitié du Saint à sainte Chantal, qui avoit la fièvre, et à qui il annonce la réussite d'un mariage.

Vrayement le serain d'hier, ni le vent ne m'ont fait aucun ennuy, ma tres chere Mere ; mais ouy bien l'accablement d'aujourd'huy, qui m'a empesché d'aller saluer vostre cher cœur en presence, nonobstant le juste empressement du mien ; je veux dire de vous aller voir moy-mesme qui en avois tant de desir. Or sus, il n'y a remede, ç'a esté le beni mariage de Madamoyselle de Chabannes, qui en fin reüscira, comme je pense. Conservés-vous bien parmi cette fievre salutaire. O ! Dieu vous conserve, ma tres chere Mere, et vous comble de benedictions par tout où vous estes, et moy aussi ! Vive Jesus. Amen.

[1] Tirée du monastère de la Visitation de la ville de Rouen. C'est la 682e de Blaise.

CCXXXVIII

BILLETS DIVERS[1]

Sur différentes affaires.

A SAINTE JEANNE-FRANÇOISE DE CHANTAL

†

Ma tres chere Mere,

Vostre baron ne me parla point de son cousin M. de Rabutin, ni moy a luy ; mais je croy qu'il ne desire pas que vous luy en parliés, comme en effect aussi bien sera-ce chose inutile, sinon en general, en dissimulant la particularité. J'iray, si je puis, cet apres disné, voir M. de Colombier. Cependant je vous donne le bon jour de tout mon cœur.

†

Nous avons donc pris cette matinée pour vous faire avoir l'exhortation de Monseigneur de Belley[2], qui tésmoigna hyer de desirer de vous voir ; ce sera sur les neuf heures et demie, ma chere Fille et tres bonne Mere, a qui je donne mille fois le bon jour.

†

Ma chere Fille, je vous adverty que Madamoyselle Desorilles est de la mesme parentée que M. de Corselles, affin que vous ne luy disiés pas ce que nous dismes de la bis-

[1] Les originaux en appartenoient à feu M. Rey, évêque d'Annecy. Ces billets comptent pour la 308e lettre inédite dans la collection-Blaise.

[2] « Nous nous visitons tous les ans reciproquement, » a dit quelque part le célèbre évêque de Belley, en parlant de l'intimité de ses rapports avec S. François de Sales. Ce billet doit donc avoir été écrit en 1610 au plus tôt, ou en 1618 au plus tard.

ayeule. Mais Dieu la benit, la bonne Madamoyselle Desorilles, et je prie sa Majesté qu'elle vous benisse aussi infiniment.

†

Voyla vostre contrat que je vous renvoye, ma tres chere Fille, je croy qu'il va bien, ce que vous avés remarqué estant corrigé. M. de Blonnay ne me vit point hyer au soir ; s'il vient me parler, je m'essayerai de le tirer aux 3 mille livres. Voila des lettres de Madame la presidente, et une medaille, et certains *agnus Dei*, et les heures qu'elle envoye a sa fille. Ce soir, je vous iray voir, car j'ay des-ja demandé mon congé pour deux heures. Madame de la Fleschere viendra ce soir ou ce mattin, et ira descendre droit chez vous, venant toute seule, sans fille de chambre, selon que vous verrés par sa lettre ; je ne sçay s'il sera mieux que l'action de demain se face avant vostre Office ou apres. Je voudrois que ce fust devant, pour accompaigner mon cher hoste a l'Office où il veut estre.

Bon jour, ma tres chere Fille. Nostre Seigneur soit a jamais le saint amour de nostre cœur, *amen*. Je pense ce soir vous aller voir a trois heures.

Dieu benisse le cœur de ma tres chere Mere.

†

Quel remede, ma tres chere Mere, a cette invincible sujettion de recevoir des gens, lhorsque plus j'ay desir de me revoir moy-mesme aupres de vous ? Il n'y a eu moyen quelconque de m'en eschapper. Ce sera demain, Dieu aydant, malgré bon gré toutes adventures. Et cependant Dieu benisse nostre cher cœur et le rende de plus en plus tout sien eternellement, *amen*. M. le Senateur de Monthouz est icy, qui demain vous ira voir, ainsy qu'il m'a dit, et la cousine. Ma tres chere Mere, toute tres aymée, bon soir mille et mille fois, *amen*.

†

Il est mieux, ma tres chere Fille, que vous luy escriviés, puisque le reste s'est passé avec vous. Je voudrois bien que M. de Beaumont en fust, parce qu'il rangeroit plus puissamment l'esprit de la partie ; toutefois, si l'assemblée est de telle qualité qu'elle puisse suffire, il n'y aura pas grand hasard, puisque mesme ce n'est que pour prendre un compromis. Je vous donneray Pierre si vous en avés besoin ; vous sçavés bien que je suis vostre. Bon soir, ma tres chere Fille. J'ay bien esté content de voir ces bonnes damoyselles ce matin, et particulierement Madame de Gouffiez que je vois toute telle que vous m'avés dit.

Dieu aggrandisse de plus en plus son saint amour en nostre cœur.

†

Voyla les lettres : mais j'ay oublié de vous dire, ma tres chere Mere, que quand M. le president vous parlera des maysons, et, que vous viendrés a traiter de l'estimation des maysons, il seroit bon d'obtenir de luy, qu'assemblant les expertz, il leur face prester serment, et leur face prendre les resolutions, parties absentes. Bon soir, ma tres chere mere : Dieu vous benisse. Si je puis, demain je vous iray dire une messe.

†

J'envoyerai prier M. des Hayes de prester son carrosse, et de vous aller prendre ; s'il se treuve prest, je m'asseure qu'il le fera ; si moins, il faudra, comme tous-jours, avoir patience. Je pense toutesfois que si on prioit Madame de Moyssieux, peut-estre vous envoyeroit-elle bien le sien, ou Madame la Comtesse de Joigny[1] ; et je m'advise que celuy de

[1] Ces noms de Deshayes, de Joigny, de Moyssieux (peut-être Royssieu), semblent indiquer que saint François de Sales et sainte Jeanne-Françoise se trouvoient alors tous les deux à Paris, et par conséquent que ce billet a dû être écrit entre le 1er mai et la mi-septembre 1619.

Madame de Moyssieux n'est pas a elle, mais a son beaufrere. Nostre Seigneur soit au milieu de vostre cœur.

†

Ma tres chere mere, voyla les lettres, et celle que j'escrivois, quand ma Seur A. Jacqueline est venue, estoit a M. Delcaval; regardés donq si vos desirs ont du pouvoir sur mon esprit, que ne les sachant pas je les seconde. Qu'a jamais les divines inspirations facent de si puissantes influences en nostre cœur, que sa volonté soit parfaittement faitte en nous, *amen*. Vive Jesus !

CCXXXIX

AVIS DU SAINT[1]

Sur l'humilité de cœur et sur les ravissements, etc.

Nous ne devons pas desirer des choses extraordinaires, comme, par exemple, que Dieu nous face comme a sainte Catherine de Sienne, nous arrachant le cœur, et en son lieu qu'il nous donne le sien pretieux; mais nous devons souhaitter que nos pauvres cœurs ne vivent plus desormais que sous l'obeissance du cœur de ce Sauveur ; ce sera bien assés pour imiter en ce fait sainte Catherine : en cette sorte nous serons doux, humbles et charitables. Et puisque le cœur de nostre Seigneur n'a point de loy plus affectionnée que la douceur, l'humilité et charité, il faut bien tenir ferme en nous ces cheres vertus, la douceur envers le prochain et la tres aymable humilité envers Dieu. La vraye sainteté gist en la dilection de Dieu, et non pas a faire des niaiseries d'ima-

[1] Tirés de la Vie du Saint par le père D. Jean de S. François. C'est la 693e des lettres de la collection-Blaise.

ginations, de ravissemens, qui nourrissent l'amour propre, dissipent l'obeissance et l'humilité : vouloir faire les extatiques, c'est un abus. Mais venons a l'exercice de la vraye et veritable douceur et soumission, au renoncement de soymesme, a la souplesse de cœur, a l'amour de l'abjection, a la condescendance aux intentions d'autruy ; c'est cela qui est la vraye et plus aymable extase des serviteurs de Dieu.

SUITE DU MÊME SUJET

Quand on void une personne qui en l'orayson a des ravissemens par lesquelz elle sort et monte au-dessus de soymesme en Dieu,et neanmoins n'a point d'extases en sa vie, c'est a dire ne fait point une vie relevée et attachée a Dieu, par abnegation des convoitises mondaines et mortifications de volontés et inclinations naturelles, par une interieure douceur,simplicité,humilité,et sur tout par une continuelle charité, croyés que tous ces ravissemens sont grandement douteux et périlleux; ce sont des ravissemens propres a faire admirer les hommes, mais non pas a les sanctifier. Car quel bien peut avoir une ame d'estre ravie a Dieu par l'orayson, si en sa conversation et en sa vie elle est ravie des affections terrestres, basses et naturelles? Estre au dessus de soymesme en l'orayson, et au dessous de soy en la vie et en l'operation;estre angelique en la meditation,et bestial en la conversation, c'est clocher de part et d'autre, c'est jurer en Dieu et jurer en Melchom : et, en somme, c'est une vraye marque que de telz ravissemens et de telles extases, ne sont que des amusemens et des tromperies du malin esprit.

Bienheureux sont ceux qui vivent d'une vie surhumaine, extatique, relevée au-dessus d'eux-mesmes, quoy qu'ilz ne soient point ravis au dessus d'eux-mesmes en l'orayson. Plusieurs Saintz sont au Ciel, qui ne furent jamais en extase au ravissement de contemplation ; car combien de Martyrs et de grans Saintz et Saintes voyons-nous dans l'histoire,

n'avoir jamais eu en l'orayson d'autre privilege, que celuy de la devotion et ferveur ! Mais il n'y eut jamais de Saint qui n'ait eu l'extase et le ravissement de la vie et de l'operation, se surmontant soy-mesme et ses inclinations naturelles. En effect, on a veu en nostre eage plusieurs personnes qui croyaient elles-mesmes, et chacun avec elles, qu'elles fussent fort souvent ravies divinement en extase, et enfin on descouvroit toutesfois que ce n'estoient qu'illusions et amusemens diaboliques.

CCXL

LETTRE[1]

A UNE DAME

Sur la sainte humilité.

C'est avec ma fille qui est bonne, et de laquelle je sens le cœur inebranlable en la sainte amitié qu'elle me porte, que je me donne tout loysir de respondre. Le tems a aussi esté employé parmi des grans embarrassemens que nostre jubilé m'apporte, et puis vrayement, ma tres chere Fille, les resolutions que vous me communiquiez estoyent toutes telles que je vous les pouvois desirer, et faictes bien ainsy, ne desmordés nullement de la sainte humilité, et l'amour de vostre propre abjection. Taschés que le cœur qui veult aymer Dieu, si ce mesme Dieu luy en veult donner d'autres, a la tres bonne heure encore ; mais je pense bien pourtant que cette bonne fille ne tiendra pas son cœur. J'en serois grandement

[1] Tirée du registre des lettres de Saint François de Sales, appartenant à son excellence le chevalier César Saluces, gouverneur des Princes, à Turin. C'est la 109e inédite de la collection-Blaise.

marry pour l'amour d'elle, qui commettroit une grande faulte. Helas ! ma chere Fille, que c'est un mauvais langage d'appeler courage la fierté et vanité ! les Chrestiens appellent cela lascheté et couardise, comme au contraire ils appellent courage la patience, la douceur, la debonnaireté, l'humilité, l'acceptation et amour du mespris et de la propre abjection. Car tel a esté le courage de notre capitaine, de sa mere et de ses apostres, et des plus vaillans soldatz de cette milice celeste; courage avec lequel ils ont surmonté les tyrans, soubmis les roys et gaigné tout le monde a l'obeissance du Crucifix. Soyés esgalle, ma tres chere Fille, envers toutes ces bonnes filles, salués-les, honnorés-les, ne les fuyés point, ne les suivés point non plus qu'a mesure qu'elles tesmoigneront de le desirer. Ne parlés point de tout ceci qu'avec une extreme charité. Taschés de tirer cette ame que devrés aller visiter a quelques sortes d'excellentes resolutions. Et je dis excellentes, parce que ces petittes resolutions de ne faire pas mal, ne sont pas suffisantes. Il en fault une de faire tout le bien qu'on pourra, et de retrancher non seulement le mal, mais tout ce qui ne sera pas de Dieu et pour Dieu. Or sus, nous nous verrons, s'il plaist a Dieu, avant Pasques; vivés toutte a celuy qui est mort pour nous, et soyés crucifiée avec luy. Il soit benist eternellement par vous, ma tres chere Fille, et par moy qui suis sans fin vostre, etc.

CCXLI

LETTRE[1]

A LA MÈRE FAVRE

Le Saint l'encourage à faire un bon usage de ses infirmités et traverses.

Ma tres chere Fille,

Je ne vous puis dire autre chose sur ce que vous m'escrivés, sinon que Dieu fera plus que les hommes ne peuvent penser pour cette Congregation, spirituellement et temporellement; et n'en avons-nous pas d'assés bons gages jusques a present ?

Ma tres chere Fille, vostre cœur tient un rang dans le mien, qui me fait faire sans cesse mille souhaitz pour vostre consolation et prosperité interieure. Eh ! mon Dieu, puisque vous avés tiré ce cœur de ma grande fille a vous, perfectionnés-le en vostre saint amour. Il le fera, ma Fille vrayement chere et bien-aymée, n'en doutés point ; mais recueillés souvent les sainctes affections et resolutions que nous avons prises.

Ne vous troublés aucunement de vos infirmités, qui ne vous sont données que pour vous affermir. Je compatis grandement a vostre peyne, quoyque je ne doute pas qu'elle ne soit aggreable a vostre esprit; qu'il l'accepte, comme venant de ce Pere celeste, lequel donne les tribulations avec un amour nompareil aux enfans de sa providence. Souffrés toute vostre fievre en Dieu, et la souffrance vous sera heureuse, ma tres chere grande Fille.

[1] C'est la 695e de la collection-Blaise, et la 16e du livre V des anciennes éditions.

Je desire que le zele de la plus grande gloire de Dieu arde et regne continuellement en vostre cœur, et qu'en toute occasion il paroisse par modestie, douceur, humilité et devotion. Croyés-moy, ma tres chere Fille, je vous cheris tres pretieusement, et ne manque deux fois le jour de faire orayson speciale a vostre intention. O ! que cet amour est doux, qui nous fait aspirer les uns pour les autres au ciel ! Dieu vous benisse a jamais, ma tres chere Fille !

CCXLII

LETTRE[1]

A UNE DEMOISELLE

Le Saint exhorte une demoiselle à se donner toute à Dieu, et à se réjouir de ce que, quittant le dessein qu'elle avoit eu de se marier, elle veut entrer en religion. Conditions requises pour se donner à Dieu. La voie des croix est plus assurée que celle des consolations. La vocation et la conduite de Dieu sont préférables à nos idées. Heureux échange d'un mariage terrestre pour un mariage spirituel.

J'ay donc appris par la bouche de la chere cousine en combien de façons nostre Seigneur avoit tasté vostre cœur et essayé vostre fermeté, ma tres chere Fille. Or sus, il se faut saintement animer et renforcer entre toutes ces vagues. Benit soit le vent, d'où qu'il vienne, puisqu'il nous fera surgir a bon port.

Voyla, ma tres chere Fille, les conditions avec lesquelles nous nous devons donner a Dieu : c'est que soudain il face sa volonté de nous, de nos affaires et de nos desseins, et qu'il rompe et desface la nostre, ainsy qu'il luy plaira. O ! qu'heureux sont ceux que Dieu manie a son gré, ou qu'il conduit

[1] C'est la 751e de la collection-Blaise et la 78e (*al.* 68e) du livre VI des anciennes éditions.

sous son bon playsir, ou par tribulation, ou par consolation! Mais pourtant les vrays serviteurs de Dieu ont tous-jours plus estimé le chemin de l'adversité, comme plus conforme a celuy de nostre chef, qui ne voulut reüscir de nostre salut et de la gloire de son nom que par la croix et les opprobres.

Mais, ma tres chere Fille, connoissés-vous bien en vostre cœur ce que vous m'escrivés, que Dieu, par des voyes espineuses, vous conduit a une condition qui vous avoit esté offerte par des moyens plus faciles? Car si vous aviés cette connoissance, vous caresseriés infiniment cette condition que Dieu a choysie pour vous, et l'aimeriés d'autant plus, que non seulement il l'a choysie, mais il vous y conduit luy-mesme, et par un chemin par lequel il a conduit tous ses plus chers et grans serviteurs. Suppliés-le que ce sentiment qu'il vous donne ne perisse point, mais qu'il croisse jusques a la parfaite maturité. Pour moy, je benis vostre chere ame, que nostre Seigneur veut pour soy, et ay pour vous tout le saint amour qui se peut dire. La chere cousine est tendre en cette affection, et a un cœur parfaitement vostre.

Cet espoux de Cana en Galilée fait le festin de ses nopces, et croit d'estre l'espoux ; mais il est trop plus heureux, car nostre Seigneur luy donne le change, et convertissant son eau en tres bon vin, il se rend espoux luy-mesme, et fait l'ame de ce pauvre premier espoux son espouse : car, soit que ce fut saint Jean l'Evangeliste ou quelque autre, estant non a la veille, mais au jour de son mariage, nostre Seigneur l'emporte a sa suite, il ravit a soy sa chaste ame, et le rend son disciple ; et l'espouse, voyant que ce Sauveur pouvoit avoir plusieurs espouses, voulut estre du nombre ; et pour une seule nopce de vin failly, en voyla deux excellentes : car les ames, tant de l'un que de l'autre (sexe), s'espousent a Jesus-Christ.

C'est ainsy qu'on lit cet Evangile ; et il m'est venu au cœur de vous dire cette pensée : Bienheureux sont ceux qui

changent ainsy leur eau en vin! mais il faut que ce soit par l'entremise de la tres sainte Mere. Je la supplie de vous donner a jamais sa douce et maternelle protection. Je suis en elle vostre tres affectionné serviteur, etc.

CCXLIII

LETTRE[1]

A UNE SUPÉRIEURE DE LA VISITATION

Il faut demeurer en paix en la disposition de la providence divine, sans faire trop de réflexions sur notre incapacité.

Que diray-je a cette chere Fille, qui m'est si fort a cœur? Vivés toute en nostre Seigneur, ma tres chere Fille, et croyés que pour luy la sainte amitié que je vous porte vit fort entierement et immortellement en mon esprit. Qu'a jamais puissions-nous perir en nous-mesmes, pour nous retreuver tous en nostre Seigneur!

Or sus, vous avés veu que la divine providence a bien disposé, et tres favorablement pour vous, sur la reception de Madamoyselle C. Si cette mesme providence establit une mayson a N., elle vous fera voir de mesme que nous ne sçavions guieres, et que nostre prudence doit demeurer doucement en paix, et faire hommage a la divine disposition *qui fait tout reüscir au bien des siens*[2]. *O que ses cogitations sont differentes des nostres, et ses voyes inconnuës a nos sentimens*[3]!

[1] C'est la 697e de la collection-Blaise, et la 45e (*al.* 38e) du livre IV des anciennes éditions.

[2] Scimus quoniam diligentibus Deum omnia cooperantur in bonum, iis qui secundûm propositum vocati sunt sancti. Rom., VIII, 28.

[3] Non enim cogitationes meæ cogitationes vestræ, neque viæ vestræ viæ meæ, dicit Dominus : quia sicut exaltantur cœli a terra, sic exaltatæ

Non, ne craignés pas que vos sentimens me facent rien faire; car encore que je vous cheris tres parfaittement toutes, sî est-ce que je sçay bien que vos sentimens ne sont pas vous-mesmes,encor qu'ilz soyent en vous.Je vous ay assés bien entendu sur vostre orayson : ne vous mettés point sur l'examen poinctilleux de ce que vous y faites : ce que je vous en dis suffira pour le present. Demeurés en paix ; ne permettés plus tant a vostre esprit de faire des reflexions sur vostre misere et sur vostre incapacité : car à quoy est bon tout cela ? Dependés-vous pas de la providence de Dieu en tout et par tout? Or *celuy qui habite dans le séjour du Seigneur, demeurera en sa protection*[1]. N'espiés pas si particulierement les sentimens de vostre ame : mesprisés-les, ne les craignés point, et relevés souvent vostre cœur en une absolue confiance en celuy qui vous a appellée dans le sein de sa dilection.

sunt viæ meæ a viis vestris, et cogitationes meæ à cogitationibus vestris. Is., LV. 8 et 9.

O altitudo divitiarum sapientiæ et scientiæ Dei ! quâm incomprehensibilia sunt judicia ejus, et investigabiles viæ ejus ! quis enim cognovit sensum Domini, aut quis consiliarius ejus fuit? Rom., XI, 33.

[1] Qui habitat in adjutorio Altissimi, in protectione Dei cœli commorabitur, Ps. XC.

CCXLIV

LETTRE[1]

A LA MÈRE FAVRE

Le Saint lui témoigne son chagrin sur quelque contre-temps arrivé aux filles de Sainte-Marie. Il respecte les personnes qui en étoient cause. Il ne veut pas qu'on suive le mouvement de la sagesse mondaine, mais l'esprit de l'Evangile.

Ma tres chere Fille,

Cette brouillerie me tient en peyne jusques a ce que je sache qu'elle soit accoisée. L'ennemy qui a veu que c'estoit tout de bon que ce petit Institut s'augmentoit pour la gloire de Dieu, a suscité cette bourrasque, et encor une autre contradiction, de la part de certaines servantes de Dieu que j'honnore infiniment, et croy que leur rare pieté ne leur permettra pas de vivre longuement sans se remettre sur le train d'une pure et simple dilection de Dieu et du prochain.

Sa divine bonté nous veüille a jamais defendre de la prudence et sagesse, et des saillies de l'esprit humain, et nous face tout a fait vivre en la suitte de l'esprit du saint Evangile, qui est simple, doux, amiable, humble, et qui ayme le bien en tous, pour tous et par tout où il est, et qui nous fait tellement aymer nostre vocation, que nous n'en aymons pas moins les autres, ce qui nous fait parler avec veritable sentiment d'honneur, de respect et d'amour, de tout ce que Dieu veut estre en son Eglise pour le bien de ses enfans et pour son service. Ce grand Dieu vive a jamais en vostre ame, ma tres chere Fille, et je salue toutes nos cheres Seurs.

[1] C'est la 705e de Blaise, et la 38e du livre VI des anciennes éditions.

CCXLV

LETTRE[1]

A UNE SUPÉRIEURE DE LA VISITATION, QUI ALLOIT ÉTABLIR UN MONASTÈRE DE SON ORDRE

Le Saint l'encourage par la vue de l'excellence de cet emploi ; ensuite il lui donne les avis dont elle a besoin. Il lui recommande une parfaite confiance en Dieu, une grande humilité, l'obéissance, la simplicité, la charité, la douceur, la paix intérieure, l'égalité d'humeur, la justice, la prudence, la fidélité à la grâce.

Le service que vous allés rendre a nostre Seigneur et a sa tres glorieuse mere est apostolique : car vous allés assembler, ma tres chere Fille, plusieurs ames en une congregation, pour les conduire comme une nouvelle bande a la guerre spirituelle contre le monde, le diable et la chair, en faveur de la gloire de Dieu ; ou plustost vous allés former un nouvel essain d'abeilles, qui en une nouvelle ruche fera le mesnage du divin amour plus delicieux que le miel. Or, allés donq toutes courageuses en une parfaicte confiance sur la bonté de celuy qui vous appelle a cette sainte besoigne. *Quant est-ce qu'aucun espera en Dieu, et qu'il fut confus*[2].

La defiance que vous avés de vous mesme est bonne, tandis qu'elle servira de fondement a la confiance que vous devés avoir en Dieu ; mais si jamais elle vous portoit a quelque descouragement, inquietude chagrin et melancholie, je vous conjure de la rejetter comme la tentation des tentations, et ne permettés jamais a vostre esprit de disputer et repliquer en faveur de l'inquietude ou de l'ab-

[1] Communiquée par M. Techener, libraire-éditeur. C'est la 706e de Blaise, et la 41e (*al.* 36e) du livre VI des anciennes éditions.

[2] Nullus speravit in Domino, et confusus est. Eccles., II, 11.

battement de cœur auquel vous vous sentirés planchée. Car cette simple verité est toute certaine, que Dieu permet arriver beaucoup de difficultés a ceux qui entreprennent son service, mais jamais pourtant il ne les laisse tomber sous le faix tandis qu'ilz se confient en luy. C'est en un mot le grand mot de vostre affaire, de ne jamais employer vostre esprit pour disputer en faveur de la tentation du descouragement, sous quel pretexte que ce soit, non pas mesme quand ce seroit sous le specieux pretexte de l'humilité.

L'humilité, ma tres chere Fille, fait refus des charges, mais elle n'ospiniastre pas le refus et estant employée par ceux qui ont le pouvoir, elle ne discourt plus sur son indignité quant a cela, ains croit tout, espere tout, supporte tout avec la charité ; elle est tous-jours simple. La sainte humilité est grande partisane de l'obeissance : et comme elle n'ose jamais penser chose quelconque, elle pense ainsi tous-jours que l'obeissance peut tout ; et comme la vraye simplicité refuse humblement les charges, la vraye humilité les exerce simplement.

Vostre corps est imbecile ; mais la charité, qui est la robbe nuptiale, couvrira tout cela. Une personne imbecile excite a un saint support tous ceux qui la connoissent, et donne mesme une tendreté de dilection particuliere, pourveu qu'elle tesmoigne de porter devotement et amiablement sa croix.

Il faut estre egalement franche a prendre et demander les remedes, comme douce et courageuse a supporter le mal. Qui peut conserver la douceur emmi les douleurs et allangourissemens, et la paix entre le tracas et multiplicité d'affaires, il est presque parfaict : et, bien qu'il se treuve peu de gens és Religions mesmes, qui ayent atteint a ce degré de bonheur, si est-ce qu'il y en a pourtant, et y en a eu en tout tems, et faut aspirer a ce haut point. Chascun presque a de l'aysance a garder certaines vertus, et de la difficulté a garder

les autres, et chascun dispute pour la vertu qu'il observe aysément, et tasche d'exagerer les difficultés des vertus qui lui sont mal-aysées. Il y avoit dix vierges, et n'y en avoit que cinq qui eussent l'huyle de la douceur misericordieuse et debonnaireté. Cette grande esgalité d'humeur, cette douceur et suavité de cœur, est plus rare que la parfaicte chasteté, mais elle n'en est que plus desirable : je la vous recommande, ma tres chere Fille, parce qu'a icelle, comme a l'huyle de la lampe, tient la flamme du bon exemple, n'y ayant rien qui edifie tant que la charitable debonnaireté.

Tenés bien la balance droicte entre vos filles, a ce que les dons naturelz ne vous facent point distribuer iniquement vos affections et bons offices. Combien y a-il de personnes maussades exterieurement, qui sont tres aggreables aux yeux de Dieu ! La beauté, la bonne grace, le bien parler, donnent souvent des grans attraitz aux personnes qui vivent encor selon leurs inclinations ; la charité regarde la vraye vertu et la beauté cordiale, et se respand sur tout sans partialité.

Allés donq, ma chere Fille, a l'œuvre pour laquelle Dieu vous a esleuë : il sera a vostre dextre affin que nulle difficulté ne vous esbranle ; il vous tiendra de sa main, affin que vous suiviés sa voye. Ayés un courage, non seulement grand, mais de grande haleine et de grande durée ; et, pour l'avoir, demandés-le souvent a celuy qui seul peut le donner, et il le vous donnera, si en simplicité de cœur vous correspondés a sa grace.

L'amour et paix et consolation du saint Esprit soit a jamais en vostre ame ! Amen. A vous, ma Fille, et d'une dilection paternelle, je vous donne la sainte benediction de Dieu. Benie soyés-vous en allant, en demeurant, en servant Dieu, en servant le prochain, et vous humiliant jusques dans vostre neant, en vous relevant jusques dedans vostre tout ; et Dieu soit tres uniquement vostre tout, ma tres chere Fille ! Amen.

CCXLVI

LETTRE[1]

A UNE SUPÉRIEURE DE LA VISITATION

Les religieuses d'un institut ne doivent pas mépriser celles d'un autre ordre. Il faut travailler à acquérir l'humilité, dont le démon est ennemi, et supporter avec douceur d'être méprisé des autres.

Ma Fille,

Gardés-vous bien de correspondre en sorte quelconque a ces bonnes Seurs, ni a leur fondatrice, sinon par une tres invariable humilité, douceur et naïfveté de cœur. « Ne vous defendés nullement, ma tres chere Fille[2] ; » ce sont les propres paroles du saint Esprit, escrittes par saint Paul. Il y a quelquefois des tentations humaines parmi les serviteurs et servantes de Dieu : si nous sommes animés de la dilection, nous les supporterons en paix.

Si ces bonnes ames mesprisent nostre institut, parce qu'il leur semble moindre que le leur, elles contreviennent a la charité, en laquelle les fortes ne mesprisent point les foibles, ni les grandes les petites. Il est vray, elles sont plus que vous : mais les Seraphins mesprisent-ilz les petitz Anges ? et au ciel, où est l'image sur laquelle nous nous devons former, les grans Saintz mesprisent-ilz les moindres ? Mais apres tout cela, en somme, qui plus aymera sera le plus aymé, et qui aura le plus aymé sera le plus glorifié. Aymés bien Dieu, et pour l'amour de Dieu toutes creatures, notamment celles qui vous mespriseront ; et ne vous mettés point en peine.

[1] C'est la 707 de Blaise, et la 51e (*al.* 46e) du livre VI des anciennes éditions.

[2] Non vosmetipsos defendentes, charissimi. Rom., XII, 19.

Le malin esprit fait des effortz, parce qu'il void que ce petit institut est utile au service et a la gloire de Dieu ; et il le hait particulierement, parce qu'il est petit et le moindre de tous ; car cet esprit est arrogant, et hait la petitesse, parce qu'elle sert a l'humilité, luy qui a tous-jours aymé la hauteur, la fierté et l'arrogance, et qui, pour n'avoir pas voulu demeurer en sa petitesse, a perdu sa grandeur. Travaillés en l'humilité, en l'abjection ; laissés dire et faire. *Si Dieu ne bastit la mayson, en vain travailleront ceux qui l'edifient*[1] ; et si Dieu là bastit, en vain travailleront ceux qui la veulent destruire. Dieu sçayt quand et de quelles ames il remplira vostre Monastere. Demeurés en paix ; et je suis vostre, etc.

CCXLVII

LETTRE[2]

A UNE SUPÉRIEURE DE LA VISITATION

Le Saint lui écrit au sujet d'une fille qui, dans un monastère de Sainte-Marie vouloit faire plus d'oraison que la communauté. Il fait voir que son institut est une école de vertu qui conduit toutes les filles qui y entrent à la perfection, par des moyens dont le plus convenable est la parfaite obéissance, ou la mort de la propre volonté, à laquelle la dévotion même doit être soumise.

Ma tres chere Fille,

Je vous diray sur la difficulté qu'a cette bonne fille, qu'elle se trompe grandement, si elle croit que l'orayson la perfectionne sans l'obeissance, laquelle est la chere vertu de l'Espoux, en laquelle, par laquelle et pour laquelle

[1] Nisi Dominus ædificaverit domum, in vanum laboraverunt qui ædificant eam.

[2] C'est la 708e de la collection-Blaise, et la 54e (*al.* 49e) du livre VI des anciennes éditions.

il a voulu mourir. Nous sçavons par les histoires et par experience que plusieurs Religieux et austres ont esté saint sans l'orayson mentale ; mais sans l'obeissance, nul.

C'est bien fait, ma tres chere Fille ; il ne faut point de reserve ni de condition ; car qui recevroit des ames en cette sorte, la Congregation se verroit toute pleine du plus fin et par consequent du plus dangereux amour propre qui soit au monde : l'une mettroit en condition de communier tous les jours, l'autre d'oüyr trois messes, l'autre de faire quatre heures d'orayson, l'autre de servir tous-jours les malades ; et, par ce moyen, chascune suivroit son humeur ou sa presomption, en lieu de suivre noste Seigneur crucifié.

Il faut que celles qui entreront sachent que la Congregation n'est faite que pour servir d'eschole et de conduite a la perfection, et que l'on y acheminera toutes les filles par les moyens les plus convenables, et que les plus convenables seront ceux qu'elles ne choisiront point. *Qui se gouverne soy mesme*, dit saint Bernard, *il a un grand fou pour gouverneur*[1]. Qu'elle demeure donq en paix entre les bras de sa mere, qui la portera et la menera par le bon chemin.

Il faut aymer l'orayson, mais il la faut aymer pour l'amour de Dieu. Or, qui l'ayme pour l'amour de Dieu, n'en veut qu'autant que Dieu luy en veut donner ; et Dieu n'en veut donner qu'autant que l'obeissance permet. Si donq cette fille (que j'ayme neanmoins bien fort, pour le bien que vous m'en dittes) se veut perfectionner a sa guise, il la faut remettre a elle-mesme ; mais je ne croy pas, si elle est si bien devote, et qu'elle ayt le vray esprit d'orayson, qu'elle ne se soumette a la pure obeissance. Elle est trop prevoyante de dire que, pour un peu de tems, elle s'accommodera a ne faire que demie heure d'orayson, mais pour tous-jours, qui luy fascheroit.

La vraye servante de Dieu n'est point soigneuse du len-

[1] Qui se sibi magistrum constituit, stulto se discipulum subdit.

demain : elle fait fidelement ce qu'il desire aujourd'huy, demain elle fera ce qu'il desirera ; et, passé demain, ce qu'il desirera, sans dire ni cecy ni cela. C'est ainsy qu'il faut unir sa volonté, non au moyen de servir Dieu, mais a son service et a son bon playsir. *Ne soyés point soigneuse du lendemain, et ne dites point : Que mangerons-nous ? ni : De quoy nous vestirons-nous ? ni : De quoy vivrons-nous ? Vostre Pere celeste sçayt que vous avés besoin de tout cela. Cherchés seulement le regne de Dieu, et toutes choses vous seront données*[1]. Cela s'entend du spirituel comme du temporel.

Que donq cette fille prenne un cœur d'enfant, une volonté de cire, et un esprit nud et despouillé de toutes sortes d'affections, hormis de celle d'aymer Dieu ; et quant aux moyens de l'aymer, ilz luy doivent estre indifferens.

Vivés doucement et saintement entre les peines que vous avés sous vostre charge, ma tres chere Fille, toute bien aymée ; et je prie Dieu qu'il soit la vie de vostre ame. Amen.

[1] Nolite solliciti esse, dicentes : Quid manducabimus ? aut, Quid bibemus ? aut, Quo operiemur ? Scit enim Pater vester quia his omnibus indigetis. Quærite ergo primùm regnum Dei et justitiam ejus, et hæc omnia adjicientur vobis. Matth., VI, 31, 32 et 33.

CCXLVIII

LETTRE[1]

A LA MÈRE FAVRE

Les personnes qui vivent en communauté ne doivent pas ambitionner de faire tout ce que font les autres, excepté ce qui est de règle, mais se conduire chacune selon la mesure de sa grâce et la direction des personnes chargées de la conduire.

Ma tres chere grande Fille,

Selon mon advis il n'y aura point d'inconvenient de laisser communier cette bonne Seur; ains il faut, s'il est possible, arracher aux Seurs de la Congregation cette imperfection ordinaire aux femmes et filles, de la veine et jalouse imitation. Il les faut affermir, s'il est possible, a ne vouloir pas toutes faire tout ce que les autres font, ains seulement a vouloir tout ce que les autres veulent; c'est a dire a ne faire pas toutes les mesmes exercices, fors ceux de la regle.

Ains que chascune marche selon le don de Dieu ; mais que toutes ayent cette unique et simple pretention de servir Dieu, ayant ainsy toutes une mesme volonté, une mesme entreprise, un mesme projet, avec une grande resignation d'y parvenir, une chascune selon les moyens que la Superieure et le Pere spirituel jugeront expediens ; en sorte que celles qui communient plus souvent n'estiment pas moins les autres qu'elles, puisqu'on s'approche maintes fois plus pres de nostre Seigneur en s'en retirant avec humilité, qu'en s'en approchant selon nostre goust propre, et que

[1] C'est la 709e de la collection-Blaise, et la 55e (*al.* 50e) du livre VI des anciennes éditions.

celles qui ne communient pas si souvent ne se laissent point emporter a la vaine emulation.

Il est vray qu'il ne faut pas permettre que la regle soit outre passée, sinon rarement, et pour des sujetz pareilz a celuy-cy. Ma tres chere Fille, que nous serons heureux si nous sommes fideles ! Mon ame salue cordialement vostre esprit, que Dieu benisse de sa tres sainte main ! Amen.

CCXLIX

LETTRE[1] (FRAGMENT).

A UNE SUPÉRIEURE DE LA VISITATION

Le Saint lui mande de venir en un monastère sans tarder, afin qu'elle y soit rendue avant son départ.

Ma tres chere Mere,

Je vous escris peu selon mon desir, beaucoup selon mon loysir, dont je n'eus jamais moins, ce me semble, ni jamais plus de force et de santé. En somme donq, vous aurés le samedy saint un carrosse a Orleans, qui y arrestera le jour de Pasques, passé lequel vous pourrés partir et venir.

Je voy la mortification qu'il y a de voyager parmi ces bons jours, et, pour toute bonne chose, je voudrois vous delivrer de cette peyne ; mais nous sommes pressés de mon retour pour l'incertitude du tems auquel il me le faudra faire, et chascun crie que vous veniés avant mon depart. En quel estat sont les affaires, vous l'apprendrés de la bonne Madame de Roissieux, une toute bonne, toute vertueuse, etc.

[1] Tirée du monastère de la Visitation de la ville de Bourges. C'est la 710e de Blaise. Elle a dû être écrite de Paris, vers la mi-avril 1619.

CCL

LETTRE[1]

A LA MÈRE DE CHASTEL, SUPÉRIEURE DU MONASTÈRE DE LA VISITATION, A GRENOBLE

Le Saint lui mande que sa sœur doit venir le voir, et lui parle d'un prêtre qui désiroit être père spirituel de sa communauté.

Ma tres chere Fille,

Vous me serés bonne, s'il vous plait, et m'excuserés si je vous escris peu. Mais vous estes trop ma tres chere Fille pour user d'excuses envers vous. La chere Seur viendra donq icy samedy, a ce que M. le President, vostre beau frere, m'a fait dire, et croyés qu'elle sera parfaictement la bienvenuë ; car je la cheris d'une dilection incomparable,

Nous avons parlé, le bon M. d'Ulmo et moy, et nous n'avons rien conclu, sinon qu'il attendra jusques a ce que vous soyés en Chalamont, coulant ainsi le tems doucement ; et, entre cy et la, Dieu luy-mesme accommodera toutes choses, ainsy que nous devons esperer. Je treuve bien en luy le bon cœur que vous me dittes, et pour cela il faut grandement l'honorer et le cherir. En somme, il voudroit sçavoir en quelle qualité on le tient, et croy qu'il voudroy celle de Pere spirituel, pour deux raysons, l'une parce que l'amour, etc.

[1] Tirée du monastère de la Visitation de la ville de Bourges. C'est la 711e de Blaise.

CCLI

LETTRE[1]

A UNE SUPÉRIEURE DE LA VISITATION

Sur un point des constitutions de Sainte-Marie, touchant les confessions.

Je ne sçai rien de cette coustume, et nostre Mere (ou je suis le plus trompé du monde) n'a pas eu intention en cela de se lier a faire ainsy toutes les années, comme peut-estre elle a fait deux ou troys fois au plus. Helas ! si quelques-unes desirent de se confesser a quelque Confesseur autre que l'ordinaire, elles le pourront sans difficulté, et sans que les autres, qui n'ont pas ce goust-la, soyent obligées a changer le Confesseur.

On peut le dire a M. Michel, qui, comme je pense, est capable de cela, et de choses plus grandes que cela. O Dieu ! qu'il est vray que la ferveur ne dépend pas de la bouche des Confesseurs differens, mais de la grace de Dieu, et de la simplicité et humilité de cœur ! Helas ! les Constitutions sont claires, qu'on peut appeller des Confesseurs outre les quatre fois, pour la consolation de celles qui le desirent. Vous pouvés donq appeller quelque Pere Barnabite.

Bon jour et bonne estrenne, ma tres chere Fille. Vive Jesus !

[1] Tirée du monastère de la Visitation de la ville d'Angers. C'est la 712e de Blaise.

CCLII

LETTRE[1]

A LA MÈRE DE CHASTEL
SUPÉRIEURE DE LA VISITATION A GRENOBLE

Pensées de Dieu bien différentes des nôtres. Avis à cette supérieure sur son oraison, sur l'état de son âme, sur la manière dont elle doit se comporter avec le nouvel évêque de Grenoble, sur le père spirituel, et le confesseur qu'elle doit lui demander, etc.

Or sus, vous avés veu que la divine Providence a bien disposé, et tres favorablement pour vous et vostre Mayson, sur la reception de M. Mistral. Si cette mesme Providence establit une mayson a Valence, elle vous fera voir de mesme que nous ne sçavons gueres, et que nostre prudence doit demeurer doucement en paix, et faire hommage a la divine disposition qui *fait tout reüscir au bien des siens. O ! que ses cogitations sont bien differentes des notres, et ses veües inconnües a nos sentiments !*

Non, ne craignés pas que vos sentimens me facent rien faire ; car encor que je vous cheris tres parfaictement toutes, si est-ce que je sçai bien que vos sentimens ne sont pas vous-mesmes, encor qu'ilz soyent en vous.

Je vous ay assés bien entenduë sur vostre orayson : ne vous mettés point sur l'examen pointilleux de ce que vous y faites. Ce que je vous en dis suffira pour le present.

Si vous avés un nouvel Evesque, vous n'avés pourtant

[1] Tirée du monastère de la Visitation de la ville du Mans. C'est la 713e de Blaise, et tout à la fois la même pour le fond que la 697e de ce même éditeur reproduite plus haut, page 422. Nous ne doutons pas que la lettre conservée au monastère de la visitation du Mans ne soit la pièce originale.

rien de Nouveau a faire avec luy, sinon de luy offrir vostre obeissance, et de luy demander sa protection ; et selon que vous le verrés aysé et doux, ou par vous-mesme, ou par une discrette entremise, vous pourrés luy demander un Pere spirituel, a qui vous vous puissiés addresser és occurrences, et par le soin duquel vous puissiés traitter avec luy quand l'affaire le requerra. Si c'est M. Scanon, j'espere qu'on en aura de la satisfaction ; car bien que je ne le connoisse gueres, si est-ce que j'en ay oüy dire de grands biens.

Murmurés tant que vous voudrés contre moy, car je ne m'en soucie point, et sçai bien que vous sçavés que je vous cheris, et ay une tres entiere confiance en vous. Que si je ne vous ay pas fait voir ces lettres, c'est que je n'y ay pas seulement pensé ; comme a la verité cette multitude et varieté d'affaires m'oste la memoire de la pluspart des choses.

Ouy, il faut demander M. Daoust a ce nouvel Evesque ; car a la verité Monsieur le grand vicaire ne sauroit en cela avoir ce soin particulier, parmi le soin universel que son office luy donne.

Demeurés en paix, ma tres chere Fille, et n'espiés pas si particulierement les sentimens de vostre ame ; mesprisés-les, ne les craignés point, et relevés souvent vostre cœur en une absolue confiance en celuy qui vous a appellée dans le sein de sa dilection.

CCLIII

LETTRE[1]

A UNE SUPÉRIEURE DE LA VISITATION

Le Saint l'engage à surveiller et soigner d'une manière particulière une malade de sa maison ; il lui annonce une exhortation qu'il lui a promise.

Il n'y a rien a craindre, ma tres chere Fille ; il y a du malheur en l'esprit de cette seur qui luy fait parler et de vostre chastiment et du mien avec une esgale fausseté. Elle n'a garde de se faire du mal qui cuise ; elle ayme trop sa peau. Demain je luy parleray, mais non pas seul, affin qu'elle ne die pas que je la flatte. Si elle porte un coulteau, il le luy faut tres bien oster. Elle est veritablement hors de sens, mais non pas tant, qu'elle soit excusable en ses fautes. Je ne suis marry, sinon de la peyne que vous en avés, et du trouble qu'elle existe en la mayson. En fin, elle me contraindra de l'enfermer et la traitter en forcenée. Je pars, et vous vay faire l'exhortation promise.

[1] Communiquée par M. l'abbé de Bourdeille, chanoine de l'église cathédrale de Troyes. C'est la 19e des nouvelles lettres inédites de la collection-Blaise.

CCLIV

LETTRE[1]

A UNE MAITRESSE DES NOVICES DE L'ORDRE DE LA VISITATION

Il lui promet l'assistance de Dieu si elle est humble, si elle se repose en Dieu, si elle travaille par un motif d'obéissance. Il ne faut pas rechercher son repos au préjudice de l'amour de Dieu.

Dieu vous suggerera, ma tres chere Fille, tout ce qu'il veut de vous, si en l'innocence et simplicité de vostre cœur, avec une entiere resignation de vos inclinations, vous luy demandés souvent en vostre cœur : *Seigneur, que voulés-vous que je face*[2] ? Et je suis consolé que vous ayés des-ja oüy sa voix, et que vous le serviés en la nourriture de ces filles.

L'excuse aussi n'estoit pas bonne de dire : Je n'ay pas des mammelles, je n'ay point de lait : car ce n'est pas de nostre lait ni de nos mammelles que nous nourrissons les enfans de Dieu ; c'est du lait et des mammelles du divin Espoux, et nous ne faysons autre chose sinon les monstrer aux enfans, et leur dire : Prenés, succés, tirés et vivés. Tenés donq ainsy vostre cœur ouvert et grand, pour bien faire tout le service qu'on vous imposera.

A mesure que vous entreprendrés, sous la force de la sainte obeissance, beaucoup de choses pour Dieu, il vous secondera de son secours, et fera vostre besoigne avec vous, si vous voulés faire la sienne avec lui ; or la sienne est la sanctification et la perfection des ames.

Travaillés humblement, simplement et confidemment a

[1] C'est la 714e de Blaise, et la 39e du livre VI des anciennes éditions.
[2] Domine, quid me vis facere ? Act., IX, 6.

cela ; vous n'en recevrés jamais aucune distraction qui vous soit nuisible. La paix n'est pas juste, qui fuit le labeur requis a la glorification du nom de Dieu.

Vivés toute a ce divin amour, ma tres chere Fille, et sachés que c'est de tout mon cœur que je cheris vostre ame bien-aymée, et ne cesse jamais de la recommander a la misericorde eternelle de nostre Sauveur, a laquelle je vous conjure de me recommander reciproquement fort souvent.

Je suis tout vostre, ma tres chere Fille.

CCLV

LETTRE [1]

A UNE RELIGIEUSE DE LA VISITATION

Ce que c'est que de vivre selon l'esprit, et de vivre selon la chair.

Qu'il est bien raysonnable, ma tres chere Fille, que je vous escrive un peu ! et que je le fay de bon cœur ! Pleust à Dieu que j'eusse l'esprit necessaire a vostre consolation ! Vivre selon son esprit, ma bien-aymée Fille, c'est penser, parler et operer selon les vertus qui sont dans l'esprit, et non selon les sens et sentimens qui sont en la chair. De ceux-ci il s'en faut servir, il les faut assujettir, et non pas vivre selon iceux ; mais ces vertus spirituelles, il les faut servir, et leur faut assujettir tout le reste.

Quelles sont ces vertus de l'esprit, ma chere Fille ? C'est la foy, qui nous monstre des verités toutes relevées au dessus des sens ; l'esperance qui nous fait aspirer a des biens invisibles ; la charité qui nous fait aymer Dieu plus

[1] C'est la 715e de Blaise, et la 60e (*al.* 56e) du livre III des anciennes éditions.

que tout et le prochain comme nous-mesmes, d'un amour non sensuel, non naturel, non interessé, mais d'un amour pur, solide et invariable, qui a son fondement en Dieu.

Voyés-vous, ma Fille? le sens humain, appuyé sur la chair, fait que maintes fois nous ne nous abandonnons pas assés entre les mains de Dieu, nous estant advis que, puisque nous ne valons rien, Dieu ne doit tenir conte de nous, parce que les hommes qui vivent selon la sagesse humaine mesprisent ceux qui ne sont point utiles. Au contraire, l'esprit appuyé sur la foy s'encourage emmi les difficultés, parce qu'il sçait que Dieu ayme, supporte, et secourt les miserables, pourveu qu'ils esperent en luy.

Le sens humain veut avoir part en tout ce qui se passe; et il s'ayme tant, qu'il luy est advis que rien n'est bon, s'il ne s'en est meslé. L'esprit, au contraire, s'attache a Dieu, et dit souvent que ce qui n'est pas de Dieu ne luy est rien; et comme il prend part aux choses qui luy sont communiquées, par charité, aussi quitte-il volontier sa part és choses qui luy sont celées, par abnegation et humilité.

Vivre selon l'esprit, c'est aymer selon l'esprit; vivre selon la chair, c'est aymer selon la chair : car l'amour est la vie de l'ame comme l'ame est la vie du corps.

Une seur est bien douce, bien aggreable, et je la cheris tendrement: elle m'ayme bien, elle m'oblige fort; je l'ayme reciproquement pour cela. Qui ne void que j'ayme selon les sens et la chair? car les animaux qui n'ont point d'esprit, et n'ont que la chair et les sens, ayment leur bienfaicteur et ceux qui leur sont doux et aggreables.

Une Seur est rude, aspre et incivile; mais, au partir de la, elle est tres devote, et mesme desireuse et s'addoucir et civiliser: et partant, non pour playsir que j'aye en elle, ni pour interest quelconque, mais pour le bon playsir de Dieu, je la cheris, je l'accoste, je la sers, je la caresse. Cet amour est selon l'esprit; car la chair n'y a point de part.

Je suis mesfiante de moy-mesme, et pour cela je voudrois bien que l'on me laissast vivre selon cette inclination : qui ne void que ce n'est pas selon l'esprit ? Non certes, ma tres chere Fille ; car tandis que j'estois encor bien jeune, et que je n'avois point encor d'esprit, je vivois des-ja ainsy. Mais quoy que selon mon naturel je sois craintif et apprehensif, neanmoins je me veux essayer de surmonter ces passions naturelles, et petit a petit bien faire tout ce qui appartient a la charge que l'obeissance procedante de Dieu m'a imposée : qui ne void que c'est vivre selon l'esprit? Ma chere Fille, vivre selon l'esprit, c'est faire les actions, dire les paroles, et faire les pensées que l'esprit de Dieu requiert de nous.

Et quand je dis faire les pensées, j'entens des pensées volontaires. Je suis triste, et partant je ne veux pas parler : les charretiers et les perroquetz font ainsy.

Je suis triste : mais puisque la charité requiert que je parle, je le feray : les gens spirituelz font ainsy.

Je suis mesprisée, et je m'en fasche : si font bien les paons et les singes.

Je suis mesprisée, et je m'en resjouys : les Apostres faisoyent ainsy.

Vivre donq selon l'esprit, c'est faire ce que la foy, l'esperance et la charité nous enseignent, soit és choses temporelles, soit és spirituelles.

Vivés toute selon l'esprit, ma tres chere Fille ; demeurés doucement en paix ; soyés toute asseurée que Dieu vous aydera ; reposés-vous en toute occurence entre les bras de sa misericorde et bonté paternelle.

Dieu soit a jamais vostre tout ! et moy, je suis en luy tout vostre, vous le sçavés bien.

Monsieur vostre pere se porte bien, et tout ce qui vous appartient selon le sang : ainsy en soit-il de ce qui vous appartient selon l'esprit ! Amen.

CCLVI

LETTRE[1]

A UNE RELIGIEUSE DE LA VISITATION

Le Saint l'exhorte à bien unir son cœur à celui du Fils de Dieu.

Ma tres chere Mere,

Que vous diray-je ? La grace et paix du saint Esprit soit tous-jours au milieu de vostre cœur ! Mettés-le, ce cher cœur, dans le costé percé du Sauveur, et l'unissés a ce Roy des cœurs, qui y est comme a son throsne royal, pour recevoir l'hommage et l'obeissance de tous les autres cœurs, et tient ainsy sa porte ouverte, affin que chascun le puisse aborder et avoir audience.

Et quand le vostre luy parlera, n'oubliés pas, ma tres chere Mere, de luy faire parler encor en faveur du mien, affin que sa divine et cordiale Majesté le rende bon, obeissant et fidele.

Bon jour, ma tres chere Mere ; je suis sans fin vostre tres humble, etc.

[1] C'est la 716e de la collection-Blaise, et la 71e (*al.* 63e) du livre IV des anciennes éditions.

CCLVII

LETTRE[1]

A UNE RELIGIEUSE DE LA VISITATION

Moyens de combattre l'amour-propre et l'estime de soi-même qu'on ne peut arracher du cœur humain. Trois parties de la charité. Avis sur l'oraison et la perfection du cœur, sur la tendresse envers soi-même, et sur l'amour du prochain.

Je me represente vostre lettre, ma tres chere Fille, en laquelle avec tant de syncerité vous me descrivés vos imperfections et vos peynes, et voudrois bien pouvoir correspondre au desir que vous avés d'apprendre quelque remede de moy ; mais ni le loysir ne le permet, ni, comme je pense, vostre necessité ne le requiert pas ; car certes, ma tres chere Fille, la pluspart de ce que vous me marqués n'a point d'autre remede ordinaire que la suite du tems et des exercices de la regle en laquelle vous vivés : il y a mesme des maladies corporelles desquelles la cure depend du bon ordre de la vie.

L'amour propre, l'estime de nous-mesmes, la fausse liberté de l'esprit, ce sont des racines qu'on ne peut bonnement arracher du cœur humain ; mais seulement on peut empescher la production de leurs fruitz, qui sont les pechés ; car leur eslans, leurs premieres secousses ou premiers mouvemens, on ne peut les empescher tout a fait tandis qu'on est en cette vie mortelle, bien qu'on puisse les moderer, et diminuer leur quantité et leur ardeur par la pratique des vertus contraires, et sur tout de l'amour de Dieu.

[1] C'est la 717e de la collection-Blaise, et la 79e (*al.* 69e) du livre IV des anciennes éditions.

Il faut donc avoir patience, et petit a petit amender et retrancher nos mauvaises habitudes, dompter nos aversions, et surmonter nos inclinations et humeurs, selon les occurrences ; car en somme, ma tres chere Fille, cette vie est une guerre continuelle, et n'y a celuy qui puisse dire : je ne suis point attaqué.

Le repos est reservé pour le ciel, où la palme de victoire nous attend. En terre, il faut tous-jours combattre entre la crainte et l'esperance, a la charge que l'esperance soit tous-jours plus forte, en consideration de la toute-puissance de celuy qui nous secourt.

Ne vous lassés donq point de travailler continuellement pour vostre amendement et perfeetion. Voyés que la charité a trois parties, l'amour de Dieu, l'affection a soy-mesme et la dilection du prochain : vostre regle vous achemine a bien pratiquer tout cela.

Jettés maintes fois la journée tout vostre cœur, vostre esprit, et vostre soucy en Dieu avec une grande confiance, et lui dites avec David : *Je suis vostre, Seigneur, sauvés-moy*[1].

Ne vous amusés point beaucoup a penser quelle sorte d'orayson Dieu vous donne, ains suivés simplement et humblement sa grace en l'affection que vous devés avoir pour vous-mesme. Tenés vos yeux bien ouverts sur vos inclinations desreglées pour les desraciner. Ne vous estonnés jamais de vous voir miserable et comblée de mauvaises humeurs. Helas ! traittés vostre cœur avec un grand desir de le perfectionner. Ayés un soin infatigable pour doucement et charitablement le redresser, quand il bronchera.

Sur tout travaillés tant que vous pourrés pour fortifier la superieure partie de vostre esprit, ne vous amusant point aux sentiments et consolations, mais aux resolutions, pro-

[1] Tuus sum ego, salvum me fac. Ps. CXVIII, 94.

pos et eslans que la foy, la regle, la Superieure et la rayson vous inspireront.

Ne soyés point tendre sur vous-mesme : les meres tendres gastent les enfans. Ne soyés point pleureuse ni plaignante : ne vous estonnés point de ces importunités et violences que vous sentés, que vous avés tant de peine a declarer : non, ma Fille, ne vous en estonnés point ; Dieu les permet pour vous rendre humble de la vraye humilité abjecte et vile en vos yeux. Cela ne doit point estre combattu que par des eslans en Dieu, des diversions d'esprit de la creature au Createur, et avec de continuelles affections a la tres sainte humilité et simplicité de cœur.

Soyés bonne au prochain, et nonobstant les soulevemens et saillies de la colere, prononcés és occurrences fort souvent ces divines paroles du Sauveur : « Je les ayme, Seigneur, Pere eternel, ces prochains, parce que vous les aymés ; et vous me les avés donnés pour freres et seurs, et vous voulés que, comme vous les aymés, je les ayme. » Aussi sur tout aymés ces cheres Seurs avec lesquelles la propre main de la providence divine vous a associée et liée d'un lien celeste ; supportés-les, caressés-les et les mettés dans vostre cœur, ma tres chere Fille. Sachés que j'ay une tres particuliere affection a vostre advancement, Dieu m'y ayant obligé.

CCLVIII

LETTRE[1]

A UNE RELIGIEUSE DE LA VISITATION

Le Saint la fortifie dans ses résolutions.

C'est la verité, ma tres chere Fille, que mon ame vous cherit tres parfaitement ; et m'est impossible, quand je pense en vous, qui n'est pas peu souvent, que je ne ressente un eslan d'affection fort particuliere.

Or sus, il falloit bien que le serpent se fourrast de force dans l'aspreté de la pierre pour se desfaire de sa vieille peau, et se rajeunir heureusement, affin d'estre transformé en colombe. Dieu soit loué, ma tres chere Fille, que vous avés souffert les tranchées d'un accouchement, quand vous vous estes enfantée vous-mesme a Jesus-Christ !

Marchés maintenant saintement et soigneusement en cette nouveauté d'esprit, et gardés bien de regarder en arriere, car il y auroit un extreme danger : et benissés la divine Providence, qui vous avoit preparé une nourrice si aymable. O que Dieu est souverainement bon et gracieux, ma tres chere Fille ! Certes, j'ay eu un contentement incroyable a voir comme il vous a conduite en l'abondance de son amour. Hé ! ne l'abandonnés donq jamais, et donnés toute liberté a vostre cœur de s'unir et serrer invariablement a son playsir ; car il est fait pour cela.

Que cette chere mere soit Superieure, j'y consens sans difficulté ; mais que cela se puisse faire absolument comme vous m'en parlés, je n'en sçay pas les moyens, ni il ne de-

[1] C'est la 718e de Blaise et la 96e du livre IV des anciennes éditions.

prendra pas de moy, qui suis fort peu de chose icy et rien du tout ailleurs : seulement je repete que pour mon consentement, je le donne, et contribueray de plus ce que je pourray bonnement faire a vostre intention.

Mais, ma tres chere Fille, ne sommes-nous pas enfans adorateurs et serviteurs de la celeste providence, et du cœur amoureux et paternel de nostre Sauveur ? n'est-ce pas sur ce fonds sur lequel nous avons basti nos esperances ? Faites ce qu'il vous a inspiré pour sa gloire, et ne doutés nullement qu'il ne face pour vostre bien ce qui sera meilleur. Ne capitulons point avec luy : il est nostre maistre, nostre roy, nostre pere, nostre tout ; pensons a le bien servir, il pensera a nous bien favoriser.

Donques, ma fille, pour conclurre, je feray pour vostre petit contentement tout ce que je pourray, qui est peu ; de la je m'asseure qu'on fera de mesme : mais au ciel on fera tout ; on vous comblera de consolations par les moyens que la sagesse suprême connoist et void, et que nous ne sçavons pas.

Demeurés en paix, nourrissés amoureusement ! soigneusement et fidelement cette nouvelle enfance aymée, que vostre ame a nouvellement enfantée au saint Esprit, affin qu'elle se fortifie en sainteté, et qu'elle croisse en benedictions, pour estre a jamais aymée du bien aymé. Que vous puis-je desirer de plus, ma tres chere Fille ? Je suis tout a fait, je vous asseure, vostre tres humble, etc.

CCLIX

LETTRE[1]

A UNE RELIGIEUSE DE LA VISITATION, QUI ALLOIT ÊTRE SUPÉRIEURE

Le Saint l'exhorte à la pratique de la douceur, de l'humilité et de l'indifférence. Grande maxime du Saint : *Ne demander rien, ne refuser rien.*

C'est la verité, ma tres chere Seur ma Fille, que vous m'avés grandement consolé, en la peyne que vous avés prise de m'escrire, puisque mesme, ainsy que je m'aperçois, vous estes celle a qui Dieu dispose de faire remettre la charge de Superieure. On vous donnera le loysir de vous bien preparer par une entiere sousmission a la celeste providence, et un parfait encouragement a vous bien exercer a l'humilité et douceur, ou debonnaireté de cœur, qui sont les deux cheres vertus que nostre Seigneur recommandoit aux Apostres, qu'il avoit destinés a la superiorité de l'univers.

Ne demandés rien, ni ne refusés rien de tout ce qui est dans la vie religieuse : c'est la sainte indifference qui vous conservera en la paix de vostre Espoux eternel, et c'est l'unique document que je souhaitte estre practiqué par toutes nos Seurs, que mon cœur salue tres cherement avec le vostre, ma tres chere Fille.

[1] C'est la 719e de Blaise, et la 112e du livre IV des anciennes éditions.

CCLX

LETTRE[1]

A UNE RELIGIEUSE DE LA VISITATION

Le Saint l'encourage à souffrir les adversités, et lui propose des motifs de consolation.

J'ay receu tout vos pacquetz, ma tres chere fille. Haussés vostre teste dans le ciel, voyés que pas un des mortelz qui y sont immortelz n'y est allé que par des troubles et des afflictions continuelles. Dites souvent entre vos contradictions : C'est icy le chemin du ciel ; je voy le port, et suis asseurée que les tempestes ne me peuvent empescher d'y aller. Dieu vous console et benisse mille fois ! Je suis plus parfaittement qu'il ne se peut dire, ma tres chere Fille, vostre tres humble, etc.

CCLXI

LETTRE[2]

A UNE RELIGIEUSE DE LA VISITATION

Le Saint la prépare à accepter avec soumission la mort d'un enfant qu'elle avoit eu étant dans le monde, et qui étoit dangereusement malade.

Il faut attendre, ma tres chere Mere, l'evenement de cette maladie le plus doucement qu'on pourra, avec par-

[1] C'est la 720e de la collection-Blaise, et la 13e (*al.* 12e) du livre V des anciennes éditions.

[2] C'est la 721e de la collection-Blaise, et la 73e (*al.* 71e) du livre V des

faicte resolution de se conformer a la volonté divine en cette perte, si perte se doit nommer l'absence de quelque tems, qui, Dieu aydant, sera reparée par une presence eternelle.

Hé ! que bienheureux est le cœur qui ayme et cherit la volonté divine en toutes occurrences ! O si une fois nous avons nostre cœur bien engagé a cette sainte et bienheureuse eternité : Allés (ce dirons-nous a tous nos amis), allés, chers amis, allés en cet Estre eternel, a l'heure que le Roy de l'eternité vous a marquée ; nous y irons aussi apres vous. Et puisque ce tems ne nous est donné que pour cela, et que le monde ne se peuple que pour peupler le ciel ; quand nous allons la, nous faysons tout ce que nous avons a faire.

Voyla pourquoy, ma Mere, nos anciens ont tant admiré le sacrifice d'Abraham. Quel cœur de pere ! Et vostre sainte compatriote, la mere de S. Symphorien, par le traict de laquelle je finis mon livre[2] ! O Dieu ? ma Mere, laissons nos enfans a la mercy de Dieu, qui a laissé le sien a nostre mercy. Offrons-luy la vie des nostres, puisqu'il a donné la vie du sien pour nous. En somme, il faut tenir les yeux fichés sur la providence celeste, a la conduite de laquelle nous devons, de toute l'humilité de nostre cœur, acquiescer.

Il faut estre ferme et constant aupres de la croix et sur la croix mesme, s'il plait a Dieu de nous y mettre. Bienheureux seront les crucifiés, car ils seront glorifiés. Or sus, ma tres chere Mere, nostre partage en ce monde est en la croix, et en l'autre il sera en la gloire.

Mon Dieu ! ma tres chere Mere, que je vous souhaitte de

anciennes éditions. Le contenu de cette lettre indique que la religieuse à laquelle le Saint l'adressoit étoit du pays d'Autun.

[1] *Introd. à la vie div.*, pag. 294. La mère de S. Symphorien, martyr d'Autun, voyant qu'on le conduisoit au martyre, crioit après lui : Mon fils, mon fils, souvenez-vous de la vie éternelle ; regardez le ciel, et considérez celui qui y règne. Votre mort va terminer la courte carrière de votre vie.

perfections ! et que de courage et d'esperance j'ay maintenant en cette souveraine bonté et en sa sainte mere « que vostre vie » sera toute reserrée en Dieu avec Jesus-Christ[1], » pour parler avec nostre Seigneur !

Dieu nous benisse, et marque vostre cœur du signe eternel de son pur amour ! Il faut devenir tres humblement saintz, et respandre par tout la bonne et suave odeur de nostre charité. Dieu nous face brusler de son saint amour, et mespriser tout pour cela ! Nostre Seigneur soit le repos de nostre cœur et de nos corps ! tous les jours j'apprens a ne point faire ma volonté, et faire ce que je ne veux pas. Demeurés en paix entre les deux bras de la divine Providence, et dans le giron de la protection de nostre Dame.

CCLXII

LETTRE[2]

A UNE RELIGIEUSE DE LA VISITATION

Les vœux simples obligent autant que les solennels. Dans les couvents de femmes, le vœu de chasteté est fondamental, et les autres n'en sont pas moins essentiels. On peut obtenir dispense des vœux pour une cause très-forte. Désobéissance obstinée, cause des passions. Le noviciat peut être prolongé sans donner atteinte au concile de Trente.

Vos vœux, ma tres chere Fille, sont aussi fortz que les vœux de tous Ordres de Religion pour obliger la conscience des Seurs a leur observation. Il est vray neanmoins qu'une fille qui voudra perdre son ame et son honneur, se pourra marier apres les vœux, comme feroit la

[1] *Col.*, III, 4.

[2] C'est la 722e de Blaise, et la 34e (*al.* 29e) du livre VI des anciennes éditions.

On voit par ce qui est dit à la fin, de l'espérance conçue par le saint évêque de voir bientôt son institut approuvé par le Saint-Siége, que cette lettre a été écrite avant le 23 avril 1618.

plus grande Professe de France, si elle vouloit se perdre, et se servir de l'Edit de pacification. Le formulaire de vos vœux est fait selon ceux des pareilles Congregations d'Italie, et exprime beaucoup plus la force de l'obligation, que ne font la pluspar tdes formulaires de la Regle de S. Benoit.

Le vœu de chasteté est fondamental, selon les anciens Peres, és Monasteres des femmes, et les autres ne laissent pas d'estre essentielz.

Il est vray, on peut estre dispensé des vœux simples, et des autres aussi, plus facilement toutesfois de ceux-la que de ceux-cy, mais non sans grande occasion, et lorsqu'il est expedient; dont les Peres Jesuites se treuvent extremement bien, maintenant en partie le lustre de leur tres illustre Compaignie par ce moyen, lequel le monde n'approuve pas, mais ouy bien Dieu et l'Eglise; et toute l'antiquité des Religions a esté comme cela, la solennité des vœux ayant esté establie depuis peu de centaines d'années.

L'expulsion a tous-jours esté parmi les anciens Religieux : c'est une chose rigoureuse. Que pour ne vouloir pas observer le silence, on mist une fille dehors, ce ne seroit pas faute d'observer le silence, mais pour vouloir obstinément troubler et renverser l'ordre de la Congregation, et mespriser le saint Esprit, qui a ordonné le silence és Maysons religieuses. Que si on n'expulse pour l'obstinée desobeissance et le mespris affecté de l'ordre, je ne sçai pour quoy on expulsera.

En fin les Religieux, mesme les plus solennelz, expulsent; au moins void-on des Religieux expulsés de l'Ordre de saint François, voire mesme des Capucins; et les Peres Jesuites, qui sont si advisés et prudens, expulsent pour les desobeissances, pour peu qu'elles soyent affectionnées et entretenüs.

La prolongation du Noviciat se faysant pour cause n'est pas contraire au Concile, comme ont declaré ceux qui ont

la charge des declarations d'iceluy ; et les Docteurs mesmes l'entendent ainsy. De fait, les Carmelines la font, selon qu'il semble a propos.

Si ces bons Messieurs eussent autant estudié et pensé pour censurer comme nous avons fait pour establir, nous n'aurions pas tant d'objections. Or, Dieu soit loué ; j'espere que bientost chascun s'accoisera, par la conclusion qu'on y mettra, a Rome. Ma tres chere Fille, pour Dieu, ayés bon courage ; c'est aussi pour luy que vous vivés et travaillés. Il soit a jamais benit et glorifié ! Amen. Si ceux qui font cette objection sont gens d'estude, ilz pourront lire Leonard Lessius, Jesuite, où ilz treuveront ce qu'il leur faut.

CCLXIII

LETTRE[1]

A UNE RELIGIEUSE DE LA VISITATION

Paix intérieure, fille de l'humilité, fruit de la profession religieuse.

Je le confesse aussi de ma part, ma tres chere Fille ; ce me seroit de la consolation tres douce de voir un peu clair dedans vostre cœur, que j'ay aymé a tastons, et sur la foy de mon bon Ange. Vous devés travailler a la conqueste de la tres sainte humilité, que le monde ne peut connoistre, non plus que la paix qu'elle nous donne.

Je me resjouys dequoy vous estes toute professe. O que Dieu soit benit dequoy il vous a tant aymée ! car je ne doute point qu'avec la grace de la profession il ne vous ayt donné la grandeur du courage, l'apprehension vive de la sainte

[1] C'est la 723e de la collection-Blaise, et la 40e (*al.* 35e) du livre VI des anciennes éditions.

eternité, l'amour de la sacrée humilité, et la douceur de l'amour de sa divine bonté, requis a la pratique parfaite de la profession.

Quelles chimeres de nouvelles! moy, qu'on m'ayt voulu tuer! Les bons ne me tueront pas, parce qu'ilz sont bons; ni les mauvais, parce que je ne suis pas bon. Ce n'a rien esté qu'une foible ombre d'attaque qui parut en mon logis. O ma tres chere Fille! vivés tout en Dieu, et pour son eternité. Je vous saluë, ma tres chere grande Fille, avec la dilection, que, comme je croy, vous sçavés que mon cœur a pour le vostre; et suis vostre, etc.

CCLXIV

LETTRE[1]

A UNE JEUNE RELIGIEUSE DE LA VISITATION

L'ouverture de cœur nécessaire envers le directeur. Avis spirituels sur l'humilité.

Il n'y a point de danger en ce qui vous est arrivé, puisque vous le communiqués; mais notés, ma tres chere Fille, que Dieu a commencé ses visitations en vostre ame, sur le sentiment et l'exercice de la petitesse, bassesse et humilité, pour appreuver l'advis qui vous est donné de bien vous reduire a ce point, et d'estre vrayment une petite fille; je dis toute petite en vos yeux, en vos exercices, en obeissance, naïfveté, et abjection de vous-mesme; petite, et un vray enfant, qui ne cache ni son bien ni son mal a son pere, a sa mere, a sa nourrice. C'est en attendant que nous en parlions

[1] Tirée du monastère de la Visitation de la ville du Mans. C'est la 724e de la collection-Blaise.

plus amplement. Dieu soit tous-jours au milieu de vostre cœur, ma tres chere Fille !

CCLXV

LETTRE[1]

A UNE RELIGIEUSE NOVICE DE LA VISITATION

Le Saint l'exhorte à remercier Dieu de son entrée à la Visitation, et à vivre selon l'esprit de son état, dans la simplicité, l'humilité et l'amour de la croix.

Dieu veüille recevoir en sa main dextre vostre esprit que vous luy presentés, ma tres chere Fille, et vous face saintement continuer a le servir en cette Congregation, a laquelle il luy a pleu vous faire entrer ! C'est a luy, ma tres chere Fille, que vous en devés le remerciement, qui vous y a puissamment attirée, et a tourné les cœurs de ces cheres Seurs devers le vostre, et le vostre devers le leur, et tous ensemble devers la Croix et sa Mere tres sainte.

Vivés ainsy, ma tres chere Fille : demeurés en ce point, et aymés cette sainte simpilicté, humilité et abjection, que la divine sagesse a tant estimée, qu'elle a laissé pour un tems l'exercice de sa royauté, pour pratiquer celuy de la pauvreté et abbaissement de soy-mesme, jusques au signe et periode de la Croix, où sa mere ayant puisé cette affection, elle l'a respanduë par apres dans le cœur de toutes ses vrayes filles et servantes. Je suis parfaitement tout vostre. Pour cela, ma tres chere Fille, vostre gloire soit a jamais en la croix de celuy sans la croix duquel nous n'aurions jamais la gloire ? A Dieu soyons-nous a jamais ! Amen.

[1] C'est la 725e de la collection-Blaise, et la 76e (*al.* 72e) du livre III des anciennes éditions.

CCLXVI

LETTRE[1]

A UNE POSTULANTE DE LA VISITATION

Le Saint l'engage à se hâter d'entrer à la Visitation.

. . . . . .

de nostre bonne mere. Je voy que nous sommes a la veille de vostre arrivée : que heureuse puisse-elle estre ! c'est pourquoy je n'adjouste rien. Si ces bonnes Dames vefves vous parlent, dites-leur qu'ayant esté icy, vous les advertirés de tout bien particulierement : car il ne les faut esmouvoir qu'extremement bien a propos, et apres un peu d'ajancement de nostre dessein, pour lequel je viens de bien prier nostre chere Dame[2] et son S. Joseph.

Pour le premier livre que je produiray, je suis tant engagé vers Rigaud[3], que je ne sçai si je le pourray donner a Dijon ; car j'ay des-ja fort lié ma liberté par ma promesse

Or bien *venés, chere fille, venés és montagnes*[4] : Dieu vous y face voir l'Espoux sacré qui *tressaille és monts, et outrepasse les collines, qui regarde par les fenestres, et a travers la treille, les ames qu'il ayme*[5]. Ah ! que cela fut bien chanté hier en nostre Eglise et dans mon cœur ! Dieu soit a jamais nostre tout? je suis en luy uniquement, etc.

[1] Tirée du monastère de la Visitation de la rue du Bac. C'est la 726e de Blaise.

[3] La sainte Vierge. — [3] Imprimeur de Lyon.

[4] Exurgens Maria.. .. abiit in montana cum festinatione. Luc., I, 39.

[5] Vox dilecti mei ; ecce iste venit saliens in montibus, transiliens colles. Cant., II, 8.

En ipse stat post parietem nostrum, respiciens per fenestras, prospiciens per cancellos. *Ibid.*, 9.

CCLXVII

LETTRE[1]

A UNE RELIGIEUSE

Les larmes de la dévotion ne sont pas de commande ; raison pour laquelle Dieu nous en prive. Il faut faire usage du bouquet spirituel après la méditation, c'est-à-dire récollection de quelques-unes des pensées qui ont le plus touché la personne qui médite, dont on tâche, par quelque moyen, de rappeler le souvenir de temps en temps dans la journée, comme une agréable odeur. Les afflictions ne doivent point être désirées, mais attendues.

Mon Dieu! ma chere Fille, je ne treuve nullement estrange que vous desiriés de mes lettres ; car, outre que Dieu le veut bien (qui est le grand mot de nostre commerce), je sens de consolation de vostre communication, que je sens aysément que vous en avés un peu de la mienne ; et ne faut point attendre d'autre sujet, ni pour vous ni pour moy, que celuy d'une sainte conversation spirituelle entre nos ames, et de la contribution que nous nous devons les uns aux autres de nos consolations.

Je ne dis rien, ma bonne fille, de vostre cœur, en ce que vous n'avés pas des larmes : non, ma fille ; car le pauvre cœur n'en peut mais, puisque cela n'arrive pas faute de resolutions et vives affections d'aymer Dieu, mais faute de sensible passion, laquelle ne depend point de nostre cœur, mais d'autres sortes de dispositions que nous ne pouvons procurer. Car tout ainsy, ma tres chere Fille, qu'en ce monde il n'est pas possible que nous puissions faire pleuvoir quand nous voulons, ni empescher qu'il pleuve quand nous ne voulons pas qu'il pleuve ; aussi n'est-il pas a nostre pouvoir

[1] C'est la 727e de Blaise, et la 10e du livre II des anciennes éditions.

de pleurer quand nous voulons par devotion, ni de ne pleurer pas aussi quand l'impetuosité nous saisit : cela ne vient pas de nostre faute le plus souvent, mais de la providence de Dieu, qui nous veut faire faire nostre chemin par terre et par desert, et non par eaux ; et veut que nous nous accoustumions au travail et a la dureté.

Tenés vostre bouquet en main : mais s'il se presente quelque autre odeur souëfve et profitable par rencontre, ne laissés pas de l'odorer avec action de grace ; car le bouquet ne se prend, sinon que pour ne vous laisser pas le long du jour sans confort et playsir spirituel. Tenés bien ferme sur cette posture, que vostre cœur soit bien entierement a Dieu ; car il n'y en a point de meilleure.

Pour tout, ne souhaités pas des persecutions pour l'exercice de vostre fidelité ; car il vaut mieux attendre celles que Dieu vous envoyera, que d'en desirer : et cette vostre fidelité a mille sortes d'autres exercices, en l'humilité, douceur, charité, au service de vostre pauvre malade, mais service cordial, amoureux et affectionné. Dieu vous donne un peu de loysir pour faire vos provisions de patience et vigueur, puis le tems viendra de les employer.

O ma fille, ostés bien toutes les robbes de vostre captivité par des continuelz renoncemens a vos affections terrestres ; et ne doutés point, que le Roy ne vous en donne des royales pour vous tirer a son saint amour. Vive Jesus ! ma tres chere Fille ; c'est le mot interieur sous lequel il nous faut vivre et mourir, et avec lequel ie proteste d'estre tous-jours tout vostre.

CCLXVIII

LETTRE [1]

A UNE RELIGIEUSE

Exhortation à la pratique des vertus.

Servés Dieu avec un grand courage, et le plus que vous pourrés par les exercices de vostre vocation. Aymés tous les prochains, mais surtout ceux que Dieu veut que vous aymiés le plus. Ravalés-vous aux actes desquelz l'ecorce semble moins digne, quand vous sçaurés que Dieu le veut; car de quelque façon que la sainte volonté de Dieu se face, ou par des hautes ou par des basses operations, il n'importe. Souspirés souvent a l'union de vostre volonté avec celle de nostre Seigneur. Ayés patience avec vous-mesme en vos imperfections. Ne vous empressés point, et ne multipliés point des desirs pour les actions qui vous sont impossibles. Ma chere Seur, cheminés perpetuellement et tout doucement; si nostre bon Dieu vous fait courir, il dilatera vostre cœur: mais de nostre costé arrestons-nous a cette unique leçon: « Apprenés de moy que je suis debonnaire et humble de cœur [2]. »

[1] C'est la 728e de Blaise, et la 25e du livre II des anciennes éditions.
[2] Discite a me quia mitis sum et humilis corde. Matth., XI, 29.

CCLXIX

LETTRE [1]

A UNE RELIGIEUSE

Avis sur la dévotion.

Ma tres chere Fille,

Si vous savourés vostre poinct en l'orayson, c'est un signe que Dieu veut que vous suiviés cette methode, du moins alhors. Que si neanmoins Dieu nous tire, au commencement de l'orayson, a la simplicité de sa presence, et que nous nous y treuvions engagés, ne la quittons pas pour retourner a nostre poinct, estant une regle generale que tousjours il faut suivre ses attraictz, et se laisser aller où son esprit nous mene. Les bouillonnemens et dilatemens du cœur ne peuvent quelquefois estre esvités ; mais quand on s'apperçoit de leur venuë, il est bon d'addoucir ces mouvemens et les appaiser, en debandant un peu l'attention et les eslans, d'autant que l'orayson plus elle est tranquille, simple et delicate, c'est a dire plus elle se fait en la pointe de l'esprit, plus elle est fructueuse.

[1] C'est la 729e de Blaise, et la 26e ou la 30e du livre II des anciennes éditions, où on l'a répétée par mégarde, ainsi que plusieurs autres.

CCLXX

LETTRE[1]

A UNE RELIGIEUSE SA COUSINE

La conversation des personnes vaines et mondaines est dangereuse, surtout aux jeunes filles. Avis sur la méditation et sur les distractions qu'on y éprouve.

Ma chere, mais vrayement tres chere Fille, ma cousine,

Il la faut certes retirer, cette pauvre ame, du hazard; car la molle façon de vivre du lieu où elle est, est tellement perilleuse, que c'est merveille quand on eschappe de la meslée. Helas ! ma pauvre Fille, vous avés rayson de vous estonner qu'une creature veüille offenser Dieu ; car cela surpasse tout estonnement: mais pourtant cela se fait, comme par malheur on void tous les jours; et l'infortunée beauté et bonne grace que ces pauvres filles faineantes se font accroire d'avoir, parce que ces miserables le leur disent, est cela qui les perd ; car elles s'amusent tant au corps, qu'elles perdent le soin de l'ame. Or sus, ma Fille, il faut faire ce qui se pourra, et demeurer en paix.

Et pour vostre regard, ma chere Cousine ma Fille, il ne faut pas perdre courage; car vous devés estre si amoureuse de Dieu, qu'encor que vous ne puissiés rien faire aupres de luy et en sa presence, vous ne laissiés pas d'estre bien ayse de vous y mettre, pour seulement le voir et regarder quelquefois : et quelque peu avant que d'aller en l'orayson, mettés vostre cœur en paix et en repos, et prenés esperance de bien faire ; car si vous y allés sans esperance et des-ja toute

[1] C'est la 730e de Blaise, et la 52e du livre II des anciennes éditions.

degoustée, vous aurés peyne de vous remettre en appetit. Courage donq, ma petite Cousine; dites a nostre Seigneur que vous ne le laisserés jamais, encor qu'il ne vous communiqueroit jamais aucune douceur; dites-luy que vous demeurés devant luy jusques a ce qu'il vous ayt benie[1].

Quand vostre cœur s'esgarera ou se distraira, ramenés-le tout doucement a son poinct, remettés-le tendrement aupres de son maistre; et quand vous ne feriés autre chose tout au long de vostre heure que de reprendre tout bellement vostre cœur et le remettre aupres de nostre Seigneur, et qu'autant de fois que vous l'y remettriés il s'en destourneroit, vostre heure seroit bien employée, et feriés un exercice fort aggreable a vostre cher espoux, auquel je vous recommande de mesme cœur que je suis tout vostre.

CCLXXI

LETTRE[2]

A UNE RELIGIEUSE

Le Saint se justifie auprès d'elle de l'opinion qu'on avoit qu'il vouloit procurer la clôture de son monastère.

Il m'est advis que je voy vostre cœur comme un cadran qui est posé au soleil et qui ne remuë point, ains demeure immobile, tandis que l'esguille et calamite qui est dedans s'agite incessamment, et par de continuelles inquietudes s'eslance du costé de sa belle estoille; car ainsy vostre cœur demeurant immobile, vostre volonté tend par de bons mou-

[1] Non dimittam te, nisi benedixeris mihi. Gen.. XXXII, 26.

[2] C'est la 731e de la collection-Blaise, et la 75e (*al.* 71e) du livre III des anciennes éditions.

vemens a son Dieu. C'est elle qui emmi la meslée des passions crie tous-jours intelligiblement, Vive Jesus ! Vouavés donq bien rayson de demeurer en paix ; ouy, demeurés en paix, ma tres chere Fille, et priés nostre Seigneur qu'il luy playse de s'asseoir sur mes levres comme sur son throsne, pour de la bien faire entendre ses volontés et ordonnances a mes auditeurs pendant ce Caresme.

Il faut que je me resjouysse avec vous de cette petite confiance avec la chere petite cousine, que vrayment mon cœur ayme tendrement comme vous : j'espere que nostre Seigneur la rendra fort sa servante.

Il faut que je vous die ce mot sur l'opinion qu'on a prise que je procurois d'enfermer vostre monastere. Quiconque me connoistra, dira tout aussitost, qu'il ne faut pas croire de moy des duplicités. Si j'avois cette pensée de procurer vostre enfermement, je l'aurois dit, je m'en serois declaré, non pas a vous, qu'en vraye verité j'estime correspondre a mon affection, mais a Madame l'Abbesse et autres, qui m'ont parlé confidemment, tant je l'ay loyaument en semblables occasions.

Je vous veux un jour tout dire ce que son Altesse m'a communiqué de son dessein pour cela, et ce que je luy ay repliqué ; vous verrés si je suis double en cela, et si c'est vous loger au sepulchre. Non, je n'ay pas voulu, en un monastere où j'avois toute authorité, les enfermer, parce que les filles n'y avoient pas inclination, et ay tous-jours dit que ces grands traictz dependoyent de l'inspiration, et non de l'authorité exterieure, laquelle peut bien faire des enfermées, mais non pas des Religieuses.

Soyés bien ferme a ne point mescroire de moy, ma bonne Fille, et soyés toute certaine que je suis tout ouvert de cœur avec vous; et pour les autres, Dieu les assistera s'il veut que je les serve, et s'il ne le veut pas, sa volonté soit faite : pourveu que sa Majesté soit glorifiée en elles,

comme je m'asseure qu'elle sera tous-jours, je serai tres satisfait, et renonceray de bon cœur au contentement spirituel que j'esperois avoir d'estre utile a leur bien. Mon Dieu? ma chere Fille, non seulement pour celuy-la, mais pour tous les autres encor, je renonce et resigne tout mon interest au profit de la gloire de Dieu, et prie Dieu qu'il me rende tout purement resigné moy-mesme a son amour.

CCLXXII

LETTRE[1]

A UNE SUPÉRIEURE

Il faut se supporter soi-même avec humilité, renouveler toujours la résolution de se corriger, et être doux envers le prochain. La fidélité dans les petites choses nous obtient la grâce d'être fidèle dans les grandes. On doit fuir la mauvaise tristesse.

Ma tres chere Fille,

Je vous respondray en peu de paroles, puisqu'aussi bien sçay-je ce que vous m'eussiés dit par vostre lettre comme si je vous eusse ouye parler de bouche : car enfin c'est que vous estes tous-jours celle-la que vous m'avés dit les années passées : a quoy je vous respondray premierement que vous vous devés doucement supporter, en vous humiliant beaucoup devant Dieu, sans chagrin ni descouragement quelconque.

Secondement, vous devés renouveller tous les propos que vous avés cy devant faitz de vous amender; et bien que vous ayés veu que, nonobstant toutes vos resolutions, vous estes demeurée engagée en vos imperfections, vous ne devés pas pour cela laisser d'entreprendre un bon amendement, et

[1] C'est la 732e de Blaise, et la 77e du livre III des anciennes éditions

l'appuyer sur l'assistance de Dieu : vous serés toute vostre vie imparfaitte, et y aura tous-jours beaucoup a corriger ; c'est pourquoy il faut apprendre a ne se point lasser en cet exercice.

Tiercement, travaillés pour acquerir la suavité du cœur envers le prochain, le considerant comme œuvre de Dieu, et qui en fin jouyra, s'il plait a la bonté celeste, du Paradis qui vous est preparé : et ceux que nostre Seigneur supporte, nous les devons tendrement supporter, avec grande compassion de leurs infirmités spirituelles.

Acceptés de bon cœur cette petite visite que la divine bonté vous a faite. Il faut és petites occasions se rendre fidele pour impetrer la fidelité és grandes.

Demeurés fort en paix, et repaissés nostre cœur de la suavité de l'amour celeste, sans lequel nos cœurs sont sans vie, et nostre vie sans bonheur. Ne vous relaschés nullement a la tristesse, ennemie de la devotion, Dequoy se doit attrister une fille servante de celuy qui sera a jamais nostre joye? Rien que le peché ne nous doit desplaire et fascher ; et au bout de ce desplaysir du peché, encor faut-il que la joye et consolation sainte y soyent attachées. Je vous saluë mille fois, et suis sans fin, ma chere Fille, vostre, etc.

CCLXXIII

LETTRE[1]

A UNE RELIGIEUSE

Effets de l'amour divin dans les cœurs. Recommandation du silence dans les peines. La vue de Jésus crucifié peut en un moment apaiser toutes nos douleurs. Avantage qu'il y a dans notre union avec lui et dans son amour.

Dieu vous est donq bon, ma chere Fille, n'est-pas vray? mais a qui ne l'est-il pas, ce souverain amour des cœurs? Ceux qui le goustent ne s'en peuvent assouvir, et ceux qui s'approchent de son cœur ne peuvent contenir les leurs de le benir et louer a jamais.

Gardés ce saint silence que vous me dites, car vrayement il est bon d'espargner nos paroles pour Dieu et pour sa gloire. Dieu vous a tenuë de sa bonne main en vostre affliction. Or sus, chere Fille, il faut donq tous-jours faire ainsy. « Mon Dieu, » disoit S. Gregoire a un Evesque affligé, « comme se peut-il faire que nos cœurs, qui sont meshuy au ciel soyent agités des accidens de la terre ? » C'est bien dit : la seul veüe de nostre cher Jesus crucifié peut adoucir en un moment toutes nos douleurs, qui ne sont que des fleurs en comparayson de ses espines. Et puis nostre grand rendez-vous est en cette eternité, au prix de laquelle que peut sur nous tout ce qui se finit par le tems?

Continués, ma Fille, a vous unir de plus en plus a ce Sauveur ; abysmés vostre cœur en la charité du sien, et disons tous-jours de tout nostre cœur : Que je meure, et que Jesus vive ! Nostre mort sera bien heureuse, si elle se fait

[1] C'est la 733e de la collection-Blaise, et la 78e (*al.* 74e) du livre III des anciennes éditions.

en sa vie. *Je vis*, dit l'Apostre : mais il s'en repend : *non, je ne vis plus en moy, mais mon Jesus vit en moy*[1].

Benie soyés-vous, ma chere Fille, de la benediction que la bonté divine a preparée aux cœurs qui s'abandonnent en proye a son saint et sacré amour. Et courage, chere Fille, Dieu nous est bon ; que tout nous soit mauvais, que nous en doit-il chaloir ? Vivés joyeuse aupres de luy : c'est en luy que mon ame est toute dediée a la vostre. Les années s'en vont, et l'eternité s'approche de nous. Que puissions-nous tellement employer ces ans en l'amour divin, que nous ayons l'eternité en sa gloire ! Amen.

CCLXXIV

LETTRE[2]

A UNE RELIGIEUSE

Il est plus utile de découvrir l'état de son âme de bouche que par écrit. Nos mauvaises inclinations servent à exercer notre fidélité.

Une autre fois il vous faut bien tenir vostre cœur ouvert, et sans aucune sorte d'apprehension ; car il sera bien plus utile de conferer bouche a bouche que par escrit.

Ces inclinations que vous avés sont pretieuses occasions que Dieu vous donne de bien exercer vostre fidelité en son endroit, par le soin que vous aurés de les reprimer.

Faites aboutir vos oraysons et affections, qui leur sont contraires ; et soudain que vous sentirés d'avoir fourvoyé, reparés la faute par quelque action contraire de douceur, d'humilité et de charité envers les personnes ausquelles

[1] Vivo autem, jam non ego ; vivit vero in me Christus. Galat., II, 20.

[2] C'est la 734e de la collection-Blaise, et la 79e (*al.* 75e) du livre III des anciennes éditions.

avés repugnance d'obéir, de vous sousmettre, de souhaitter du bien, et d'aymer tendrement : car enfin, puisque vous connoissés de quel costé vos ennemys vous pressent le plus, il vous faut roidir et vous bien fortifier et tenir en garde en cet endroit la. Il faut tous-jours baisser la teste et vous porter au rebours de vos coustumes ou inclinations, recommander cela a nostre Seigneur, et en tout et par tout vous addoucir, ne pensant presque a autre chose qu'a la pretention de cette victoire.

De ma part, je prieray nostre Seigneur qu'il la vous donne et le triomphe de son saint paradis. Il le fera, ma chere Fille, si vous perseverés a la poursuitte de son saint amour avec le soin que vous avés de vivre humblement devant luy, amiablement envers le prochain, et doucement envers vous-mesme. Et moy, je seray tous-jours cordialement vostre, etc.

CCLXXV

LETTRE[1]

A UNE RELIGIEUSE

Il l'exhorte à la pratique des vertus, spécialement à l'égalité d'esprit.

Vous me dites, ma tres chere Fille, qu'en vostre Mayson on faisoit particuliere profession de l'esgalité d'esprit ; pour Dieu, je vous en conjure, taschés de bien establir cet esprit la en tout, avec celuy de la douceur et humilité reelle. Je regarde meshuy vostre Mayson comme une pepiniere de plusieurs autres : c'est pourquoy il faut songer d'y enraciner les grandes et parfaites vertus de l'abnegation de

[1] C'est la 735e de Blaise, et la 34e du livre IV des anciennes éditions.

son amour propre, l'amour de son abjection, la mortification des humeurs naturelles, la sincere dilection, affin que nostre Seigneur et sa tres sainte Mere soyent glorifiés en nous et par nous.

Nous avons icy la Cour ; cela m'oste beaucoup de mon loysir d'escrire a mon gré : mais ma grande fille se contentera bien aussi de lire dans mon cœur de loin que je suis parfaitement sien, en celuy qui, pour estre nostre, et affin que nous fussions siens, voulut bien mourir pour nous. Vivés toute a Dieu, ma tres chere Fille, donnés tous les momens de vostre vie, avec un grand soin, a celuy qui vous prepare son amiable eternité. Je suis tout vostre.

CCLXXVI

LETTRE[1]

A MADAME L'ABBESSE DE MONTMARTRE DE L'ORDRE DE SAINT BENOIT[2]

Il lui recommande de procéder à la réforme de son monastère sans précipitation, et avec douceur et tranquillité, selon la conduite de Dieu même, et de prendre avis de personnes spirituelles, avec la soumission nécessaire à son sexe.

Madame,

J'ay reçeu double consolation de la lettre que vous m'escrivistes il y a quelques mois ; car elle me tesmoigne vostre bienveuillance, que je desire beaucoup, et me donne advis

[1] C'est la 736e de Blaise, et la 6e du livre IV des anciennes éditions.

[2] Marie de Beauvillers, fille de Claude de Beauvillers, comte de Saint-Aignan, naquit l'an 1574, au château de la Ferté-Hubert, en Sologne, et fut élevée par une de ses tantes, abbesse de Beaumont, qui la rendit capable de devenir un jour utile à l'ordre de S. Benoît. Marie avoit pris l'habit de cet Ordre à l'âge de douze ans (en 1586), mais elle ne fit profession que quatre ans après (en 1590). M. de Fresne lui fit donner l'abbaye de Montmartre en 1596 ; mais les bulles de sa promotion ne furent

des graces que Dieu fait a vostre Monastere, qui me sont des nouvelles les plus cheres que je peusse recevoir, d'autant que j'honnore et prise extremment cette mayson, par une certaine inclination que Dieu m'en a donnée.

expédiées qu'au commencement de l'année 1598, lorsqu'elle étoit dans la vingt-quatrième année de son âge.

Cette abbaye n'avoit alors que 2000 livres de revenu, et elle en devoit 10,000. La grange étoit saisie, la crosse engagée, et il ne s'y trouva point de meubles pour garnir la chambre de l'abbesse ; chaque religieuse vivoit de ce que ses parents ou amis vouloient bien lui envoyer chaque jour. M. de Fresne fit meubler un appartement pour l'abbesse, et lui fournit sa nourriture, dont elle faisoit part à ses religieuses.

Le dérèglement des filles étoit encore plus grand que la pauvreté du monastère ; il n'y avoit plus de clôture.

Marie, ayant entrepris de faire cesser d'abord au moins une partie des désordres, fut exposée à tout ce que la fureur peut inventer pour perdre ses ennemis. On essaya contre elle le poison jusqu'à deux fois ; et comme on ne réussit pas, on résolut d'y employer le fer. Elle y seroit périe, si l'un de ceux qui étoient chargés de l'assassinat ne lui eût découvert ce qui se tramoit contre sa vie.

La difficulté qu'il y avoit à faire rentrer dans le devoir des personnes qui s'en étoient si fort écartées ne fit qu'augmenter son zèle : elle y employa toute son industrie et tout le crédit de son beau-frère, mais sans user de violence ; et enfin elle y réussit peu à peu, mais non sans les plus grandes difficultés.

Au mois de juillet 1599, le roi donna le brevet de l'abbaye de Saint-Pierre de Lyon à M. de Fresne pour une de ses sœurs. La compassion qu'il eut pour madame de Montmartre la lui fit offrir ; mais elle la refusa généreusement, lui disant, pour le consoler, qu'elle préféreroit l'abbaye la plus pauvre auprès de lui, à l'abbaye la plus riche du monde en étant éloignée.

Ce fut en 1602 que S. François de Sales, qui étoit à Paris, les docteurs Duval et Gamache, et mademoiselle Acarie, depuis fondatrice des Carmélites réformées en France sous le nom de sœur Marie de l'Incarnation, commencèrent à fréquenter madame de Montmartre et les religieuses de son parti, ce qui les mit en réputation ; et on ne rougissoit plus d'être lié d'amitié avec elles.

Pendant près de soixante ans que madame de Beauvillier fut abbesse à Montmartre, elle donna l'habit à deux cent vingt-sept religieuses. Après avoir passé par toutes sortes d'épreuves, essuyé des travaux immenses, et porté les vertus religieuses à un très-haut degré de perfection, elle mourut le 21 avril 1657, âgée de quatre-vingt-trois ans.

J'espere qu'en nos jours on verra vostre mont sacré parsemé de fleurs dignes du sang [1] dont il a esté arrosé, et que leur odeur rendra tant de tesmoignages a la bonté de Dieu, que ce sera un vray mont de martyrs.

La faveur que le Roy vous fit dans l'octave de vostre grand Apostre, quittant la nomination, en est un bon presage, mesmement estant accompaigné de la bonne volonté de ces vertueux esprits qui concourent avec le vostre au desir d'une entiere reformation. Je represente souvent a l'autel ce saint dessein a celuy qui l'a dressé, et qui vous a donné l'affection de l'embrasser, affin qu'il vous face la grace de le parfaire.

Il m'est advis que j'en vois la porte ouverte : je vous supplie seulement Madame (et pardonnes a la simplicité et confiance dont j'use), que, parce que cette porte est estroite et mal-aysée a passer, vous preniés la peine et la patience de conduire par icelle toutes vos Seurs l'une apres l'autre ; car de les y vouloir faire passer a la foule et en presse, je ne pense pas qu'il se puisse bien faire ; les unes ne vont pas si viste que les autres.

Il faut avoir esgard aux vieilles ; elles ne peuvent s'accommoder si aysément; elles ne sont pas souples ; car les nerfs de leurs espritz, comme ceux de leurs corps, ont desja fait contraction.

Le soin que vous devés apporter a ce saint ouvrage doit estre un soin doux, gracieux, compatissant, simple et debonnaire. Vostre eage, ce me semble, et vostre propre complexion le requiert ; car la rigueur n'est pas seante aux jeunes. Et croyés-moi, Madame, le soin le plus parfait, c'est celuy qui approche de plus pres au soin que Dieu a de nous, qui est un soin plein de tranquillité et de quietude, et qui, en sa plus grande activité, n'a pourtant nulle esmotion, et

[1] Le sang de saint Denis et de ses compagnons, martyrs.

n'estant qu'un seul, condescend neanmoins et se fait toute a toutes choses.

Sur tout, je vous supplie, prevalés-vous de l'assistance de quelques personnes spirituelles, desquelles le choix vous sera bien aysé a Paris, la ville estant fort grande ; car je vous diray, avec la liberté d'esprit que je dois employer par tout, mais particulierement en vostre endroit : Vostre sexe veut estre conduit ; et jamais en aucune entreprise il ne reüscit que par la soumission ; non que bien souvent il n'ayt autant de lumieres que l'autre, mais parce que Dieu l'a ainsy estably. J'en dis trop, Madame, puisque je ne doute point de vostre charité et humilité ; mais je n'en dis pas assés selon l'extreme desir que j'ay a vostre bonheur, auquel seul vous attribuerés, s'il vous plait, cette façon d'escrire ; car je n'ay sceu retenir mon esprit de vous presenter naïfvement ce que cette affection lui suggere.

Au demeurant, Madame, ne doutés point que je ne vous communique et applique beaucoup de sacrifices que nostre Seigneur me permet de luy presenter. Je vous supplie de les contreschanger de vos prieres et plus ferventes devotions : vous n'en donnerés jamais part a personne qui soit de meilleur cœur, ni plus que moy, Madame, vostre tres humble et tres affectionné serviteur en Jesus-Christ, etc.

CCLXXVII

LETTRE [1]

A UNE RELIGIEUSE

Le Saint l'exhorte à vivre dans l'humilité, la douceur et la simplicité.

Ma tres chere Fille,

Il me semble certes que je le voy ce Sauveur crucifié, au milieu de vostre ame, comme un bel arbre de vie, qui, par

[1] C'est la 738e de Blaise, et la 24e du livre IV des anciennes éditions

les flammes des bons desirs qu'il vous donne, vous promet les fruitz du divin amour qu'il produit ordinairement és lieux où sont la rosée d'humilité, douceur et simplicité de cœur.

Vivés donc bien ainsy, ma tres chere Fille : ce sont mes vœux et mes souhaitz continuelz, comme vous cherissant d'une affection singuliere, et me confiant que reciproquement vous souspirés souvent devant sa divine misericorde pour l'amendement de mon cœur, dont je vous conjure ardamment, ma tres chere Fille.

Si je puis retourner a saint André, ce sera de toute mon affection ; vous aurés vostre desir. Que si je ne puis, vous aurés plus que vostre desir, puisque le bon Pere, que j'ayme et honnore si cordialement, y fera cent fois mieux le service de nostre commun maistre que moy. Vostre tres humble, etc.

CCLXXVIII

LETTRE[1]

A UNE RELIGIEUSE NOVICE

Il la félicite de ce qu'elle a pris le parti du couvent. Il relève les avantages de la vie religieuse, de l'obéissance et de l'humilité.

Je me resjouys grandement, ma tres chere Fille, du bonheur dont vous jouyssés en cette sacrée compaignie en laquelle vous estes ; car ce vous est un bien inestimable de vivre au service de Dieu en un lieu où toutes les ames servent, où leur conversation environne vostre jeunesse, pour la confirmer et affermir en ses bons propos.

Et quant a moy, j'auray perpetuellement une grande

[1] C'est la 739e de la collection-Blaise, et la 61e (*al.* 60e) du livre IV des anciennes éditions.

affection en vostre avancement en la devotion, non seulement parce qu'estant fille d'un pere que j'honnore parfaictement et Madame vostre mere, j'ay mon interest en leur contentement : mais aussi d'autant qu'avec leur permission et celle de Madame vostre Abbesse, je pense avoir quelque part en vostre ame, puisqu'elle porte le sacré caractere de la confirmation par mon entremise : c'est pourquoy vous estes un peu ma Fille, comme je croy, et je suis beaucoup vostre pere, ayant asseurement senty une affection grandement paternelle pour vous.

Et en cette consideration, je vous supplie de tout mon cœur de vous exercer fidelement en la sainte humilité et obeyssance envers ces ames sacrées a qui Dieu a confié la vostre, affin qu'un jour elle soit toute sienne et son espouse bien aymée. Et tenés-vous joyeuse, ma tres chere Fille, puisqu'il n'y a pas de veritable joye en cette vie mortelle, que celle de se treuver en la voye plus asseurée pour parvenir a l'immortelle. Vivés donc ainsy humblement et doucement, ma tres chere Fille ; et priés-le souvent pour moy, qui suis vostre tres humble, etc.

CCLXXIX

LETTRE[1]

A UNE RELIGIEUSE SUPÉRIEURE CARMÉLITE

Le Saint la console sur la peine qu'elle avoit d'avoir été élue supérieure ; il l'encourage à supporter hnmblement le poids de sa charge, et lui donne quelques avis pour s'en bien acquitter.

Ma tres chere Fille,

Quelle Consolation pour vous que c'est Dieu mesme qui vous a faitte Superieure, puisque vous l'estes par les voyes

[1] C'est la 740e de Blaise, et la 63e du livre IV des anciennes éditions.

ordinaires ! C'est pourquoy sa providence vous est obligée, a cause de sa disposition, de vous tenir de sa main, affin que vous faciés bien ce a quoy il vous appelle. Croyés, ma tres chere Fille, il faut aller a la bonne foy, sous la conduite de ce bon Dieu, et ne point disputer contre cette regle generale, que *Dieu, qui a commencé en nous le bien, le parfera*[1] selon sa sagesse, pourveu que nous soyons fideles et humbles.

Mais *on va rechercher entre ses serviteurs quelqu'un qui soit fidele*[2] ; et je vous dis que vous serés fidele, si vous estes humble. Mais seray-je humble ? Ouy, si vous le voulés. Mais je le veux. Vous l'estes donq. Mais je sens bien que je ne la suis pas. Tant mieux, car cela sert a l'estre plus asseurément. Il ne faut pas tant subtiliser, il faut marcher rondement ; et comme il vous a chargée de ces ames, chargés-le de la vostre, affin qu'il porte tout luy-mesme, et vous et vostre charge sur vous. Son cœur est grand, et il veut que le vostre y ayt place. Reposés-vous ainsy sur luy ; et quand vous ferés des fautes ou des defautz, ne vous estonnés point ; ains, apres vous estre humiliée devant Dieu, souvenés-vous que *la vertu de Dieu se manifeste plus glorieusement dans nostre infirmité*[3].

En un mot, ma chere Fille, il faut que vostre humilité soit courageuse et vaillante en la confiance que vous devés avoir en la bonté de celuy qui vous a mise en charge ; et pour bien couper chemin a tant de repliques que la prudence humaine, sous le nom d'humilité, a accoustumé de faire en telles occasions, souvenés-vous que nostre Seigneur ne veut pas que nous demandions nostre pain annuel, ni mensuel, ni hebdomadal, mais quotidien. Taschés de faire

[1] Qui cœpit in vobis opus bonum, perficiet usque in diem Christi Jesu. Philipp., I, 6.

[2] Hic jam quæritur inter dispensatores, ut fidelis quis inveniatur. I. Cor., IV, 2.

[3] Virtus in firmitate perficitur. II. Cor., XII, 9.

bien aujourdhuy, sans penser au jour suyvant ; puis le jour suyvant, taschés de faire de mesme, et ne pensés pas a tout ce que vous ferés pendant tout le tems de vostre charge : ains allés de jour en jour passant vostre office, sans estendre vostre soucy, puisque vostre Pere celeste, qui a soin aujourd'huy, aura soin demain et passé demain de vostre conduite, a mesure que, connoissant vostre infirmité, vous n'espererés qu'en sa providence.

Il m'est advis, ma tres chere Fille, que je vay bien a la bonne foy avec vous de vous parler ainsy, comme si je ne sçavois pas que vous sçavés mieux que moy tout cecy : mais n'importe, car cela fait plus de coup quand un cœur amy nous le dit. Je suis vostre, etc.

CCLXXX

LETTRE [1]

A UNE RELIGIEUSE

Le Saint détermine quel bouquet elle doit présenter à son ange gardien à la fin de sa méditation, afin qu'il le consacre à son Epoux céleste, et de quoi il doit être composé. Les chutes légères servent à nous humilier et à nous rendre vigilants. Il faut supporter les défauts du prochain.

Vous me demandés, ma tres chere Fille, quel bouquet vous pourrés donner a vostre Valentin [2]. Il doit estre fait de

[1] C'est la 641e de Blaise, et la 71e du livre IV des anciennes éditions.

[2] Il y avoit à Annecy une coutume profane vers le temps du carnaval : les jeunes gens alloient par les rues, donnant des billets où étoient écrits les noms des cavaliers ou des dames qui devoient former les assemblées mondaines. Les hommes s'appeloient Valentins, et les dames Valentines, et ceux-là étoient obligés de servir toute l'année celles qui leur étoient échues.

Comme cette coutume entraînoit beaucoup de scandales et les plus graves inconvénients, le Saint, voulant y apporter du remède, la défendit par un édit public, implorant même à cet effet le secours du bras séculier, et ordonna qu'au catéchisme on distribueroit les noms des saints

quelques petites actions de vertu que vous pratiquerés expres en faveur de ce Valentin celeste ; et, au bout de la meditation du matin, vous le luy presenterés, affin qu'il le consacre a vostre cher Espoux. Vous pouvés aussi quelquefois en cueillir au jardin des Olives, sur le mont de Calvaire, je veux dire ces bouquetz de myrrhe de vostre S. Bernard, et supplier vostre celeste Valentin de les recevoir de vostre cœur, et d'en loüer Dieu, qui est comme s'il en respandoit l'odeur, puisque vous ne pouvés ni assés dignement flairer, ses divines fleurs, ni assés hautement en loüer la suavié.

Vous le pouvés encor prier, ce brave Valentin, qu'il prenne aussi ce bouquet, et que de sa main il le vous fasse adorer, et mesme qu'il vous en rende quelque autre en eschange , qu'il vous donne des gans parfumés, couvrant vos mains d'œuvres de charité et d'humilité, et vous donne des braceletz de corail, des chaisnes de perles ; et ainsy faut-il exercer des tendresses d'amour avec ces heureux gentilz-hommes de ce Roy de gloire.

Il me semble que ce fut S. Thomas d'Aquin que vous tirastes , pour le mois, le plus grand docteur qui ayt jamais esté : il estoit vierge, et la plus douce et humble ame qu'on sçauroit dire.

Or parlons un peu de ce cœur de ma tres chere Fille. S'il estoit a la veuë d'une armée d'ennemis, ne feroit-il pas des merveilles, puisque la veuë et la rencontre d'une petite fille maussade et escervelée le trouble si fort? Mais ne vous troublés pas, ma tres chere Fille ; il n'est point d'ennuy si importun, que l'ennuy qui est composé de plusieurs petites, mais pressantes et continuelles importunités. Nostre Sei-

et des saintes auxquels les chrétiens auroient une particulière dévotion tout le long de l'année, à l'imitation de ce qui se pratiquoit chez les Jésuites.

[1] C'est une pratique louable de certaines communautés pieuses, de prendre chaque mois un patron entre les saints dont la fête arrive dans le mois, et ce saint patron est tiré au sort par chacun.

gneur permet qu'en ces petites rencontres nous demeurions courtz, affin que nous nous humilions, et que nous sachions que si nous avons surmonté certaines grandes tentations, ce n'a pas esté par nos forces, mais par l'assistance de sa divine bonté.

Je le voy bien, que par ces menuës tracasseries, il y a force sujetz d'exercer l'amour ou l'acceptation de nostre propre abjection ; car que dira-on d'une telle fille qui n'a point fait profiter, et n'a point bien dressé, ni donné bonne action a cette petite fille ? Et puis, qu'est-ce que nos Seurs diront, de voir que pour la moindre importunité qu'une creature nous fait, nous nous debattons, nous nous plaignons, nous grondons ?

Il n'y a remede, ma tres chere Fille. La fille de S. Athanase eust acheté cette condition au prix de l'or : mais ma fille n'est pas si ambitieuse; elle aymeroit mieux que l'occasion lui fust ostée, que d'entreprendre de la faire valoir. Recourés bien a l'humilité ; et pour ce peu de tems que cet exercice durera, essayés-vous de le supporter en la presence de Dieu, et d'aymer cette pauvre chestive pour l'amour de celuy qui l'a tant aymée qu'il est mort pour elle. Ne la corrigés pas, si vous pouvés, en colere ; prenez la peyne qu'elle vous donne a gré; et me croyés tout vostre, etc.

CCLXXXI

LETTRE[1]

A UNE RELIGIEUSE

Le Saint la remercie d'un bouquet qu'elle lui avoit envoyé. Ne rien manger les vendredis de carême qui ait eu vie précisément parce que la chose a eu vie, est une singularité suspecte de vanité. Ne point craindre de ne pas faire assez de bien. Rien n'est à craindre à celui qui aime. Les répugnances de la nature ne marquent pas toujours qu'on manque d'amour de Dieu ; cependant il est important de les vaincre.

Que nostre cher Jesus crucifié soit a jamais un bouquet entre vos mammelles[2], ma tres chere Fille. Ouy, car ses clous sont plus desirables que les œilletz, et ses espines que les roses. Mon Dieu ! ma Fille que je vous souhaitte sainte, et que vous soyés toute odorante des senteurs de ce cher Sauveur ! C'est pour vous remercier de vostre bouquet, et vous asseurer que les petites choses me sont grandes quand elles sortent de vostre cœur, auquel le mien est tout dédié, je vous asseure, ma tres chere Fille.

Le *Pater* que vous dites pour le mal de teste n'est pas defendu ; mais, mon Dieu ! ma Fille, non, je n'aurois pas le courage de prier nostre Seigneur, par le mal qu'il a eu a la teste, de n'avoir point de douleur en la mienne. Ah ! il a enduré affin que nous n'endurions point ? Sainte Catherine de Sienne, voyant que son Sauveur luy presentoit deux couronnes, l'une d'or, l'autre d'espine : « O ! je veux la » douleur, ce disoit-elle, pour ce monde, l'autre sera pour » le ciel. » Je voudrois employer le couronnement de nostre

[1] C'est la 742e de Blaise, et la 7e du livre V des anciennes éditions.

[2] Fasciculus myrrhæ dilectus meus mihi ; inter ubera mea commorabitur. Cant., I, 13.

THE INSTITUTE OF MEDIAEVAL STUDIES
ST. MICHAEL'S COLLEGE
LIBRARY

Seigneur pour obtenir une couronne de patience autour de mon mal de teste.

Ne manger point chose qui ayt eu vie les vendredis de Caresme n'est pas mal fait non plus ; mais cela tire un peu a la vanité d'esprit, quand cela se fait par le rapport de ce qui l'a eu : mais quand cela se fait par mortification, cela est bon.

Vivés toute entre les espines de la couronne du Sauveur ; et comme un rossignol dans son buisson, chantés, ma Fille : Vive Jesus !

J'ay suivy vostre desir, mais vous verrés que ce papier du livre a beu tout ce que j'y ai escrit ; et je croy certes que vostre cœur en fera de mesme, car c'est le vin delicieux de l'ame, qui l'enivre et ravit saintement.

Que ce divin et celeste amour chemine tous jours en cette confiance ; et en observant une amoureuse fidelité et loyauté envers ce cher Sauveur, ne vous mettés point en crainte de ne pas assés bien faire : non, ma Fille ; mais advouant vostre bassesse et abjection, rejettés vostre soin spirituel en la bonté divine, qui aggrée nos petitz et chetifs effortz, pourveu qu'ilz soyent faitz avec humilité, confiance et fidelité amoureuse. Or j'appelle amoureuse la fidelité par laquelle a nostre escient nous ne voudrions rien oublier de ce que nous estimerions estre plus aggreables a l'Espoux ; parce que nous aymons ses contentemens plus que nous ne craignons ses chastimens.

Cette chair est admirable a ne vouloir rien de piquant : mais la repugnance que vous avés ne tesmoigne pourtant point aucun manquement d'amour ; car, comme je pense, si nous croyons qu'estant escorchés il nous aymeroit plus, nous nous escorcherions, non pas sans repugnance, mais malgré la repugnance. J'appreuverois que par maniere d'essay on taschast deux ou troys fois de se surmonter avec un peu de violence, au moins quelquefois ; car

qui ne gourmande jamais ces repugnances, il devient tousjours plus doüillet.

La pauvre Mere de nostre Visitation est cruellement tourmentée d'un catarrhe qu'elle a sur la bouche; mais elle s'en resjouyt, et dit que pourveu qu'elle applique son cœur a Dieu, elle treuve de la douceur en cette cuisante douleur. C'est une bonne fille et bien resignée, qui vous cherit grandement: si fay-je bien moy, qui suis tout vostre en Dieu. Ma chere Fille, vivés toute en luy. Vostre, etc.

CCLXXXII

LETTRE [1]

A UNE RELIGIEUSE MALADE

Il l'exhorte à prendre les remèdes qui lui étoient nécessaires dans un esprit de résignation et d'humilité, aimant en cela la volonté de Dieu.

Je vous asseure, ma tres chere Mere ma fille, que je voudrois bien porter dans mon corps et en mon cœur toutes les peynes que vous avés parmi vos remedes; mais ne pouvant ainsy vous descharger, embrassés saintement ces petites mortifications, recevés ces abjections en esprit de resignation, et, s'il se peut, d'indifference. Accommodés vostre imagination a la rayson, et vostre naturel a l'entendement; et aymés cette volonté de Dieu en ces sujetz d'eux-mesmes desaggreables, comme si elle estoit en des sujetz des plus aggreables. Vous ne recevés pas vos remedes par vostre eslection, ni par sensualité; c'est donq par obeyssance et par rayson : y a-il rien de si aggreable au Sauveur?

Mais il y a de l'abjection. — Et S. André, et tant de

[1] C'est la 743e de Blaise, et la 37e du livre V des anciennes éditions.

Saintz, ont souffert la nudité par maniere de Croix. O petite croix! tu es aymable, puisque ni les sens ni la nature ne t'ayment point, ains la seule rayson superieure.

Ma tres chere Mere, mon cœur saluë le vostre filialement et plus que filialement, au dessus de toute comparayson. Soyés une petite brebis, une petite colombe, toute simple, douce et aymable, sans replique ni retour. Dieu vous benisse, ma tres chere Mere; qu'a jamais vostre cœur soit en luy et a luy. N'occupés pas vostre esprit és affaires, et recevés humblement et amiablement les petits traitemens que vostre infirmité requiert. Vive Jesus et Marie ! je suis celuy que ce mesme Jesus a rendu vostre, etc.

CCLXXXIII

LETTRE [1]

A UNE RELIGIEUSE

Le Saint lui écrit au sujet de l'anniversaire de sa profession, qu'il compare à un holocauste, à une consécration et à une renaissance spirituelle. Il l'en félicite, et s'en réjouit avec elle.

Ouy da, ma bonne et chere Fille, benissons Dieu ensemblement de cette heureuse journée en laquelle, par un feu tout nouveau, vous renouvellastes l'holocauste de vostre cœur, offert et voüé pieça a la divine Majesté ; et que ce jour donq soit compté entre les jours memorables de nostre vie. O qu'il tienne le second rang apres celuy de nostre baptesme !

Jour du renouvellement de nostre temple interieur; jour auquel par un eschange favorable, nous consacrasmes nos-

[1] C'est la 744e de Blaise, et la 56e (*al.* 51e) du livre VI des anciennes éditions.

tre vie a Dieu, pour ne plus vivre qu'en sa mort; jour fondement, Dieu aydant, de nostre salut; jour presage de la sainte et desirable eternité de gloire; jour duquel le souvenir nous resjouyra non seulement en la mort temporelle, mais encor en la vie immortelle! Helas! ma tres chere Fille, il est vray, Dieu ce me semble, vous faisoit alors renaistre spirituellement entre mes bras interieurs, qui vous embrasserent certes tendrement, et mon cœur fut tout dedié au vostre.

Or je sçay bien que vous avés tres souvent sujet d'exercer l'amour du mespris, des rebrouemens et de vostre propre abjection. Faites bien cela: car c'est le grand point de l'humilité, de voir, servir, honnorer et s'entretenir és occurrences et a propos (car il ne faut pas se rendre importune en la recherche) avec ceux qui nous sont a contre-cœur, et demeurer humble, sousmise, douce et tranquille entr'eux. C'est un point tres admirable; car voyés-vous, ma Fille, les humilités que l'on void le moins sont les plus fines. Mais pour l'exterieur pourtant, je voudrois bien, a cause de la bienseance religieuse, que vous vous corrigeassiés de cette parole hautaine et intemperée.

Ce n'est rien de ressentir ces mouvemens de colere et d'impatience, pourveu qu'ilz soient mortifiés a mesure que vous les voyés naistre, c'est a dire que vous taschiés de vous remettre au lien et pacification du cœur; car cela estant, encor bien que le combat durast tout le jour, ce seroit de l'exercice, mais non pas de la perte pour vous. Ayés bon courage, ma Fille. Je voy bien que nostre Seigneur nous veut aymer et rendre siens. J'espere en nostre Dame que jamais aucun feu n'embrasera nos cœurs, que celuy du saint amour de son Filz, pour lequel je suis en toute vérité tout vostre, etc.

CCLXXXIV

LETTRE[1]

A UNE DEMOISELLE

L'inquiétude et l'empressement sont ennemis de l'oraison : le don d'oraison vient du ciel, et il s'y faut préparer avec soin ; on s'y met en la présence de Dieu. Comment une jeune personne, qui veut être religieuse, doit se comporter lorsque ses parents ne se prêtent pas assez à ses bons désirs.

Madamoyselle,

Je receus il y a quelque tems une de vos lettres, que je cheris fort, parce qu'elle porte tesmoignage de la confiance que vous avés en mon affection, qui aussi vous est entierement acquise, vous n'en devés nullement douter. Je regrette seulement que je suis fort peu capable pour respondre a ce que vous desirés de moy sur les accidens de vostre orayson. Aussi sçay-je que vous estes en un lieu et en une compaignie où rien ne vous peut manquer pour ce sujet : mais la charité, qui se playt a la communication, fait que vous me demandés la mienne en me donnant la vostre. Je vous diray donq quelque chose.

L'inquietude que vous avés a l'orayson, et laquelle est conjointe avec un grand empressement pour treuver quelque object qui puisse arrester et contenter vostre esprit, suffit elle seule pour vous empescher de treuver ce que vous cherchés. On passera cent fois la main et les yeux sur une chose, sans rien appercevoir, lorsqu'on la cherche avec trop d'ardeur.

[1] C'est la 745e de Blaise, et la 34e du livre II des anciennes éditions. Ce qui est dit à la fin de cette lettre de M. de Paris semble indiquer que le Saint l'a écrite à l'époque de son dernier voyage à Paris, c'est-à-dire en 1619.

De cet empressement vain et inutile il ne vous peut arriver qu'une lassitude d'esprit ; et de la cette froideur et engourdissement de vostre ame. Je ne sçai pas les remedes dont vous devés user, mais je pense bien que si vous pouvés vous empescher de l'empressement, vous gaignerés beaucoup ; car c'est l'un des plus grans traistres que la devotion et vraye vertu puissent rencontrer. Il fait semblant de nous eschauffer au bien, mais ce n'est que pour nous refroidir, et ne nous fait courir que pour nous faire chopper. C'est pourquoy il s'en faut garder en toutes occasions, et particulierement en l'orayson.

Et pour vous ayder a cela, resouvenés-vous que les graces et biens de l'orayson ne sont pas des eaux de la terre, mais du ciel, et que, partant, tous nos effortz ne les peuvent pas acquerir, bien que la verité est qu'il faut s'y disposer avec soin, qui soit grand, mais humble et tranquille. Il faut tenir le cœur ouvert au ciel, et attendre la sainte rosée. Et n'oubliés jamais de porter a l'orayson cette consideration ; c'est qu'en icelle on s'approche de Dieu et on se met en sa presence pour deux raysons principales.

La premiere est, pour rendre a Dieu l'honneur et l'hommage que nous lui devons, et cela se peut faire sans qu'il nous parle, ni nous a luy ; car ce devoir se fait reconnoissant qu'il est nostre Dieu, et nous ses viles creatures, et demeurant devant luy prosternés en esprit, attendant ses commandemens.

Combien de courtisans y a-il qui vont cent fois en la presence du Roy, non pour luy parler ni pour l'ouyr, mais simplement affin d'estre veus de luy, et tesmoigner par cette assiduité qu'ilz sont ses serviteur ? Et cette fin de se presenter devant Dieu, seulement pour tesmoigner et protester de nostre volonté et reconnoissance a son service, elle est tres excellente, tres sainte et tres pure, et par consequent de tres grande perfection.

La seconde cause pour laquelle on se presente devant Dieu, c'est pour parler avec luy, et l'ouyr parler a nous par ses inspirations et mouvemens interieurs : et ordinairement cela se fait avec un playsir tres delicieux, parce que ce nous est un grand bien de parler a un si grand Seigneur ; et quand il respond, il respand mille baumes et onguens pretieux, qui donnent une grande suavité a l'ame.

Or, madamoyselle ma bonne Fille, puisque vous voulés que je parle ainsy, l'un de ces deux biens ne vous peut jamais manquer a l'orayson. Si nous pouvons parler a nostre Seigneur, parlons, louons-le, prions-le, escoutons-le ; si nous ne pouvons pas parler parce que nous sommes enroués, demeurons neanmoins en la chambre, et faysons-luy la reverence ; il nous verra la, il aggreera nostre patience, et favorisera nostre silence : une autre fois nous serons tout esbahis qu'il nous prendra la main, et devisera avec nous, et fera cent tours avec nous és allées de son jardin d'orayson ; et quand il ne le feroit jamais, contentons-nous que c'est nostre devoir d'estre a sa suitte, et que ce nous est une grande grace et un honneur trop plus grand qu'il nous souffre en sa presence.

En cette sorte nous ne nous empresserons point pour luy parler, puisque l'autre occasion d'estre aupres de luy ne nous est pas moins utile, ains peut-estre beaucoup plus, encor qu'elle soit un petit moins aggreable a nostre goust. Quand donq vous viendrés aupres de nostre Seigneur, parlés-luy, si vous pouvez ; si vous ne pouvés, demeurés-la ; faites-vous voir, et ne vous empressés d'autre chose. Voyla mon advis, je ne sçai s'il sera bon, mais je ne m'en metz pas en peyne ; car comme je vous ay dit, vous estes en un lieu où de beaucoup meilleurs ne vous peuvent pas manquer.

Quant a la crainte que vous avés que vostre pere ne vous face perdre le desir d'estre Carmelite, par la trop

grande distance de tems qu'il vous veut prefiger pour executer vostre souhait, dites a Dieu : *Seigneur, tout mon desir est devant vous*[1], et le laissés faire ; il maniera le cœur de vostre pere, et le contournera a sa gloire et a vostre profit. Cependant nourrissés vostre bon desir, et le faites vivre sous la cendre de l'humilité et resignation en la volonté de Dieu.

Mes prieres, que vous demandés, ne vous manquent point ; car je ne sçaurois vous oublier, sur tout a la sainte Messe ; je me confie en vostre charité que je ne suis pas oublié aux vostres.

Je suis marry que monsieur de Paris nous laisse, etc.

CCLXXXV

LETTRE[2]

A UNE DAME

Un père et une mère doivent bénir Dieu lorque leurs enfants se consacrent à son service. Il ne faut pas désirer des dispenses d'âge pour entrer dans la religion, mais attendre l'âge déterminé par le concile de Trente.

Vostre lettre, que M. Crichant m'a renduë, m'est de grande consolation, ma tres chere Fille, estant ayse de voir que, comme je n'oublie point vostre cœur, il n'oublie pas non plus le mien.

Vous avés certes rayson de benir Dieu sur l'inspiration qu'il donne a vostre Fille, la choisissant pour le meilleur party de cette vie mortelle. Mais, ma Fille, il faut faire toutes choses en leur tems. Ce n'est pas certes moy qui ay

[1] Domine, ante te omne desiderium meum. Ps. XXXVII, 10.

[2] C'est la 746e de Blaise, et 51e du livre IV des anciennes éditions. Comme il est parlé de M. Crichant dans plusieurs lettres de 1621, nous pouvons présumer que celle-ci a de même été écrite à pareille époque.

prefigé l'eage auquel il faut que les filles soient Religieuses, ains le sacré Concile de Trente.

Croyés-moy, ma tres chere Fille, s'il n'y a rien d'extraordinaire qui presse, demeurés soumise en paix a l'obeissance des loix ordinaires de l'Eglise. *Mieux vaut l'obeissance que les victimes*[1] ; c'est une sorte d'obeissance grandement aggreable a Dieu, que de ne point desirer de dispence sans grande occasion. Nostre Dame n'en demanda point pour enfanter avant le terme ordinaire, ni pour parler avec nostre Seigneur avant l'eage auquel les enfans ont accoustumé de parler.

Marchés ainsy doucement, et tout vous reüscira a benediction, et pour vostre personne mesme ; apres l'enfant, Dieu ouvrira la porte a la mere : et il n'est pas defendu de cuire au sacrifice la brebis au lait de la brebiette. En toute occasion je vous serviray tres affectionnément. Vous estes hors de necessité d'estre aydée en ces occasions, puisque Dieu vous a laissé le revend Pere Suffren (Jesuite), et que ces Seurs de la Visitation sont tant obligées a vostre dilection ; et, puisque vous avés tapissé leur oratoire au jour de leur entrée en la nouvelle mayson, elles doivent beaucoup faire pour tapisser leur monastere de vos bonnes affections, et de celle de vostre chere fille. Recommandés-moy a la misericorde de Dieu, et a la bonté de sa mere. Vostre plus humble, etc.

[1] Melior est obedientia quàm victimæ. I. Reg. XV, 22.

CCLXXXVI

LETTRE[1]

A UNE DAME

Le Saint l'engage à la soumission.

Vous aurés, je m'asseure, receu ce que vous desirés de Monsieur le premier President de Savoye, car il le depescha soudain ; et maintenant, ma tres chere Fille, vous recevrés, s'il vous plait, en ce billet, une asseurance nouvelle que je ne cesseray jamais de vous souhaitter mille et mille benedictions. Tenés bon, ma chere Fille, et soyés immobile és resolutions que vous avés prises pour le salut de vostre ame, affin que vous puissiés rendre bon conte de vous-mesme a nostre Seigneur, au jour de vostre trespas, lequel a mesure qu'il s'approche, vous invite a vous preparer soigneusement.

Soyés bien douce et gracieuse parmi les affaires que vous avés, car tout le monde attend ce bon exemple de vous. Il est aysé de conduire la barque quand elle n'est pas pressée des vens, et de passer une vie qui est exempte d'affaires ; mais parmi les tracas des proces, comme parmi les vens, il est difficile de tenir le chemin. C'est pourquoy il faut avoir grand soin de soy-mesme, de ses actions et de ses intentions, et faire tous-jours voir que le cœur est bon, juste, doux, humble et genereux. Vivés toute en nostre Seigneur, conservés bien nostre ame, et aymés la mienne, la recommandant souvent a la divine misericorde, puisque je suis vostre, etc.

[1] C'est la 747e de la collection-Blaise, et la 35e (*al.* 28e) du livre IV des anciennes éditions.

CCLXXXVII

LETTRE[1]

A UNE DEMOISELLE

Le Saint l'exhorte à effectuer le désir qu'elle a d'être religieuse, si Dieu lui en donne les moyens, et à demeurer contente de la volonté de Dieu, s'il les lui refuse, après qu'elle aura fait tout ce qui lui étoit possible pour cela.

Madamoyselle,

Vous devés vous resigner entierement entre les mains de nostre bon Dieu, lequel, quand vous aurés fait vostre petit devoir a la sollicitation de ce dessein que vous avés, aura tres aggreable tout ce que vous ferés, encor que ce sera beaucoup moins. Bref, vous devés avoir courage a bien procurer que vous soyés religieuse, puisque Dieu vous en donne tant de desir : mais si, apres tout vos effortz, vous ne pouvés pas reüscir, vous ne sçauriés plaire d'avantage a nostre Seigneur que de luy sacrifier vostre volonté, et demeurer en tranquillité, humilité et devotion entierement remise et sousmise a son divin vouloir et bon playsir, lequel vous reconnoistrés assés, quand ayant fait vostre possible vous ne pourrés pas jouyr de vos souhaitz.

Car nostre bon Dieu espreuve quelquefois nostre courage et nostre amour, en nous privant des choses qui nous semblent et qui sont tres bonnes a l'ame ; et, s'il nous void ardans a la poursuite, et neanmoins humbles, tranquilles, et resignés au manquement et a la privation de la chose poursuivie, il nous donne des benedictions plus grandes en la privation, qu'il ne nous donne en la possession de

[1] C'est la 748e de la collection-Blaise, et la 66e (*al.* 60e du livre VI des anciennes éditions.

l'estat desiré ; car en tout et par tout Dieu ayme ceux qui, de bon cœur et simplement, en toutes occasions et en tous accidens, peuvent luy dire : *Vostre volonté soit faite*[1] !

CCLXXXVIII

LETTRE[2]

A UN GENTILHOMME QUI DÉSIROIT SE RETIRER DU MONDE

Le Saint lui donne des avis pour connoître la volonté de Dieu. Il lui prescrit un genre de vie particulier pendant trois mois.

Monsieur,

Allés, et benissés nostre Seigneur de la favorable inspiration qu'il vous a donnée pour vous retirer de ce grand et large train que ceux de vostre eage et de vostre profession ont accoustumé de suivre, et par lequel ilz arrivent ordinairement a mille sortes de vices et d'inconveniens, et de la bien souvent a la damnation eternelle. Au demeurant, pour rendre cette divine vocation fructueuse, et pour plus clairement apprendre l'estat que vous devés choysir, pour la plus grande satisfaction de cette misericorde infinie qui vous semond a son parfait amour, je vous conseille de practiquer ces exercices pour ces troys mois suivans.

Premierement, que vous retranchiés quelques satisfactions sensuelles que vous pourriés autrement prendre sans offenser Dieu, et que pour cela vous vous leviés tous-jours a six heures du matin, soit que vous ayés bien dormy ou mal dormy, pourveu que vous ne soyez pas malade (car alors il faudroit condescendre au mal) ; et pour faire quel-

[1] Fiat voluntas tua. *Orat. Dominic.*

[2] C'est la 749e de Blaise, et la 77e du livre VI des anciennes éditions.

que chose de plus les vendredis, vous vous leviés a cinq heures. Ce point icy vous donnera plus le loysir de faire l'orayson et la lecture.

Item, que vous vous accoutumiés a dire tous les jours, apres ou devant l'orayson, quinze *Pater noster* et quinze *Ave Maria*, les bras estendus en guise de crucifix.

D'avantage, que vous renonciés aux playsirs du goust, mangeant les viandes que vous pourrés avoir a table, lesquelles vous seront les moins aggreables, pourveu qu'elles ne soyent point malsaines, et laissant celles ausquelles vostre goust aura plus d'inclination.

Encor voudrois-je que quelquefois la semaine vous couchassiés vestu.

Or, ses petites et foibles austerités vous serviront a double fin : l'une pour impetrer plus aysément la lumiere requise a vostre esprit pour faire son choix ; car la deperition du corps en ceux qui ont les forces et la santé entiere esleve merveilleusement l'esprit ; l'autre pour essayer et taster l'aspreté, affin de voir si vous la pourriés embrasser, et quelle repugnance vous y aurés : car cet essay vous est requis pour la preuve de la foible inclination que vous avés a la retraitte du monde ; et si vous estes fidele en la pratique du peu que je vous propose, on pourra juger quel vous seriés en beaucoup qui s'exerce aux Religions.

Priés instamment nostre Seigneur qu'il vous illumine, et luy dittes souvent la parole de S. Paul : Seigneur, que voulés-vous que je face ? » *Domine, quid me vis facere* [1] ? et celle de David : *Doce me facere voluntatem tuam, quia Deus meus es tu* [2] ; sur tout, si parmi la nuit vous vous esveillés, employés bien ce tems-la a parler seul a nostre Seigneur sur vostre choix ; protestés souvent a sa majesté

[1] Act., IX, 6.

[2] Enseignez-moi à faire votre volonté, parce que vous êtes mon Dieu. Ps. CXLII, 10.

que vous luy resignés et laissés en ses mains la disposition de tous les momens de vostre vie, et qu'il luy playse de les employer a son gré.

Ne faites point de faute de faire l'orayson le matin et le soir ; quand vous pourrés, une petite retraitte avant souper pour eslancer vostre cœur en nostre Seigneur.

Faites-les passe-temps qui seront plus vigoureux, comme de monter a cheval, sauter, et autres telz, et non pas les molletz, comme de jouer aux cartes et danser. Mais si de ceux-la vous estes touché de gloire : Helas ! dirés-vous, que me sert tout ceci a l'eternité ?

Communiés tous les dimanches, et tous-jours avec prieres pour impetrer la lumiere requise ; et ces jours la de feste vous pourrés bien visiter, par maniere d'exercice, les lieux saintz, les[1] Capucins, saint Bernard, les Chartreux. Dieu vous veüille donner sa paix, sa grace, sa lumiere et sa tres sainte consolation !

Si vous sentés l'inspiration prendre force du costé de la Religion, et que vostre cœur en soit pressé, conferés avec vostre Confesseur ; et, en cas que vous preniés resolution, allés disposant le grand pere a cela, afin que, moins qu'il sera possible, l'ennuy et le desplaysir de vostre retraitte ne tombent sur la Religion, et vous seul en soyés chargé. « O ! que Dieu est bon a son Israël ! qu'il est bon a ceux qui sont droitz de cœur[2] ! »

[1] Au lieu de *les*, il y a *des* dans les autres éditions.

[2] Quam bonus Israel Deus his qui recto sunt corde ! Ps. LXXII, 1.

Nota. Cette lettre se termine par les sujets de méditations placés au tome III de cette édition, page 102-105 : nous y renvoyons le lecteur.

CCLXXXIX

LETTRE[1]

A M. MAGIN, MARCHAND A ANNECY

Le saint prélat le remercie de lui avoir rendu des lettres des religieuses de la Visitation de France, qu'on lui avait adressées, et des nouvelles qu'il lui avoit apprises de ce royaume. Il lui recommande un jeune garçon, pour qu'il lui trouve une condition. Il dit que les Genevois ont eu tort de prendre ombrage d'une chasse que le prince Thomas étoit venu faire en leur voisinage.

Monsieur,

Je vous remercie du soin qu'il vous a pleu de prendre pour me faire avoir des lettres que les Seurs de la Visitation vous ont adressées, comme encor de la varieté des nouvelles du monde, que je prie Dieu de nous vouloir donner de jour en jour meilleures pour la prosperité du Christianisme, et en particulier pour celle du Roy et du Royaume.

Je sçai que ce jeune garçon estant de ce pays, et assés bien conditionné, treuvera en vous une affection charitable, pour, s'il se rencontre, estre logé a quelque service. Mais les amis et parens ayant desiré que je vous le recommandasse, je le fay volontier, avec esperance que vous ne le prendrés pas a importunité, puisque cette mienne recommandation, comme toutes les miennes, se fait tous-jours avec la condition et reserve que vous n'en ayés aucune incommodité.

M. le prince Thomas[2], qui a logé ceans ces trois ou quatre

[1] Tirée de la Bibliothèque des Jésuites du collège Louis le Grand. C'est la 750e de Blaise.

[2] Le prince Thomas étoit un des fils du duc Charles-Emmanuel de Savoie, et fut prince de Carignan, marquis de Busque, etc., grand-maître de France, général des armées de sa majesté très-chrétienne, après l'avoir été de celles du roi d'Espagne, enfin chevalier de l'Annonciade, un des plus malheureux capitaines de son siècle.

jours passés pour faire la chasse en ces plaines voisines, a mis, comme l'on vient de me dire, en alarme ceux de Geneve, qui ont le plus grand tort du monde de se laisser agiter par tant de vaines apprehensions, puisqu'on observe si soigneusement les derniers articles qui ont esté passés.

Je suis de tout mon cœur, Monsieur, vostre, etc.

CCXC

LETTRE[1]

A UNE DAME RETIRÉE DANS UN CLOITRE, ET SUR LE POINT D'ENTRER EN RELIGION

Le Saint encourage cette dame à exécuter son pieux dessein. Il l'exhorte à ne pas trop s'attendrir, mais à envisager les consolations qui suivront ses peines présentes, qu'il représente comme un enfantement spirituel. Il lui enjoint de sacrifier par avance les raffinements de la vanité. Il lui interdit quelques superstitions auxquelles elle étoit portée. Il lui donne des avis sur la manière dont elle devoit conserver.

Que de joye, ma tres chere Fille, que mon cœur reçoit de voir la franchise et rondeur du vostre a ce commencement[2]! Ne vous estonnés point de ces larmes; car, bien qu'elles ne

« Pendant la vie de son père, il donna des marques signalées de sa valeur au passage de la rivière d'Orbe, à la retraite de Bastagne devant Ast, et dans Verue. Chez les Espagnols, en 1635, il perdit la bataille d'Avein, fit lever le siége de Breda en 1636. Il prit Bouchain, Le Catelet, Brai-sur-Somme et Corbie ; et l'année suivante il fit lever le siége de Saint-Omer. Après une guerre assez longue contre la duchesse sa belle-sœur, il se réconcilia avec elle en 1642, fit sa paix avec la France, se mit à la tête des armées de sa majesté très-chrétienne ; mais il ne fit rien de fort remarquable. Il mourut à Turin le 22 janvier 1656, Il avoit épousé, le 6 janvier 1625, Marie de Bourbon, fille de Charles, comte de Soissons, dont il eut plusieurs enfants. » (*Méthode facile pour apprendre l'histoire de Savoie,* page 242.)

[1] C'est la 752e de la collection-Blaise, et la 82e (*al.* 71e) du livre VI des anciennes éditions.

[2] C'est d'un commencement de conversion que le Saint veut parler.

soyent pas bonnes, elles viennent neanmoins de bon lieu. Si nos resolutions estoient petites et revocables, nous n'aurions pas ces sentimens en ces abnegations et hautes conclusions que nous avons prises. David pleura tant sur Saül mort, quoy que ce fust son plus grand ennemy : pleurons un peu sur ce monde, qui meurt, ains qui est mort pour nous, et auquel nous voulons a jamais mourir.

O ma Fille, ma bonne Fille, que je suis ayse de vous voir un peu travaillée de ce mal d'enfant ! Non, jamais nulle ame n'enfanta Jesus Christ sans douleur, sinon la sainte Vierge, a laquelle en contre-eschange il en donna de grandes en mourant. Mais ma Fille, vous verrés qu'apres ces tranchées de vostre cœur vous aurés mille sorte de consolations. Et moy, ne croyés-vous pas que mon cœur s'attendrisse sur le vostre ? Si fait, je vous asseure, mais d'un attendrissement doux et suave, pour voir que vos douleurs sont des presages de plusieurs faveurs que Dieu vous fera, si constamment et fidellement vous perseverés en cette entreprise, la plus digne, la plus genereuse, la plus utile que vous pourriés jamais faire.

Or, poursuivés donq, ma tres chere Fille : tenés bien vostre cœur ouvert. Pour moy, ne doutés nullement de ma fidelité : confiés-vous en moy, sans crainte, sans reserve, sans exception ; car Dieu, qui l'a voulu, me tiendra de sa sainte main, affin que je vous serve bien.

Ce mesme Dieu sçayt que sur vostre depart il me mit en la pensée de vous dire qu'il falloit retrancher le musc et les senteurs ; mais je me retins, sur sa methode, qui est suave, de laisser lieu au mouvement que petit a petit les exercices spirituelz ont accoustumé de faire dans les ames qui se consacrent entierement a sa divine bonté. Car vrayment mon esprit est extremement amy de la simplicité ; mais la serpe avec laquelle on retranche ces inutiles rejettons, je la laisse ordinairement és mains de Dieu : et voyla, ma tres chere

Fille, qu'il vous en va donner un coup pour ces poudres, pour ces papiers dorés. Qu'a jamais sa misericorde soit benite! car elle est misericordieuse, je le voy bien.

Ouy, donnés ces poudres et ces papiers dorés a quelque dame du monde, qui soit neanmoins de telle confiance que vous luy puissiés marquer le sujet de ce petit renoncement; et ne doutés point que cela scandalise: au contraire, cela edifiera son ame, puisque je presuppose que ce soit une dame qui en ayt une bonne. Vous avés rayson, ma tres chere Fille, de renoncer a tout cela: croyés-moy, ces petites abnegations seront fort aggreables a Dieu.

Vrayment il faut que je vous die cecy, puisque j'ay commencé a vous communiquer mon ame avec naifveté. Je n'ay jamais seulement voulu porter des bas d'estame, ni jamais des gans ni lavés ni musqués, dés que je me suis voué a Dieu, ni jamais papier doré ni poudres; ce sont des mignardises trop menuës et vaines. O Dieu! quel cœur vous me donnés en vostre endroit, marchant de si bon pied!

Helas! ma tres chere Fille, il est certes vray: ces eternelz et irrevocables renoncemens, ces adieux immortelz que nous avons ditz au monde et a ses amitiés, font quelque attendrissement a nostre cœur; et qui ne s'esmouvroit a ces coups de rasoir qui separent et divisent l'ame d'avec l'esprit, et le cœur de chair d'avec le cœur divin, et nous-mesmes d'avec nous-mesmes? Mais, vive Dieu! ces coups sont donnés, c'en est fait: non, jamais plus il n'y aura reünion de l'un a l'autre, moyennant la grace de celuy pour auquel nous unir inseparablement, nous nous sommes separés pour jamais de toute autre chose.

Laissés absolument toutes ces guerisons par paroles: ce sont niaiseries que cela, que je permettrois a une ame moins resignée que la vostre; mais a la vostre, ma Fille, je dis hautement: Laissés ces enfances et bagatelles, lesquelles, si

elles ne sont pechés, sont des amusemens inutiles, tendant a la superstition.

O Dieu ! ma Fille, a toutes ces compaignies mondaines qui vous arriveront, il faut rendre une contenance doucement joyeuse. Mais affin que vous vous entreteniés de nouvelles reciproquement, entretenés-les comme venant de l'autre monde ; car si vous leur parlés le langage de leurs lieux, ce ne leur sera pas une grande nouvelle.

Je fus un moys apres ma consecration a l'Evesché, que, venant de ma confession generale, et d'emmi les Anges et les Saintz, entre lesquels j'avois fait mes nouvelles resolutions, je ne parlois que comme un homme estranger du monde, et il me semble que j'avois bonne grace ; et quoyque le tracas ayt un peu alangouri ces bouillonnemens de cœur, les resolutions, par la grace divine, me sont demeurées.

Soyés courte la où vous ne profiterés pas. Ce grand Dieu aggrandisse de plus en plus le regne de son saint amour en nous ! Je suis en luy, mais d'une affection toute particuliere, vostre.

Si j'avois d'avantage de loysir, je vous escrirois encor ; car je ne me lasse point en ce doux entretien de Dieu, de son amour de nos ames. Demandés fort au petit Jesus naissant sa sainte nudité pour vostre cœur, affin que nuement et purement il soit a luy. Vostre tres-affectionné pere et serviteur, etc.

FIN DU TOME ONZIÈME

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME

I. Billet écrit de la main de S. François de Sales, 19 avril. 1
II. Autre, 25 mars 1599. 2
III. Lettre à Louis de Sales, 26 mars 1599. 3
IV. Lettre à sainte Jeanne-Françoise de Chantal, 11 août 1616. 4
V. Lettre au duc de Savoie, 6 septembre 1616. 5
VI. Lettre à une Supérieure de la Visitation, 7 septembre 1616. 6
VII. Autre lettre à une Supérieure de la Visitation, 8 octobre 1616. 7
VIII. Lettre à une cousine nouvellement mariée, 10 novembre 1616. 8
IX. Lettre à madame d'Aiguebellette, fin de décembre 1616. 10
X. Lettre à madame de la Fléchère, 1616. 11
XI. Fragment (inédit) d'une lettre à la mère Favre, *Apportée moy*. 12
XII. Lettre à une dame mariée, 7 avril 1617. 13
XIII. Lettre à sainte Jeanne-Françoise de Chantal, 26 avril 1617. 17
XIV. Lettre à madame de la Valbonne, 15 mai 1617. 21
XV. Fragment d'une autre lettre à la même, *J'ay mille fois pensé*. 24
XVI. Lettre à madame de Cornillon, après le 27 mai 1617. *ibid.*
XVII. Lettre à une religieuse de la Visitation, 29 mai 1617. 26
XVIII. Lettre au baron de Villette, 30 mai 1617. 28
XIX. Lettre à une religieuse de la Visitation, 30 juin 1617. 30
XX. Lettre à une dame, 7 août 1617. 31
XXI. Lettre à une Supérieure de la Visitation, 30 août 1617. 32
XXII. Autre lettre à une Supérieure de la Visitation, 30 août 1617. 33
XXIII. Acte de profession religieuse de la baronne de Thorenc, 7 septembre 1617. 34
XXIV. Lettre à madame de Montfort, septembre 1617. 35
XXV. Lettre de sainte Jeanne-Françoise de Chantal à saint François, après le 10 septembre 1617. 36
XXVI. Lettre de saint François à la mère Favre, 12 septembre 1617. 38
XXVII. Lettre à une dame, 12 septembre 1617. 39
XXVIII. Lettre à un Ecclésiastique de distinction, septembre 1617. 41
XXIX. Lettre à une dame mariée, octobre 1617. 43
XXX. Lettre à madame de Saint-Hermand, 4 décembre 1617. 45
XXXI. Lettre ou billet à sainte Jeanne-François de Chantal, 4 décembre 1617. 46
XXXII. Lettre à la même, 8 décembre 1617. *ibid.*
XXXIII. Lettre à mademoiselle de Chaillot, 27 décembre 1617. 48
XXXIV. Lettre à sainte Jeanne-Françoise de Chantal, *La lettre est arrivée*. 50
XXXV. Lettre à une dame, 18 janvier 1618. 51

XXXVI. Autre à une dame, 18 janvier 1618. 52
XXXVII. Lettre à une Supérieure de la Visitation, 23 janvier 1618. 53
XXXVIII. Autre, 18 février 1618. 55
XXXIX. Lettre à sainte Jeanne-Françoise de Chantal, 11 mars 1618. 58
XL. Lettre à un abbé de ses amis, *Voyci la question.* 59
XLI. Lettre à sainte Jeanne-Françoise de Chantal, mars 1618. 61
XLII. Lettre à une dame, 22 avril 1618. 64
XLIII. Autre, 10 mai 1618. 65
XLIV. Lettre à la mère de Chastel, après le 10 mai 1618. 66
XLV. Lettre à une tante, 20 mai 1618. 67
XLVI. Lettre à une dame, 30 mai 1618. 68
XLVII. Autre, 20 juin 1618. 70
XLVIII. Lettre à madame de Granieu, 19 juillet 1618. 72
XLIX. Lettre à madame Favre, 10 août 1618. 74
L. Lettre à une demoiselle, 14 août 1618. 75
LI. Lettre à une religieuse de la Visitation, 19 août 1618. 77
LII. Lettre à une dame, *Quand il en sera tems.* 78
LIII. Lettre (inédite) à madame de Brechard, vers 1618. 79
LIV. Lettre à madame de Mayrens, *Ne pensés pas.* 80
LV. Lettre à une religieuse de la Visitation, 3 décembre 1618. 81
LVI. Lettre à sainte Jeanne-Françoise de Chantal, 3 janvier 1619. 83
LVII. Lettre à une dame, 16 janvier 1619. 85
LVIII. Lettre au P. Airand, après le 21 janvier 1619. 87
LIX. Lettre à sainte Jeanne-Françoise de Chantal, *Je m'en vay a la reception.* 88
LX. Lettre à une dame, 26 avril 1619. 89
LXI. Autre, 26 avril 1619. 91
LXII. Autre, 17 mai 1619. 92
LXIII. Lettre à une abbesse, 25 mai 1619. 93
LXIV. Lettre à l'abbesse de Port-Royal, 25 juin 1619. 96
LXV. Lettre à M., vers 1619, *Monsieur de la Pause.* 98
LXVI. Autre, *Avec cette commodité.* 99
LXVII. Lettre à mademoiselle de Lamoignon, 7 août 1619. 100
LXVIII. Lettre à une Supérieure de la Visitation, vers le 8 août 1619. 101
LXIX. Lettre à une abbesse, 8 août 1619. 103
LXX. Lettre à sainte Jeanne-Françoise de Chantal, 8 août 1619. 105
LXXI. Lettre de sainte Jeanne-Françoise de Chantal à saint François, 9 août 1619. 107
LXXII. Lettre de saint François à la même, 9 août 1619. 108
LXXIII. Lettre de la même au même, 9 août 1619. 110
LXXIV. Lettre du même à la même, 9 août 1619. 113
LXXV. Autre du même à la même, 10 août 1619. 114
LXXVI. Lettre à une dame, 20 août 1619. 116
LXXVII. Autre, 23 août 1519. 117
LXXVIII. Lettre à l'abbesse de Port-Royal, 3 septembre 1619. 118
LXXIX. Lettre à une dame mariée, 4 septembre 1619. 119
LXXX. Lettre à une demoiselle, septembre 1619. 121

LXXXI. Lettre à une religieuse, 9 septembre 1619. 122
LXXXII. Lettre à Mme Leloup de Montfant, avant le 12 septembre 1619. 124
LXXXIII. Lettre à l'abbesse de Port-Royal, avant le 12 septembre 1619. 127
LXXXIV. Autre à la même, avant le 12 septembre 1619. 130
LXXXV. Lettre à une dame, avant le 12 septembre 1619. 131
LXXXVI. Lettre à l'abbesse de Port-Royal, 12 septembre 1619. 133
LXXXVII. Lettre à sainte Jeanne-Françoise de Chantal, 18 septembre 1619. 136
LXXXVIII. Lettre à l'abbesse de Port-Royal, 19 septembre 1619. 137
LXXXIX. Lettre à une veuve, 22 septembre 1619. 139
XC. Lettre à l'abbesse de Port-Royal, 22 septembre 1619. 141
XCI. Lettre à M. Arnauld, 22 septembre 1619. 143
XCII. Lettre à une supérieure de la Visitation, 2 octobre 1619. 144
XCIII. Lettre à M. Lauray, *Enfin, Monsieur mon tres cher frere.* 146
XCIV. Lettre à sainte Jeanne-Françoise de Chantal, 30 novembre 1619. 147
XCV. Lettre à une dame, 2 décembre 1619. 149
XCVI. Lettre à un ami, *On m'escrit de Paris.* 151
XCVII. Lettre à sainte Jeanne-Françoise de Chantal, 13 décembre 1619. *ibid.*
XCVIII. Lettre à l'abbesse de Port-Royal, 16 décembre 1619. 154
XCIX. Lettre à une religieuse de la Visitation, 18 décembre 1619. 157
C. Autre, 19 décembre 1619. 158
CI. Lettre à une demoiselle, 1619. 159
CII. Lettre à sainte Jeanne-Françoise de Chantal, 29 décembre 1619. 160
CIII. Lettre à l'abbesse de Port-Royal, *Je voy clairement.* 163
CIV. Lettre à une religieuse de la Visitation, 1620, *O combien de benedictions.* 166
CV. Lettre à sainte Jeanne-Françoise de Chantal, 8 janvier 1620. 169
CVI. Lettre à une religieuse, 8 janvier 1620. 171
CVII. Autre, 11 janvier 1620. 172
CVIII. Lettre à une Supérieure de la Visitation, 14 janvier 1620. 173
CIX. Lettre à une religieuse, 14 janvier 1620. 176
CX. Lettre à un oncle, 16 janvier 1620. 178
CXI. Lettre à la princesse de Piémont, 30 janvier 1620. 179
CXII. Lettre à l'abbesse de Port-Royal, 4 février 1620. 181
CXIII. Lettre à une religieuse de la Visitation, 7 février 1620. 186
CXIV. Lettre à l'archevêque de Bourges, 8 février 1620. 188
CXV. Lettre à une dame, 15 février 1620. 190
CXVI. Autre, 17 février 1620. 191
CXVII. Lettre à une Supérieure de la Visitation, 22 février 1620. 192
CXVIII. Lettre à sainte Jeanne-Françoise de Chantal, 26 février 1620. 194
CXIX. Autre à la même, avant le 6 mars 1620. 195
CXX. Lettre à M. Montenet, 21 mars 1620. 197

CXXI. Lettre à la mère Favre, 27 mars 1620. 198
CXXII. Lettre à un gentilhomme, 8 avril 1620. 199
CXXIII. Lettre à la mère de Blonnay, mai 1620. 200
CXXIV. Lettre à sainte Jeanne-Françoise de Chantal, 14 mai 1620. 201
CXXV. Lettre à l'abbesse de Port-Royal, 14 mai 1620. 203
CXXVI. Lettre à une demoiselle, 31 mai 1620. 206
CXXVII. Lettre à M. de Forax, 2 juin 1620. 212
CXXVIII. Lettre à une demoiselle, 9 juin 1620. 213
CXXIX. Lettre à M. Cousselet, 11 juin 1620. 216
CXXX. Lettre à une religieuse de la Visitation, 9 juillet 1620. 218
CXXXI. Lettre (inédite) à sainte Jeanne-Françoise de Chantal, *Cette commodité d'escrire.* 219
CXXXII. Autre à la même, *Dieu qui a disposé de nos amis.* 223
CXXXIII. Lettre à la mère de Brechard, 26 juillet 1620. 225
CXXXIV. Lettre à mademoiselle du Tertre, 27 juillet 1620. 228
CXXXV. Lettre à mademoiselle de Fronville, 9 août 1620. 230
CXXXVI. Lettre à M. de Frouville, 9 août 1620. 233
CXXXVII. Lettre à une dame enceinte, 29 septembre 1620. 234
CXXXVIII. Lettre à une Supérieure de la Visitation, 1er octobre 1620. 237
CXXXIX. Lettre à une dame, 23 octobre 1620. 238
CXL. Autre, vers le 17 novembre 1620. 239
CXLI. Lettre à une dame mariée, 24 novembre 1620. 241
CXLII. Lettre à l'évêque de Chalcédoine, 8 décembre 1620. 242
CXLIII. Lettre à M. Michel, *Monsieur Michel, mon cher ami.* 245
CXLIV. Lettre à mademoiselle Lesleux Bellot, 10 decembre 1620. 246
CXLV. Lettre à sainte Jeanne-Françoise de Chantal, *C'est tousjours ainsy.* 247
CXLVI. Lettre de sainte Jeanne-Françoise de Chantal à S. François. 249
CXLVII. Lettre de S. François à Mlle Lemaistre, 24 janvier 1621. 251
CXLVIII. Lettre à un seigneur de la cour, février 1621. 252
CXLIX. Lettre à une demoiselle malade, 8 février 1621. 254
CL. Lettre à une dame, 27 février 1621. 255
CLI. Lettre à sainte Jeanne-Françoise de Chantal, *Ma seur Aymée Jacqueline.* 257
CLII. Lettre de la comtesse de Dalet à la mère de Chastel, avant le 25 avril 1621. 258
CLIII. Lettre de S. François à la mère de Chastel, 25 avril 1621. 260
CLIV. Lettre à la comtesse de Dalet, 25 avril 1621. 263
CLV. Autre à la même, 11 mai 1621. 266
CLVI. Autre à la même, après le 11 mai 1621. 269
CLVII. Lettre à une dame, 23 juin 1621. 271
CLVIII. Lettre à une Supérieure de la Visitation, 24 juillet 1621. 272
CLIX. Lettre à une cousine, 24 juillet 1621. 274
CLX. Lettre à un cousin, 28 juillet 1621. 275
CLXI. Lettre à une sœur tourière de la Visitation, 2 août 1621. 276
CLXII. Lettre à une dame, 2 août 1621. 278

CLXIII. Lettre à une Supérieure de la Visitation, 4 août 1621. 279
CLXIV. Lettre à une dame, 4 août 1621. 281
CLXV. Lettre à un gentilhomme, 7 août 1621. 282
CLXVI. Lettre à une dame mariée, 21 août 1621. 284
CLXVII. Lettre à sainte Jeanne-Françoise de Chantal, 24 août 1621. 288
CLXVIII. Autre à la même, 20 septembre 1621. 290
CLXIX. Lettre à une dame, 20 septembre 1621. 292
CLXX. Lettre à une religieuse de la Visitation, 20 septembre 1621. 294
CLXXI. Lettre à sainte Jeanne-Françoise de Chantal, 21 septembre 1621. 295
CLXXII. Lettre à mademoiselle Piprou, 12 octobre 1621. 298
CLXXIII. Lettre à une dame, 13 octobre 1621. 299
CLXXIV. Lettre à une dame mariée, 3 novembre 1621. 300
CLXXV. Lettre de sainte Jeanne-Françoise à S. François, vers le 11 novembre 1621. 302
CLXXVI. Lettre de S. François au P. Etienne Binet, 11 novembre 1621. 305
CLXXVII. Lettre à monsieur et madame de Forax, 11 novembre 1621. 307
CLXXVIII. Lettre à une religieuse de la Visitation, 13 décembre 1621. 308
CLXXIX. Lettre à une dame, 13 décembre 1621. 301
CLXXX. Lettre de sainte Jeanne-Françoise à S. François, au commencement de 1622. 312
CLXXXI. Lettre à madame de Vaudan, commencement de 1622. 315
CLXXXII. Lettre à sainte Jeanne-Françoise de Chantal, *Je ne fay nulle difficulté.* 316
CLXXXIII. Lettre à une dame de condition, *Je ne vous dis point l'amour plus que paternel.* 318
CLXXXIV. Lettre (inédite) à la sœur Marie-Augustine Humbert, 20 janvier. 324
CLXXXV. Lettre à une Supérieure de la Visitation, 22 janvier 1622. 326
CXLXXXVI. Lettre à la mère Claude-Agnès Joly de la Roche, 23 janvier 1622. 327
CLXXXVII. Lettre à une grande dame, 23 janvier 1622. 330
CLXXXVIII. Lettre à la présidente de Herce, 23 janvier 1622. 331
CLXXXIX. Lettre à une novice de la Visitation, 24 janvier 1622. 332
CXC. Lettre à une religieuse, 24 janvier 1622. 334
CXCI. Lettre à la mère de Beaumont, 25 janvier 1622. 335
CXCII. Lettre à une dame, 8 février 1622. 337
CXCIII. Lettre à une religieuse de la Visitation, mars 1622. 339
CXCIV. Lettre à sainte Jeanne-Françoise de Chantal, *Vous verrés en la lettre.* 341
CXCV. Lettre (inédite) à la même, *L'inopinée venue de M. Roland.* 342
CXCVI. Lettre à la mère Favre, 26 avril 1622. 345
CXCVII. Lettre à une dame, 28 avril 1622. 347

CXCVIII. Lettre à sainte Jeanne-Françoise de Chantal, 29 avril 1622. 351
CXCIX. Lettre de sainte Jeanne-Françoise à S. François, 16 mai 1622. 353
CC. Lettre de S. François à sainte Jeanne-Françoise, 29 mai 1622. 355
CCI. Autre du même à la même, entre le 14 et le 21 août 1622.[1] 357
CCII. Lettre à une dame, 7 juin 1622. 358
CCIII. Lettre de sainte Jeanne-Françoise à S. François, 29 juin 1622. 360
CCIV. Lettre à la mère de Ballon, 10 août 1622. 363
CCV. Lettre à M. Sanguin, 22 août 1622. *Ibid.*
CCVI. Lettre à l'abbesse de Sainte-Catherine, 29 août 1622. 364
CCVII. Lettre à une Supérieure de la Visitation, 14 octobre 1622. 366
CCVIII. Lettre à la mère Favre, 15 octobre 1622. 367
CCIX. Lettre à sainte-Jeanne-Françoise de Chantal, 22 octobre 1622. 368
CCX. Lettre (inédite) à la même, *Je vous prie de bien faire tenir.* 371
CCXI. Lettre à une Supérieure de la Visitation sa cousine, 2 novembre 1622. 472
CCXII. Lettre à une dame mariée, 17 décembre 1622. 373
CCXIII. Lettre à une Supérieure de la Visitation, 19 décembre 1622. 375
CCXIV. Lettre à une dame 19 décembre 1622. 376
CCXV. Lettre à la mère Paule-Hiéronyme de Monthouz, 25 décembre 1622. 377
CCXVI. Fragment (inédit), *Je luy respondray que la vocation.* 378
CCXVII. Billet (inédit) de recommandation. 379
CCXVIII. Lettre à M. du Marterey, *Je fais en partie.* *ibid.*
CCXIX. Lettre à un Supérieur de communauté, *Accepimus litteras.* 381
CCXX. Lettre à un religieux, *Je vous ay tesmoiyné.* 384
CCXXI. Lettre à un prieur régulier, *Je souhaitte tant de bien.* 385
CCXXII. Lettre au P. Dom Pierre Saint-Bernard, *Certes, mon reverend Pere.* 336
CCXXIII. Lettre à sainte Jeanne Françoise de Chantal, *Faut-il doncques.* 387
CCXXIV. Autre à la même, *Mon Dieu, qui void mon cœur.* 389
CCXXV. A la même, *Ce mot part à l'impourveu.* 390
CCXXVI. A la même, *Je vous remercie vostre beau grand present.* 391
CCXXVII. A la même, *Que je suis consolé.* 392
CCXXVIII. A la même, *Sur cet article que vous m'escrivés.* 394
CCXXIX. A la même, *Mon Dieu, ma chere fille.* 396
CCXXX. A la même, *Enfin ce beau jour.* 397
CCXXXI. A la même, *Dieu soit loué.* 398
CCXXXII. A la même, *Au demeurant.* 399
CCXXXIII. A la même, *Le billet d'hier.* 400
CCXXXIV. A la même, *Avec mille bonsoirs.* 401

1. Cette lettre, par distraction, n'a pas été mise à son rang de date.

CCXXXV. A la même, *Je desire que vous soyés.* *ibid.*
CCXXXVI. Copie d'un cahier de plusieurs demandes de la Sainte, avec les réponses du Saint. 404
CCXXXVII. Autre lettre à la même, *Vrayement le serain d'hier.* 411
CCXXXVIII. Billets divers à la même. 412
CCXXXIX. Avis sur l'humilité de cœur et sur les ravissements. 415
CCXL. Lettre à une dame, *C'est avec ma fille.* 417
CCXLI. Lettre à la mère Favre, *Je ne vous puis dire autre chose.* 419
CCXLII. Lettre à une demoiselle, *J'ay donc appris par la bouche.* 420
CCXLIII. Lettre à une Supérieure de la Visitation, *Que diray-je a cette chere fille.* 422
CCXLIV. Lettre à la mère Favre, *Cette brouillerie me tient en peyne.* 424
CCXLV. Lettre à une Supérieure de la Visitation, *Le service que vous allés rendre.* 425
CCXLVI. Lettre à une Supérieure de la Visitation, *Gardés-vous bien de correspondre.* 428
CCXLVII. Lettre à une Supérieure de la Visitation, *Je vous diray sur la difficulté.* 429
CCXLVIII. Lettre à la mère Favre, *Selon mon advis il n'y aura point.* 432
CCXLIX. Lettre à une Supérieure de la Visitation, *Je vous escris peu selon mon desir.* 433
CCL. Lettre à la mère de Chastel, *Vous me serés bonne.* 434
CCLI. Lettre à une Supérieure de la Visitation, *Je ne sçais rien de cette coustume.* 435
CCLII. Lettre à la mère de Chastel, *Or sus, vous avés veu.* 436
CCLIII. Lettre à une Supérieure de la Visitation, *Il n'y a rien a craindre.* 438
CCLIV. Lettre à une maîtresse de novices de la Visitation, *Dieu vous suggerera.* 439
CCLV. Lettre à une religieuse de la la Visitation, *Qu'il est bien raysonnable.* 440
CCLVI. Lettre à une religieuse de la Visitation, *Que vous diray-je? La grace.* 443
CCLVII. Lettre à une religieuse de la Visitation, *Je me represente vostre lettre.* 444
CCLVIII. Lettre à une religieuse de la Visitation, *C'est la verité, ma tres chere fille.* 447
CCLIX. Lettre à une religieuse de la Visitation, *C'est la verité, ma tres chere Seur ma fille.* 449
CCLX. Lettre à une religieuse de la Visitation, *J'ay receu tous vos pacquetz.* 450
CCLXI. Lettre à une religieuse de la Visitation, *Il faut attendre.* *ibid.*
CCLXII. Lettre à une religieuse de la Visitation, *Vos vœux. ma tres chere Fille.* 452
CCLXIII. Lettre à une religieuse de la Visitation, *Je le confesse aussi.* 454

CCLXIV. Lettre à une jeune religieuse de la Visitation, *Il n'y a point de danger.* 455
CCLXV. Lettre à une religieuse novice de la Visitation, *Dieu veuille recevoir.* 456
CCLXVI. Lettre à une postulante de la Visitation,.... *de vostre bonne mere* 457
CCLXVII. Lettre à une religieuse, *Mon Dieu ! ma chere Fille* 458
CCLXVIII. Lettre à une religieuse, *Servés Dieu.* 460
CCLXIX. Lettre à une religieuse, *Si vous savourés.* 461
CCLXX. Lettre à une religieuse sa cousine, *Ma chere, mais vrayement tres chere Fille.* 462
CCLXXI. Lettre à une religieuse, *Il m'est advis que je voy.* 463
CCLXXII. Lettre à une religieuse, *Je vous respondray.* 465
CCLXXIII. Lettre à une religieuse, *Dieu vous est donq bon.* 467
CCLXXIV. Lettre à une religieuse, *Une autre fois il vous faut.* 468
CCLXXV. Lettre à une religieuse, *Vous me dites, ma tres chere Fille.* 469
CCLXXVI. Lettre à l'abbesse de Montmartre, *J'ay receu double consolation.* 470
CCLXXVII. Lettre à une religieuse, *Il me semble certes.* 473
CCLXXVIII. Lettre à une religieuse novice, *Je me res-jouys grandement.* 474
CCLXXIX. Lettre à une Supérieure Carmélite, *Quelle consolation pour vous.* 475
CCLXXX. Lettre à une religieuse, *Vous me demandés.* 477
CCLXXXI. Lettre à une religieuse, *Que nostre cher Jesus.* 480
CCLXXXII. Lettre à une religieuse malade, *Je vous asseure.* 482
CCLXXXIII. Lettre à une religieuse, *Ouy da.* 483
CCLXXXIV. Lettre à une demoiselle, *Je receus il y a quelque tems.* 485
CCLXXXV. Lettre à une dame, *Vostre lettre.* 488
CCLXXXVI. Lettre à une dame, *Vous aurés, je m'asseure.* 490
CCLXXXVII. Lettre à une demoiselle, *Vous devés vous resigner.* 491
CCLXXXVIII. Lettre à un gentilhomme, *Allés, et benissés.* 492
CCLXXXIX. Lettre à M. Magin, *Je vous remercie du soin.* 495
CCXC. Lettre à une dame retirée dans un cloître, *Que de joye, ma tres chere Fille.* 496

FIN DE LA TABLE DU TOME ONZIÈME.

Imprimerie DESTENAY, Saint-Amand (Cher).

FRANCOIS DE SALES.
Oeuvres.
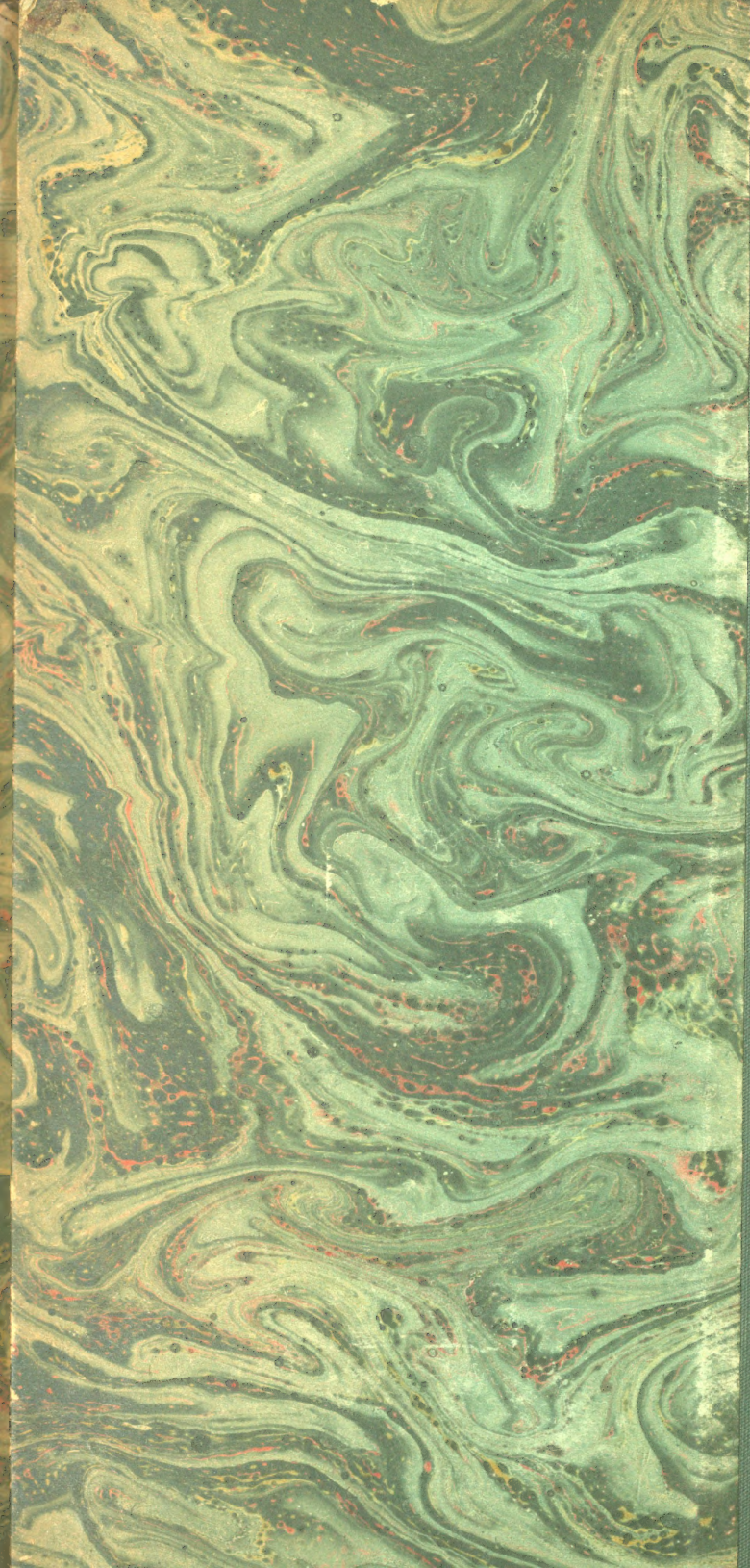
PQ
1623
.F7
v.11